

Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Pays d'Auge

Rapport de présentation

Pièce 1 du dossier de SCoT

Arrêt du SCoT, le 15 mai 2019



SOMMAIRE

0 - Résumé non technique

A – Diagnostic et état initial de l’environnement

B – Analyse et justification de la consommation d’espace

C – Explication des choix retenus pour le projet

D - Evaluation environnementale

E - Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes

F – Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

G – Phasage envisagé

0) Résumé non technique



Sommaire

1- Introduction	2
2- Diagnostic et état initial de l'environnement	6
3- Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le PADD	13
4- Le Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction réglementaire du projet de territoire	17
5- Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes	21
6- Evaluation environnementale et les indicateurs de suivi de la mise en oeuvre du SCoT	23

1. Introduction



1.1 Le SCoT du Nord Pays d'Auge

Le territoire de la révision du SCoT du Nord Pays d'Auge

Le SCoT du Nord Pays d'Auge regroupe 4 communautés de communes, pour 119 communes au total. Les communautés de communes de :

- Terre d'Auge
- Cœur Côte Fleurie
- Pays de Honfleur Beuzeville
- Normandie Cabourg Pays d'Auge

Le SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) définit le projet stratégique et les orientations d'aménagement et d'urbanisme (habitat, déplacements, économie, environnement...) du Nord Pays d'Auge à l'horizon 20 ans.

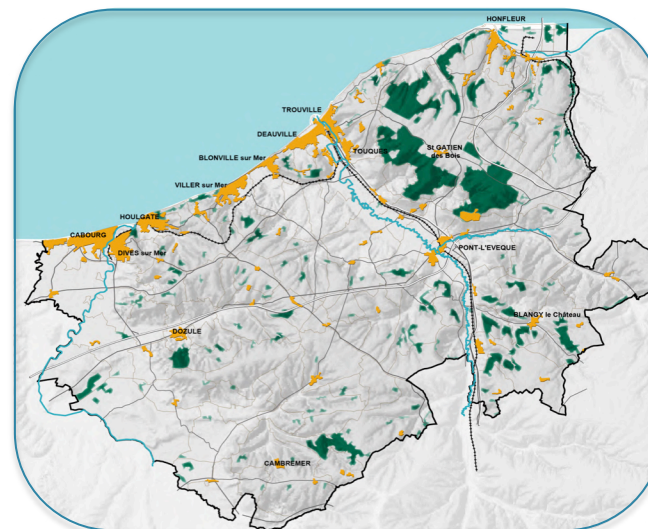
- Il comprend un rapport de présentation avec un diagnostic, un PADD qui constitue le projet stratégique et politique et le DOO qui fixe des objectifs d'aménagement et d'urbanisme à mettre en œuvre par les documents d'urbanisme et de programmations (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, opérations de plus de 5000 m², autorisations commerciales,...).

Ce nouveau Schéma de Cohérence Territoriale révisé un premier SCoT adopté en 2017, qui couvrait, à l'époque 103 communes.

Abréviation :

NPA : Nord Pays d'Auge

Périmètre du SCoT de 2007

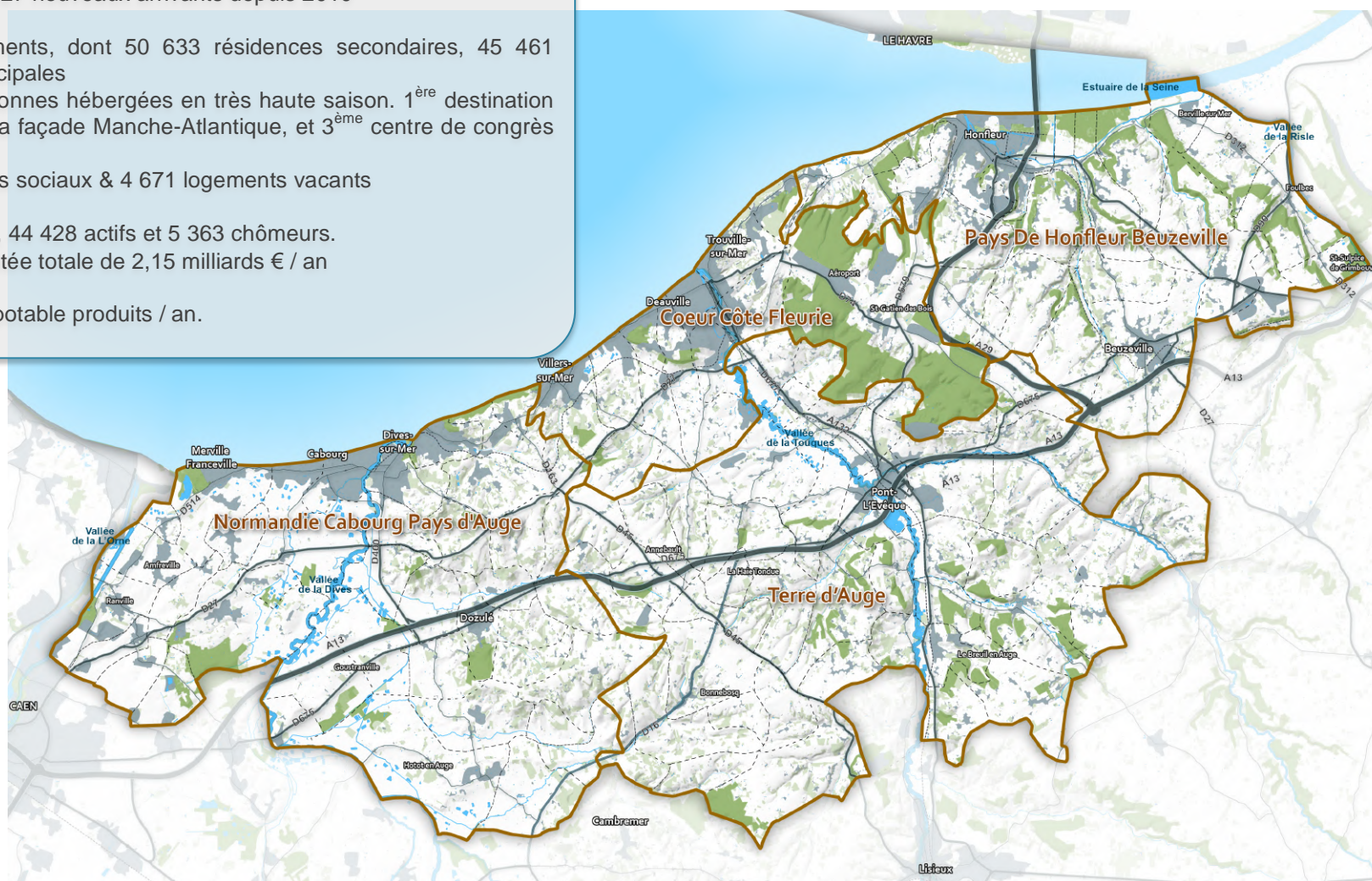


Périmètre du nouveau SCoT



- 119 communes, sur un territoire couvrant 92 000 ha
- 100 700 habitants dans l'ensemble du SCOT (+ 1 130 depuis 2010)
- 31 180 personnes de moins de 30 ans, et 31 592 de plus de 60 ans
- Un solde de 1 427 nouveaux arrivants depuis 2010
- 100 700 logements, dont 50 633 résidences secondaires, 45 461 résidences principales
- ≈ 400 000 personnes hébergées en très haute saison. 1^{ère} destination touristique sur la façade Manche-Atlantique, et 3^{ème} centre de congrès en France.
- 6 434 logements sociaux & 4 671 logements vacants
- 35 940 emplois, 44 428 actifs et 5 363 chômeurs.
- Une valeur ajoutée totale de 2,15 milliards € / an
- 11 Mm3 d'eau potable produits / an.

Quelques grands chiffres du SCoT (données 2015)



Le SCoT de 2007 et le contexte de la révision

Le premier SCoT de 2007 avait pour objectif d'affirmer l'identité spécifique au Nord Pays d'Auge et une stratégie d'excellence.

Il faut entendre par stratégie d'excellence, une stratégie pour un territoire d'excellence globale qui s'appuie sur ses filières touristique, équine et agricole, et sur la valorisation de ses patrimoines (bâti, naturel, paysager, littoral, culturels, etc...).

Par l'excellence globale, le Nord Pays d'Auge recherchait une diversification progressive économique, mais aussi sociale : multigénérationnelle, plus active, transcendant les clivages habitat permanent/secondaire.

► Des évolutions depuis 2007 qui posent des premiers enjeux pour la révision du SCoT

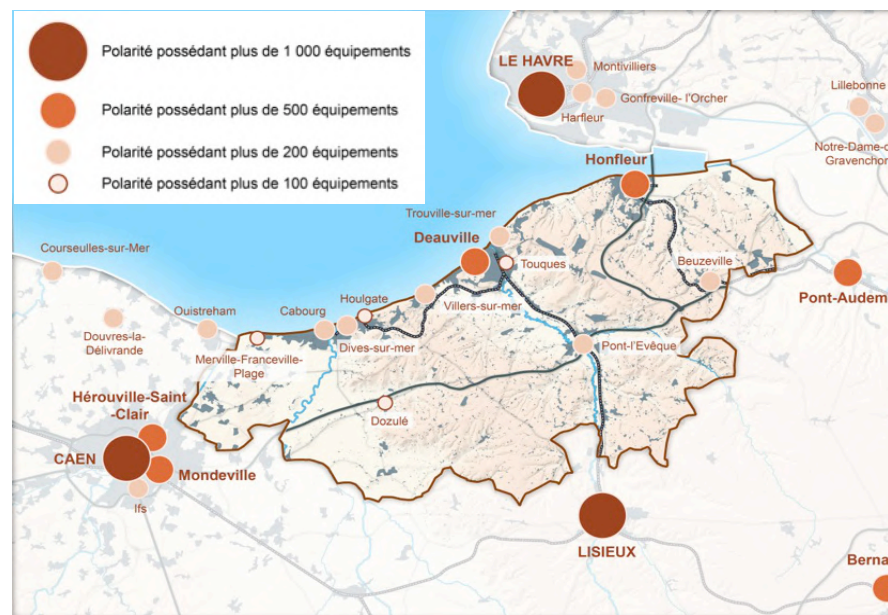
- » Des évolutions régionales et au-delà qui pose la question du rôle du territoire dans son environnement normand et au-delà, notamment :
 - ↳ L'Axe Seine et de la Ligne Nouvelle Paris Normandie, qui apparaissent déjà en filigrane dans le premier SCoT ;
 - ↳ La place des métropoles régionales et plus généralement le phénomène de métropolisation ;
 - ↳ La nouvelle Grande Région Normandie.
- » Des évolutions plus globales amenant à de nouvelles attentes de la part des populations et acteurs économiques :
 - ↳ La révolution numérique et robotique ;
 - ↳ Les mutations des modes de vies (et des pratiques touristiques) ;
 - ↳ Les enjeux d'adaptation au changement climatique.

» Des évolutions internes

L'extension du périmètre du SCoT renforçant le contact du Nord Pays d'Auge à aux agglomérations caennaise et havraise, l'Axe Seine, le littoral de la Baie de Seine et le corridor économique porté par l'A13.

Cette évolution du périmètre ne peut ainsi être détachée des réflexions sur les enjeux d'inscription du NPA dans le contexte régional et ses dynamiques.

La structuration des pôles d'équipements dans et autour du SCoT du Nord Pays d'Auge en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



2. Diagnostic et état initial de l'environnement



2.1 Les enjeux du diagnostic

Les enjeux découlant de l'analyse du territoire et de son évolution depuis la période récente (de l'emploi, de la population, des mobilités...) ne remettent pas en cause l'esprit du projet de 2007, ni les spécificités du Nord Pays d'Auge :

- un territoire rural, littoral et touristique (destination de renommée internationale).
- des facteurs d'excellence : les filières économiques emblématiques (tourisme, cheval, agriculture) et le patrimoine (bâti, naturel, le littoral, paysager, culturel...).
- une grande qualité de vie

Les grandes nouveautés sur le fonctionnement du territoire et les enjeux posés à la révision sont les suivants.

Un fonctionnement interdépendant et de plus en plus connecté entre les espaces littoraux et de l'arrière-pays.

- Les migrations résidentielles et domicile-travail sont de plus en plus vives entre ces espaces,
- Parallèlement au maintien du dynamisme du littoral, l'arrière-pays augmente sa part dans le développement global du territoire,
- Les fonctions touristiques et culturelles se développent dans tous les secteurs du SCoT. Pont-l'Évêque s'est affirmé comme pôle dans le paysage touristique de l'arrière-pays.

Le NPA devient un territoire plus global tout en préservant des spécificités locales fortes.

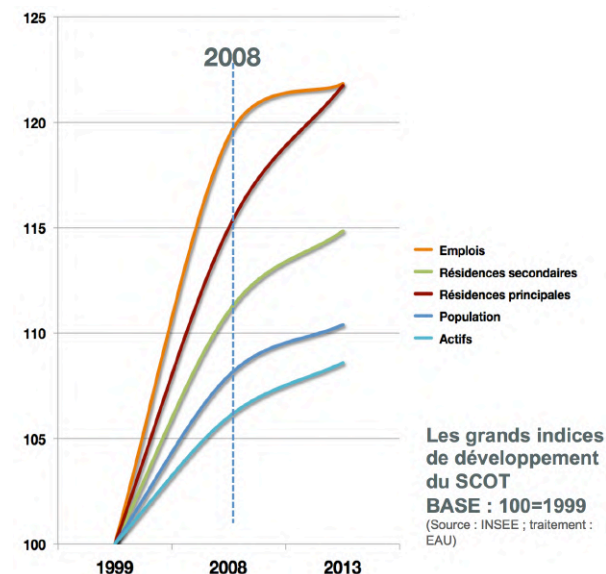
Si la dynamique résidentielle, économique et touristique globale se déploie avec plus d'ardeur sur la frange littorale, le Nord Pays d'Auge puise dans l'arrière-pays des atouts et ressorts stratégiques à son développement global.

Au-delà des complémentarités, ce sont aussi des spécificités plurielles, économiques et du cadre de vie, que les différents secteurs du territoire offrent aux populations et acteurs économiques.

Mais sommes-nous à un tournant ?

Inflexion, crise, révolution numérique ou métropolisation, le territoire a connu une croissance plus faible, mais cependant réelle, après 2008.

Sur le fond, c'est la croissance des résidences principales qui a été facteur de résistance du territoire : le NPA, au global, devient un peu plus mixte et, dans les faits, se spécialise sur l'accueil de population, permanente, temporaire ou occasionnelle...

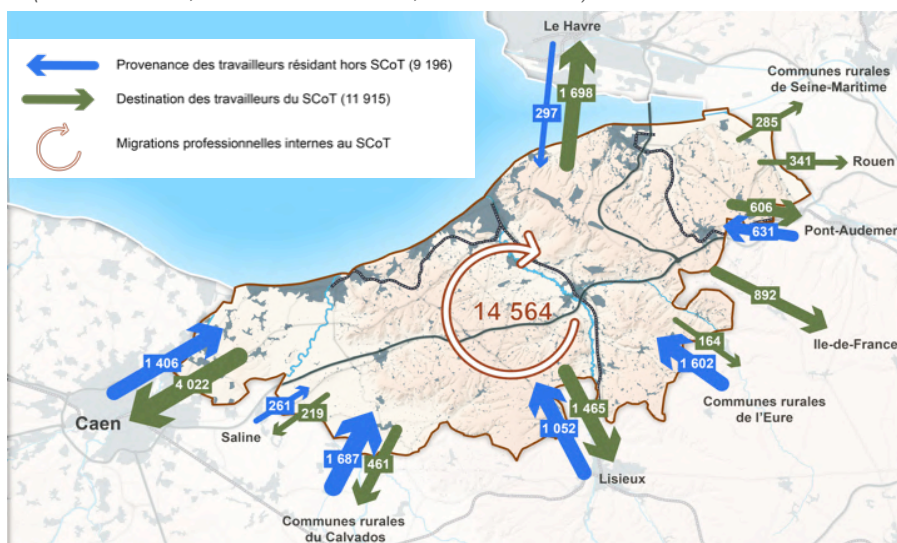


Déjà observé de longue date dans les secteurs littoraux, le phénomène de bi-résidence de ménages participe de cette trajectoire vers un territoire plus global où les occupations des logements sont diverses et atténuent le clivage habitat permanent/secondaire.

Sans renier sa vocation touristique qui en fait le premier espace touristique de la façade Manche-Atlantique, le NPA s'est inséré dans son environnement proche et a affirmé sa position au cœur de la Normandie.

Le Nord Pays d'Auge garde des liens privilégiés avec Paris et l'Île de France (spécificité forte et ancienne), tout en ayant un fonctionnement de plus en plus imbriqué avec les territoires voisins.

Les migrations professionnelles entre 2014 et 2015 dans le SCoT et les territoires voisins
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)



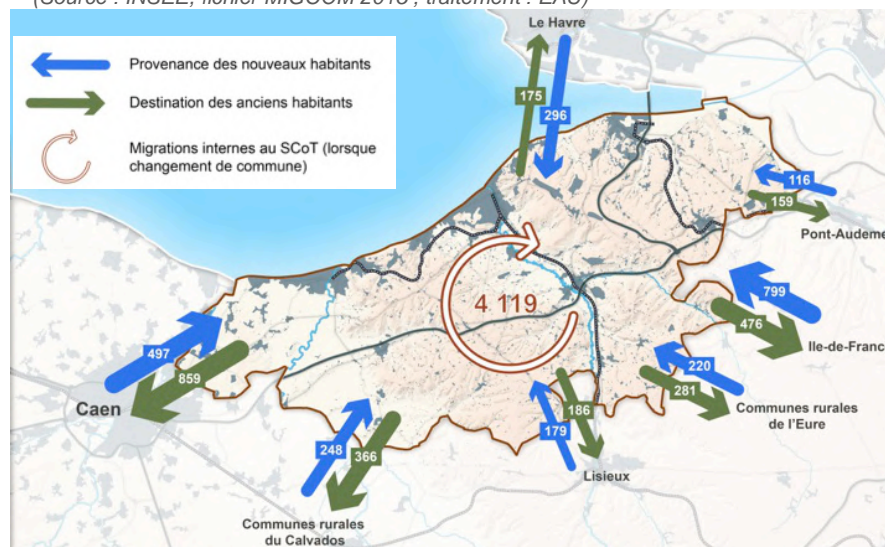
Migrations quotidiennes domicile-travail :

- Des flux sortant très amples vers Caen, mais aussi Le Havre, Lisieux et l'Île de France ;
- Des entrants qui proviennent de Caen, des communes rurales voisines, et de Lisieux.

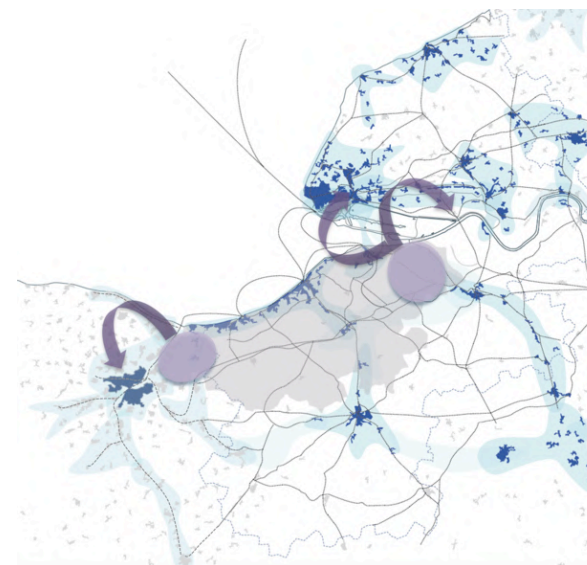
Migrations résidentielles (déménagement / emménagement)

- Un apport net de l'Île de France et du Havre et de l'Eure, et un départ vers Caen, Lisieux, les communes rurales du Calvados...

Les migrations résidentielles entre 2014 et 2015 dans le SCoT et les territoires voisins
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)



Le territoire est au cœur d'un espace normand Métropolitain en devenir s'articulant autour des 3 grandes agglomérations de Caen, Le Havre et Rouen.



L'ouverture ?

Le dynamisme de cet espace est stratégique pour l'attractivité et la compétitivité de toute la Normandie. Les coopérations et les liens entre ses territoires sont aussi essentiels pour mieux répondre collectivement aux nouvelles attentes des populations et acteurs économiques et aux enjeux de demain :

- ↳ La révolution numérique ;
- ↳ L'accès à une concentration de services supérieurs : innovation recherche, activités économiques à haute valeur ajoutée, formation, culture, mobilités performantes...
- ↳ L'accès à toutes les facilités pour des modes de vie urbaine, que l'on soit en centre-ville ou à la campagne : numérique, liberté de choix résidentiel, pour se déplacer, se divertir et se cultiver, accès au soin...

Le fait « métropolitain » et le numérique tendent à abolir la dualité urbain/rural, même si leurs caractéristiques paysagères et urbaines des espaces se maintiennent.

Quel rôle du Nord Pays d'Auge dans cet espace métropolitain et pour quel projet de territoire ?

Le territoire du SCoT jouxte les agglomérations de Caen et du Havre, et est connecté à 3 axes majeurs de cet espace métropolitain : l'A29, l'A13 et l'Axe Seine.

Au-delà du lien géographique et des infrastructures de transports et naturelles (l'Estuaire de la Seine) qu'il procure, le NPA possède de nombreux facteurs d'excellence, marques et atouts spécifiques pouvant contribuer au **développement de l'espace métropolitain « Caen, Rouen, Le Havre » et à son attractivité globale** :

- ↳ en apportant à son environnement des capacités de croissance qualitative, économique et résidentielle, qui, demain, feront la différence,
- ↳ en bénéficiant des apports de la métropolisation qui mettra en mouvement Normandie et Ile-de-France...

D'autres enjeux et opportunités, plus ciblés...

- » **Développer les services et activités de haut niveau : mobilité, formation, santé, innovation environnementale, ...**
 - ↳ Des coopérations entre les territoires sont ainsi à poursuivre pour le développement de ces services. Cela concerne notamment les mobilités, entre Caen, le NPA, Le Havre....
 - ↳ Accompagner la montée en puissance du Campus Cheval à Goustranville : équipement de rayonnement international
- » **Soutenir le dynamisme du littoral : pour maintenir durablement le rayonnement touristique du NPA et son attractivité globale.**
 - ↳ S'adapter aux mutations du tourisme (tourisme vert, gastronomique, vélo,...)
- » **Soutenir les différentes d'agricultures et leurs signes de qualité**
- » **Préserver une ruralité vivante sur le long terme**
 - ↳ La ruralité est une marque forte du territoire et est indissociable des activités d'excellence économiques. L'espace rural est aussi un espace de vie pluriel.
 - ↳ L'enjeu est d'assurer durablement son dynamisme économique et social (espace de vie), avec un accès à des services de qualité. Le numérique offre de nouvelles perspectives.
- » **Faire vivre les patrimoines**
 - ↳ Tout comme le bâti patrimonial participe de la richesse paysagère et culturelle du territoire, le maintien de son usage et sa préservation répondent aussi à l'enjeu que l'espace rural soit un espace animé et socialement dynamique.
- » **Déployer l'infrastructure et les usages numériques :**
 - ↳ C'est un enjeu majeur pour l'innovation économique, touristique et culturelle, mais aussi pour développer des services aux personnes adaptées aux nouvelles attentes : coworking, e-santé, e-formation, mobilité connectée / innovante...

- » **Renouveler les appuis de la diversification économique : pour soutenir les filières existantes, innover, mais aussi pour accueillir et fidéliser des actifs et des jeunes dans le NPA** (enjeux de mixité générationnelle).
 - ↳ Les filières d'excellences touristiques, agricole et équine du NPA sont porteuses de savoir-faire et équipements de haut niveau. D'autres activités économiques et services innovants peuvent se greffer à ces filières : innovation via le numérique, ...

2.2 « Zoom » sur les constats et les enjeux spécifiques à l'environnement

L'Etat initial de l'Environnement fait la synthèse de l'état du territoire et de ses tendances d'évolution selon 4 grandes thématiques :

- ↳ biodiversité et fonctionnalité environnementale,
- ↳ capacité de développement et préservation des ressources,
- ↳ Risques naturels et technologiques,
- ↳ Paysages.

Biodiversité et fonctionnalité environnementale

Le Nord Pays d'Auge est la rencontre de la terre et de la mer : une façade maritime touristique et un arrière-pays rural, principalement occupé par des prairies.

Les espaces naturels sont des atouts stratégiques pour le territoire compte tenu de leur importante diversité, de leur intérêt écologique et des liens avec les activités et signes de qualités emblématiques du territoire : agriculture, tourisme, cheval, paysages. Ces espaces rassemblent des milieux littoraux, zones humides, prairies, haies bocagères, forêts....

La surface totale des espaces naturels dont l'intérêt écologique est reconnu est d'environ (Natura 2000, arrêté de protection de biotope,...), représente près de 13 000 ha, soit plus de 14 % du territoire du SCOT. Ces espaces ont de façon générale un caractère préservé, mais des enjeux sont à prendre en compte pour éviter ou réduire les pressions :

- ↳ Bâti dispersé et linéaire tendant à réduire la continuité naturelle),
- ↳ pression sur les cours d'eau et zones humides (bâti s'approchant des cours d'eau, présence de pollutions diffuses ...).
 - Les liens écologiques et hydrauliques entre l'arrière-pays et le littoral sont stratégiques : car ils impliquent la qualité des grands marais (de la Dives, de la Touques, de la Risle...), des milieux littoraux, des cours d'eau. Aussi l'enjeu du

maintien d'un bocage fonctionnel et de continuités écologiques entre les vallées et les territoires sont importants pour garder une perméabilité environnementale globale. Cela rejoint aussi les enjeux de préservation de la ressource en eau et de la lutte contre les ruissèlements et inondations.

Capacité de développement et préservation des ressources

▷ **qualité des eaux, eau potable et assainissement**

Le maintien / amélioration de la qualité du cycle de l'eau et des milieux associés est un enjeu ; ce qui implique :

- ↳ La trame bleue qui est dense mais fragile. Le territoire est en effet composé de milieux littoraux, humides et aquatiques exceptionnels. La densité de cours d'eau, traversant le territoire pour se jeter dans la mer rend d'autant plus importante, pour le bon fonctionnement de ces milieux et de ces écosystèmes, la qualité des rapports amont / aval ;
- ↳ La qualité de l'eau à maintenir, voire à reconquérir, vis-à-vis des divers usages qu'on lui attribue (activités aquacoles, piscicoles, loisirs ou ressource en eau potable). Les pollutions peuvent avoir plusieurs origines (activités agricoles, zones urbanisées, d'assainissement, ...) et il convient de les maîtriser.

Les ressources en eau potable est abondante, mais cela ne gomme les enjeux d'économiser l'eau pour faciliter ses différents usages et de maintenir les nappes souterraines en bon état sur le long terme.

▷ **Energies, Gaz à Effets de Serre et pollutions (air, bruit, déchets)**

Hors agriculture, les vecteurs principaux de consommation énergétique et d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) dans le territoire sont liés aux déplacements routiers et à l'habitat (chauffage...).

- ↳ L'amélioration de la performance énergétique du parc de logements est un levier fort pour améliorer le profil carbone du territoire.

Les énergies renouvelables sont peu développées et les contraintes spatiales pour l'aménagement en sont en grande partie la cause.

- ↳ Les potentiels concernent la filière bois-énergie et la méthanisation par exemple.

En termes de nuisances et de pollution, le territoire montre peu d'enjeux forts à l'exception de la thématique « eau », vue précédemment. L'air y est globalement de bonne qualité malgré quelques pics locaux de pollution. En matière de bruit, les nuisances significatives sont relativement contenues aux abords des grandes infrastructures de transport (A13, A29, ports, aéroport).

Le territoire ne détient pas de sites pollués importants qui sont susceptibles de générer des contraintes fortes pour son développement futur. En revanche, il existe un enjeu au long cours de poursuivre la détection et le traitement de sites ponctuels pouvant gérer des pressions / pollutions.

Concernant la gestion des déchets, des efforts importants de tri ont été réalisés depuis plusieurs années et ont permis de valoriser fortement les déchets ménagers. Il convient de poursuivre l'effort engagé.

Risques naturels et technologiques

Le territoire est soumis à divers risques naturels et technologiques dont les plus contraignants, en matière d'occupation d'espace sont les risques d'inondation (dont submersion marine) et de mouvement de terrain. Ils concernent le littoral et l'arrière-pays, mais avec des effets spatiaux différents pour l'aménagement :

- ↳ le littoral est très contraint, ainsi que des centralités urbaines dans l'arrière-pays localisées en fond de vallée (ex : Pont l'Evêque) et/ou sur des versants concernés par les mouvements de terrains, ou encore sur des secteurs de plateau affectés par les cavités souterraines.

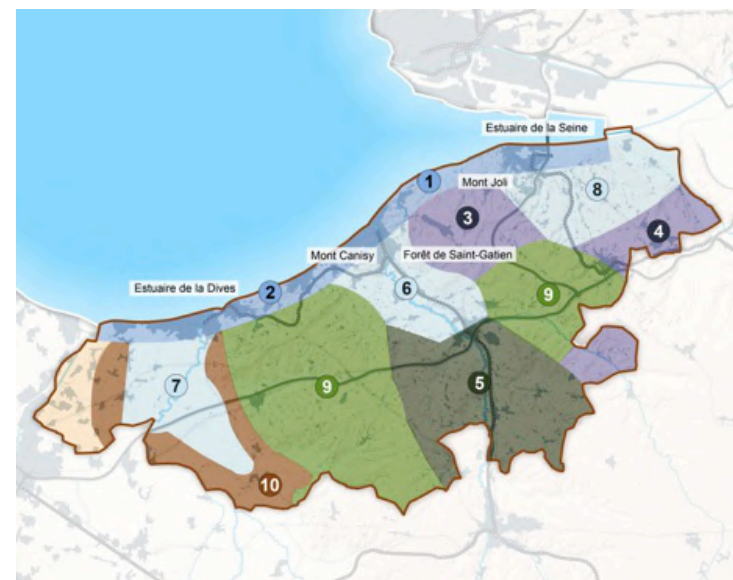
Ils demandent une prise en compte incontournable, et nécessitent même, un gestion solidaire entre les secteurs du SCoT pour à la fois réduire les facteurs d'aléas entre l'amont et l'aval (lutte contre les ruissellements, inondation...), et organiser le relai du développement des collectivités les plus contraintes. La gestion des risques implique aussi une approche par l'adaptation du développement aux aléas et au changement climatique.

Paysages.

Nord Pays d'Auge détient une importante variété de paysages de qualité, entre bocages, marais, forêts, falaises, vallées (cuesta...) ou grandes plages. Ces paysages s'articulent avec différents usages (élevage, vergers, espaces de loisirs/nature, balnéaires), contribuant à la rendre vivant.

Sur l'ensemble du territoire, la qualité patrimoniale des espaces est au cœur du mode de vie et des moteurs économiques (tourisme, agriculture...) spécifiques au NPA qui font sa renommée. Il s'agit de poursuivre sa préservation et sa mise en valeur.

Les unités paysagères du SCoT et les éléments naturels notables
(Source : Atlas paysager de la DREAL ; traitement : EAU)



Paysages côtiers

- 1 La Côte Fleurie
- 2 Les Vaches Noires

Paysages mixtes

- 3 Le Pays d'Auge tabulaire
- 4 Le Lieuvin

Paysages aux bois

- 5 La vallée de la Touques

Paysages de marais

- 6 Les marais de la Touques
- 7 Les marais de la Dives
- 8 La vallée de la Risle et ses marais

Paysages bocagers

- 9 Le Pays d'Auge septentrional

Paysages montueux et escarpés

- 10 L'escarpement occidental du Pays d'Auge

3. Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



3.1 Le projet de territoire choisi à horizon 20 ans : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La phase de diagnostic du SCoT a mis en évidence les enjeux du territoire et mutations économiques et sociétales en cours, notamment :

- la métropolisation et la révolution numérique,
- les nouvelles attentes des populations et acteurs économiques, avec aussi l'enjeu de se diversifier au plan économique et de fidéliser des jeunes et des actifs dans le territoire.
- les enjeux d'ouverture du territoire dans son environnement normand.

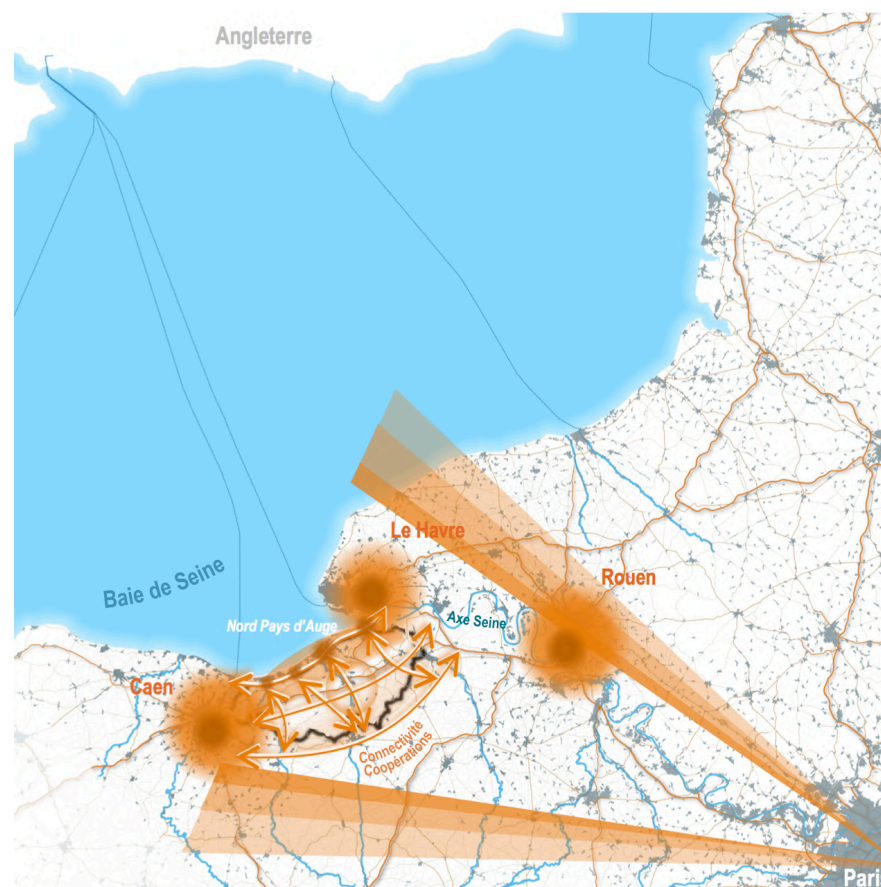
Ces enjeux obligeaient à penser le positionnement du Nord Pays d'Auge dans l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen » et de nouveaux appuis à la stratégie d'excellence du premier SCoT pour plus de capacité à agir face aux nouvelles attentes des populations et acteurs économiques, des défis de demain liés au numérique, etc.

Le Nord Pays d'Auge fait ainsi le choix de se positionner comme un acteur majeur du renforcement et de la cohésion de l'espace métropolitain « Caen-Le Havre-Rouen », arrimé à l'Axe Seine.

Il a aussi la volonté de réaffirmer une stratégie d'excellence patrimoniale, touristique et économique mais dans une nouvelle perspective qui prend en compte les nouvelles attentes des populations et acteurs économiques.

Pour cela, le Nord Pays d'Auge s'organise en réseau connecté à l'espace métropolitain en s'appuyant sur les flux économiques associés à son littoral touristique et aux grandes infrastructures physiques : Les ports, aéroport et autoroutes A13 et A29 ; la Ligne Nouvelle Paris-Normandie...

Ce réseau se fonde sur l'alliance : « entre littoral et espace rural » ; « entre urbanité et ruralité » ; « entre métropole active et espace touristique ».



Ce réseau doit favoriser les coopérations (tourisme, culture, mobilité, économie, services et innovation-recherche, écologie) dans l'espace métropolitain dont le Nord Pays contribue au rayonnement par sa notoriété et ses facteurs d'excellence économiques et patrimoniaux (culturels, bâtis, naturels, paysagers, le littoral...).

Cette stratégie implique un mode de développement qui crée de la connectivité (du réseau, des coopérations, des complémentarités dynamiques...), tant dans le territoire du SCoT, que dans l'espace métropolitain.

- C'est le moyen de développer collectivement l'accès à un haut niveau de services et de la liberté de choix (résidentiel professionnel, culturel, économique...) pour les différents usagers et acteurs économiques des territoires.
- La connectivité est aussi environnementale et paysagère. Elle doit contribuer au fonctionnement des espaces naturels et agricoles et à une gestion du développement qui préserve durablement des ressources en bon état, ainsi que des paysages authentiques et vivants.

Le projet du SCoT décline cette stratégie autour de 4 grands objectifs des politiques publiques et d'aménagement.

Les objectifs des politiques publiques et d'aménagement.

▷ **Objectif 1 : Un maillage éco-paysager et patrimonial, valorisant durablement les facteurs d'excellence**

L'identité et le mode de développement du Nord Pays d'Auge sont indissociables de la qualité de ses espaces naturels et agricoles et de ses patrimoines (naturel, bâti, littoral, paysager).

Un maillage territorial en réseau doit être au service de la maîtrise des pressions sur la trame écologique et l'agriculture dont il faut rappeler que les activités d'exploitation, notamment via l'élevage, sont essentielles à la préservation d'espaces naturels emblématiques (marais) et du bocage.

En organisant ainsi une trame écologique et paysagère à l'échelle du Nord Pays d'Auge interconnectée avec la trame régionale, la volonté du territoire est de pérenniser des relations environnementales de qualité et une lisibilité du paysage entre les secteurs :

- Des vallées de la Seine et de la Risle à la vallée de l'Orne,
- Entre les espaces du littoral et de l'arrière-pays ; ce qui est essentiel pour la qualité du cycle de l'eau mais aussi pour préserver le littoral.

Il s'agit aussi de répondre à la spécificité des contraintes spatiales pour l'aménagement dans le territoire qui s'imposent avec une intensité similaire dans le littoral et l'arrière-pays.

- La gestion de la capacité d'accueil et des pressions pour le futur doit donc prendre en compte cet aspect.

Enfin, le patrimoine doit « vivre ». Pour cela, il faut poursuivre la reconnaissance de la diversité des patrimoines afin de les mettre en valeur à l'échelle du SCoT. Il faut aussi créer les conditions favorables pour que ces patrimoines maintiennent ou retrouvent un usage et que plus généralement la ruralité spécifique au Nord Pays d'Auge soit animée.

▷ **Objectif 2 : L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain**

La stratégie économique du territoire s'appuie tout d'abord sur ses filières d'excellence (touristique, agricole, équine et industrielle) où l'excellence touristique constitue en outre le socle pour une économie plus large.

Ces filières sont un pôle économique à développer ; ce qui implique de soutenir la place des services de haut niveau dans le territoire pour répondre aux attentes des acteurs économiques.

Parallèlement, il s'agit aussi de se diversifier sur des domaines d'activités porteurs, innovants et pour lesquels les spécificités du Nord Pays d'Auge seront un atout : les flux touristiques, les savoir-faire d'excellence du territoire, le numérique, les marqueurs économiques normands (Cheval,

logistique / Port 2000, pôle de compétitivité « transaction électronique sécurisée »...).

- Cette diversification accompagne la tertiarisation de l'économie et l'innovation : des activités de service, innovation-recherche en lien avec les filières d'excellence, le numérique, les nouveaux modes de travail auxquelles peuvent se greffer d'autres secteurs d'activités (artisanat, services aux personnes...) et l'expérimentation.
- L'enjeu est aussi de soutenir un contexte de l'emploi dynamique (entre 2010 et 2015 le territoire a perdu 700 emplois) dans des filières recherchées par les jeunes et les actifs d'aujourd'hui. C'est aussi un enjeu pour le maintien d'une mixité générationnelle.

La stratégie économique valorise la complémentarité des savoir-faire et potentiels des différents secteurs du territoire du SCoT, mais aussi les liens avec l'espace métropolitain.

- Elle implique une logique de réseau fort pour le développement de la nouvelle offre immobilière et foncière économique des entreprises, d'autant plus qu'aujourd'hui le territoire ne dispose plus d'offre constituée qui soit lisible dans les parcs d'activités.
- Le Scot vise à organiser une offre lisible et de qualité en s'appuyant sur le rôle complémentaire des centre-ville, des parcs d'activités et des secteurs du territoire pour accueillir des entreprises en répondant au plus près de leurs besoins.

▷ **Objectif 3 : Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale**

La connectivité c'est également une organisation solidaire des territoires pour mieux répondre collectivement à des modes de vies et de travail qui évoluent et soutenir une attractivité globale du Nord Pays d'Auge.

Le territoire accueille des résidents permanents, secondaires, occasionnels, des bi-résidents, des résidents travaillant dans le NPA, dans les agglomérations caennaise et havraise ou plus loin encore...

Cette particularité est aussi le marqueur d'un territoire dynamique, attractif et ouvert sur l'extérieur que le Nord Pays d'Auge entend rester.

L'accueil d'actifs et de jeunes est un objectif fort du projet qui doit contribuer à ce dynamisme et à un équilibre générationnel et social dans le territoire.

Il est ainsi nécessaire de permettre des choix résidentiels pour des profils de ménages différents grâce à une offre de logements diversifiée ainsi que l'accès à une offre renforcée en services aux populations d'autant plus que les attentes sont variées pour les services de proximité, mais aussi pour se cultiver, se divertir, télé-travailler, se déplacer,...

L'offre résidentielle et en services aux populations doit pour cela s'organiser en impliquant les différents secteurs du territoire, dans une logique de réseau solidaire. Il s'agit ainsi de mieux répondre collectivement à la diversité des besoins et de faciliter les pratiques de vies et de travail tant à l'échelle de proximité que celle impliquant les territoires de l'espace métropolitain, et notamment les agglomérations de Caen et du Havre.

▷ **Objectif 4 : Des mobilités au service de la connectivité**

La connectivité au sein du territoire et de l'espace métropolitain doit enfin être facilitée par le développement de moyens de mobilités et le numérique.

Ces moyens de mobilités doivent être adaptés à la configuration rurale du territoire. Leur développement aura à se saisir des possibilités d'innovation, via notamment le numérique et les nouvelles pratiques et technologies de déplacements alternatifs (covoiturage, modes doux, voiture autonome...). Il passera aussi par le développement des coopérations avec les territoires voisins (Le Havre, Caen, Lisieux...).

L'objectif sera ainsi de développer des moyens de mobilités durables (adaptée au territoire) pour les différentes échelles de déplacements : de proximité, locales et dans l'espace métropolitain.

Enfin le SCoT prévoit des objectifs pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique : rénovation du bâti, énergie renouvelable, gestion des risques, éco-construction...

4. Le Document d'Orientation et d'Objectifs, traduction réglementaire du projet de territoire



Le DOO traduit réglementairement le PADD. Il constitue le document cadre pour les plans et programmes locaux qui doivent lui être compatibles (Plan Local d'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat...).

Ainsi, il prévoit les modalités d'aménagement du territoire, qui doivent répondre aux objectifs de logement, transports, commerces et équipements, de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers, et de protection des ressources naturelles qui découlent du PADD.

Pour traduire le projet du SCoT, le DOO s'organise en 3 parties :

PARTIE I

Les grands équilibres entre les différents espaces du territoire : des facteurs d'excellences valorisés et une capacité d'accueil renouvelée dans le réseau métropolitain

Orientation 1.1 : Affirmer une armature urbaine en réseau et connectée à l'espace métropolitain Caen-Le Havre-Rouen

- Renforcer le rôle des pôles d'irrigation principaux pour le rayonnement touristique et des fonctions métropolitaines du Nord Pays d'Auge
- Valoriser les vocations de centralités et bassins de vie dynamiques et interconnectés, pour un développement global de qualité et solidaire

Orientation 1.2 : Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge

- Reconnaître et protéger les réservoirs de biodiversité
- Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs abords
- Conforter le rôle des espaces de perméabilité écologique
- Protéger les boisements et le bocage
- Approfondir la mise en scène du paysage et la qualité de l'aménagement

Orientation 1.3 : Protéger l'espace agricole et valoriser la vitalité d'une ruralité active et patrimoniale

- Mobiliser en priorité les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine pour la réalisation de nouveaux logements
- Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles
- Limiter la consommation d'espace en extension

Orientation 1.4 : Un mode d'aménagement du littoral qui pérennise le caractère d'exceptionnel du Nord Pays d'Auge

- Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral
- Maintenir sur le long terme une structuration territoriale forte
- Gérer durablement la capacité d'accueil

PARTIE 2

L'innovation et l'expérimentation pour soutenir une dynamique économique d'excellence qui contribue au rayonnement métropolitain

Orientation 2.1 : Renouveler et développer l'offre immobilière et foncière économique

- Développer les pôles et fonctions économiques de rayonnement métropolitain (tertiaire, équine, portuaire),
- Redéployer une offre en parcs d'activités à grande capacité sur les grands axes économiques normands et de l'Axe Seine
- Renouveler et développer l'offre pour les activités artisanales, de services et industrielles avec une irrigation optimisée du territoire
- Mettre en œuvre une utilisation agile et optimisée de l'espace pour la nouvelle offre économique

Orientation 2.2 : Développer les conditions pour la valorisation des activités équinées et les productions primaires

- Valoriser les espaces de productions agricoles et soutenir les activités de transformation et d'innovation des activités primaires
- Soutenir la diversification économique des exploitations et les circuits courts

Orientation 2.3 : Un espace touristique qui se renforce, rayonne et s'affirme aussi dans le rétro-littoral

- Poursuivre la mise en valeur des sites d'intérêts du territoire : touristiques, patrimoniaux sportifs, de loisirs et culturels...
- Organiser l'accessibilité aux sites d'intérêts du territoire
- Développer les projets touristiques et culturels pour renouveler l'offre et valoriser les complémentarités des espaces du NPA
- Soutenir le développement d'une offre d'hébergement marchand de qualité en lien avec la stratégie touristique.

Orientation 2.4 : Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures

- Accompagner le développement ou l'adaptation des infrastructures routières et ferrées
- Accompagner le déploiement du numérique

PARTIE 3

3 Un réseau territorial connecté et interdépendant, pour une solidarité globale

5 **Orientation 3.1 : Les objectifs d'aménagement pour le commerce**

- En priorité, préserver et dynamiser le commerce des centre-ville, centralités de quartiers et centralités de services
- Accompagner les besoins d'évolution des espaces commerciaux existants,
- L'implantation préférentielle du commerce
- Des conditions d'implantation en faveur d'un aménagement durable des espaces commerciaux

Orientation 3.2 : Des mobilités au service de la connectivité

- Diffuser l'accès à des moyens de mobilités alternatifs, innovants et adaptés au territoire

2 **Orientation 3.3 : Des espaces solidaires pour une offre résidentielle de qualité et qui s'adapte aux nouvelles attentes d'une population multigénérationnelle et plus active**

- Soutenir une politique du logement qui facilite l'accès des actifs au parc, l'évolution des usages et la mixité sociale et générationnelle

Orientation 3.4 : Développer une culture du risque et une gestion solidaire des ressources, en adaptation au changement climatique

- Développer la culture du risque
- Développer une gestion solidaire des ressources

Orientation 3.5 : Valoriser les ressources naturelles et les matières au bénéfice de la transition écologique

- Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique
- Poursuivre une gestion optimisée des déchets

Les objectifs chiffrés du DOO pour économiser l'espace

Le DOO fixe les objectifs maximum de consommation d'espace à 20 ans suivants :

- 240 ha pour le développement économique et commercial,
- 548 ha pour de le développement résidentiel,

Ces surfaces s'entendent en extension de l'enveloppe urbaine, hors grandes infrastructures.

- Soit au total 788 ha maximum à horizon 20 ans (39 ha/an) ; ce qui constitue un rythme de consommation d'espace diminuant de 35% celui observé entre 2008 et 2018.

- En revanche, cette diminution atteint près de 50 % pour le développement résidentiel en extension. En effet, le SCoT limite la consommation d'espace pour le résidentiel à 548 ha en 20 ans, soit en moyenne 27,4 ha/an, contre 54 ha/an entre 2008 et 2018.

5. Articulation du SCoT avec les autres plans et programmes



Le SCOT s'articule avec les autres plans et programmes de l'Etat, de la Région, des Départements et certaines politiques ciblées notamment sur la gestion des ressources naturelles et des pollutions.

Cette articulation permet d'assurer une cohérence de projet par rapport à des échelles territoriales plus grandes (région, Département... France) ou à des planifications sectorielles particulières (ressource en eau, déchets...).

▷ **Le SCOT est ainsi compatible avec :**

- » la DTA de la Seine, ses objectifs, orientations et dispositions particulières vis-à-vis du littoral (loi littoral) ;
- » la charte du PNR des Boucles de la Seine normande ;
- » le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie 2010 - 2015 (c'est ce SDAGE qui est applicable depuis que le SDAGE 2016-2021 a été annulé) ;
- » le SAGE Orne aval et Seullès et le SAGE Risle-Charentonne ;
- » le PGRI du bassin Seine Normandie, et les Plans de Prévention des Risques (PPR) approuvés du secteur ;
- » le Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) de l'aérodrome de Deauville Saint Gatien ;

▷ **Le SCOT prend aussi en compte :**

- » Les plans relatifs à la prévention et à la gestion des déchets, notamment : le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Calvados, le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Eure ;
- » Les programmes d'actions relatifs au domaine de l'eau, notamment : la Directive cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et le Plan d'actions pour le Milieu Marin (PAMM), le plan Seine 2015-2020, et les

programmes d'actions pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates,

- » Les schémas et plans concernant l'air, le climat et l'énergie, notamment : le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Haute Normandie et celui de Basse Normandie, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Haute Normandie,
- » Les documents concourant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité, notamment : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse Normandie et celui de Haute Normandie, le plan de gestion de la réserve naturelle de l'Estuaire de la Seine, l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du bassin de la Touques,
- » Les documents, plans et programmes concernant les infrastructures de transports et les réseaux, notamment : le Schéma National et les Schémas Régionaux des Infrastructures de Transport (SNIT et SRIT), le plan vélo départemental du Calvados, le plan Seine à vélo, la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique pour la Basse Normandie et le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Calvados ;
- » Les documents, plans et programmes concernant les risques et nuisances, notamment : les cartes de bruit stratégiques et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement, le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Orne-Seullès ;
- » D'autres plans et programmes, notamment : les Schémas départementaux des carrières, les Schémas départementaux d'Accueil des Gens du Voyage, le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des personnes défavorisées (PDALPD) du Calvados, les contrats de plan Etat - Région

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de Normandie, est en cours d'élaboration.

6. Evaluation environnementale
et les indicateurs de suivi de la
mise en œuvre du SCoT



6.1 Evaluation environnementale

Méthodologie

L'évaluation environnementale a été mise en oeuvre tout au long de l'élaboration du SCOT pour être dans une logique de valorisation de l'environnement et d'évitement des impacts plutôt que de leur compensation.

Les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du Scot sur l'environnement et les mesures prises par le Scot pour éviter, réduire et compenser les incidences du projet

▷ Biodiversité et fonctionnalité environnementale - Ressource en espace

» Principaux impacts attendus

À l'horizon 20 ans, l'ensemble des extensions urbaines du territoire sera au maximum de 788 ha et impliquera essentiellement des espaces agricoles péri-urbains ou des sites urbains interstitiels. On note ici une diminution du rythme de la consommation d'espace de près de 35% par rapport à celui de 2008-2018. Cette diminution atteint près de 50 % pour le développement résidentiel en extension (cf. ci-avant DOO). Cette consommation engendrera un effet négatif modéré et compatible avec l'échelle du territoire car :

- elle ne pourra représenter au maximum qu'environ 0,8 % de la surface totale du territoire, dont les 2/3 environ relèveront du développement résidentiel en extension.
- elle n'impactera pas de manière notable à l'échelle du SCOT des espaces naturels d'intérêt reconnu pour la biodiversité ;
- elle sera polarisée autour de pôles bien identifiés au SCOT pour ne pas générer de phénomène de conurbation et réduire les facteurs de fragmentation du foncier agricole.

Le projet est compatible avec la préservation des équilibres agricoles à l'échelle du territoire du fait des surfaces impliqués et de nombreuses

mesures du DOO pour prendre en compte les enjeux de l'agriculture dans les projets locaux.

De plus, les espaces agricoles les plus attractifs ou ceux présentant une forte valeur ajoutée ne seront pas ou peu impactés du fait que l'intérêt des espaces agricoles sera pris en compte et mis en balance lors de la délimitation des espaces à urbaniser par les communes.

Le SCOT permettra enfin d'alléger les pressions littorales, bien que le dynamisme littoral sera préservé. Il permettra également d'intégrer une gestion continue et intégrée de la capacité d'accueil du territoire (mise en adéquation du développement avec les capacités d'accueil des agglomérations, de leur capacité à gérer, notamment, les eaux pluviales et les eaux usées, et de la compatibilité des éventuels rejets avec le milieu récepteur).

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction : limitation de la consommation d'espace – modalités d'instauration des zones à urbaniser , via l'objectif DOO 1.3.1 (Mobiliser en priorité les capacités d'accueil de l'enveloppe urbaine pour la réalisation de nouveaux logements) et l'objectif DOO 1.3.3 (Limiter la consommation d'espace en extension)*
- *Evitement / réduction / compensation : protection des espaces agricoles – maintien, voire amélioration de leur fonctionnalité via l'objectif DOO 1-3-2 (Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles) et avec l'objectif DOO 2.2.1 (Valoriser les espaces de productions agricoles et soutenir les activités de transformation et d'innovation des activités primaires)*
- *Evitement / réduction / compensation : choix d'un développement limitant les pressions sur le littoral et demandant le respect des capacités d'accueil des communes via l'objectif DOO 1.4.1. (Préserver les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation du littoral), l'objectif DOO 1.4.2. (Maintenir dans la durée une armature territoriale forte et structurée) et l'objectif DOO 1.4.3. (Gérer durablement la capacité d'accueil).*

▷ Biodiversité et fonctionnalité environnementale - Fonctionnalité écologique

» Principaux impacts attendus

Le SCOT a pris en compte l'existence d'espaces naturels protégés sur son territoire et ne prévoit aucun aménagement susceptible de les impacter de façon significative (en l'état actuel des connaissances des projets). Il en est de même pour l'ensemble des réservoirs de biodiversité majeurs pour qui le SCOT interdit toute urbanisation, sauf rares exceptions, et pour lesquelles une réduction maximale des impacts est exigée.

La majeure partie des aménagements envisagés ne concernera généralement que des espaces sans valeur patrimoniale et fonctionnelle élevée. Bien que l'évitement sera la règle de base, une destruction localisée d'espaces partiellement boisés, bocagers ou prairiaux est possible. L'impact attendu sera néanmoins faible car le SCOT encadre ces aménagements de manière à ce que les continuités écologiques du territoire ne soient pas altérées. Le SCOT limitera les risques d'incidence indirecte via une série de prescriptions concernant la gestion des eaux ou encore l'interface entre les zones naturelles et les zones d'aménagement. Le SCOT apportera enfin une plus-value au fonctionnement environnemental des espaces du territoire grâce à la mise en place de sa trame verte et bleue (TVB).

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction : pour rappel, limitation de la consommation d'espace du projet de SCOT permettant de réduire l'impact sur les espaces naturels et agricoles du territoire (objectif 1.3.3 du DOO)*
- *Evitement / réduction / compensation : évitement d'impact sur les réservoirs majeurs de biodiversité – mesures réductrices et compensatoires envisagées pour les aménagements autorisés – mesures complémentaires concernant les réservoirs de biodiversité complémentaires, via l'objectif DOO 1.2.1 (Reconnaître et protéger les réservoirs de biodiversité), ainsi que*

les objectifs spécifiques concernant les espaces remarquables du littoral (objectif 1.41 du DOO).

- *Evitement / réduction / compensation : évitement d'impact sur les zones humides, les cours d'eau et leurs abords – mesures réductrices et compensatoires envisagées pour les aménagements « impactants », via l'objectif DOO 1.2.2 (Protéger les zones humides, les cours d'eau et leurs abords).*
- *Evitement / réduction / compensation : évitement d'impact sur les espaces de perméabilité écologique (trame verte et bleue) – mesures réductrices et compensatoires envisagées pour les développements envisagés par les communes, via l'objectif DOO 1.2.3. (Conforter le rôle des espaces de perméabilité écologique).*
- *Evitement / réduction / compensation : évitement d'impact sur les boisements et le bocage – mesures réductrices et compensatoires envisagées en cas d'impact, via l'objectif DOO 1.2.4 (Protéger les boisements et le bocage).*
- *Réduction : choix d'un développement urbain de qualité réduisant les impacts indirects sur les milieux naturels et aquatiques (voir orientations 2.1 à 2.4 (prescriptions générales concernant les aménagements urbains) et objectif 3.4.2 (Développer une gestion solidaire des ressources).*

▷ Capacité de développement et préservation des ressources - Qualité des eaux, eau potable et assainissement

» Principaux impacts attendus

Les extensions urbaines engendreront une imperméabilisation partielle ou totale des terrains aménagés. Cela se traduira localement par la modification d'écoulements hydrauliques naturels et les capacités d'infiltration du sol. Cependant, cet effet sera limité dans son ampleur compte tenu de son caractère localisé et des mesures prises par le SCOT

pour limiter cet effet. Le SCOT aura même des effets positifs dans la mesure où il prévoit une gestion accrue des eaux pluviales, mais aussi des mesures maîtrisant le contact de l'urbanisation avec les cours d'eau et les zones humides et une protection cohérente de la trame verte et bleue afin qu'elle préserve son rôle de régulation des ruissellements.

En ce qui concerne l'eau potable, la mise en oeuvre au travers du SCOT des objectifs démographiques (croissance de la population de + 1 % par an environ) engendrera un accroissement significatif des consommations en eau potable, d'une part pour répondre aux besoins de cette population résidente mais aussi pour répondre aux besoins de la population saisonnière, au regard des objectifs de développement touristique du territoire. Sur le plan quantitatif, cette demande supplémentaire en eau (près de 2 millions de m³ par an à l'horizon 20 ans) ne présente pas un obstacle au développement, au vu des capacités des ouvrages et des ressources souterraines disponibles sur le territoire. Néanmoins, afin de préserver durablement la ressource, on notera que le SCOT encourage les économies d'eau dans les aménagements et les comportements et s'engage à améliorer le rendement des canalisations de distribution (réduction des pertes).

En ce qui concerne l'assainissement, le développement urbain induira une augmentation des flux à traiter. Néanmoins, en encadrant les conditions d'assainissement des communes et des parcs d'activités qu'elles accueillent dans le respect des objectifs imposés par le SDAGE et les SAGE, le SCOT ne devrait pas engendrer d'incidence négative notable.

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction / compensation : une urbanisation choisie, limitée, réduisant les pressions urbaines sur les zones humides et l'hydrosphère. Ces aspects sont notamment repris au travers des prescriptions du DOO concernant les objectifs des orientations 1.2 (Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge), 1.3 (Protéger l'espace agricole et valoriser la vitalité d'une ruralité active et patrimoniale), 2.2 (Développer les conditions pour la valorisation des activités équinées et les productions primaires).*

- *Réduction : une réduction des risques de ruissellements et de pollutions diffuses via l'objectif 3.4.1 du DOO : Développer la culture du risque (avec en particulier son volet lié à la lutte contre les ruissellements).*
- *Evitement / réduction / compensation : un aménagement du territoire évitant ou en tout cas visant une réduction maximale des impacts sur la ressource en eau via l'objectif 3.4.2 (Développer une gestion solidaire des ressources).*

▷ **Capacité de développement et préservation des ressources - Energies, GES et pollutions (air, bruit, déchets)**

» Principaux impacts attendus

Le projet de SCOT est un projet permettant une diminution tendancielle de la dépendance aux énergies fossiles du territoire. En effet, celui-ci :

- favorisera les déplacements de proximité limitant l'usage de la voiture, grâce à des bourgs renforçant l'offre de services accessibles et un développement des moyens de mobilités en lien avec l'armature urbaine ;
- améliorera les parcours résidentiels des habitants et faciliteront ainsi la proximité habitat / emploi ;
- améliorera le parcours résidentiels des entreprises grâce à une offre foncière économique lisible et complémentaire qui permettra de mieux optimiser le placement des entreprises en fonction de leurs besoins spécifiques (accès aux services, ...) et des enjeux d'accès aux flux. Cet objectif contribue à réduire les émissions atmosphériques et des GES car il favorise la pérennité des entreprises (éviter les risques de déménagements / délocalisation d'entreprises causés par un foncier inadaptés), facilite l'accessibilité des entreprises pour les salariés grâce à une programmation du foncier économique cohérente avec celle du renforcement des pôles urbains.

- améliorera les économies d'énergies dans le logement, mais aussi dans l'aménagement (les urbanisations nouvelles s'effectueront essentiellement dans les dents creuses urbaines ou en extension de l'existant ce qui permettra d'optimiser les réseaux existants et nouveaux et donc de réduire les besoins en matériaux pour les aménagements futurs) ;
- optimisera la conception des zones à urbaniser (et notamment des parcs d'activités) ;
- renforcera la production d'énergies renouvelables (y compris dans les parcs d'activités), en particulier autour du bois-énergie, la méthanisation, du petit éolien ou encore du solaire et du photovoltaïque.

La diminution des consommations énergétiques ira de pair avec l'amélioration de la qualité de l'air, la baisse des émissions de GES. Dans son projet de développement, le projet prend également en compte les problèmes de nuisances (pollution des sols, nuisances sonores, ...) et qui permettra de préserver durablement la qualité de vie spécifique au territoire. Enfin, celui-ci sera accompagné d'une gestion rationnelle et optimisée des déchets, facilitée notamment par un aménagement urbain plus compact, des dispositifs de collecte et de traitement adaptés et un encouragement à la valorisation.

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction / compensation : une urbanisation choisie, limitée, réduisant les pressions urbaines sur l'hydrosphère, réduisant la consommation énergétique et les Gaz à effet de Serre. Ces aspects sont repris au travers des orientations 1.2, 1.3 et 2.2 du DOO. Elle est complétée par l'objectif 3.5.1 du DOO spécifique à la transition énergétique et à l'adaptation du territoire au changement climatique.*
- *Evitement : limitation des nuisances liées aux sols pollués via l'objectif DOO 3.4.1*
- *Evitement / réduction : réduire l'exposition au bruit des futures populations via l'objectif DOO 3.4.1 (prescriptions spécifiques concernant les nuisances sonores)*

- *Evitement / réduction : Evitement des nuisances liées aux déchets par une réduction à la source et une adaptation de leur gestion via l'objectif 3.5.2.*

▷ **Risques naturels et technologiques**

» Principaux impacts attendus

L'urbanisation future entraînera une imperméabilisation du sol et induira obligatoirement des rejets d'eaux pluviales supplémentaires qui, même s'ils font l'objet d'une gestion qualitative, accentueront les débits en secteurs aval. Néanmoins, cet effet n'engendrera pas d'impact notable sur les risques d'inondation. En effet, grâce à une approche du développement préventive mais aussi par une recherche d'atténuation des facteurs de vulnérabilité, le projet aura même un effet globalement positif. La réduction du risque résultera notamment de l'ensemble des dispositions suivantes :

- la réduction des ruissellements (prise en compte des axes de ruissellements dans l'urbanisation, gestion du pluvial, maintien des éléments hydrauliques aux abords ...) et la prise en compte des espaces de mobilité des cours d'eau ;
- la protection des milieux écologiques remarquables et de leur lien avec l'hydrosystème qui favorise le maintien/amélioration de leur naturalité ;
- la prise en compte stricte des risques d'inondation (PPR notamment) et des effets du changement climatique sur ceux-ci, qui permet d'intégrer et d'anticiper les risques et nuisances actuels ou futurs dans les projets urbains ;

Le SCOT prend en compte le risque de mouvement de terrains : il demande aux communes concernées de prendre en compte dans leur document d'urbanisme les éventuels PPR les concernant. En dehors des secteurs couverts par ces PPR, il demande à ce que l'aléa lié au glissement de terrain ou à la présence de cavités souterraines soit pris en compte et génère au besoin une gestion localisée adaptée.

Le SCOT demande enfin à ce que les documents d'urbanisme locaux garantissent la compatibilité des usages du sol (habitat, activités,

équipements publics, agriculture...) et de la vocation des espaces (touristique, de loisirs, espaces naturels valorisés...) au regard des installations pouvant générer des risques technologiques ou des nuisances élevées. Il s'agira notamment de prendre en compte :

- Les contraintes d'urbanisation et d'organisation des sites liées à la présence d'établissements classés SEVESO ou à risque élevé (silo...).
- Les enjeux liés au cumul de risques découlant des extensions potentielles des établissements à risque ou leur regroupement.
- Les infrastructures supportant des transports de matières dangereuses (lignes ferrées, axes routiers majeurs, canalisations d'hydrocarbures et de gaz à haute pression).

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction : réduire l'exposition aux risques actuels et anticiper les risques futurs afin de réduire encore la vulnérabilité des biens et des personnes dans les années futures via l'objectif DOO 3.4.1 (Développer la culture du risque)*

▷ **Paysages**

» Principaux impacts attendus

L'impact paysager du projet sur le paysage sera limité. En effet, celui-ci préserve, sauf très ponctuellement, les espaces naturels et agricoles et propose un certain nombre d'orientations visant à encadrer et améliorer le paysage (mise en oeuvre de la TVB, traitements paysagers permettant de mieux intégrer les entrées de ville et les zones d'activités, préservation de coupures d'urbanisation et de cônes de vue, valorisation des éléments du patrimoine et des aménagements favorables au cadre de vie et au tourisme, ...).

Les principaux impacts paysagers du projet relèveront surtout de la modification de l'aspect de certains secteurs où l'urbanisation se fera. Cela concernera :

- des aménagements urbains en extension de l'urbanisation existante, en périphérie des villes et villages actuels (en particulier autour des principaux pôles d'urbanisation du territoire) ;
- des aménagements ponctuels de zones d'activités, également généralement en périphérie des espaces urbains.

Ces aménagements se traduiront par un « épaississement » des silhouettes urbaines existantes, mais dans la modération compte tenu des objectifs de limitation de la consommation d'espace du projet et des mesures d'intégration des lisières urbaines définies par le SCOT.

» Principales mesures « Eviter, Réduire, Compenser » du projet :

- *Evitement / réduction : pour rappel, limitation de la consommation d'espace du projet de SCOT permettant de réduire l'impact sur les paysages naturels du territoire via l'objectif 1.3.3 du DOO – (Limiter la consommation d'espace en extension)*
- *Evitement / réduction / compensation : pour rappel, évitement d'impact sur les espaces naturels – mise en oeuvre éventuelles de mesures réductrices et compensatoires dans le cadre des PLU(I) via l'orientation 1.2 du DOO (Préserver et valoriser le maillage écologique, paysager et patrimonial du Nord Pays d'Auge). Rappelons aussi ici les mesures complémentaires spécifiques de mise en valeur du paysage liées à l'objectif 1.2.4 du DOO (impact positif du SCOT)*
- *Evitement / réduction : pour rappel, choix d'un développement limitant les pressions foncières sur le littoral / prise en compte de la loi littoral, protection des espaces remarquables, mise en place de coupures d'urbanisation via l'orientation 1.4 du DOO (Un mode d'aménagement du littoral qui pérennise le caractère d'exceptionnel du Nord Pays d'Auge)*

6.2 Etude des incidences de la mise en oeuvre du SCOT sur les sites Natura 2000

Cadre réglementaire

Cette étude doit faire l'évaluation des incidences du projet de SCOT sur les sites NATURA environnants 2000, au regard des objectifs de conservation de ces sites. Le contenu de l'évaluation d'incidence NATURA 2000 est défini à l'article R. 414-23 et peut se limiter à la présentation et à l'exposé définis au I de l'article R. 414-23, dès lors que cette première analyse conclut à l'absence d'incidence significative. Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

Aire d'étude

8 sites NATURA 2000 sont situés dans ou aux abords du territoire.

- 3 ZSC et 2 ZPS interfèrent avec le territoire : la ZSC de l'estuaire de la Seine (site FR2300121), la ZSC des anciennes carrières de Beaufort-Druval (site FR2502005), la ZSC de Marais Vernier, Risle maritime (site FR2300122), la ZPS de l'estuaire de l'Orne (site FR25100059) et la ZPS de l'estuaire et du marais de la Basse Seine (site FR2310044) ;
- 2 ZSC et 1 ZPS bordent le territoire, la ZSC de la baie de Seine orientale (site FR2502021) et la ZPS du littoral augeron (site FR2512001) sur la façade maritime et la ZSC du haut bassin de la Calonne (site FR2302009) en marge Sud-Est du territoire.

Les effets directs et indirects potentiels

Afin d'éviter les risques d'incidence directe du projet sur les sites NATURA 2000, le SCOT prévoit d'y interdire toute forme d'urbanisation, sauf rares exceptions pour lesquelles une réduction maximale des impacts est exigée. Il prend aussi des mesures pour limiter les pressions aux abords des sites Natura 2000 et du réseau humide et hydrographique

Au global, le projet de SCoT n'aura pas d'incidence directe sur les sites Natura 2000 du territoire. Des incidences indirectes sont susceptibles d'être induites par une réduction de zones d'évolution des espèces hors sites Natura 2000, par le biais des écoulements, du fait d'une augmentation des dérangements...

Cependant, le développement est accompagné par le Scot de mesures destinées à en limiter les effets. En outre, via les mesures destinées à améliorer les fonctionnalités écologiques du territoire, le projet du SCoT ne présente pas d'incompatibilité avec la préservation du réseau Natura 2000.

Les mesures proposées par le SCOT pour éviter les effets significatifs et engendrer des incidences positives

On peut citer :

- **Evitement d'impact direct** : choix du SCOT de rendre inconstructible (sauf exceptions) les sites NATURA 2000 du territoire ;
- **Evitement d'impact indirect** : choix du développement privilégié au sein de l'enveloppe urbaine existante et choix de densification des espaces bâtis en extension ;
- **Evitement / réduction** : choix d'un développement limitant les pressions sur le littoral et demandant le respect des capacités d'accueil des communes (avec prescriptions du DOO concernant les eaux pluviales et les eaux usées, prescriptions encadrant les aménagements urbains, mais aussi économiques et touristiques) ;
- **Mesure complémentaire** : une meilleure gestion des milieux et des connexions écologiques via la politique de trame verte et bleue
- **Mesures compensatoires** : tel qu'il est proposé et accompagné d'orientations favorables à la biodiversité, le projet de SCOT n'est pas de nature à engendrer d'incidence significative sur les sites NATURA 2000 nécessitant de recourir à des mesures compensatoires. Néanmoins, comme tout aménagement ne peut être anticipé ou géré

par le SCOT (projets non programmés avec précision ou indépendants de la mise en oeuvre du SCOT ou encore les aménagements relevant d'une plus petite échelle de gestion...), le SCOT rappelle que si des aménagements dans ou aux abords des sites NATURA 2000 sont susceptibles d'entraîner une incidence notable, ils devront faire l'objet d'une étude d'incidences préalable qui définira les éventuelles mesures réductrices ou compensatoires admissibles.

Conclusion

Le SCOT n'est pas de nature à engendrer d'incidence significative sur les sites NATURA 2000 de son territoire et de ses abords. En outre, via les mesures destinées à améliorer les fonctionnalités écologiques du territoire, le projet ne présente pas d'incompatibilité avec la préservation du réseau Natura 2000.

- Le développement des transports, des déplacements et du réseau numérique ;
- L'énergie ;
- Les risques et nuisances ;
- Le paysage ;
- Le développement commercial.

Enfin, Le SCoT ne prévoit pas de phasage particulier pour l'aménagement de son territoire à l'horizon 20 ans.

6.3 Les indicateurs

Des indicateurs sont définis dans le dossier de SCoT pour suivre la mise en œuvre du projet.

Une nouvelle évaluation du SCoT devra être réalisée au plus tard 6 ans après son approbation ou à sa prochaine révision afin de vérifier que la trajectoire du territoire correspond bien au projet de développement choisi.

Ces indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Scot concernent :

- La préservation des milieux naturels ;
- La consommation d'espace et le niveau de développement résidentiel et économique ;
- Les ressources naturelles ;

A) Diagnostic



Le diagnostic dans la révision du SCoT

Le diagnostic du SCoT

Au-delà des nouvelles données à mettre en lumière (consommation d'espace, notamment), la « philosophie » du diagnostic est d'analyser la « trajectoire » récente du territoire, son mode de développement, dans une perspective transversale et globale : le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) doivent fournir les matériaux de la cohérence du projet, et, en particulier, servir à expliquer les choix retenus pour le PADD au travers d'alternatives étudiées dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

C'est pourquoi le diagnostic intègre une perspective prospective à long terme.

Plus généralement, le diagnostic est conçu comme une analyse de la « trajectoire » du territoire dans tous les domaines de compétence du SCoT, visant à présenter le plus clairement possible les enjeux, les risques et les opportunités du territoire, afin de « fonder » la réflexion sur des éléments quantitatifs et qualitatifs solides constituant le préalable à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) que les élus du territoire décideront de porter.

L'organisation du diagnostic

Le diagnostic de la révision du SCoT du Nord Pays d'Auge comprend un diagnostic transversal et prospectif, et des compléments thématiques qui lui sont annexés.

■ Le diagnostic transversal et prospectif :

- Il procède à une analyse transversale globale et synthétique du territoire avec un point de vue problématisé des enjeux de moyen et long termes mettant en évidence les grandes questions posées à la révision du SCoT.
- Il peut être utilisé seul, les compléments thématiques qui lui sont annexés détaillant les éléments d'analyse par thématique des questions que le diagnostic transversal aborde.

■ Les compléments thématiques du diagnostic transversal.

Ces compléments thématiques sont organisés en 5 cahiers fournissant pour l'ensemble des sujets que le SCoT est amené à traiter, des données chiffrées, des faits spatialisés, des éléments conclusifs :

- **Cahier 1** : Démographie et habitat,
- **Cahier 2** : Economie (incluant l'agriculture et le tourisme),
- **Cahier 3** : Equipements et mobilités
- **Cahier 4** : Paysages
- **Cahier 5** : Etat initial de l'environnement (EIE)

Chaque cahier comprend ainsi :

- **Un « observatoire »** qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du scot, soit les impacts des évolutions en cours ;
- **Une présentation de la gouvernance**, qui vise à décrire les actions menées les collectivités du Nord Pays d'Auge et les autres acteurs publics, lorsqu'elles recèlent un impact direct ou indirect sur le territoire pour la thématique considérée ;
- **Une synthèse** exposant les atouts, les faiblesses et les défis du territoire dans ce domaine.

Note : compte tenu de la spécificité des sujets analysés par l'Etat Initial de l'Environnement, l'organisation des synthèses diffère légèrement de celle des autres cahiers thématiques.

Avis au lecteur :

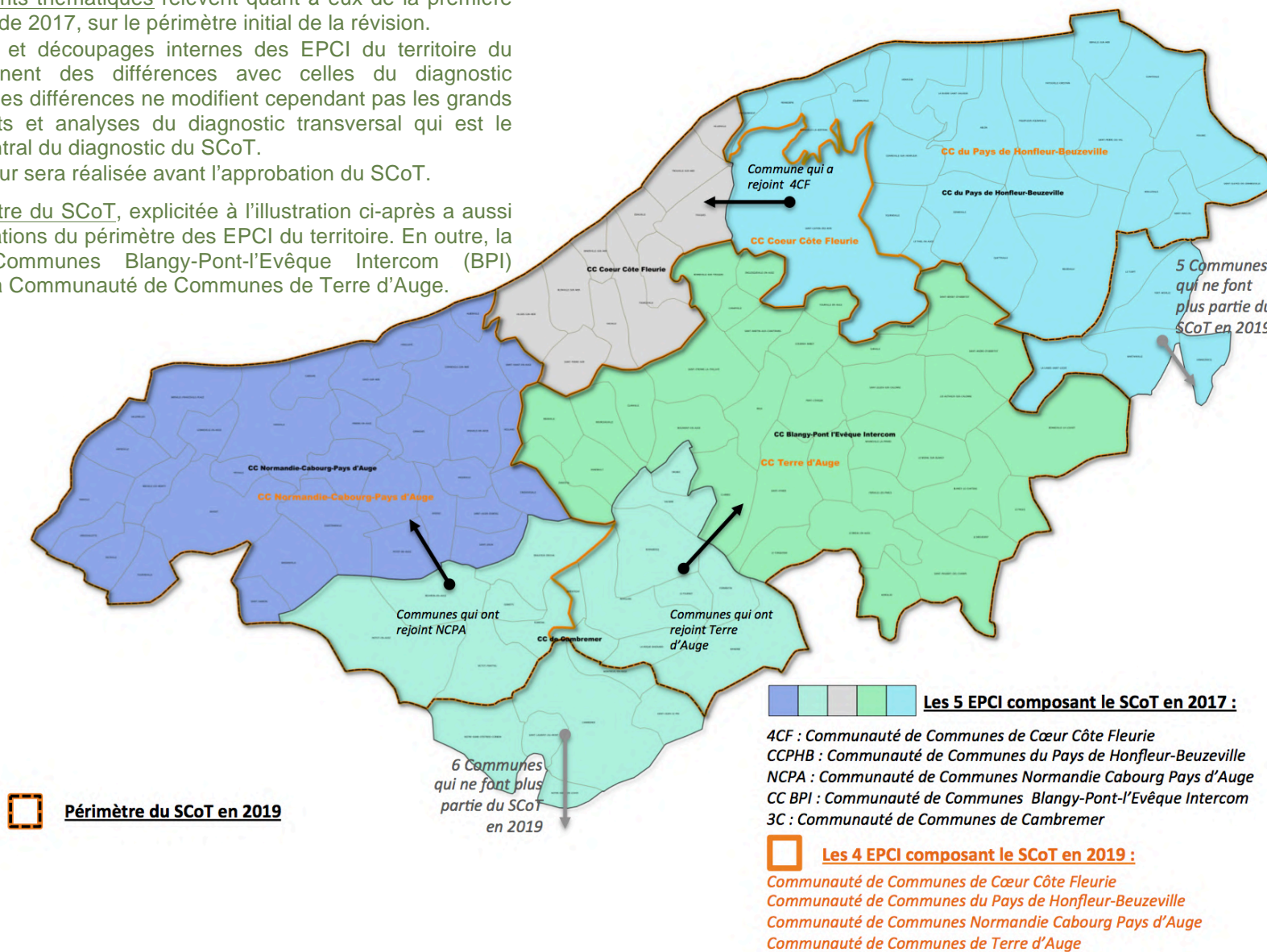
Le processus du SCoT a conduit à la réalisation d'une première version du diagnostic en juillet 2017.

Le présent diagnostic transversal a fait l'objet d'une mise à jour sur la base des données Insee les plus récentes disponibles (2015) ainsi que pour tenir compte de l'évolution du périmètre du SCoT intervenue en 2018 et au 1^{er} janvier 2019. L'état initial de l'environnement, cahier 5 des compléments thématiques, a également fait l'objet d'une mise à jour, notamment pour tenir compte de l'évolution du périmètre mentionnée ci-avant.

Les autres compléments thématiques relèvent quant à eux de la première version de diagnostic de 2017, sur le périmètre initial de la révision.

- Les données et découpages internes des EPCI du territoire du SCoT détiennent des différences avec celles du diagnostic transversal. Ces différences ne modifient cependant pas les grands enseignements et analyses du diagnostic transversal qui est le document central du diagnostic du SCoT.
- Une mise à jour sera réalisée avant l'approbation du SCoT.

L'évolution du périmètre du SCoT, explicitée à l'illustration ci-après a aussi amené à des modifications du périmètre des EPCI du territoire. En outre, la Communauté de Communes Blangy-Pont-l'Evêque Intercom (BPI) s'appelle désormais la Communauté de Communes de Terre d'Auge.



A1) Diagnostic transversal



Sommaire

<u>Le contexte de la révision</u>	6	2.2 Un territoire aux leviers de développement variés	35
La révision du SCoT du Nord Pays d'Auge	6	<i>Un espace économique ?</i>	
Le diagnostic dans la révision du SCoT	8	<i>Un espace actif ?</i>	
Les conséquences des évolutions administratives et du périmètre	9	<i>Un espace agricole d'excellence ?</i>	
		<i>Un espace commercial autonome ?</i>	
<u>1. Une double évolution : dualité et unité ?</u>	10	2.3 Une qualité paysagère et environnementale qui nécessite une attention particulière	44
1.1 La rencontre de la terre et de la mer...	13	<i>Un espace paysager ?</i>	
<i>Un territoire pour deux espaces distincts</i>		<i>Un espace de gestion environnementale ?</i>	
<i>Un soubassement touristique dissymétrique</i>		<i>Un espace de culture du risque ?</i>	
		<i>Un espace environnemental apaisé ?</i>	
1.2 Des dynamiques internes qui rééquilibrent le territoire	17		
<i>Un redéploiement de la population à l'intérieur du SCoT</i>			
<i>Une affirmation progressive de l'arrière-pays</i>			
1.3 Le point clé de l'accessibilité	21		
<i>Une accessibilité de haut niveau des pôles, mais une desserte rurale plus problématique</i>			
<i>Un territoire de flux internes</i>			
<u>2. Un espace qui s'affirme ?</u>	25	<u>3. L'archipel de l'Estuaire</u>	53
2.1 Une réalité de plus en plus résidentielle	28	3.1 Une accroche affirmée avec les espaces environnants	56
<i>Un espace résidentiel ?</i>		<i>Un changement de périmètre qui assoit le Nord Pays d'Auge à l'interface entre Le Havre, Caen et Rouen</i>	
<i>Un espace touristique ?</i>		<i>Un territoire qui garde un lien privilégié avec l'Île-de-France, mais qui s'insère plus dans son environnement proche</i>	
<i>Un espace de vie autonome et/ou en réseau ?</i>			
		3.2 Une inscription dans la dynamique métropolitaine pour une attractivité globale	58
		<i>Les incidences de la métropolisation</i>	
		<i>Une vocation spécifique dans la métropolisation ?</i>	

Le contexte de la révision



LA REVISION DU SCOT NORD PAYS D'AUGE

Le SCoT initial

L'élaboration initiale du SCoT a été réalisée sur la base de l'arrêté du Préfet du Calvados en date du 1^{er} juillet 2002, qui définissait un périmètre composé de 103 communes, et de 6 communautés de communes :

- La communauté de communes « Blangy-Pont l'Evêque Intercom »
- La communauté de communes de Cambremer
- La communauté de communes Cœur Côte Fleurie
- La communauté de communes d'Honfleur
- La communauté de communes de l'Estuaire de la Dives
- La communauté de communes de Dozulé



Le SCoT du Nord Pays d'Auge a été approuvé le 15 décembre 2007, à l'unanimité.

Le 27 novembre 2015, le Comité Syndical a adopté un document de synthèse exposant le bilan du SCoT : « Lancement de la révision du SCoT Nord Pays d'Auge : Bilan des constats et des enjeux ».

La révision

La révision du SCoT poursuit différentes finalités :

- S'adapter aux nouvelles exigences réglementaires (lois ENE, ALUR, ELAN...)
- Actualiser son diagnostic, et interroger le projet de territoire (PADD, DOO), aux vues des évolutions – notamment institutionnelles – du territoire
- Etudier les dynamiques régionales environnantes, et positionner le SCoT au cœur de ces mécanismes (pôles métropolitains de Caen et de l'Estuaire de la Seine, Axe Seine, liens avec l'Angleterre...)

Ainsi, par délibération le 16 novembre 2016, le Comité Syndical a prescrit la révision du SCoT, accompagnée d'une fixation des objectifs de cette révision et d'un arrêt des modalités de concertation.

Le territoire du SCoT
(Source : BD topo IGN ; traitement : EAU)



Le SCoT est porté par le Syndicat Mixte pour le SCoT du Nord Pays d'Auge, et couvre, à compter du 1^{er} janvier 2019, 119 communes, réparties en 4 EPCI, dont la population en 2015 était la suivante :

EPCI	Population 2015
CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	31 181
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	27 307
CC Coeur Côte Fleurie	21 195
CC Terre d'Auge	19 307
SCoT du Nord Pays d'Auge	98 990

LE DIAGNOSTIC DANS LA REVISION DU SCOT

Le diagnostic dans le code de l'urbanisme

Aux termes de l'Article L141-3 du code de l'urbanisme, tel qu'il est désormais rédigé à la suite de l'Ordonnance du 23 septembre 2015, le rapport de présentation du SCoT :

« (...) explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »

Les différentes pièces du diagnostic

Le diagnostic de la révision du SCoT du Nord Pays d'Auge se compose de deux parties complémentaires :

- Une série de fiches analytiques concernant la démographie, l'habitat, l'économie, les services et équipements, les mobilités, l'environnement. Chacune de ces fiches comprend :
 - Un « observatoire » qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du SCoT, soit les impacts des évolutions en cours ;
 - Une présentation de la gouvernance, qui vise à décrire les actions menées par les acteurs du territoire, lorsqu'elles recèlent un impact direct ou indirect sur le territoire pour la thématique considérée ;
 - Une synthèse exposant les atouts, les faiblesses et les défis du territoire dans ce domaine.

- La présente partie transversale, qui vise à décrire de façon systémique et globale :
 - les évolutions récentes du territoire ;
 - ses problématiques spécifiques ;
 - ses enjeux de moyen et long terme.

Ce diagnostic vise à fournir les données nécessaires et à introduire la réflexion du territoire sur son « projet » de long terme qui sera consigné dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT révisé.

LES CONSEQUENCES DES EVOLUTIONS ADMINISTRATIVES ET DU PERIMETRE

Le « moment » de la révision

L'élaboration du SCoT approuvé en 2007 correspondait à la fois à l'état de la législation à cette époque et à l'état d'avancement des réflexions et travaux des différentes collectivités inclus dans l'ancien périmètre du SCoT. L'élaboration du SCoT de 2007 s'était alors concentrée sur l'organisation des différents espaces du territoire.

L'élargissement du périmètre du SCoT vers l'est et l'ouest et les fusions d'intercommunalités, les nouveaux documents existants sur le territoire (et en particulier les PLUi), les nouveaux textes législatifs (Lois Grenelle, ALUR...), les dynamiques environnantes (démarches métropolitaines, fusion des deux anciennes régions Basse et Haute Normandie) réinterroge le positionnement du Nord Pays d'Auge, et impacte la tonalité du nouveau SCoT.

Il s'agit de s'appuyer sur les documents existants (PLUi, bilan du SCoT réalisé en 2015, et autres études), pour capitaliser sur leurs éclairages, vers une révision adaptée et concrète du SCoT Nord Pays d'Auge.

La mise à jour du diagnostic

Le premier diagnostic avait été réalisé avec le RP 2013 de l'INSEE. Les données ont été actualisées avec le recensement de 2015, et en prenant en compte les dernières modifications du périmètre du SCoT. Cette actualisation a permis de constater que les grandes tendances restent les mêmes, notamment dans le cadre des projections démographiques qui avaient été réalisées.

1.
Une double
évolution : dualité
et unité ?





1.1 La rencontre de la terre et de la mer...

- Un territoire pour deux espaces distincts
- Un soubassement touristique dissymétrique

1.2 Des dynamiques internes qui rééquilibrent le territoire

- Un redéploiement de la population à l'intérieur du SCoT
- Une affirmation progressive de l'arrière-pays

1.3 Le point clé de l'accessibilité

- Une accessibilité de haut niveau des pôles, mais une desserte rurale plus problématique
- Un territoire de flux internes

Le territoire du SCoT compte deux espaces distincts, mais complémentaires, dessinant une image normande « globale » : le littoral et l'arrière-pays. Si le littoral est surtout reconnu pour ses vastes plages et ses équipements haut-de-gamme liés aux loisirs et au tourisme, l'arrière-pays rural apparaît comme plus intime, avec ses collines et son maillage bocager dense.

Ces deux espaces distincts ne sont cependant pas isolés, ne fonctionnent pas en vase-clos, indépendamment l'un de l'autre. Leurs frontières sont en réalité poreuses, et ces deux espaces composent alors un espace unique, comme en témoignent les flux de personnes et de biens qui transitent au sein du périmètre du SCoT. Ces échanges internes, marqués, témoignent d'un espace de réflexion cohérent, et de la nécessité de penser le Nord Pays d'Auge comme un tout, où le littoral et son hinterland jouent des rôles distincts, mais d'importance égale.

La frange littorale augeronne est certes marquée par une démographie et une économie – notamment touristique – plus dense. Mais des rééquilibrages sont à l'œuvre, avec un arrière-pays qui se renforce, qui affirme ses propres spécificités, à faire jouer dans cet espace unique.

En appui de cette dynamique, les connexions, physiques (routières et ferrées) comme numériques, occupent une place centrale, pour consolider les liens entre les espaces, faciliter les échanges et pérenniser les flux.

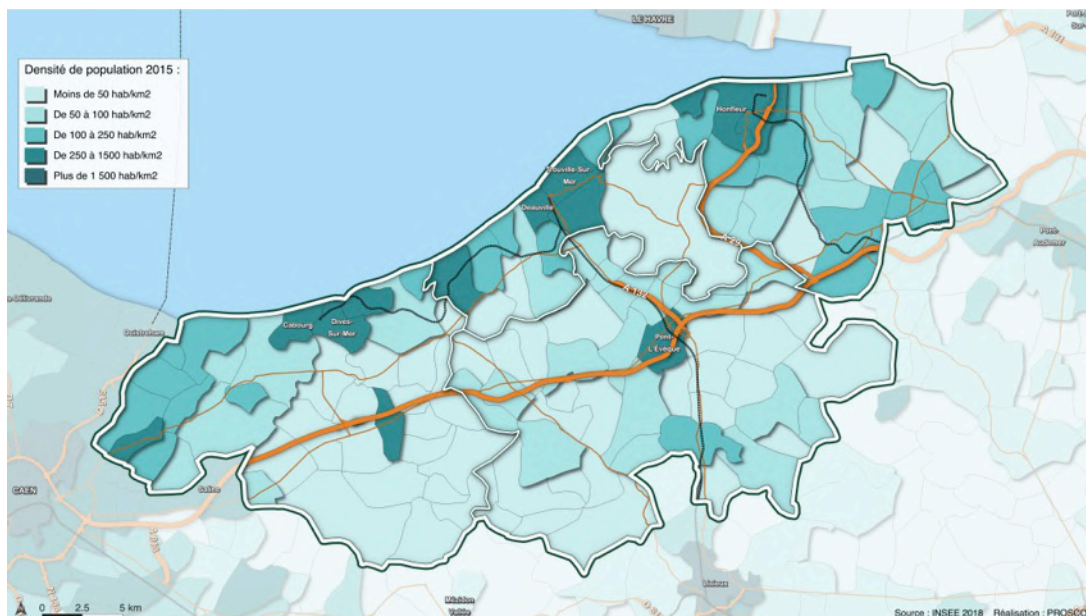
1.1 LA RENCONTRE DE LA TERRE ET DE LA MER...

1.1.1. Un territoire pour deux espaces distincts

Deux espaces...

La frange littorale, au tissu urbain dense et à l'animation touristique reconnue, ainsi que l'arrière-pays, marqué par son bocage et ses villages au caractère plus rural, sont deux composantes distinctes mais complémentaires du Nord Pays d'Auge. Ils sont marqués par des dynamiques dissemblables, qui procurent au territoire du SCoT une palette large d'usages et de façons de vivre le territoire.

Densité de population au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



En termes démographiques d'abord, la bande littorale peuplée s'oppose à un arrière-pays, aux communes comptant moins d'habitants. Le profil des ménages diffère également : l'arrière-pays se révèle globalement plus familial (les couples avec enfants représentent 30% des ménages au sein de la CC Terre d'Auge), tandis que le littoral accueille des ménages de taille plus réduite (la part des couples avec enfants ne s'élève qu'à 15% des ménages au sein de la CC Cœur Côte Fleurie).

Si la tendance au vieillissement est générale au SCoT, elle est cependant nettement plus prononcée sur le littoral, de nombreux retraités propriétaires de résidences secondaires venant s'installer définitivement sur le territoire afin de profiter du cadre de vie qu'il offre. L'offre de logements, directement corrélée aux ménages en présence, diffère ainsi entre le littoral et l'intérieur des terres, qui comprend davantage de maisons individuelles, implantées sur de vastes terrains.

Ainsi, une grande différence est également appréciable dans la densité des espaces. Elle traduit notamment l'attractivité des côtes, où elle est particulièrement élevée. L'histoire du territoire, marquée par une urbanisation éclair des stations balnéaires, en lien avec l'arrivée du train, explique également cette densité. L'arrière-pays, quant à lui, est parsemé de bourgs et villages, globalement plus préservés de l'urbanisation et moins denses. La demande importante observable sur le littoral, ainsi que les contraintes auxquelles est soumis cet espace (risques, loi Littoral...) entraîne également des coûts du foncier et de l'immobilier nettement plus élevés qu'au sein des terres.

Un déséquilibre est également notable entre les deux espaces lorsqu'il s'agit de l'offre d'équipements. Celle-ci étant liée à la densité d'habitants, il devient alors nécessaire pour les ruraux de se déplacer pour avoir accès à certains types d'équipements, en particulier de gammes intermédiaire ou supérieure. C'est notamment le cas pour les équipements de santé, moins présents dans l'arrière-pays.

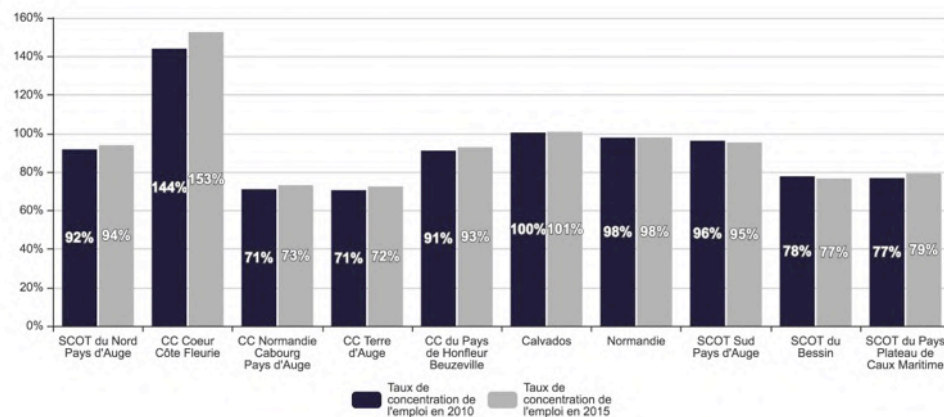
En termes d'emplois, c'est également le littoral qui concentre la majeure partie du développement économique et des emplois (voir partie 2.2.1.). En guise d'illustration, le territoire du SCoT compte deux principaux pôles d'emplois, regroupant ¼ des emplois localisés sur le territoire. Tous deux sont situés sur le littoral :

- Honfleur, avec 4 715 emplois en 2015,
- Et Deauville, avec 4 612 emplois en 2015.

Mis à part les activités agricoles, l'arrière-pays a une tonalité plus résidentielle, sauf certains secteurs économiquement plus dynamiques (Pont-l'Évêque, Beuzeville...). Le taux de concentration de l'emploi appuie cette analyse : étant de 153 au sein de la CC Cœur Côte Fleurie en 2015, il ne s'élève qu'à 72 dans la CC Terre d'Auge.

Source : Insee RP ; traitement : Observ'EAU

Taux de concentration de l'emploi en 2010 et 2015 :



Par ailleurs, les longues plages de sable et falaises du littoral augeron se distinguent des collines bocagères et verdoyantes. Les perspectives ouvertes s'opposent à l'intime, au confidentiel. Le territoire du Nord Pays d'Auge propose alors deux ambiances, deux modes de vivre différents, au sein de ces deux espaces.

...Pour un territoire unique et cohérent

Pour autant, le territoire constitue un ensemble cohérent, où ces deux espaces très distincts s'imbriquent et s'unissent. L'un comme l'autre sont effectivement parties prenantes de la Normandie, façonnent son image, et son identité, qui, pourtant multiple, est facilement identifiée : le bocage, les villages aux maisons à pans de bois, les communes touristiquement animées du littoral, les productions de fromage et de pommes...

Le Nord Pays d'Auge parvient donc à réaliser une synthèse entre ces deux espaces, à les réconcilier. Sur l'ensemble du territoire, la qualité du cadre de vie est au cœur du mode de vie augeron, et c'est notamment sur cela qu'ils se retrouvent. Les frontières du littoral est de l'arrière-pays sont poreuses, en témoignent les nombreux échanges et flux qui existent. Afin de ne pas créer un territoire à deux vitesses, il s'agit alors d'affirmer cette unité, de favoriser les complémentarités et les échanges entre littoral et intérieur des terres, tout en ouvrant le territoire vers l'extérieur afin de valoriser ses spécificités internes, multiples.

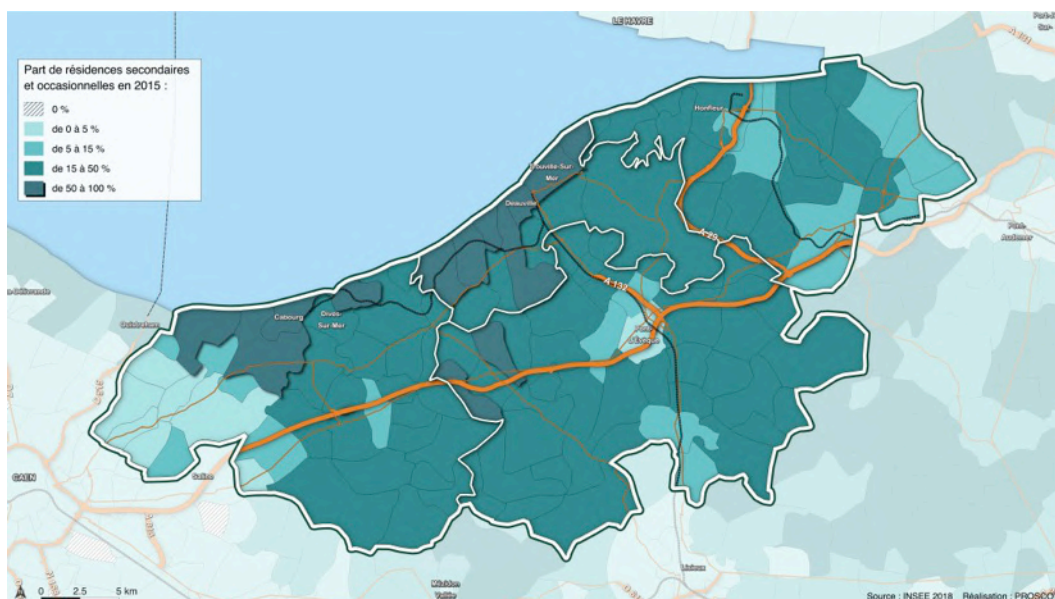
Riche de la diversité de ses espaces, le territoire du Nord Pays d'Auge a alors tout à gagner en valorisant les spécificités et potentiels de la frange littorale comme de l'arrière-pays, pour être à même de faire rayonner le territoire dans son ensemble.

1.1.2. Un soubassement touristique dissymétrique

L'un des points forts du territoire est sa teneur touristique, mais elle se caractérise de manière différenciée dans l'arrière-pays et sur le littoral, et surtout avec une intensité distincte.

Si le littoral augeron, et en particulier les stations de Deauville/Trouville-sur-Mer ; Cabourg/Houlgate et Honfleur constituent des destinations mondialement connues et à l'attractivité incontestable, l'intérieur des terres demeure plus confidentiel (à l'exception de Pont-l'Évêque, identifié en partie grâce au fromage qui porte son nom). Si l'ensemble du territoire attire, c'est alors sans conteste la côte qui accueille le plus de touristes, à un rythme soutenu.

Part des résidences secondaires au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



L'histoire particulière de ces stations, développées en lien avec la desserte ferrée et routière, comme lieu de villégiature privilégié des franciliens notamment, explique en partie l'économie qui s'en est ensuivie.

La proximité et les liens forts qui se sont affirmés avec l'Île-de-France, la qualité du cadre de vie que propose le territoire, ainsi que l'offre de loisirs et d'équipements très large, en particulier sur le littoral, sont propices au développement, non seulement du tourisme, mais de la bi-résidence.

La forte proportion de résidences secondaires appuie ce propos. Elles représentent effectivement la moitié du parc résidentiel, et ne sont pas uniquement occupées lors des hautes saisons touristiques. Leurs propriétaires s'y rendent plusieurs jours par semaine, vivant en réalité entre deux villes, mais n'étant pas comptabilisés comme résidents permanents du Nord Pays d'Auge.

Ce phénomène de la bi-résidence, particulièrement observable sur la frange littorale du territoire, conduit à s'interroger sur la manière de vivre le Nord Pays d'Auge, sur ce que ces ménages vivant entre deux territoires recherchent au sein du SCoT (services, équipements, commerces). Il réinterroge également les données statistiques observables sur le territoire, en modifiant profondément la réalité, objective ou vécue, du Nord Pays d'Auge.

Un territoire au caractère touristique si affirmé – et en particulier la frange littorale du Nord Pays d'Auge – ne peut en effet être étudié sans prendre en compte la bi-résidence, qui ajoute au nombre de résidents permanents (propriétaires de résidences principales) un nombre non négligeables d'utilisateurs.

Ainsi, en ce qui concerne les résidences secondaires, elles ne peuvent être considérées comme simples « maisons de famille » ou « de vacances », étant occupées la majeure partie de l'année. Autour de la période de la retraite, le phénomène de la bi-résidence s'accroît encore davantage : la temporalité des séjours au sein de la résidence secondaire tend à augmenter fortement, et s'estompe alors la distinction entre résidence principale et résidence secondaire. Le lieu de villégiature devient alors lieu de vie.

Ces bi-résidents, non comptabilisés dans les statistiques INSEE, ne peuvent donc pas être exclus du raisonnement, de l'approche du territoire, en donnant corps à une réalité physique, comportementale, économique, commerciale, sociale, voire citoyenne.



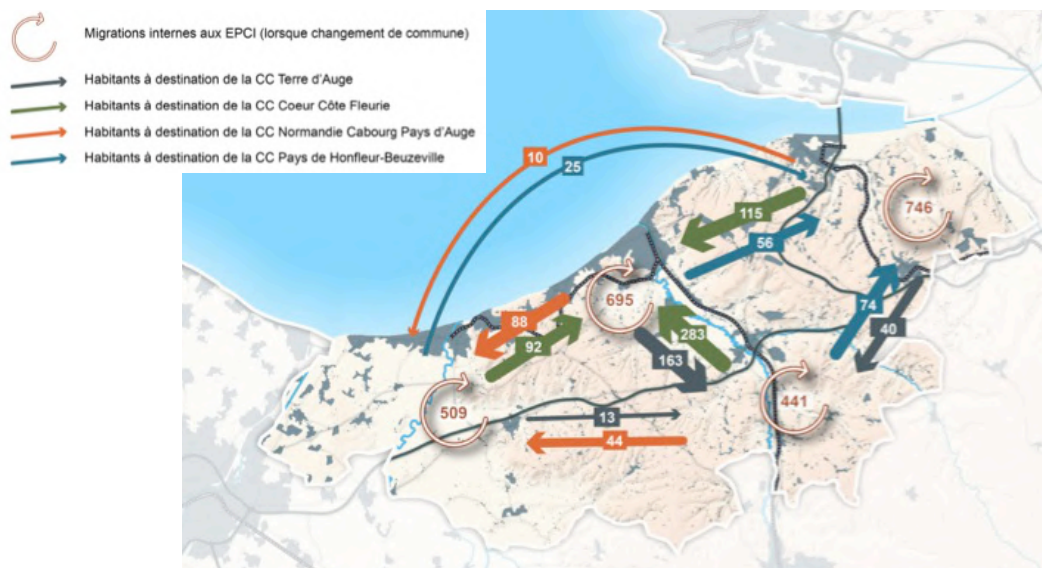
1.2 DES DYNAMIQUES INTERNES QUI REEQUILIBRENT LE TERRITOIRE

1.2.1. Un redéploiement de la population à l'intérieur du SCoT

Les caractéristiques sociodémographiques du littoral et de l'arrière pays semblent aller vers une convergence. En outre, l'affirmation démographique et économique de l'arrière-pays ne se traduit pas par un affaiblissement du littoral, qui reste très dynamique, en témoignent les nombreux flux de migrations résidentielles et domicile-travail observés vers la CC Cœur Côte Fleurie.

Ainsi, si le littoral et l'arrière-pays ont fait preuve pendant longtemps d'un fonctionnement distinct, ces deux espaces semblent aujourd'hui s'intégrer au sein du territoire Nord Pays d'Auge. Cela se traduit notamment par des flux de migrations de proximité importants mais moins distinctifs, notamment entre la CC Cœur Côte Fleurie et la CC Terre d'Auge où les échanges de population sont plus ou moins équivalents et se redistribuent sur l'ensemble du territoire, montrant le dynamisme des deux espaces.

Les migrations résidentielles entre 2014 et 2015 en interne au SCoT (lorsque changement de commune)
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)

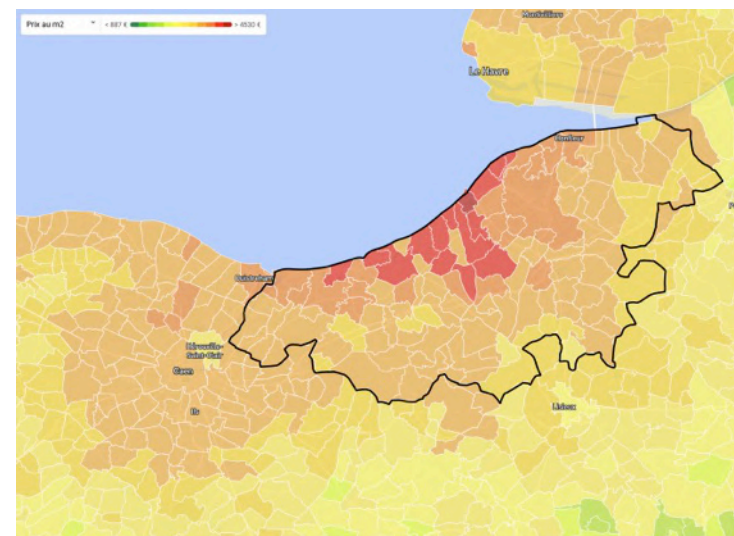


Le dynamisme de l'arrière-pays est en partie explicable par les capacités de développement résidentiel limitées du littoral, très contraint (loi Littoral, gestion des risques et protection des espaces), qui alimentent les prix du foncier et de l'immobilier.

La cherté du foncier et des logements (au sein de la CC Cœur Côte Fleurie notamment) freine l'accès au logement des ménages ayant des capacités financières plus réduites, ce qui les incite à quitter la frange littorale pour s'installer dans des espaces au foncier plus abordable.

Ce déplacement de la pression foncière du littoral vers l'intérieur des terres est à même de modifier la tonalité rurale de l'arrière-pays, et interroge également la mixité générationnelle et sociale du territoire dans son ensemble.

Prix de vente de l'immobilier dans l'ancien (maisons et appartements) en €/m² en mars 2018
(Source : meilleursagents ; traitement : EAU)



1.2.2. Une affirmation progressive de l'arrière-pays

Un convergence démographique et économique en cours...

Les échanges entre le littoral et l'arrière-pays et la convergence de leur fonctionnement, sont également observables en termes statistiques, comme l'expose le tableau ci-dessous.

Entre 1999 et 2015, si la frange littorale a continué à se développer, la part de la population, des logements et des emplois du littoral a quant à elle diminué. A contrario, l'arrière-pays s'est affirmé, suivant une dynamique ancienne que le 1^{er} SCoT avait anticipée.

Et en 2015, l'arrière-pays concentre alors 51,1% de la population, 27,8% des logements et 37,2% des emplois.

A noter cependant que l'arrière-pays s'étend sur un territoire bien plus vaste que l'étroite frange littorale augeronne.

Evolution du poids dans le SCoT du littoral et de l'arrière-pays, entre 1999 et 2015, en termes de population, de logements et d'emplois
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

EVOLUTIONS RELATIVES 1999/2013 DES DEUX SECTEURS DU SCOT		1999 % /SCOT	2010 % /SCOT	2015 % /SCOT	EVOLUTION
LITTORAL	POPULATION	52,3%	50,5%	48,9%	→
	LOGEMENTS	74,5%	73,1%	72,2%	→
	EMPLOIS	63,7%	63,5%	62,8%	→

ARRIÈRE-PAYS	POPULATION	47,7%	49,5%	51,1%	→
	LOGEMENTS	25,5%	26,9%	27,8%	→
	EMPLOIS	36,3%	36,5%	37,2%	→

Source : RGP INSEE, traitement EAU/PROSCOT 2016

... Qu'appuient les dynamiques de consommation d'espace observées sur la dernière période

La consommation d'espace observée sur les dix dernières années vient dans le sens de cette idée de redéploiement rétro littoral, couplé à un développement littoral toujours prégnant.

7 secteurs ont en effet concentré près de 50% de la consommation totale, à savoir :

- La frange ouest du territoire autour de Ranville et Barent, du fait de contraintes spatiales plus souples et de la proximité de Caen,
- 3 secteurs côtiers s'appuyant sur les pôles urbains majeurs du SCoT et leurs communes limitrophes : Honfleur / La Rivière-Saint-Sauveur ; Dives-sur-Mer / Houlgate ; Deauville / Trouville-sur-Mer,
- 3 pôles du rétro littoral : Dozulé, Pont l'Evêque, et Beuzeville (de par l'attractivité de son pôle de services, mais aussi sa proximité au Havre et à Pont-Audemer).

Dans l'arrière-pays, le redéploiement s'est donc surtout réalisé autour des trois principales polarités urbaines, les secteurs autour ayant connu un développement plus limité.

En plus des 7 secteurs relevés précédemment, une vingtaine de communes ont également concentré 24% de la consommation totale d'espace du territoire. Elles sont localisées :

- A l'ouest du SCoT, à proximité de l'agglomération caennaise,
- Au sein de l'ex-canton de Beuzeville, à l'articulation entre le Havre et le reste de l'Eure,
- Et, dans une moindre mesure, entre Pont-l'Evêque et Lisieux.

Ces évolutions confirment à la fois le caractère contraint du territoire et les dynamiques urbaines fortes associées au littoral, mais elles révèlent aussi le poids croissant des pôles de l'arrière-pays ainsi que des rapports du Nord Pays d'Auge avec les agglomérations de Caen et du Havre.

En termes de développement économique, il s'est pendant longtemps concentré au sein de 3 pôles identifiés :

- Cabourg / Dives-sur-Mer, avec le développement de zones industrielles et commerciales,
- Trouville-sur-Mer / Deauville, davantage orientés vers le commerce et l'artisanat,
- Et Honfleur, avec, sur la plaine alluviale, une zone industrialo-logistique, et sur le plateau, une zone artisanale.

C'est aujourd'hui au rétro littoral d'enclencher un développement économique plus affirmé, en particulier sur les pôles de Reux (activité cidricole) et Pont-l'Évêque, mais aussi Annebault, où une vingtaine d'entreprises se sont installées au cours des dernières années. Suivant la même dynamique, Dozulé a engagé la commercialisation d'une zone artisanale de 5 hectares, sur laquelle les premières entreprises sont en cours d'installation.

L'affirmation de l'arrière-pays, aussi bien en termes résidentiels qu'économiques, constitue donc une réalité tangible. Elle se couple avec un développement continu du littoral, dont les capacités d'accueil résidentiel comme économique se voient toutefois limitées.

Cette nouvelle dynamique portée dans l'arrière-pays alimente alors un développement global du territoire, chacun des secteurs affirmant ses spécificités dans une logique complémentaire.



Consommation d'espace 2005-2016
(Traitement : EAU)



1.3 LE POINT CLE DE L'ACCESSIBILITE

1.3.1. Une accessibilité de haut niveau des pôles, mais une desserte rurale plus problématique

La porosité entre les différents espaces du territoire, les flux de personnes et de marchandises, n'est possible et consolidable qu'à la condition d'une bonne desserte de l'ensemble des espaces du territoire, pour un développement équilibré et véritablement global.

Une bonne insertion dans les flux, à améliorer cependant au sud de l'A13 et vers l'extérieur

Le territoire du Nord Pays d'Auge a cet atout indéniable de s'inscrire dans les flux routiers et autoroutiers, mais aussi ferrés, pour des connexions aisées et rapides avec les agglomérations voisines et avec le littoral (A13, A29, RD677...).

Cependant, le maillage se révèle inégal entre le nord de l'A13, jusqu'à la partie littorale, et le sud de l'A13, où les communes plus rurales demeurent moins facilement accessibles (*voir carte de synthèse page suivante*). Les connexions nord-sud sont alors à affirmer davantage au sein du territoire, pour que le développement soit réellement porté et diffusé à l'ensemble du territoire, et ses différents espaces bien imbriqués. Le caractère plus rural de la partie sud du territoire vient interroger les mobilités dans ces espaces moins denses.

Par ailleurs, si la voiture individuelle continue à dominer au sein des mobilités, les modes de déplacement alternatifs connaissent un réel essor : transport à la demande pour les entreprises, covoiturage, projets de véloroutes en lien avec des parcours de découverte touristique notamment...

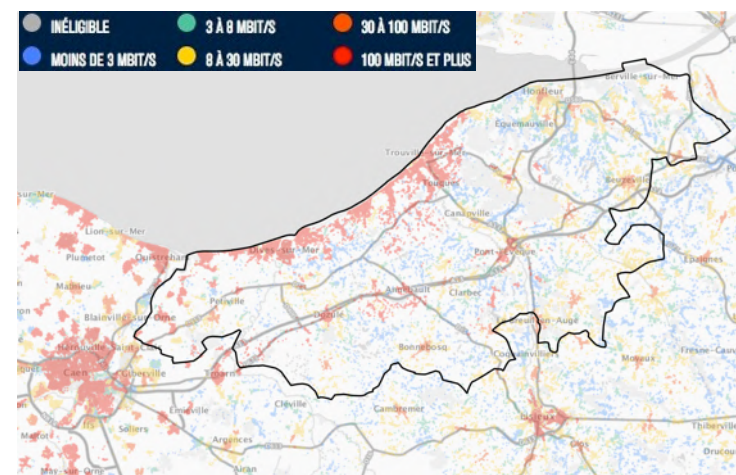
Vers l'extérieur, l'accessibilité du territoire pourrait être améliorée, notamment via des liaisons ferrées plus performantes (projet de la LNPN pour des connexions plus affirmées encore avec l'Île-de-France) ou encore une montée en puissance de l'aérodrome de Deauville-Normandie.

Un déséquilibre notable en terme d'accessibilité numérique

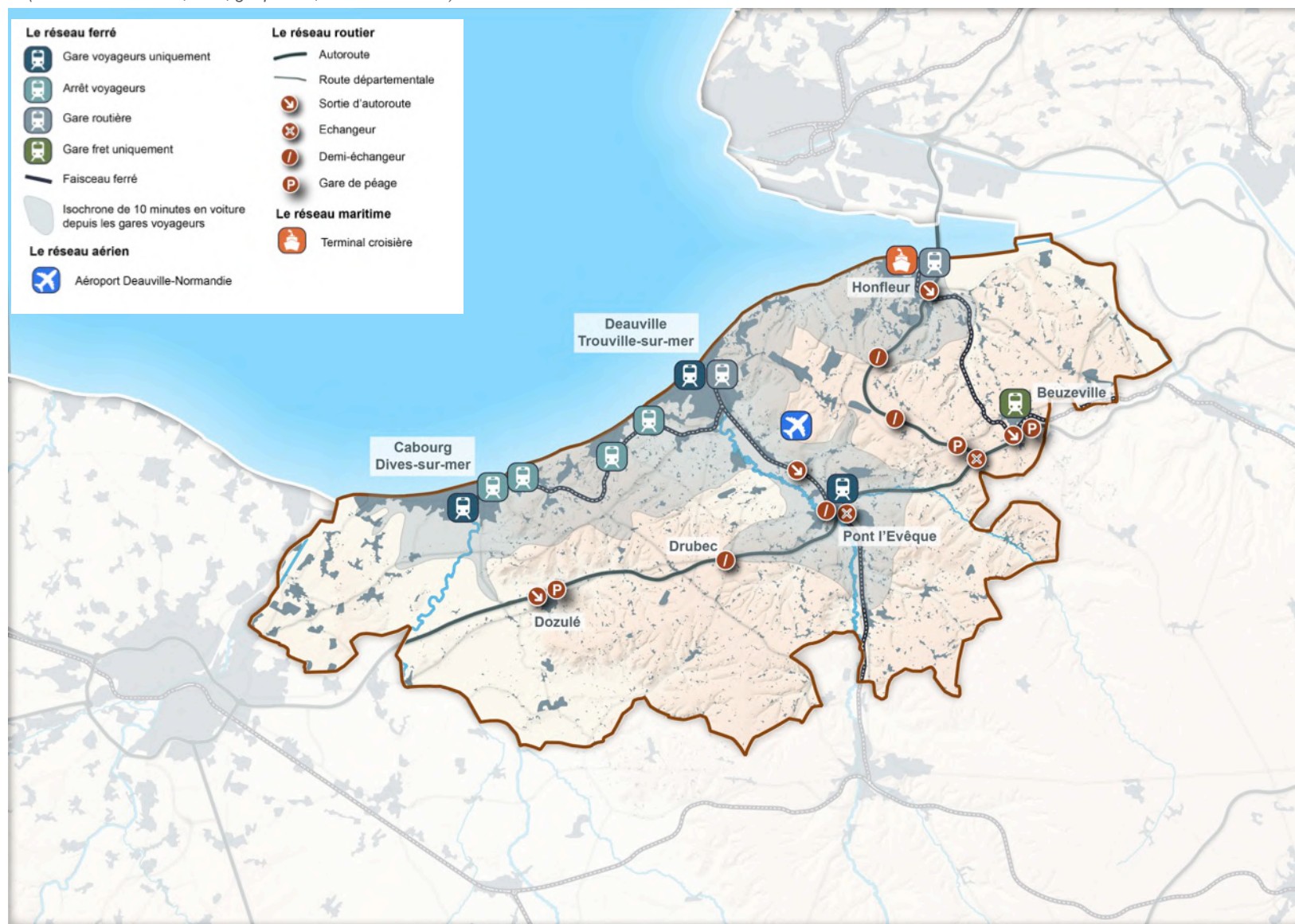
La desserte numérique (Très Haut Débit mais aussi téléphonie mobile) se révèle encore insuffisante au sud du territoire. Or il s'agit d'un levier de développement aujourd'hui incontournable pour les territoires, aussi bien en termes résidentiels qu'économiques et touristiques.

Pour ne pas enclencher de clivage territorial selon une logique littoral / arrière-pays, les connexions numériques sont alors à généraliser à l'ensemble du SCoT. Les différents espaces augerons pourront ainsi user des mêmes outils de développement, dans une dynamique globale et partagée.

Eligibilité aux différents débits sur le territoire du SCoT en mars 2019
(Source : Observatoire France THD ; traitement : EAU)



Les infrastructures majeures du territoire du SCoT : synthèse
(Sources : Fond IGN, RFF, géoportail ; traitement : EAU)



1.3.2. Un territoire de flux internes

Migrations professionnelles internes au SCoT Nord Pays d'Auge
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)



Au quotidien, le territoire du SCoT est soumis à de nombreux flux internes. La frange littorale concentrant une bonne partie de l'emploi, les déplacements domicile-travail sont denses en direction de cet espace. Ces navettes professionnelles sont particulièrement observables vers Deauville / Trouville-sur-Mer, Honfleur et Cabourg, depuis l'arrière-pays.

Si les routes sont grandement empruntées, cela soulève également l'enjeu de faire cohabiter les différents utilisateurs des routes. Les déplacements poids-lourds en particulier constituent un véritable enjeu aujourd'hui. Les routes qui desservent les zones d'activités ne sont pas toujours adaptées à leur passage, et certaines communes, peu désireuses de voir passer ces flux qui coïncident assez peu avec l'image touristique et qualitative qu'elles désirent véhiculer, votent des arrêtés ayant pour conséquence de complexifier les itinéraires. Ces obstacles aux déplacements des poids lourds peuvent, à terme, nuire à l'attractivité économique du territoire, en venant réinterroger la desserte des entreprises.

Ainsi, les différents modes de déplacements (poids lourds, voiture individuelle, modes doux...), nécessaires au bon fonctionnement du territoire, à son développement comme à son unité, doivent être pensés de manière à éviter les conflits d'usage et à sécuriser les flux.

Enfin, il convient aujourd'hui de continuer à atténuer le rôle de la voiture individuelle, en encourageant les mobilités alternatives et les modes doux (transport à la demande pour les entreprises, extension des parcours cyclables sur les espaces non littoraux...), sur de plus ou moins longues distances. Les parcours modes doux créés doivent être pensés selon une logique de « boucles » connectées les unes aux autres, mettant en lien les principaux attracteurs touristiques et les centres-bourgs.

- ↳ *Les deux espaces du Nord Pays d'Auge sont donc certes contrastés, mais interdépendants et de plus en plus interconnectés. Les spécificités de chacun sont alors à faire valoir dans une dynamique d'ensemble où des complémentarités et des passerelles peuvent être affirmées.*

L'arrière-pays, au même titre que le littoral, est augeron. Ce référentiel identitaire suffit presque à relier les espaces, en valorisant ce qui les caractérise le plus, au delà de leurs différences.

Autrefois très cantonné à la façade littorale, le développement du territoire s'oriente ces derniers temps davantage vers l'arrière-pays, dans le cadre d'un « chassé-croisé » interne de plus en plus vif. Cette tendance avait été anticipée par le SCoT approuvé, qui était organisé « dans une perspective de développement prioritaire en-deçà du littoral ».

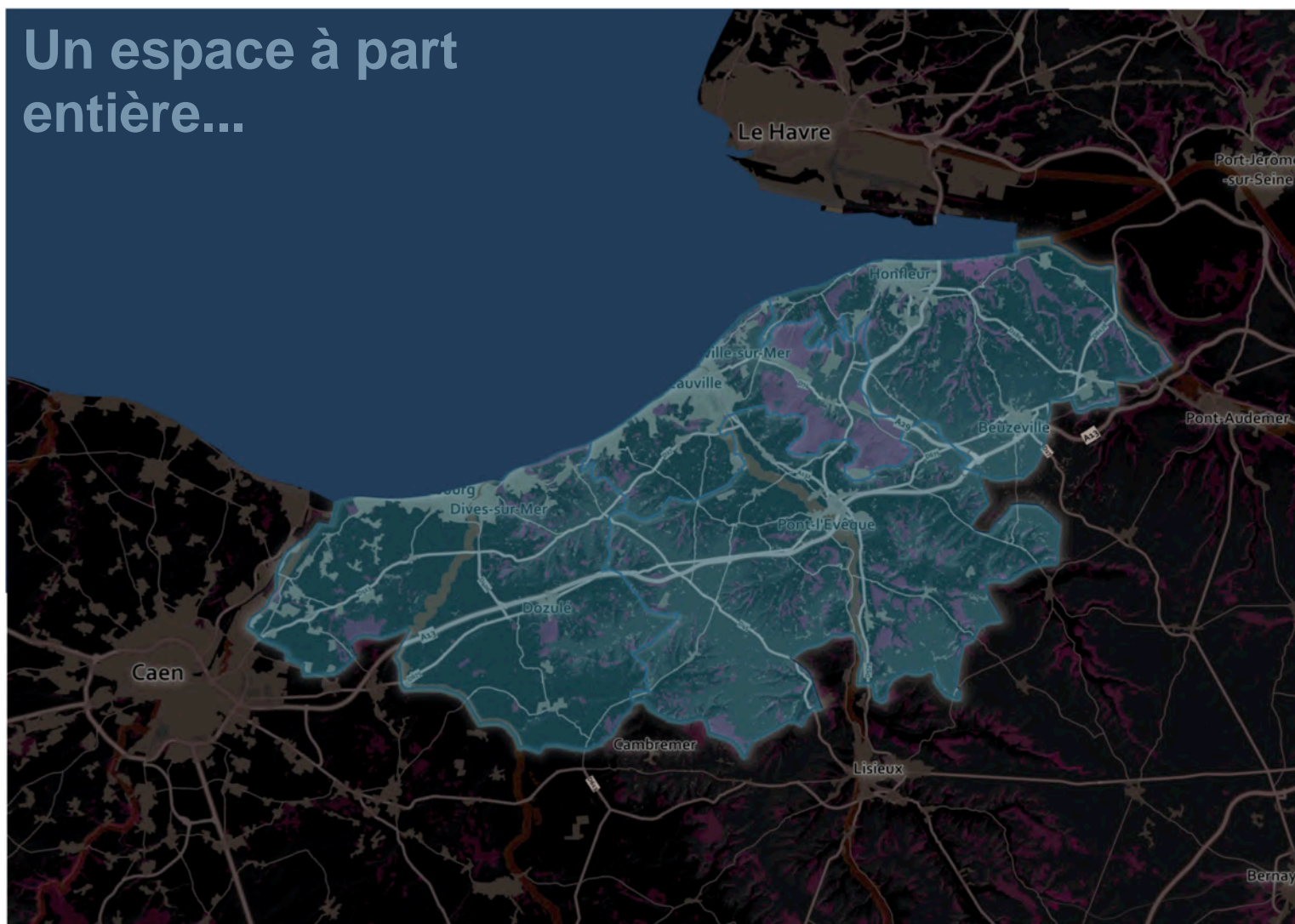
Aujourd'hui, dans un contexte de crise, il y a nécessité de mettre en avant les vocations propres de chaque secteur, de les affirmer, en prenant en compte leur sensibilité mais également leurs potentiels.



2.
Un espace qui
s'affirme ?



Un espace à part entière...



2.1 Une réalité de plus en plus résidentielle

- Un espace résidentiel ?
- Un espace touristique ?
- Un espace de vie autonome et/ou en réseau ?

2.2 Un territoire aux leviers de développement variés

- Un espace économique ?
- Un espace actif ?
- Un espace agricole d'excellence ?
- Un espace commercial autonome ?

2.3 Une qualité paysagère et environnementale qui nécessite une attention particulière

- Un espace paysager ?
- Un espace de gestion environnementale ?
- Un espace de culture du risque ?
- Un espace environnemental apaisé ?

Si le périmètre du SCoT est cohérent, si les différences entre les deux espaces qui le composent, entre terre et mer, lui procurent une richesse plutôt qu'elles ne l'affaiblissent, il est nécessaire d'approfondir l'analyse du territoire pour faire ressortir le degré de cohésion interne du SCoT.

Sous l'angle de ses différentes fonctions, à quel niveau le SCoT est-il intégré ?

Il existe bel et bien une identité augeronne, mais quelles réalités résidentielle, économique et paysagère recouvre-t-elle ?

Il s'agit alors d'étudier dans quelle mesure le territoire arrive à faire levier des atouts des différents espaces qui le composent pour créer une dynamique globale. Mais selon les domaines, celle-ci est plus ou moins révélatrice des spécificités locales. Des parties de territoire peuvent encore peiner à s'affirmer, ne jouent pas à plein leur potentiel.

Or les variations dans la palette augeronne sont peut être davantage à valoriser, sans pour autant mettre en péril l'unicité du territoire, afin que le Nord Pays d'Auge soit en mesure de défendre sa position unique en Normandie, à l'interface des agglomérations caennaise, havraise et rouennaise.

Sur plusieurs thèmes (résidentiel, économie, tourisme, paysage, environnement), nous interrogeons le caractère global du Nord Pays d'Auge : ce territoire constitue-t-il un espace intégré en regard à ces problématiques ?

2.1 UNE REALITE DE PLUS EN PLUS RESIDENTIELLE

2.1.1. Un espace résidentiel ?

Un territoire attractif, au parc de logements spécifique

Depuis 1968, la dynamique démographique du Nord Pays d'Auge n'a cessé d'être positive, ce qui témoigne de son attractivité, en particulier sur la frange littorale, espace le plus densément peuplé du SCoT. Le rythme de la construction de logements atteste également de cette attractivité : sur la dernière période, elle fut suffisante à la fois pour maintenir la population sur le territoire, mais aussi pour accueillir de nouveaux ménages, avec un rythme de construction de l'ordre de 156 logements neufs par an.

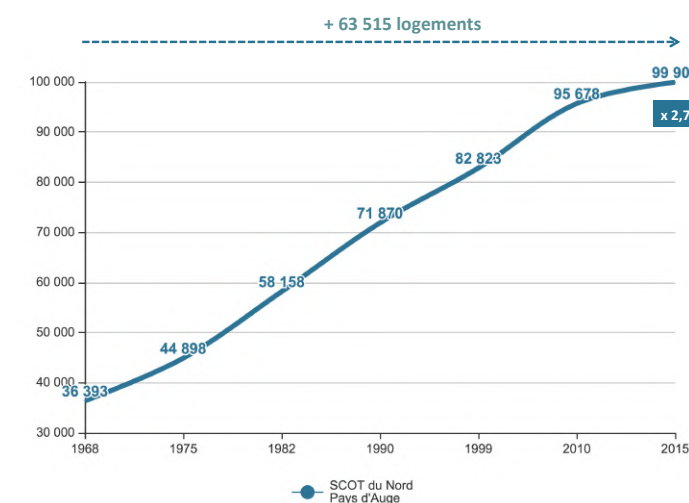
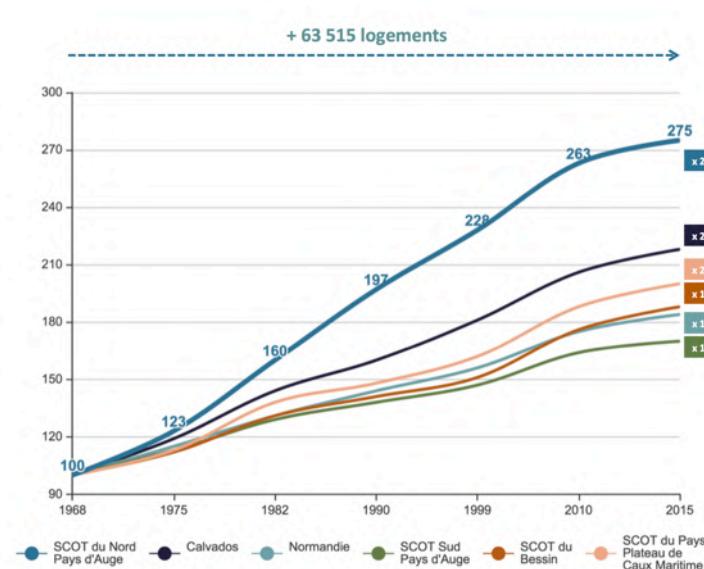
Le point mort (qui correspond au nombre de logements qu'il est nécessaire de construire pour conserver la population déjà résidente) est particulièrement élevé, à 690 logements par an. Aujourd'hui, le SCoT compte 99 908 logements, dont 45% sont des résidences principales (et 14,4 % de logements sociaux parmi ces dernières).

Par ailleurs, les ménages sont en grande majorité propriétaires de leurs logements, ce qui est signe de parcours résidentiels achevés. Cette représentation est notamment liée à la fois au caractère rural d'une grande partie du territoire, où la propriété domine généralement, mais aussi à la transformation de résidences secondaires en résidences principales lorsque le propriétaire prend sa retraite, pour s'installer à plein temps en Nord Pays d'Auge.

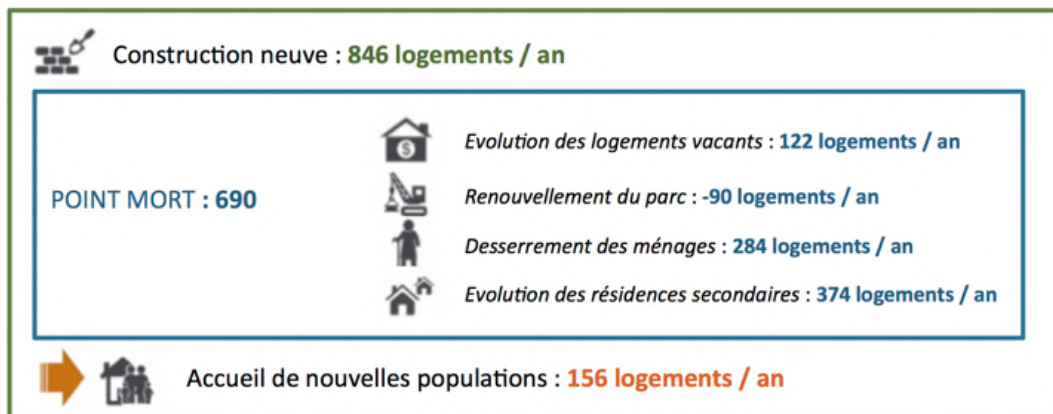
Il convient toutefois de souligner que les prix du foncier et de l'immobilier au sein de certains espaces très prisés et contraints du littoral viennent réinterroger les parcours résidentiels des habitants du SCoT, et même potentiellement mettre à mal la mixité générationnelle et sociale du territoire.

De même, les dernières tendances sont marquées par une augmentation du nombre de logements vacants, qui peut être due à une inadéquation entre l'offre et ce que les ménages recherchent, et interroge la capacité des propriétaires à rénover leurs biens et à les mettre aux normes pour qu'ils correspondent au marché, ainsi qu'aux demandes des ménages (budgets, besoins).

Evolution du nombre de logements entre 1968 et 2015
(Source : INSEE ; traitement : Observ'EAU)



Répartition moyenne des logements construits entre 2010 et 2015 dans le SCoT
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU)



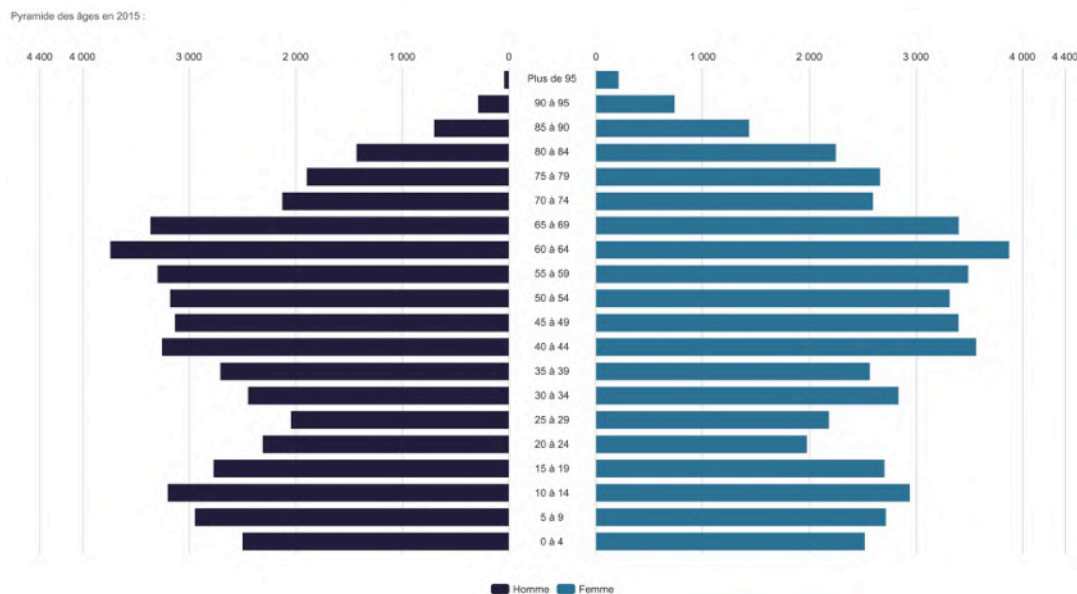
Mais un renouvellement exclusivement porté par le solde migratoire, et un net vieillissement de la population

Si le territoire connaît une démographie dynamique, celle-ci est en réalité uniquement portée par le solde migratoire. Ce sont plus précisément des retraités venant s'installer sur le territoire, et plus particulièrement sur le littoral, qui nourrissent la démographie.

La tendance au vieillissement est donc particulièrement marquée au sein du Nord Pays d'Auge. De cela se dégage l'enjeu d'attirer de jeunes ménages sur le territoire afin de relancer la démographie via le solde naturel. Car la situation actuelle s'en vient menacer à terme la mixité sociale et générationnelle du territoire, ainsi que sa viabilité économique (besoin de jeunes actifs, et transmission des savoir faire). Afin d'inciter les jeunes à rester sur le territoire ou à s'y installer, le territoire doit notamment veiller à développer une offre de logements, d'équipements (notamment de formation) et de services correspondant à leurs besoins.

En parallèle à cet enjeu, la forte présence des séniors sur le territoire peut constituer une opportunité pour développer une silver économie, mettant en avant de nouveaux modes d'aménagement et des innovations à destination de ces publics, mais pouvant être généralisés à tous. Cela appelle à une diversification du tissu économique vers des emplois de services à la personne (tertiaire, formation...). Il s'agit également de conserver une offre de logements (proximité des petits commerces et services) et d'équipements (comme dans le domaine de la santé, où le territoire est très bien pourvu), à même de répondre aux besoins de cette population vieillissante.

Pyramide des âges du SCoT Nord Pays d'Auge en 2015 (Source : Insee RP ; traitement Observ'EAU)



Evolution du nombre de logements sociaux entre 2012 et 2017.
(Source : DREAL ; traitement : EAU)

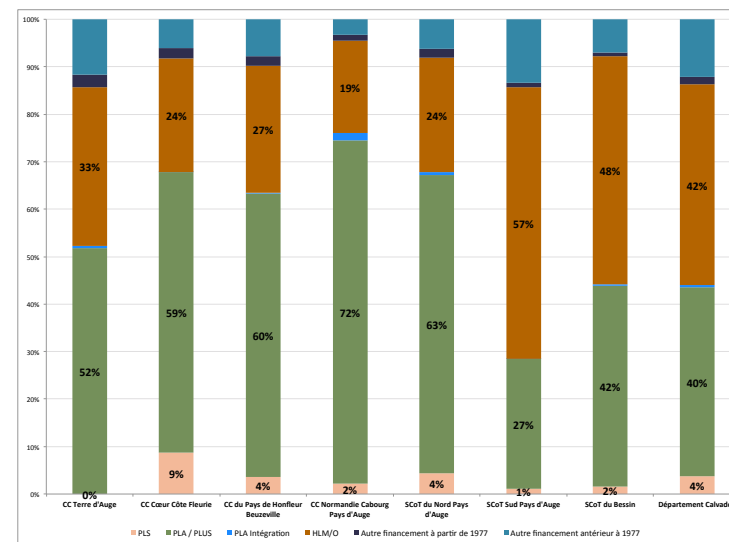
	2012	2017	Evolution absolue	Evolution relative
CC Terre d'Auge	727	690	-37	-5,1%
CC Cœur Côte Fleurie	2 014	2 129	115	5,7%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 517	1 559	42	2,8%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 960	2 056	96	4,9%
SCoT du Nord Pays d'Auge	6 218	6 434	216	3,5%
SCoT Sud Pays d'Auge	6 838	6 738	-100	-1,5%
SCoT du Bessin	4 162	4 202	40	1,0%
Département Calvados	52 405	56 978	4 573	8,7%

Les logements sociaux : une situation contrastée

En termes de logements sociaux, l'offre est très contrastée selon les espaces du SCoT : le parc est particulièrement développé sur le littoral tandis qu'il est plus restreint au sein des communes rurales, les logements sociaux sont de plus petite taille au sein de la CC Cœur Côte Fleurie tandis qu'ils sont plus familiaux dans la CC du Pays de Honfleur Beuzeville.

La diversification de l'offre résidentielle sociale est dans tous les cas à poursuivre afin d'être en mesure de répondre aux besoins et aux capacités financières des ménages présents, et ne pas menacer la mixité sociale du Nord Pays d'Auge. Ce d'autant plus dans un contexte où les prix du foncier et de l'immobilier peuvent être particulièrement élevés.

Part des logements sociaux selon leur mode de financement en 2015
(Source : DREAL ; traitement : EAU)



2.1.2. Un espace touristique ?

Les principaux attracteurs touristiques du Nord Pays d'Auge sont concentrés sur le littoral, mais le potentiel touristique est également important, non négligeable, au sein de l'arrière-pays et les territoires proches.

En effet, en complémentarité des activités littorales « classiques », l'arrière-pays propose des richesses naturelles multiples, source de développement pour un tourisme « vert ».

Si le littoral augeron est davantage orienté vers l'organisation d'événements majeurs, comme les festivals et salons et une offre d'équipements culturels, sportifs et de loisirs très étoffée, l'arrière-pays se focalise plutôt sur une culture du « terroir », au travers notamment des produits locaux, comme le Calvados, et sur la découverte d'une identité augeronne plus intimiste, confidentielle, que sur le littoral.

Enfin, si le littoral et en particulier les stations balnéaires de Deauville, Cabourg et Honfleur se positionnent sur le tourisme haut-de-gamme, à l'image luxueuse, l'arrière-pays est plus varié, plus abordable aussi, sans pour autant être incompatible avec ce que renvoient les stations du littoral.

Les expériences à vivre sont donc variées sur le territoire, ce qui le rend d'autant plus attractif. En effet, la complémentarité des différents espaces touristiques est un atout pour une offre plurielle à destination des touristes, agissant comme un levier déterminant pour l'irrigation du développement économique au sein du SCoT.

L'identité du territoire, multiple, est également révélée par les nombreuses activités sportives et de loisirs qui y sont proposées. Ainsi, le territoire est riche d'équipements en lien avec le littoral ou la nature (golf, équitation, randonnée). Il s'agit de leviers de valorisation du territoire et d'attractivité touristique fort, aussi bien familial que haut-de-gamme (casinos, festival du film américain de Deauville...), donc pouvant toucher des publics différenciés, ce qui constitue une plus-value certaine par rapport à d'autres destinations touristiques plus spécialisées.

Il s'agit alors pour le territoire de penser une politique de promotion touristique globale et mettant en avant les différents espaces, pour que l'atout de la diversité de ses activités soit valorisé et ait davantage de portée. Les différents tourisms, liés aux différents secteurs, pourraient y trouver leur place sans se concurrencer les uns les autres.

Le territoire du Nord Pays d'Auge pourrait se retrouver derrière la notion d'identité augeronne, afin de travailler son image de « destination », à l'échelle SCoT, et de renforcer les liens entre les deux espaces du SCoT. Cette identité commune peut effectivement être un élément fédérateur capable de maximiser les retombées économiques des différentes formes de tourisms praticables sur l'ensemble du territoire.

Poser la question d'un espace touristique peut sembler irréaliste, s'agissant d'un des principaux attracteurs touristiques français. Le Nord Pays d'Auge reçoit 400 000 touristes en haute saison, mais au delà du littoral, s'agit-il en tant que tel d'un espace touristique global ? Doit-il le devenir s'il ne l'est pas encore : faut-il une destination « Nord Pays d'Auge » ou le territoire doit-il abriter des marques et des destinations différenciés ?

Thalassothérapie à Cabourg



Beuvron-sur-Auge



Golf à proximité de Pont l'Evêque



Localisation des principaux attracteurs touristiques du Nord Pays d'Auge
(Source : Normandie-tourisme.fr, Traitement : EAU)



En termes de flux, la population permanente officielle (de presque 100 000 habitants) est multipliée par 4 en haute saison, pour atteindre un flux maximum d'un peu plus de 400 000 personnes hébergées (ce qui n'inclut pas les excursionnistes). Ce niveau de population accueillie est sans doute le plus élevé de la façade Manche / Atlantique.

En moyenne, sur une base annuelle, ce sont 179 000 personnes qui sont hébergées en Nord Pays d'Auge, ce qui représente 1,8 fois la population « permanente ».

Comme exposé dans la première partie, le phénomène de bi-résidence, observable au sein des territoires touristiques et concernant particulièrement la façade littorale du Nord Pays d'Auge, vient réinterpeler les données recensées en termes de population, de logements, et donc de population active... C'est en réalité le taux de présence sur une moyenne annuelle qui nous aide à appréhender le territoire et à comprendre ses dynamiques, en prenant en compte les usages et comportements de l'ensemble de ses habitants (résidents à l'année, comme bi-résidents).

Mise en regard des lits touristiques en 2018 et de la population présente en moyenne annuelle en 2018
 (Source : INSEE, Traitement : EAU)

Lits touristiques en 2018 (population maximale) - Source : BPE Insee, CDT, CRT

Territoire	Lits dans les hôtels	Lits dans les campings	Lits dans les villages vacances	Lits dans les résidences de tourisme	Total hébergement marchand	Lits dans les résidences secondaires (estimation)	Total lits hébergement	Population permanente (estimation)	Population maximale présente	Coefficient multiplicateur (population max/population permanente)
CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	1 382	11 535	1 301	2 594	16 812	94 155	110 967	31 520	142 486	4,52
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	2 102	2 235	0	1 642	5 979	16 457	22 436	28 164	50 600	1,80
CC Coeur Côte Fleurie	5 258	6 645	0	2 370	14 273	135 818	150 091	20 468	170 559	8,33
CC Terre d'Auge	394	2 046	0	1 860	4 300	13 571	17 871	19 530	37 400	1,92
SCOT du Nord Pays d'Auge	9 136	22 461	1 301	8 466	41 364	259 958	301 322	99 640	400 963	4,02

Population présente en moyenne annuelle - 2018 - Source : BPE Insee, CDT, CRT

Territoire	Population moyenne dans les hôtels	Population moyenne dans les campings	Population moyenne dans les villages vacances	Population moyenne dans les résidences de tourisme	Population moyenne dans les hébergements marchands	Population moyenne dans les résidences secondaires (estimation)	Population moyenne dans l'ensemble des hébergements	Population permanente (estimation)	Population présente en moyenne	Coefficient multiplicateur (population max/population permanente)
CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	898	4037	716	1556	7208	21656	28863	31 520	60 383	1,92
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	1366	782	0	985	3134	3785	6919	28 164	35 082	1,25
CC Coeur Côte Fleurie	3418	2326	0	1422	7165	31238	38404	20 468	58 871	2,88
CC Terre d'Auge	256	716	0	1116	2088	3121	5209	19 530	24 739	1,27
SCOT du Nord Pays d'Auge	5938	7861	716	5080	19595	59790	79385	99 640	179 026	1,80

Afin d'accueillir ces flux importants de populations, en haute comme basse saison, le territoire bénéficie d'une importante capacité d'hébergement touristique. Celle-ci est mobilisée à près de 100% de son potentiel ; ce qui atteste de flux saisonniers très denses.

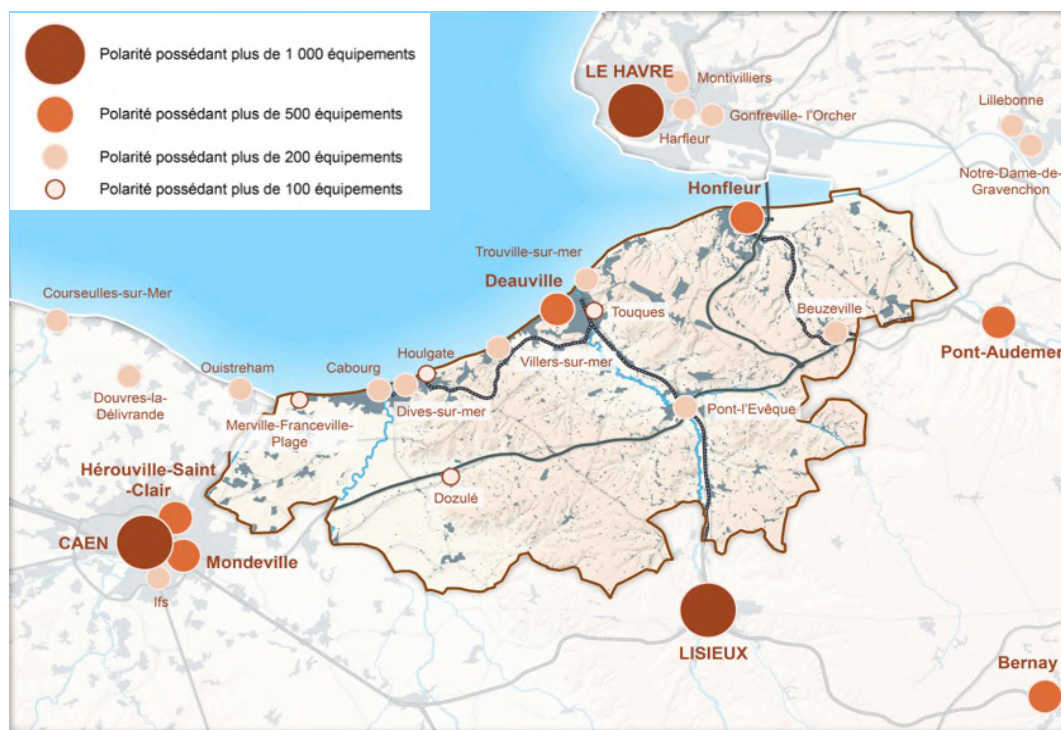
L'outil numérique peut également être utilisé pour développer le tourisme et organiser l'offre d'hébergement. Par exemple, les sites de mise en relations entre particuliers ont un impact positif sur l'offre d'hébergement touristique (et en ricochet, les commerces locaux), en proposant de nouveaux modes de découverte du territoire, à des budgets variés. Ils participent alors au développement du tourisme, en particulier dans les territoires plus ruraux de l'arrière-pays, où l'offre d'hébergements « classiques » (hôtels, campings...) est plus réduite.

2.1.3. Un espace de vie autonome et/ou en réseau ?

Le territoire du Nord Pays d'Auge bénéficie d'un niveau d'équipements très élevé, à la fois en lien avec le tourisme et la densité de population sur la façade littorale, mais aussi dans l'arrière-pays, avec des capacités externes importantes pour les achats exceptionnels.

En particulier, et sur l'ensemble du territoire, le maillage d'équipements de proximité est particulièrement dense. Cela témoigne d'une vie locale intense, d'une réelle structuration par bassins de vie et de services, et ce qui permet de diminuer les déplacements contraints au quotidien et apporter des aménités à l'égard des usagers. Cette culture de la proximité est particulièrement caractéristique des territoires normands.

La structuration des pôles d'équipements dans et autour du SCoT du Nord Pays d'Auge en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



Cependant, certains services et équipements demeurent peu présents au sein du SCoT, ce qui oblige les résidents à sortir du territoire et à se rapprocher des agglomérations voisines (Caen, Le Havre, Pont-Audemer, Lisieux) pour pouvoir accéder à une offre élargie. C'est notamment le cas pour tout ce qui concerne la formation supérieure. Si le territoire du Nord Pays d'Auge bénéficie de quelques instituts de formation spécialisés, les grandes écoles et universités généralistes se situent hors du territoire, ce qui incite les jeunes à le quitter afin de poursuivre leurs études après l'obtention de leur baccalauréat.

Or les équipements scolaires de gamme supérieure participent de la mixité générationnelle des territoires. Etoffer l'offre ou créer des partenariats avec les équipements situés dans les territoires voisins pourrait être un levier pour inciter les jeunes à rester à proximité du territoire du Nord Pays d'Auge.

Cette notion de partenariats, de complémentarités à trouver et affirmer avec les agglomérations voisines peut concerner l'ensemble des domaines, au delà des équipements de formation : santé, loisirs, tourisme... dans une logique « gagnant-gagnant » dépassant les frontières du SCoT.

2.2 UN TERRITOIRE AUX LEVIERS DE DEVELOPPEMENT VARIES

2.2.1. Un espace économique ?

Des activités principalement concentrées sur le littoral, et tournées vers les services

Comme exposé au sein de la première partie, les principaux pôles d'emplois du territoire – et notamment Honfleur et Deauville – sont localisés sur le littoral et bénéficient d'une renommée suprarégionale. Mais le territoire est également marqué par un maillage de pôles d'emplois à l'intérieur des terres (Beuzeville, Pont-l'Évêque, Dozulé...), à proximité de l'A13, les reliant à Caen et Rouen et/ou de l'A29 vers le Havre.

Cette localisation particulière de l'emploi est en partie due au développement touristique des stations balnéaires, et à leur urbanisation éclair. Le littoral s'est densifié fortement, et les activités économiques, associées en partie au tourisme, s'y sont alors implantées. Dans certains cas, cette dynamique s'est couplée à une régression du poids démographique et économique des espaces plus éloignés des bords de mer.

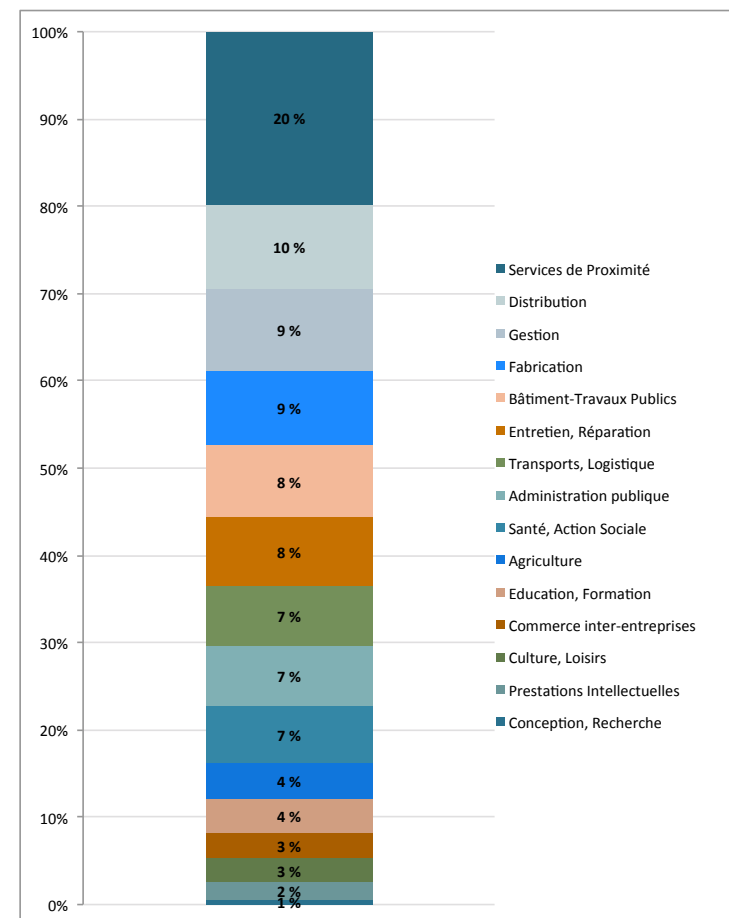
Le territoire du Nord Pays d'Auge a donc une économie « maritimisée », qui a valorisé fortement les littoraux, comme Honfleur et Deauville, devenus des lieux animés et particulièrement attractifs, aussi bien auprès des touristes et des résidents en quête d'aménités (équipements, culture, loisirs, paysage...), mais aussi auprès des entreprises associées à cette économie résidentielle / touristique.

Le territoire du SCoT apparaît effectivement comme un territoire de services à la population, ainsi qu'aux entreprises. Les fonctions les plus représentées au sein du Nord Pays d'Auge sont les services de proximité, les activités de distribution, de gestion, puis de culture-loisirs.

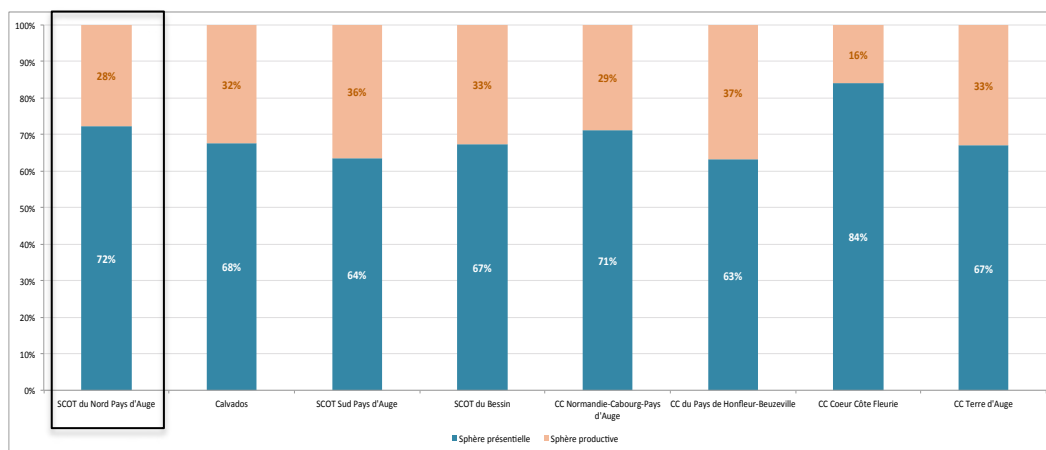
Le caractère présentiel de l'économie est en conséquence particulièrement avéré sur le territoire. Les services y sont variés, et en partie destinés aux entreprises productives, et notamment aux activités de niche, comme la silver économie ou encore la filière équine. Les services présents sur le territoire agissent alors comme véritable support à ces filières qui se structurent en Nord Pays d'Auge.

Il convient de souligner que le territoire a également une réalité productive : les activités productives se sont effectivement maintenues sur la dernière période, contrairement à la plupart des tissus économiques locaux. Cependant, dans un contexte ouvert, d'interface entre Le Havre et Caen et d'hinterland présentiel entre ces deux grandes aires urbaines, le maintien de l'économie productive du territoire peut être réinterrogé.

Répartition des emplois par fonction au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Proportion d'emplois présents et productifs en 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



En lien avec ce caractère présentiel affirmé, les CSP+ sont finalement assez peu représentées au sein des actifs du Nord Pays d'Auge. L'économie présente, si elle est source d'emplois, se caractérise également par des contrats de courte durée et par des niveaux de rémunération moins élevés dans certaines de ses fonctions.

Une orientation résidentielle et touristique de plus en plus affirmée

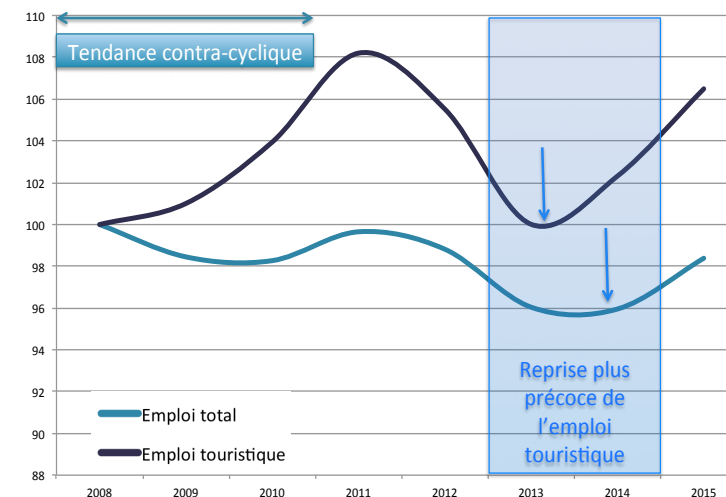
L'évolution de l'emploi marchand augeron est très nettement corrélée à l'évolution de l'emploi touristique. C'est effectivement le tourisme qui constitue le principal moteur de l'économie du territoire aujourd'hui. En témoigne notamment le poids de l'emploi touristique dans le tissu économique global : représentant près d'un quart (23%) de l'emploi total, il se révèle nettement supérieur à la moyenne nationale, qui gravite autour de 8% selon la Direction Générale des Entreprises.

Et ce poids a tendance à se renforcer : cette activité agit donc réellement comme un levier de développement pour le territoire, au service de l'emploi et des créations. Le Nord Pays d'Auge affirme alors de plus en plus son orientation résidentielle et touristique. La valeur ajoutée du territoire, d'une hauteur de 2,15 milliards d'euros en 2014, en témoigne.

Par fonction, la valeur ajoutée progresse dans le domaine du tourisme, et marque un net recul dans les activités productives hors tourisme. En parallèle, la fonction résidentielle principale s'accroît.

La périurbanisation croissante des agglomérations de Caen et du Havre (plus accessible depuis la construction du Pont de Normandie) accentue ce caractère résidentiel du SCoT.

Evolution de l'emploi marchand total et de l'emploi touristique direct depuis 2008
(Source : ACOSS ; traitement : EAU)



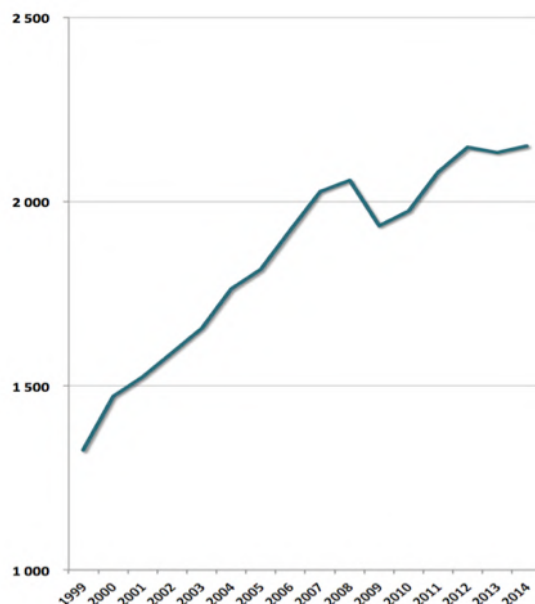
Evolution de la valeur ajoutée du SCoT par fonction
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

1999 Valeur ajoutée générée par :	PRODUCTION HORS TOURISME	TOURISME	FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	TOTAL
	18,14%	30,57%	22,91%	28,39%	100,00%

2008 Valeur ajoutée générée par :	PRODUCTION HORS TOURISME	TOURISME	FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	TOTAL
	14,41%	32,68%	24,77%	28,13%	100,00%

2013 Valeur ajoutée générée par :	PRODUCTION HORS TOURISME	TOURISME	FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	TOTAL
	13,93%	33,08%	25,59%	27,40%	100,00%

Evolution de la valeur ajoutée du SCoT 1999-2014
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Quelle place pour la diversification économique ?

Se pose alors la question de la potentielle diversification économique du territoire. Y a-t-il une place pour une économie hors-tourisme sur le territoire ?

Sur certains espaces du SCoT, certaines spécificités économiques se révèlent, potentiels de diversification :

- Le développement d'une offre tertiaire sur le littoral dépendra notamment de sa capacité à mettre en œuvre les conditions nécessaires à son développement foncier et immobilier. La diffusion du tissu entrepreneurial devra également répondre à une problématique de diffusion du développement pour équilibrer les disparités littoral / rétro-littoral.
- A Dives-sur-Mer, ville au passé industriel, des activités industrielles de pointe se sont implantées : mécanique, informatique...
- A Honfleur, avec le village des marques notamment, l'économie revêtira une tonalité plus artisanale et commerciale.

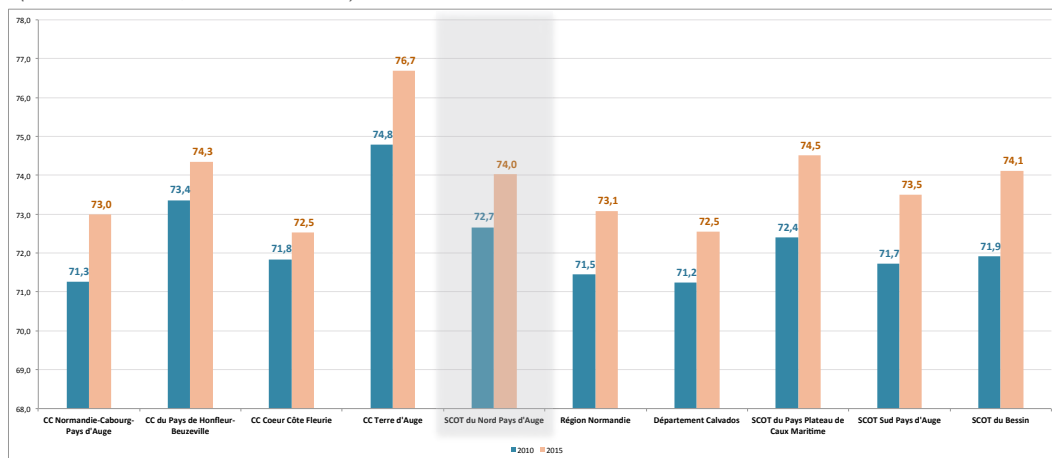
2.2.2. Un espace actif ?

Une qualité de vie qui attire : le choix de résider en Nord Pays d'Auge

En 2015, le SCoT compte 43 547 actifs, ce qui représente une diminution de 500 actifs en 5 ans. L'augmentation des emplois a été très forte entre 1999 et 2010 puisque le territoire a accueilli 6 544 emplois supplémentaires pendant la période. L'évolution observée entre 2010 et 2015 montre en ce sens une stagnation à la baisse par effet de la crise. Le territoire reste quand même résilient, la baisse d'emplois observée sur la dernière période étant relativement faible par rapport au fort dynamisme du nombre d'emplois sur le territoire depuis 1990.

L'analyse des migrations professionnelles va également dans ce sens : de nombreux actifs résidant au sein du SCoT se déplacent quotidiennement pour travailler au sein des agglomérations voisines du Havre et de Caen, mais aussi en Ile-de-France. Vivre en Nord Pays d'Auge résulte alors d'un choix de ces actifs, conquis par les aménités et le cadre de vie exceptionnel du SCoT. Cet avantage comparatif doit rester l'un des leviers pour positionner le territoire comme un espace unique, tourné vers le qualitatif.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2010 et 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Mais un enjeu d'attirer les jeunes actifs

Cependant, au sein du Nord Pays d'Auge, les jeunes actifs restent faiblement représentés, et les 15-25 ans ont tendance à quitter le territoire afin de poursuivre leurs études post-baccalauréat. Existe alors un enjeu fort pour le territoire de les inciter à revenir après leurs études et d'accueillir des jeunes en général. La capacité du SCoT à offrir des formations et opportunités professionnelles, correspondant aux attentes des jeunes actifs, est en effet interrogée, d'autant plus face à la place des agglomérations voisines de Caen, Le Havre et Lisieux.

Evolution des indicateurs d'activité entre 2010 et 2015

(Source : INSEE ; traitement : EAU)

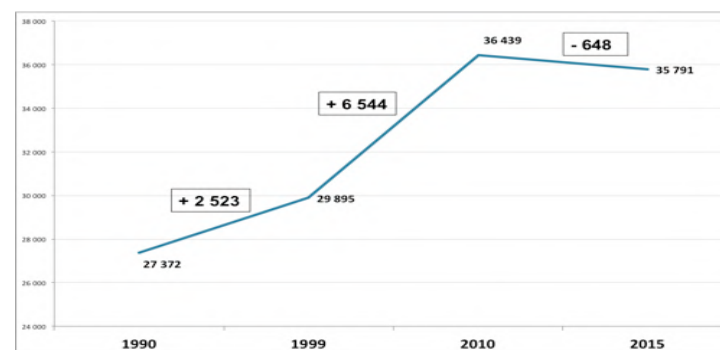
	2010	2015	Evolution
Taux d'activité (1)	72,7%	74%	+ 0,4%/an
Nombre d'actifs (15-65 ans)	44 048	43 547	- 501
Nombre d'emplois	36139	35943	- 196
Taux de concentration (2)	0,91	0,93	+ 0,02

(1) rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante

(2) rapport entre le nombre d'emplois offerts dans un territoire et les actifs ayant un emploi qui résident dans le territoire

Les chiffres de l'évolution des emplois depuis 1975 sont tirés de la base complémentaire de l'INSEE tandis que ceux de la période 2010 - 2015 proviennent de la base principale de l'INSEE. Cela explique les différences entre les chiffres du tableau ci-dessus et du graphique ci-après.

Evolution du nombre d'emploi entre 1990 et 2015 (Source : INSEE ; traitement EAU)



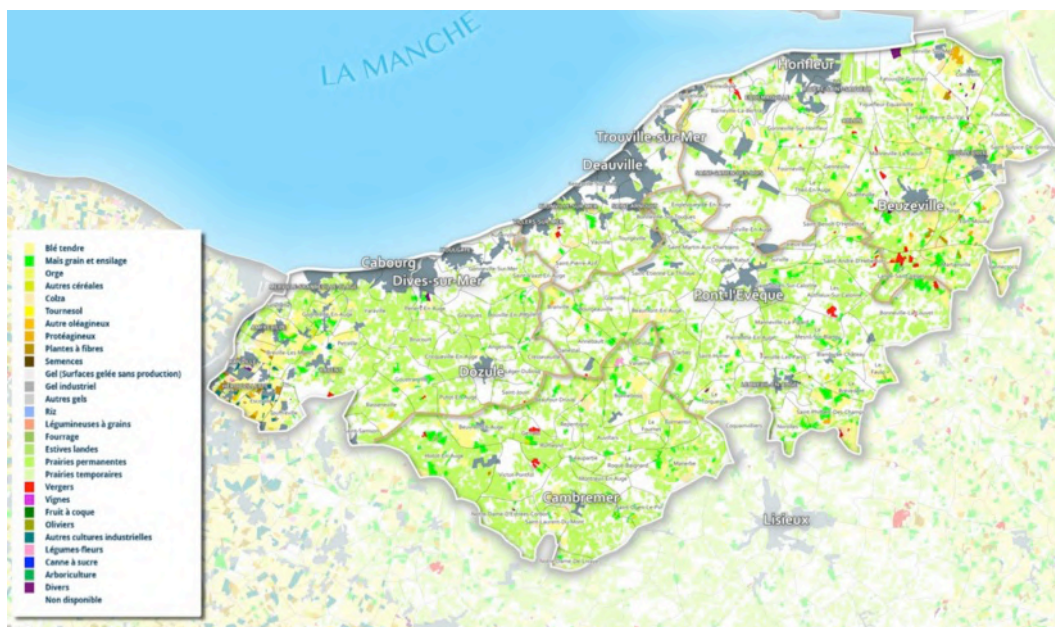
2.2.3. Un espace agricole d'excellence ?

Un monde agricole en mutation, dominé par l'élevage et soucieux de la qualité de ses productions...

En termes agricoles, le Nord Pays d'Auge est avant tout un territoire d'élevage. L'image de la Normandie est indissociable de ses prairies et ses troupeaux, ainsi que de ses productions de volailles. Au sein de la filière équine, 2 261 éleveurs ont été recensés. Au total, le territoire compte aujourd'hui 1 200 exploitations et une surface agricole utile de l'ordre de 53 600 hectares.

Le paysage agricole a cependant tendance à évoluer nettement, avec une diminution claire du nombre d'exploitations (-26% depuis 2000) et une augmentation de leur taille (de 35 ha en 2000 à 45 ha en 2010 en moyenne), mais aussi une diminution du cheptel (-10%). La structure des exploitations a effectivement tendance à muter, avec une diminution de l'élevage qui soulève dans le même temps des enjeux paysagers : déstructuration ponctuelle du bocage, construction de serres...

Registre Parcellaire Graphique du SCoT en 2012
(Source : Géoportail ; traitement : EAU)



Si la réduction du nombre d'exploitations constitue un phénomène national, auquel le SCoT ne fait pas défaut, la diminution de la Surface Agricole Utile est quant à elle particulièrement marquée : entre 1988 et 2010, celle-ci a diminué de -1,4% par an en moyenne, contre -0,6% par an dans le Calvados.

Il est fondamental pour le territoire de préserver la compétitivité des exploitations, et de continuer à affirmer une image qualitative des productions, levier de valorisation et d'attractivité incontournable.

De nombreuses productions du SCoT bénéficient d'appellations d'origine, qu'il s'agit de faire vivre durablement : appellations Calvados, Pommeau de Normandie, AOC AOP Livarot, Pont-l'Evêque, Camembert, Ports et Volailles de Normandie...

Les productions de qualité au sein du Nord Pays d'Auge
(Source : GAB 14, Bienvenue à la ferme ; traitement : EAU)



Les potentiels de diversification du monde agricole : le nouveau visage de l'agriculture auvernoise

Le monde de l'agriculture est aujourd'hui en mutation. Dans un espace comme le Nord Pays d'Auge, de tradition forte d'élevage, des formes de diversification, dans l'objectif de maintenir cette activité, sont aujourd'hui envisagées.

Effectivement, des projets de commerces rassemblant plusieurs agriculteurs sont explorés, où la mutualisation des locaux et des équipements permettrait de réduire les coûts d'investissement.

De même, certains agriculteurs se tournent vers la filière touristique, en aménageant une partie de leur ferme en gîte. Des projets agro-touristiques de plus grande ampleur sont également en cours de réflexion, comme le projet « Calvados Expérience » dans la Communauté de Communes de Blangy-Pont l'Evêque, proposant tout un apprentissage autour de la pomme et du calvados. La route du cidre, qui maille le sud du territoire, autour de Cambremer, est également une initiative liant les agriculteurs et le monde du tourisme, la découverte du territoire, et donc sa valorisation.

Par ailleurs, le développement numérique peut également avoir un rôle à jouer dans la transition agricole, en permettant notamment une optimisation de la production et une modernisation des modes de distribution. Avec l'économie collaborative notamment, l'agriculture traditionnelle peut se réinventer, en mutualisant plus facilement les bâtiments, véhicules, le matériel agricole... Et ainsi limiter fortement les coûts. Cette économie permet également une meilleure valorisation d'un capital dans la plupart des cas sous-utilisé (logement, véhicule, matériel agricole).

Pour cela, il est alors nécessaire de penser à des formations et un accompagnement des exploitations désireuses de s'engager dans la transition numérique pour rendre cette transition numérique et le développement de ces nouveaux outils effectif et durable.



Un équilibre à trouver entre préservation des espaces productifs et des paysages et développements résidentiels et économiques

Entre 2008 et 2018, soit sur une période de 10 ans, la consommation d'espace a été évaluée à 602,6 hectares (0,6% de la superficie du SCoT), soit 60,3 ha par an.

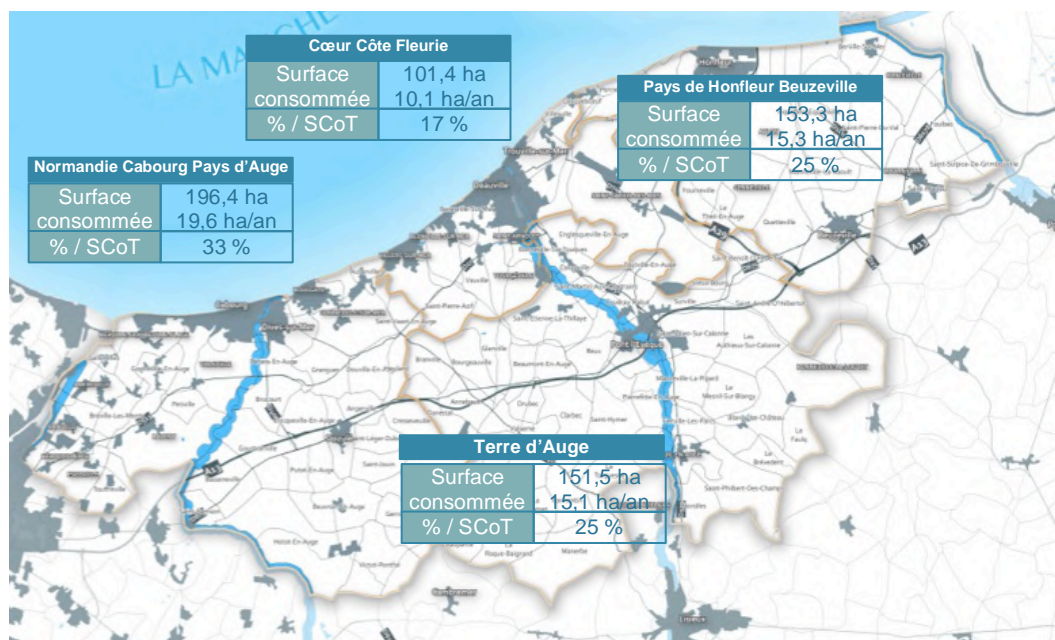
Cette urbanisation a été dédiée :

- Principalement au développement résidentiel et à la construction de nouveaux équipements (hors haras, car relevant de l'agriculture), sur 540,3 hectares (soit pratiquement 90% de la consommation),
- Puis aux activités économiques, sur 61 hectares, activités agricoles non comprises, soit 10% de la consommation d'espace.
- Le dernier point de pourcentage restant (1,3 hectares) a été consacré au développement des autres infrastructures.

Les activités agricoles constituant un pan essentiel de l'économie augeronne et de son image, via ses productions de qualité, il est fondamental pour le territoire de conserver ces espaces productifs.

Un équilibre est donc à trouver entre le développement du territoire (qui se traduit notamment en terme spatial), la densification des espaces déjà urbanisés, et les densités à appliquer sur les nouveaux espaces urbanisés en extension – y compris dans les communes rurales – afin de limiter la consommation d'espace et préserver les espaces agricoles (et en particulier AOP) du territoire.

Consommation d'espace au cours des 10 dernières années par EPCI (en hectare et moy. en hectare /an) et part de cette consommation sur la consommation totale à l'échelle du SCoT (traitement : EAU)

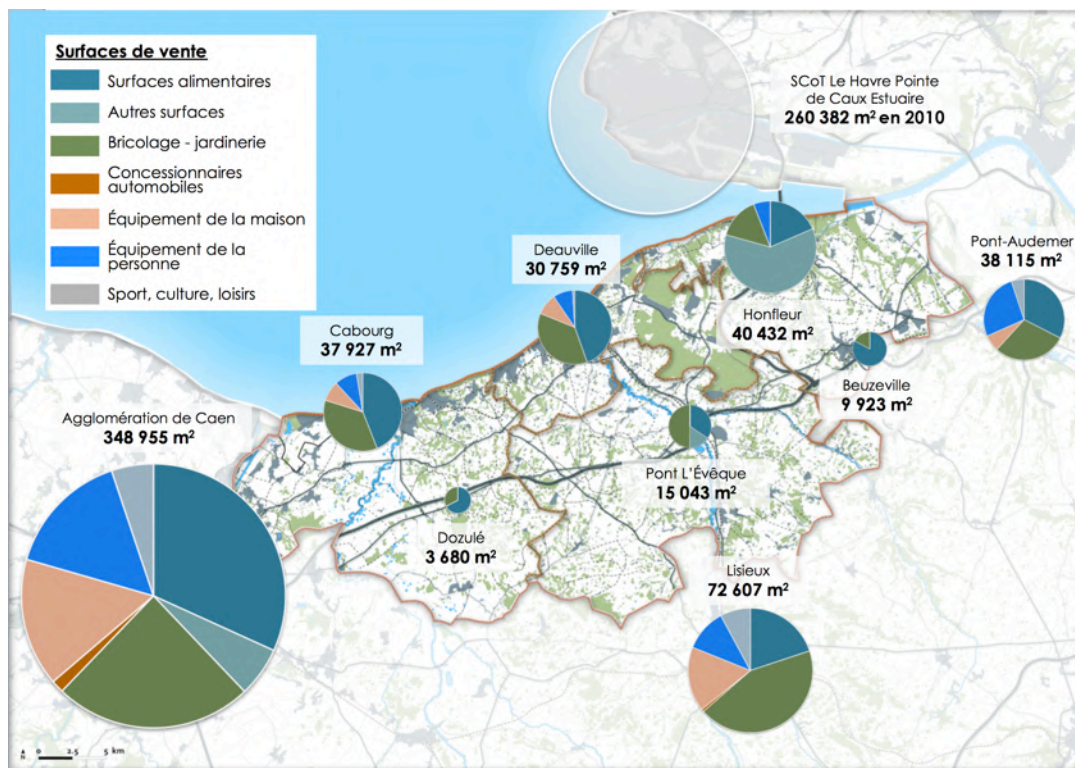


2.2.4. Un espace commercial autonome ?

Le SCoT bénéficie de tout un maillage fin d'équipements commerciaux, donnant corps à des bassins de vie et de services répondant aux besoins des résidents du Nord Pays d'Auge.

Si le panel de commerces est plus étoffé sur la frange littorale, des petits commerces (boulangerie, épicerie, pharmacie...) irriguent également l'intérieur des terres (voir carte page suivante).

La grande distribution dans le territoire du SCoT et son environnement en 2018 (surfaces de vente > 300 m²)
(Source : inventaires commerciaux du Calvados et de l'Eure ; SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire ; traitement : EAU)

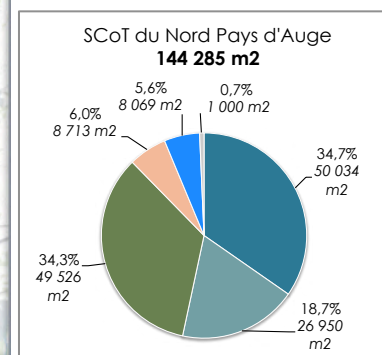


Par ailleurs, concernant le grand commerce, une réalité commerciale s'affirme au sein du SCoT, avec 144 000 m² de surface de vente recensée en 2017, ce qui équivaut à 55% des surfaces du SCoT du Havre et 41% de celles de l'agglomération de Caen.

Cette vitalité commerciale s'explique en partie du fait du fort pouvoir d'achat des consommateurs (en particulier sur le littoral) et du taux de présence élevé sur le territoire, à mettre en lien avec son dynamisme démographique (lié au solde migratoire).

Pour une offre commerciale en accord avec les besoins d'une clientèle diversifiée, il est nécessaire d'organiser les différents pans commerciaux de manière à trouver un équilibre entre l'offre commerciale de centre-bourg, et les zones commerciales de périphérie, qui ne s'adressent pas aux mêmes cibles (habitants, résidents secondaires, touristes, entreprises...).

Par ailleurs, et en particulier au sein des centres urbains, le développement de l'offre commerciale du SCoT ne pourra se faire indépendamment d'une réflexion sur la circulation (et notamment la desserte en transports en commun dans les communes plus denses) et le stationnement, pour permettre aux commerces de s'implanter durablement.



2.3 UNE QUALITE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE QUI NECESSITE UNE ATTENTION PARTICULIERE

2.3.1. Un espace paysager ?

Une identité paysagère normande, composée de plusieurs facettes

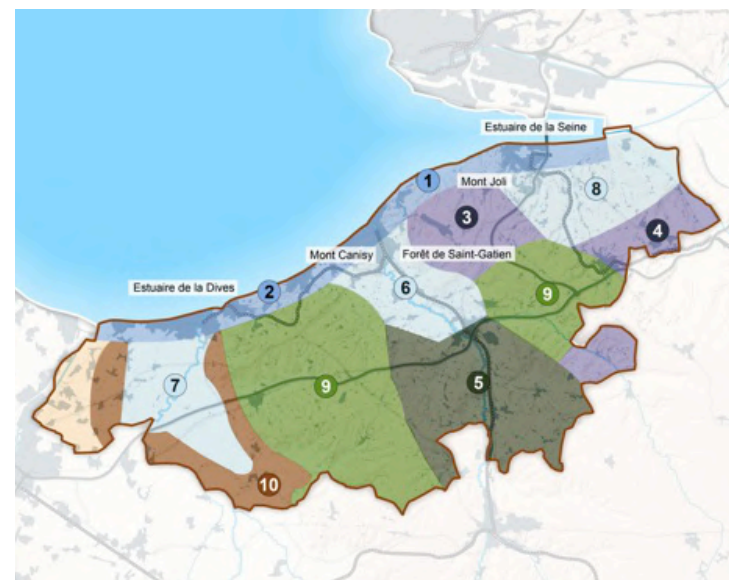
Entre espaces bocagers, marais, forêts, falaises ou vastes plages de sable, le Nord Pays d'Auge est composé de paysages et d'ambiances multiples, lui procurant un charme spécifique, à même de séduire de nombreux visiteurs. De ces différents paysages naissent différents usages : élevage, activités de nature, céréales, vergers, espaces de loisirs... faisant de ce territoire de paysages un territoire de vie.

Levier d'attractivité résidentielle, touristique et même économique, le patrimoine naturel du territoire est un capital valorisé et à préserver, socle de son identité. En effet, la renommée du Pays d'Auge se fonde en grande partie sur ses paysages et ses productions associées (cidre, fromages...) : les vaches se reposant sous les vergers alimentent l'imaginaire des touristes désireux de découvrir la Normandie.

Le patrimoine bâti particulier du territoire participe lui-aussi de cette image qualitative : architecture à pans de bois, usage de la brique et de la pierre... La présence de nombreuses résidences secondaires permet notamment la préservation et la réhabilitation de logements, porteurs de cette identité locale. L'adaptation du bâti vernaculaire aux nouveaux enjeux (changement climatique, confort...) est notamment l'un des défis du territoire. Dans un souci de conserver cet « esprit » normand, de consolider cette image, les stations littorales ont également misé sur des constructions respectant l'architecture typique. Ainsi, à Deauville et Trouville-sur-Mer, stations pourtant récentes, on retrouve alors systématiquement ces motifs architecturaux.

L'orientation touristique du territoire accroît cette attention particulière portée à la qualité du cadre de vie, à la préservation des paysages naturels comme bâtis. Car il s'agit d'un atout dont le territoire a conscience, à articuler au mieux avec les besoins de développement des communes du territoire. Pour que le Nord Pays d'Auge puisse continuer à s'imposer comme un « territoire à haute qualité paysagère et environnementale » entre Caen et Le Havre.

Les unités paysagères du SCoT et les éléments naturels notables
(Source : Atlas paysager de la DREAL ; traitement : EAU)



Paysages côtiers

- 1 La Côte Fleurie
- 2 Les Vaches Noires

Paysages mixtes

- 3 Le Pays d'Auge tabulaire
- 4 Le Lieuvin

Paysages aux bois

- 5 La vallée de la Touques

Paysages de marais

- 6 Les marais de la Touques
- 7 Les marais de la Dives
- 8 La vallée de la Risle et ses marais

Paysages bocagers

- 9 Le Pays d'Auge septentrional

Paysages montueux et escarpés

- 10 L'escarpement occidental du Pays d'Auge

Une qualité reconnue et à préserver, car facteur d'attractivité

Cette diversité paysagère, cette richesse source d'attractivité, est cependant demandeuse d'une gestion forte et différenciée selon les espaces. Celle-ci, nécessitant la plupart du temps une association entre différents acteurs / usagers, fait parfois défaut, ce qui peut menacer, à terme, la qualité des espaces. En effet, certains fonds de vallées sont en proie à l'enfrichement, les haies bocagères se trouvent parfois déstructurées car peu entretenues, les paysages se ferment par endroits... La gestion est clé : la préservation des paysages ne doit pas signifier leur sanctuarisation.

Par ailleurs, les communes du SCoT sont aujourd'hui insérées dans un écrin vert de qualité exceptionnel. L'urbain cohabite donc avec les espaces naturels et agricoles qui l'entourent. Sont alors liés des enjeux d'aménagement et de mise en scène, de qualité urbaine et de typicité des constructions pour tout nouveau développement urbain, pour conserver cette qualité globale du territoire.

Les entrées de ville font par exemple l'objet d'une attention particulière pour une transition douce urbain / espaces agricoles et naturels, en harmonie avec les paysages. Qu'elles aient une vocation résidentielle, économique ou récréative, elles doivent donc faire l'objet d'un traitement qualitatif, passant notamment par un équilibre construction / végétation, une gestion de la publicité et des enseignes, une réflexion sur les silhouettes urbaines... pour marquer une identité dans l'aménagement qui soit spécifique, harmonieuse et identifiable. Les coupures d'urbanisation permettent d'éviter les linéaires continus, de rythmer les paysages et d'identifier clairement les entrées de ville, en les rendant plus lisibles.






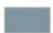

Un Règlement Local de Publicité intercommunal s'étend sur la Communauté de Communes de Cœur Côte Fleurie afin d'encadrer les implantations d'enseignes au sein du territoire, et ainsi conserver un niveau élevé de qualité paysagère, même dans les espaces urbains.

Certains développements urbains entrent pourtant parfois en rupture avec la tonalité augeronne du territoire, ou s'intègrent difficilement au paysage environnant. Pour des questions de budgets, de contraintes spatiales...

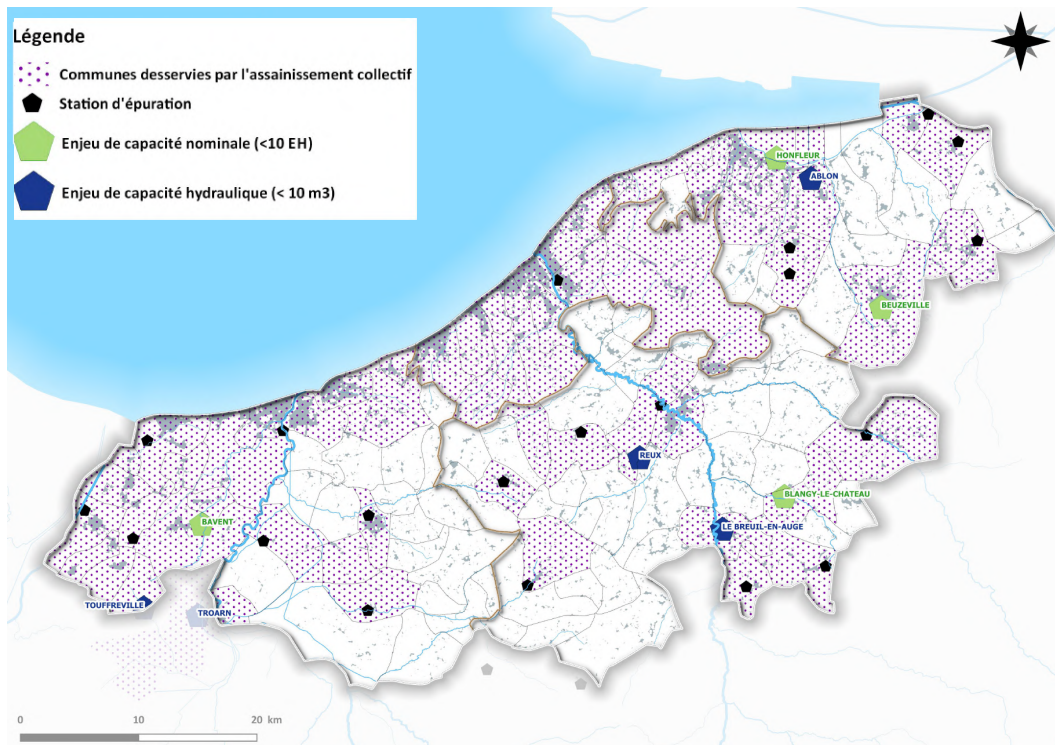
Cette attente de qualité ainsi que la préservation des patrimoines existants sont donc à coupler avec le développement résidentiel et économique du territoire. Dans un contexte où la pression foncière est particulièrement importante, il s'agit d'un enjeu clé pour le territoire.

Des paysages en évolution
(Sources : DREAL, IGN ; traitement : EAU)



-  Un maillage bocager au coeur de l'identité augeronne
-  Des vallées structurantes qui caractérisent le paysage
- Mont Joli  Des éléments paysagers notables
-  La frange littorale et ses continuités urbaines
-  Les SPR du territoire pour une valorisation du patrimoine
-  Des espaces urbains dans un écrin vert : des lisières urbaines soignées pour une transition douce ville-nature
-  Des infrastructures routières et ferrées, points majeurs d'accès au grand paysage

Taux d'occupation des stations d'épuration du territoire
Source : Eaufrance – Satese 14 – Assainissement.gouv



La majorité des collectivités n'utilisent effectivement pas la capacité maximale de leur ressource, ce qui laisse une marge de manœuvre certaine au territoire. De plus, l'existence du Syndicat Nord Pays d'Auge, en appui aux autres structures, assure une réelle sécurisation de la ressource en eau potable.

La capacité maximale de production d'eau potable n'est utilisée qu'à 24% pour l'ensemble du territoire.

Une trame verte et bleue dense mais fragile

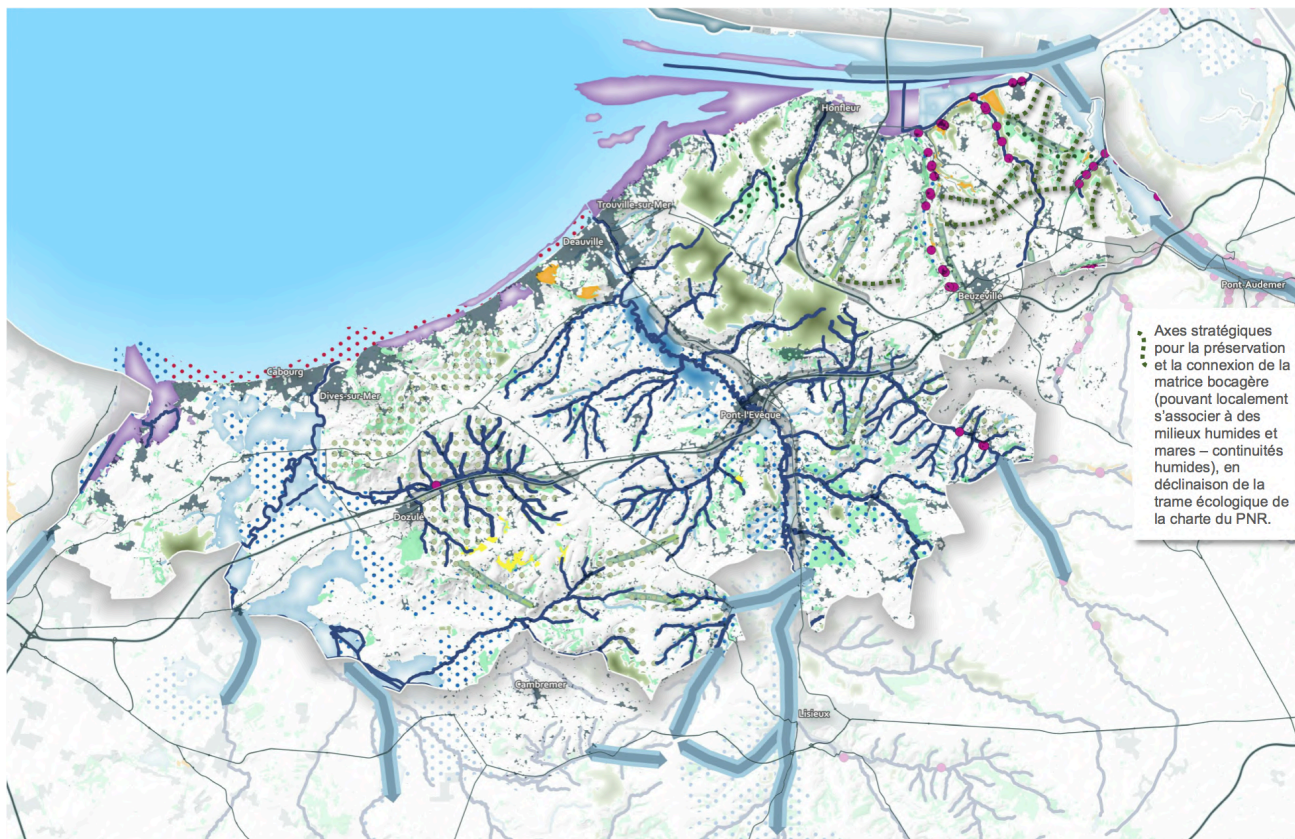
Le SCoT est composé de milieux littoraux, humides et aquatiques exceptionnels. La densité de cours d'eau, traversant le territoire pour se jeter dans la mer rend d'autant plus importante, pour le bon fonctionnement de ces milieux et de ces écosystèmes, la qualité des rapports amont / aval.

La forte connectivité écologique du territoire est effectivement structurée par les grandes vallées et les réseaux humides et bocagers liés aux cours d'eau qui se déploient en amont. La qualité des milieux ouverts est quant à elle soutenue par la continuation des activités agricoles (gestion des marais, des prairies...).

Ainsi, comme l'expose la carte page suivante, la Trame Verte et Bleue potentielle du Nord Pays d'Auge s'articule autour de deux grandes unités :

- La trame bleue caractérisée par les milieux marins et côtiers, et par les milieux aquatiques et humides. La Touques est identifiée comme un axe régional majeur pour les poissons migrateurs ;
- La trame verte caractérisée par les milieux bocagers et forestiers essentiellement.

Préfiguration de la Trame Verte et Bleue du territoire de Nord Pays d'Auge



Trame Bleue

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de biodiversité des milieux humides
- Réservoirs de biodiversité des milieux humides et aquatiques

Corridors écologiques - espaces de perméabilité

- Corridors écologiques des milieux humides
- Corridors écologiques des milieux aquatiques (cours d'eau)
- Liaison extra-territoriale

Trame Verte

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de biodiversité des milieux littoraux
- Réservoirs de biodiversité des milieux ouverts
- Réservoirs de biodiversité des milieux fermés (grottes et cavités)
- Réservoirs de biodiversité des milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité des milieux forestiers riverains

Corridors écologiques - espaces de perméabilité

- Corridors écologiques des milieux littoraux
- Corridors écologiques des milieux forestiers
- Corridors écologiques des milieux bocagers
- Liaison inter-bassin hydrographique

Elements de fragmentations

- Tache urbaine
- Voie ferrée
- Route
- Obstacles aux écoulements

Eléments structurels

- Routes
- Voie ferrée
- Boisements

Des potentiels de développement des énergies renouvelables certains

Aujourd'hui, le territoire du Nord Pays d'Auge présente une production d'énergies renouvelables de l'ordre de 6% environ de la consommation finale d'énergie. Mais il dispose de nombreux potentiels pour augmenter cette production : biomasse, méthanisation, solaire, petits éoliens.

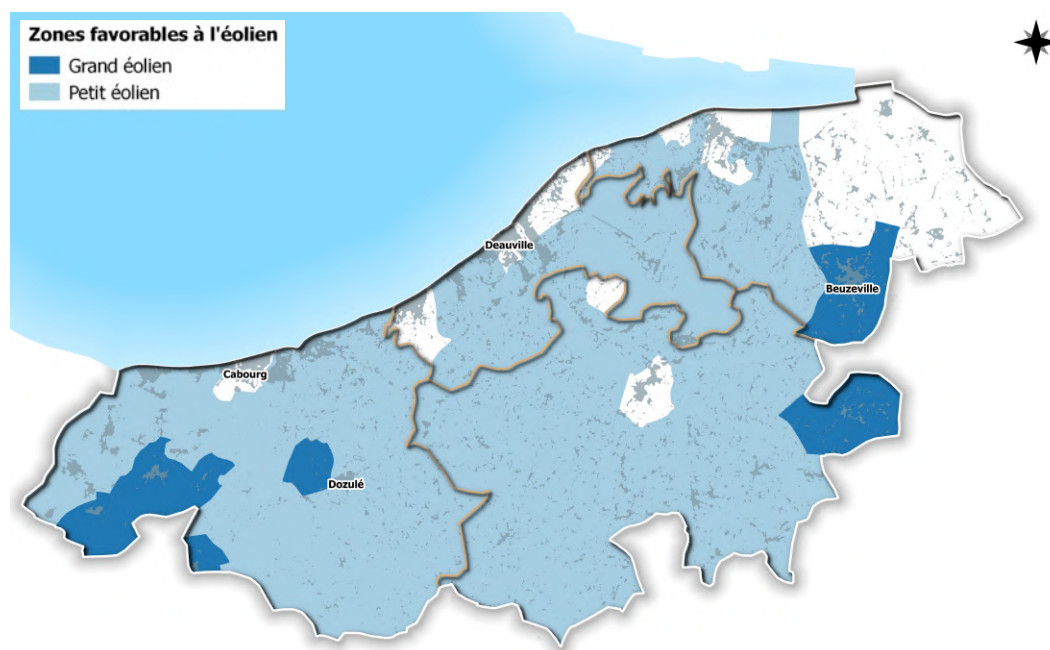
Aux vues des enjeux paysagers et environnementaux exposés au début de cette partie, ce développement des énergies renouvelables doit être pensé en articulation avec une préservation des paysages et des espaces productifs augerons, ainsi dans les respects des continuités écologiques existantes ou à renforcer sur le territoire.

L'utilisation plus poussée des énergies renouvelables permettrait une limitation des émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les secteurs des transports, du bâtiment et de l'agriculture, donc une amélioration de la qualité de vie au sein du Nord Pays d'Auge.

Il existe par ailleurs un enjeu particulier sur le territoire, concernant la rénovation thermique des habitations et des résidences secondaires, pour satisfaire les besoins des résidents. Une faible performance énergétique peut effectivement compromettre la réaffectation des résidences secondaires vers le logement principal, et donc nuire quelque peu à l'attractivité résidentielle du territoire.

Le développement des énergies renouvelables doit être pensé selon une logique durable, pour une pérennité de la ressource énergétique.

Zones favorables à l'éolien au droit du territoire du SCOT Nord Pays d'Auge
(Source : SRE Basse-Normandie et Haute-Normandie)

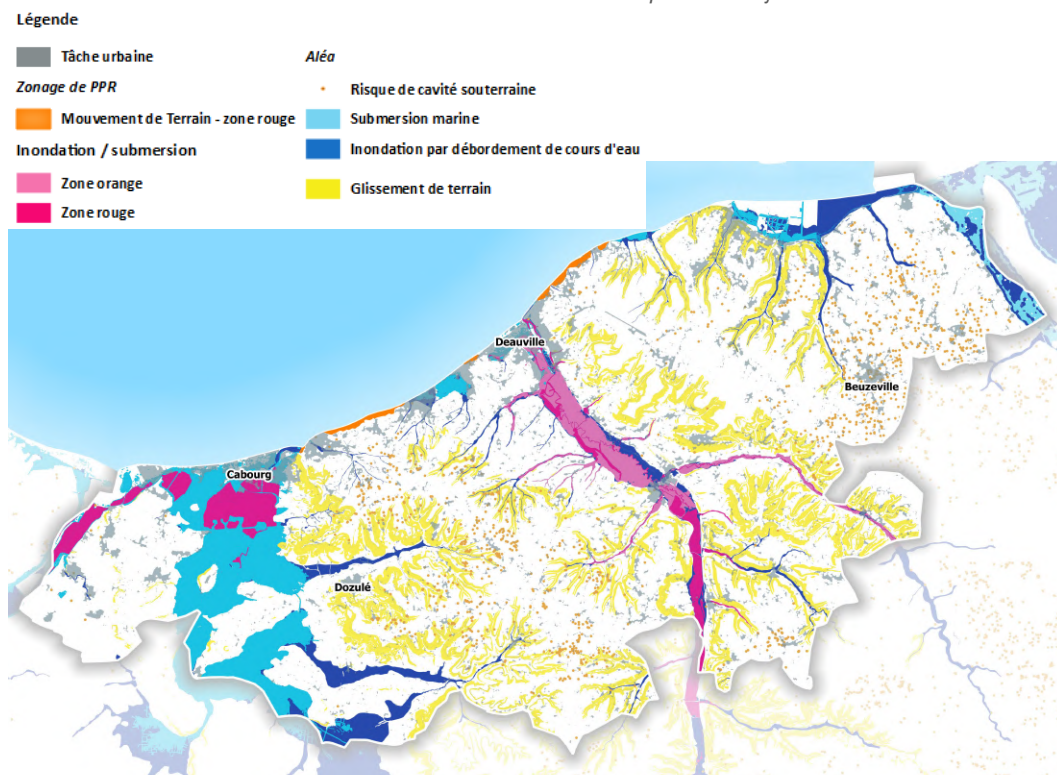


2.3.3. Un espace de culture du risque ?

Une nécessaire adaptation aux risques...

Quatre types de risques naturels majeurs ont été identifiés sur le territoire du SCoT : les inondations, les mouvements de terrain, les tempêtes, et le risque sismique. Si ce sont surtout les sites paysagers emblématiques (fonds de vallées...), à haute valeur environnementale, qui sont particulièrement soumis à ces risques, certains secteurs urbains ne sont pas épargnés, étant inscrits dans un contexte contraint, et donc exposés aux inondations et submersions marines, comme le territoire de Cœur Côte Fleurie, ou encore les secteurs de Dives-sur-Mer et de Dozulé.

Synthèse des risques naturels aux plus forts enjeux



Existent également des enjeux de mise en cohérence des secteurs d'aléas submersion en amont des Plans de Prévention des Risques littoraux et de réflexion sur l'adaptation au risque en secteurs urbains exposés, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

En compatibilité avec les risques auxquels les différents secteurs sont soumis, de nouveaux modes de développement peuvent être envisagés, comme des constructions sur pilotis ou l'usage de certains matériaux afin de mieux résister aux potentielles submersions marines...

... Qui passe notamment par le développement d'une culture du risque

Mais l'un des leviers les plus importants pour maîtriser la vulnérabilité du territoire est de développer la « culture du risque ». En mettant en œuvre une démarche itérative de connaissance / diagnostic / stratégie / plans d'actions tout au long des opérations d'aménagement et de construction, le territoire sera alors mieux préparé aux risques, ceux-ci ayant été intégrés en amont de la réflexion.

En effet, la connaissance accrue des risques en présence par les acteurs du territoire (élus, techniciens, citoyens...) permet d'appréhender davantage la vulnérabilité des espaces, en inculquant, dès le plus jeune âge, des règles de conduite et des réflexes à avoir en cas d'événement majeur, et en ouvrant les débats, menés collectivement, sur les pratiques, les positionnements, les enjeux que soulèvent ces risques...

Développer la culture du risque, c'est améliorer l'efficacité de la prévention et de la protection.

Un espace environnemental apaisé ?



Concernant les risques technologiques, les pollutions, ainsi que les nuisances sonores, le territoire du Nord Pays d'Auge y est finalement peu exposé.

Le développement futur du territoire doit cependant continuer à intégrer ces questions dans la réflexion, afin de ne pas engendrer de risques nouveaux, ou soumettre de nouveaux espaces au bruit et à la pollution. Car la qualité du cadre de vie est l'un des points forts du territoire.

Notamment, la potentielle augmentation des flux autoroutiers et routiers, ou encore la montée en puissance de l'aéroport Deauville-Normandie ou des ports du territoire, sont susceptibles d'engendrer de nouvelles nuisances qu'il convient d'endiguer en les appréhendant en amont.

↳ *Si la dynamique résidentielle, économique et touristique globale se déploie avec plus d'ardeur, plus de visibilité, sur la frange littorale, le Nord Pays d'Auge puise dans l'arrière-pays des atouts lui permettant d'atténuer certains risques auxquels il est confronté, de trouver un équilibre à plus grande échelle. C'est pourquoi il est fondamental de souligner, de renforcer, le caractère imbriqué du littoral et de son hinterland. Les frontières n'étant pas opaques, les dynamiques d'un espace impactent l'autre, cela pouvant finalement conduire à un équilibre global, que le littoral seul ou l'arrière-pays seul ne pourrait pas atteindre :*

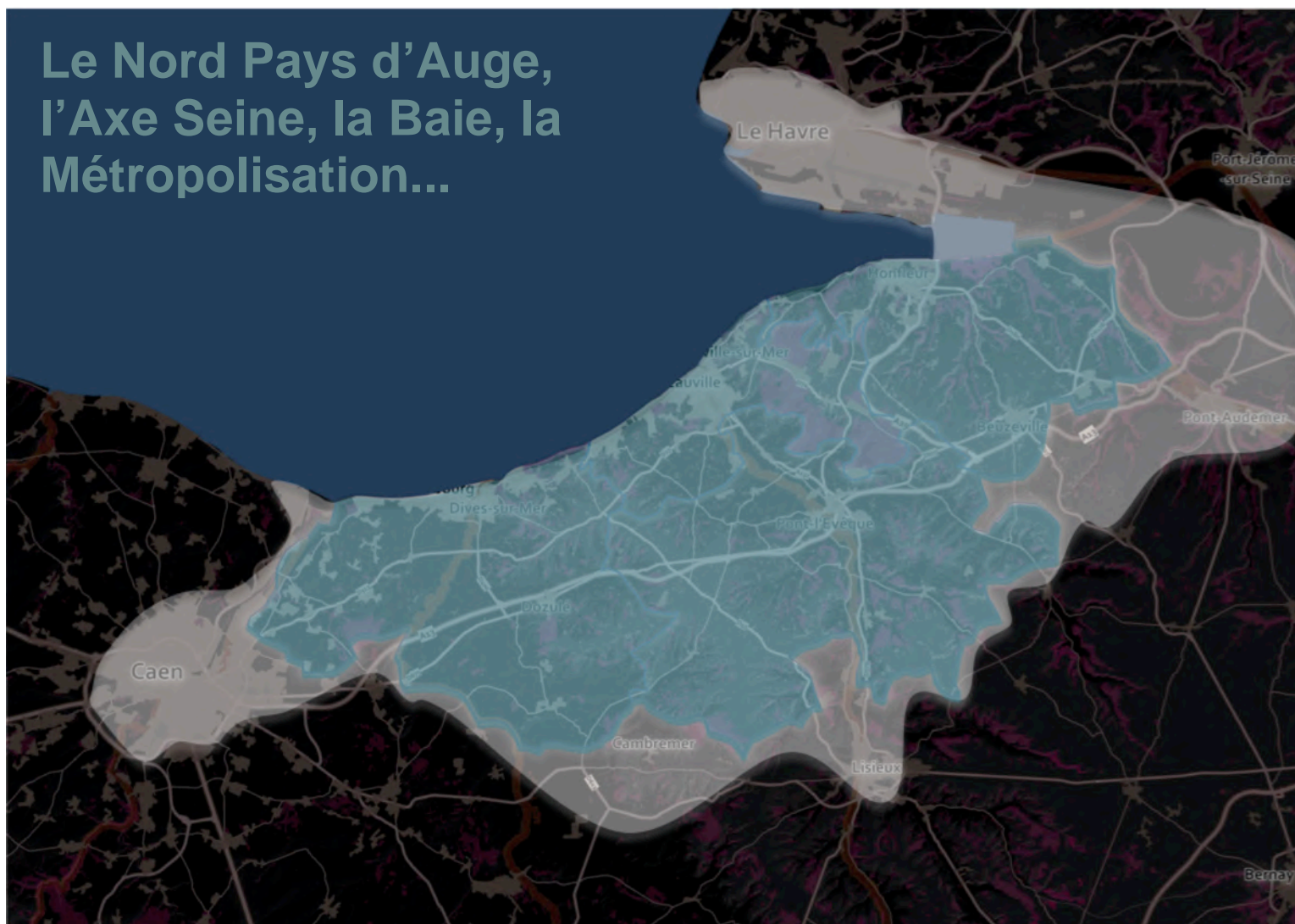
- *C'est par exemple le cas de la mixité sociale et générationnelle : si le Nord Pays d'Auge est un espace incontestablement attractif, à la réalité résidentielle et touristique affirmée, sa croissance démographique est uniquement portée par le solde migratoire, ce qui traduit la faible arrivée de jeunes actifs, et menace alors les savoir-faire en présence. Cette tendance est particulièrement marquée sur le littoral, mais nettement moins affirmée sur l'arrière-pays, permettant alors de compenser ces évolutions, qui peuvent être dangereuses pour la pérennité démographique du territoire.*
- *C'est également le cas en termes d'offre touristique : les activités proposées au sein de l'hinterland permettent de venir en complément de l'offre littorale, et ainsi d'augmenter les choix d'expériences du territoire et d'attirer davantage de touristes.*
- *De même, les filières économiques du territoire, les spécificités qui s'affirment localement sont un levier pour une diversification économique globale, qui viendrait dynamiser l'ensemble du Nord Pays d'Auge.*
- *Puisant dans leurs différences, le littoral et l'arrière-pays unis sont également à même de proposer aux résidents, entreprises et usagers des aménités paysagères variées et qualitatives.*
- *Enfin, l'imbrication de ces deux espaces au sein d'un périmètre uni permet une gestion environnementale partagée et optimisée, sans pour autant que les spécificités locales ne soient gommées.*



3. L'archipel de l'Estuaire



Le Nord Pays d'Auge, l'Axe Seine, la Baie, la Métropolisation...



3.1 Une accroche affirmée avec les espaces environnants

- Un changement de périmètre qui assoit le Nord Pays d'Auge à l'interface entre Le Havre, Caen et Rouen
- Un territoire qui garde un lien privilégié avec l'Île-de-France, mais qui s'insère plus dans son environnement proche

3.2 Une inscription dans la dynamique métropolitaine pour une attractivité globale

- Les incidences de la métropolisation
- Une vocation spécifique dans la métropolisation ?

Le Nord Pays d'Auge constitue un espace divers. Mais cette variété, ces spécificités affirmées localement (et parfois à développer) sont une force, l'unissent paradoxalement, en lui procurant une identité lisible et solide vis-à-vis des espaces voisins. Dans cette troisième partie, l'on vise à dépasser le périmètre du SCoT, à analyser son inscription dans un espace plus global. Les changements institutionnels, les dynamiques œuvrant aujourd'hui en Normandie, recomposent fortement le paysage. Le processus de métropolisation en cours, entre Caen, Rouen et Le Havre, réinterrogent notamment les équilibres locaux.

Et le Nord Pays d'Auge se trouve au cœur de ces dynamiques.

Il s'agit effectivement d'un espace situé à l'interface de ces trois espaces agglomérés. Comment alors se positionner pour tirer partie de la métropolisation ? Quelles spécificités valoriser afin de s'affirmer dans ces dynamiques, sans pour autant perdre de son authenticité, ou même laisser pour compte certaines parties du territoire ?

L'ouverture du territoire, l'intégration du Nord Pays d'Auge dans un espace plus global, non seulement normand mais allant jusqu'à l'Île-de-France, est la seule manière d'accorder son développement aux dynamiques nationales globales, et d'ainsi penser un territoire en évolution, réactif et réellement attractif.

3.1 UNE ACCROCHE AFFIRMÉE AVEC LES ESPACES ENVIRONNANTS

3.1.1. Un changement de périmètre qui assoit le Nord Pays d'Auge à l'interface entre Le Havre, Caen et Rouen

Le SCoT approuvé en décembre 2007 portait sur un périmètre plus réduit que le SCoT actuel, qui s'est à la fois :

- Étendu à l'est, via l'intégration de l'ancien Canton de Beuzeville, aujourd'hui composante de la Communauté de Communes Pays de Honfleur Beuzeville,
- Et à l'ouest, avec l'intégration de l'ancienne Communauté de Communes CABALOR et de trois communes supplémentaires, à savoir Escoville, Touffréville et Saint-Samson.

Dans son périmètre actuel, le SCoT jouxte donc les agglomérations de Caen, et du Havre, duquel il se rapproche d'autant plus depuis la construction du Pont de Normandie qui permet une intensification des liens entre les deux espaces.

Ce changement de périmètre modifie fortement la perspective du territoire, son positionnement, en l'ouvrant davantage sur les agglomérations voisines, et donc en réinterrogeant la teneur et l'intensité des flux et échanges du Nord Pays d'Auge avec son environnement.

Au delà des évolutions institutionnelles, on observe effectivement une augmentation des flux avec Le Havre et Caen. Qu'il s'agisse de la dynamique de desserrement résidentielle, particulièrement marquée autour de Caen, ou des mobilités professionnelles, qui soulignent les fréquents échanges avec les grandes agglomérations et la porosité des frontières, le territoire s'inscrit donc dans une logique dynamique, s'inscrit dans un système dont il fait pleinement partie.

La densité de ces échanges prouve que ce n'est pas une dynamique concurrentielle qui caractérise ces espaces, sinon bien une complémentarité, des aménités différentes offertes par les agglomérations du Caen et du Havre, et du Nord Pays d'Auge. Le territoire du SCoT fait par exemple profiter ses résidents et usagers d'un cadre de vie très qualitatif, qui réconcilie le littoral et l'intérieur des terres. Cette qualité séduit de nombreux actifs, qui ont choisi de faire la navette quotidiennement entre le Nord Pays d'Auge (où ils résident) et les agglomérations voisines (où ils travaillent).

On ne peut donc faire l'impasse sur les liens qui existent entre le SCoT et ses espaces voisins. Ainsi, la question des mobilités (en termes routiers mais aussi de transports en commun) pour intensifier les flux entrants et sortants du SCoT est un véritable enjeu pour son développement de demain, pour qu'il s'affirme comme espace dynamique, accessible, à même d'interagir avec les grandes villes voisines.

Et ainsi de prendre part activement au processus de métropolisation en cours.

Une amélioration de l'accessibilité du territoire viendrait par ailleurs réinterroger le potentiel avenir logistique du territoire, entre Caen et Le Havre, dans un contexte de métropolisation.

3.1.2. Un territoire qui garde un lien privilégié avec l'Île-de-France, mais qui s'insère plus dans son environnement proche

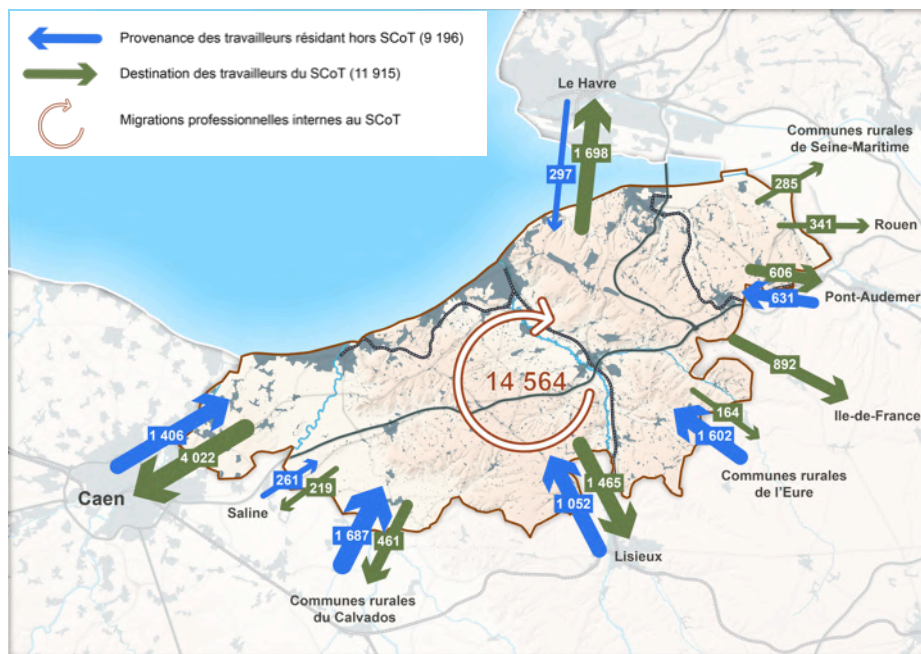
L'ouverture du Nord Pays d'Auge sur l'extérieur ne se cantonne par uniquement aux espaces caenais, havrais et même rouennais : des liens existent et sont même appelés à être renforcés entre le SCoT et l'Île-de-France, aussi bien en termes résidentiels que professionnels (*voir cartes page suivante*).

En effet, le phénomène de la bi-résidence, décrit plus avant, est notamment amené à prendre davantage d'ampleur avec le développement d'internet. Une amélioration des mobilités, pour des flux fluidifiés entre le SCoT et l'Île-de-France, viendrait également encourager ce phénomène.

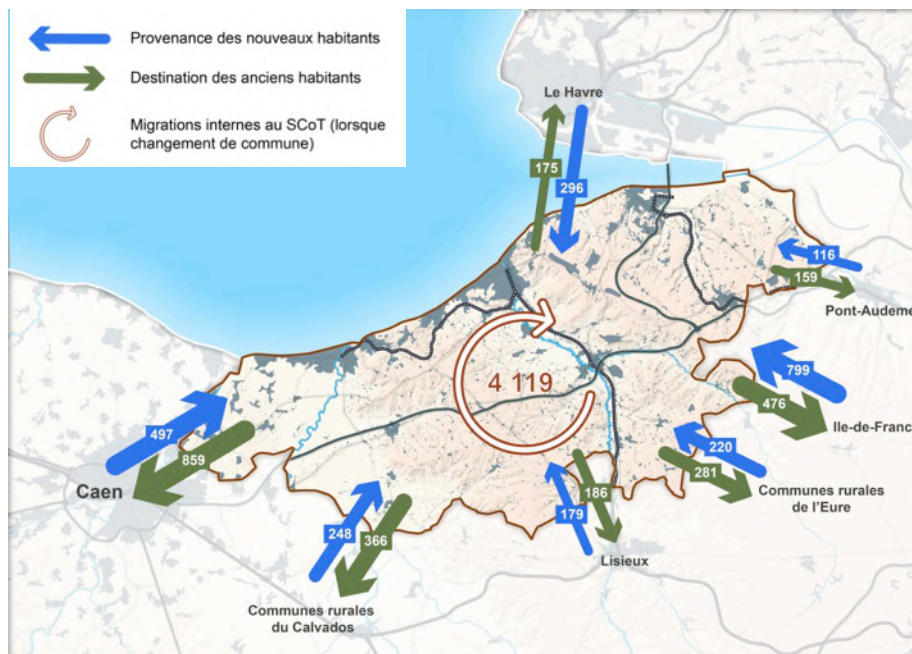
En effet, le territoire ne bénéficie pas aujourd'hui de desserte par Lignes à Grande Vitesse. Le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie viendrait pallier à cette absence, et permettra une diminution des temps de trajet. Cependant, sa phase opérationnelle n'est pas encore amorcée. La réalisation des trois premiers tronçons de la ligne est cependant annoncée à l'horizon 2030.

Par ailleurs, si le territoire du Nord Pays d'Auge bénéficie d'une bonne inscription dans les flux routiers, celle-ci pourrait être optimisée, surtout en période estivale, où la sortie de l'A13 est toujours soumise à des phénomènes de congestion, et où les déplacements à proximité du littoral peuvent être difficiles pour cause d'une trop importante fréquentation vis-à-vis de la capacité des routes.

Les migrations professionnelles entre 2014 et 2015 dans le SCoT (lorsque changement de commune) et les territoires voisins
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)



Les migrations résidentielles entre 2014 et 2015 dans le SCoT (lorsque changement de commune) et les territoires voisins
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2015 ; traitement : EAU)



3.2 UNE INSCRIPTION DANS LA DYNAMIQUE METROPOLITAINE POUR UNE ATTRACTIVITE GLOBALE

3.2.1. Les incidences de la métropolisation

Au delà de l'évolution des agglomérations, la question est posée d'une participation du Nord Pays d'Auge dans la tendance à la métropolisation Caen, Rouen, Le Havre.

La métropolisation exprime un double phénomène :

- D'une part, une extension urbaine, et surtout l'apparition de modes de vie urbains dans le nouveau territoire étendu ;
- D'autre part, la concentration des activités de commandement (économique, politique, culturel...) et des fonctions tertiaires supérieures.

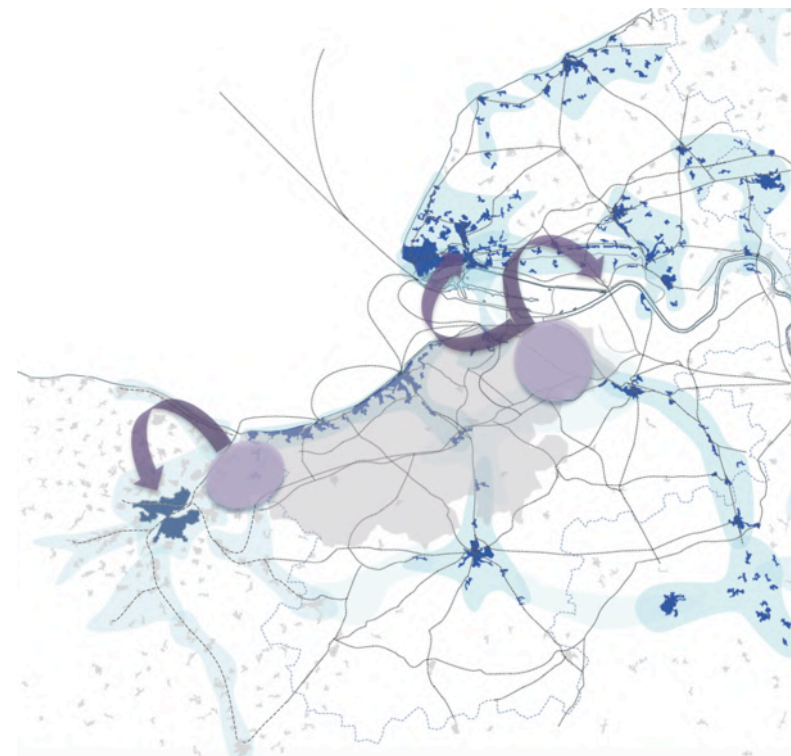
Elle englobe donc deux dynamiques :

- Une concentration d'hommes, d'activités et de valeur,
- Une redistribution de cette concentration, qui restructure le territoire, et tend à abolir la dualité territoriale rural / urbain.

Elle se distingue alors de la coopération, qui renvoie davantage à une politique d'échanges entre les espaces afin de mener à bien une œuvre commune, et de la conurbation, qui n'a qu'une dimension spatiale, lorsque les taches urbaines des espaces se rejoignent jusqu'à former un continuum. Du Havre à Caen, une continuité urbaine peut presque être observée, en passant par le littoral augeron.

Le phénomène de métropolisation qui marque l'environnement via les trois entrées que sont Rouen, Caen et Le Havre, aura un impact certain sur le territoire du Nord Pays d'Auge, qui se trouve au centre de cette dynamique. Les coopérations entre les espaces seront amenées à s'intensifier, et le territoire du SCoT peut tirer partie de ces dynamiques.

Qu'il s'agisse d'un positionnement spatial, au centre, ou en termes de spécificités à valoriser vis-à-vis des espaces voisins, l'espace touristique que constitue le Nord Pays d'Auge aujourd'hui peut clairement affirmer un rôle dans la métropolisation, affirmer une réalité urbaine concrète.



3.2.2. Une vocation spécifique dans la métropolisation ?

Comme déroulé dans la deuxième partie du diagnostic prospectif, le territoire du Nord Pays d'Auge constitue un territoire spécifique, cohérent, où chaque espace a un rôle à jouer, en faisant valoir ses caractéristiques propres, et ce dans plusieurs domaines. Dans ce processus de métropolisation en cours, cet espace intégré peut alors apporter des éléments d'excellence spécifiques, alimentant le rayonnement plus global du territoire normand, entre Caen, Le Havre et Rouen.

Une réalité métropolitaine issue d'une association avec les agglomérations voisines

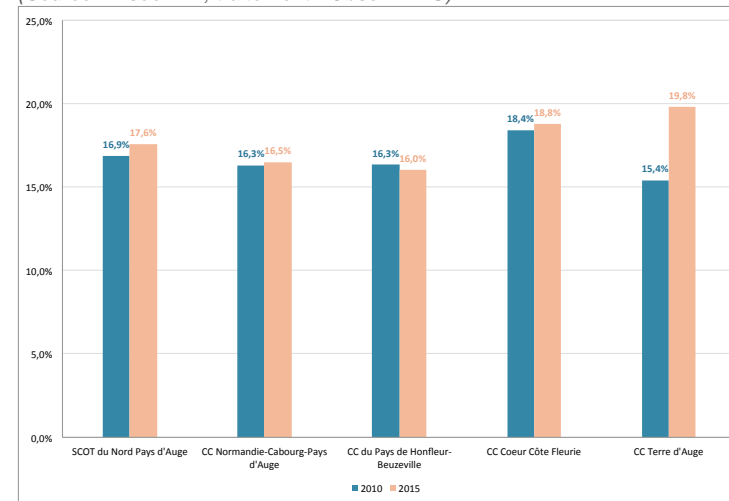
Le SCoT compte 6 296 emplois métropolitains, soit 17,6% de l'ensemble des emplois du territoire. Si ce taux demeure inférieur à la moyenne départementale, il a tendance à se renforcer (+201 emplois métropolitains entre 2010 et 2015), en particulier dans les domaines de gestion et de culture-loisirs.

Le territoire du SCoT est pourvu de certains équipements métropolitains, à même de lui apporter une visibilité et une attractivité à grande échelle. En particulier, le Centre International de Deauville (CID) reçoit 160 événements et 200 000 visiteurs sur 430 jours d'occupation, et constitue alors un levier fort pour le tourisme d'affaires sur le territoire. L'aéroport de Deauville Normandie constitue également un atout pour le territoire, et la présence de casinos, d'hôtels de luxe, d'hippodromes, de ports de plaisance... permet également de donner une tonalité haut-de-gamme à ce territoire, en complémentarité de l'offre d'équipements proposée au sein des agglomérations voisines.

Le Nord Pays d'Auge se positionne en effet clairement sur le tourisme, la culture et les loisirs, ainsi que la santé. Et la métropolisation pose la question de la mutualisation : des complémentarités sont à affirmer, en particulier en termes d'enseignement supérieur et de formation, avec les espaces voisins, pour proposer aux résidents, touristes, entreprises un territoire intégré, et « complet » en termes d'équipements et de services.

Des projets de grande ampleur comme le développement (vers la formation) du CIRALE à Goustranville, « Calvados Expérience » à Pont l'Evêque, ou encore le Village de Marques à Honfleur, seront à même de renforcer cette dimension métropolitaine du territoire, en liant ces équipements (enseignement, tourisme, commerce) à ses filières spécifiques (filière équine, productions de qualité, comme ici celles liées à la pomme).

Part des emplois métropolitains sur le total des emplois en 2010 et 2015
(Source : Insee RP ; traitement : Observ'EAU)



Centre international de Deauville



Un territoire touristique assumé et mature

Comme en témoigne le type d'équipements présents sur le territoire, le Nord Pays d'Auge se positionne comme un espace touristique, mettant au cœur de son développement les loisirs, la culture, le patrimoine, la qualité du cadre de vie. Certaines stations du littoral sont en effet, et sans conteste, des destinations internationalement reconnues, et pour lesquels leur accessibilité depuis et vers l'Île-de-France constitue un véritable levier de développement.

A l'intérieur des terres également, des manifestations et activités promouvant le territoire (route du Cidre par exemple) participent aussi de cette force touristique. Des projets comme celui de Calvados Expérience à Pont-l'Evêque viendra alimenter cette dynamique.

Dans son ensemble, le territoire est ainsi à même de s'ouvrir à différents publics, vers du tourisme familial, de santé (cures thermales), d'affaires... Entre Le Havre et Caen, cette offre touristique large et reconnue constitue clairement une spécificité du territoire, à faire valoir pour contribuer à l'attractivité de l'espace normand.

Pour que cette attractivité soit justement portée à l'ensemble du territoire métropolitain, à l'échelle du triangle Rouen-Caen-Le Havre, des démarches de compétitivité territoriale, à travers, par exemple, de nouvelles structures mutualisées (SPL) ou de marques pourraient être imaginées. En affirmant leur appartenance à cet espace normand, en se regroupant dans une promotion commune du territoire, la dimension qualitative, touristique, pourrait avoir un écho plus fort, et ce sera l'ensemble du territoire qui sera à même d'en bénéficier.

Les autres activités de niche, déjà bien affirmées ou à consolider : la filière équine, la silver économie, le numérique

L'un des autres point fort du territoire est la filière équine, qui participe également intensément de l'image de la Normandie « typique ». Le Nord Pays d'Auge est effectivement reconnu internationalement pour ses savoir faire locaux en lien avec le domaine équestre : hippodrome, vente de yearlings à Deauville, nombreux haras qui parsèment le territoire...

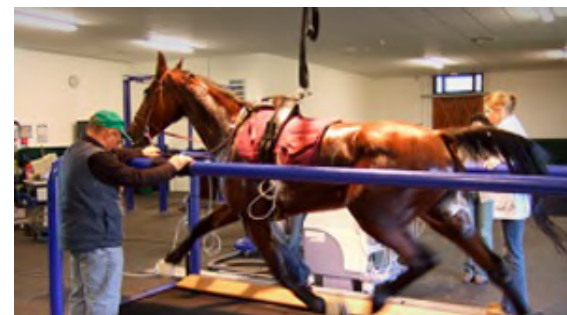
De nombreuses entreprises se sont développées autour d'activités connexes à cette filière, sur la santé, les équipements et infrastructures pour le cheval et le cavalier, l'alimentation, les services...

Le territoire compte également deux sites structurants, d'ampleur régionale :

- Le laboratoire de pathologie équine à Goustranville (qui emploie aujourd'hui 30 personnes), ou Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices (CIRALE), orienté vers la santé équine. Un campus équin est en projet autour du site, en lien avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort, dans l'objectif de créer une « Silicon Valley » du cheval.
- Le Pôle International du Cheval, à Deauville, couvrant 8 hectares, offre un panel d'activités, avec une école d'équitation, des pensions pour chevaux, l'organisation d'événements équestres...

Au delà de la filière équine, le Nord Pays d'Auge possède également d'autres spécificités ou potentiels à exploiter et à affirmer, en complémentarité des agglomérations voisines. En encourageant les synergies entre les différents acteurs en présence, les écosystèmes économiques régionaux et départementaux existants peuvent servir de points d'appui pour leur donner davantage de force et de visibilité, et les conforter comme leviers de développement – créateur d'emplois notamment – au sein du SCoT : silver économie, numérique...

Le CIRALE de Goustranville



Le bien vivre, socle d'attractivité du Nord Pays d'Auge

Enfin, l'image du Nord Pays d'Auge repose sur une qualité du cadre de vie qui englobe l'ensemble du SCoT. Ce patrimoine à la fois bâti et paysager est le socle d'un territoire accueillant. Et à ce « bien vivre » s'additionne un « bien manger », grâce aux productions locales de qualité, qui valorise l'agriculture, mariant ainsi les paysages et ses usages.

↳ Une attractivité globale

Le Nord Pays d'Auge regorge de spécificités, qualitatives, qu'il peut clairement faire valoir dans un espace élargi. Il possède de nombreuses marques, labels, signes d'excellence, et atouts. Par ailleurs, sa localisation, à l'interface de Caen et du Havre, l'insère dans un processus plus global de métropolisation.

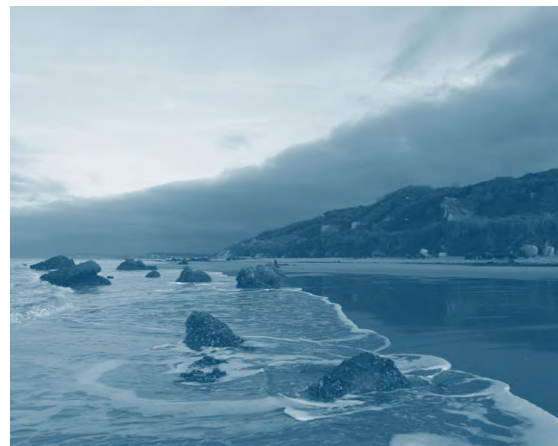
En effet, malgré la crise économique, le Nord Pays d'Auge a pu continuer sa croissance et préserver ses potentiels de développement : sans renier sa vocation touristique qui en fait le premier espace touristique de la façade Manche-Atlantique, il s'est inséré dans son environnement proche et a affirmé sa position au cœur de la Normandie.

Ainsi, le territoire du SCoT peut largement concourir à l'attractivité globale de l'espace normand. Ses spécificités sont des atouts, qu'il peut affirmer en complémentarité de ceux des agglomérations du Havre et de Caen. Les dynamiques engendrées, le développement des flux et la mise en synergie des acteurs, ne pourront que participer d'un renforcement de chaque espace, pour une attractivité partagée et une visibilité accrue.

L'ouverture, la porosité des frontières, constitue dans ce cadre un préalable pour des collaborations effectives, pour une métropolisation renforcée et une affirmation globale, ne trahissant pas les spécificités de chacun en les valorisant même davantage.



A2) Compléments thématiques du diagnostic transversal



Organisation du document

Le présent document constitue les compléments thématiques du diagnostic transversal du SCoT du Nord Pays d'Auge.

Il se compose de 5 cahiers fournissant pour l'ensemble des sujets que le SCoT est amené à traiter, des données chiffrées, des faits spatialisés, des éléments conclusifs :

- Cahier 1 : Démographie et habitat,
- Cahier 2 : Economie (incluant l'agriculture et le tourisme),
- Cahier 3 : Equipements et mobilités
- Cahier 4 : Paysages
- Cahier 5 : Etat initial de l'environnement

Chaque cahier comprend ainsi :

- **Un « observatoire »** qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du scot, soit les impacts des évolutions en cours ;
- **Une présentation de la gouvernance**, qui vise à décrire les actions menées les collectivités du Nord Pays d'Auge et les autres acteurs publics, lorsqu'elles recèlent un impact direct ou indirect sur le territoire pour la thématique considérée ;
- **Une synthèse** exposant les atouts, les faiblesses et les défis du territoire dans ce domaine.

Note : compte tenu de la spécificité des sujets analysés par l'Etat Initial de l'Environnement, l'organisation des synthèses diffère légèrement de celle des autres cahiers thématiques.

Sommaire

Cahier 1 : Démographie et habitat 1

OBSERVATOIRE	3
- 1 : La population	3
- 2 : La structure de la population	11
- 3 : Les ménages	14
- 4 : Les migrations résidentielles	16
- 5 : La composition du parc de logements	22
- 6 : La qualité du parc résidentiel	27
- 7 : Besoins en logements et marché immobilier	31
- 8 : Le parc social	35
GOVERNANCE	37
SYNTHÈSE	40

Cahier 2 : Economie 43

OBSERVATOIRE	45
- 1 Le portrait économique général	45
- 2 : La géographie de l'emploi	52
- 3 : Le niveau d'activité	54
- 4 : Les indicateurs sociaux	57
- 5 : Les principaux secteurs d'activité	61
- 6 : L'artisanat	64
- 7 : Le commerce	67
- 8 : Les filières d'excellence	73
- 9 : Les zones d'activités	107
- 10 : Eléments globaux d'évolution économique du territoire : la valeur ajoutée et le modèle économique du territoire	109
GOVERNANCE	114
SYNTHÈSE	124

Cahier 3 : Equipements et mobilités 130

OBSERVATOIRE	132
- 1 : Le niveau d'équipements	132
- 2 : Les équipements et les services	135
- 3 : Les infrastructures routières	140
- 4 : Le réseau ferré	144
- 5 : La voie aérienne et les ports	146

- 6 : Les transports en commun et modes doux	149
- 7 : Les mobilités domicile-travail	152
- 8 : La couverture numérique	156
GOVERNANCE	159
SYNTHÈSE	166

Cahier 4 : Paysages 169

OBSERVATOIRE	
- 1 : L'assise paysagère	171
- 2 : Le paysage d'inscription	173
- 3 : Les motifs paysagers et dynamiques paysagères	182
- 4 : Lecture historique de l'occupation spatiale	185
- 5 : Structuration des bourgs	191
- 6 : Patrimoine architectural	194
- 7 : Les lisières urbaines	201
GOVERNANCE	213
SYNTHÈSE	217

Cahier 5 : Etat initial de l'environnement 219

<i>BIODIVERSITE ET DYNAMIQUE ECOLOGIQUE</i>	
OBSERVATOIRE	221
- 1 : Les espaces naturels patrimoniaux	221
- 2 : Un territoire riche en patrimoine naturel remarquable et diversifié au sein du territoire	226
- 3 : Biodiversité et activité humaine	247
GOVERNANCE	249
SYNTHÈSE	268

RESSOURCES EN EAUX ET USAGES ASSOCIES

OBSERVATOIRE	279
- 1 : Contexte géomorphologique	279
- 2 : La ressource en eau souterraine	282
- 3 : La ressource en eaux superficielles	286
- 4 : La ressource en eaux littorales	294
- 5 : L'eau et l'agriculture	297
- 6 : L'eau et l'industrie	297
- 7 : L'eau et l'activité commerciale et les loisirs	299
- 8 : L'eau et les usages domestiques	300
GOVERNANCE	318
SYNTHÈSE	334

LE CLIMAT, LES RESSOURCES ENERGETIQUES ET LEUR GESTION

OBSERVATOIRE	338
- 1 : Le climat	350
- 2 : Les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques	350
- 3 : Les potentialités de développement des énergies renouvelables	356
GOVERNANCE	361
SYNTHÈSE	

LES RISQUES MAJEURS, LES NUISANCES ET LES POLLUTIONS

OBSERVATOIRE	363
- 1 : Les risques naturels et technologiques majeurs	363
- 2 : Les nuisances et pollutions	393
GOVERNANCE	405
SYNTHÈSE	420

CAHIER 1

Démographie et habitat



Démographie et habitat

OBSERVATOIRE

Démographie

- 1 : La population
- 2 : La structure de la population
- 3 : Les ménages
- 4 : Les migrations résidentielles

Habitat

- 5 : La composition du parc de logements
- 6 : La qualité du parc résidentiel
- 7 : Besoins en logements et marché immobilier
- 8 : Le parc social

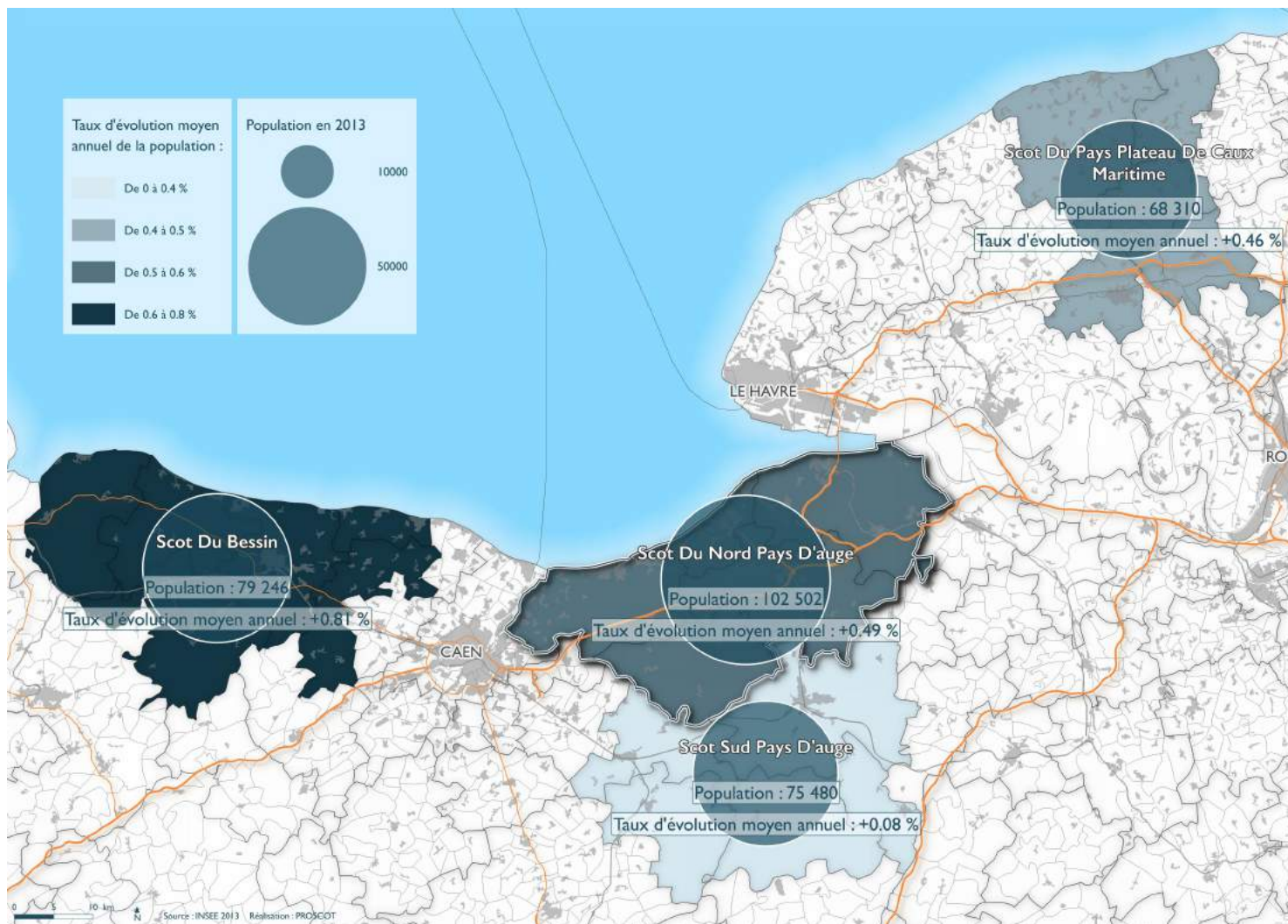
GOVERNANCE

SYNTHÈSE

OBSERVATOIRE

1. LA POPULATION

Population en 2013, et variation depuis 2008 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Un territoire attractif : une croissance démographique continue depuis 1968

Un territoire de 102 502 habitants en 2013, soit 15% du Calvados, et composé de 5 Communautés de Communes, aux poids différents :

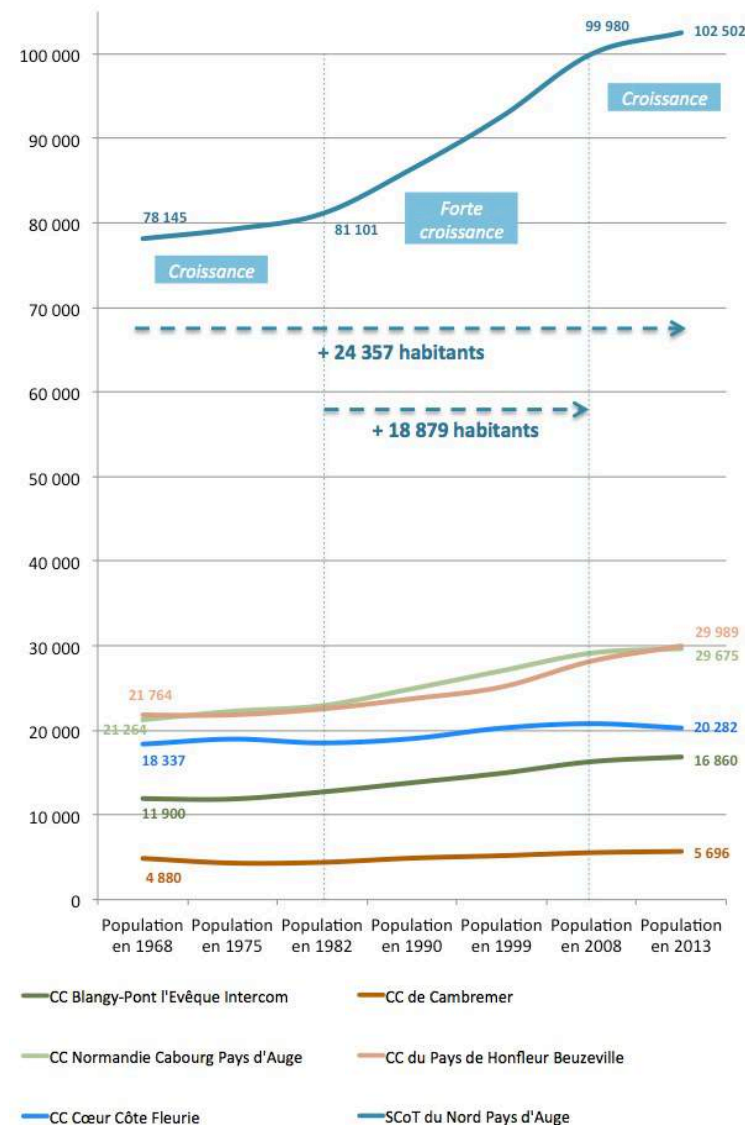
- La CC de Cambremer demeure l'EPCI le moins peuplé du SCoT avec 5 700 habitants tandis que les plus peuplées – les CC du Pays de Honfleur Beuzeville et Normandie Cabourg Pays d'Auge – comprennent près de 30 000 habitants chacune (rapport de 1 à 5 environ).
- La CC du Pays de Honfleur Beuzeville continue de voir sa population augmenter, avec 1 800 nouveaux habitants entre 2008 et 2013. Sur la même période, la CC Cœur Côte Fleurie, seul EPCI à perdre des habitants sur le territoire, a au contraire vu sa population décroître de 510 habitants.
- Le SCoT du Nord Pays d'Auge dans son ensemble gagne en population : + 2 500 habitants entre 2008 et 2013.

Cette croissance démographique est d'ailleurs continue depuis 1968 : le territoire gagne 24 300 habitants entre 1968 et 2013. Elle est particulièrement prononcée entre 1982 et 2008, avec presque 19 000 nouveaux habitants au sein du SCoT.

Population en 2013, et variation depuis 2008 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	2013	% du département	Variation 2008-2013
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	16 860	2,4%	555
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	29 675	4,3%	532
CC Cœur Côte Fleurie	20 282	2,9%	-512
CC de Cambremer	5 696	0,8%	149
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	29 989	4,3%	1 798
SCoT du Nord Pays d'Auge	102 502	14,9%	2 522
SCoT Sud Pays d'Auge	75 480	10,9%	313
SCoT du Bessin	79 246	11,5%	3 162
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	68 310	9,9%	1 579
Département Calvados	689 945		11 739
Région Normandie	3 328 364		35 272

Evolution de la population depuis 1968 au sein du SCoT et de ses EPCI
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

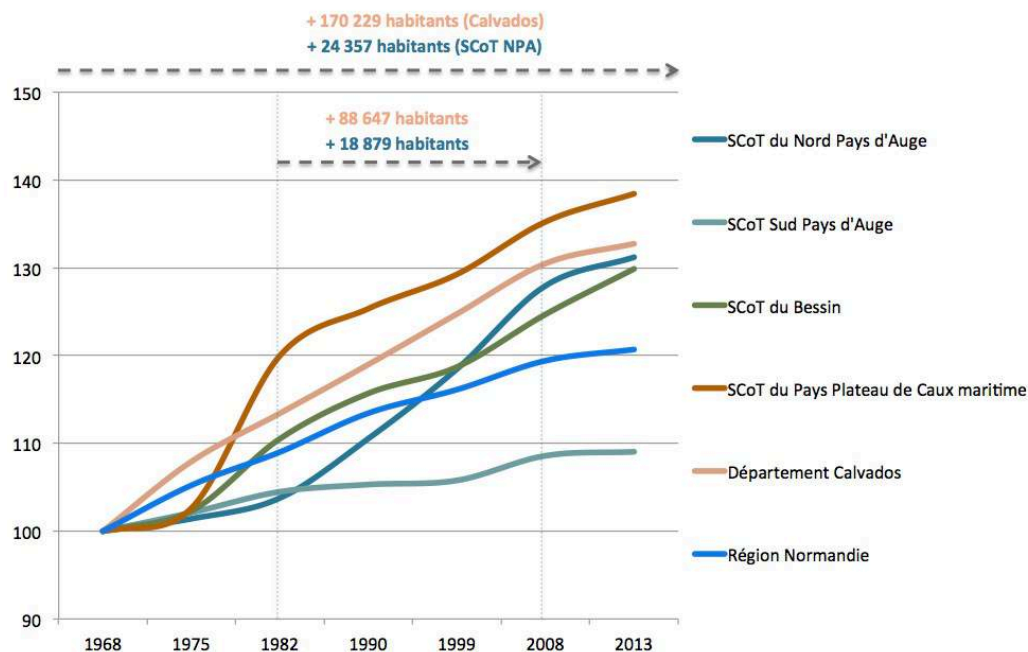


Depuis 1968, l'ensemble des territoires de comparaison ont vu leur population augmenter, à des rythmes différents cependant.

1982 a constitué une année charnière pour le Nord Pays d'Auge, qui jusqu'à 2008, connaît une forte expansion démographique. Cette croissance de 19 000 habitants est la plus forte tendanciellement des territoires de comparaison. Sur la même période, le Calvados gagne près de 89 000 habitants.

A partir de 2008, l'ensemble des territoires étudiés (sauf le SCoT du Bessin) ont accusé le contrecoup de la crise, avec une croissance démographique plus modérée.

Evolution de la population depuis 1968 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Spatialisation démographique

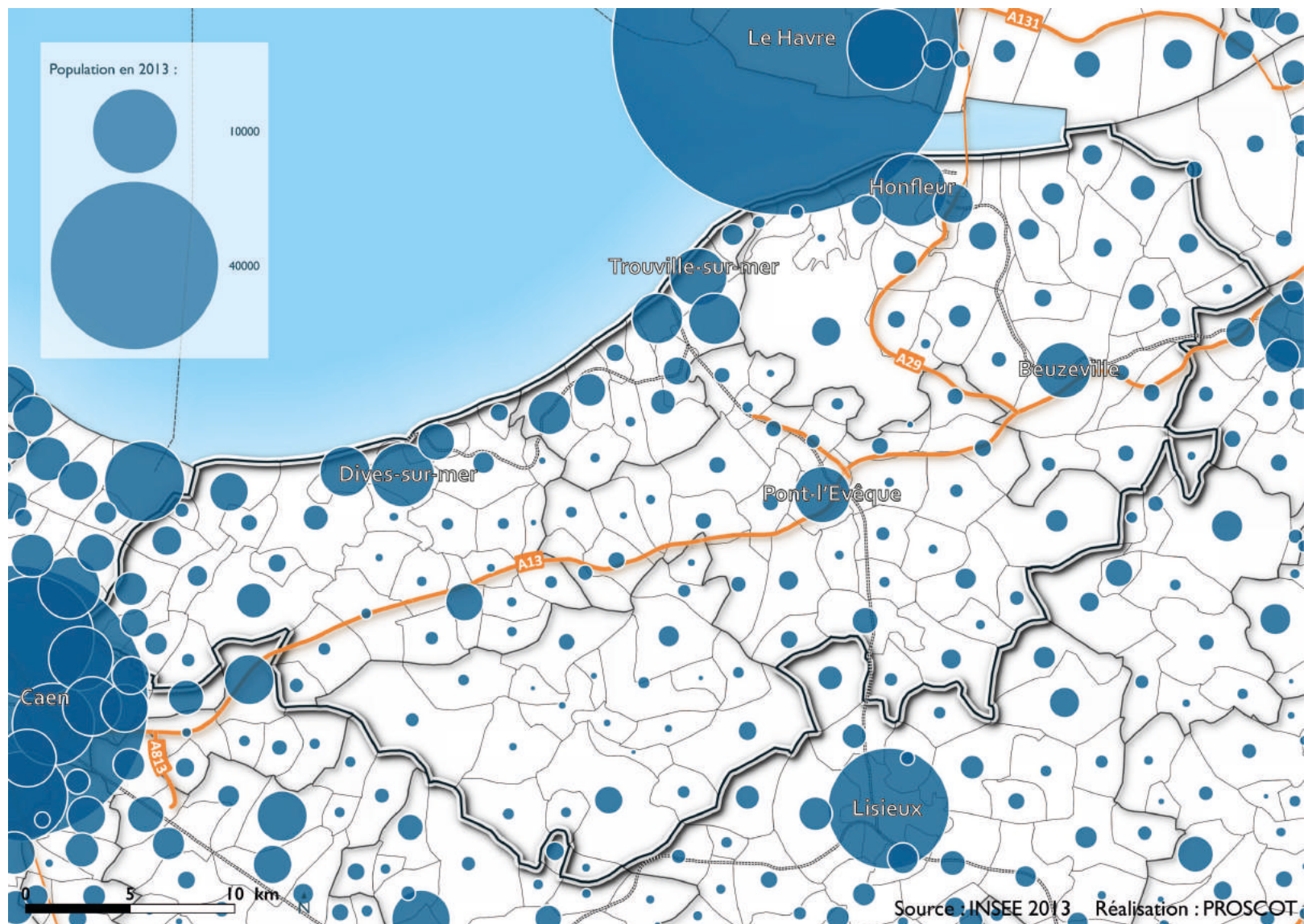
La population du SCoT se concentre clairement sur le littoral, et en particulier au sein des villes de Honfleur (7 680 habitants), Dives-sur-mer (5 800 habitants), Trouville-sur-mer (4 700 habitants), Cabourg (3 700 habitants) et Deauville (3 700 habitants). Parmi les 10 communes les plus peuplées, 8 se situent sur le littoral. Malgré une perte de près de 500 habitants sur la dernière période (2008 – 2013), Honfleur demeure la ville la plus peuplée du territoire.

Trois villes marquent également le rétro-littoral, bénéficiant de la desserte de l'A13 : Pont l'Evêque (4 500 habitants), Beuzeville (4 500 habitants) et, dans une moindre mesure, Dozulé (2 000 habitants).

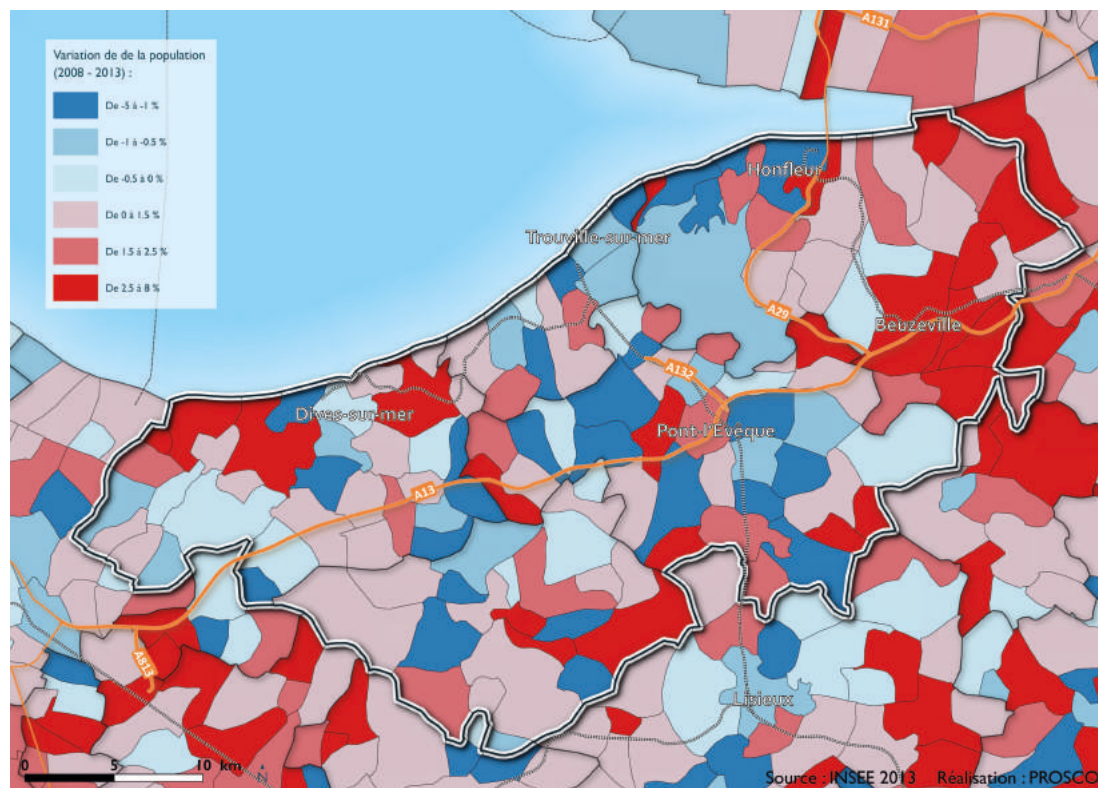
L'arrière-Pays se caractérise quant à lui par des communes plus faiblement peuplées. La plus peuplée est Cambremer, avec 1 100 habitants).

Dans son cadre élargi, le SCoT Nord Pays d'Auge est jouxté par deux grandes agglomérations – à la fois pôles de vie et d'emplois –, Caen et Le Havre. Lisieux, moins rayonnante cependant, se situe également aux franges sud du territoire.

Population en 2013 au sein des communes du SCoT
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Variation de la population du SCoT en taux annuels moyens entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

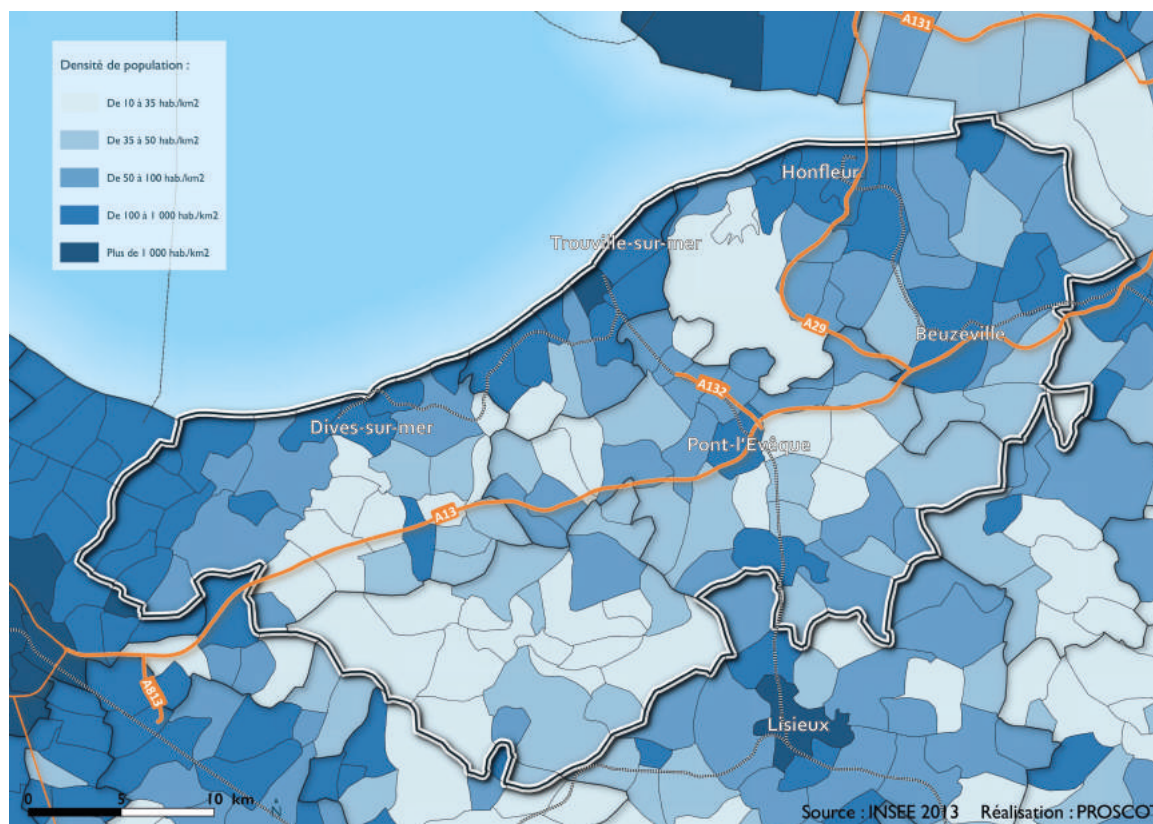


Les 10 communes les plus peuplées du SCoT, et leur évolution démographique depuis 1968
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Communes du SCoT (de la plus à la moins peuplée)	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	Variation 2008-2013	Evolution moyenne annuelle 2008-2013
Honfleur	9 292	9 188	8 495	8 272	8 178	8 163	7676	-487	-1,2%
Dives-sur-Mer	6 299	5 872	5 508	5 344	5 812	5 912	5814	-98	-0,3%
Trouville-sur-Mer	6 429	6 618	6 008	5 607	5 411	4 864	4728	-136	-0,6%
Pont-l'Évêque	3 466	3 709	3 767	3 843	4 133	4 202	4534	332	1,5%
Beuzeville	2 392	2 415	2 534	2 702	3 097	3 649	4471	822	4,1%
Touques	1 587	1 561	2 237	3 070	3 500	4 033	3861	-172	-0,9%
Deauville	5 232	5 664	4 682	4 261	4 364	3 968	3740	-228	-1,2%
Cabourg	3 067	3 308	3 238	3 355	3 520	4 026	3709	-317	-1,6%
Villers-sur-Mer	1 669	1 769	1 853	2 019	2 318	2 652	2721	69	0,5%
La Rivière-Saint-Sauveur	1 363	1 395	1 515	1 584	1 578	2 025	2303	278	2,6%

Une frange littorale densément peuplée

La densité de population des communes du SCoT en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

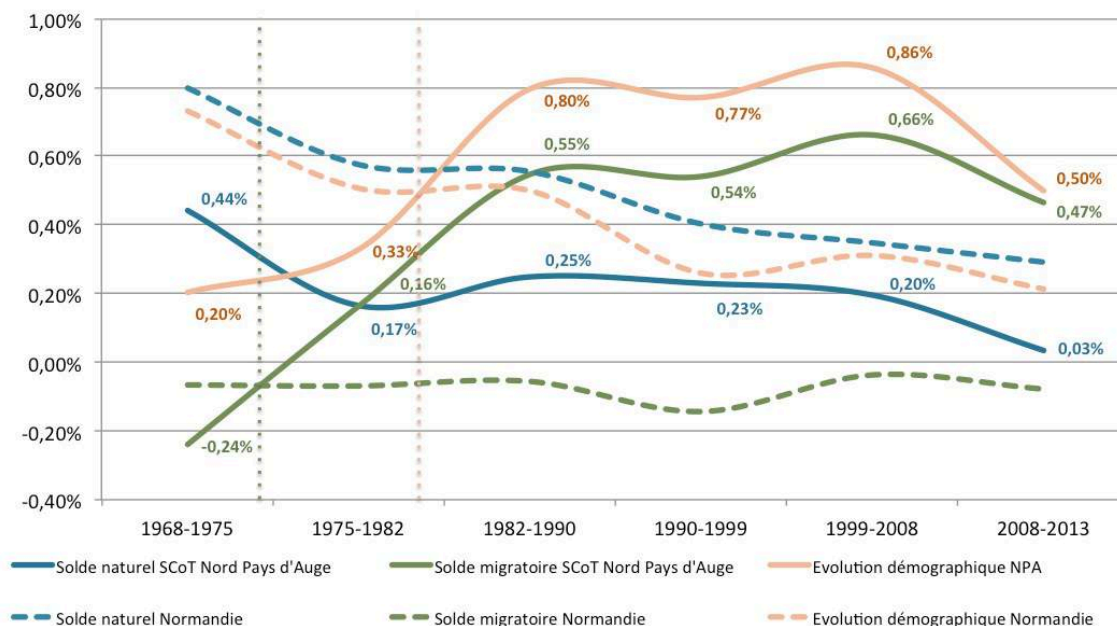


Les espaces les plus densément peuplés au sein du SCoT suivent le littoral (560 habitants/km² à Honfleur) et, à un degré moindre, les axes de circulation structurants, comme l'A13 (400 habitants/km² à Dozulé). L'influence de Caen se fait également ressentir, avec des communes plus densément peuplées à sa périphérie (290 habitants/km² à Hérouvillette), bénéficiant de son desserrement.

Des poches moins densément peuplées sont remarquables au sein du SCoT, en particulier à l'ouest de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (26 habitants/km² à Saint-Gatien des Bois), ainsi qu'au sein de la CC Cambremer (13 habitants/km² à Hotot-en-Auge).

Un dynamisme démographique essentiellement porté par le solde migratoire

Variation de la population en taux annuels moyens depuis 1968 dans le SCoT et en Normandie
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Les évolutions démographiques du territoire et de la région connaissent des trajectoires opposées. Si la population normande se renouvelle par le solde naturel (48 200 nouveaux habitants sur la dernière période), c'est davantage le solde migratoire qui porte le territoire de Nord Pays d'Auge. En effet, le solde naturel ne représente que 174 nouveaux habitants entre 2008 et 2013 (soit une évolution de 0,03% par an en moyenne), tandis que le solde migratoire représente plus de 2 300 nouveaux habitants (0,47% par an en moyenne).

En interne, si la dominance des logiques migratoires prévaut, elle s'amorce avec une intensité hétérogène d'une CC à l'autre : de +0,05% sur la CC Cœur Côte Fleurie à +0,93% au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville.

Evolution de la population entre 2008 et 2013 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

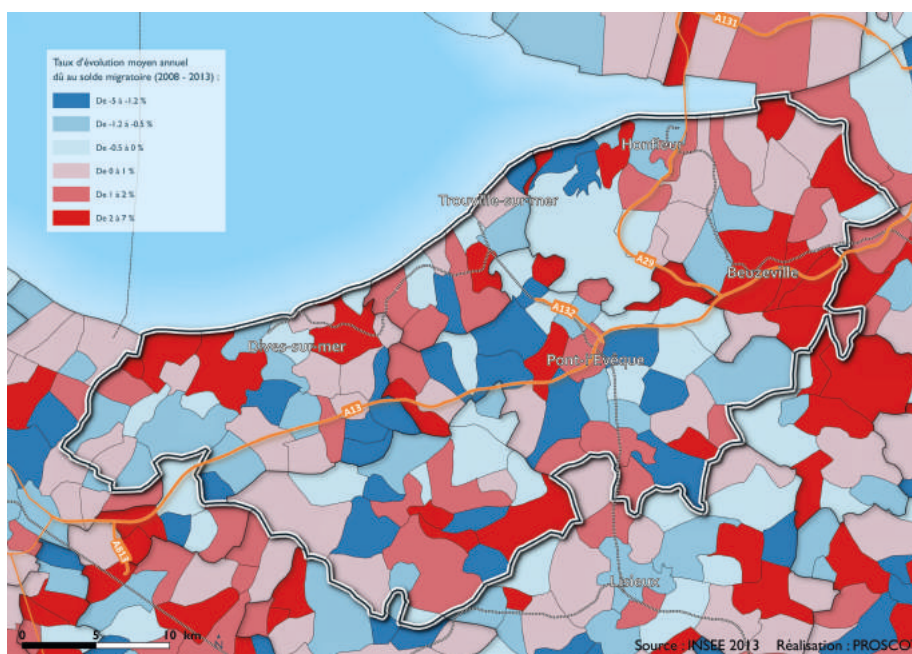
	Evolution de la population		Solde naturel		Solde migratoire	
	Variation	%/an	Variation	%/an	Variation	%/an
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	555	0,67%	119	0,14%	436	0,53%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	532	0,36%	123	0,08%	409	0,28%
CC Cœur Côte Fleurie	-512	-0,50%	-563	-0,55%	51	0,05%
CC de Cambremer	149	0,53%	47	0,17%	102	0,36%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 798	1,24%	448	0,31%	1 350	0,93%
SCoT du Nord Pays d'Auge	2 522	0,50%	174	0,03%	2 348	0,47%
SCoT Sud Pays d'Auge	313	0,08%	808	0,21%	-495	-0,13%
SCoT du Bessin	3 162	0,82%	576	0,15%	2 586	0,67%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 579	0,47%	784	0,23%	795	0,24%
Département Calvados	11 739	0,34%	10 332	0,30%	1 407	0,04%
Région Normandie	35 272	0,21%	48 201	0,29%	-12 929	-0,08%

Spatialisation des évolutions démographiques

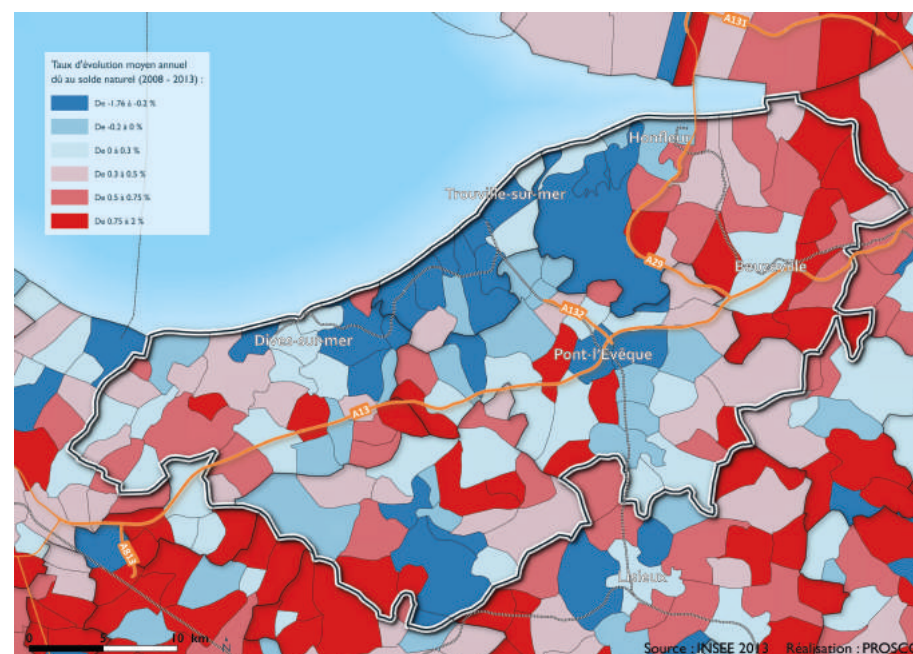
Les cartes ci-dessous spatialisent ces évolutions sur la dernière période :

- L'est de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville se démarque par son dynamisme à la fois dû au solde naturel et au solde migratoire.
- Sur les communes littorales en revanche, le solde naturel a été très faible ou négatif entre 2008 et 2013. Seule la commune d'Auberville, à l'est de l'Estuaire de la Dives, fait exception sur ce point avec un taux d'évolution annuel de 0,6%.

Taux d'évolution annuel moyen dû au solde migratoire (2008-2013)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



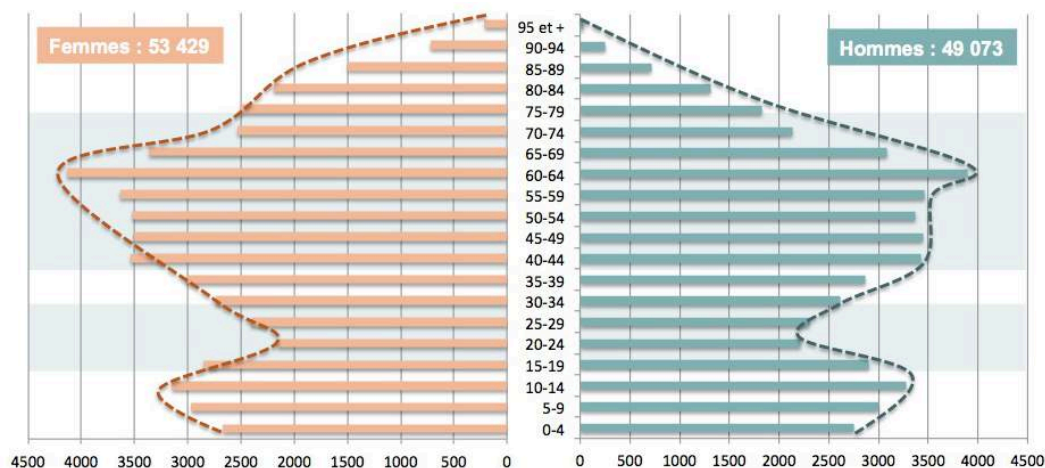
Taux d'évolution annuel moyen dû au solde naturel (2008-2013)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



2. LA STRUCTURE DE LA POPULATION

Une forte représentation des aînés, et un déficit de jeunes ménages

Structure de la population en 2013 sur le territoire du SCoT
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



La pyramide des âges de Nord Pays d'Auge est marquée par une forte représentativité des 40 – 80 ans, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. A contrario, la tranche des 15 – 25 ans est peu présente sur le territoire, ce qui témoigne d'un départ des jeunes au cours de leurs études.

Répartition de la population par classes d'âges en 2013 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	0-19 ans		20-59 ans		60 ans et +		Ensemble
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	4 038	24,0%	8 182	48,5%	4 640	27,5%	16 860
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	6 873	23,4%	13 682	46,6%	9 120	31,0%	29 384
CC Cœur Côte Fleurie	3 582	17,4%	8 825	42,9%	7 874	38,3%	20 573
CC de Cambremer	1 391	24,4%	2 776	48,7%	1 529	26,8%	5 696
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	7 745	25,8%	14 921	49,8%	7 323	24,4%	29 989
SCoT du Nord Pays d'Auge	23 629	23,1%	48 386	47,2%	30 486	29,7%	102 502
SCoT Sud Pays d'Auge	18 771	24,9%	36 479	48,3%	20 230	26,8%	75 480
SCoT du Bessin	19 180	24,2%	37 904	47,8%	22 162	28,0%	79 246
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	17 074	25,0%	35 055	51,3%	16 181	23,7%	68 310
Département Calvados	170 315	24,7%	345 716	50,1%	173 914	25,2%	689 945
Région Normandie	822 926	24,7%	1 668 092	50,1%	837 346	25,2%	3 328 364

La structure de la population du SCoT est particulière : la part des 20 – 59 ans (47%) est moins élevée en Nord Pays d'Auge qu'à l'échelle départementale (50%), tandis que les 60 ans et + représentent près de 30% de la population, contre seulement 25% au sein du Calvados.

Des disparités en interne sont cependant remarquables :

- La CC du Pays de Honfleur Beuzeville ainsi que la CC de Cambremer rejoignent les tendances départementales,
- Mais la CC Cœur Côte Fleurie se démarque nettement, avec une part des 0 – 19 ans de seulement 18%, des 20 – 59 ans représentant 43% de la population, et donc une part de 60 ans et + de presque 39%.

La part des 60 ans et + a d'ailleurs tendance à s'affirmer, comme en témoignent les évolutions récentes : + 2,9 % de 60 – 74 ans sur l'ensemble du SCoT, alors que la part des moins de 60 ans connaît une diminution globale, sur chacune des tranches d'âge (cf. page suivante).

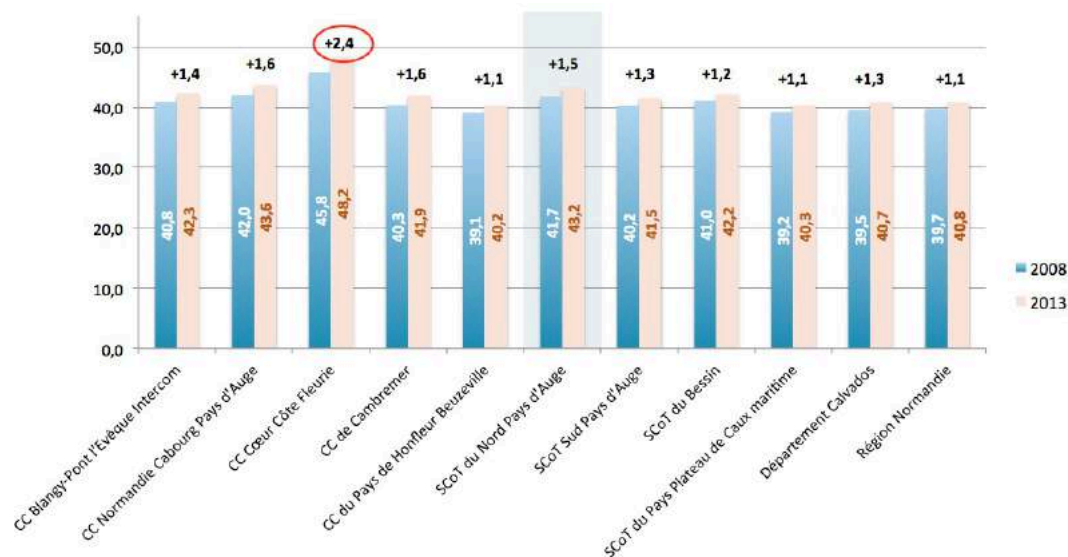
Encore une fois, c'est la CC Cœur Côte Fleurie qui incarne le plus fermement cette tendance.

Variation de la population par classes d'âges entre 2008 et 2013 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	0-14		15-29		30-44		45-59		60-74		75-89		90 et +	
	Variation	%	Variation	%	Variation	%	Variation	%	Variation	%	Variation	%	Variation	%
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	-15	-0,72%	-35	-0,69%	-144	-1,53%	-8	-0,76%	536	2,69%	171	0,75%	50	0,26%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	-103	-0,68%	-165	-0,84%	-405	-1,73%	-119	-0,80%	974	3,00%	278	0,78%	84	0,27%
CC Cœur Côte Fleurie	-519	-2,19%	-171	-0,47%	-506	-2,08%	-196	-0,45%	586	3,38%	198	1,30%	97	0,51%
CC de Cambremer	-26	-1,23%	4	-0,46%	8	-0,64%	-48	-1,71%	219	3,31%	30	0,22%	30	0,51%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	114	-0,87%	303	0,07%	-123	-1,69%	206	-0,56%	1 046	2,70%	167	0,11%	85	0,24%
SCoT du Nord Pays d'Auge	-550	-1,01%	-65	-0,44%	-1 171	-1,64%	-165	-0,70%	3 362	2,89%	844	0,59%	346	0,32%
SCoT Sud Pays d'Auge	-378	-0,58%	-556	-0,81%	-823	-1,17%	-378	-0,59%	1 798	2,32%	324	0,39%	326	0,43%
SCoT du Bessin	553	-0,05%	-294	-0,99%	-354	-1,23%	-442	-1,44%	2 669	2,78%	738	0,58%	292	0,34%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	153	-0,22%	-367	-0,95%	-436	-1,11%	40	-0,44%	1 670	2,15%	288	0,25%	231	0,33%
Département Calvados	-132	-0,33%	-5 157	-1,08%	-5 019	-1,06%	-2 597	-0,73%	17 398	2,29%	4 786	0,56%	2 460	0,34%
Région Normandie	412	-0,19%	-25 654	-0,97%	-30 441	-1,12%	-8 091	-0,46%	70 415	1,97%	18 696	0,48%	9 935	0,29%

Une population qui vieillit

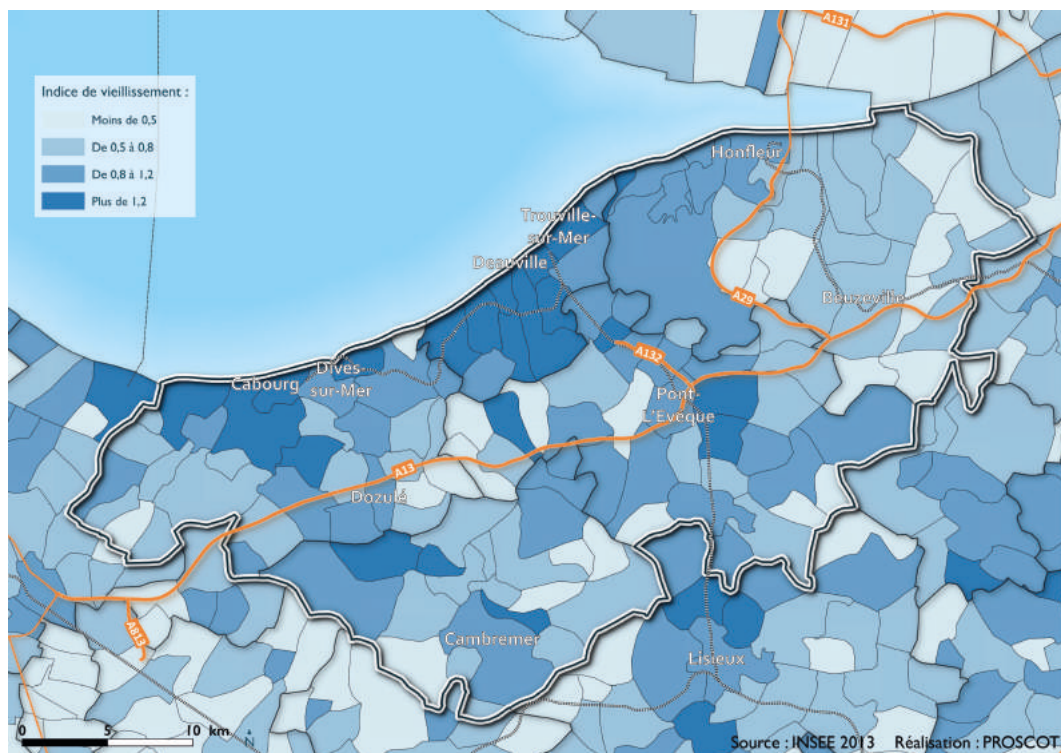
Âge moyen en 2008 et 2013 et évolution dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



En corrélation de ces évolutions démographiques, l'âge moyen du territoire augmente (+1,5 ans entre 2008 et 2013) pour atteindre aujourd'hui 43,2 ans en Nord Pays d'Auge. Le territoire est donc globalement plus âgé que l'ensemble du département (où l'âge moyen est de 40,7 ans) et que la région (40,8 ans). Les CC du Pays de Honfleur Beuzeville et de Cambremer demeurent les territoires les plus jeunes (avec un âge moyen de respectivement 40,2 et 41,9), tandis que l'âge moyen de la CC Cœur Côte Fleurie est de 48,2 ans. Celui-ci augmente d'ailleurs plus vite que les autres territoires du SCoT (+2,4 ans entre 2008 et 2013).

Si la CC du Pays de Honfleur Beuzeville est l'un des territoires les plus jeunes du SCoT, sa situation en interne est cependant très contrastée : les communes situées à l'ouest de l'EPCI ont un indice de vieillissement fort, tandis que la partie est (Canton de Beuzeville) a enregistré un indice de vieillissement beaucoup plus faible, en lien avec son dynamisme démographique porté par le solde naturel.

Indice de vieillissement 2013 au sein du SCoT
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Indice de vieillissement en 2008 et 2013 et évolution
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

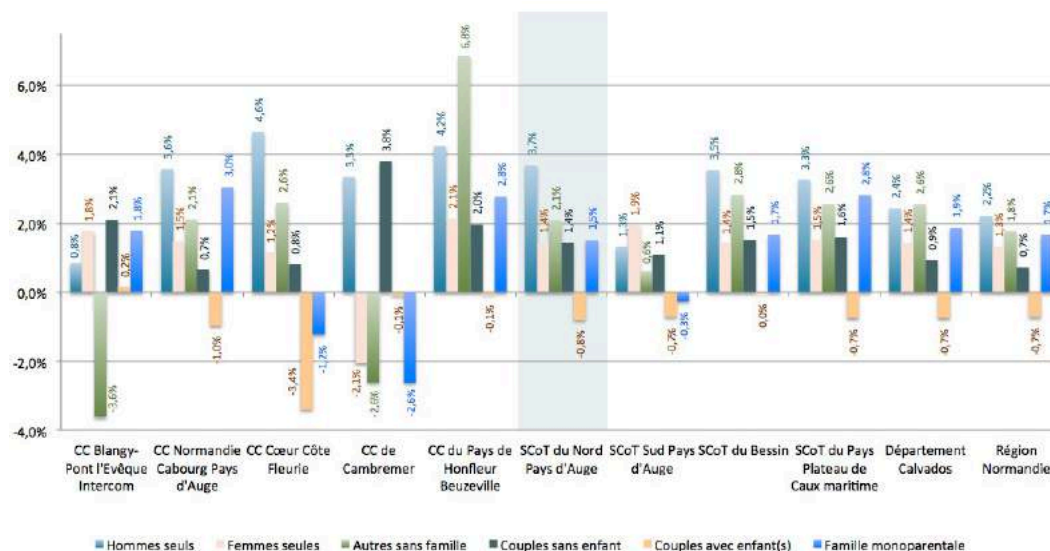
	2008	2013	Evolution 2008-2013
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	0,71	0,84	0,1
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	0,83	0,98	0,1
CC Cœur Côte Fleurie	1,33	1,69	0,4
CC de Cambremer	0,65	0,78	0,1
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	0,59	0,67	0,1
SCoT du Nord Pays d'Auge	0,81	0,95	0,1
SCoT Sud Pays d'Auge	0,70	0,80	0,1
SCoT du Bessin	0,74	0,84	0,1
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	0,62	0,68	0,1
Département Calvados	0,66	0,75	0,1
Région Normandie	0,67	0,75	0,1

Indice de vieillissement : mesure la part des 65 ans et plus sur les moins de 20 ans. Plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées

3. LES MENAGES

Des couples avec enfant(s) peu représentés, et une part importante de retraités

Evolution annuelle moyenne des ménages par type entre 2008 et 2013 dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



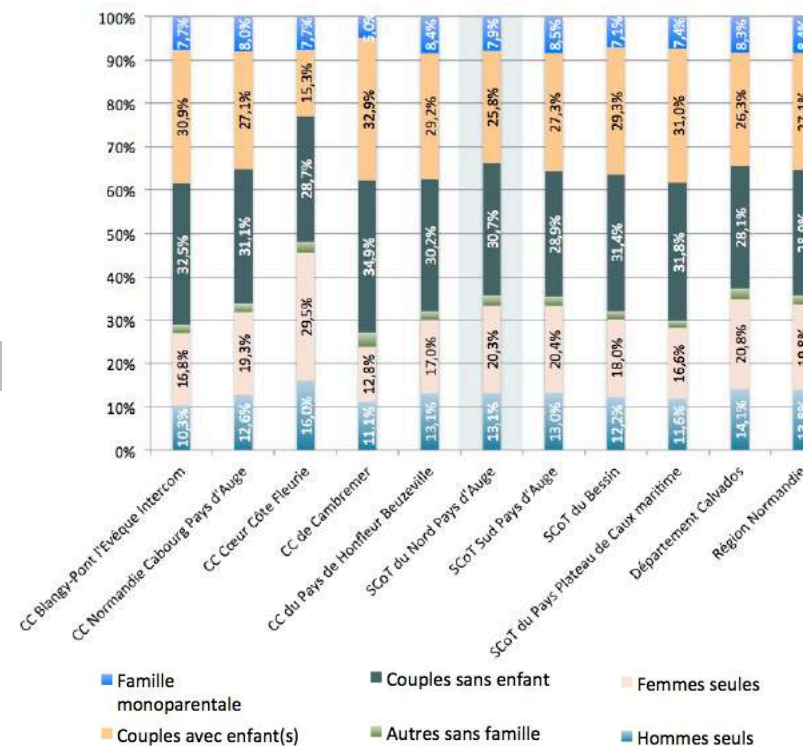
Autres ménages sans famille: ménages composés de plusieurs personnes isolées qui ne présentent pas de lien de parenté (résidences étudiantes, centre carcéral, maisons de retraite...).

Ce sont les couples sans enfant qui constituent la part la plus représentée parmi les ménages de Nord Pays d'Auge (30,7%). Ils sont plus présents sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle départementale et régionale, où ils atteignent respectivement 28,1 et 28,9%.

Cette observation peut être corrélée à la part importante sur le territoire de ménages de retraités ou en fin de carrière dont les enfants sont partis

Au sein du SCoT, seule la CC Cœur Côte Fleurie affiche une répartition des ménages très différente des autres territoires, avec une proportion très élevée de femmes seules (29,5%) et une part de couples avec enfant(s) dépassant à peine les 15% (contre un pourcentage autour de 30% dans les autres EPCI du SCoT). Cette répartition atypique est due à une population plus âgée, composée de retraités ou veufs et veuves, et d'un retrait des couples de jeunes actifs.

Répartition des ménages par type dans le territoire du SCoT et dans les territoires de comparaison en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Sur la dernière période (2008 – 2013), le nombre d'hommes seuls a fortement progressé au sein du SCoT (+3,7% par an), notamment porté par la CC Cœur Côte Fleurie, où le taux annuel moyen pour les hommes seuls s'est élevé à 4,6%. A contrario, le nombre de couples avec enfant(s) s'est nettement amenuisé au sein de la CC, enregistrant une évolution de -3,4% par an en moyenne.

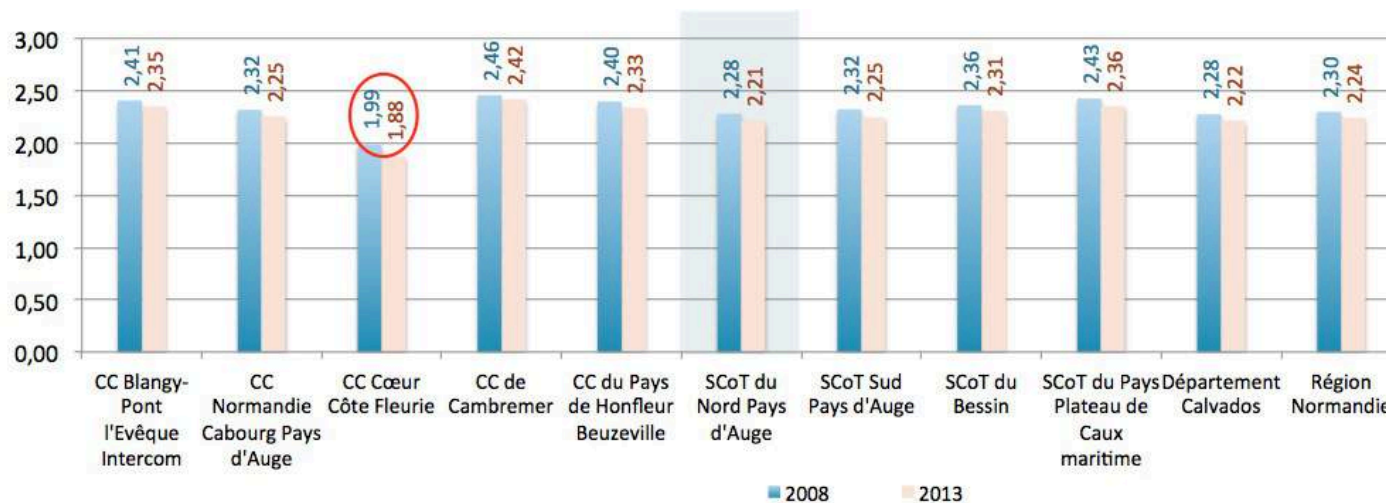
Les ménages ont également évolué de manière différente au sein de la CC de Cambremer, où le nombre de femmes seules a diminué de 2,1% par an en moyenne, et où le nombre de couples sans enfant a progressé nettement, bien plus que dans les territoires de comparaison, à 3,8% par an (voir page précédente).

Sur l'ensemble des territoires à l'échelle nationale, les ménages se « desserrent » et leur taille se réduit. Ce phénomène est observable sur le territoire du SCoT, avec le passage de 2,28 personnes par ménage en 2008 à 2,21 personnes par ménage en 2013.

Au sein de la CC Cœur Côte Fleurie, et en lien avec sa proportion atypique, où de nombreux ménages sont constitués d'une personne seule, la taille des ménages en 2013 atteint même 1,88 personnes en moyenne.

↳ Cette structuration particulière des ménages, avec une prédominance des couples sans enfant (majoritairement des retraités dont les enfants sont partis) et une augmentation des ménages composés d'une seule personne (en particulier sur la CC Cœur Côte Fleurie), a une incidence forte sur les besoins en logements (davantage de petites surfaces et moins de logements familiaux) ainsi que sur l'évolution des services et équipements du territoire (fermeture des classes...).

Evolution de la taille des ménages
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Des migrations majoritairement de proximité, et des liens forts avec l'Île-de-France

Les migrations résidentielles liées au SCoT entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

Provenance des nouveaux habitants sur le SCoT entre 2012 et 2013	Nombre de personnes
Normandie, dont	2 614
Calvados, dont	1 410
<i>Caen</i>	492
<i>Communes rurales</i>	264
<i>Lisieux</i>	183
<i>Ouistreham</i>	66
<i>Troarn</i>	66
<i>Blainville-sur-Orne</i>	58
<i>Frénouville</i>	53
Eure, dont	571
<i>Communes rurales</i>	277
<i>Pont-Audemer</i>	104
<i>Rouen</i>	75
Seine-Maritime, dont	450
<i>Le Havre</i>	331
<i>Communes rurales</i>	76
Orne	96
Manche	87
Autres régions, dont	1 468
<i>Ile-de-France</i>	823
<i>Hauts-de-France</i>	213
Etranger	97
Total	4 179

Destination des personnes ayant quitté le SCoT entre 2012 et 2013	Nombre de personnes
Normandie, dont	2 760
Calvados, dont	1 716
<i>Caen</i>	719
<i>Communes rurales</i>	532
<i>Lisieux</i>	210
Eure, dont	518
<i>Communes rurales</i>	191
<i>Pont-Audemer</i>	153
<i>Rouen</i>	94
Seine-Maritime, dont	234
<i>Le Havre</i>	145
Manche	167
Orne, dont	126
<i>Communes rurales</i>	62
Autres régions, dont	1 433
<i>Ile-de-France</i>	448
<i>Nouvelle-Aquitaine</i>	191
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	129
<i>Hauts-de-France</i>	117
<i>Bretagne</i>	115
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>	110
Total	4 193

- Entre 2012 et 2013, 4 180 nouvelles personnes sont arrivées sur le territoire du SCoT, très majoritairement de Normandie (pour 2 600 d'entre elles). Le Calvados est le département d'origine de 1 410 de ces nouveaux habitants, qui proviennent en grande partie des agglomérations voisines du département (Caen et Lisieux), mais aussi des communes rurales du département dans une moindre mesure (260). De nombreux arrivants proviennent aussi du Havre (331 habitants). Mais le territoire séduit également les franciliens, qui représentent 820 habitants, et des personnes des Hauts-de-France (210 habitants).

4. LES MIGRATIONS RESIDENTIELLES

Un tiers de ces nouveaux arrivants s'installent au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville, et 30% d'entre eux s'installent dans la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (voir page suivante).

- Le nombre de personnes ayant quitté le SCoT sur la même période est équivalent (4 190), ayant principalement comme destination la Normandie (2 760 personnes), et plus particulièrement le Calvados (pour 1 700 d'entre eux). Là également, ce sont les agglomérations voisines qui attirent (unités urbaines de Caen, de Lisieux, du Havre et de Pont-Audemer), mais aussi les communes rurales (530 pour le Calvados). Les liens avec l'Île-de-France ressortent ici aussi, puisque 450 départs se sont faits vers cette région. Les régions du sud attirent également les ménages, avec 190 départs pour la Nouvelle-Aquitaine et 130 vers le PACA. Les départs se font majoritairement depuis les CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (32%) et CC du Pays de Honfleur Beuzeville (26%) (voir page suivante).

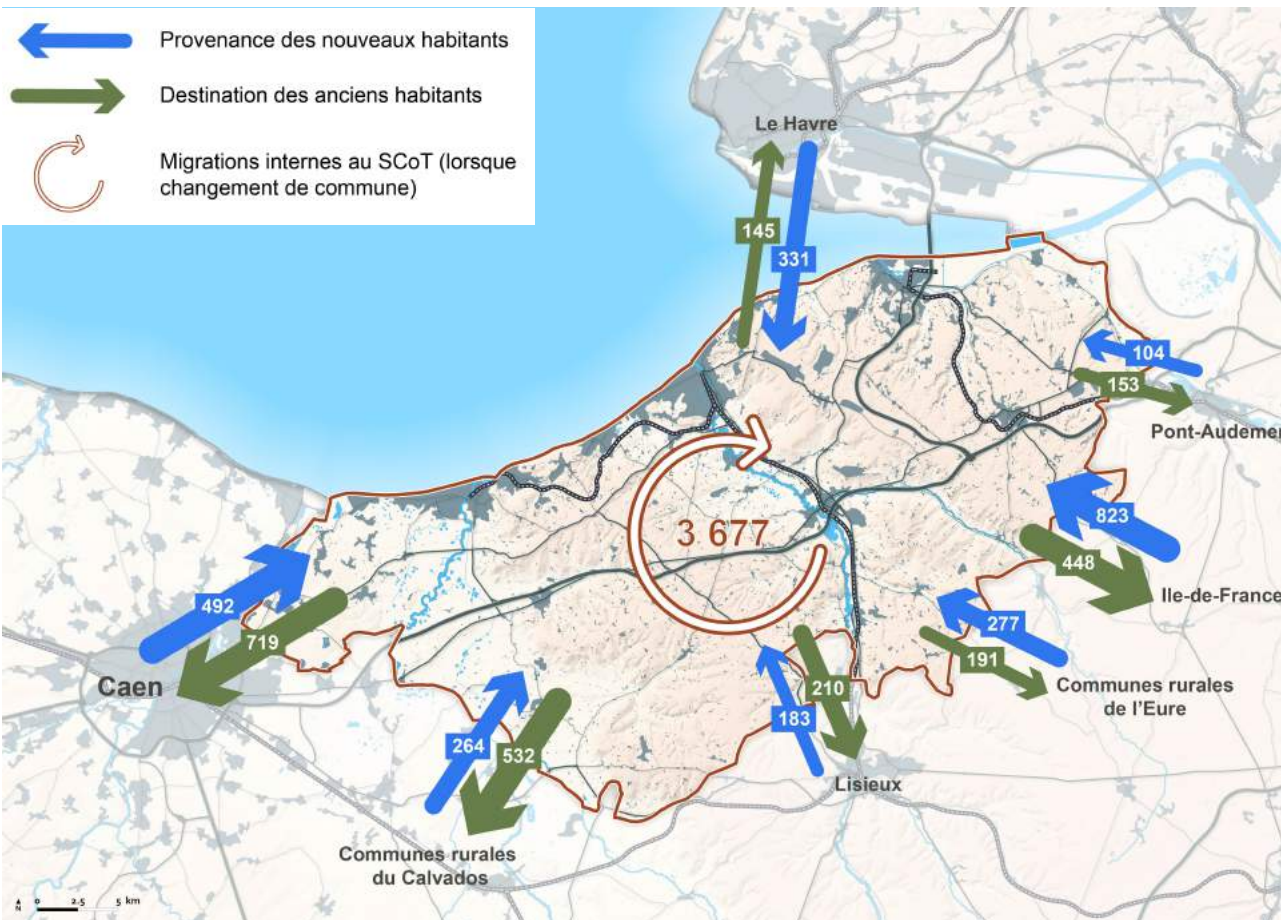
Les migrations résidentielles entre 2012 et 2013 dans le SCoT (lorsque changement de commune) et les territoires voisins
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

EPCI de départs entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

EPCI de résidence antérieure	Nombre de départs	%
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	644	15,4%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 353	32,3%
CC Cœur Côte Fleurie	762	18,2%
CC de Cambremer	354	8,4%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 081	25,8%
Total SCoT NPA	4 193	100%

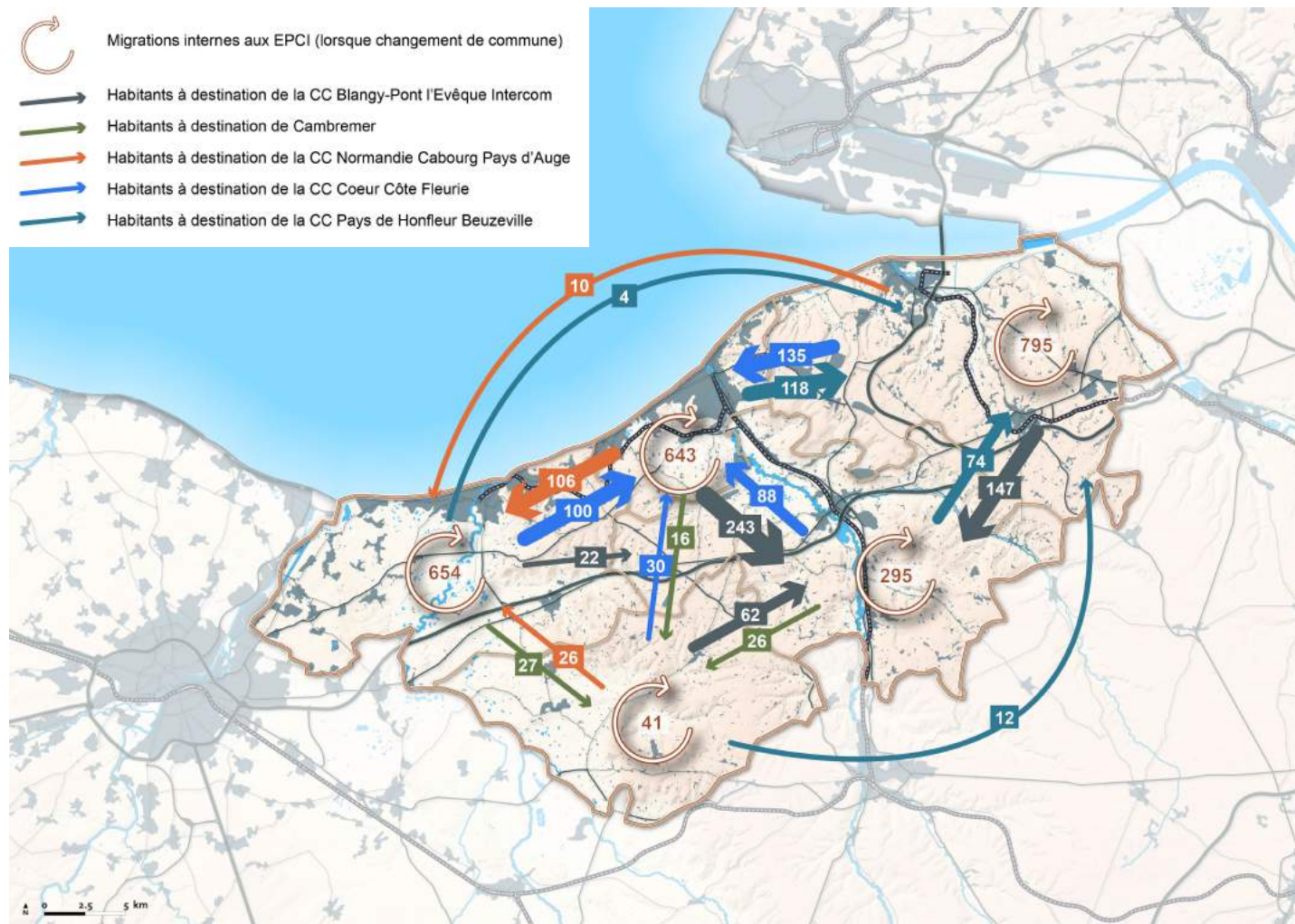
EPCI d'arrivées entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

EPCI de résidence actuelle	Nombre d'arrivées	%
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	497	11,9%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 248	29,9%
CC Cœur Côte Fleurie	841	20,1%
CC de Cambremer	207	4,9%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 387	33,2%
Total SCoT NPA	4 179	100%



Les migrations internes au SCoT

Les migrations résidentielles entre 2012 et 2013 en interne au SCoT (lorsque changement de commune)
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)



Un départ marqué des jeunes

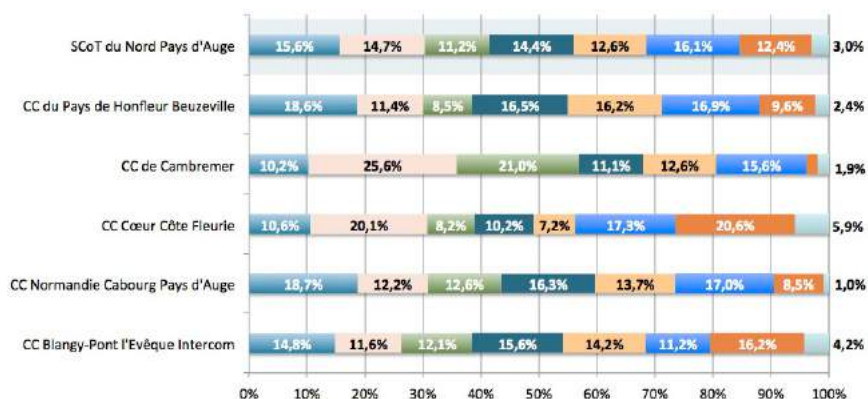
- Au sein des nouveaux arrivants, les différentes classes d'âges sont représentées de façon équivalente. Sur la CC de Cambremer, la part des 15-24 ans est cependant légèrement plus élevée (25,6%) que dans les autres territoires du SCoT. Sur l'ensemble du SCoT, la part des 25-50 ans accueillis demeure faible, en représentant 38% des arrivées. On observe un différentiel positif (plus d'arrivées que de départs) uniquement pour la tranche des 30 – 79 ans, sur l'ensemble du SCoT.
- Concernant les départs, l'équilibre n'est plus aussi manifeste : ce sont en effet les jeunes (moins de 25 ans) qui sont les plus nombreux à quitter le territoire. Sur l'ensemble du SCoT, ils ont représentés près de 44% des départs enregistrés entre 2012 et 2013 ; et le différentiel entre les arrivées et les départs atteint -12,6 points sur cette même période.

Différentiel des arrivées et départs entre 2012 et 2013 selon la classe d'âge

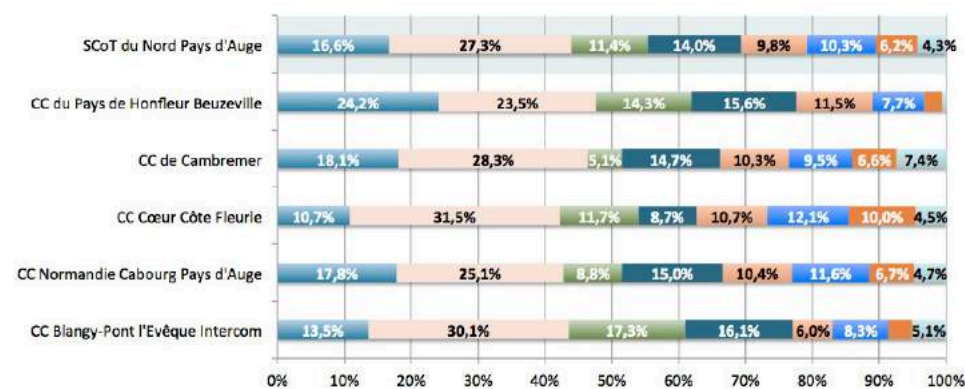
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

Age des nouveaux habitants	Différentiel arrivées-départs
Moins de 15 ans	-1,0
15 à 24 ans	-12,6
25 à 29 ans	-0,2
30 à 39 ans	0,4
40 à 49 ans	2,8
50 à 64 ans	5,8
65 à 79 ans	6,2
80 ans ou plus	-1,3

Classes d'âges des nouveaux résidents du SCoT, arrivés entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)



Classes d'âges des habitants quittant le SCoT entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)



Les Catégories Socio-Professionnelles : un accueil massif de retraités, et des cadres encore peu présents

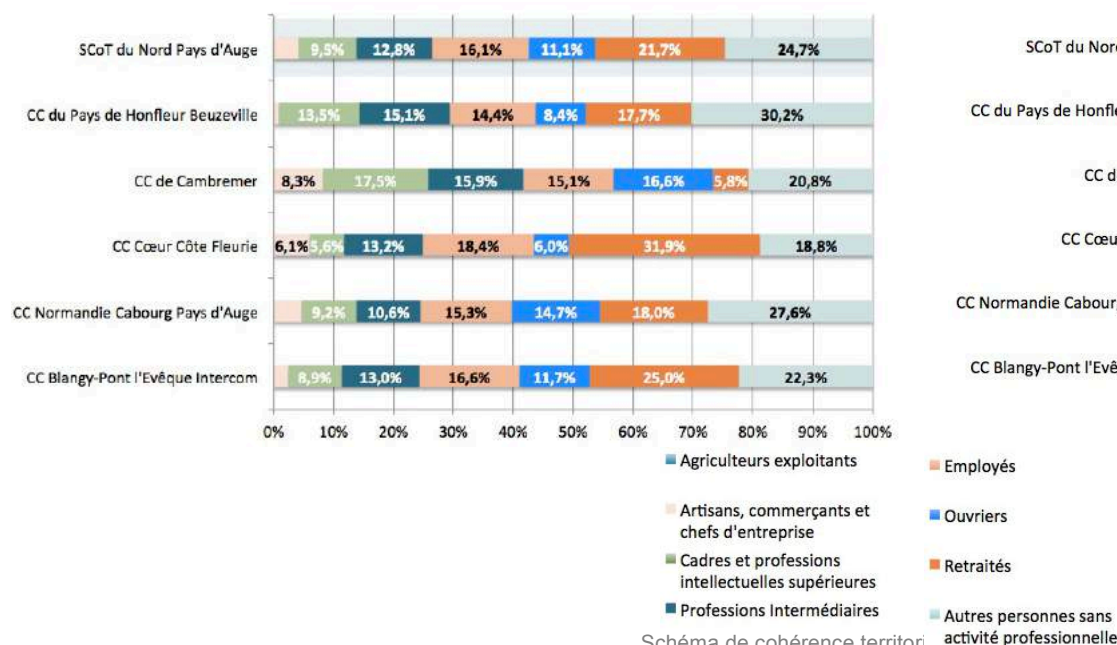
- Le territoire accueille une part non négligeable de retraités (21,7%), ainsi que de nombreuses personnes sans activités professionnelles, qui représentent près d'un quart des arrivées. Il peut s'agir de chômeurs ou d'inactifs. Les cadres et professions intellectuelles supérieures restent minoritaires au sein des arrivants (moins de 10%), bien que leur part s'élève à 17,5% pour la CC de Cambremer. Ils sont néanmoins plus nombreux à arriver sur le territoire qu'à en partir. La CC de Cambremer accueille bien moins de retraités (seulement 5,8%) que les autres territoires de comparaison, qui se tournent davantage vers le littoral. Ils représentent par exemple 32% des arrivants de la CC Cœur Côte Fleurie.
- Une majorité des départs concernent des personnes sans activité professionnelle, ce qui peut être corrélé à l'important départ des jeunes du territoire. Les retraités sont eux aussi assez mobiles, en représentant 13,4% des départs (21,3% pour la CC Cœur Côte Fleurie), mais demeurent quand même nettement moins nombreux à partir qu'à arriver.

Différentiel des arrivées et départs entre 2012 et 2013 selon la CSP

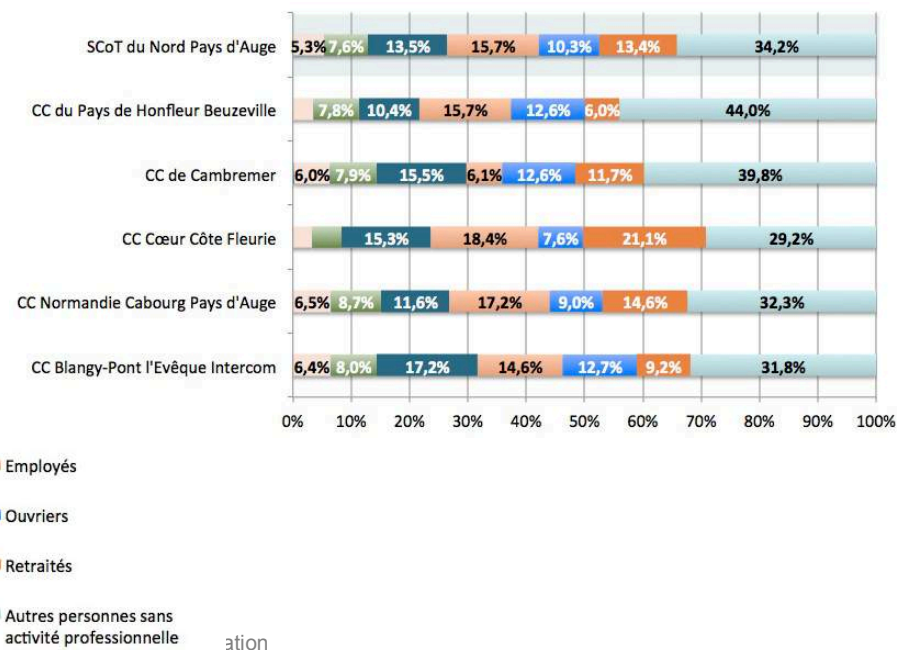
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)

CSP	Différentiel arrivées-départs
Agriculteurs exploitants	0,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-1,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,9
Professions Intermédiaires	-0,7
Employés	0,4
Ouvriers	0,8
Retraités	8,3
Autres personnes sans activité professionnelle	-9,5

CSP des nouveaux résidents du SCoT, arrivés entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)



CSP des habitants quittant le SCoT entre 2012 et 2013
(Source : INSEE, fichier MIGCOM 2013 ; traitement : EAU)



Les projections démographiques

Trois hypothèses de développement peuvent être avancées pour le territoire du SCoT :

- Une hypothèse tendancielle, où suivant un taux d'évolution annuelle moyen de 0,55%, la population du SCoT atteindrait 117 567 habitants en 2038 (+ 600 habitants/an).

Le vieillissement continue à marquer la population. Les seniors, une fois arrivés à l'âge de la retraite, s'installent sur le territoire, au sein de leurs résidences autrefois secondaires à proximité du littoral, qui continue d'attirer résidents et touristes. Le cœur du territoire peine cependant à attirer les jeunes ménages, qui seraient à même de renouveler la population. Cependant, les franges du territoire (à l'ouest du SCoT, et autour de Beuzeville) bénéficient de la périurbanisation de Caen d'une part, et du Havre d'autre part, menant à l'installation de jeunes actifs désireux de bénéficier d'un cadre de vie attractif, et pouvant accéder aisément à leur lieu de travail, ce que permettent les infrastructures du Nord Pays d'Auge.

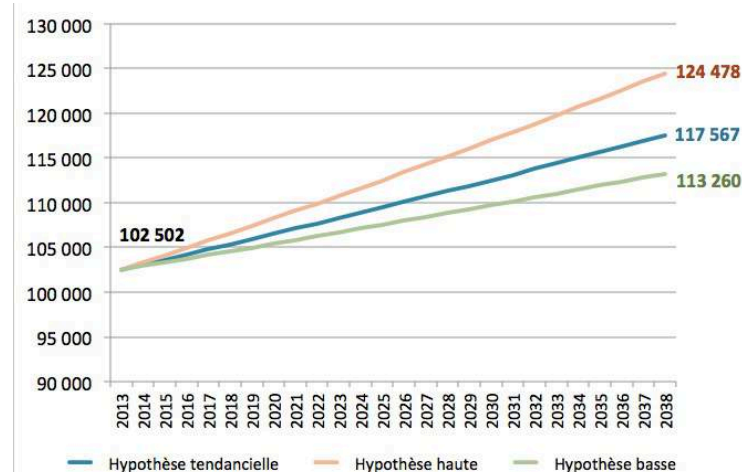
- Une hypothèse basse, où la population en 2038 atteindrait 113 260 habitants, avec un taux d'évolution annuelle moyen de 0,4% (+ 430 habitants/an).

Le vieillissement s'accroît, et le solde naturel se dégrade de manière inédite sur le territoire. Si le littoral est toujours attractif, seules les personnes retraitées et aisées peuvent s'y installer, car le prix de l'immobilier est plus fort que dans les espaces voisins. La périurbanisation de Caen et du Havre demeure insuffisante pour compenser les pertes démographiques du SCoT, et les jeunes actifs préfèrent s'installer dans les agglomérations voisines, où l'offre d'emplois et de logements est plus large.

- Une hypothèse haute, plus optimiste, où, avec un taux d'évolution annuelle moyen de 0,78%, la population du SCoT serait de 124 480 à l'horizon 2038 (+ 880 habitants/an).

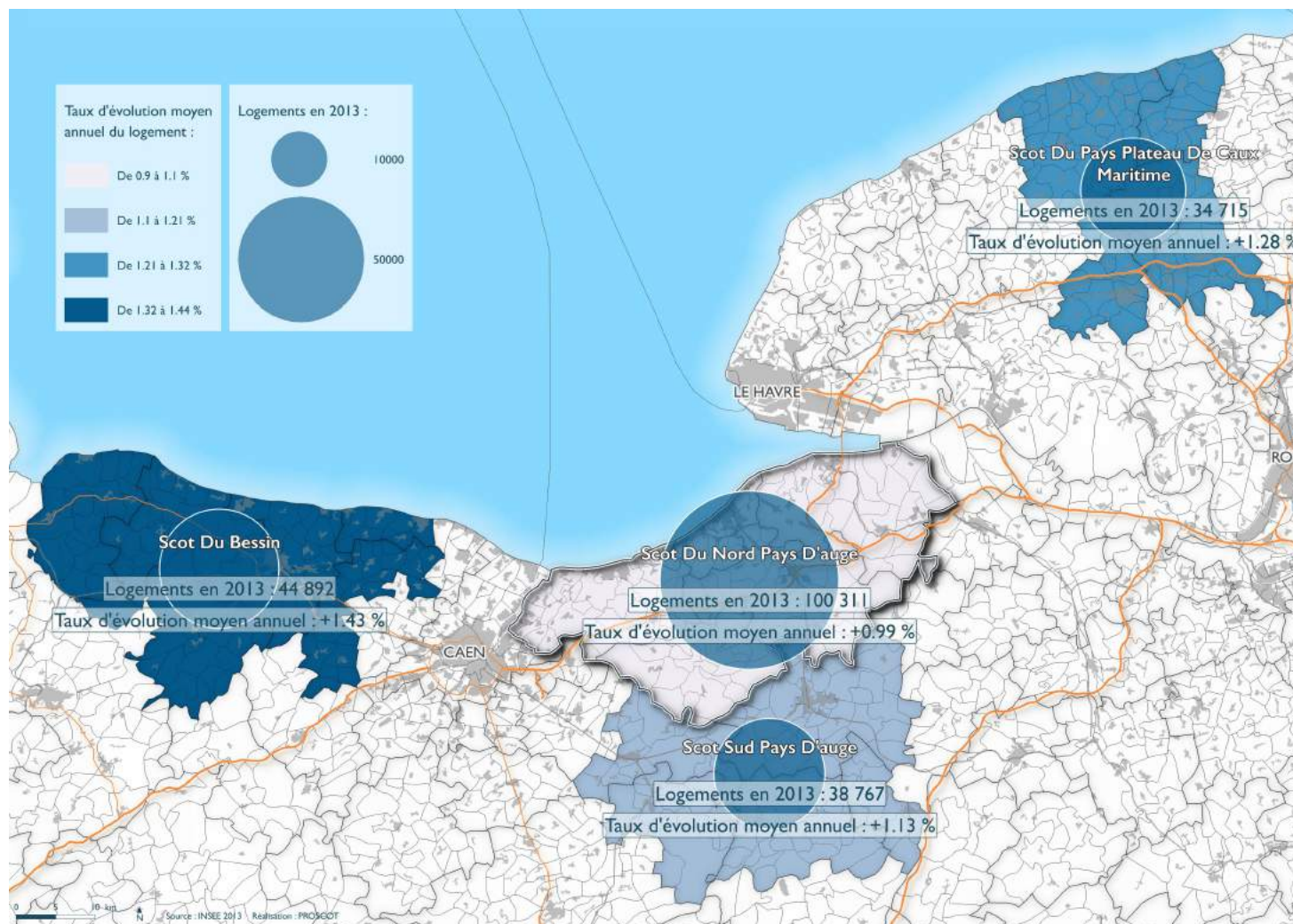
L'attractivité du Nord Pays d'Auge repose sur son paysage bocager, ses vallons accidentés, et sa frange littorale, très prisée. Le territoire continue d'attirer fortement résidents et touristes, grâce à une politique touristique forte. Les flux de population entraînent la croissance des emplois : de services (équipements touristiques) et présents (liés à la silver économie par exemple). Des jeunes actifs viennent donc s'installer sur le territoire, attirés par ces opportunités économiques, permettant un renouvellement de la population.

Projections démographiques à l'horizon 2038
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



5. LA COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS

Les logements en 2013 et le taux d'évolution moyen annuel du parc entre 2008 et 2013 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

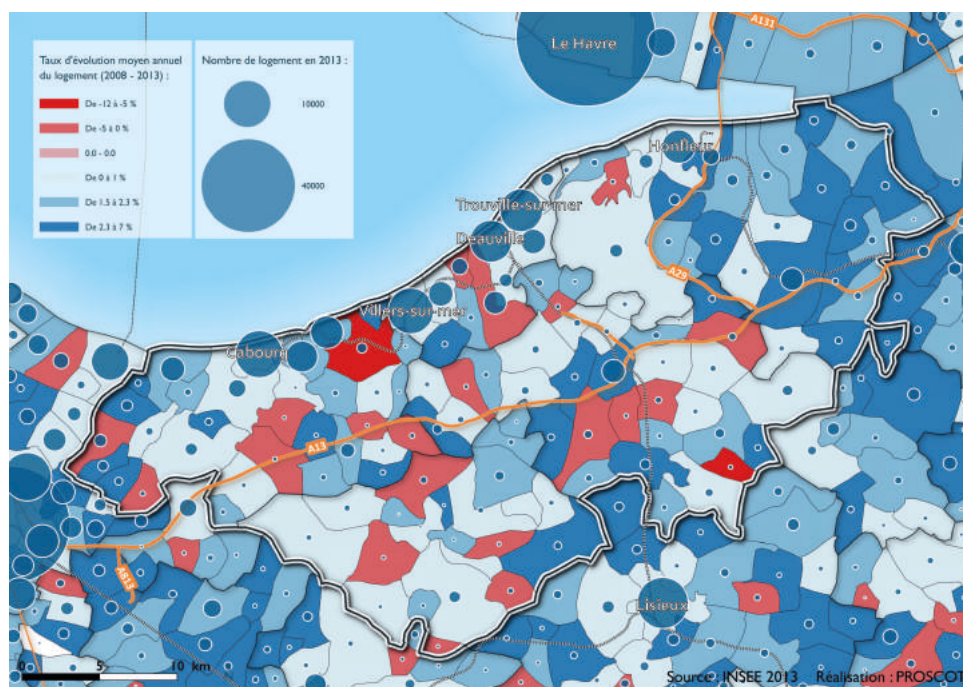


Une importante dynamique de construction de logements sur le SCoT

Typologie des logements du SCoT et des territoires voisins en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	Logements		Dont résidences principales		Dont résidences secondaires		Dont logements vacants	
	Nombre		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	10 027		7 009	70%	2 388	24%	631	6%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	31 570		13 000	41%	17 680	56%	890	3%
CC Cœur Côte Fleurie	37 839		10 598	28%	26 024	69%	1 217	3%
CC de Cambremer	3 314		2 338	71%	764	23%	212	6%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	17 560		12 662	72%	3 402	19%	1 496	9%
SCoT du Nord Pays d'Auge	100 311		45 607	45%	50 258	50%	4 446	4%
SCoT Sud Pays d'Auge	38 767		32 598	84%	2 727	7%	3 443	9%
SCoT du Bessin	44 892		33 578	75%	8 481	19%	2 833	6%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	34 715		28 393	82%	4 171	12%	2 151	6%
Département Calvados	399 258		303 280	76%	71 155	18%	24 824	6%
Région Normandie	1 750 682		1 450 908	83%	171 305	10%	128 469	7%

Nombre de logements en 2013 et taux d'évolution moyen annuel des logements entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Le SCoT compte 100 311 logements en 2013, ce qui représente un quart des logements du département. Le parc de logements de Nord Pays d'Auge est nettement plus étoffé que celui des territoires de comparaison, qui ne dépasse pas les 45 000 logements.

En interne du SCoT, le poids du parc diffère d'un EPCI à l'autre : la CC de Cambremer constitue en effet la moins pourvue, avec 3 300 logements, tandis que la CC Cœur Côte Fleurie dispose d'une offre résidentielle très importante, au delà de 37 800 logements (soit un tiers du parc du SCoT). Avec la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (31 500 logements), il s'agit des deux EPCI les plus peuplés du SCoT.

Les communes dotées du plus grand nombre de logements sont celles situées sur la cote. Mais alors qu'Honfleur est la commune la plus peuplée, elle ne se situe qu'en 5^{ème} position (5 200 logements) derrière Cabourg (10 500 logements), Villers-sur-mer (9 700), Trouville-sur-mer (8 500) et Deauville (8 300). Ceci s'explique à la fois par le desserrement des ménages, qui est par exemple plus élevé à Deauville qu'à Honfleur, où les ménages sont en moyenne de taille plus importante (davantage de familles et de jeunes ménages), mais aussi par le nombre de résidences secondaires, qui domine nettement au sein des communes littorales.

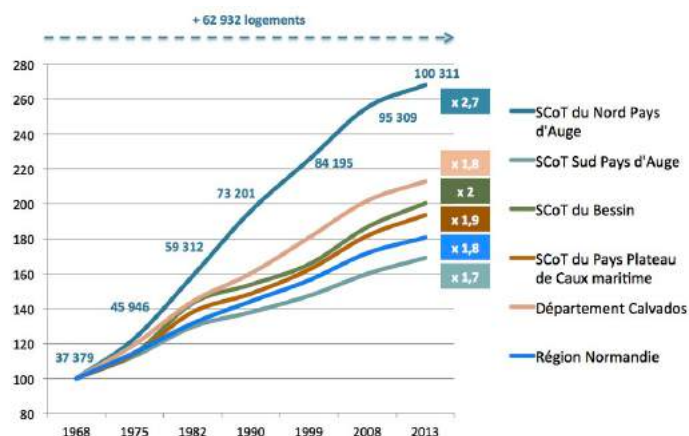
Les 10 communes possédant la population la plus élevée, et celles ayant le parc de logements le plus important en 2013 au sein du SCoT
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Les 10 communes du SCoT les plus peuplées	Population 2013	Les 10 communes du SCoT au parc le plus étoffé	Logements 2013
Honfleur	7676	Cabourg	10 500
Dives-sur-Mer	5814	Villers-sur-Mer	9 696
Trouville-sur-Mer	4728	Trouville-sur-Mer	8 495
Pont-l'Évêque	4534	Deauville	8 301
Beuzeville	4471	Honfleur	5 228
Touques	3861	Houlgate	5 020
Deauville	3740	Dives-sur-Mer	4 573
Cabourg	3709	Blonville-sur-Mer	2 868
Villers-sur-Mer	2721	Touques	2 854
La Rivière-Saint-Sauveur	2303	Merville-Franceville-Plage	2 778

Depuis 1968, le nombre de logements n'a eu de cesse d'augmenter, passant de 37 380 en 1968 à 100 311 en 2013. Le parc a donc vu son nombre multiplié par 2,7 en 45 ans. Il s'agit du territoire ayant connu la plus forte augmentation de son parc sur l'ensemble des territoires de comparaison.

Après une période de forte augmentation du nombre de logements sur le territoire (jusqu'à +3,7% par an entre 1975 et 1982), le taux de construction annuel s'est nettement ralenti sur l'ensemble du SCoT jusqu'à atteindre 1% par an en 2013.

Evolution du nombre de logements depuis entre 1968 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



La dynamique a repris légèrement pour certains EPCI entre 1990 et 2008 (CC de Cambremer et CC du Pays de Honfleur Beuzeville – surtout sur sa partie est, qui est la plus dynamique du SCoT) avant de ralentir à nouveau.

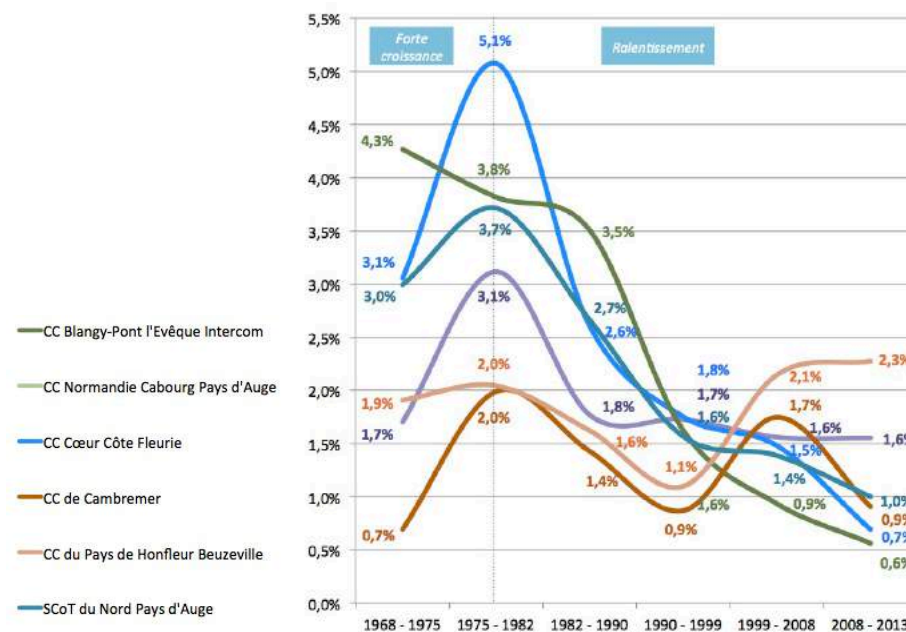
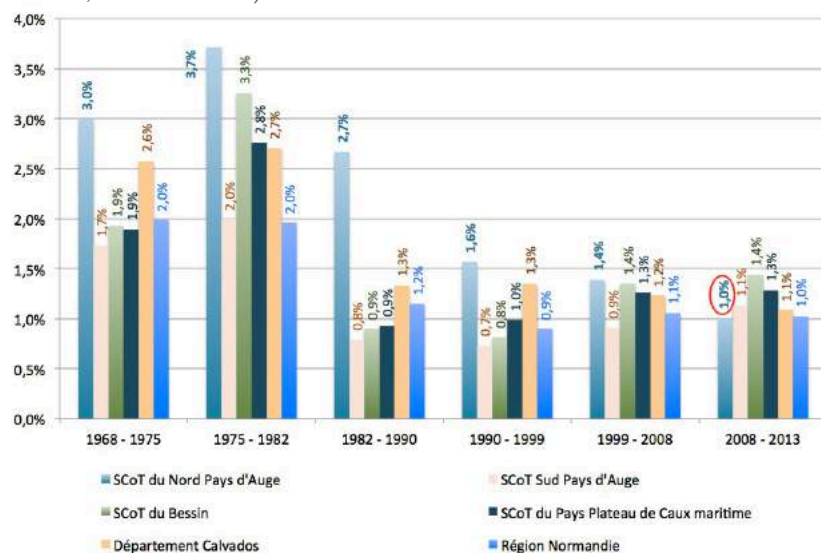
La CC Cœur Côte Fleurie quant à elle connaît un rythme de construction de logement en baisse depuis 1968, passant ainsi de 4,3% par an à 0,6% en 2013, ce qui constitue aujourd'hui le rythme annuel le plus faible du SCoT.

Le taux moyen annuel du SCoT NPA est demeuré plus élevé (+3% entre 1968 et 1975 ; +3,7% sur la période suivante) que celui des territoires voisins jusqu'à 2008, où, avec un rythme de 1% par an entre 2008 et 2013, il représente le taux le plus faible des SCoT étudiés.

Il est cependant équivalent au taux annuel moyen régional.

Evolution moyenne annuelle du nombre de logements dans le SCoT et ses EPCI
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Evolution moyenne annuelle du nombre de logements dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Une part majoritaire de résidences secondaires dans le parc de logements total

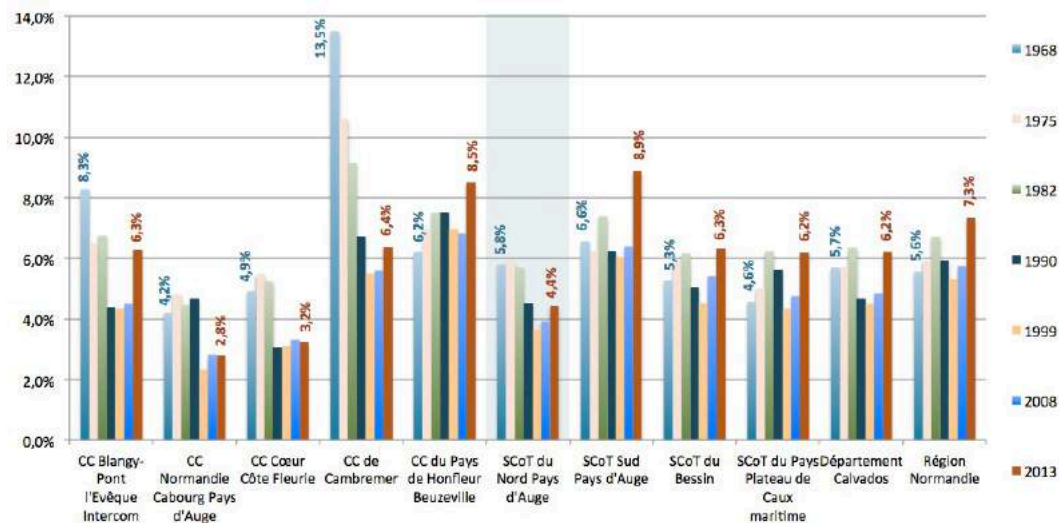
Depuis 1968, la composition du parc de logements du SCoT a fortement évolué, au profit des résidences secondaires, passant de 29,7% du parc à 50,2% du parc en 2013 (contre seulement 10% à l'échelle régionale, et 18% dans le Calvados). Dans la CC Cœur Côte Fleurie, la part des résidences secondaires atteint 69% du parc.

La part de la vacance reste quant à elle sensiblement la même, son poids relatif passant de 5,8% à 4,4%.

En conséquence, ce sont les résidences principales qui ont vu leur part réduire, représentant 45,4% du parc du SCoT en 2013.

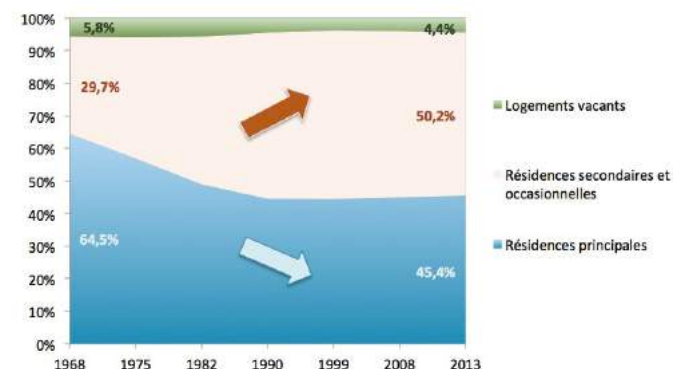
En comparaison avec les SCoT similaires, la part de logements vacants en Nord Pays d'Auge demeure faible, étant de 4,4% en 2013, contre 8,9% en Sud Pays d'Auge, ou 7,3% sur l'ensemble de la Région. Cette proportion est en baisse au sein de tous les EPCI du SCoT, depuis 1968. Elle s'est notamment fortement résorbée dans la CC de Cambremer, où elle atteignait 13,5% en 1968, et est de 6,4% en 2013. C'est dans la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge que la part de logements vacants est la plus faible, en représentant seulement 2,8% du parc de logements.

Evolution de la part des logements vacants sur les territoires étudiés depuis 1968
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Evolution de la composition du parc de logements du SCoT depuis 1968

(Source : INSEE ; traitement : EAU)



La faible part de la vacance s'explique notamment par la situation de certaines intercommunalités, en zone littorale donc de forte pression. La part de la vacance se révèle cependant plus élevée au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (8,5%), aux espaces inégalement soumis à la pression immobilière et foncière.

Evolution du nombre de logements vacants au sein du SCoT depuis 1968
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

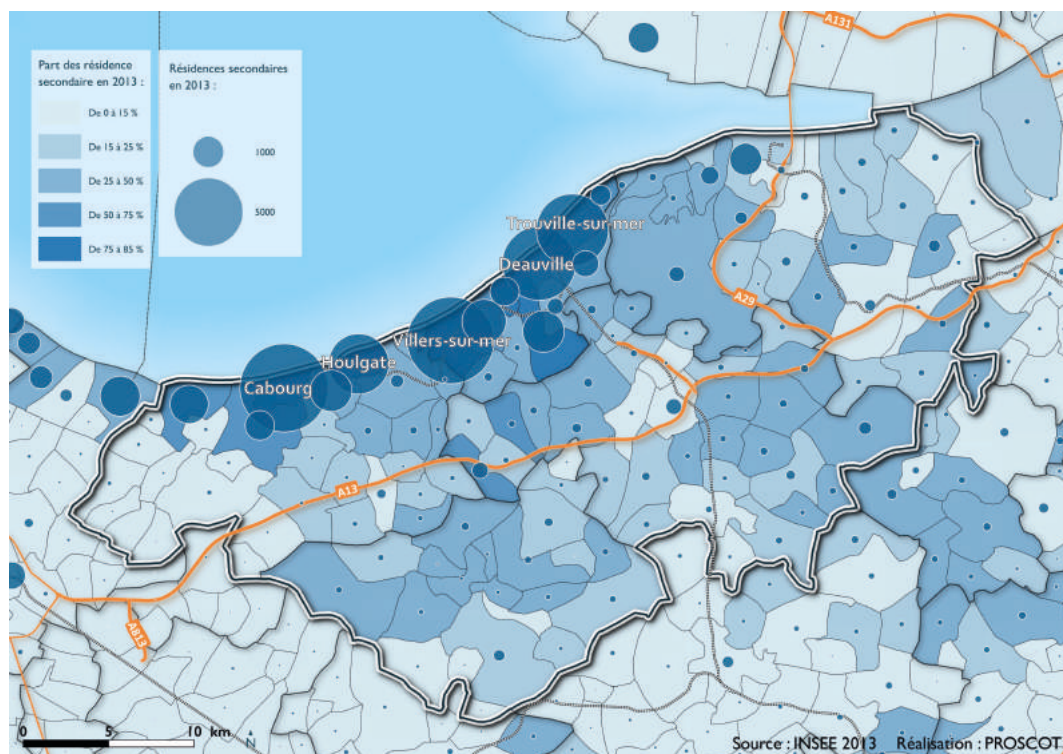
	Logements vacants	Logements vacants	Logements vacants	Logements vacants	Logements vacants	Logements vacants	Logements vacants
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	357	315	406	304	349	419	631
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	446	629	825	1 065	623	856	890
CC Cœur Côte Fleurie	627	937	1 162	891	1 041	1 222	1 217
CC de Cambremer	251	207	205	169	149	177	212
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	488	624	776	885	902	1 069	1 496
SCoT du Nord Pays d'Auge	2 169	2 712	3 374	3 314	3 064	3 743	4 446

Evolution de la part des résidences secondaires au sein du SCoT depuis 1968
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	11,0%	17,2%	22,3%	25,3%	25,3%	24,2%	23,8%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	36,0%	40,8%	52,5%	55,5%	57,8%	56,8%	56,2%
CC Cœur Côte Fleurie	46,8%	54,8%	61,6%	69,0%	69,4%	68,7%	68,8%
CC de Cambremer	11,2%	20,0%	24,4%	26,2%	24,5%	24,7%	23,1%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	8,2%	13,2%	15,4%	17,5%	16,8%	19,3%	19,4%
SCoT du Nord Pays d'Auge	29,7%	37,2%	45,3%	50,9%	52,0%	51,0%	50,2%

Les résidences secondaires sont très représentées au sein du parc de logements du SCoT. Elles se concentrent principalement sur le littoral, touristique et accessible. Ainsi, la CC Cœur Côte Fleurie enregistre près de 69% de résidences principales, et la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, 56%. Si cette part a, à l'échelle du SCoT, fortement augmenté entre 1968 et 1999 (de 30 à 52%), elle tend à se réduire quelque peu depuis, atteignant 50,2% sur l'ensemble du SCoT en 2013.

Nombre et part des résidences secondaires au sein du SCoT en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

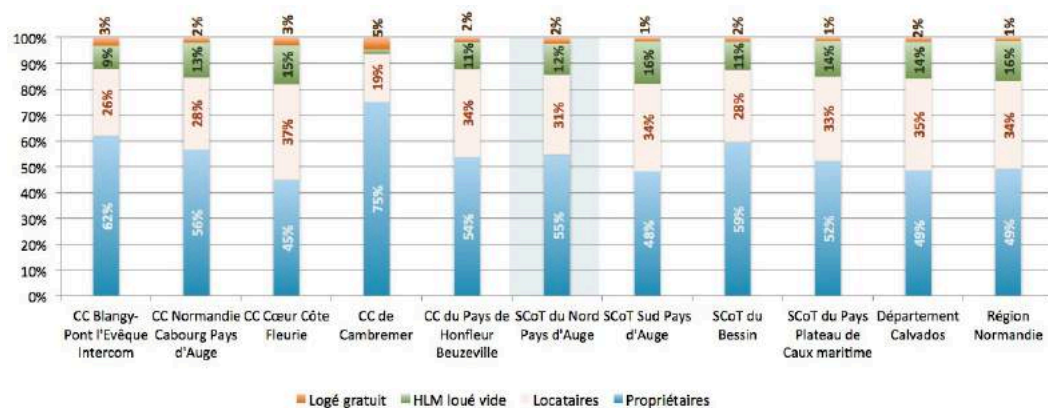


- Grâce à l'accessibilité du territoire augeron, les propriétaires d'une résidence secondaire au sein du SCoT peuvent s'y rendre régulièrement, et même parfois être bi-résidents. Ce phénomène nuance alors les chiffres de l'INSEE sur le nombre de résidents principaux à l'année, le territoire « vécu » comptant davantage de résidents que le simple nombre de résidents principaux. Le phénomène de la bi-résidence est propre aux territoires touristiques, comme le littoral normand.

6. LA QUALITE DU PARC RESIDENTIEL

Le statut des résidences principales : une majorité de propriétaires occupants

Statut d'occupation des résidences principales en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Logé gratuit : Ce statut s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.

En 2013, l'ensemble des territoires du SCoT, hormis la CC Cœur Côte Fleurie, ont une proportion de propriétaires plus élevée que la moyenne régionale et départementale (jusqu'à 75% pour la CC de Cambremer)

La proportion de personnes logées gratuitement est plus élevée sur le SCoT que dans les territoires de comparaison (jusqu'à 5% dans la CC de Cambremer).

Concernant les locataires, les situations sont variées : leur part oscille entre 19% au sein de la CC de Cambremer, et 37% à Cœur Côte Fleurie.

En termes de variation, seules les personnes logées gratuitement ont vu leur nombre baisser (- 88) entre 2008 et 2013 sur le SCoT, comme au sein du Calvados et plus largement de la Normandie. Les autres statuts ont continué d'augmenter sur la période récente, avec quelques disparités internes au SCoT pour la location et les HLM loués vides.

Statut d'occupation des résidences principales en 2013, et évolution sur la période récente (2008-2013)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	Propriétaires		Locataires		HLM loué vide		Logé gratuit	
	Nombre	2008-13	Nombre	2008-13	Nombre	2008-13	Nombre	2008-13
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	4 768	386	1 996	0	696	15	244	8
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	8 413	474	4 194	169	2 011	140	279	-24
CC Cœur Côte Fleurie	5 593	148	4 636	176	1 864	-24	369	-20
CC de Cambremer	1 786	134	444	-10	39	-9	108	8
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	7 620	622	4 809	503	1 515	156	232	-59
SCoT du Nord Pays d'Auge	28 180	1 763	16 079	839	6 125	279	1 233	-88
SCoT Sud Pays d'Auge	18 802	1 173	13 231	-57	6 372	-154	564	-65
SCoT du Bessin	22 393	1 623	10 607	623	4 125	71	577	-141
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	17 199	1 340	10 764	304	4 485	-110	430	-117
Département Calvados	172 511	10 204	125 354	3 438	51 103	1 213	5 414	-551
Région Normandie	843 624	38 966	584 238	15 361	266 181	5 879	23 047	-2 580

La typologie des résidences principales : une situation contrastée dans le SCoT

Evolution de la typologie du parc de résidences principales entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	2008				2013				Variation 2008 - 2013	
	Maisons		Appartements		Maisons		Appartements		Maisons	Appartements
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	7 926	88%	1 116	12%	8 513	88%	1 203	12%	587	87
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	15 584	53%	13 792	47%	16 791	54%	14 311	46%	1 207	519
CC Cœur Côte Fleurie	11 657	32%	24 575	68%	12 300	33%	25 190	67%	643	615
CC de Cambremer	3 049	97%	92	3%	3 193	97%	104	3%	145	13
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	11 533	75%	3 778	25%	12 662	72%	4 805	28%	1 129	1 027
SCoT du Nord Pays d'Auge	49 749	53%	43 352	47%	53 460	54%	45 613	46%	3 711	2 261
SCoT Sud Pays d'Auge	26 181	72%	10 067	28%	27 806	72%	10 687	28%	1 625	620
SCoT du Bessin	31 281	76%	9 676	24%	33 876	76%	10 435	24%	2 594	760
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	26 344	82%	5 593	18%	28 074	82%	6 102	18%	1 730	509
Département Calvados	228 035	61%	144 426	39%	243 884	62%	151 407	38%	15 849	6 980
Région Normandie	1 101 101	67%	539 655	33%	1 167 004	67%	564 773	33%	65 903	25 118

En 2013, le SCoT compte 54% de maisons pour 46% d'appartements. La répartition à l'échelle départementale est davantage déséquilibrée, au profit de la maison qui représente 62% des résidences principales. Au sein du SCoT du Pays Plateau de Caux maritime, cette part atteint même 82%.

En interne, le territoire enregistre cependant d'importantes disparités :

- Dans la CC de Cambremer, la quasi-totalité du parc de résidences principales est constituée de maisons (97%). Leur part est également très élevée au sein de la CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom (88%).
- A contrario, au sein de la CC Cœur Côte Fleurie, ce sont les appartements qui sont davantage représentés au sein des résidences principales (67% du parc).
- La CC Normandie Cabourg Pays d'Auge connaît une répartition plus équilibrée entre maisons et appartements (respectivement 54 et 46%).

Et cette situation contrastée a peu évolué depuis 2008, les proportions étant sensiblement les mêmes dans tous les territoires. Entre 2008 et 2013, 3 700 maisons ont été construites sur le territoire, contre 2 300 appartements.

Des logements très majoritairement de grande taille

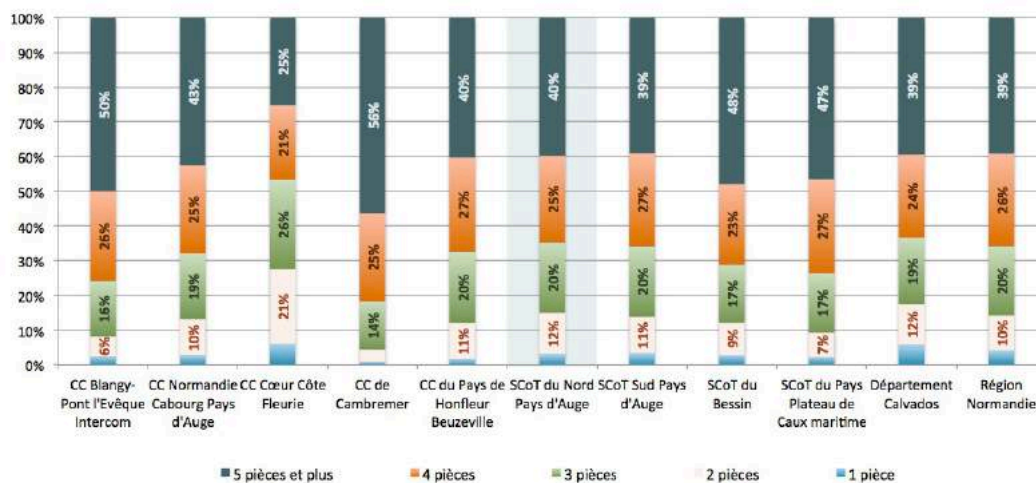
Le SCoT Nord Pays d’Auge, à l’instar du département et de la région, se caractérise par une forte proportion de logements de grande taille : les 4 pièces représentent en effet un quart du parc, tandis que les 5 pièces et plus représentent 40% des résidences principales. Il existe ainsi une faible proportion de studios et de 2 pièces, dont la part s’élève respectivement à 3 et 12%.

Les grands logements représentent plus de la moitié (56%) des résidences principales dans la CC de Cambremer, en lien avec l’importante part de maisons au sein des résidences principales, et avec la forte présence de ménages avec enfants (un tiers des ménages).

La CC Cœur Côte Fleurie, davantage pourvue en appartements, dispose quant à elle d’une part plus importante de studios (6%) et de 2 pièces (21%), ce qui la distingue nettement des autres territoires étudiés. Le caractère touristique de l’EPCI explique en partie cette prédominance, ainsi que le vieillissement – et donc un desserrement – plus intenses que sur les autres territoires du SCoT.

Entre 2008 et 2013, ces contrastes au sein du territoire se sont accentués : 1 008 logements de 5 pièces et plus ont été construits, contre une baisse enregistrée de 65 studios au sein du SCoT (pouvant faire suite à des fusions de logements ou des opérations de destruction / renouvellement). La CC Cœur Côte Fleurie a été la plus dynamique en termes de construction de studios et de 2 pièces (+ 230), et les grands logements se sont particulièrement développés au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (+ 628 4 pièces et plus) et de la CC Normandie Cabourg Pays d’Auge (+ 489 4 pièces et plus) pour répondre à une demande familiale et/ou portée sur la résidence secondaire.

Répartition des résidences principales par taille en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



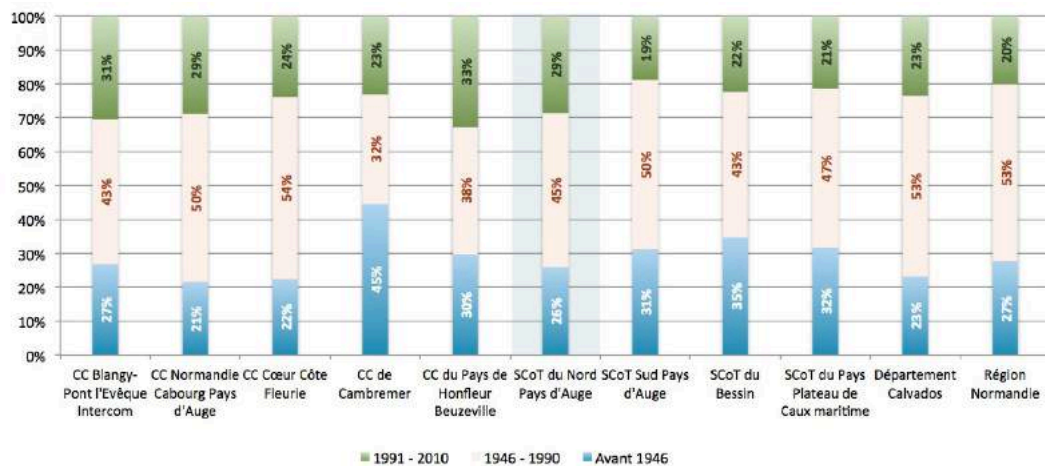
Evolution des résidences principales selon leur taille entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et +
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	0	-32	83	57	286
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	-12	68	74	123	366
CC Cœur Côte Fleurie	46	184	144	65	-136
CC de Cambremer	-5	0	31	-5	111
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	-95	178	355	247	381
SCoT du Nord Pays d'Auge	-65	398	687	487	1 008
SCoT Sud Pays d'Auge	-66	363	57	311	386
SCoT du Bessin	9	179	186	425	1 306
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	-98	223	-48	428	1 021
Département Calvados	-652	1 984	1 887	3 294	6 578
Région Normandie	-1 495	3 025	7 977	10 936	31 302

Un parc résidentiel relativement récent

Ancienneté des résidences principales du SCoT en 2013

(Source : INSEE ; traitement : EAU)



En comparaison avec le Calvados et la Normandie, une importante part des résidences principales du SCoT sont récentes, ayant été construites entre 1991 et 2010 (29% en Nord Pays d'Auge contre 20% pour l'ensemble de la Normandie). Au sein du SCoT, c'est particulièrement la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (33%) et la CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom (31%) qui ont porté cette dynamique de construction.

La CC de Cambremer compte quant à elle un parc majoritairement plus ancien, avec 45% de ses résidences principales construites avant 1946.

Une construction dynamique entre 2005 et 2008

Logements commencés entre 2005 et 2014
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU)

	2005 - 2014		Dont 2005 - 2007		Dont 2008 - 2013	
	log com	% SCoT	log com	% SCoT	log com	% SCoT
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	1 262	13%	614	15%	618	13%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	2 630	28%	1 107	28%	1 357	29%
CC Cœur Côte Fleurie	2 057	22%	1 024	25%	778	17%
CC de Cambremer	297	3%	134	3%	146	3%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	3 198	34%	1 137	28%	1 766	38%
SCoT du Nord Pays d'Auge	9 444	100%	4 016	100%	4 665	100%
SCoT Sud Pays d'Auge	4 022		1 958		1 938	
SCoT du Bessin	5 258		2 329		2 684	
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	3 601		1 126		2 119	
Département Calvados	44 116		16 307		24 669	
Région Normandie	173 524		65 517		95 475	

Près de 9 500 logements ont été commencés entre 2005 et 2014 sur le territoire du SCoT, ce qui en fait le territoire le plus dynamique parmi les territoires de comparaison (voir page suivante).

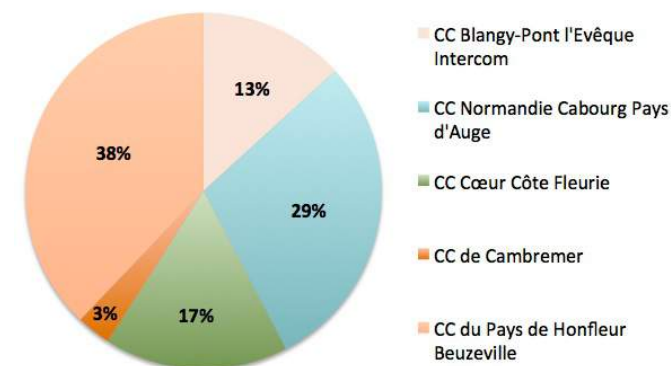
En lien direct avec les évolutions démographiques de la période récente, les EPCI ayant le plus étoffé leur parc sont la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (3 200 logements neufs) suivie de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (2 630 logements). En 2007, 575 logements avaient été entamés dans la CC Cœur Côte Fleurie, avant que le marché ne subisse la crise de 2008.

Le Nord Pays d'Auge a connu un rebond de la construction dans son ensemble entre 2005 et 2008, avant la crise de l'immobilier. Après une réduction notable du nombre de logements commencés (moins de 700 au cours de l'année 2009), la construction a repris doucement, sans toutefois retrouver son rythme d'avant la crise (850 logements en 2005 ; 1 600 logements en 2007). Les promoteurs vont alors préférer se positionner sur les produits les moins risqués (petites surfaces sur les communes littorales touristiques ; grandes surfaces dans les communes plus rurales, pour répondre aux besoins des familles).

La corrélation entre évolution démographique et construction n'est pas évidente comme le montre le tableau ci-contre. L'inertie du marché immobilier, le vieillissement de la population et la forte part de résidences secondaires – en particulier sur les territoires littoraux – participent de ce décalage.

7. BESOINS EN LOGEMENTS ET MARCHÉ IMMOBILIER

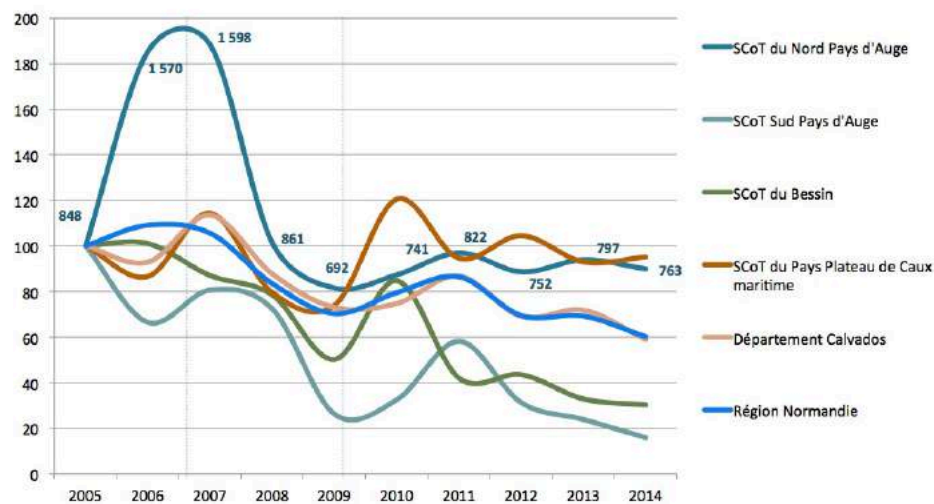
Logements commencés entre 2008 et 2013 dans le SCoT
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU)



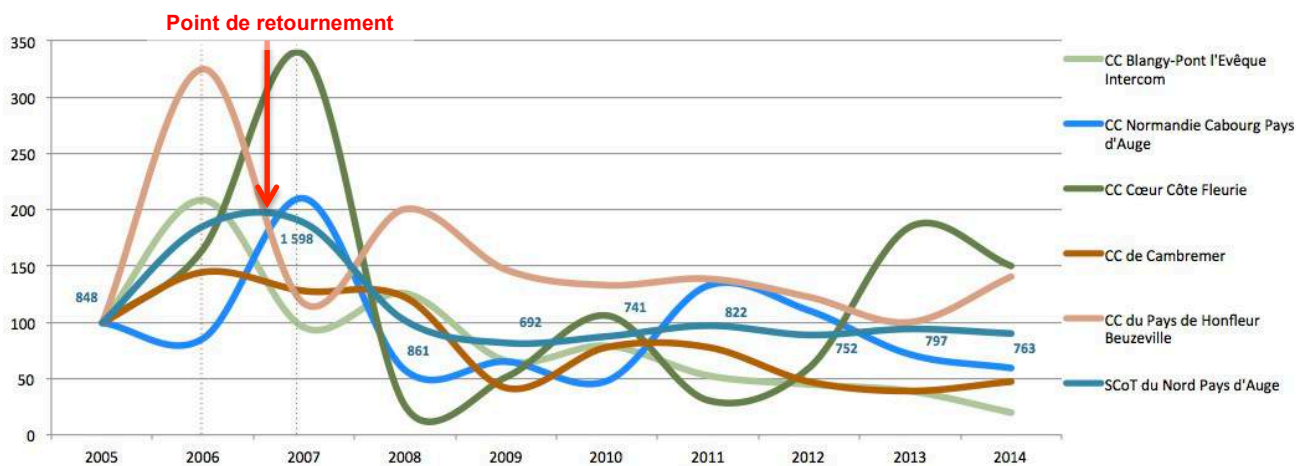
Les 10 communes du SCoT ayant le plus entamé de logements entre 2008 et 2013, et la variation de population sur la même période
(Source : Sitadel2 et INSEE ; traitement : EAU)

Communes du SCoT	Log com 2008 - 2013	Var pop 2008-2013
La Rivière-Saint-Sauveur	361	278
Honfleur	344	-487
Cabourg	323	-317
Deauville	295	-228
Trouville-sur-Mer	242	-136
Beuzeville	217	822
Équemauville	210	107
Pont-l'Évêque	154	332
Dozulé	152	174
Merville-Franceville-Plage	149	317

Evolution du nombre de logements commencés entre 2008 et 2013 dans le SCoT et les territoires de comparaison
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU – base 100 en 2005)



Evolution du nombre de logements commencés dans les EPCI du SCoT entre 2008 et 2013
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU – base 100 en 2005)



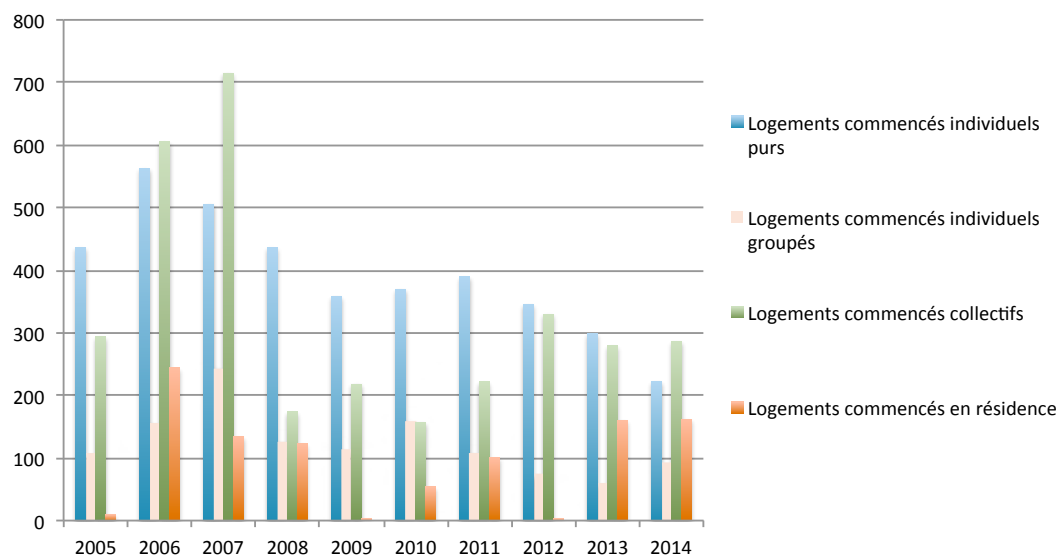
La typologie des nouveaux logements

Si ce sont principalement des logements individuels purs qui ont été commencés sur le territoire du SCoT entre 2005 et 2014, certaines années ont vu un développement plus marqué des logements collectifs, comme entre 2006 et 2007 et en 2012. Ceux-ci ont cependant subi de plein fouet la crise de 2008 en retombant à 175 logements commencés en 2008.

Les logements individuels groupés demeurent quant à eux minoritaires dans la construction récente, tout comme les logements en résidence, dont le poids s'est cependant accru (160 logements commencés au cours de l'année 2014)

Logements individuels groupés : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.

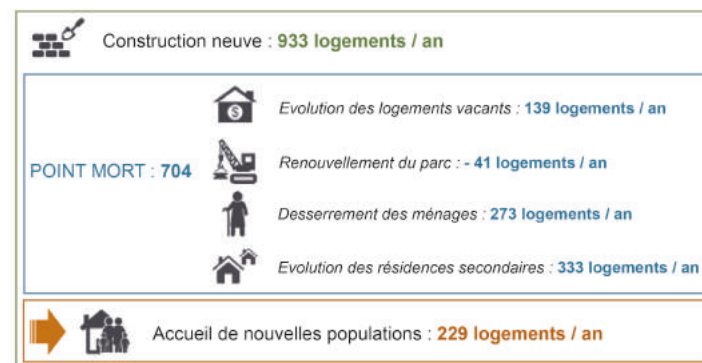
Evolution des typologies de logements commencés au sein du SCoT entre 2005 et 2014
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU)



Un besoin annuel autour de 700 logements pour renouveler la population du SCoT

Point mort : désigne le nombre de logements nouveaux à construire chaque année pour maintenir la population. Il prend en compte le desserrement des ménages, la transformation ou la mobilisation des résidences secondaires et des logements vacants en résidences principales et la destruction de logements.

Répartition moyenne des logements construits entre 2008 et 2013 dans le SCoT
(Source : Sitadel2 ; traitement : EAU)



Entre 2008 et 2013, 933 logements par an ont été construits en moyenne en Nord Pays d'Auge. Cette urbanisation a permis :

- De maintenir la population (704 logements), en prenant en compte l'augmentation de la vacance, les opérations de renouvellement du parc (démolition ou changement de destination, c'est à dire des nouveaux logements n'ayant pas nécessité de construction), le desserrement des ménages, et le nombre de résidences secondaires devenues résidences principales (333 logements par an).
- Mais aussi d'en accueillir de nouvelles, de l'ordre de 229 logements par an.

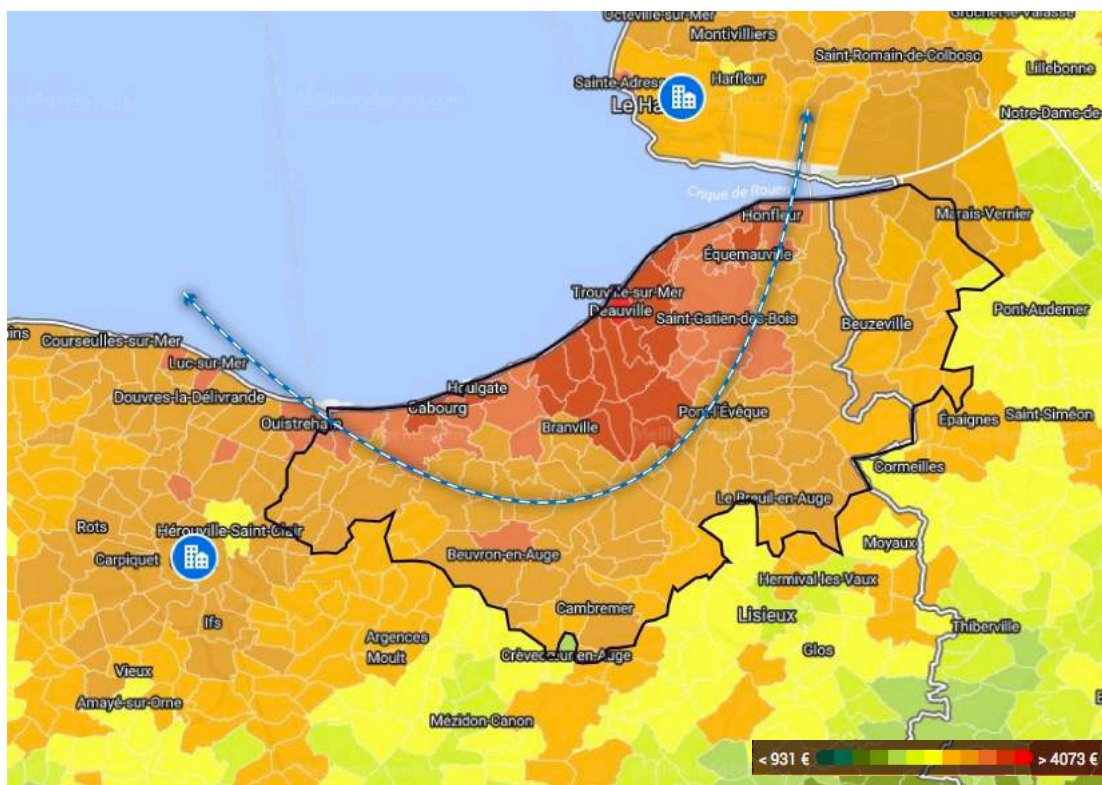
Les prix immobiliers sur le territoire du SCoT

Le territoire du SCoT se démarque des espaces voisins par des prix de l'immobilier très élevés, jusqu'à 4 500 €/m² sur certaines communes du littoral (Deauville notamment). Aux franges du territoire, les prix se font plus attractifs autour de 1 600 €/m² en moyenne à Beuzeville ; et de 2 000 €/m² en moyenne à Pont l'Evêque. Le territoire s'inscrit dans la dynamique littorale normande.

Les prix demeurent globalement supérieurs aux territoires voisins, et même aux agglomérations :

- Le prix moyen de l'immobilier à Caen est de 1 900 €/m² pour un appartement, et de 1 550 €/m² au Havre.
- Les prix à Lisieux sont encore plus attractifs, autour de 1 300 €/m² en moyenne pour un appartement, et 1 500 €/m² pour une maison.

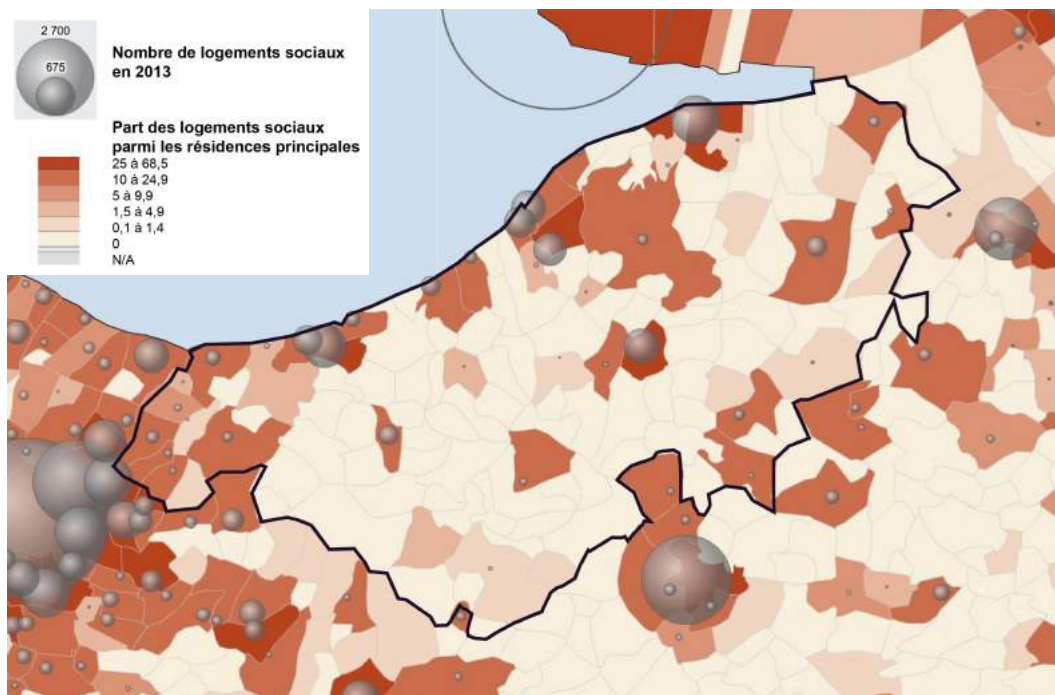
Prix de vente de l'immobilier dans l'ancien (maisons et appartements) en €/m² en octobre 2016
(Source : meilleursagents ; traitement : EAU)



Prix moyens de l'immobilier en €/m² dans quelques communes du SCoT et hors SCoT en octobre 2016
(Source : meilleursagents)

	Appartement	Maison	Loyer mensuel
Pont-l'Évêque	2 131	1 978	8,8
Merville-Franceville-Plage	2 594	2 320	9,6
Dives-sur-Mer	2 883	2 312	9,7
Dozulé	-	1 741	7,9
Deauville	4 553	4 311	12,0
Honfleur	2 595	2 212	8,9
Beuzeville	1 619	1 713	7,4
Caen	1 882	1 995	10,4
Le Havre	1 549	1 717	9,3
Lisieux	1 295	1 477	8,3

Nombre et part de logements sociaux parmi les résidences principales en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



8. LE PARC SOCIAL

L'offre de logements sociaux s'élève à 6 300 logements sur l'ensemble du SCoT en 2015, ce qui représente environ 14% des résidences principales du territoire.

La situation est assez inégale spatialement sur le territoire, l'offre se concentrant dans les pôles principaux (30% de LLS à Pont-l'Évêque, 24% à Dozulé) et sur les communes littorales (33% de LLS à Honfleur, 35% à Dives-sur-mer).

A l'image du Calvados, le parc est composé à plus de 60% de logements collectifs :

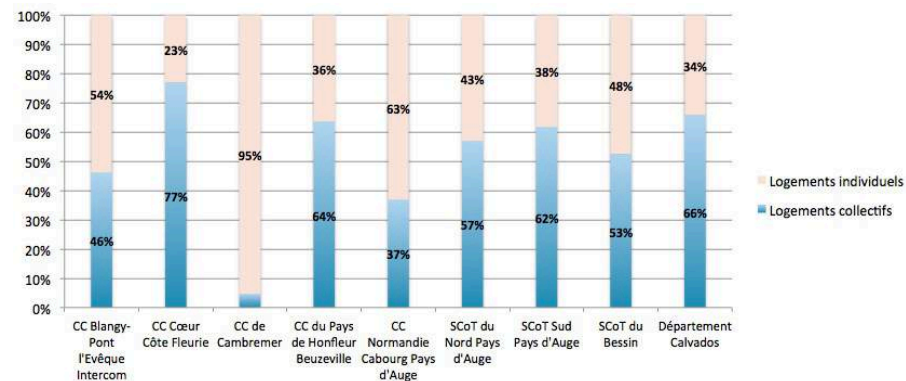
- La CC Cœur Côte Fleurie, en particulier, compte 77% de LLS collectifs,
- A contrario, et en lien avec une tonalité plus rurale, la CC de Cambremer se distingue par un parc de LLS presque essentiellement individuel (95%).

La grande majorité des LLS du SCoT (41%) ont été construits entre 1970 et 1989. Cette part atteint même 51% pour la CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom. Les intercommunalités des franges du SCoT ont quant à elles renouvelé une partie de leur parc depuis 2010 (10% pour la CC du Pays de Honfleur Beuzeville, et 14% pour la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge).

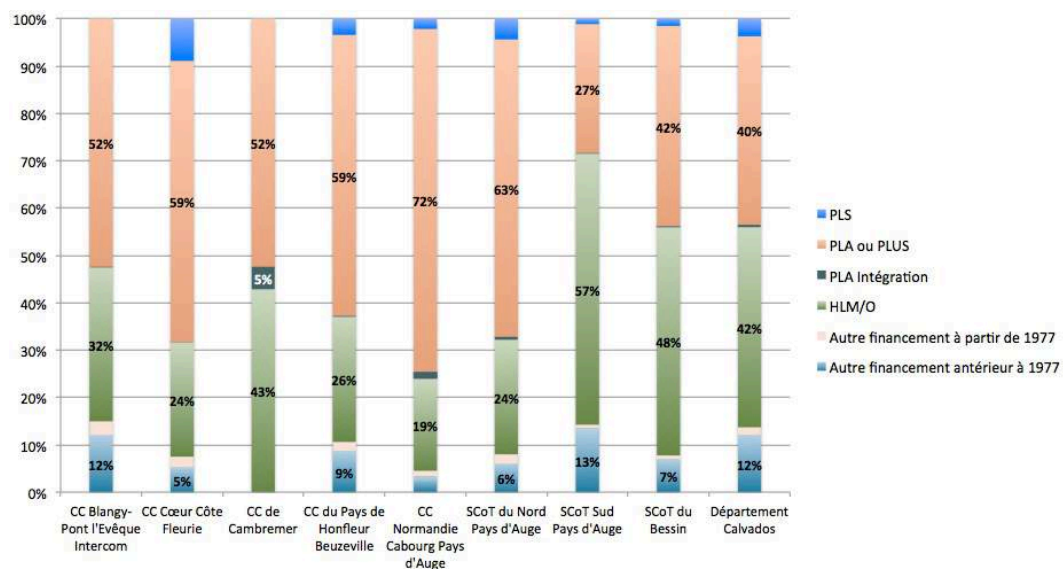
Part des logements sociaux selon leur année de construction
(Source : DREAL ; traitement : EAU)



Typologie des logements sociaux en 2015
(Source : DREAL ; traitement : EAU)



Part des logements sociaux selon leur mode de financement en 2015
(Source : DREAL ; traitement : EAU)



Evolution du nombre de logements sociaux vacants entre 2012 et 2015
(Source : DREAL ; traitement : EAU)

	2012		2015		Evolution 2012-2015
	Nb logements vacants	Taux de vacance en %	Nb logements vacants	Taux de vacance en %	
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	6	0,9	9	1,4	3
CC Cœur Côte Fleurie	74	3,9	64	3,4	-10
CC de Cambremer	1	2,1	2	4,8	1
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	49	3,2	39	2,7	-10
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	17	0,9	18	0,9	1
SCoT du Nord Pays d'Auge	147	2,5	132	2,2	-15
SCoT Sud Pays d'Auge	269	4,1	173	2,7	-96
SCoT du Bessin	91	2,2	79	1,9	-12
Département Calvados	1 381	2,7	1 503	2,8	122

En ce qui concerne les modes de financement des LLS, on note une plus forte représentation des PLA ou PLUS sur le territoire (63%), encore plus prégnante au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge où elle atteint 72% du parc. En cela le territoire se distingue de la moyenne départementale, où la part des PLA ou PLUS est de 40% en 2015, tandis que celle des HLM/O est bien plus élevée, atteignant 42%, contre 24% à l'échelle du SCoT.

Le parc du SCoT est principalement constitué de 3 et 4 pièces, avec quelques nuances internes : la CC Cœur Côte Fleurie comprend davantage de LLS de petite taille (elle concentre presque la moitié des 2 pièces du territoire), tandis que les LLS de grande taille se situeront davantage au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville, qui concentre 38% des LLS familiaux (5 pièces et plus).

Enfin, concernant la vacance, le nombre de LLS vacants a légèrement baissé au cours des 3 dernières années (-15), essentiellement au sein de la CC Cœur Côte Fleurie et de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville, soit dans les territoires où la vacance demeure la plus élevée. Le nombre de LLS vacants s'élève en 2015 à 132 sur l'ensemble du SCoT, soit 2% du parc de LLS.

Nombre de logements sociaux selon leur taille en 2015
(Source : DREAL ; traitement : EAU)

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	Total
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	1	61	255	277	67	7	668
CC Cœur Côte Fleurie	102	431	779	557	123	5	1 997
CC de Cambremer	0	2	13	19	7	1	42
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	34	191	495	554	205	9	1 488
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	54	294	712	844	122	7	2 033
SCoT du Nord Pays d'Auge	191	979	2 254	2 251	524	29	6 228
SCoT Sud Pays d'Auge	230	1 106	2 406	2 371	599	56	6 768
SCoT du Bessin	199	773	1 567	1 448	365	48	4 400
Département Calvados	2 136	9 243	19 955	18 575	4 734	513	55 156

GOUVERNANCE

Plan Local de l'Habitat (PLH)

Sources : CC Cœur Côte Fleurie ; PLUi du Pays de Honfleur

Les PLH sont des outils intercommunaux identifiant les besoins et l'offre en logements et en hébergement pour chaque commune.

Le SCoT comprend 2 PLH en vigueur :

- CC Cœur Côte Fleurie : *PLUi approuvé valant PLH (2012)*.

Le document contient une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituant le plan d'action et de programmation pour la politique de l'habitat de la CC.

Ses objectifs sont les suivants :

- Organiser la répartition de l'offre nouvelle en logement
- Inciter à la rénovation et à l'amélioration du confort du parc existant par la mise en place d'une OPAH multithématique
- Répondre aux besoins des publics défavorisés
- Proposer une offre aux étudiants en formation sur le territoire
- Aider les opérateurs privés et sociaux à adapter les logements et à réaliser des logements neufs accessibles
- Préciser les indicateurs d'évaluation à mettre en œuvre par l'observatoire de l'habitat.

Le développement de la population envisagé par le document, correspond à un objectif de 24 000 habitants en 2030, soit 3 100 habitants par rapport à 2010. Les besoins en logements correspondants seraient de 3 000 logements supplémentaires, soit 167 par an.

- CC du Pays de Honfleur : *PLUi approuvé valant PLH (2014)*.

Au sein des axes du PADD de son PLUi, la CC s'est fixée un objectif de 20 000 habitants à moyen terme, et vise en conséquence un rythme de construction de 170 logements par an en moyenne au cours des 10 prochaines années. Le document souligne la volonté de diversifier l'offre de logements pour favoriser l'installation de ménages, favoriser la mixité sociale, tenir compte de la diversité des besoins, et lutter contre le mitage du territoire par la maîtrise de la consommation foncière.

Sur la CC de l'Estuaire de la Dives, un PLH a été prescrit.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Sources : sites des CC

Le territoire du SCoT compte 3 PLUi approuvés :

- Le PLUi du Pays d'Auge Dozuléen, couvrant les communes de Dozulé, Saint-Léger Duboscq, Angerville, Cresseveuille, Cricqueville-en-Auge, Putôt-en-Auge et Saint-Jouin (2012)

Le territoire s'est fixé l'objectif de 4 200 habitants à l'horizon 10-15 ans, soit une augmentation de 1 100 habitants par rapport à 2009, et la construction de 460 logements sur la même période.

- CC Cœur Côte Fleurie (2012)

Les trois objectifs du territoire sont « l'activité, la qualité, la diversité ». La CC vise une population de 24 000 habitants en 2030 (+ 3 100 habitants par rapport à 2010)

- CC du Pays de Honfleur (2014)

La stratégie du territoire s'articule autour de 3 principes : la maîtrise et l'organisation de l'urbanisation du territoire ; la protection de l'environnement bâti et naturel, des paysages et du littoral ; l'attractivité et le dynamisme du territoire. L'objectif de population visé par le territoire est de 22 500 habitants à l'horizon 2025, en ayant un rythme de construction de 170 logements par an pendant 10 ans.

- La CC de Blangy Pont l'Evêque Intercom a affirmé sa volonté de se doter d'un PLUi en 2016. La phase diagnostic est en cours d'élaboration.

Quartier prioritaire NPNRU à Honfleur

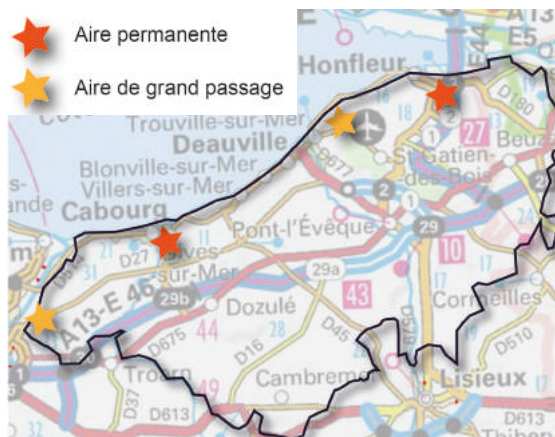
Source : CGET - ANRU

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concerne un quartier d'intérêt régional sur le territoire du SCoT : celui de Canteloup-Marronniers à Honfleur, qui compte 1 270 habitants. Le contrat de ville signé avec l'Etat en 2015 repose sur trois piliers de développement : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

Schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage du Calvados

Sources : DDTM14 ; infosgensduvoyage14

Aires existantes au sein du SCoT
(Source : DDTM, Schéma départemental)



Le document a été signé en 2003, révisé en mai 2011 et arrive à échéance fin mai 2017. Il prévoit l'implantation des aires d'accueil ayant une vocation d'habitat et les actions à caractère social destinées aux gens du voyage.

Les objectifs pour le département du Calvados sont de 452 places réparties sur 20 aires permanentes d'accueil et 1 130 places sur 10 aires de grand passage.

Fin 2015, il restait à réaliser 62 places d'aire permanente d'accueil et 500 places d'aire de grand passage.

Sur le territoire du SCoT, les aires permanentes d'accueil se situent :

- Chemin du Vallon de la Fosserie à Honfleur (inaugurée en 2013 ; 40 places)
- Ruelle du Gaillon à Dives-sur-Mer (20 places)

Une aire de grand passage existe à Villerville, sur 6 hectares (250 places), et une autre à Ranville (80 places).

Selon le SDAGVC, il reste encore à réaliser sur le territoire : 100 places en aire de grand passage au sein de l'ex CC Estuaire de la Dives, et 150 places en aire de grand passage au sein de l'ex CC de Honfleur. De plus, est préconisée une aire de grand passage de 150 places sur la CC de Blangy-Pont-l'Évêque Intercom.

Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes défavorisées (PDALPD) du Calvados

Source : PDALPD 2011-2015

Le PDALPD, copiloté par l'Etat et le Conseil départemental, organise pour 5 ans l'action des pouvoirs publics et privés dans l'objectif d'offrir des solutions efficaces aux situations de mal-logement.

Il repose sur les 6 orientations suivantes :

- Garantir une cohérence interne et externe au plan (en intégrant notamment le Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion au document)
- Disposer d'une connaissance partagée et actualisée des besoins
- Améliorer l'accompagnement des publics, en mettant l'accent sur les plus fragiles et en anticipant les difficultés de maintien dans le logement
- Développer l'offre de logements sociaux (notamment les PLAI en zones tendues) et privilégier l'accès aux plus défavorisés
- Améliorer et développer l'offre de logements privés (dont lutte contre l'habitat indigne)
- Développer une offre de logement adaptée à des publics spécifiques et à certaines problématiques

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Sources : CC Cœur Côte Fleurie ; CC du Canton de Beuzeville

■ OPAH signée sur la CC Cœur Côte Fleurie

Depuis 2014, la CC Cœur Côte Fleurie est engagée dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'une durée de 3 ans, lui permettant de favoriser la réalisation de travaux dans les logements pour les propriétaires occupants ou les bailleurs – via des aides financières –, et ainsi d'améliorer sensiblement la qualité du parc privé sur le territoire. Une étude pré-opérationnelle a permis de fixer un objectif de 188 logements aidés par l'Anah (dont 146 aidés en complément par la CC).

Cette démarche fait suite aux politiques (OPAH, Programme d'Intérêt Général) menées par les communes de Trouville-sur-Mer, Villerville et Touques.

Les enjeux de l'OPAH sont les suivants :

- Résorber l'habitat indigne ou dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique
- Adapter les logements au vieillissement et au handicap
- Développer l'offre de logements locatifs privés conventionnés sociaux ou très sociaux en favorisant notamment la remise sur le marché de logements vacants.

■ Programme d'Intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat sur la CC de Beuzeville

De 2009 à 2014, la CC de Beuzeville a bénéficié d'un PIG. Aucune OPAH n'est encore prévue pour lui succéder. Dans l'attente, la CCB a souhaité contribuer à la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » sur son territoire, qui permet un accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique (programme animé par Habitat et Développement) : visite du logement, conseil sur les travaux, information sur les aides, étude de faisabilité financière et fiscale, assistance au montage des dossiers.

Observatoire de l'habitat de la CC Cœur Côte Fleurie

Source : CC Cœur Côte Fleurie

Cet observatoire développe 7 thèmes d'études sur le territoire afin d'appréhender le fonctionnement du marché local de l'habitat et ses évolutions : démographie, socio-économie, indicateurs de fragilité, parc de logements, résidences principales, parc social, construction neuve.

SYNTHESE

ATOUTS

- Un territoire à la dynamique démographique positive depuis 1968, quoiqu'en ralentissement depuis 2008, avec :
 - une frange littorale très peuplée,
 - une croissance de la population 2008-2013 impliquant plus particulièrement les communes situées autour de l'A13 et aux franges du territoire : littoral Ouest, au sud entre Pont-L'Évêque, Cambremer et Lisieux et, à l'Ouest, dans le secteur de Beuzeville et de l'A29.

- Un territoire de flux résidentiels dynamiques, croisés et mettant en évidence une porosité du Nord Pays d'Auge avec les territoires voisins. Les migrations résidentielles en 2013 :
 - confirment l'attractivité forte du territoire pour les franciliens. L'accessibilité du territoire et la qualité de ses espaces sont propices aux flux ainsi qu'à la bi-résidence.
 - révèlent des interactions affirmées du Nord Pays d'Auge avec les agglomérations voisines (Caen, Le Havre, Lisieux) et les communes rurales de l'Eure et du Calvados. Le solde emménagements - déménagements est positif pour le territoire du SCoT à l'égard des secteurs havrais et des communes rurales de l'Eure.
 - montrent qu'un tiers de l'ensemble des mouvements résidentiels est interne au territoire.

- Un territoire qui se démarque par une construction très dynamique en longue période, en particulier sur les espaces littoraux, avec cependant un taux de croissance entre 2008 et 2013, bien que restant élevé (+1% par an) est en ralentissement par rapport aux périodes antérieures (crise, contraintes d'aménagements, espace limité...) et aux territoires de comparaison. Hors le littoral, de manière générale entre 2008 et 2013, les communes qui ont connu une croissance de population plus dynamique (cf. ci-avant) sont aussi celles où la construction a été plus soutenue.

- Une représentativité forte des résidences secondaires, sur le littoral mais aussi dans l'arrière-pays avec cependant des situations communales plus diverses, qui

traduit la spécificité touristique du territoire. Si la part des résidences secondaires dans le parc de logements total tend à diminuer à l'échelle du SCoT (phénomène également observé à l'échelle nationale), cette tendance reste progressive.

- Une part importante de propriétaires, signe de parcours résidentiels achevé, mais aussi du caractère rural d'une partie importante du territoire, où la propriété domine. Cette représentation est aussi soutenue par la transformation de résidences secondaires en résidences principales au moment de la retraite de leur propriétaire.

- Un parc de résidences principales récent (majoritairement construit entre 1991 et 2010) avec une offre

- Une part de logements vacants faible (soit 4,4% du parc total de logements en 2013) et en diminution à l'échelle du territoire depuis 1968. La CC du Pays de Honfleur Beuzeville détient un taux de logements vacants cependant plus élevé (s'élevant à 8,5% du parc de logements total). Ce constat, à mettre en lien avec un contexte de forte pression immobilière, ne doit pas masquer des situations locales différenciées, avec notamment des enjeux de vacance dans le parc ancien rural ou de centre ville.

- Une offre en logements sociaux cohérente avec les polarités urbaines et de services du territoire : elle se concentre sur le littoral et les pôles urbains principaux de l'arrière-pays.

FAIBLESSES

- Entre 2008 et 2013, la croissance de la population a été essentiellement portée par le solde migratoire dans tous les EPCI du SCoT, avec en outre des situations contrastées :
 - Le solde migratoire est plus favorable à l'arrière-pays qu'au littoral. Notons que la dynamique démographique dans les CC du Pays de Honfleur Beuzeville, de Cambremer et de Blangy Pont-l'Évêque Intercom bénéficie à la fois de soldes naturels et migratoires les plus élevées du territoire.
 - Le solde naturel de la CC de Cœur Côte Fleurie est négatif et celui de Cabourg Normandie Pays est positif mais voisin de 0.

Ces évolutions s'inscrivent dans une tendance globale au vieillissement de la population du territoire, compte tenu d'une représentativité faible des 15-25 ans, mais forte des 60 ans et + (30% de la population totale du SCOT) qui s'accroît.

- Des prix immobiliers très élevés sur la côte mais aussi, quoique de façon moindre, en rétro-littoral jusqu'à l'A13 ; ce qui tend très fortement les conditions de parcours résidentiels des habitants entre le littoral et l'arrière-pays et de maintien de ménages à revenu moindre et souvent plus jeune dans le littoral.
- Un besoin de construction élevé dans un espace spatialement contraint et au marché immobilier tendu. Entre 2008 et 2013, 704 logements par an ont été nécessaires pour maintenir la population et 229 logements par an pour accompagner la croissance du nombre d'habitant.
- En lien avec les spécificités touristique et rurale du territoire, les logements sont majoritairement de grande taille à l'échelle du SCoT et l'offre totale de petits logements (T1 et T2) se concentre à 74% sur 11 communes littorales (Honfleur, Trouville-sur-Mer, Cabourg, Villers-sur-Mer, Deauville, Touques, Beuzeville, Dives-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Houlgate, Merville-Franceville-Plage).

DEFIS

- ↘ Quelles capacités à proposer une offre en logement attractive pour les jeunes et les actifs, en littoral et dans l'arrière-pays / le rural, dans un contexte immobilier tendu, spatialement contraint avec un enjeu d'accessibilité aux services ?

Cette question s'articule avec les enjeux de renouvellement de la population mais aussi des ressources humaines en lien notamment avec la diversification économique dans laquelle le territoire s'est engagé.

- ↘ Quelles populations pour quels types de logements, demain, en Nord Pays d'Auge ?

Ces questions appellent à être mises en perspective au regard :

- d'une occupation réelle du territoire de plus en plus mixte impliquant résidents permanents, secondaires mais aussi bi-résidents (cf. cahier économie) ;
- d'une tendance au vieillissement de la population avec des capacités de réponse différenciées selon les secteurs littoraux, urbains et ruraux ;
- d'enjeux de fluidité des parcours résidentiels dans un contexte de pression immobilière contrasté entre le littoral et l'arrière-pays ;
- d'enjeux d'attractivité des résidences secondaires mutant dans le parc de logements principal ;
- des implications de la révolution numérique sur l'offre résidentielle et des services et, plus généralement, sur la manière d'occuper le territoire.

CAHIER 2

Économie



Économie

OBSERVATOIRE

- 1 Le portrait économique général
- 2 : La géographie de l'emploi
- 3 : Le niveau d'activité
- 4 : Les indicateurs sociaux
- 5 : Les principaux secteurs d'activité
- 6 : L'artisanat
- 7 : Le commerce
- 8 : Les filières d'excellence
 - Le tourisme*
 - L'agriculture*
 - La filière équine*
- 9 : Les zones d'activités
- 10 : Eléments globaux d'évolution économique du territoire : la valeur ajoutée et le modèle économique du territoire

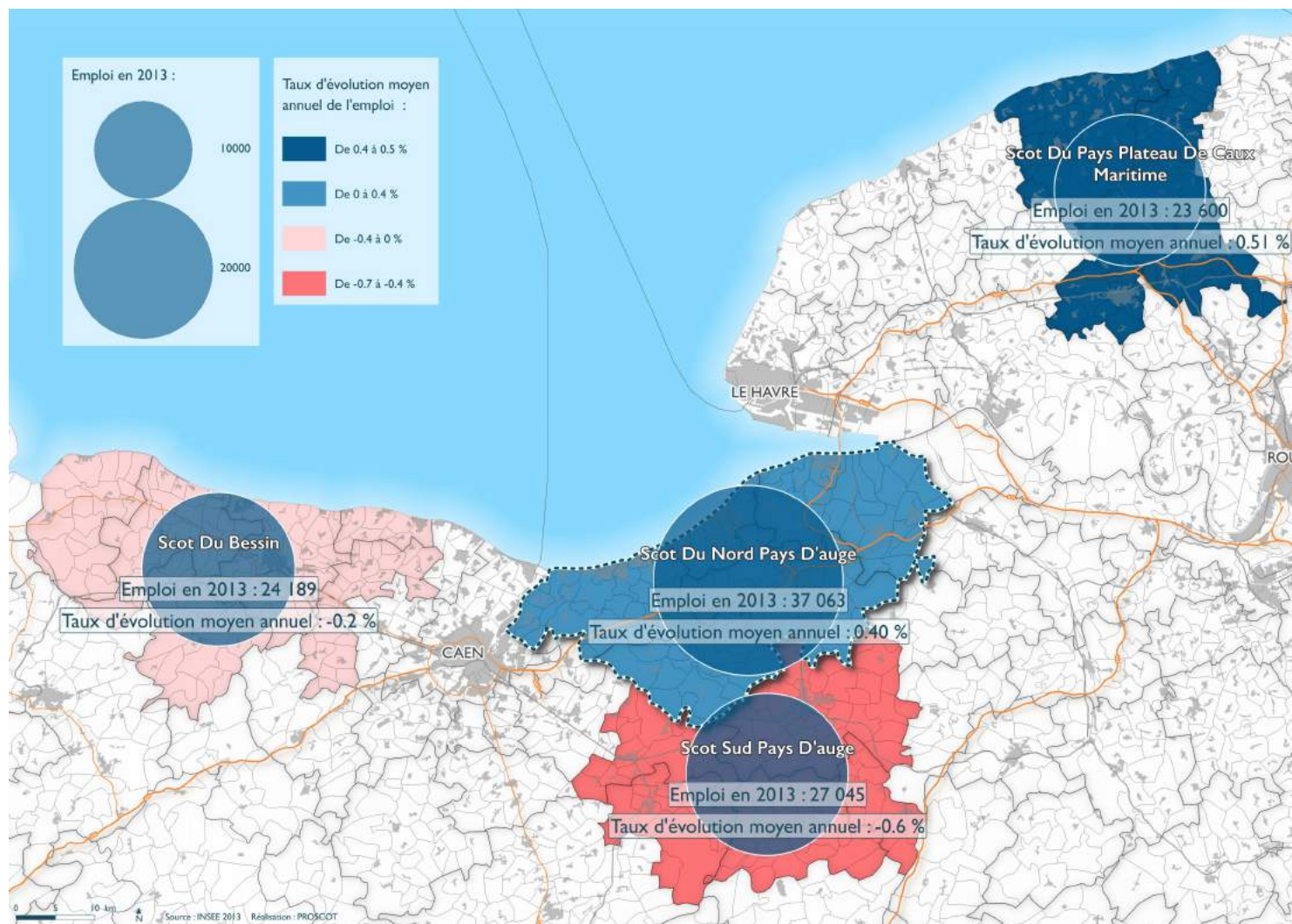
GOUVERNANCE

SYNTHÈSE

OBSERVATOIRE

1. LE PORTRAIT ECONOMIQUE GENERAL

Nombre d'emplois en 2013, et variation depuis 2008 au sein du SCoT et des territoires de comparaison
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Emplois par secteur économique

Avec plus de 37 000 emplois en 2013, le territoire du SCoT enregistre une progression par rapport à 2008 (758 emplois supplémentaires), ceci alors que le département ou la région voient leur nombre d'emploi régresser.

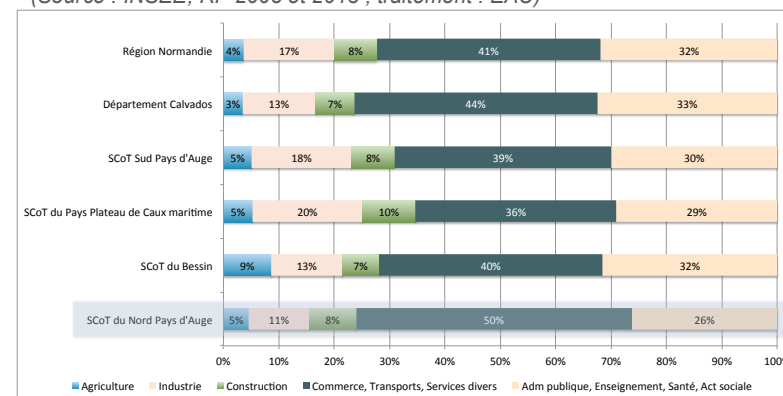
En son sein, les différents EPCI font émerger des tendances à l'œuvre divergentes :

- Croissance des emplois dans la majorité des Communautés de Communes :
 - + 813 emplois au sein de la CC du Pays Honfleur Beuzeville ;
 - + 245 emplois au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge ;
 - + 145 au sein de la CC de Cambremer ;
- Régression des emplois dans deux EPCI :
 - – 352 unités à Cœur Côte Fleurie ;
 - – 94 emplois au sein de la CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom

Principaux pourvoyeurs d'emplois au sein du SCoT (¾ des emplois relèvent des secteurs « commerce, transports, services divers » et « administration publique, enseignement, santé, action sociale »), les services voient leur poids se renforcer depuis 2008 (+ 1 233 emplois).

Par rapport aux autres territoires de comparaison, le poids des activités productives est moindre au sein du SCoT (11% des emplois contre 17% à l'échelle de la Normandie). A contrario, celui des emplois liés au commerce, transport et services divers est plus important (50% contre 41% à l'échelle régionale).

Répartition des emplois par secteurs d'activités en 2013
(Source : INSEE, RP 2008 et 2013 ; traitement : EAU)



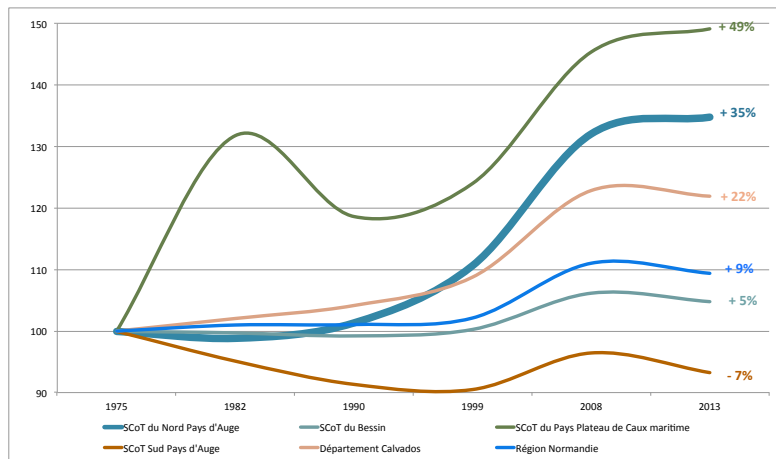
Services marchands : ils comprennent les activités de commerce, de transports et de services divers aux entreprises et à la personne. Par opposition, les services non marchands sont des activités issues de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale.

Effectifs par grands secteurs économiques en 2013 et leurs évolutions entre 2008 et 2013

(Source : INSEE, RP 2008 et 2013 ; traitement : EAU)

Territoire	Total emplois		Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, Transports, Services divers		Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale	
	Emplois	Variations	Emplois	Variations	Emplois	Variations	Emplois	Variations	Emplois	Variations	Emplois	Variations
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	5 358	-94	445	-24	542	-61	624	-16	2 493	120	1 253	-113
CC Cœur Côte Fleurie	10 779	-352	257	10	498	-105	711	-79	6 751	-62	2 563	-116
CC de Cambremer	1 340	145	337	27	69	-13	207	35	408	14	319	82
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	11 062	813	395	-39	1 679	-295	850	6	4 952	404	3 185	737
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	8 523	245	270	38	1 242	-56	745	97	3 870	235	2 396	-68
SCoT du Nord Pays d'Auge	37 063	758	1 704	12	4 032	-530	3 137	43	18 473	712	9 716	521
SCoT du Bessin	24 189	-318	2 083	-288	3 114	-42	1 598	-277	9 764	96	7 629	194
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	23 600	597	1 247	-262	4 672	-92	2 273	203	8 548	729	6 861	19
SCoT Sud Pays d'Auge	27 045	-928	1 379	-163	4 892	-1 026	2 078	227	10 597	174	8 100	-140
Département Calvados	277 034	-2 097	9 494	-532	36 597	-5 284	19 292	-541	121 590	2 916	90 061	1 344
Région Normandie	1 289 563	-19 369	46 333	-3 268	213 180	-24 073	96 926	-3 223	522 628	1 405	410 496	9 789

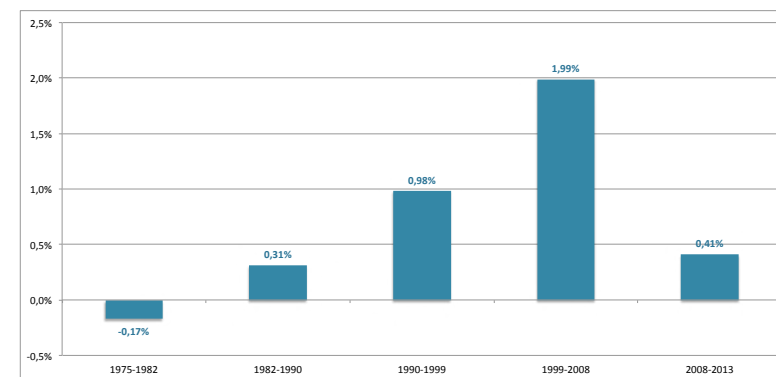
Evolution des emplois entre 1975 et 2013 entre territoires (indice base 100)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



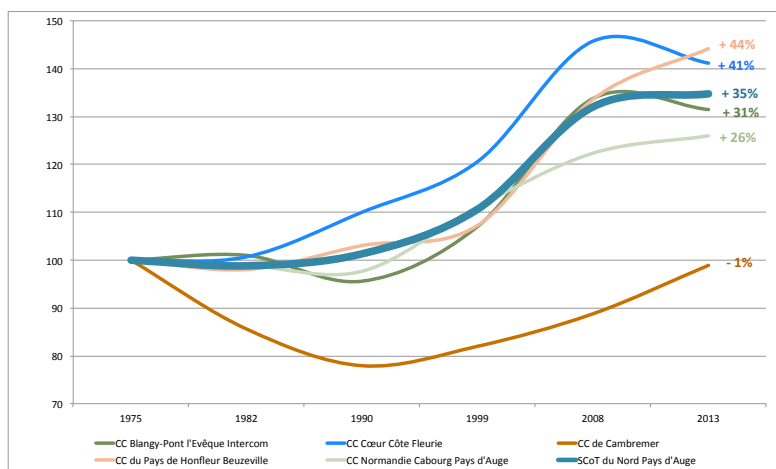
Depuis 1975, le SCoT enregistre une évolution de ses emplois plus rapide que celles observées aux échelles départementales et régionales (+ 35% au sein du SCoT, contre + 22% dans le Calvados et + 9 % en Normandie).

Suite à une période de développement économique notable entre 1999 et 2008 (841 emplois supplémentaires en moyenne chaque année au sein du SCoT), cette évolution s'est contractée depuis 2008 mais reste néanmoins positive (107 emplois supplémentaires en moyenne par an).

Taux d'évolution annuel moyen de l'emploi entre 1975 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Evolution des emplois entre 1975 et 2013 au sein des EPCI du SCoT (indice base 100)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Emplois par fonctions économiques

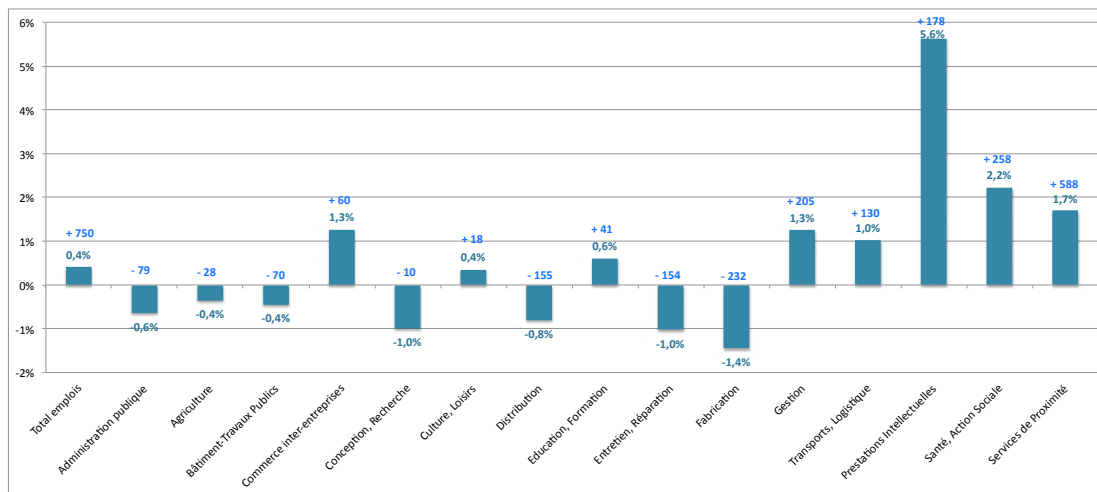
Avec 7 293 emplois en 2013, soit 20% des emplois, la fonction des services de proximité domine le paysage économique.

Entre 2008 et 2013, les tendances mettent en exergue un renforcement du poids des emplois liés aux prestations intellectuelles (+ 5,6%) ou de santé et action sociale (+2,2%). A contrario, les emplois régressent dans la fabrication (-1,4%) ou encore dans l'entretien/réparation et la conception/recherche (-1%).

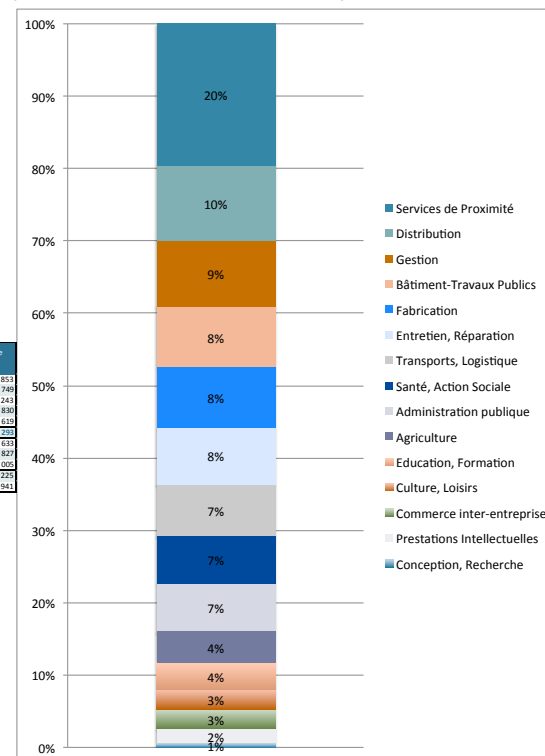
Nombre d'emplois par fonction en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	Total emplois	Administration publique	Agriculture	Bâtiment-Travaux Publics	Commerce inter-entreprises	Conception, Recherche	Culture, Loisirs	Distribution	Education, Formation	Entretien, Réparation	Fabrication	Gestion	Transports, Logistique	Prestations Intellectuelles	Santé, Action Sociale	Services de Proximité
CC Blangy-Port Fleuve Intercom	5 358	288	384	600	162	25	151	320	138	541	352	561	438	140	406	853
CC Cœur Côte Fleurie	10 399	873	250	775	354	13	429	1 519	373	730	485	1 184	412	159	565	2 749
CC de Cambremer	1 340	41	296	193	16	3	65	82	32	117	55	50	30	29	89	243
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	11 062	692	387	790	350	74	145	863	431	814	1 238	959	1 348	199	942	1 830
CC Normandie Cabourg-Pays d'Auge	8 523	535	279	745	300	88	228	1 015	404	227	543	650	399	216	475	1 619
SCoT du Nord Pays d'Auge	37 063	2 428	1 596	3 103	391	304	1 019	3 795	1 377	2 525	3 072	3 483	2 626	744	2 477	2 293
SCoT du Bessin	24 189	1 708	1 966	1 787	438	188	392	2 129	1 199	1 931	2 257	2 132	1 597	451	2 382	3 633
SCoT du Pays Méroule de Caux maritime	23 600	1 548	1 373	2 211	599	323	351	2 039	1 205	2 423	2 759	2 085	1 863	408	1 785	2 827
SCoT Sud Pays d'Auge	27 045	1 699	1 449	1 923	869	388	400	2 212	1 378	2 312	3 378	2 580	2 197	467	2 789	3 005
Département Calvados	277 034	23 440	9 074	18 602	8 754	4 588	5 564	23 726	14 972	21 293	25 042	31 891	22 579	7 657	27 627	32 225
Région Normandie	1 289 963	104 410	43 928	92 623	38 006	22 618	20 852	101 099	66 589	109 020	145 384	143 621	111 960	34 074	119 958	134 941

Evolution du nombre d'emplois par fonction dans le SCoT entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Répartition des emplois par fonction au sein du SCoT en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



L'analyse fonctionnelle des emplois propose des regroupements des professions dans le but de faire apparaître de grandes fonctions transversales aux secteurs d'activités. 15 fonctions sont ainsi définies.

Effectifs et variations des emplois métropolitains entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	Commerce Inter-entreprises		Conception, Recherche		Culture, Loisirs		Gestion		Prestations Intellectuelles		Ensemble	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	162	11	25	-2	151	52	561	70	140	27	1 039	157
CC Cœur Côte Fleurie	264	34	13	-30	429	-83	1 184	86	159	-2	2 049	6
CC de Cambremer	16	-15	3	-1	65	25	50	13	29	6	164	29
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	350	47	74	7	145	10	959	51	199	66	1 727	180
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	200	-17	88	15	228	14	650	-15	216	81	1 382	79
SCoT du Nord Pays d'Auge	991	60	204	-10	1 019	18	3 403	205	744	178	6 360	451
SCoT du Bessin	438	-94	188	-38	392	62	2 132	-109	451	123	3 600	-56
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	599	104	323	110	351	26	2 085	52	408	49	3 766	340
SCoT Sud Pays d'Auge	869	80	388	39	400	37	2 580	-65	467	-46	4 704	44
Département Calvados	8 754	278	4 588	-228	5 564	424	31 891	901	7 657	977	58 453	2 352
Région Normandie	38 006	2 415	22 618	-709	20 832	1 685	143 621	-1 283	34 074	3 909	259 151	6 017

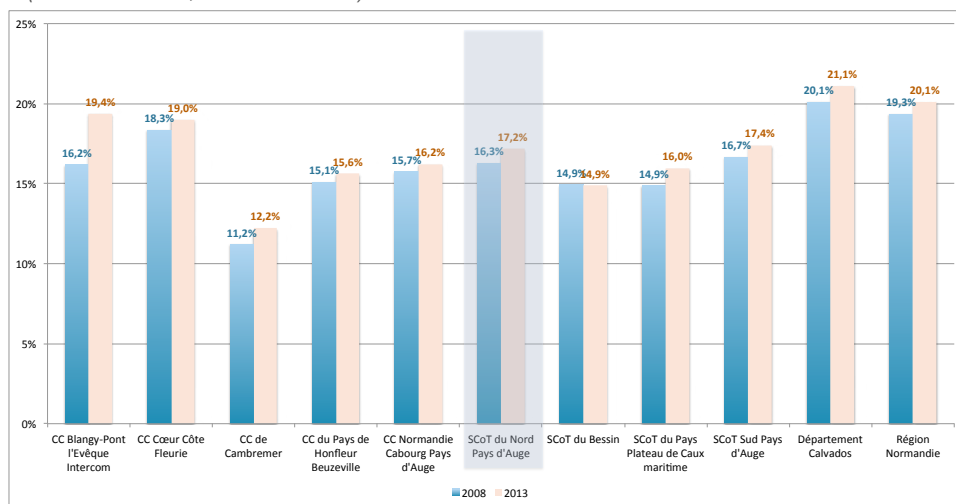
6 360 emplois métropolitains au sein du SCoT, soit 17,2% de l'ensemble des emplois du territoire, taux inférieur à la moyenne départementale (21,1%) et à la région normande (20,1%).

Parmi ces emplois, 3 403 relèvent de la gestion (54% des emplois métropolitains) et 1 019 de la culture-loisirs (16% des emplois métropolitains du territoire).

Entre 2008 et 2013, le caractère métropolitain de l'économie locale s'est légèrement renforcé avec 451 emplois supplémentaires, résultant principalement des évolutions positives au sein de la CC de Blangy-Pont l'Evêque Intercom (+ 157 emplois) et de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (+ 180 emplois).

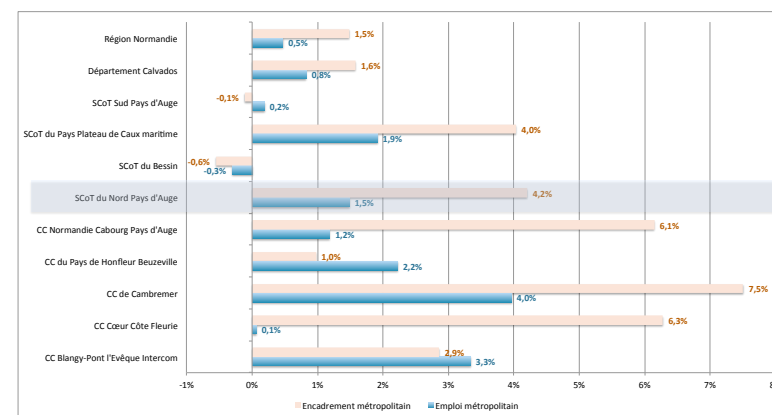
Part des emplois métropolitains dans l'emploi total en 2008 et 2013

(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Taux d'évolution annuel moyen des emplois métropolitains et de son encadrement entre 2008 et 2013

(Source : INSEE ; traitement : EAU)

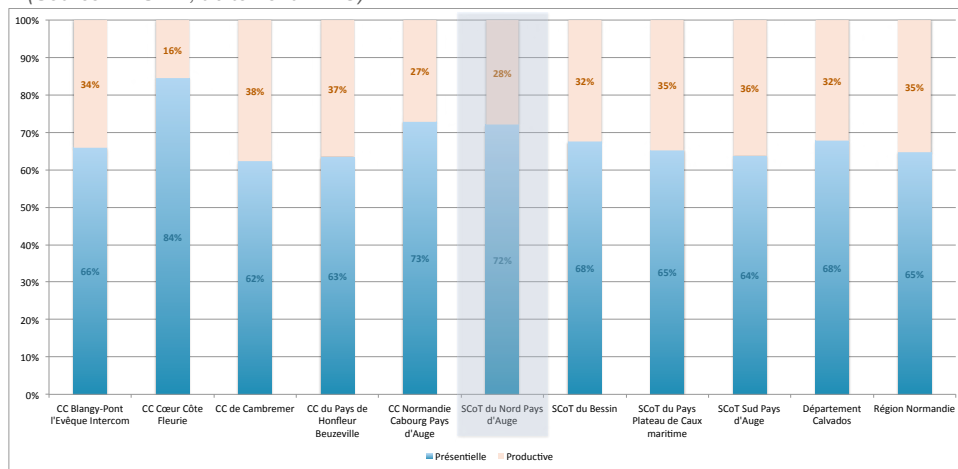


La définition du concept de **fonctions métropolitaines** s'appuie à la fois sur la qualification de l'emploi, définie à partir de la catégorie sociale, et de la localisation plus spécifique des fonctions dans les aires urbaines. Parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. Elles forment les fonctions dites métropolitaines.

Les cadres des **fonctions métropolitaines** visent à offrir une notion proche d'emplois « stratégiques », en assurant la cohérence avec les fonctions.

Emplois présentsiels et productifs

Proportion d'emplois présentsiels et productifs
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Par rapport aux autres SCoT « voisins », le territoire de Nord Pays d'Auge présente un niveau d'activité présenteielle supérieure : 72% au sein du SCoT contre des pourcentages compris entre 64% à 68% pour les autres territoires.

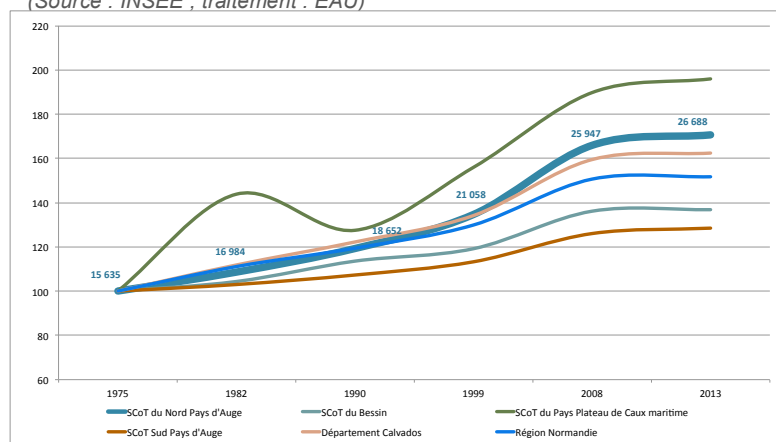
Alors que la majorité des territoires enregistre une tendance à la baisse de leurs activités productives, le SCoT se démarque par une reprise de ces activités, particulièrement marquée entre 1999 et 2008 avec 1 000 emplois productifs supplémentaires, dont le niveau se maintient entre 2008 et 2013.

La partition de l'économie en deux sphères, présenteielle et productive permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

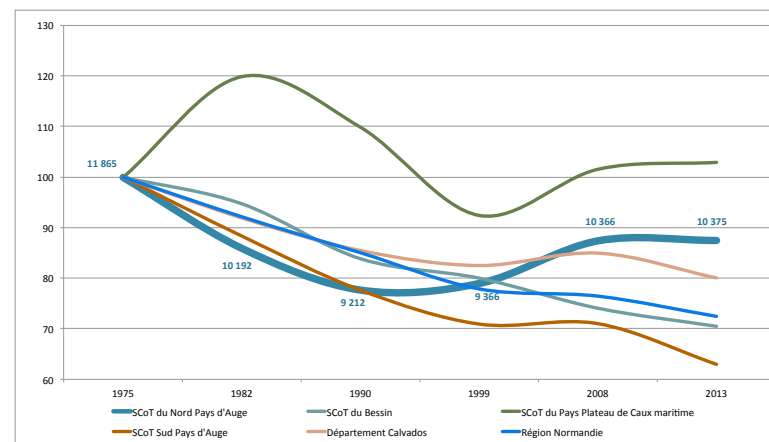
Les activités présenteielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Evolution des emplois présentsiels entre 1975 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Evolution des emplois productifs entre 1975 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Emplois salariés et établissements du secteur privé

Evolution des établissements privés entre 2008 et 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2008-2015
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	438	447	445	450	444	432	429	445	7
CC Cœur Côte Fleurie	1 291	1 291	1 269	1 279	1 284	1 271	1 225	1 243	-48
CC de Cambremer	128	128	115	115	120	120	122	123	-5
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	879	873	868	888	862	866	884	900	21
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	892	897	907	910	896	872	864	871	-21
SCoT du Nord Pays d'Auge	3 628	3 636	3 604	3 642	3 606	3 561	3 524	3 582	-46
SCoT du Bessin	1 850	1 821	1 860	1 853	1 870	1 871	1 853	1 838	-12
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 440	1 455	1 460	1 450	1 466	1 453	1 439	1 430	-10
SCoT Sud Pays d'Auge	1 859	1 845	1 870	1 839	1 818	1 786	1 762	1 734	-125
Département Calvados	19 207	19 127	19 239	19 313	19 357	19 245	19 122	19 037	-170
Région Normandie	81 984	82 002	81 989	81 898	81 544	80 528	80 001	79 296	-2 688

Le territoire du SCoT comptabilise 3 582 établissements privés en 2015, soit 46 de moins qu'en 2008.

Au cours de la même période, les effectifs salariés sont passés de 22 015 à 22 377, soit 362 personnes en moins.

D'autres SCoT ont été plus durement impactés par les effets conjoncturels avec notamment 125 établissements en moins en 7 ans au sein du SCoT du Sud Pays d'Auge et 1 403 salariés en moins.

Evolution des effectifs privés entre 2008 et 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2008-2015
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	3 095	3 014	3 023	3 100	3 076	3 013	2 990	2 992	-103
CC Cœur Côte Fleurie	7 259	7 224	7 228	7 217	7 126	6 747	6 602	6 878	-381
CC de Cambremer	451	438	374	372	371	381	371	364	-87
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	6 538	6 386	6 445	6 604	6 505	6 414	6 541	6 810	272
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	5 034	4 967	4 919	5 005	5 033	4 935	4 967	4 971	-63
SCoT du Nord Pays d'Auge	22 377	22 029	21 989	22 298	22 111	21 490	21 471	22 015	-362
SCoT du Bessin	12 523	12 095	12 062	11 974	11 868	11 667	11 755	11 490	-1 033
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	14 050	13 844	13 747	14 005	14 008	14 341	14 583	14 228	178
SCoT Sud Pays d'Auge	17 676	17 243	17 147	17 162	16 701	16 306	16 237	16 273	-1 403
Département Calvados	179 168	176 082	176 261	177 165	174 100	173 770	171 800	172 501	-6 667
Région Normandie	852 867	830 957	831 623	831 775	818 525	810 376	806 168	804 582	-48 285

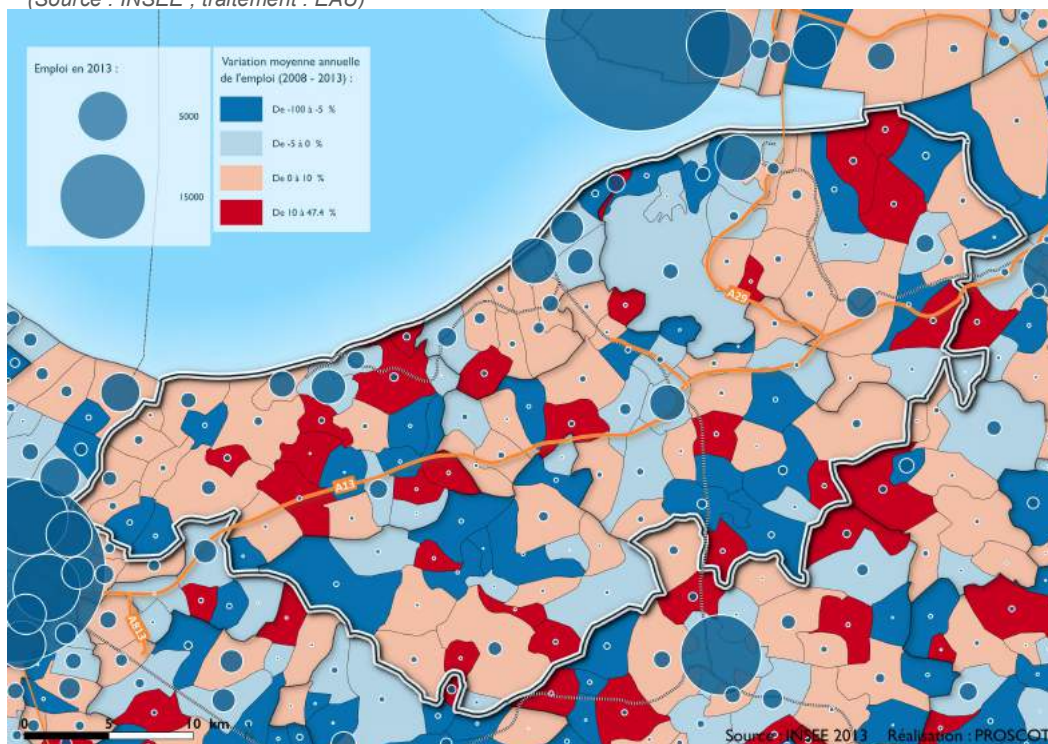
Au sein du SCoT, la CC de Cœur Côte Fleurie enregistre les diminutions les plus importantes avec 48 établissements en moins et la disparition de 381 emplois salariés. Dans le même temps, la CC du Pays de Honfleur Beuzeville fait état d'un certain dynamisme avec 21 établissements supplémentaires et 272 emplois salariés en plus.

Les établissements pris en compte par l'URSSAF couvrent l'ensemble du secteur concurrentiel. Ce champ ne comprend pas les secteurs d'activité économiques suivants : les établissements relevant du régime agricole ; les administrations publiques ; les établissements de l'éducation non marchande et de la santé non marchande ; des employeurs de salariés à domicile.

Les effectifs salariés pris en compte par l'URSSAF correspondent au nombre de salariés renseigné dans les bordereaux de cotisations. Certains salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif. Il s'agit : des intérimaires pour les entreprises utilisatrices (les intérimaires sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire) ; des apprentis ; des élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention ; des stagiaires de la formation professionnelle ; des salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail ; des VPR multicartes ; des salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

2. LA GEOGRAPHIE DE L'EMPLOI

Localisation et variation du nombre d'emploi entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Deux principaux pôles d'emplois au sein du SCoT regroupent ¼ des emplois localisé sur le territoire :

- Honfleur avec 4 788 emplois ;
- Deauville avec 4 649 emplois.

6 communes recensent entre 1 000 et 3 000 emplois, parmi lesquelles : Pont-l'Évêque, Dives-sur-Mer, Trouville-sur-Mer, Beuzeville, Cabourg, Touques (12 726 emplois à elles 6).

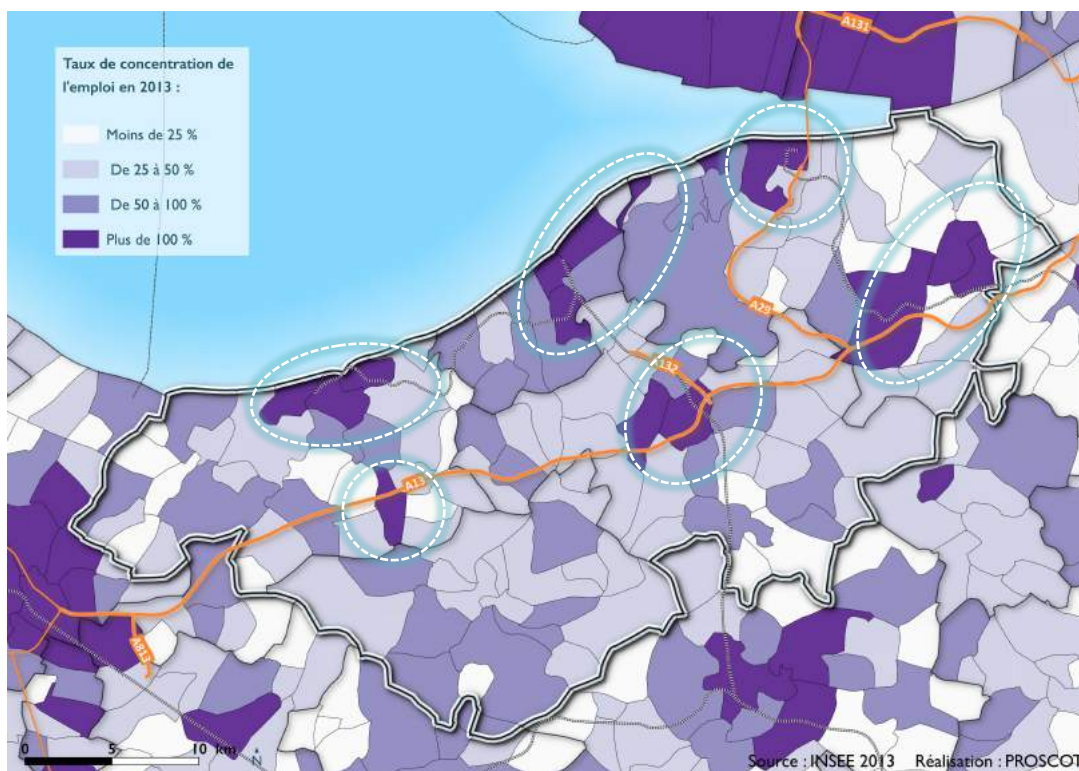
Entre 2008 et 2013, des évolutions notoires sont observées à Pont-l'Évêque (+ 119 emplois), Beuzeville (+ 273 emplois) ou à Trouville-sur-Mer (- 239 emplois).

À noter une croissance significative des emplois sur la commune de Cricqueboeuf (CC du Pays de Honfleur Beuzeville) (468 emplois supplémentaires entre 2008 et 2013) qui résulte de l'ouverture en 2009 du nouveau Centre Hospitalier de la Côte Fleurie (fusion des Centres Hospitaliers de l'Estuaire et de Trouville-sur-Mer), expliquant donc en partie le déclin des emplois sur cette dernière).

Nombre d'emplois au sein des principales communes du SCoT en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Communes du SCoT	EPCI	2013	2008	Variation 2008-2013	Poids dans le SCoT en 2013
Honfleur	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	4 788	4 760	29	13,0%
Deauville	CC Cœur Côte Fleurie	4 649	4 621	28	12,6%
Pont-l'Évêque	CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	2 917	2 798	119	7,9%
Dives-sur-Mer	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	2 517	2 495	22	6,8%
Trouville-sur-Mer	CC Cœur Côte Fleurie	2 427	2 666	-239	6,6%
Beuzeville	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 933	1 660	273	5,2%
Cabourg	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 467	1 497	-30	4,0%
Touques	CC Cœur Côte Fleurie	1 465	1 531	-66	4,0%
Villers-sur-Mer	CC Cœur Côte Fleurie	881	845	36	2,4%
Dozulé	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	861	844	17	2,3%
Boulleville	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	752	768	-16	2,0%
Houlgate	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	694	678	17	1,9%
Saint-Arnoult	CC Cœur Côte Fleurie	650	614	36	1,8%
Cricqueboeuf	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	573	105	468	1,6%
Saint-Gatien-des-Bois	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	514	519	-6	1,4%
Merville-Franceville-Plage	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	453	406	47	1,2%
Bavent	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	413	423	-10	1,1%
Ranville	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	394	398	-3	1,1%
Cambremer	CC de Cambremer	369	347	22	1,0%
Équemauville	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	367	525	-158	1,0%
La Rivière-Saint-Sauveur	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	300	343	-42	0,8%
TOTAL SCoT		36 902	35 862	1 040	100%

Taux de concentration de l'emploi en 2013 par commune
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



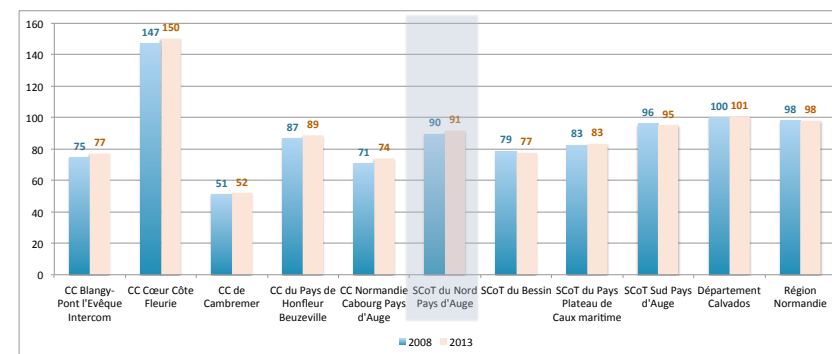
Le taux de concentration de l'emploi : désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur une autre. Ainsi, en 2013, pour 100 actifs occupés au sein du SCoT, il y a 91 emplois offerts.

Un territoire qui fournit un nombre d'emplois inférieurs au nombre d'actifs occupés y résidant (91 emplois pour 100 actifs). Ce taux d'attractivité par l'emploi reste stable par rapport à 2008 et dans la moyenne des autres SCoT de comparaison.

Seule la Communauté de Commune de Cœur Côte Fleurie est attractive en matière d'emploi avec un taux de concentration de l'emploi de 150 emplois pour 100 actifs occupés y résidants, en progression de 3 points par rapport à 2008.

Ne bénéficiant pas de l'attractivité de pôles d'emploi de premier plan, les autres EPCI du SCoT témoignent d'un niveau d'attractivité par l'emploi limité mais qui tend néanmoins à augmenter dans l'ensemble des territoires (ex : + 3 points au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, + 2 points au sein de la CC Blangy-Pont-l'Évêque).

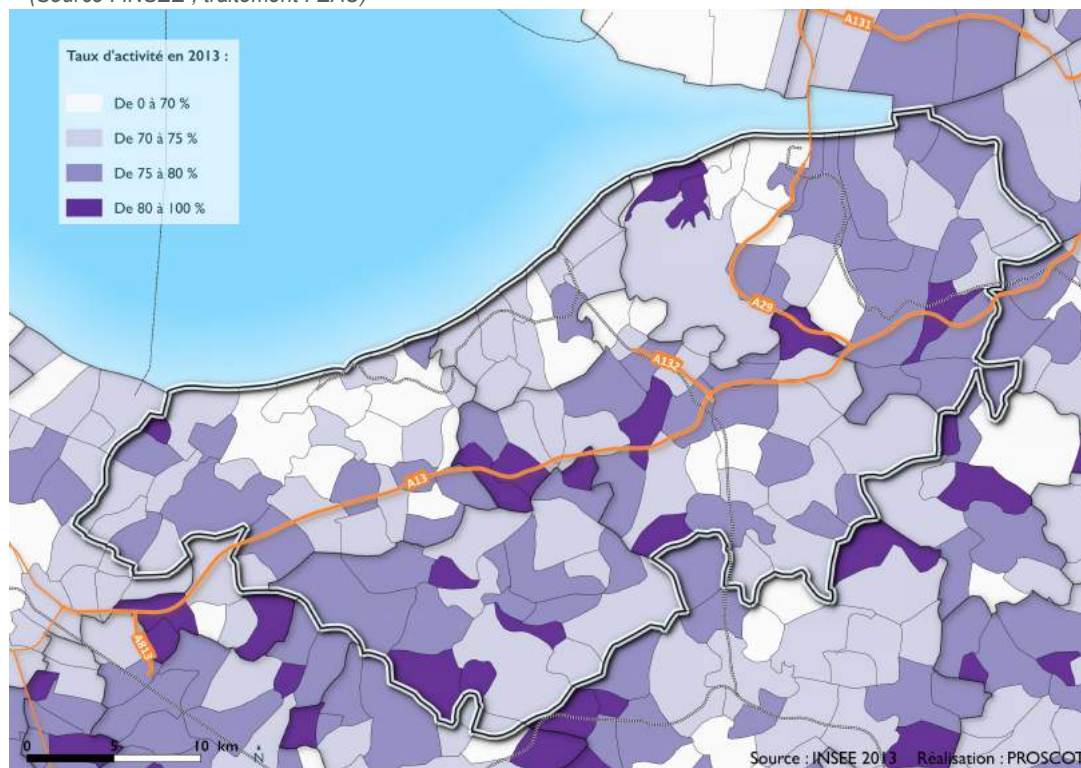
Taux de concentration de l'emploi en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



3. LE NIVEAU D'ACTIVITE

La population active

Taux d'activités des 15-64 ans en 2013 par commune
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Le taux d'activité : désigne le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

45 658 actifs au sein du SCoT en 2013, soit 1 075 personnes de plus en l'espace de 5 ans (soit une évolution annuelle moyenne de + 0,48%, contre + 0,22% par an en moyenne dans le Calvados).

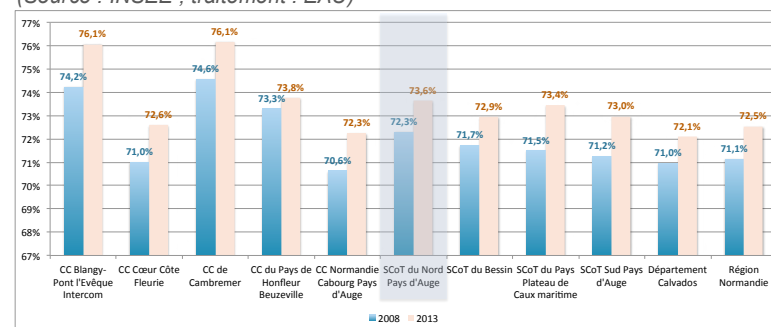
L'ensemble des CC du territoire enregistre une croissance de leurs actifs, particulièrement la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (+ 771 actifs entre 2008 et 2013). Seul la CC de Cœur Côte Fleurie voit son nombre d'actifs régresser (174 personnes en moins au cours de la période), du fait notamment d'un niveau élevé des prix de l'immobilier sur son territoire.

Le taux d'activité du SCoT (73,6%) est supérieur de plus d'un point à ceux du département ou de la région normande.

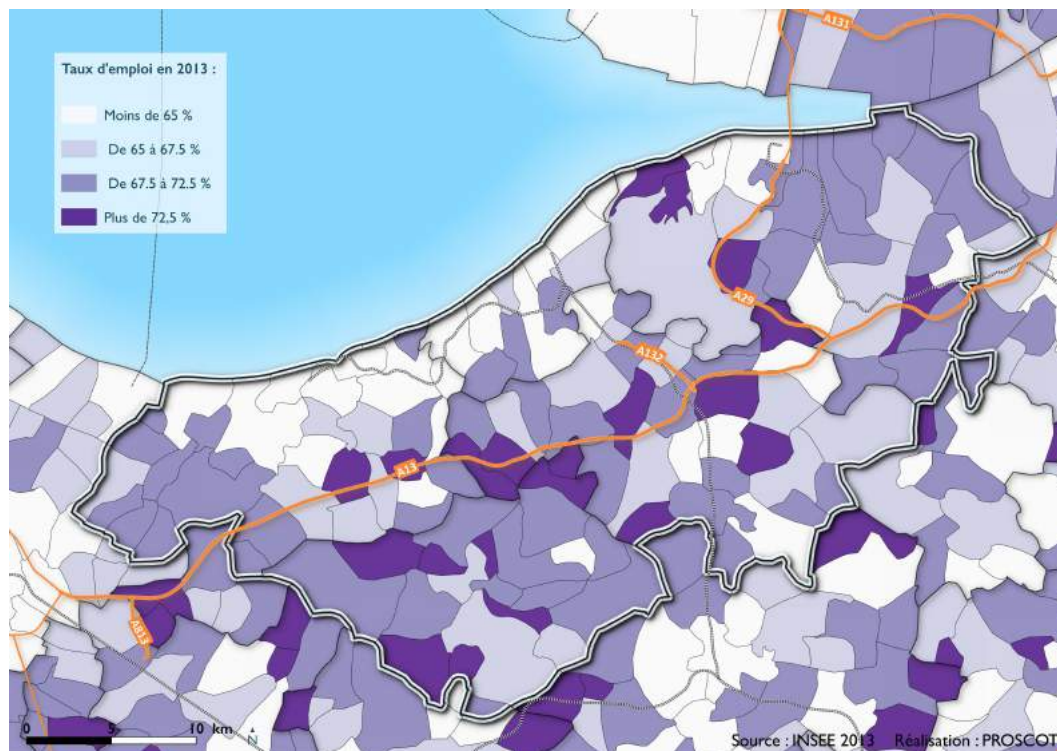
Actifs de 15-64 ans en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	2008	2013	Variation	Taux de variation annuel moyen
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	7 650	7 893	243	0,63%
CC Cœur Côte Fleurie	8 638	8 465	-174	-0,41%
CC de Cambremer	2 580	2 692	113	0,86%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	13 095	13 866	771	1,15%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	12 620	12 742	122	0,19%
SCoT du Nord Pays d'Auge	44 583	45 658	1 075	0,48%
SCoT du Bessin	34 381	35 319	938	0,54%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	30 911	32 079	1 168	0,74%
SCoT Sud Pays d'Auge	33 377	33 792	415	0,25%
Département Calvados	312 061	315 539	3 477	0,22%
Région Normandie	1 504 502	1 520 663	16 161	0,21%

Taux d'activités des 15-64 ans en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Taux d'emplois des 15-64 ans en 2013 par commune
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



40 355 actifs occupés au sein du SCoT en 2013, soit 294 personnes de plus en l'espace de 5 ans (soit une évolution annuelle moyenne de + 0,15%, contre - 0,15% par an en moyenne dans le Calvados).

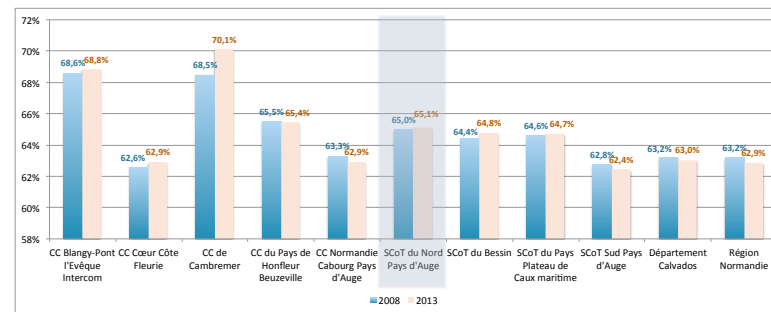
Outre la CC de Cœur Côte Fleurie, la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge voit également son nombre d'actifs occupés regresser (276 et 215 personnes en moins).

À hauteur de 65,1%, le taux d'emplois du SCoT est supérieur de 2 points à celui des échelles départementales et régionales.

Actifs occupés de 15-64 ans en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	2008	2013	Variation	Taux de variation annuel moyen
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	7 070	7 143	74	0,21%
CC Cœur Côte Fleurie	7 611	7 336	-276	-0,73%
CC de Cambremer	2 369	2 479	110	0,91%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	11 701	12 303	601	1,01%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	11 310	11 095	-215	-0,38%
SCoT du Nord Pays d'Auge	40 061	40 355	294	0,15%
SCoT du Bessin	30 878	31 350	473	0,30%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	27 926	28 271	344	0,25%
SCoT Sud Pays d'Auge	29 397	28 915	-482	-0,33%
Département Calvados	277 997	275 887	-2 110	-0,15%
Région Normandie	1 336 724	1 317 758	-18 966	-0,29%

Taux d'emplois des 15-64 ans en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Le taux d'emploi : désigne le rapport entre les personnes ayant un emploi et le nombre d'individus de la classe d'âge correspondante. Il mesure la capacité des individus à être employables.

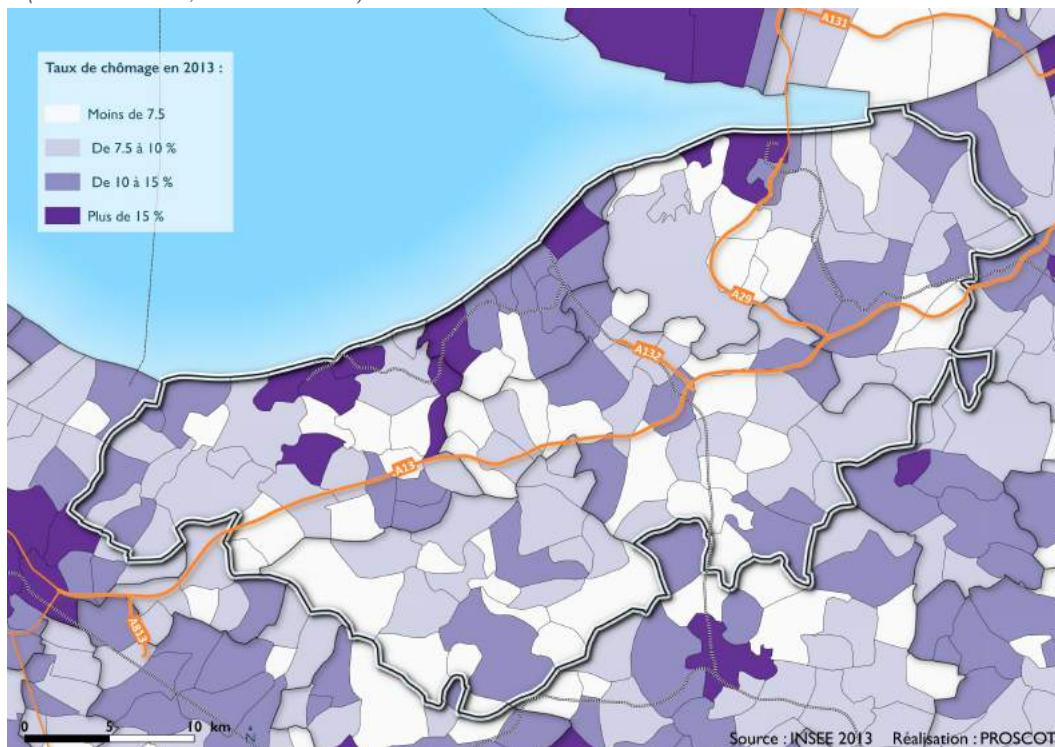
La population active au sens du recensement de la population, comprend les personnes qui déclarent :

- exercer une profession (salarisée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur à la recherche d'un emploi exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait) ;

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent.

Le chômage

Taux de chômage en 2013 par commune
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



5 303 chômeurs au sein du SCoT en 2013, soit 781 personnes de plus en l'espace de 5 ans (soit une évolution annuelle moyenne de + 3,2%, contre + 3,1% par an en moyenne dans le Calvados et + 3,9% en Normandie).

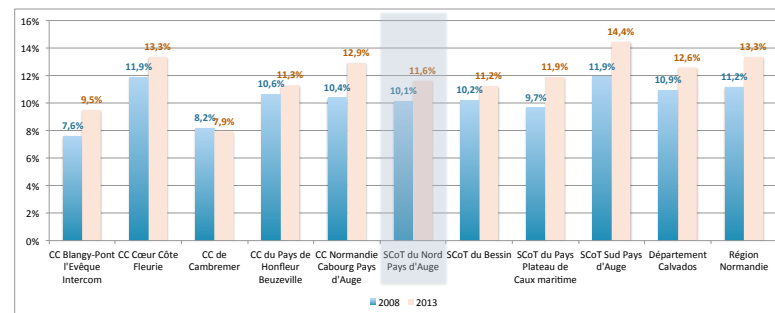
L'ensemble des CC voit leur nombre de chômeurs s'accroître, exception faite de la CC de Cambremer où leur nombre reste stable entre 2008 et 2013. La situation s'est particulièrement dégradée au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge avec 338 personnes supplémentaires sans emploi.

À hauteur de 11,6%, le taux de chômage au sein du SCoT reste inférieur au niveau observé aux échelles départementales et régionales (12,6% et 13,3%).

Chômeurs en 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	2008	2013	Variation	Taux de variation annuel moyen
CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	581	749	169	5,2%
CC Cœur Côte Fleurie	1 027	1 129	102	1,9%
CC de Cambremer	211	213	2	0,2%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 393	1 564	170	2,3%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 309	1 647	338	4,7%
SCoT du Nord Pays d'Auge	4 522	5 303	781	3,2%
SCoT du Bessin	3 503	3 968	466	2,5%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	2 985	3 808	824	5,0%
SCoT Sud Pays d'Auge	3 980	4 877	897	4,1%
Département Calvados	34 065	39 652	5 588	3,1%
Région Normandie	167 778	202 905	35 127	3,9%

Taux de chômage en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

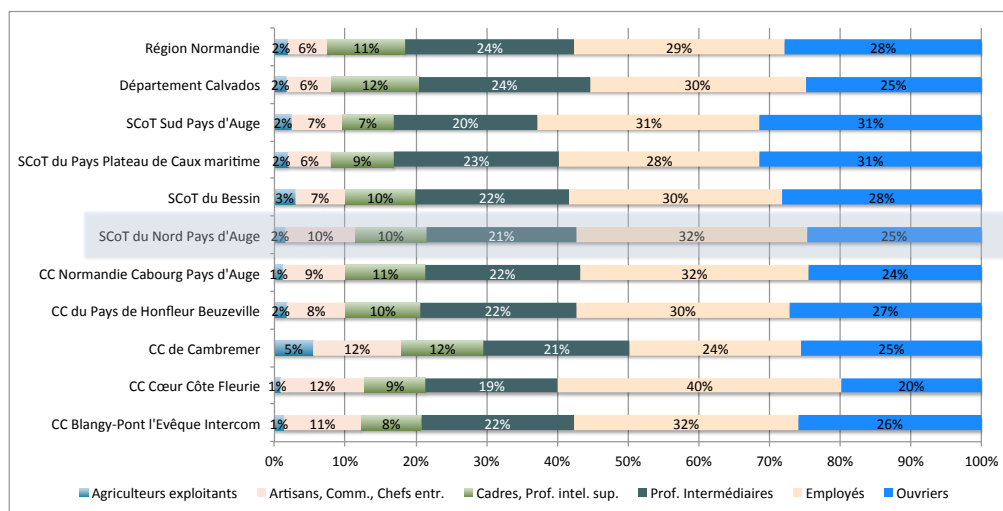
Les taux de chômage à une échelle plus « fine » que la zone d'emploi, sont disponibles que pour 2013.

Des données plus récentes trimestrielles sont disponibles à l'échelle nationale, régionale, départementale et des zones d'emplois.

4. LES INDICATEURS SOCIAUX

Les catégories socio-professionnelles

Structure de la population active de 15-64 ans par CSP
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Evolution entre 2008 et 2013 de la population active de 15-64 ans par CSP
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

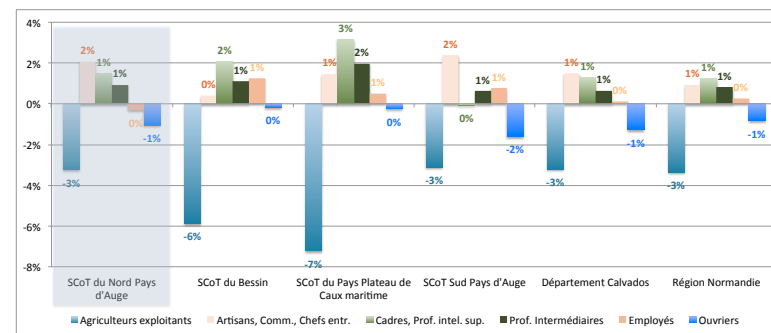
Territoire	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total actifs
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	-60	107	-3	91	-10	-68	71
CC Cœur Côte Fleurie	-12	93	20	-96	-271	-33	-302
CC de Cambremer	-7	46	86	-49	-21	84	151
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	-53	118	150	405	65	-194	457
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	6	65	66	84	8	-383	-108
SCoT du Nord Pays d'Auge	-126	429	320	435	-231	-594	269
SCoT du Bessin	-362	50	342	406	630	-91	989
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	-274	133	401	682	223	-119	1 073
SCoT Sud Pays d'Auge	-137	263	-8	205	388	-876	-78
Département Calvados	-917	1 421	2 359	2 318	481	-5 170	1 332
Région Normandie	-5 118	3 860	9 735	14 021	6 088	-18 080	15 486

Une proportion d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises supérieure aux autres territoires de comparaison (10% contre 6% en moyenne dans le département du Calvados), ainsi qu'une légère surreprésentation de la proportion des employés (32% contre 30% dans le département).

À contrario, le poids des cadres et des professions intermédiaires est en deçà des échelles départementale et régionale avec respectivement 10% et 21% contre 2 à 3 points de plus pour le Calvados et la Normandie.

Les évolutions des CSP sont en corrélations avec celles des emplois : diminution du nombre d'employés, d'ouvriers et d'agriculteurs (- 231, - 594 et - 126 personnes) et augmentation du nombre d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises (+429), des cadres (+320) et des professions intermédiaires (+435 personnes).

Evolution annuelle moyenne des actifs de 15-64 ans selon leur CSP entre 2008 et 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

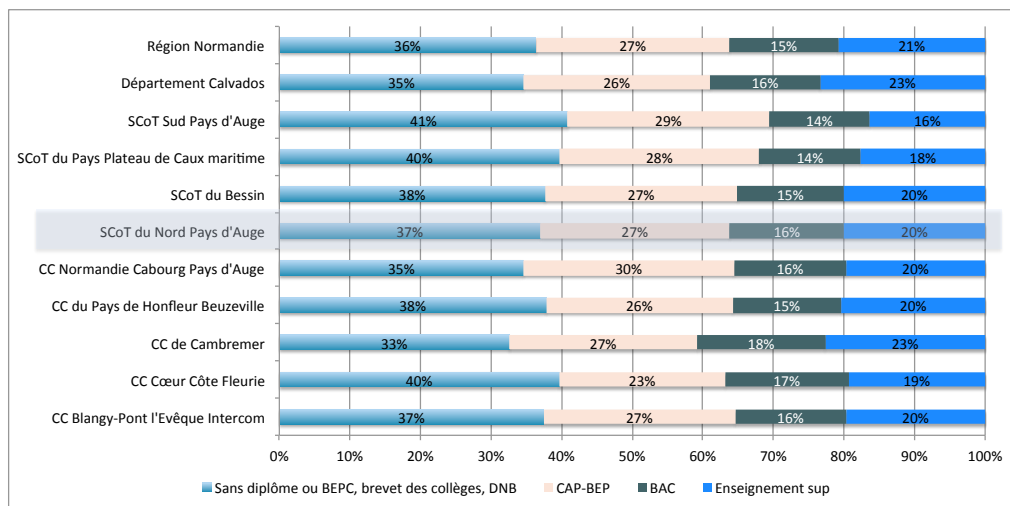


Les niveaux de diplôme et formation

Dans l'ensemble, la population non scolarisée du SCoT enregistre un niveau de diplôme légèrement inférieur à celui de l'échelle départementale :

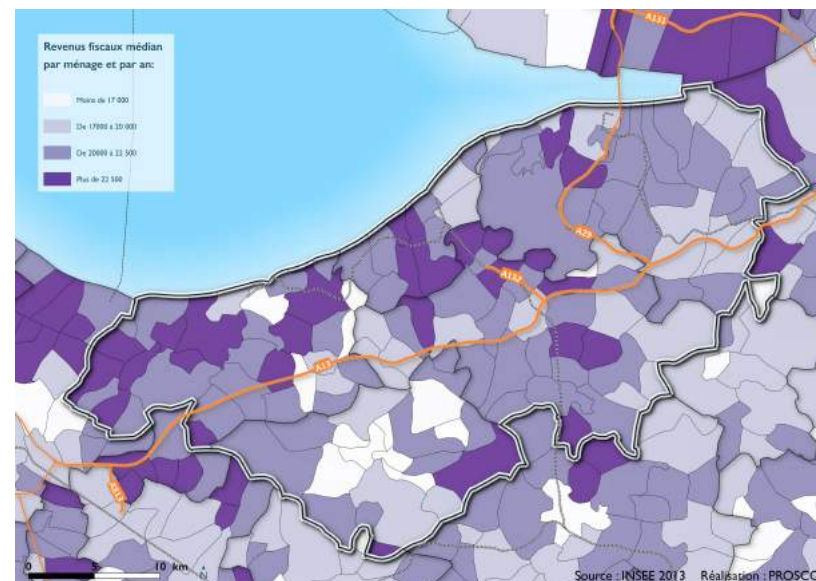
- 37% n'ont pas de diplôme ou un niveau équivalent au brevet des collèges (contre 35% au niveau du Calvados) ;
- 20% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 23% au sein du département).

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus par niveau de diplôme obtenu
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Les ressources des ménages

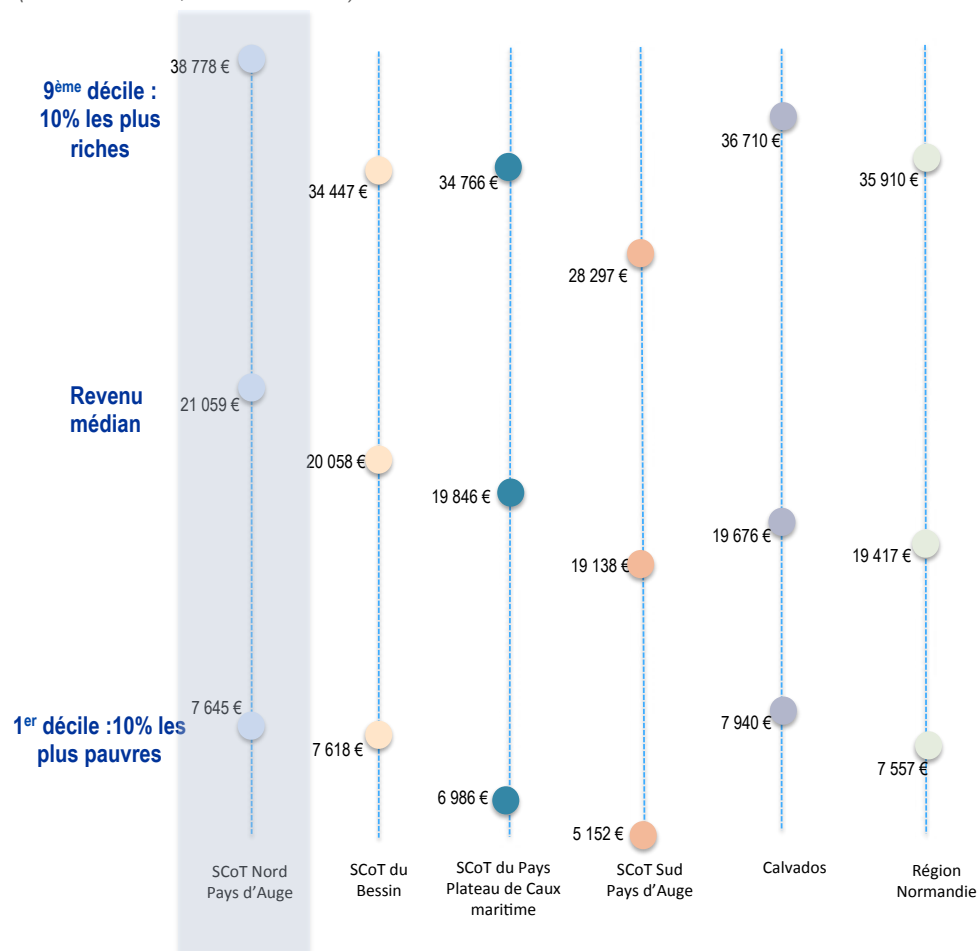
Revenus médians déclarés des ménages par unité de consommation en 2013 (en €)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Distribution des revenus annuels des ménages par unité de consommation en 2013 (en €) et par décile
(Source : INSEE ; traitement : EAU)

Territoire	1er décile	2e décile	3e décile	4e décile	Médiane	6e décile	7e décile	8e décile	9e décile	Rapport inter-décile D9/D1
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	7 428	10 462	13 360	15 649	21 303	19 840	22 564	26 088	32 656	4,4
CC Cœur Côte Fleurie	7 319	11 476	14 453	16 943	21 516	22 240	25 836	31 864	43 371	6,0
CC de Cambremer	0	0	0	0	20 414	0	0	0	0	0,0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	8 065	11 274	14 026	16 531	20 504	21 019	24 345	28 723	36 741	4,7
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	7 710	11 553	14 399	16 751	21 494	21 929	25 173	30 073	37 244	4,9
SCoT du Nord Pays d'Auge	7 645	11 366	14 237	16 668	21 059	21 631	24 969	30 000	38 778	5,2
SCoT du Bessin	7 618	11 341	14 032	16 492	20 058	21 013	23 672	27 548	34 447	4,7
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	6 986	10 746	13 460	15 851	19 846	20 616	23 512	27 670	34 766	5,1
SCoT Sud Pays d'Auge	5 152	8 715	11 405	13 735	19 138	18 000	20 196	23 072	28 297	5,9
Département Calvados	7 940	12 048	14 956	17 358	19 676	22 134	25 034	29 120	36 710	4,6
Région Normandie	7 557	11 695	14 645	17 097	19 417	21 865	24 766	28 725	35 910	4,8

Distribution des revenus annuels des ménages par unité de consommation en 2013 (en €)
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Le niveau de revenus des ménages du Nord Pays d'Auge est supérieur aux autres SCoT voisins et également au niveau départemental et régional : 50% des ménages déclarent un revenu annuel supérieur à 21 059 €, alors que ce niveau est de 19 676 € à l'échelle du Calvados, et 19 417 € en Normandie.

Au sein du SCoT, les revenus médians annuels des ménages varient entre 20 400 € et 21 500 €, avec un niveau de revenus plus élevé à Cœur Côte Fleurie et moins élevé au sein de la CC de Cambremer.

Les disparités de revenus sont particulièrement marquées au sein du SCoT : les 10% des ménages percevant les revenus les plus élevés déclarent un revenu 5,2 fois supérieur aux 10% des ménages les moins aisés. Ce rapport interdécile s'élève à 4,6 dans le Calvados et 4,8 en Normandie.

Les déciles sont des indicateurs de distribution de revenu. Les déciles sont utilisés pour décrire les disparités de revenus, notamment entre le premier et le dernier. À titre d'exemple, le premier décile est tel que 10% des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à cette valeur et 90% présentent un revenu supérieur. Ainsi, plus le rapport interdécile est élevé, plus les inégalités en terme de revenus sont grandes.

Répartition des revenus fiscaux des ménages selon leur nature en 2013 (en %)
(Source : DGFIP – INSEE, FILOSOFI ; traitement : EAU)

Territoire	Part des ménages fiscaux imposés	Part des salaires et traitements hors chômage	Part des indemnités chômage	Part des revenus d'activités non salariées	Part des pensions, retraites et rentes	Part des autres revenus
CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	49,7	55,5	3,6	6,3	30,0	4,6
CC Cœur Côte Fleurie	57,7	40,4	3,4	5,5	41,9	8,9
CC de Cambremer	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	55,1	57,9	4,0	5,3	27,5	5,4
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	55,6	42,5	3,4	4,7	43,5	6,0
SCoT du Nord Pays d'Auge	55,7	46,7	3,5	5,3	37,8	6,7
SCoT du Bessin	52,7	47,0	3,1	6,2	39,0	4,7
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	50,4	56,8	2,9	4,9	30,9	4,6
SCoT Sud Pays d'Auge	41,3	51,9	4,1	4,0	36,4	3,6
Département Calvados	56,8	56,5	3,2	5,7	29,2	5,4
Région Normandie	56,0	57,3	3,3	5,6	29,3	4,7

Parmi la nature des revenus, la part des autres revenus est le pourcentage que représentent, dans le total des revenus déclarés de la zone, les revenus fonciers net (loyers, fermages, parts de SCI, affichage), les revenus accessoires et les revenus de valeurs et de capitaux mobiliers déclarés à l'administration fiscale

Salaires net horaire moyen des ménages en 2013 par territoire (en €)
(Source : INSEE, DADS ; traitement : EAU)

Commune	EPCI	Salaires net horaire moyen	Cadres sup.	Prof inter	Employés	Ouvriers
La Rivière-Saint-Sauveur	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	14,1	25,1	16,4	9,8	12,0
Merville-Franceville-Plage	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	13,8	23,2	14,3	9,9	11,5
Deauville	CC Cœur Côte Fleurie	12,8	28,0	13,9	10,1	9,8
Villers-sur-Mer	CC Cœur Côte Fleurie	12,8	23,9	14,4	10,1	10,5
Houlgate	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	12,7	25,2	14,0	10,0	10,3
Beuzeville	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	12,7	22,3	16,1	9,7	10,9
Honfleur	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	12,6	25,9	15,1	9,8	10,8
Trouville-sur-Mer	CC Cœur Côte Fleurie	12,5	24,8	14,0	10,3	10,2
Touques	CC Cœur Côte Fleurie	11,9	26,1	12,8	10,1	10,2
Cabourg	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	11,8	22,1	13,8	9,7	10,7
Pont-l'Évêque	CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	11,4	20,1	13,5	10,0	10,4
Dives-sur-Mer	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	11,0	21,6	13,3	9,5	10,4
Calvados		12,7	23,0	14,0	10,1	10,7
Normandie		13,1	23,6	14,6	10,2	11,2
France métropolitaine		14,3	25,5	14,6	10,6	11,0

Les données issues des DADS sont soumises au secret statistique, aucune statistique n'est diffusée pour les zones de moins de 2 000 habitants. Sont diffusés ici les résultats des communes pour lesquelles les résultats sont disponibles.

Une proportion de ménages fiscaux imposés supérieure aux autres territoire : 55,7% des ménages au sein du SCoT contre 1 point de moins à l'échelle départementale

La nature de ces revenus reflète la composition par âge du territoire avec une part prégnante des pensions retraites et rentes reflétant le poids des personnes âgées au sein du SCoT, tout particulièrement au sein des CC Normandie Cabourg Pays d'Auge et de Cœur Côte Fleurie où les retraites représentent respectivement 43,5% et 41,9% des revenus des ménages.

Le nombre de foyers bénéficiant du Revenu Solidarité Active (RSA) est en constante augmentation (1 751 en 2009 contre 2 411 en 2015, soit 660 en plus). Alors que cette tendance est similaire au sein du SCoT et à l'échelle du Calvados et de la Normandie, une recrudescence de bénéficiaires est notamment enregistrée au sein de la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (+ 236 foyers entre 2009 et 2015).

Nombre de foyers allocataires RSA entre 2009 et 2015
(Source : CAF ; traitement : EAU)

Territoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2009-2015	Taux de variation 2009-2015
CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	166	168	193	214	214	253	258	92	55%
CC Cœur Côte Fleurie	522	569	600	610	641	644	663	141	27%
CC de Cambremer	35	40	50	44	60	38	64	29	83%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	533	553	574	635	688	717	769	236	44%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	495	531	552	570	624	643	657	162	33%
SCoT du Nord Pays d'Auge	1 751	1 861	1 960	2 075	2 227	2 295	2 411	660	38%
SCoT du Bessin	1 178	1 311	1 281	1 362	1 466	1 493	1 545	367	31%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 109	1 219	1 224	1 343	1 410	1 593	1 607	498	45%
SCoT Sud Pays d'Auge	2 117	2 145	2 241	2 360	2 536	2 672	2 727	610	29%
Département Calvados	15 401	16 299	16 789	17 888	19 391	20 448	20 994	5 593	36%
Normandie	81 083	86 729	89 319	95 440	102 804	108 822	113 431	32 348	40%

Le Revenu Solidarité Active (RSA), entré en vigueur en juin 2009, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi. Il complète également les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités.

Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayant droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu.

5. LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITE

Evolution des établissements et effectifs salariés par secteur

Le principal secteur d'activité des établissements privés du territoire concerne les services (2 116 établissements, soit près de 60% des établissements). Il s'agit du seul secteur d'activité enregistrant une croissance de ses unités (+ 71 établissements entre 2008 et 2015), alors que celui de la construction a notamment perdu 80 établissements au cours de la même période.

Les évolutions des effectifs sont similaires avec une croissance pour les services et une diminution pour les autres secteurs.

Etablissements par grands secteurs d'activités en 2015 au sein du SCoT
(Source : ACOSS ; traitement : EAU)

Territoire	Industrie		Construction		Commerce		Service		Total	
	Etablissements 2015	Variations 2008-2015	Etablissements 2015	Variations 2008-2015	Etablissements 2015	Variations 2008-2015	Etablissements 2015	Variations 2008-2015	Etablissements 2015	Variations 2008-2015
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	45	-1	91	-11	90	7	218	11	444	6
CC Cœur Côte Fleurie	48	-7	80	-22	316	-31	794	7	1 238	-53
CC de Cambremer	13	0	34	-13	19	8	57	0	123	-5
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	73	-10	114	-14	198	-5	514	50	899	21
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	60	-3	102	-20	174	-2	533	3	869	-22
SCoT du Nord Pays d'Auge	239	-21	421	-80	797	-23	2 116	71	3 573	-53
SCoT du Bessin	149	-26	242	-60	450	35	973	26	1 814	-25
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	139	-31	229	-16	336	18	722	17	1 426	-12
SCoT Sud Pays d'Auge	212	-38	242	-35	414	-23	865	-28	1 733	-124
Département Calvados	1 519	-107	2 187	-310	4 255	50	11 025	177	18 986	-190
Région Normandie	7 240	-782	9 847	-1 298	18 085	-409	43 936	-253	79 108	-2 742

Effectifs salariés par grands secteurs d'activités en 2015 au sein du SCoT
(Source : ACOSS ; traitement : EAU)

Territoire	Industrie		Construction		Commerce		Service		Total	
	Effectifs 2015	Variations 2008-2015	Effectifs 2015	Variations 2008-2015	Effectifs 2015	Variations 2008-2015	Effectifs 2015	Variations 2008-2015	Effectifs 2015	Variations 2008-2015
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	485	-115	456	-98	543	19	1 504	87	2 988	-107
CC Cœur Côte Fleurie	367	-77	435	-152	1 492	-52	4 575	-109	6 869	-390
CC de Cambremer	37	-20	125	-31	38	1	164	-37	364	-87
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 428	-230	634	-115	1 213	-264	3 535	882	6 810	273
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 129	-82	368	-162	813	16	2 659	164	4 969	-64
SCoT du Nord Pays d'Auge	3 446	-524	2 018	-558	4 099	-280	12 437	987	22 000	-375
SCoT du Bessin	2 229	-250	931	-481	2 403	-153	5 874	-157	11 437	-1 041
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	4 383	-53	1 542	-245	2 379	87	5 919	386	14 223	175
SCoT Sud Pays d'Auge	4 516	-1 054	1 195	-368	3 313	-56	7 230	65	16 254	-1 413
Département Calvados	30 528	-6 947	13 471	-3 468	31 843	-827	96 524	4 527	172 366	-6 715
Région Normandie	188 458	-30 917	69 377	-16 817	132 012	-5 518	414 259	4 833	804 106	-48 419

Les séries de l'ACOSS couvrent l'ensemble des cotisants aux URSSAF du secteur concurrentiel. Ne sont pris en compte les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Pour le secteur agricole, le dénombrement est partiel.

Caractéristiques des établissements par secteur

Le tissu économique local est majoritairement composé de TPE : 96% des établissements de construction, commerce et service et 83% des établissements industriels comptabilisent moins de 10 salariés (soit 10 177 établissements concernés).

50 établissements comptabilisent 50 salariés et plus (0,5% de l'ensemble des établissements du territoire), dont 21 établissements dans le secteur des services, 13 dans l'industrie et 13 dans le commerce.

Caractéristiques des établissements au sein du SCoT en 2015
(Source : INSEE, CLAP 2015 ; traitement : EAU)

Secteur d'activité	Sans salarié		1-9 salariés		10-19 salariés		20-49 salariés		50 salariés et plus		Ensemble	
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre	Part
Industrie	262	52,9%	149	30,1%	40	8,1%	31	6,3%	13	2,6%	495	100%
Construction	944	69,7%	366	27,0%	25	1,8%	17	1,3%	3	0,2%	1 355	100%
Commerce	1 514	67,6%	646	28,8%	49	2,2%	19	0,8%	13	0,6%	2 241	100%
Service	4 716	72,6%	1 580	24,3%	121	1,9%	60	0,9%	21	0,3%	6 498	100%
Total	7 436	70,2%	2 741	25,9%	235	2%	127	1,2%	50	0,5%	10 589	100%

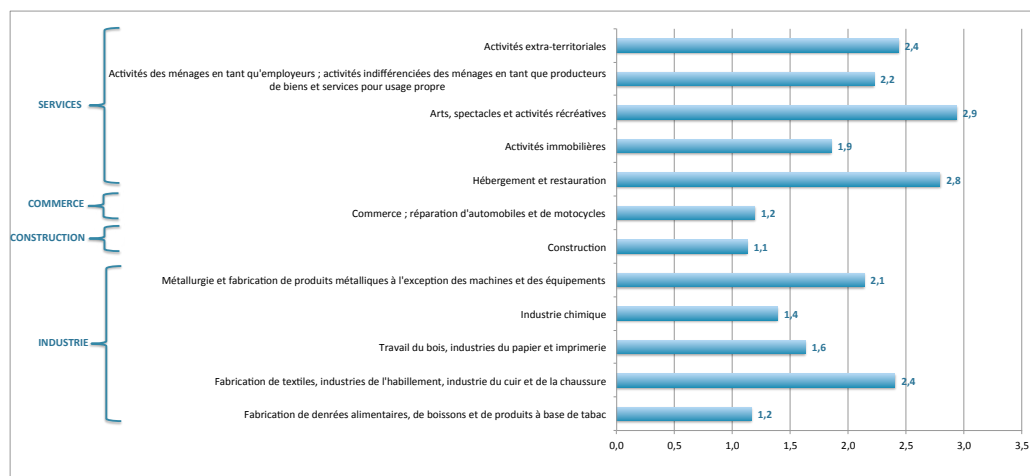
Les TPE, ou très petites entreprises possèdent moins de 10 salariés.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise.

La source CLAP (Connaissance de l'Appareil Productif) fournit des statistiques localisées sur l'emploi salarié pour les différentes activités marchandes et non marchandes.

Spécialisation économique du territoire

Secteurs de spécialisation au sein du SCoT en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



L'indicateur de spécialisation est une notion relative. Le territoire sera considéré comme spécialisé dans un secteur donné s'il occupe une place plus importante dans l'activité du territoire qu'en région Normandie. Lorsque l'indicateur est supérieur à 1, le territoire est spécialisé dans le secteur en question. Sont représentés ici uniquement les indices supérieurs à 1.

Un tissu économique local composé de 12 activités surreprésentées par rapport à la Région Normandie.

Sont surreprésentées parmi les activités industrielles :

- Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (846 emplois) ;
- Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (226 emplois) ;
- Travail du bois, industries du papier et imprimerie (397 emplois) ;
- Industrie chimique (344 emplois) ;
- Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements (977 emplois) ;

Sont surreprésentées parmi les activités de services :

- Hébergement et restauration (3 733 emplois) ;
- Activités immobilières (803 emplois) ;
- Arts, spectacles et activités récréatives (1 493 emplois) ;
- Activités des ménages en tant qu'employeurs (462 emplois) ;
- Activités extra-territoriales (5 emplois).

Les activités de construction et de commerce sont légèrement surreprésentées au sein du SCoT avec un indice de spécificité de 1,1 et 1,2 par rapport à la Région Normandie.

Principales entreprises du territoire

Industrie

Principaux établissements industriels au sein du SCoT (effectifs > à 50 salariés)

(Source : CCI France ; traitement : EAU)

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITÉ	EFFECTIF
Howmet	Dives-sur-Mer	Fonderie d'acier	359
Etablissements Poulingue	Beuzeville	Travaux de charpente	220
Buronomic	Honfleur	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	120
Ceca	Honfleur	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	112
Eiffage Travaux Publics Ouest	Touques	Construction de chaussées routières et de sols sportifs	104
Ciments Calcia	Ranville	Fabrication de ciment	102
Ateliers Et Chantiers De La Grande Bru	Bavent	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	100
Jacomo	Deauville	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	92
Vitrages Isolants De Pont Audemer	Boulleville	Façonnage et transformation du verre plat	86
Tuiles Lambert (Terreal)	Bavent	Fabrication de briques	83
Mecanique De Precision Lebrun Cnc1	Honfleur	Mécanique générale	78
Alliansys	Honfleur	Fabrication de composants électroniques actifs	75
Etdé	Pont-l'Évêque	Construction de lignes électriques et de télécommunication	73
Saur France	Pont-l'Évêque	Captage, traitement et distribution d'eau	72
Norsilk	Honfleur	Sciage et rabotage du bois	70
Hd Cladding	Boulleville	Mécanique générale	70
Metsa Wood France	Boulleville	Entreposage non frigorifique	67
Tipiak Panification	Pont-l'Évêque	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	64
Patrelle	Houlegate	Chocolaterie, confiserie	60
Normabaie Production	Boulleville	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	57
Montage Lebrun Cnc2	Honfleur	Fabrication machines spécialisées diverses	53
Ste Des Autoroutes Paris Ndie	Beuzeville	Gestion d'infrastructures de transports terrestres	53
Air Liquide France Industrie	Honfleur	Fabrication de gaz industriels	52

Service

Principaux établissements de service au sein du SCoT (effectifs > à 50 salariés)

(Source : CCI France ; traitement : EAU)

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITÉ	EFFECTIF
Brummel Ckub	Deauville	Jeux de hasard et d'argent	405
U-Logistique	Beuzeville	Organisation des transports internationaux	237
Station Automobile Normande Tpt Mertz	Pont-l'Évêque	Transports routiers de marchandises interurbains	230
Normandy Barriere	Deauville	Hôtels touristiques avec restaurant	179
Hotel Du Golf Barriere	Saint-Arnould	Hôtels touristiques avec restaurant	157
Polyclinique De Deauville	Deauville	Activités hospitalières	127
Ste Hoteliere Cabourg Normandie	Cabourg	Hôtels touristiques avec restaurant	124
Mertz Conteneur	Pont-l'Évêque	Organisation des transports internationaux	113
Challancin Prevention Et Securite	Dozulé	Enquêtes et sécurité	109
Casino De Trouville	Trouville-sur-Mer	Jeux de hasard et d'argent	102
Viadom Activites Manche	Cabourg	Aide à domicile	100
Adecco France	Deauville	Travail temporaire	87
Mgallery Le Grand Hotel De Cabourg	Cabourg	Hôtels touristiques avec restaurant	84
Rld 2	Saint-Arnould	Blanchisserie - teinturerie de gros	78
Blanchisserie Dieuzy	Saint-Gatien-des-Bois	Blanchisserie - teinturerie de gros	76
Transports Brangeon	Saint-Maclou	Transports routiers de marchandises de proximité	76
Ad Net	Pont-l'Évêque	Activités de nettoyage	74
Le Parc De La Touques	Saint-Arnould	Activités hospitalières	69
Grand Casino De Cabourg	Cabourg	Jeux de hasard et d'argent	67
Residence La Vallee D Auge	Dozulé	Activités hospitalières	55
Residence Medicalisee Saint Gatien	Saint-Gatien-des-Bois	Activités hospitalières	55
Atoll (Intermarché)	Beuzeville	Supermarchés	54
La Poste Sa	Deauville	Postes nationales	53
Villers Sur Mer Loisirs	Villers-sur-Mer	Jeux de hasard et d'argent	53

Quelques unes des principales entreprises du Nord Pays d'Auge



6. L'ARTISANAT

Etablissements artisanaux

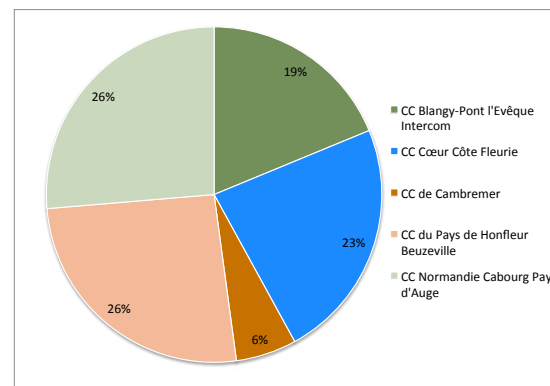
Selon l'observatoire régional de l'artisanat de Normandie, le territoire du SCoT dénombre 2 749 établissements en 2015, soit 619 de plus par rapport à 2009, signe du dynamisme du tissu artisanal local.

Avec une évolution de 29% du nombre d'établissement entre ces deux dates, la tendance est similaire à celle observée à l'échelle normande (+30%).

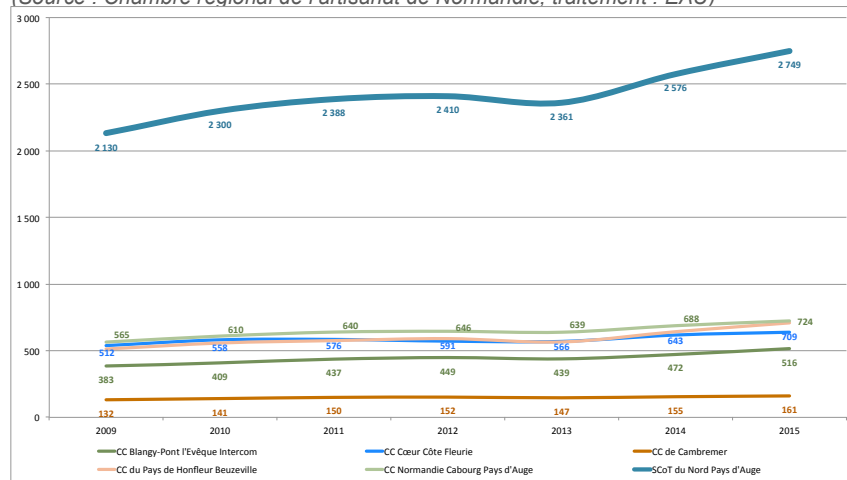
La majorité des établissements est concentrée au sein des CC du Pays d'Honfleur Beuzeville, de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (26% chacune de l'ensemble des établissements du territoire) et de la CC de Cœur Côte Fleurie (23% de l'ensemble des établissements).

9 communes recensent plus d'une centaine d'établissement : Honfleur, Trouville-sur-Mer, Dives-sur-Mer, Deauville, Pont-l'Evêque, Touques, Beuzeville, Cabourg, et Villers-sur-Mer.

Ventilation des établissements artisanaux par EPCI du SCoT en 2015
(Source : Chambre régional de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)



Evolution du nombre d'établissement artisanal entre 2009 et 2015
(Source : Chambre régional de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)



Nombre d'établissement artisanal par commune et évolution entre 2015 et 2009
(Source : Chambre régional de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)

Commune	Nombre d'établissements en 2015	Var. 2015-2008	
		Nombre	%
Honfleur	185	47	34%
Trouville-sur-Mer	161	20	14%
Dives-sur-Mer	158	32	25%
Deauville	136	3	2%
Pont-l'Evêque	127	32	34%
Touques	121	42	53%
Beuzeville	119	36	43%
Cabourg	106	13	14%
Villers-sur-Mer	99	16	19%
Houlgate	66	12	22%
Dozulé	54	15	38%
Merville-Franceville-Plage	52	15	41%
La Rivière-Saint-Sauveur	50	20	67%
Ranville	48	20	71%
Saint-Arnoult	46	4	10%
Saint-Gatien-des-Bois	37	6	19%
Blonville-sur-Mer	36	10	38%
Cambremer	36	5	16%
Ablon	32	5	19%
Bavent	32	10	45%
Autres commune du SCoT	1 048	256	32%
Total SCoT	2 749	619	29%

L'artisanat peut être défini comme un domaine d'activité économique transversal constitué d'un tissu de petites et moyennes entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers et exerçant à titre principal ou secondaire une activité relevant du champ juridique de l'artisanat et des métiers.

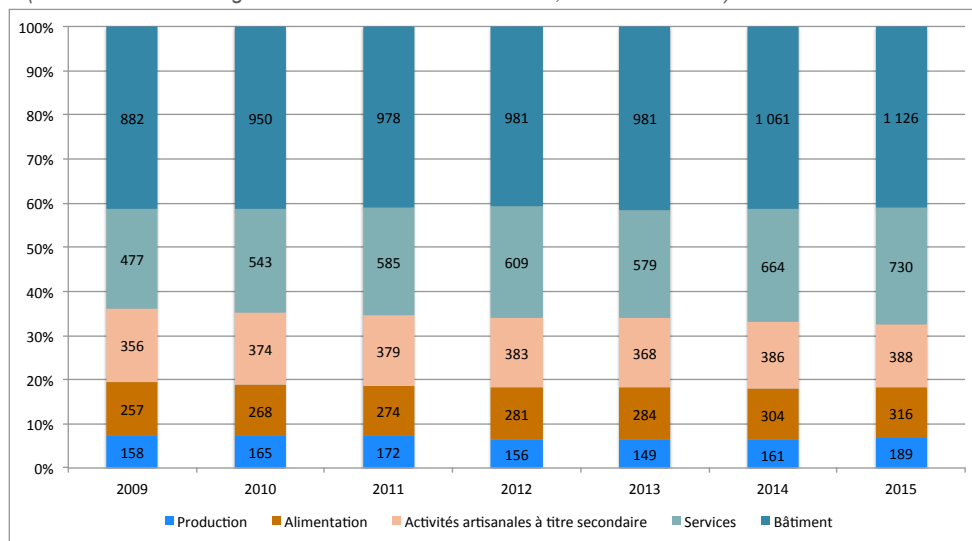
Une croissance du nombre d'établissements artisanaux portée par les secteurs du bâtiment et des services :

- Bâtiment : + 244 unités entre 2008 et 2015 ;
- Services : + 253 unités ;
- Alimentation + 59 unités ;
- Production : + 31 unités.

Parmi ces grandes familles d'activités, les principales créations d'établissements relèvent de :

- La restauration de type rapide : + 35 établissements ;
- Les travaux de menuiserie bois et PVC : + 33 établissements ;
- Les soins de beauté : + 48 établissements ;
- La réparation de biens personnels et domestiques (autres que automobile) : + 43 établissements ;
- Les salons de coiffure : + 32 établissements

Répartition des établissements artisanaux par famille d'activité entre 2009 et 2015
(Source : Chambre régionale de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)



Répartition des établissements artisanaux dont l'activité est liée à l'alimentation entre 2009 et 2015

(Source : Chambre régionale de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)

Activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	77	74	73	75	76	75	79
Restauration de type rapide	20	23	29	36	40	52	55
Restauration traditionnelle	42	43	48	51	44	48	49
Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	35	35	34	35	32	34	34
Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	20	21	18	18	20	21	23
Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	16	22	21	21	23	24	23
Charcuterie	15	16	16	14	15	16	15
Pâtisserie	9	10	11	10	9	9	13
Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	3	4	4	3	4	5	3
Transformation et conservation de fruits	1	1	1	2	2	1	2
Autres activités de l'alimentation	19	19	19	16	19	19	20
Total alimentation	257	268	274	281	284	304	316

Répartition des établissements artisanaux dont l'activité est liée au bâtiment entre 2009 et 2015

(Source : Chambre régionale de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)

Activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Travaux de menuiserie bois et PVC	133	139	151	145	145	160	166
Travaux de peinture et vitrerie	133	143	145	134	135	142	152
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	112	121	129	132	127	125	135
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	121	135	129	118	115	128	130
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	92	95	97	96	100	104	118
Travaux de couverture par éléments	83	90	89	94	85	96	101
Travaux de revêtement des sols et des murs	31	36	35	40	44	48	49
Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	50	47	51	53	52	49	48
Travaux de plâtrerie	21	22	25	30	33	37	43
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	21	26	28	33	30	33	33
Autres activités du bâtiment	85	96	99	106	115	139	151
Total bâtiment	882	950	978	981	981	1061	1126

Répartition des établissements artisanaux dont l'activité est liée à la production entre 2009 et 2015

(Source : Chambre régionale de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)

Activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	33	32	29	22	22	26	25
Fabrication de vêtements de dessus	8	5	9	8	7	8	12
Activités de pré-presses	4	7	5	5	6	6	12
Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	3	5	9	5	6	8	12
Autres activités manufacturières n.c.a.	5	8	7	4	6	9	10
Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	10	10	9	9	9	8	8
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	8	8	9	7	7	6	8
Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	4	4	5	5	5	5	7
Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	3	5	6	5	5	5	5
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	5	5	5	4	3	3	5
Autres activités de production	75	76	79	82	73	77	85
Total production	158	165	172	156	149	161	189

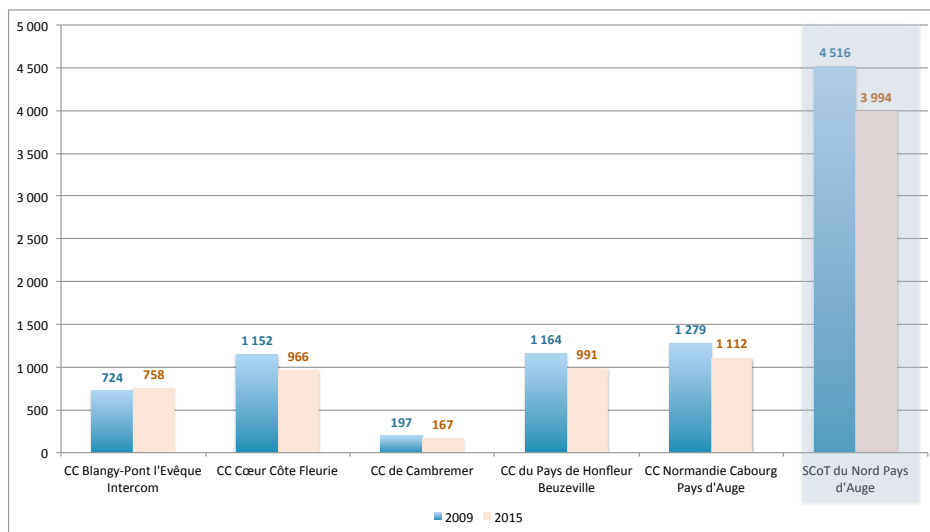
Répartition des établissements artisanaux dont l'activité est liée aux services entre 2009 et 2015

(Source : Chambre régionale de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)

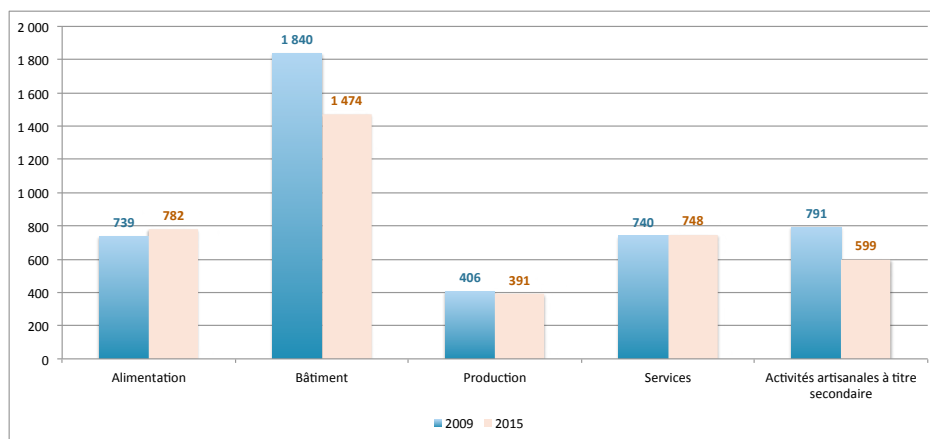
Activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Coiffure	129	138	145	143	137	147	161
Soins de beauté	29	35	41	46	44	62	77
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	42	45	46	51	52	54	62
Réparation d'autres biens personnels et domestiques	18	25	34	38	41	53	61
Autres services personnels n.c.a.	22	36	43	44	44	52	51
Transports de voyageurs par taxis	38	40	40	41	39	43	39
Nettoyage courant des bâtiments	18	19	24	26	20	27	37
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments animaux	37	40	38	36	33	35	36
Activités photographiques	12	14	15	15	15	17	22
Activités spécialisées de design	2	6	7	11	8	15	16
Autres activités de services	130	145	152	158	146	159	168
Total services	477	543	585	600	579	664	730

Effectifs artisanaux

Evolutions des effectifs salariés des établissements artisanaux entre 2009 et 2015
(Source : Chambre régional de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)



Répartition des salariés par famille d'activité entre 2009 et 2015
(Source : Chambre régional de l'artisanat de Normandie; traitement : EAU)



Entre 2009 et 2015, l'emploi est en recul dans l'artisanat avec 522 salariés en moins, soit une régression de 13% contre - 8% à l'échelle de la Normandie.

Les territoires du SCoT les plus impactés sont :

- CC de Cœur Côte Fleurie (- 186 salariés) ;
- CC du Pays de Honfleur Beuzeville (- 173 salariés) ;
- CC de Normandie Cabourg Pays d'Auge (- 167 salariés).
- CC de Cambremer (- 30 salariés).

Seule la Communauté de Communes de Blangy-Pont l'Evêque Intercomm voit ses effectifs artisanaux progressés au cours de la période (34 unités supplémentaires).

Le secteur du bâtiment est le principal secteur pourvoyeur d'emploi avec 1 474 salariés en 2015 devant les activités de services avec 748 salariés.

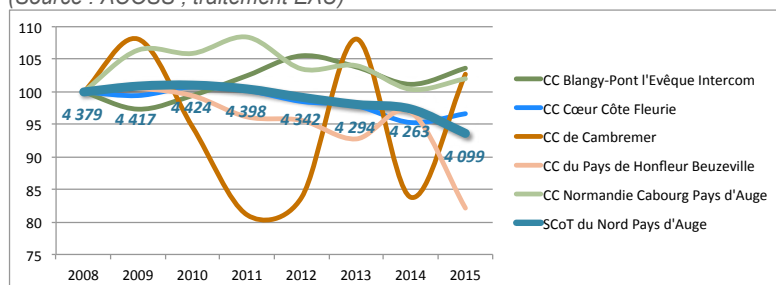
Seules les activités liées à l'alimentation et aux services sont créatrices d'emplois (+ 43 salariés pour les premières et + 8 salariés pour les secondes).

Les destructions d'emplois artisanaux sont particulièrement importantes dans le secteur du bâtiment où les effectifs salariés ont régressé de 20% au cours entre les deux années (366 salariés en moins).

7. LE COMMERCE

Etablissements et emplois commerciaux

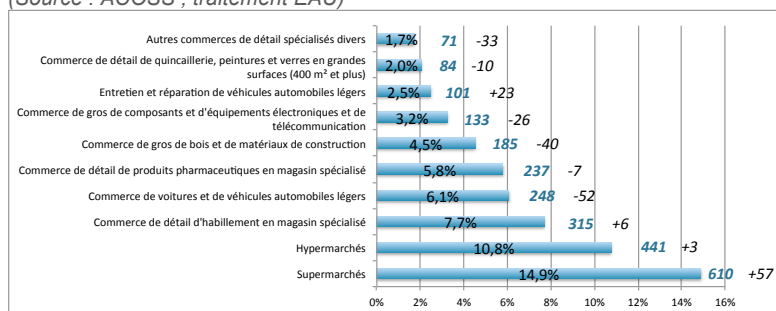
Évolution des emplois salariés du secteur du commerce entre 2008 et 2015
(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Nombre d'établissements et leur répartition par territoire en 2014
(Source : INSEE ; traitement EAU)

Territoires	Total		Sans salarié		1 à 9 salariés		10 à 19 sal.		20 à 49 sal.		50 sal. et plus	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CC Blangy-Pont l'Évêque Intercom	289	70,9%	205	72,9%	72	24,9%	10	3,5%	0	0,0%	2	0,7%
CC Cœur Côte Fleurie	726	59,2%	430	59,2%	271	37,3%	12	1,7%	10	1,4%	3	0,4%
CC de Cambremer	81	79,0%	64	79,0%	16	19,8%	1	1,2%	0	0,0%	0	0,0%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	582	69,8%	406	69,8%	149	25,6%	15	2,6%	6	1,0%	6	1,0%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	563	72,6%	409	72,6%	138	24,5%	11	2,0%	3	0,5%	2	0,4%
SCoT du Nord Pays d'Auge	2 241	67,6%	1 514	67,6%	646	28,8%	49	2,2%	19	0,8%	13	0,6%
SCoT Sud Pays d'Auge	1 130	63,4%	716	63,4%	350	31,0%	32	2,8%	27	2,4%	5	0,4%
SCoT du Bessin	1 106	63,6%	703	63,6%	356	32,2%	29	2,6%	12	1,1%	6	0,5%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	973	66,0%	642	66,0%	281	28,9%	29	3,0%	16	1,6%	5	0,5%
Département Calvados	11 085	63,3%	7 021	63,3%	3 448	31,1%	349	3,1%	180	1,6%	87	0,8%
Région Normandie	45 687	61,8%	28 216	61,8%	14 746	32,3%	1 559	3,4%	835	1,8%	331	0,7%

Emplois salariés en 2015 (bleu) et évolution (noir) entre 2008-2015 parmi les 10 activités principales du territoire
(Source : ACOSS ; traitement EAU)



Avec 18,6% des emplois relevant du commerce (4 099 emplois en 2015) dans le territoire du SCoT contre 16,4% dans la Région Normandie en 2015 selon l'ACOSS, le poids du secteur est significatif et fait directement écho à la spécificité touristique Nord Pays d'Auge.

Après une période de stabilité entre 2008 et 2012, les effectifs salariés du commerce connaissent un léger repli, sous l'effet de la fermeture de la centrale d'achat alimentaire de Beuzeville System U, en particulier.

Compte tenu de la prépondérance du secteur dans le territoire, les établissements de plus de 50 salariés sont bien représentés. Il s'agit essentiellement d'hypermarchés et de supermarchés, mais aussi d'établissements spécialisés dans le commerce de gros, commerce inter-entreprises (Chauvin Arnoux Industrie, Pbm Import, Liametho).

Par ailleurs, en écho d'un tissu de commerçants indépendants important, la part des établissements sans salariés (67,6%) dépasse celles des territoires pris pour comparaison.

Le commerce de grande distribution alimentaire domine largement parmi les activités principales du commerce, et continue de créer des emplois entre 2008 et 2015 avec 57 emplois supplémentaires dans les supermarchés notamment.

Principaux établissements de commerce au sein du SCoT (effectifs > à 50 salariés)
(Source : CCI France ; traitement EAU)

ENTREPRISE	COMMUNE	ACTIVITÉ	EFFECTIF
Chauvin Arnoux Industrie	Reux	Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques	161
Berdis (Hyper U)	Touques	Hypermarchés	132
Touques Distribution (Leclerc)	Touques	Hypermarchés	125
Honfleur Distribution (Leclerc)	Honfleur	Hypermarchés	122
Valma Distribution (Super U)	Dives-sur-Mer	Hypermarchés	104
Aldi Marché	Honfleur	Supermarchés	101
Pbm Import	Honfleur	Commerce de gros de bois et de produits dérivés	64
Liametho	Honfleur	Commerce de gros de minerais et métaux	57
Stecle (Intermarché)	Pont-l'Évêque	Supermarchés	55
Des Dunes (Intermarché)	Dives-sur-Mer	Supermarchés	54

De fait, la densité commerciale du territoire de 8 équipements pour 1 000 habitants en 2015, contre 5 dans le département et 6 dans la région la même année, témoigne d'un maillage commercial très développé y compris dans les communes de faible taille.

La densité de l'offre est telle qu'elle est en capacité de limiter les déplacements des habitants des différentes communes et témoigne d'un certain positionnement commercial du territoire dans son environnement élargi.

L'offre commerciale et de proximité

L'appareil commercial du SCoT du Nord Pays d'Auge apparaît ainsi complet et diversifié tant en termes de niveaux de gamme (magasins Printemps, Truffaut,...) que de domaines d'activités (Sport 2000, Zadig et Voltaire, Renault...) lui conférant un vaste rayonnement.

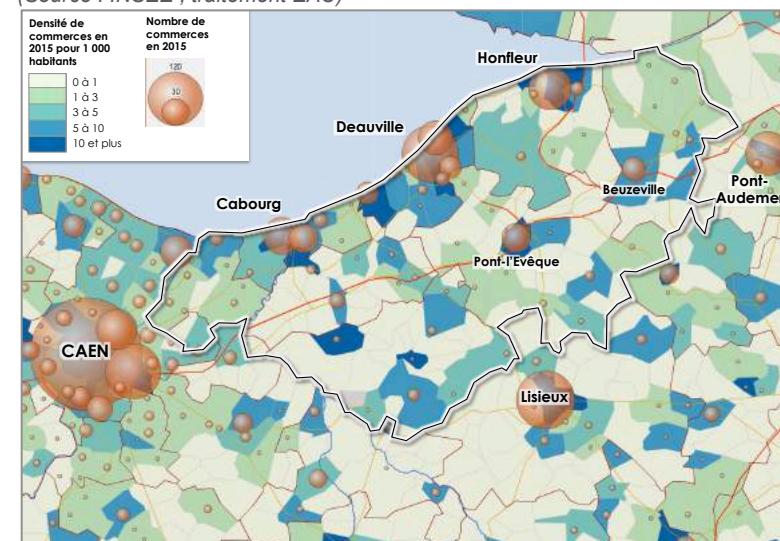
Les magasins de vêtements sont particulièrement nombreux, au nombre de 246, dont 103 dans la seule ville de Deauville.

Les petits commerces de bouche, et en particulier les boulangeries, sont également très présents dans l'ensemble du territoire.

Si la plupart de l'offre de commerces se concentre le long de la côte, un ensemble de polarités secondaires (Cambremer, Dozulé, Pont-l'Évêque, Beuzeville) vient compléter l'offre dans l'arrière pays et irriguer l'ensemble du territoire pour permettre aux habitants et autres usagers de subvenir à leurs besoins au plus proche de leur lieu de vie.

Le commerce regroupe ici : les boulangeries, boucheries, charcuteries, presses, librairies, tabacs, fleuristes, coiffeurs, horlogeries-bijouteries, parfumeries, pharmacies, soins de beauté, magasins d'optique, d'électroménager, de matériel audio-vidéo, d'équipements du foyer, de meubles, de revêtements murs et sols, les drogueries/quincailleries, magasins d'articles de sports et de loisirs, de chaussures et vêtements, les supérettes, épiceries, hypermarchés, supermarchés, produits surgelés et stations services.

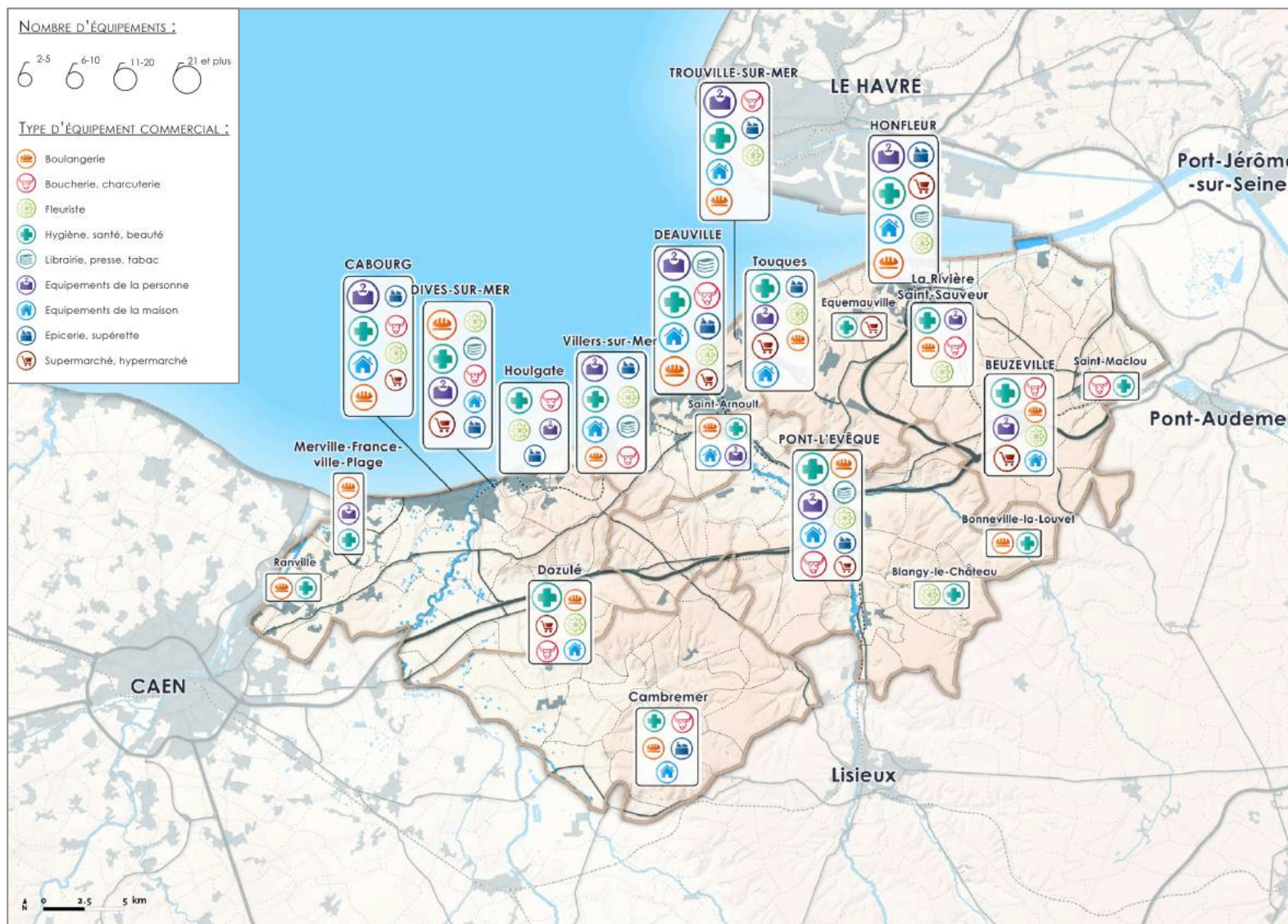
Nombre et densité d'équipements du commerce en 2015 dans le SCoT (Source : INSEE ; traitement EAU)



Offre commerciale en 2015 par niveaux de gamme (Source : INSEE ; traitement : EAU)

Niveau de gamme :	SCoT du Nord Pays d'Auge	CC Blangy-Pont l'Evêque Intercomm	CC Cabalor / Estuaire de la Dives / Copadoz	CC Cœur Côte Fleurie	CC de Cambremer	CC du Pays de Honfleur / Canton de Beuzeville
Proximité	281	33	81	85	16	66
Boulangerie	119	12	35	37	4	31
Boucherie charcuterie	55	8	18	14	3	12
Fleuriste	48	7	15	14	3	9
Supérette	13	0	5	3	1	4
Épicerie	46	6	8	17	5	10
Intermédiaire	550	41	119	266	8	116
Droguerie quincaillerie bricolage	18	5	2	6	1	4
Horlogerie Bijouterie	22	2	4	12	0	4
Librairie papeterie journaux	28	2	7	13	0	6
Magasin d'articles de sports et de loisirs	34	6	9	15	0	4
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	10	1	3	2	1	3
Magasin d'équipements du foyer	54	4	8	25	3	14
Magasin d'optique	25	2	4	12	0	7
Magasin de chaussures	31	2	4	16	0	9
Magasin de meubles	27	1	8	12	1	5
Magasin de vêtements	246	10	55	139	2	40
Parfumerie	11	1	2	3	0	5
Station service	23	3	6	6	0	8
Supermarché	21	2	7	5	0	7
Supérieure	7	0	2	4	0	1
Hypermarché	4	0	1	2	0	1
Produits surgelés	3	0	1	2	0	0
ENSEMBLE GAMMES	838	74	202	355	24	183

Principales polarités commerciales du SCoT du Nord Pays d'Auge en 2015
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



L'offre commerciale de grande distribution

Le maillage de l'offre de plus de 300 m² révèle une bonne couverture des commerces de grande distribution sur le territoire, qui, comme pour le commerce de proximité, se concentrent davantage dans les communes de la côte.

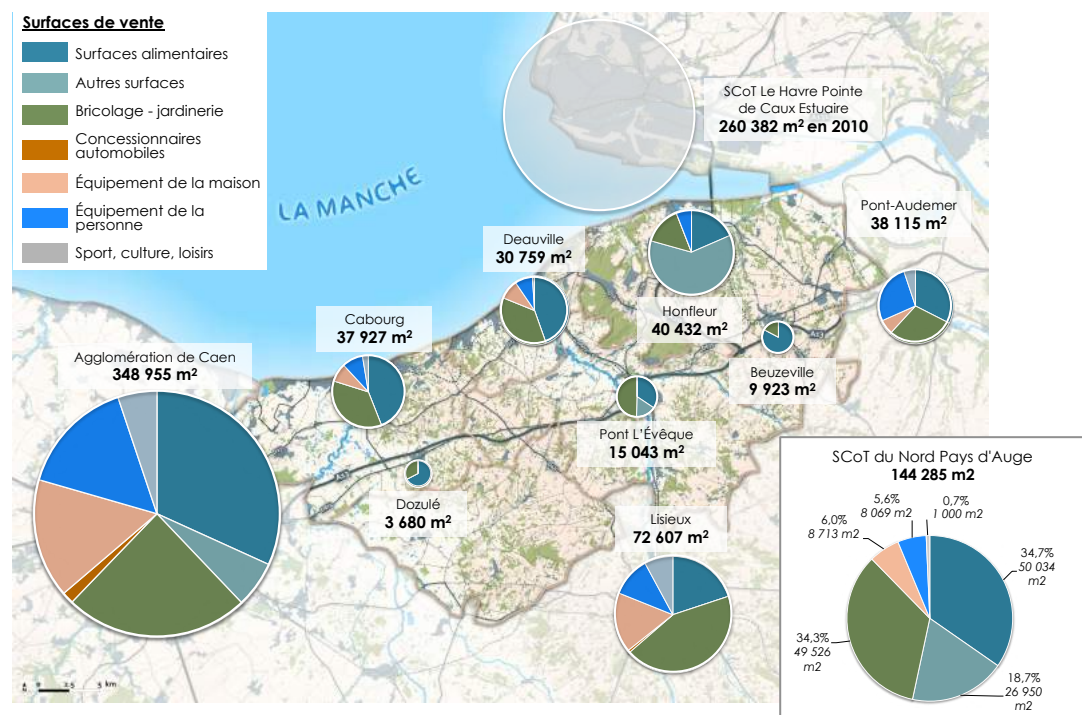
La surface de vente totale du territoire 144 285 m² relève principalement et de manière équivalente de l'alimentaire (34,7%) et des commerces de bricolage et jardinerie (34,3%) qui s'expliquent par l'importance des maisons individuelles et résidences secondaires.

Par ailleurs, 1 000 m² de surface de vente de plus de 300 m² sont dévolues aux sports, culture et loisirs, en résonance de la tonalité touristique du territoire.

La grande distribution dans le territoire du SCoT et dans son environnement proche en 2017

(surfaces de vente > 300 m²)

(Source : inventaires commerciaux du Calvados et de l'Eure, SCoT Le Havre Pointe de Caux Estuaire ; traitement EAU)



Les commerces de moins de 300 m² : il s'agit de tous les magasins qui vendent des produits au détail et dont la surface de vente est inférieure à 300m² (supérettes, épiceries, boulangeries, magasins de vêtements, de chaussures...).

Aux côtés des hypermarchés et surfaces dédiées au bricolage et à la jardinerie, les centres commerciaux sont les plus représentés parmi les surfaces commerciales de plus de 1 000 m² : les collines de Honfleur, Printemps, galerie marchande de Leclerc...

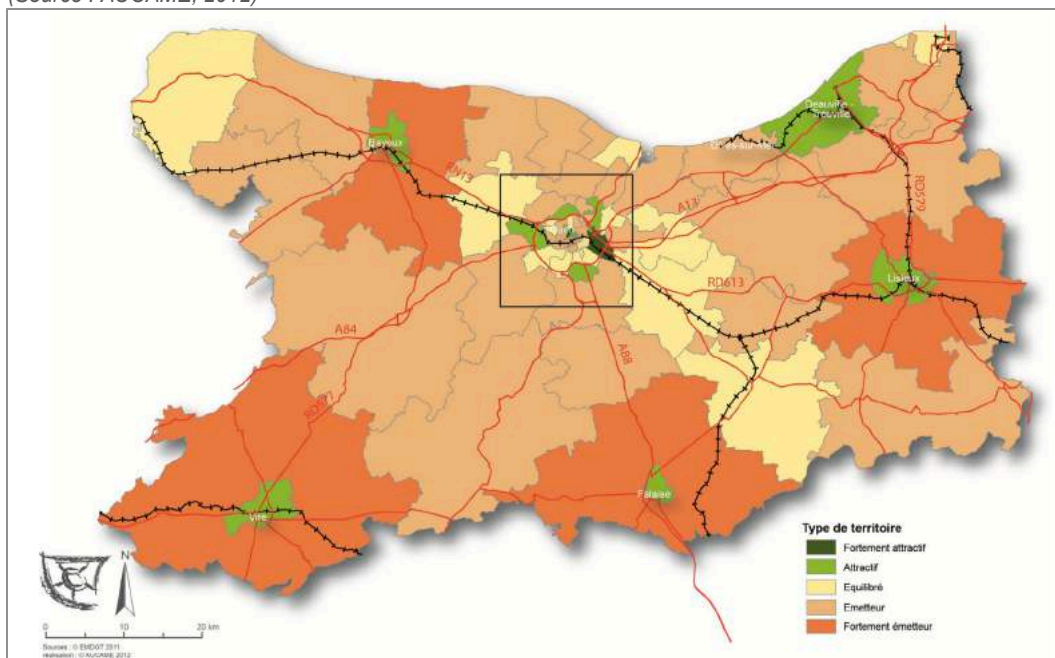
Les très grandes surfaces commerciales en 2017 dans le territoire du SCoT (surface de vente > 1 000 m²)

(Source : inventaires commerciaux du Calvados et de l'Eure ; traitement EAU)

Commune	Activité	Enseigne	Surface de vente (en m ²)
HONFLEUR	Autres surfaces	LES COLLINES DE HONFLEUR	15 215
HONFLEUR	Autres surfaces	LECLERC + 7 cellules commerciales	8 168
BAVENT	Bricolage - jardinerie	PEPINIERES-DE-BAVENT	5 494
GONNEVILLE-SUR-MER	Bricolage - jardinerie	LES-PEPINIERES-DU-CAP-VERT	5 369
TOUQUES	Bricolage - jardinerie	MR.BRICOLAGE	4 960
PONT-L'EVEQUE	Bricolage - jardinerie	LA MAISON POINT VERT	4 432
DEAUVILLE	Bricolage - jardinerie	TRUFFAUT	4 210
TOUQUES	Alimentaire	HYPER-U	3 975
PERIERS-EN-AUGE	Bricolage - jardinerie	VILLAVERDE	3 956
DIVES-SUR-MER	Alimentaire	SUPER-U	3 907
PONT-L'EVEQUE	Alimentaire	INTERMARCHÉ	3 875
DIVES-SUR-MER	Bricolage - jardinerie	BRICOMARCHE	3 801
BEUZEVILLE	Alimentaire	INTERMARCHÉ	3 539
EQUEMAUVILLE	Bricolage - jardinerie	BRICOMARCHE	3 200
TOUQUES	Alimentaire	LECLERC	3 100
HONFLEUR	Alimentaire	LECLERC	3 000
DIVES-SUR-MER	Alimentaire	INTERMARCHÉ	2 838
PERIERS-EN-AUGE	Bricolage - jardinerie	WELDOM	2 834
CABOURG	Alimentaire	HYPER-CARREFOUR MARKET	2 700
DOZULE	Alimentaire	SUPER-U	2 480
BEUZEVILLE	Alimentaire	CARREFOUR MARKET	2 420
PONT-L'EVEQUE	Autres surfaces	Autres-surfaces	2 400
PONT-L'EVEQUE	Bricolage - jardinerie	BRICOMARCHE	1 980
EQUEMAUVILLE	Alimentaire	INTERMARCHÉ	1 900
TOUQUES	Bricolage - jardinerie	POINT-P	1 750
TOURGEVILLE	Alimentaire	CARREFOUR-MARKET	1 748
TROUVILLE-SUR-MER	Alimentaire	MONOPRIX	1 700
BEUZEVILLE	Alimentaire	INTERMARCHÉ	1 620
DIVES-SUR-MER	Équipement de la personne	DISTRI-CENTER	1 461
PERIERS-EN-AUGE	Équipement de la maison	GIFI	1 400
PERIERS-EN-AUGE	Équipement de la maison	SESAME	1 400
DEAUVILLE	Alimentaire	CARREFOUR MARKET	1 360
DEAUVILLE	Équipement de la personne	PRINTEMPS	1 324
LA-RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	Équipement de la personne	DISTRI-CENTER	1 313
DIVES-SUR-MER	Alimentaire	LIDL	1 286
DOZULE	Bricolage - jardinerie	POINT-VERT	1 200
HONFLEUR	Bricolage - jardinerie	JARDI-BRICO	1 200
HONFLEUR	Alimentaire	CARREFOUR MARKET	1 150
HONFLEUR	Équipement de la personne	LA-HALLE!	1 072
TOUQUES	Alimentaire	DIA	1 000

La consommation des ménages

L'attractivité commerciale des secteurs du Calvados
(Source : AUCAME, 2012)



Méthodologie de l'AUCAME :

Le calcul de l'attractivité commerciale est basé sur le nombre de déplacements pour achats réalisés par les habitants dans chacun des secteurs. Un secteur est considéré comme attractif si le total des déplacements pour motifs achats à destination de ce secteur excède le nombre de déplacements pour achats effectués par les résidents de ce même secteur (toutes directions confondues).

A l'inverse, un secteur est considéré comme émetteur si il est la destination d'un nombre inférieur de déplacements pour achats que n'en effectuent ses habitants. La différence émanant de la soustraction effectuée détermine le degré de l'attractivité commerciale de chacun des secteurs.

L'étude réalisée par l'agence d'urbanisme de Caen-Métropole en 2012 témoigne de la polarisation de l'agglomération Deauville-Trouville et de la Côte Fleurie à l'échelle du département, considérées comme « attractives ».

L'enquête révèle d'autre part qu'à l'échelle départementale, les déplacements pour achats représentent un quart des déplacements effectués par les habitants en semaine.

Les Calvadosiens fréquentent plus souvent des petits et moyens commerces que des grands magasins (hypermarchés, centres commerciaux...).

Le village de marque d'Honfleur

Vue du futur village des marques d'Honfleur



Honfleur Normandy Outlet, nom du futur village des marques d'Honfleur, s'étendra sur une surface de 18 000 m² à partir d'octobre 2017.

Une centaine d'enseignes devrait s'installer (Galerie Lafayette, Levi's, Pepe Jeans, O'Neill,...). Ces magasins offriront sur des surfaces entre 900 et 1 100 m² un large choix de marque de vêtements.

Environ 300 emplois (dont plus de 80% en CDI à temps plein) devraient être créés et 2 millions de visiteurs par an sont attendus.

Ce projet s'établit dans le cadre du Parc Honfleur Calvados-Normandie localisé sur la partie Ouest de l'ancienne ZIPEC (Zone Industriale Portuaire Eure Calvados), vaste friche appelée en 1962 à devenir une zone industrialo-portuaire et identifiée comme espace réservé à l'accueil d'activités à la DTA estuaire de la Seine.



8. LES FILIERES D'EXCELLENCE

Le tourisme

Les emplois touristiques

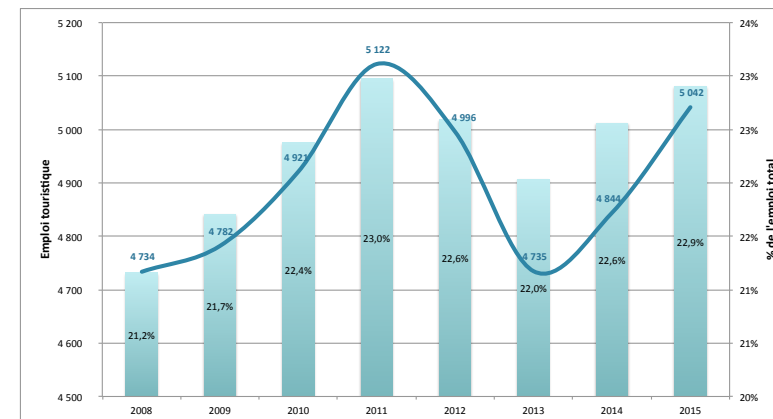
L'estimation de l'emploi touristique montre qu'en 2008 son niveau atteignait les 4 734 unités pour finir en 2015 à 5 042. Durant cette intervalle, il progressait de + 6,5 % tandis que l'emploi total, selon les données ACOSS, enregistrait une baisse nette de - 1,6 %.

Il s'avère que la tendance de l'emploi touristique est décorrélée de celle de l'emploi global prévalant sur le SCoT Nord Pays d'Auge, notamment entre 2008 et 2011. Néanmoins, il est intéressant de constater que lorsque l'emploi total se contracte avec force, l'emploi touristique se repli également, comme l'atteste les replis successifs constatés en 2012 et 2013. Ensuite, la phase de reprise est plus précoce d'un an pour l'emploi touristique.

En dehors de ces tendances, l'analyse de l'emploi touristique montre le poids conséquent qu'il représente dans le tissu économique du territoire. Pesant près de 23 % par rapport à l'emploi total, il s'avère nettement supérieur à la moyenne nationale, qui atteint près de 8 % selon la Direction Générale des Entreprises.

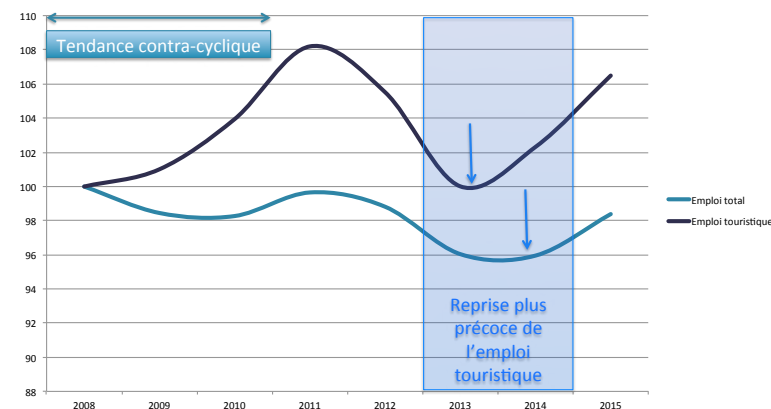
Evolution de l'emploi touristique entre 2008 et 2015

(Source : ACOSS; traitement : EAU)



Evolution de l'emploi touristique et total entre 2008 et 2015 en base 100 en 2008

(Source : ACOSS; traitement : EAU)



Le tourisme et ses activités :

L'analyse cherche à mesurer l'emploi généré par le tourisme local à partir des services directs rendus aux touristes lorsqu'ils sont présents sur le territoire. Par touriste, nous entendons un excursionniste ou un homme d'affaires, résident ou non.

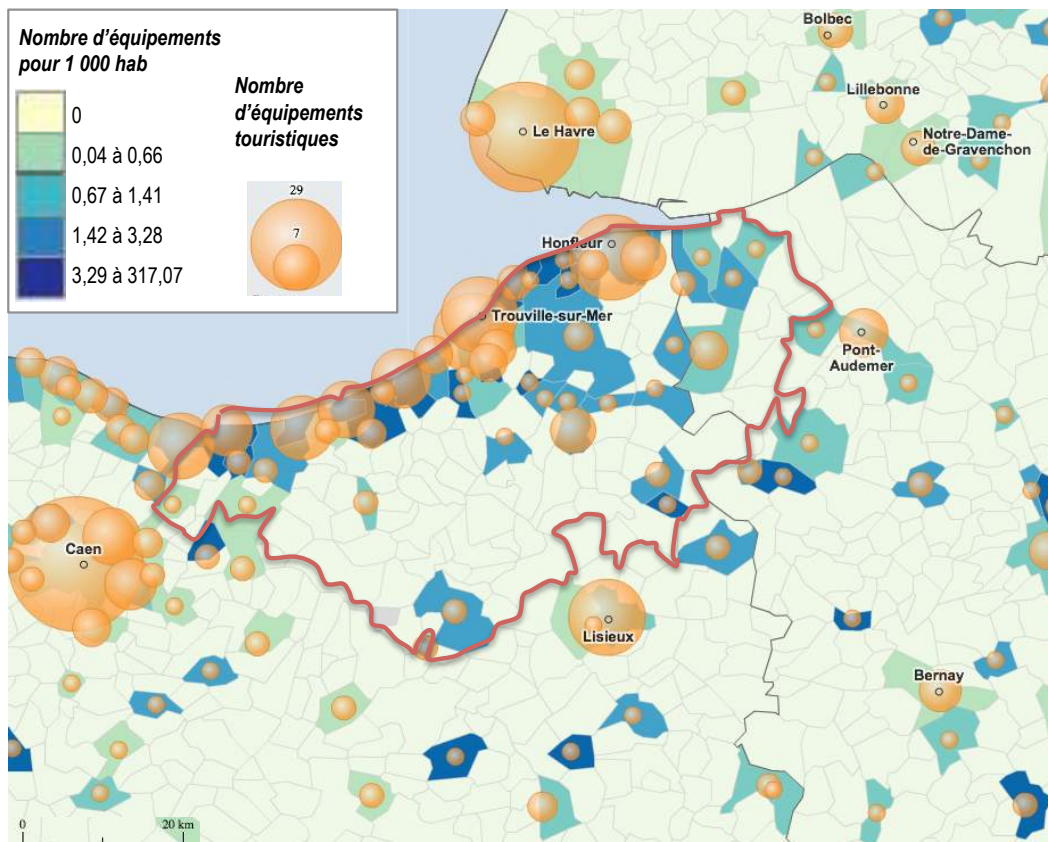
A cette fin, nous avons pris le parti de sélectionner les codes NAF 732 suivants pour leur lien direct ou indirect avec l'activité touristique du territoire :

36.00Z Captage, traitement et distribution d'eau
 37.00Z Collecte et traitement des eaux usées
 38.11Z Collecte des déchets non dangereux
 38.32Z Récupération de déchets triés
 41.10C Promotion immobilière d'autres bâtiments
 41.20A Construction de maisons individuelles
 47.11A Commerce de détail de produits surgelés
 47.11B Commerce d'alimentation générale
 47.11C Supérettes
 47.11D Supermarchés
 47.11F Hypermarchés
 47.19A Grands magasins
 47.19B autres commerces de détail en magasin non spécialisé
 47.21Z Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
 47.22Z Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
 47.23Z Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
 47.24Z Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
 47.25Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
 47.26Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
 47.29Z autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
 47.30Z Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
 47.51Z Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
 47.54Z Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
 47.59A Commerce de détail de meubles
 47.59B Commerce de détail d'autres équipements du foyer
 47.61Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
 47.62Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
 47.64Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
 47.65Z Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
 47.71Z Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
 47.72A Commerce de détail de la chaussure
 47.72B Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage
 47.73Z Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
 47.75Z Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
 47.76Z Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
 47.77Z Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
 47.78A Commerces de détail d'optique
 47.78B Commerces de détail de charbons et combustibles
 47.78C autres commerces de détail spécialisés divers
 47.81Z Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés
 47.82Z Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés

47.89Z autres commerces de détail sur éventaires et marchés
 49.10Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
 49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs
 49.39B autres transports routiers de voyageurs
 50.10Z Transports maritimes et côtiers de passagers
 51.10Z Transports aériens de passagers
 55.10Z Hôtels et hébergement similaire
 55.20Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
 55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
 56.10A Restauration traditionnelle
 56.10C Restauration de type rapide
 56.30Z Débits de boissons
 59.14Z Projection de films cinématographiques
 68.10Z Activités des marchands de biens immobiliers
 68.20A Location de logements
 68.20B Location de terrains et d'autres biens immobiliers
 68.31Z Agences immobilières
 74.30Z Traduction et interprétation
 77.11A Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers
 77.21Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport
 79.11Z Activités des agences de voyage
 79.90Z autres services de réservation et activités connexes
 90.01Z Arts du spectacle vivant
 90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant
 90.03A Création artistique relevant des arts plastiques
 90.03B autre création artistique
 90.04Z Gestion de salles de spectacles
 91.02Z Gestion des musées
 91.03Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
 92.00Z Organisation de jeux de hasard et d'argent
 93.11Z Gestion d'installations sportives
 93.12Z Activités de clubs de sports
 93.13Z Activités des centres de culture physique
 93.19Z autres activités liées au sport
 93.21Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
 93.29Z autres activités récréatives et de loisirs
 96.02A Coiffure
 96.02B Soins de beauté
 96.04Z Entretien corporel

Les équipements touristiques

Répartition des équipements touristiques et densité d'équipements pour 1 000 habitants en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)



Près de 130 établissements hôteliers répertoriés au sein du territoire, pour la majorité au sein de Cœur Côte Fleurie, auxquels plus d'une trentaine de campings vient compléter l'offre en équipements touristiques du SCoT.

Nombre d'équipements touristiques en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Taxi	Aéroport	Agence de voyage	Hôtel homologué	Camping homologué	Information Touristique
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	5	0	0	9	6	1
CC Cœur Côte Fleurie	16	0	4	55	7	9
CC de Cambremer	3	0	1	0	0	1
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	11	1	4	39	4	5
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	8	0	1	23	19	6
SCoT du Nord Pays d'Auge	43	1	10	126	36	22
SCoT du Bessin	22	0	7	47	32	21
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	27	0	5	12	12	5
SCoT Sud Pays d'Auge	18	0	12	18	4	4
Département Calvados	183	2	60	291	94	98
Région Normandie	1 103	5	259	831	339	354

Hôtel homologué : hôtel homologué selon la nouvelle norme délivrée par Atout France : 1 à 5*, et d'autre part, hôtel qui n'a pas souhaité bénéficier de cette nouvelle classification et qui demeure dans le parc avec l'ancien classement préfectoral (hôtels classés 0 à 5* et hôtels de chaîne non classés).

Camping homologué : camping classé de 0 à 5* mention « loisir » ou « tourisme » qui dispose d'au moins 10 emplacements dont au moins 1 de passage classé Atout France ou pas. Comprend les campings des comités d'entreprises, à clientèle spécifique (ouvriers, colonies de vacances, forains, ...) si cette clientèle est de passage, c'est-à-dire ne restant pas pendant toute la période d'ouverture du camping et camping de VVF (village vacances famille).

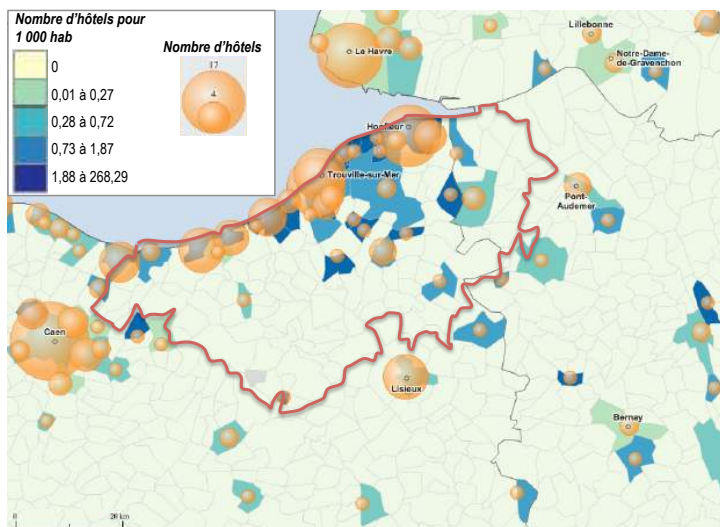
Information Touristique : Activités d'informations touristiques. Comprend les services de réservation et d'information touristique, y compris les offices de tourisme. Au regard de la loi NOTRe, les offices de tourisme communaux seront amenés à fusionner au profit de structure intercommunale.

Les hébergements touristiques

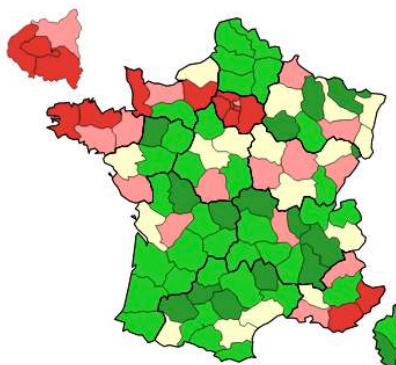
Entre 2015 et 2016, le contexte national lié aux risques d'attentats a influé sur le nombre de nuitées estivales qui a fortement régressé au sein de nombreux départements du littoral normand, breton et vendéen :

- -3,7% dans le Calvados ;
- -0,3% en Loire-Atlantique ;
- -6,3% dans le Finistère ;
- -6,1% dans la Manche ;
- -1,8% dans la Charente-Maritime ;
- -4,5% en Vendée.

L'offre hôtelière en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)



Evolution 2016/2015 des nuitées d'été par département
(Source : Insee, 2016)



L'offre hôtelière du territoire du SCoT est principalement localisée au sein des CC Cœur Côte Fleurie et du Pays de Honfleur Beuzeville (74% de l'ensemble des hôtels).

Ces équipements sont majoritairement de type 2 ou 3 étoiles (64% de l'ensemble des chambres). 4 des 6 établissements calvadosiens classés 5 étoiles sont localisés au sein du Nord Pays d'Auge.

La capacité d'accueil des établissements 4 étoiles et plus leur confère près d'un tiers des capacités hôtelières du territoire.

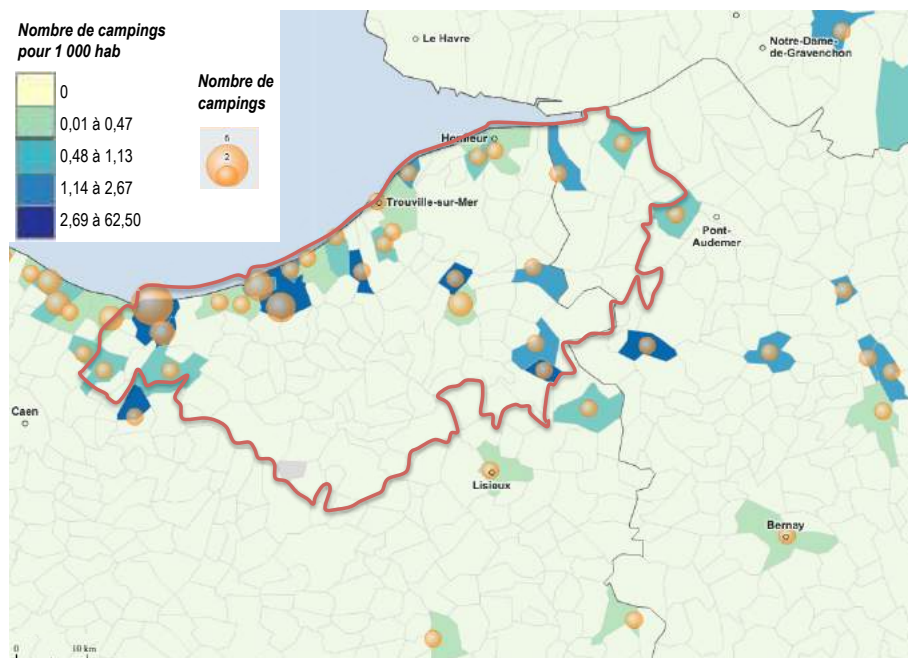
L'offre hôtelière en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Hôtels	Hôtels non classés	Hôtels classés 1 étoile	Hôtels classés 2 étoiles	Hôtels classés 3 étoiles	Hôtels classés 4 étoiles	Hôtels classés 5 étoiles
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	9	2	0	4	3	0	0
CC Cœur Côte Fleurie	55	10	1	16	19	7	2
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	38	6	1	4	21	5	1
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	23	7	0	11	2	2	1
SCoT du Nord Pays d'Auge	125	25	2	35	45	14	4
SCoT du Bessin	47	12	3	9	17	5	1
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	12	8	0	2	2	0	0
SCoT Sud Pays d'Auge	18	6	2	5	5	0	0
Département Calvados	288	75	12	80	90	25	6
Région Normandie	825	211	34	261	263	49	7

Les capacités hôtelières en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Chambres dans hôtels	Chambres dans hôtels non classés	Chambres dans hôtels classés 1 étoile	Chambres dans hôtels classés 2 étoiles	Chambres dans hôtels classés 3 étoiles	Chambres dans hôtels classés 4 étoiles	Chambres dans hôtels classés 5 étoiles
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	197	11	0	45	141	0	0
CC Cœur Côte Fleurie	2 552	125	70	369	897	567	524
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 166	130	69	90	728	115	34
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	674	74	0	253	34	242	71
SCoT du Nord Pays d'Auge	4 589	340	139	757	1 800	924	629
SCoT du Bessin	1 313	180	119	230	527	228	29
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	254	116	0	39	99	0	0
SCoT Sud Pays d'Auge	538	78	89	114	257	0	0
Département Calvados	10 039	1 205	635	2 175	3 693	1 654	677
Région Normandie	25 691	3 133	1 673	7 062	9 945	3 123	755

L'offre de campings en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)



Les campings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Camping les peupliers à Merville-Franceville



Des équipements d'hôtellerie de plein aire principalement localisés au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (25 campings), dont notamment 7 sur la commune de Merville-Franceville-Plage ou 4 à Cabourg.

Une capacité d'accueil des campings principalement de type 3 et 4 étoiles : près de la moitié de l'offre d'hébergement du territoire.

Plus de 4 000 emplacements sont loués à l'année, particulièrement sur Cœur Côte Fleurie et Normandie Cabourg Pays d'Auge.

L'offre de campings en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Campings	Non classés	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	7	2	0	2	1	2	0
CC Cœur Côte Fleurie	8	1	0	1	1	4	1
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	4	0	0	2	1	0	1
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	25	3	2	7	7	5	1
SCoT du Nord Pays d'Auge	44	6	2	12	10	11	3
SCoT du Bessin	33	8	2	8	7	8	0
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	13	1	0	5	6	1	0
SCoT Sud Pays d'Auge	4	2	0	0	1	1	0
Département Calvados	107	24	4	26	23	25	5
Région Normandie	380	92	24	110	98	45	11

Les capacités des campings en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Emplacements	Emplacements camping non classés	Emplacements camping classés 1 étoile	Emplacements camping classés 2 étoiles	Emplacements camping classés 3 étoiles	Emplacements camping classés 4 étoiles	Emplacements camping classés 5 étoiles
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	779	47	0	220	110	402	0
CC Cœur Côte Fleurie	2 160	205	0	376	159	1 037	383
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	741	0	0	173	130	0	438
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	3 759	166	342	1 069	905	912	365
SCoT du Nord Pays d'Auge	7 439	418	342	1 838	1 304	2 351	1 186
SCoT du Bessin	3 851	175	80	918	1 095	1 583	0
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 205	20	0	371	698	116	0
SCoT Sud Pays d'Auge	313	60	0	0	73	180	0
Département Calvados	15 187	904	422	3 206	3 638	5 170	1 847
Région Normandie	41 024	3 510	1 652	10 686	13 242	8 810	3 124

Les emplacements des campings loués à l'année en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Emplacements loués à l'année	Emplacements loués à l'année campings non classés	Emplacements loués à l'année campings classés 1 étoile	Emplacements loués à l'année campings classés 2 étoiles	Emplacements loués à l'année campings classés 3 étoiles	Emplacements loués à l'année campings classés 4 étoiles	Emplacements loués à l'année campings classés 5 étoiles
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	456	6	0	120	110	220	0
CC Cœur Côte Fleurie	1 474	90	0	376	34	734	240
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	335	0	0	23	18	0	294
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 928	0	342	764	401	349	72
SCoT du Nord Pays d'Auge	4 193	96	342	1 283	563	1 303	606
SCoT du Bessin	948	0	8	246	329	365	0
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	527	0	0	254	203	70	0
SCoT Sud Pays d'Auge	0	0	0	0	0	0	0
Département Calvados	6 580	124	350	1 676	1 480	2 172	778
Région Normandie	16 800	880	875	4 546	5 102	4 159	1 238

En parallèle d'une offre hôtelière et d'hébergement de plein air relativement conséquente, le Nord Pays d'Auge dispose également de 4 villages vacances et de 25 résidences de tourisme offrant respectivement 846 lits et 8 066 lits.

Les autres hébergements touristiques en 2016
(Source : Insee, 2016, traitement EAU)

Territoire	Villages vacances	Unités d'hébergements dans Villages vacances	Lits dans Villages vacances	Résidences de tourisme	Unités d'hébergements dans Résidences de tourisme	Lits dans Résidences de tourisme
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	0	0	0	1	257	1 468
CC Cœur Côte Fleurie	0	0	0	9	557	2 341
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	0	0	0	4	389	1 640
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	4	251	846	11	546	2 617
SCoT du Nord Pays d'Auge	4	251	846	25	1 749	8 066
SCoT du Bessin	3	206	881	3	294	1 318
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	2	73	357	0	0	0
SCoT Sud Pays d'Auge	0	0	0	1	47	202
Département Calvados	7	457	1 727	33	2 381	9 953
Région Normandie	15	1 008	4 218	51	4 328	17 037

Le village de vacances est un ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comportant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Le village de vacances comprend : des hébergements individuels ou collectifs et des locaux affectés à la gestion et aux services ; des installations communes destinées aux activités à caractère sportif et aux distractions collectives.

La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement classé, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile.

Les sites touristiques

Localisation des principaux attracteurs touristiques du Nord Pays d'Auge
(Source : Normandie-tourisme.fr, Traitement : EAU)



Le territoire balnéaire du Nord Pays d'Auge dispose de potentialités touristiques riches et variées proposant de multiples expériences à vivres.

En complémentarité des activités littorales « classiques », l'arrière-pays propose des richesses naturelles multiples sources de développement pour un tourisme « vert ».

Thalassothérapie à Cabourg



Beuvron-en-Auge



Parcours de golf à proximité de Pont-l'Évêque



La fréquentation des sites

Fréquentation des sites touristiques du territoire entre 2011 et 2015

(Source : Office du Tourisme, Calvados-tourisme ; traitement : EAU)

Lieu	Site	2011	2012	2013	2014	2015
Benerville	Parc Calouste Gulbenkian	1 200	1 400	862	1 184	1 013
Beuzeville	Eglise Saint-Héliér	NC	NC	NC	NC	160
Canapville	Manoir Evêques	2 200	2 730	1 508	1 350	1 700
Cambremer	Calvados Pierre Huet	19 764	19 715	19 350	19 010	18 224
	Jardin du Pays d'Auge	15 503	16 100	16 500	14 800	16 884
Coudray-Rabut	Calvados Cœur de Lion	23 000	22 500	24 300	13 500	9 000
Deauville	Villa Strassburger	1 074	942	752	635	761
Equemauville	Labyrinthe du Pays de Honfleur	4 534	NC	NC	5 627	NC
Fatouville-Grestain	Ancienne abbaye	NC	NC	NC	NC	750
	Phare	NC	NC	NC	NC	200
Honfleur	Musée Eugène Boudin	31 219	30 087	45 367	36 598	22 028
	Musée Maisons Satie	22 096	21 650	21 516	22 571	21 643
	Musée Vieux Honfleur	18 025	17 823	17 652	18 095	18 916
	Clocher Sainte-Catherine	NC	NC	NC	12 571	12 332
	Eglise Sainte-Catherine	25 217	30 443	26 873	26 442	NC
Merville-Franceville	Naturospace	73 349	73 299	70 124	80 719	84 230
	Musée de la Batterie	61 378	58 800	60 606	98 538	67 728
Pennedepie	Manoir d'Apréval-Calvados	5 900	4 745	4 330	3 820	4 680
Pierrefitte-en-Auge	Domaine du Houvre	12 000	1 280	NC	NC	NC
Pont-l'Evêque	Espace Culturel des Dominicaines	5 981	5 540	6 032	5 966	5 255
	Calvados Père Magloire	21 008	19 734	19 230	19 388	27 710
Saint-Gatien-des-Bois	Le Val des Cîmes	NC	NC	NC	NC	NC
Saint-Sulpice-de-Grimbouville	Maison médiévale	NC	NC	NC	NC	NC
Touffreville	Eole Aventure	NC	NC	35 000	30 000	65 000
Touques	Centre pédagogique de l'eau Algia	NC	NC	NC	NC	211
Trouville	Musée Montebello	14 136	NC	NC	13 313	NC
Villers-sur-Mer	Paléospace	41 486	45 522	36 375	47 886	56 686
Villerville	Maison de l'Eau	3 100	NC	NC	NC	NC
	Parc des Graves	NC	NC	NC	NC	NC
Total	Somme indifférenciée	402 170	372 310	406 377	472 013	435 111
	A périmètre constant	281 805	281 787	283 898	285 522	288 730
Evolution	Valeur absolue (périmètre constant)		-18	2 111	1 624	3 208
	Valeur relative (périmètre constant)		0,0%	0,7%	0,6%	1,1%

À périmètre constant, la fréquentation des sites du territoire est en croissance, passant de 281 805 unités en 2011 à 288 730 en 2015.

Bien que cette comptabilisation soit partielle, ne prenant pas en compte l'intégralité des sites ou la fréquentation du patrimoine naturelle (plage, espaces naturelles...), elle montre une forme de demande du territoire émanant de touristes.

À ce titre, l'offre se veut diverse, allant de l'expérience ludosportive (le Val des Cîmes, pas exemple) à l'exploration du terroir en lien avec les produits locaux à l'instar du calvados, en passant par la découverte culturelle (les musées).

Le tourisme d'affaires

Selon une étude sur le tourisme d'affaires en Normandie pour le compte du CRT de Normandie de 2011, Deauville constitue une destination phare pour le tourisme d'affaires de Normandie, devant des agglomérations et métropoles régionales comme Caen, Le Havre et Rouen.

Bien que Deauville jouisse d'une renommée internationale par les évènements culturels, économiques et politiques qu'elle reçoit, la concurrence de villes comparables comme Cannes, Annecy, Biarritz voire La Baule, mais aussi la montée en puissance des agglomérations régionales ou bien la proximité à l'égard de Paris sont de nature à imposer une concurrence accrue sur un marché dont l'offre ne cesse de croître.

Néanmoins, la station balnéaire de Deauville présente plusieurs avantages :

- Une destination internationalement reconnue,
- Un positionnement haut-de-gamme conforté par des équipements de types hippodrome, golf, port de plaisance, aérodrome, casino, hôtels de luxe...
- Une accessibilité renforcée par :
 - l'A 13 et l'A 29,
 - des liaisons quotidiennes Paris-Deauville – Trouville,
 - l'aéroport de Deauville.

Se reposant sur ces atouts, le Centre International de Deauville (CID) offre des prestations pouvant accueillir des festivals de grande envergure comme le Festival Américain de Deauville, l'Asian Film Festival, Tourisme Numérique. Il reçoit 160 évènements, 200 000 visiteurs, 66 620 journées congressistes, sur une période équivalente à 430 jours d'occupation.

Cette offre se décline ainsi :

- Halls d'exposition pour un total de 7 000m²,
- 22 salles de commission de 25 à 356 m²,
- 2 auditoriums pouvant accueillir 1 720 personnes assises,
- Les Terrasses d'une superficie de 2 500 m²,
- Villa « le Cercle » avec ses 4 salons.

D'un point de vue chiffré, les séminaires et les l'accueil de groupes non professionnels (associations, clubs...) représenterait 51 300 nuitées selon l'étude citée précédemment.

Offre de tourisme d'accueil du tourisme d'affaire
(Source : Etudes sur le tourisme d'affaires en Normandie ; traitement : EAU)



Auditorium du Centre International de Deauville



Les casinos

Avec ses 22 casinos, la Normandie a généré 10,2% du Produit Brut des Jeux (PBJ) national, en faisant la 3^{ème} région française en terme de PBJ produit en 2014-2015 et la 2^{ème} région en terme de fréquentation.

Le territoire du SCoT recense 5 casinos : Trouville-sur-Mer, Deauville, Villers-sur-Mer, Houlgate et Cabourg.

Le casino de Deauville est le 1^{er} casino normand en matière de PBJ (8^{ème} parmi les 200 casinos que dénombre le territoire national) et le 4^{ème} le plus fréquenté de France.

Classement des 22 casinos normands

(Source : Bilan statistique des casinos, casinos de France, 2015; traitement : EAU)

Rang	Rang national (base 200 casinos)	Casinos	Part du PBJ dans le PBJ régional	Evolution du PBJ 2014-2015 / 2013-2014
1	8	Deauville	18,0%	5,0%
2	13	Forges-les-Eaux	14,8%	4,7%
3	29	Trouville	8,1%	-1,4%
4	46	Le Havre	6,4%	6,3%
5	50	Bagnoles-de-l'Orne	6,0%	1,4%
6	55	Ouistreham	5,7%	5,2%
7	68	Luc-sur-Mer	4,6%	-4,6%
8	86	Dieppe	3,9%	4,2%
9	90	Villers-sur-Mer	3,4%	4,4%
10	92	Fécamp	3,4%	-3,1%
11	98	Granville	3,2%	0,1%
12	112	Houlgate	2,7%	11,7%
13	115	Cabourg	2,5%	5,4%
14	118	Le Tréport	2,5%	0,3%
15	120	Cherbourg	2,4%	1,3%
16	126	Saint-Pair-sur-Mer	2,1%	4,9%
17	131	Agon-Coutainville	2,1%	6,9%
18	132	Saint-Valéry-en-Caux	2,1%	-7,7%
19	142	Yport	1,8%	2,1%
20	145	Saint-Aubin-sur-Mer	1,7%	-1,9%
21	152	Etretat	1,5%	-4,0%
22	178	Veulettes-sur-Mer	0,9%	2,5%

L'activité des casinos se mesure grâce au Produit Brut des Jeux (PBJ) qui constitue la différence entre la mise de départ des joueurs et le gain obtenu par ceux-ci.

Localisation des 5 casinos du territoire du SCoT de Nord Pays d'Auge
(Source : Calvados Tourisme)



Casino de Cabourg



Casino de Villers-sur-Mer



L'offre des ports de plaisance et des zones de mouillage

Avec 1 742 places dans ses ports de plaisance, le territoire du SCoT recense près de la moitié de l'offre totale du Calvados.

Entre 2013 et 2015, la capacité d'accueil n'a pas varié au sein du SCoT et est restée globalement stable sur le département, passant de 3 524 à 3 536 places. Notons, que Honfleur étudie l'extension de sa capacité de 74 anneaux supplémentaires dans le bassin Carnot.

De même, la capacité en zones de mouillage demeure inchangée durant cette période sur le périmètre du SCoT : 480 places, soit près de 87 % de l'offre départementale.

Il est à noter qu'il n'existe aucune offre référencée sur la partie de l'Eure du périmètre du SCoT.

Port de plaisance de Honfleur



Marina de Deauville



Port de Dives-Cabourg-Houlgate



Offre capacitaire des places dans les ports de plaisance du Calvados
(Source : Calvados-tourisme ; traitement : EAU)

Lieu	2013		2014		2015	
	Nombre de places	Dont places visiteurs	Nombre de places	Dont places visiteurs	Nombre de places	Dont places visiteurs
Isigny-sur-Mer	42	10	42	10	42	10
Grandcamp-Maisy	248	15	260	12	260	12
Courseulles-sur-Mer	750	25	750	25	750	25
Ouistreham	650	70	650	70	650	70
Caen	92	16	92	16	92	16
Dives-sur-Mer	600	25	600	25	600	25
Deauville (Port municipal)	350	60	350	60	350	60
Deauville (Port des Marinas)	700	45	700	45	700	45
Honfleur	92	30	92	30	92	30
Total	3 524	296	3 536	293	3 536	293
Total ports du SCoT	1 742	160	1 742	160	1 742	160
Part des ports du SCoT dans le Calvados	49%	54%	49%	55%	49%	55%

Offre capacitaire des zones de mouillage du Calvados
(Source : Calvados-tourisme ; traitement : EAU)

Lieu	2013	2014	2015
Port-en-Bessin	90	70	70
Merville-Franceville	180	180	180
Dives-sur-Mer	300	300	300
Total	570	550	550
Total ports du SCoT	480	480	480
Part des ports du SCoT dans le Calvados	84%	87%	87%

Les flux touristiques

La capacité d'hébergement touristique du territoire, mobilisée l'été à près de 100% de son potentiel, détermine des flux extrêmement importants de population, à caractère saisonnier.

Cette fréquentation, qui s'ajoute à la population permanente (plus de 102 000 habitants), amène le niveau instantané de population en milieu de période estivale à des niveaux supérieurs à 400 000 personnes, excursionnistes non compris (*les excursionnistes sont les visiteurs qui ne sont pas hébergés sur le territoire, qui y viennent à la journée sans y passer la nuit, et qui sont très nombreux sans pouvoir être précisément quantifiés, notamment, en été, sur les plages et à Honfleur, pour laquelle un sondage BVA de 2013 fournissait le chiffre de 3,5 millions de visites par an, à la 7ème place du palmarès des villes touristiques françaises de ce point de vue*).

Ces variations extrêmes rendent très difficiles en l'état les raisonnements démographiques, économiques ou opérationnels, faute de pouvoir ramener ces flux à ce qu'ils représentent en équivalents-habitants à l'année.

En effet, le niveau d'équipements ou de services à la population est bien à apprécier par rapport au total des populations amenées à résider sur le territoire, que ce soit de façon très concentrée sur une période ramassée, au cours de l'été, ou que ce soit de manière plus répartie tout au long de l'année.

Pour ce qui concerne les **maxima de population hébergée** (par exemple la première semaine d'août), le tableau ci-dessous montre la situation du Nord Pays d'Auge :

Lits touristiques 2016 (population maximale) - Source : BPE INSEE, CDT, CRT

Territoire	Lits dans les hôtels	Lits dans les campings	Lits dans les villages vacances	Lits dans les résidences de tourisme	Total hébergement marchand	Lits dans les résidences secondaires (estimation)	Total lits hébergement	Population permanente (estimation)	Population maximale présente	Coefficient multiplicateur (population max/population permanente)
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	394	2 337	0	1 468	4 199	12 413	16 612	17 000	33 612	1,98
CC Cœur Côte Fleurie	5 104	6 480	0	2 341	13 925	133 169	147 094	20 100	167 194	8,32
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	3 750	3 750	5 800	9 550	1,65
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	2 332	2 223	0	1 640	6 195	18 311	24 506	31 000	55 506	1,79
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1 348	11 277	846	2 617	16 088	90 096	106 184	29 700	135 884	4,58
SCoT du Nord Pays d'Auge	9 178	22 317	846	8 066	40 407	257 738	298 145	103 600	401 745	3,88

On voit que le territoire peut héberger (et héberge effectivement en haute saison) près de 300 000 touristes en même temps, ce qui fournit un point de comparaison pour l'ensemble des analyses concernant les équipements et les infrastructures (routes, cycle de l'eau, énergie, équipements publics et services à la population) qui doivent, même pour une période limitée, répondre à ce maximum de façon satisfaisante.

Ces chiffres montrent évidemment une disparité forte entre littoral et rétro-littoral, la variable principale étant le nombre de résidences secondaires qui représentent 86 % de la capacité maximale totale.

En moyenne, le territoire, en haute saison, héberge presque 4 fois plus de population qu'il ne compte de « population permanente » au sens de l'INSEE (population municipale au recensement, ici estimée à 2016 pour présenter des données homogènes).

A titre de comparaison, et pour un territoire plus restreint comptant 72 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique à La Baule présente un coefficient multiplicateur de 2,08 dans les mêmes conditions.

Ce chiffre monte à un coefficient multiplicateur de 4,58 dans la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge et à 8,32, chiffre exceptionnel, pour la 4CF (*à titre de comparaison, pour 16 000 habitants, la commune de La Baule-Escoublac présente un coefficient multiplicateur de 5,16*).

Pour ce qui concerne la **population présente en moyenne sur le territoire sur une base moyenne**, une analyse spécifique a été conduite.

Methodologie

À partir du taux d'occupation par types d'hébergements, qui est une donnée sectorielle connue et fournie par l'INSEE (par exemple, la moyenne d'occupation d'une résidence secondaire n'est pas celle d'un hôtel, et le taux d'occupation des hôtels de Nord Pays d'Auge est élevé), il est possible de calculer un équivalent habitant touristique à l'année pour le territoire.

Ce calcul est conduit globalement, ainsi que EPCI par EPCI, en fonction des modes d'hébergement qu'elles comportent respectivement, afin de calculer une nouvelle population présente à l'année, par addition de la population touristique « à l'année » ainsi déterminée et la population résidente permanente dont le nombre est issu des données du recensement annuel de l'INSEE.

➤ Les conséquences de ces flux peuvent, du point de vue de l'analyse territoriale, être classées en deux catégories :

- **Des conséquences attendues** : ces maxima et moyennes annuelles représentent, pour tout territoire touristique, un défi en termes de services et d'équipements.

Dans le Nord Pays d'Auge, l'intensité de ces flux aggrave le niveau du défi.

Cette réalité concerne les infrastructures autoroutières, routières, ferrées, numériques et électroniques, le cycle de l'eau, les services et équipements tant publics que privés, etc.

Les collectivités des secteurs touristiques connaissent bien les impacts de la fréquentation dans ces domaines, et le Nord Pays d'Auge a fait face depuis longtemps à ces exigences.

C'est le cas en particulier pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, pour laquelle le pic de fréquentation est celui de la saison sèche.

Egalement, sur le plan environnemental, les conséquences des flux sur les espaces sensibles sont bien connus et analysés, et des éléments de préservation/protection sont mis en place.

C'est le cas également pour les équipements publics, dimensionnés plus largement que pour la seule population permanente.

Naturellement, le goulot d'étranglement est lié aux transports et déplacements, et notamment à la

Le tableau ci-dessous fournit le résultat de cette approche pour le Nord Pays d'Auge :

Population présente en moyenne annuelle - 2016 - Source : BPE/INSEE, CDT, CRT

Territoire	Population moyenne dans les hôtels	Population moyenne dans les campings	Population moyenne dans les villages vacances	Population moyenne dans les résidences de tourisme	Population moyenne dans les hébergements marchands	Population moyenne dans les résidences secondaires (estimation)	Population moyenne dans l'ensemble des hébergements	Population permanente (estimation)	Population présente en moyenne	Coefficient multiplicateur (population max/population permanente)
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	256	818	0	881	1 955	2 855	4 810	17 000	21 810	1,28
CC Cœur Côte Fleurie	3 318	2 268	0	1 405	6 990	30 629	37 619	20 100	57 719	2,87
CC de Cambremer	0	0	0	0	0	863	863	5 800	6 663	1,15
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1 516	778	0	984	3 278	4 211	7 489	31 000	38 489	1,24
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	876	3 947	465	1 570	6 859	20 722	27 581	29 700	57 281	1,93
SCoT du Nord Pays d'Auge	5 966	7 811	465	4 840	19 082	59 280	78 361	103 600	181 961	1,76

Il résulte de cette analyse que la population présente en moyenne sur le territoire du SCoT est environ 1,76 fois la population permanente décomptée officiellement au titre des recensements, avec des variations très significatives par EPCI, selon l'intensité de leur insertion dans l'économie touristique.

capacité des réseaux routiers et autoroutiers en haute saison, en fonction de la météo et des retours de plage...

Néanmoins, il faut constamment rappeler que le Nord Pays d’Auge, dans la réalité quotidienne, héberge presque 200 000 habitants en moyenne, et pas 100 000.

- **Des conséquences inattendues** : ces flux modifient profondément la réalité, objective et vécue, du Nord Pays d’Auge.

C’est toujours le cas à un niveau ou à un autre : dans tout territoire, les habitants permanents au sens du recensement de l’INSEE ne sont pas les seuls utilisateurs du territoire. Il y a toujours, à un niveau ou à un autre, des visiteurs, des salariés qui habitent ailleurs.

Mais dans le Nord Pays d’Auge, l’ampleur de la distorsion et ses modalités tend à transformer la totalité d l’analyse territoriale.

C’est le cas en particulier pour ce qui concerne les **résidences secondaires** : l’évolution des habitudes tend à limiter l’usage de celles-ci en « maisons de famille » ou en « maisons de vacances », au profit d’une « bi-résidentialité » d’autant plus sensible qu’elle prend en compte l’ensemble des phénomènes de vie qui accompagnent la période autour de la retraite : autour de cette période cruciale, la temporalité des séjours dans une résidence secondaire évolue fortement, et tend à supprimer la distinction résidence principale / résidence secondaire.

Pour le fisc, la résidence principale est l’endroit où l’on séjourne habituellement, c’est-à-dire plus de 183 jours par an. Pour l’INSEE, cette affectation est déclarative, mais binaire : un logement est soit principal, soit secondaire, sans possibilité de débat...

L’ensemble du système statistique français est fondé sur cette distinction, généralement parfaitement adaptée à la situation... sauf dans des territoires de flux intenses.

Un ménage qui passe 7 mois par an dans une grande ville où il a vécu, et 5 mois dans un logement situé dans le Nord Pays d’Auge, sera comptabilisé

comme un résident secondaire dans le SCOT, mais sa réalité physique, comportementale, économique, commerciale, sociale, voire citoyenne, sera soit partagée, soit affectée à ce qui n’est déjà plus un lieu de villégiature, mais un lieu de vie.

Il faut constater que cette évolution ne concerne pas que les résidences secondaires : **les campings** abritent 4 193 (source : BPE INSEE, année 2016) emplacements « loués à l’année », soit 56 % des emplacements du Nord Pays d’Auge.

Certes, cette location à l’année reflète le « durcissement » des campings et leur évolution vers les mobile-homes, mais ce chiffre comprend également des emplacements loués par des salariés travaillant dans le Nord Pays d’Auge et qui, compte-tenu de la pression résidentielle locale, sont conduits à se loger de façon presque permanente en camping.

Ces quelques éléments montrent que dans le Nord Pays d’Auge et tout particulièrement dans les secteurs littoraux, les données relatives à la population, aux logements (et donc celles qui leur sont liées : population active, chômage, etc...) sont à la fois aussi exactes que dans d’autres territoires moins impactés par les flux ... et souvent dépourvus de signification dans l’analyse territoriale.

Les évolutions de population permanente, le vieillissement de la population, etc..., doivent être réinterprétés en fonction du taux de présence effective des populations dans le territoire, quelque soit la catégorie officielle des logements occupés.

A l’évolution (et le cas échéant, à la baisse) de la population permanente, doit être substituée la notion de « population présente », dont les données

disponibles montrent qu'elle s'accroît partout, et pour laquelle les données sont lacunaires, puisque tout le système statistique est fondé sur la fourniture des caractéristiques des ménages occupant les seules résidences principales.

Il est par exemple symptomatique que pour la 4CF, on estime à presque 68 000 équivalent-habitants présents en moyenne annuelle sur le territoire, alors que les chiffres de consommation d'eau font état de 74 000 consommateurs.

Il faut par ailleurs noter – et il s'agit là d'une problématique différente, mais qui aboutit aux mêmes conclusions – que l'importance relative des contrats saisonniers et à durée indéterminée rend, notamment dans les territoires touristiques, les analyses sur l'emploi et le chômage difficiles à interpréter...

Le diagnostic du SCOT est fondé sur les chiffres du recensement de l'INSEE, qui sont les seuls disponibles de façon cohérente et homogène à l'échelle de chaque commune et donc de chaque EPCI et du SCOT.

Au demeurant, les chiffres de population du recensement annuel ont valeur légale en France et ne peuvent donc pas être ignorés dans un document de portée réglementaire comme le SCOT.

Mais il faut garder à l'esprit les données qui proviennent du taux de présence sur le territoire, dont l'ampleur tend à donner au Nord Pays d'Auge une place spécifique, avec des taux d'accroissement largement liés à l'accroissement (plus faible qu'auparavant, mais encore bien réel) du nombre des résidences secondaires et de leur taux d'occupation et des capacités d'hébergement marchand.

L'agriculture

La SAU et les exploitations

Alors que la réduction du nombre d'exploitations est équivalente à celle observée dans les autres territoires, la diminution de la SAU au sein du SCoT est davantage marquée au cours de la période 1988-2010 (-1,4% par an en moyenne contre -0,6% par an en moyenne dans le Calvados).

Evolution de la surface agricole utilisée entre 1988 et 2010

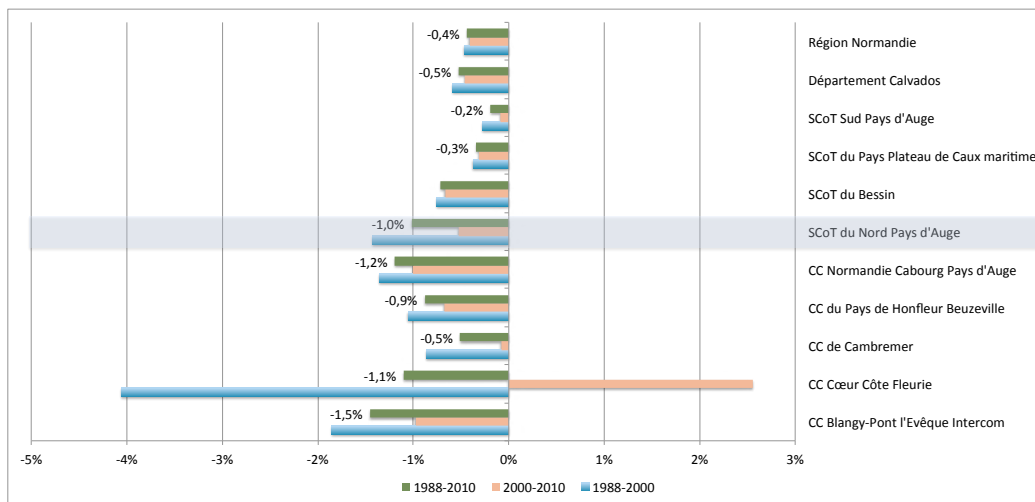
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

Territoire	1988	2000	2010	Evo 2010-2000	Tx var 2010-2000
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	17 733	14 170	12 845	-1 325	-9%
CC Cœur Côte Fleurie	3 810	2 319	2 985	666	29%
CC de Cambremer	14 068	12 674	12 571	-103	-1%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	17 881	15 747	14 716	-1 031	-7%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	13 683	11 615	10 504	-1 111	-10%
SCoT du Nord Pays d'Auge	67 175	56 525	53 621	-2 904	-5%
SCoT du Bessin	67 571	61 707	57 705	-4 002	-6%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	81 058	77 513	75 130	-2 383	-3%
SCoT Sud Pays d'Auge	58 569	56 640	56 155	-485	-1%
Département Calvados	426 796	397 757	379 913	-17 844	-4%
Région Normandie	2 176 400	2 058 169	1 974 874	-83 295	-4%

La superficie agricole utilisée (SAU) désigne les superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole.

Evolution annuelle moyenne de la SAU entre 1988 et 2010

(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)



Une tendance globale à la hausse de la taille des exploitations, leur taille moyenne passant de 35 ha de SAU en 2000 à 45 ha en 2010, soit une croissance du même ordre que celle observée dans les autres territoires.

Cette croissance moyenne des exploitations est particulièrement marquée au sein du Pays de Honfleur Beuzeville (+55% en l'espace de 10 ans

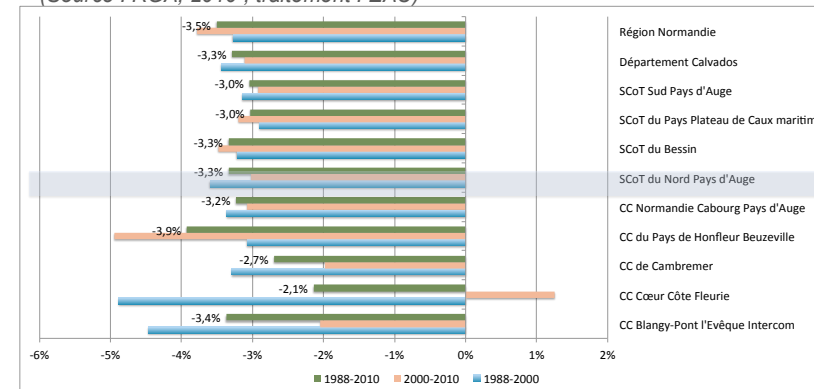
Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010 et SAU moyenne

(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

Territoire	Exploitations			SAU moyenne par exploitation		
	2000	2010	Var en %	2000	2010	Var en %
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	396	322	-19%	36	40	11%
CC Cœur Côte Fleurie	68	77	13%	34	39	14%
CC de Cambremer	293	240	-18%	43	52	21%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	606	365	-40%	26	40	55%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	272	199	-27%	43	53	24%
SCoT du Nord Pays d'Auge	1 635	1 203	-26%	35	45	29%
SCoT du Bessin	1 568	1 100	-30%	39	52	33%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 665	1 203	-28%	47	62	34%
SCoT Sud Pays d'Auge	1 134	843	-26%	50	67	33%
Département Calvados	9 099	6 633	-27%	44	57	31%
Région Normandie	52 017	35 374	-32%	40	56	41%

Evolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010

(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)



L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis mères, ...) et de gestion courante indépendante.

Nombre d'exploitations agricoles au sein du SCoT selon l'OTEX entre 1988 et 2010
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

OTEX	1988	2000	2010	Var 2000-2010	Tx var 2010-2000
Autres herbivores	451	267	248	-19	-7%
Bovins lait	43	23	16	-7	-30%
Bovins mixte	933	567	463	-104	-18%
Bovins viande	107	65	43	-22	-34%
Cultures générales (autres grandes cultures)	45	28	19	-9	-32%
Fleurs et horticulture diverse	37	15	11	-4	-27%
Fruits et autres cultures permanentes	29	8	3	-5	-63%
Ovins et caprins	10	6	3	-3	-50%
Polyculture et polyélevage	360	247	186	-61	-25%
Total SCoT	2 015	1 226	992	-234	-19%

Evolution des UTA par SCoT entre 1988 et 2010
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

Territoire	1988	2000	2010	Evo 2010-2000	Tx var 2010-2000
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	842	482	464	-18	-4%
CC Cœur Côte Fleurie	247	143	178	35	24%
CC de Cambremer	653	425	390	-35	-8%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	906	502	391	-111	-22%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	675	366	259	-107	-29%
SCoT du Nord Pays d'Auge	3 323	1 918	1 682	-236	-12%
SCoT du Bessin	3 515	2 346	1 725	-621	-26%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	2 362	1 393	1 263	-130	-9%
SCoT Sud Pays d'Auge	2 891	1 843	1 538	-305	-17%
Département Calvados	19 311	11 823	9 157	-2 666	-23%
Région Normandie	103 724	60 762	45 866	-14 896	-25%

UTA par OTEX en 2000 et en 2010
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

OTEX	2000						2010					
	CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	CC Cœur Côte Fleurie	CC de Cambremer	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	SCoT	CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	CC Cœur Côte Fleurie	CC de Cambremer	CC du Pays de Honfleur Beuzeville	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	SCoT
Autres herbivores	157	80	90	9	51	387	165	136	113	6	64	484
Bovins lait	52	8	25	8	8	85	9	8	8	7	7	24
Bovins mixte	253	12	186	358	162	971	201	157	200	127	127	685
Bovins viande		0	13	27	16	56	1	1	7	39	6	54
Cultures générales (autres grandes cultures)					23	23				2	27	29
Fleurs et horticulture diverse					36	36				18	8	26
Fruits et autres cultures permanentes		12			0	12				9		9
Ovins et caprins					0	0					3	3
Polyculture et polyélevage	20	39	111	108	70	348	88	41	105	110	24	368
UTA TOTAL	482	143	425	502	366	1918	464	178	390	391	259	1682

L'unité de travail annuel (UTA) est une mesure équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et les coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles.

L'élevage équin, composante essentielle de l'agriculture du Nord Pays d'Auge et filière d'excellence est inclus majoritairement dans l'OTEX « Autres herbivores » au sein duquel il représente une part importante des exploitations.

La spécificité de cette filière agricole, notamment en termes de cheptel et de revenus, au sein de laquelle il existe de nombreux non professionnels, explique que l'analyse du RGA n'est pas suffisante pour qualifier l'activité (cf. *La filière équine, p.98*) A titre indicatif, à Blangy Pont l'Evêque, 2 850 ha sont consacrés à l'élevage équin soit 14% des herbivores.

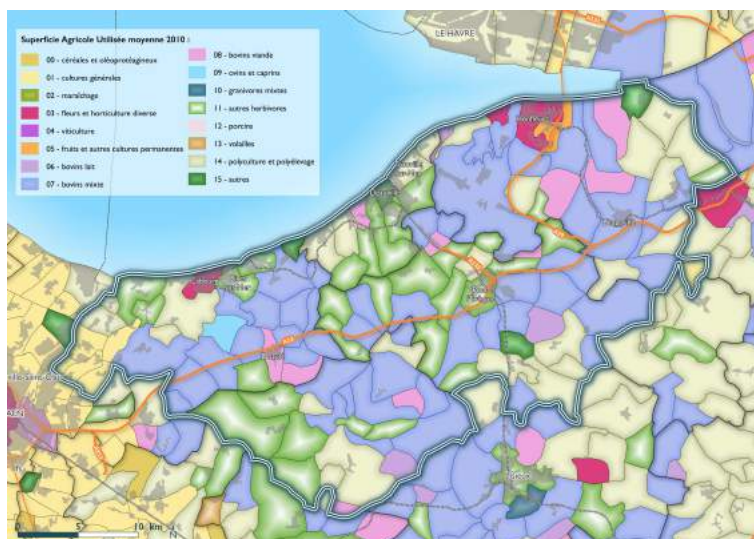
1 682 unités de travail annuel (UTA) en 2010 contre 1 918 en 2000, soit 236 de moins en l'espace de 10 ans.

Une importante diminution d'activité au sein des exploitations de bovins (mixte et viande) avec plus d'une centaine d'exploitations en moins entre 2000 et 2010 conjuguée à près de 350 UTA en moins, principalement localisée sur la CC du Pays de Honfleur Beuzeville (-158 UTA au sein des exploitations de viande bovine).

La croissance des emplois concerne principalement les autres herbivores avec 97 unités supplémentaires, notamment sur Cœur Côte Fleurie (+56) et de Cambremer (+23). Cela montre notamment l'importance de l'élevage équin pour soutenir l'emploi agricole sur le territoire, puisque les emplois induits par les autres productions ont tendance à stagner voir à baisser.

Les productions agricoles

Orientations technico-économiques par commune
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)



L'OTEX correspond à l'orientation technico-économique des exploitations agricoles. La contribution de chaque culture et cheptel permet de classer l'exploitation agricole dans une orientation technico-économique selon sa production principale. La nomenclature OTEX française de diffusion détaillée comporte 15 orientations.

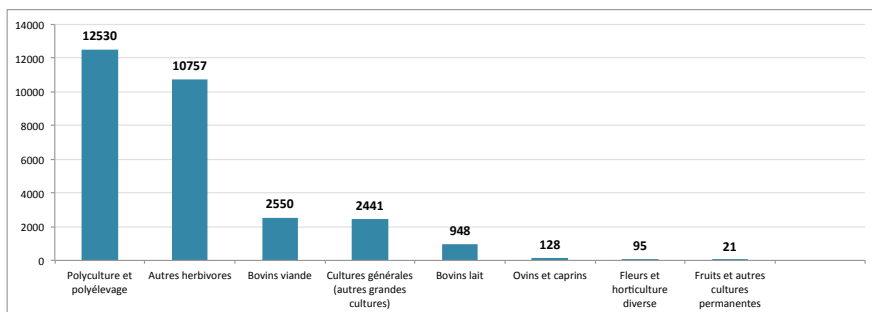
L'agriculture du Nord Pays d'Auge est orientée vers l'élevage de bovins mixtes et l'élevage d'herbivores au sein duquel se trouve en majorité l'élevage équin et vers, et le polyélevage est courant, notamment au regard de la spécificité de la filière équine.

- 24 151 ha pour les bovins mixtes (lait et viande) ;
- 10 757 ha pour les autres herbivores, dont l'élevage équin
- 12 230 ha pour la polyculture et le polyélevage

Au sein du SCoT, l'élevage se contracte de 10% entre 2000 et 2010. La baisse de la taille des cheptels s'inscrit dans le rythme du département et est aussi prononcée que dans les territoires voisins.

Néanmoins, le repli est plus fort au sein de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge (-22% au cours de la décennie).

Orientations technico-économiques au sein du SCoT (en hectares) en 2010
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)



Evolution du cheptel entre 1988 et 2010
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

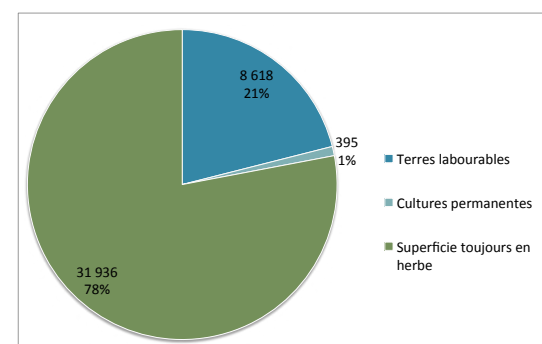
Territoire	1988	2000	2010	Evo 2010-2000	Tx var 2010-2000
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	22 487	17 642	16 124	-1 518	-9%
CC Cœur Côte Fleurie	4 074	2 343	2 695	352	15%
CC de Cambremer	18 276	16 887	16 632	-255	-2%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	23 341	20 403	17 628	-2 775	-14%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	14 894	11 828	9 183	-2 645	-22%
SCoT du Nord Pays d'Auge	83 072	69 103	62 262	-6 841	-10%
SCoT du Bessin	85 730	73 915	66 485	-7 430	-10%
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	120 685	112 813	98 894	-13 919	-12%
SCoT Sud Pays d'Auge	70 789	59 117	55 371	-3 746	-6%
Département Calvados	541 780	474 600	426 838	-47 762	-10%
Région Normandie	2 986 417	2 684 390	2 500 110	-184 280	-7%

Couverture des sols (assolement)

Près de 80% des terres agricoles du territoire (soit 31 936 ha) sont des superficies toujours en herbe.

Une réduction de près d'un tiers de ces superficies entre 1988 et 2010 (-1,6%/an), soit une diminution légèrement moins rapide que dans les autres territoires.

Ventilation des superficies selon leur valeur agronomique au sein du SCoT (en ha)
(Source : RGA, 2010 ; traitement : EAU)

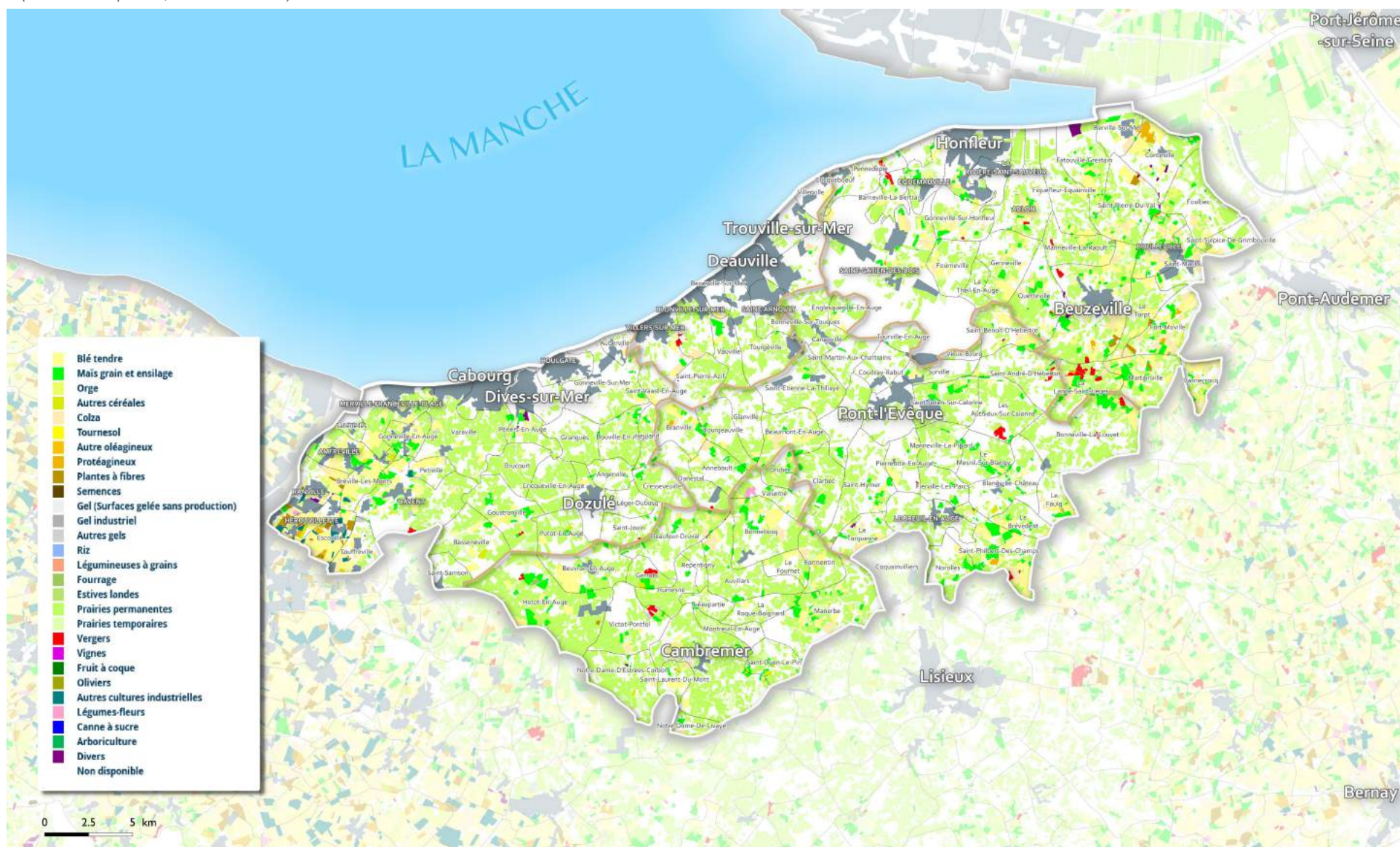


Superficie toujours en herbes (en ha) et évolutions moyennes annuelles 1988-2000, 2000-2010 et 1988-2010

Territoire	Superficie toujours en herbe			Evo annuelle moyenne		
	1988	2000	2010	1988-2000	2000-2010	1988-2010
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercomm	15 277	11 578	9 795	-2,3%	-1,7%	-2,0%
CC Cœur Côte Fleurie	3 159	1 795	2 442	-4,6%	3,1%	-1,2%
CC de Cambremer	12 222	10 250	10 032	-1,5%	-0,2%	-0,9%
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	5 187	4 178	3 123	-1,8%	-2,9%	-2,3%
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	10 157	7 756	6 544	-2,2%	-1,7%	-2,0%
SCoT du Nord Pays d'Auge	46 002	35 557	31 936	-2,1%	-1,1%	-1,6%
SCoT du Bessin	47 626	36 869	30 794	-2,1%	-1,8%	-2,0%
SCoT Sud Pays d'Auge	49 720	40 311	34 242	-1,7%	-1,6%	-1,7%
Calvados	244 784	181 411	153 197	-2,5%	-1,7%	-2,1%
Normandie	1 143 787	832 101	664 747	-2,6%	-2,2%	-2,4%

La superficie toujours en herbe correspond aux prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6ans et les prairies peu productives (parcours, landes, alpages...). Elles sont destinées à l'alimentation des animaux, elles peuvent être fauchées et/ou pâturées.

Registre Parcellaire Graphique du SCoT en 2012
(Source : Géoportail ; traitement : EAU)



Les démarches de qualité

Le territoire du SCoT recense de nombreux produits bénéficiant de Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) :

- **L'Appellation d'Origine Protégée (UE) / l'Appellation d'Origine Contrôlée (France)** qui désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'Appellation d'origine contrôlée désigne des produits répondant aux critères de l'AOP. Elle constitue une étape vers l'AOP et permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.
- **L'Indicateur Géographique Protégé (IGP) (UE) / l'Indication Géographique (IG) (France)** identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Ces multiples filières agricoles sont un enjeu majeur en terme d'image, de maintien de l'agriculture et de diversification économique.

L'appellation Calvados (AOC – IG)

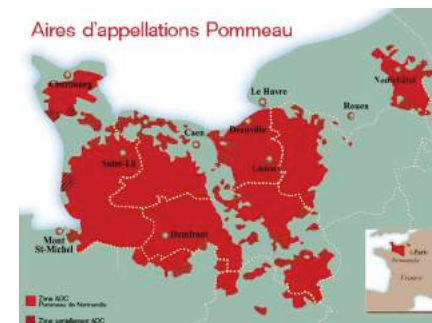
L'aire d'appellation correspond aux parties de la Normandie où s'est maintenu un verger traditionnel (le pré verger) ainsi que des pratiques de distillation. Il s'agit de régions bocagères avec une forte proportion de surfaces en herbe où la production de fruits à cidre est généralement associée à l'élevage. Le pommier à cidre et dans certains cas le poirier à poiré trouvent dans cette région, du fait de la pluviométrie soutenue et régulière, des conditions favorables à leur développement. Le verger qui s'est maintenu dans cette région de façon significative est caractérisé par des variétés de pommes, dont la majeure partie sont de saveur du moût amère ou douce-amère, riches en composés phénoliques. Il présente également une importante diversité



variétale et de nombreuses surfaces de pré-verger qui, malgré une importante régression au cours des cinquante dernières années, impriment encore leur marque au paysage.

L'appellation Pommeau de Normandie (AOC – IG)

L'aire d'appellation correspond aux parties de la Normandie où s'est maintenu un verger traditionnel (le pré verger) ainsi que des pratiques de distillation. Il s'agit de régions bocagères avec une forte proportion de surfaces en herbe où la production de fruits à



à cidre est généralement associée à l'élevage. Le pommier à cidre, et dans certains cas, le poirier à poiré, trouvent dans cette région, du fait de la pluviométrie soutenue et régulière, des conditions favorables à leur développement. Le verger qui s'est maintenu dans cette région de façon significative est caractérisé par des variétés de pommes, dont la majeure partie est de saveur du moût amère ou douce-amère, riches en composés phénoliques. Il présente également une importante diversité variétale et de nombreuses surfaces de pré-verger qui, malgré une importante régression au cours des cinquante dernières années, impriment encore leur marque au paysage.

Les AOC-AOP Pays d'Auge et Pays d'Auge Cambremer et l'IGP Cidre de Normandie

En France, il n'existe que deux AOP cidricoles : l'AOP Pays d'Auge et Pays d'Auge Cambremer, produite exclusivement en Normandie et l'AOC Cornouaille en Bretagne. (source INAO)



Le Livarot (AOC-AOP)

Le Livarot est un fromage à pâte molle, élaboré à partir d'un lait de vaches laitières (race Normande essentiellement) qui pâturent plus de 6 mois par an.

La zone d'appellation s'étend au centre et au sud de la région naturelle du Pays d'Auge, à cheval sur les départements du Calvados et de l'Orne sur 290 communes.

Il peut être vendu sous 5 formats :

- le grand Livarot ;
- le Livarot ;
- le trois quart Livarot ;
- le petit Livarot ;
- le quart Livarot.



Le Pont-l'Évêque (AOC-AOP)

Le Pont-l'Évêque est un fromage élaboré à partir d'un lait produit par des animaux, de race normande essentiellement et qui pâturent plus de 6 mois par an.

L'aire de production couvre actuellement les 5 départements normands et la Mayenne.

Il est fabriqué majoritairement par des fromageries mais aussi par quelques producteurs fermiers.

Il peut être vendu sous 4 formats :

- le Pont-l'Évêque (105 à 115 mm de côté) ;
- le grand Pont-l'Évêque (190 à 210 mm de côté) ;
- le petit Pont-l'Évêque (90 à 95 mm de côté) ;
- le demi Pont-l'Évêque rectangulaire (110 sur 55 mm de côté).



Le Camembert de Normandie (AOC – AOP)

Le camembert de Normandie est un fromage à pâte molle et à croûte fleurie élaboré à partir d'un lait cru, produit par des vaches de race Normande essentiellement, qui pâturent plus de 6 mois par an. Il est issu d'un caillé faiblement divisé, moulé en cinq couches successives avec un temps de repos entre chacune et égoutté spontanément.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle dans la région, la sélection génétique de la race normande va donner au lait une aptitude toute particulière à la coagulation. Cette spécificité, associée au développement du produit "Camembert de Normandie", va optimiser la mise en oeuvre de techniques fromagères originales comme le moulage d'un caillé très peu divisé.

L'aire concerne les 5 départements normands.



Le Porc de Normandie (IGP)

Le lien avec l'origine géographique repose sur des caractéristiques d'élevage traditionnel (parcours extérieur- céréales produites dans la région) et une réputation attestée par le choix de cette viande par des restaurateurs parisiens de renom et par des restaurateurs japonais pour les périodes festives.



Le porc fermier de Normandie est choisi pour la fabrication de certains produits de charcuterie traditionnels comme les saucissons secs destinés aux marins.

L'aire concerne les départements de l'Eure, Seine Maritime, Calvados, Orne, Manche, ainsi que les cantons limitrophes à ces départements.

La volaille de Normandie (IGP)

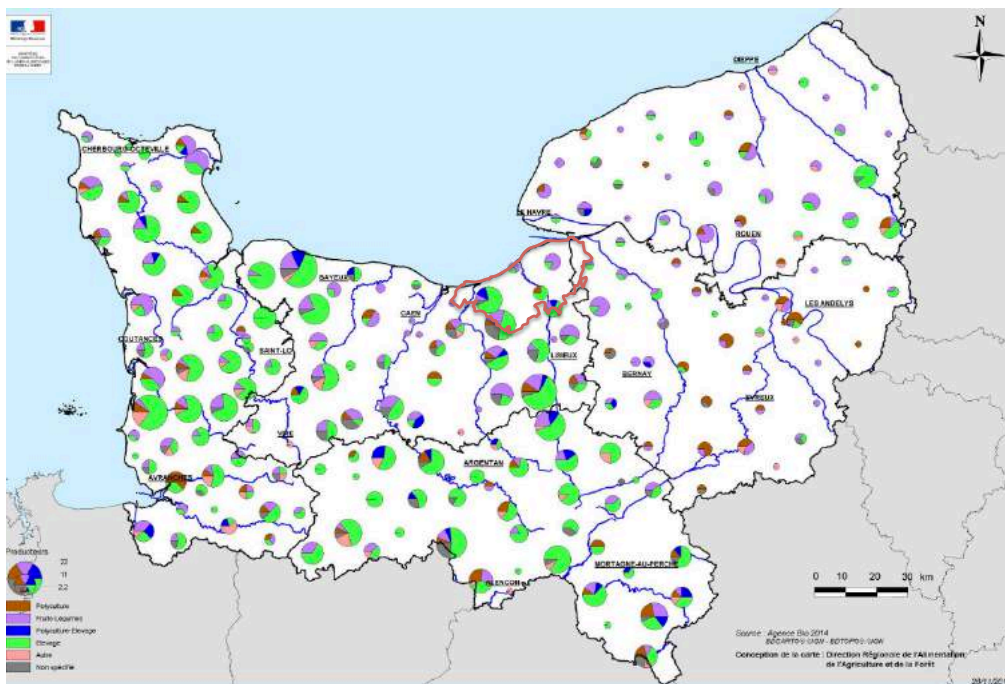
Les volailles de Normandie IGP Label Rouge visent à satisfaire la demande des consommateurs régionaux soucieux d'un élevage à taille humaine et de qualité.



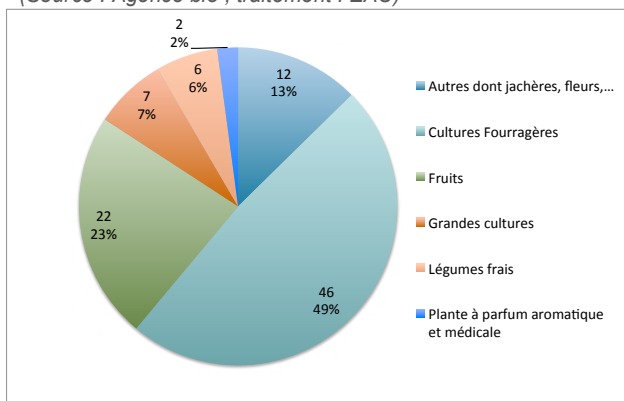
L'attribution du Label Rouge a permis d'attester la qualité supérieure du produit et de confirmer cette réputation. Les volailles de Normandie bénéficient d'une bonne réputation au sein de la région mais également en région parisienne.

L'aire concerne les départements de Seine Maritime, Eure, Calvados, Orne, Manche, ainsi que les cantons limitrophes à ces départements.

Producteurs biologiques par canton
(Source : Agence Bio 2014, traitement : DRAAF)

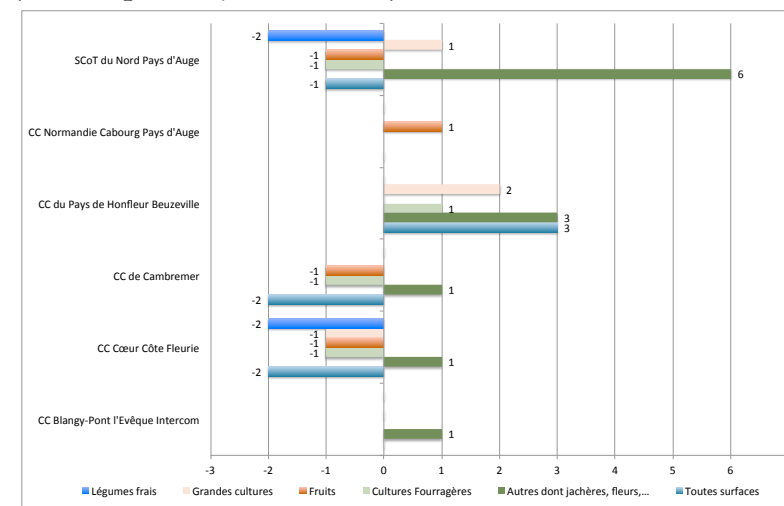


Exploitations engagées en bio en 2015 par groupes de cultures au sein du SCoT
(Source : Agence bio ; traitement : EAU)



L'agriculture biologique est bien représentée au sein du SCoT avec 59 producteurs engagés et 217 exploitations engagées en 2015. Ce chiffre est amené à augmenter, puisque les déclarations lors de la PAC en 2014 ont permis de comptabiliser 769 exploitations sur la PRA (Petite Région Agricole) du Pays d'Auge (données de la Chambre de l'Agriculture) Elle relève principalement de cultures fourragères destinées aux bovins (46 exploitations sur le territoire) ainsi que de la production de fruits, essentiellement le verger cidricole (22 exploitations).

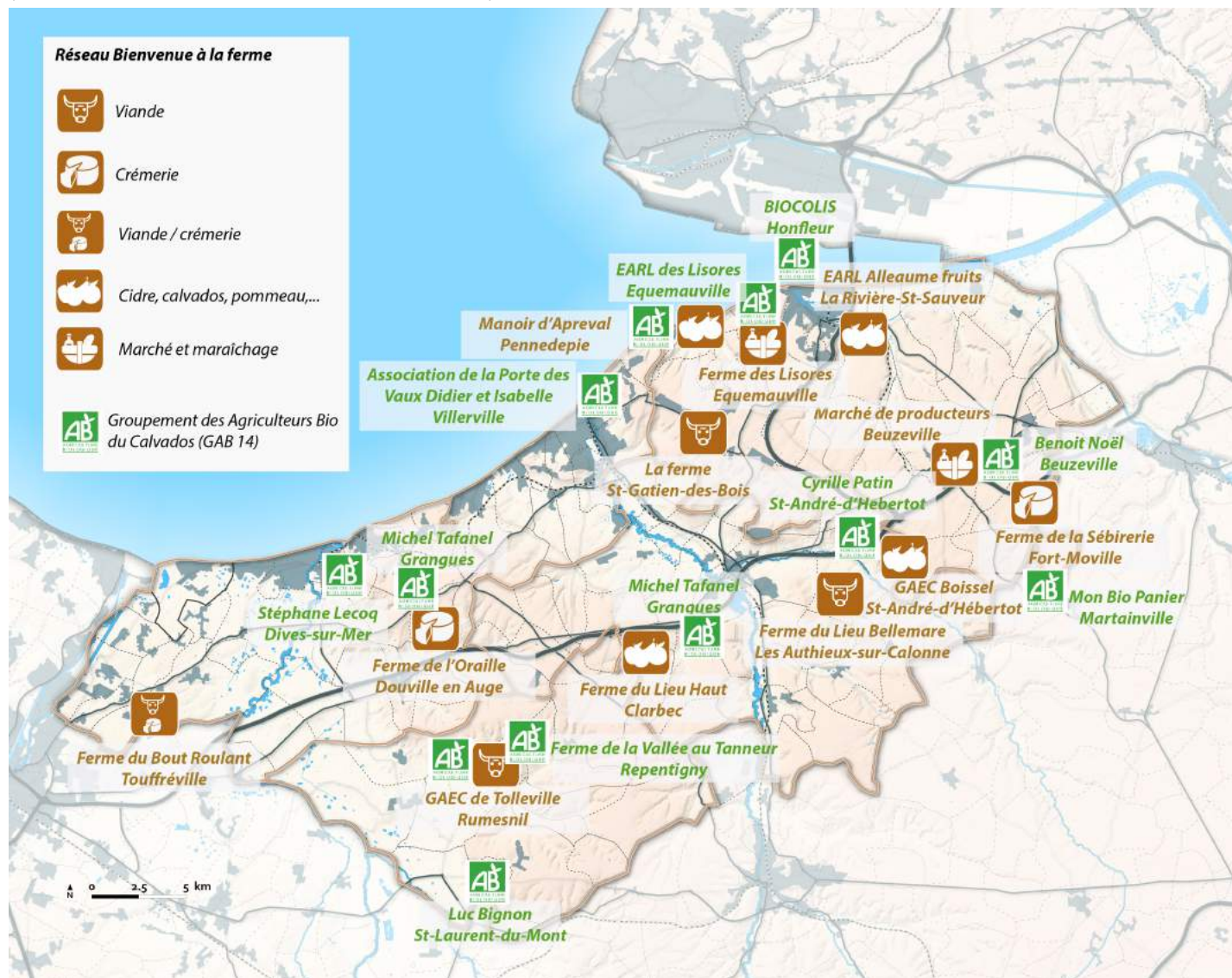
Evolution des exploitations engagées en bio entre 2015 et 2012 par groupes de cultures
(Source : Agence bio ; traitement : EAU)



Exploitations engagées en bio et opérateurs bio en 2015
(Source : Agence bio ; traitement : EAU)

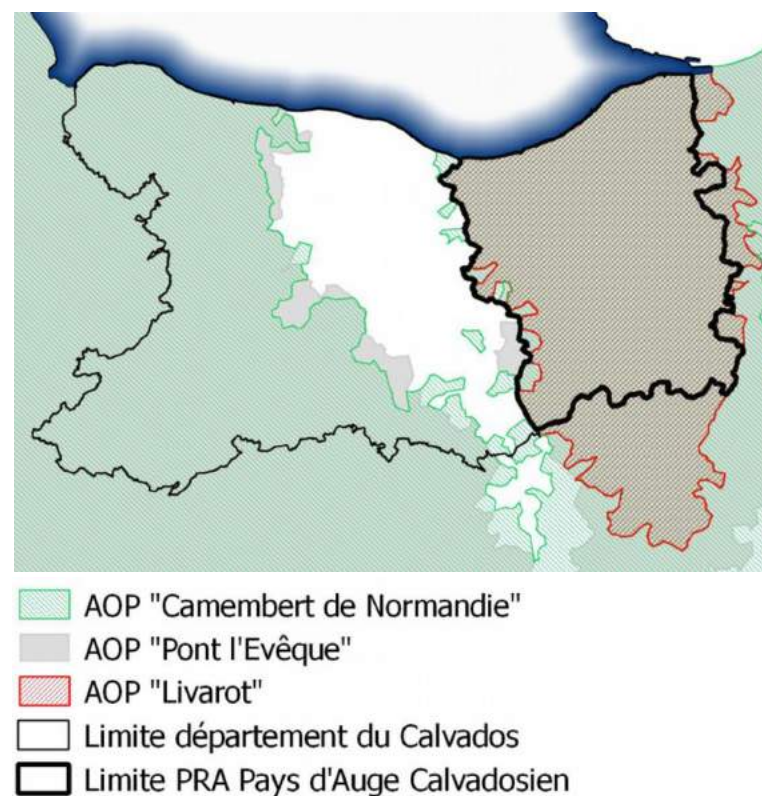
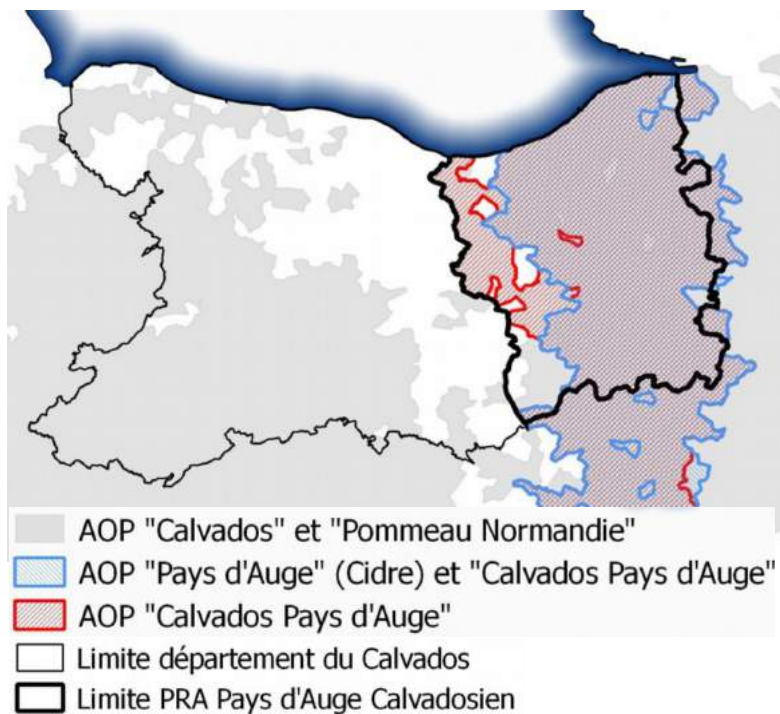
Territoire	Distributeur	Importateur	Producteur	Transformateur	Total	Nbre d'exploitation engagée
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom			7		7	15
CC Cœur Côte Fleurie			4	8	13	13
CC de Cambremer			21	3	25	51
CC du Pays de Honfleur Beuzeville			10	3	14	32
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge			17	4	21	44
SCoT du Nord Pays d'Auge	3		59	18	80	217
SCoT du Bessin			79	15	98	155
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime			11	6	20	39
SCoT Sud Pays d'Auge			72	16	95	222
Département Calvados			301	101	446	2 660
Région Normandie	132	5	1 212	404	1 753	14 920

Les productions de qualité au sein du Nord Pays d'Auge
(Source : GAB 14, Bienvenue à la ferme ; traitement : EAU)



Les producteurs doivent respecter un cahier des charges pour commercialiser sous des signes de qualité : AB, AOP/AOC, IGP, Label...). En parallèle, les producteurs fermiers se sont organisés en réseau pour promouvoir leurs produits collectivement et utiliser la marque, en adhérant à une charte : Bienvenue à la Ferme (comme le montre la carte ci-dessus) ou encore Goûtez le Pays d'Auge.

Les cartes ci-dessous tirées de la Chambre de l'Agriculture montre la couverture du territoire par les AOP/AOC laitières et cidricoles :



Données actualisées de la DDTM à partir des déclarations PAC 2014 :

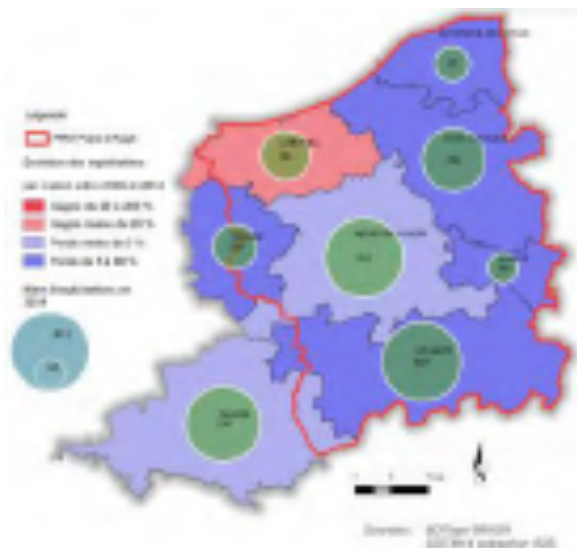
Ces données actualisées par rapport aux chiffres de 2010 le sont à l'échelle de la PRA (petite région agricole) Pays d'Auge qui comprend 230 communes et non pas à l'échelle du SCoT. Ces données actualisées lors de la campagne de la PAC en 2014 ne sont pas comparables directement aux données du RGA. L'élevage équin est absent des données de la PAC 2014. Néanmoins, elles permettent de donner des indications sur les tendances à l'œuvre sur le territoire.

En 2010, le Pays d'Auge Calvadosien possède une Surface Agricole Utilisée (SAU) de 104 000 ha, soit 27% de la SAU du Calvados (pour rappel, le SCoT Nord Pays d'Auge possède une SAU de 53 621 ha). La surface agricole déclarée lors de la PAC 2014 est de 97 525 hectares.

Les exploitations agricoles

Entre la campagne agricole de la PAC en 2009 et celle de 2014, la PRA a perdu 85 exploitations agricoles, soit une baisse de 6% concentrée notamment dans les cantons du Livarot et Falaise au sud, qui ne font pas partie du SCoT. Le canton de Cabourg est le seul qui voit son nombre d'exploitations et d'exploitants augmenter. Entre 2009 et 2014 en revanche, la PRA a gagné 100 exploitants.

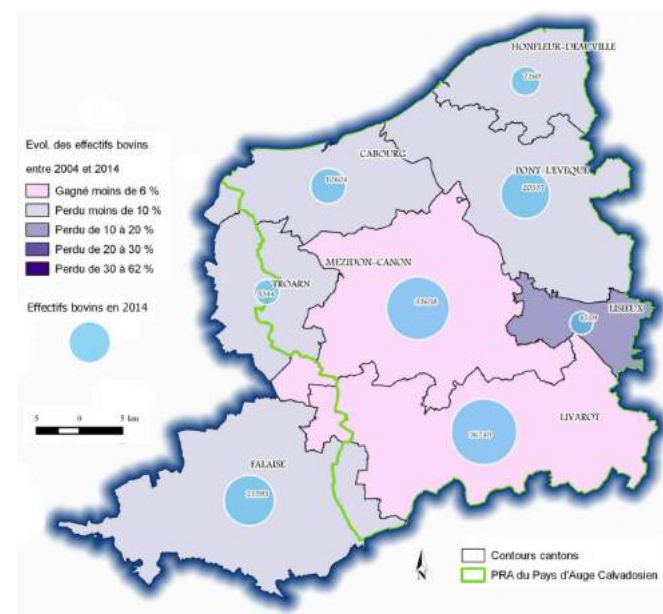
Evolution du nombre d'exploitations agricoles déclarées à la PAC entre 2009 et 2014 (Source : DDTM)



L'élevage bovin

En 2015, 1704 éleveurs de bovins sont recensés dans la PRA Pays d'Auge, ce qui représente 30% des éleveurs du département. 118 609 bovins sont recensés lors de la PAC 2014, soit une perte de 1,4% ce qui semble confirmer la tendance à la baisse des cheptels observée avec le RGA.

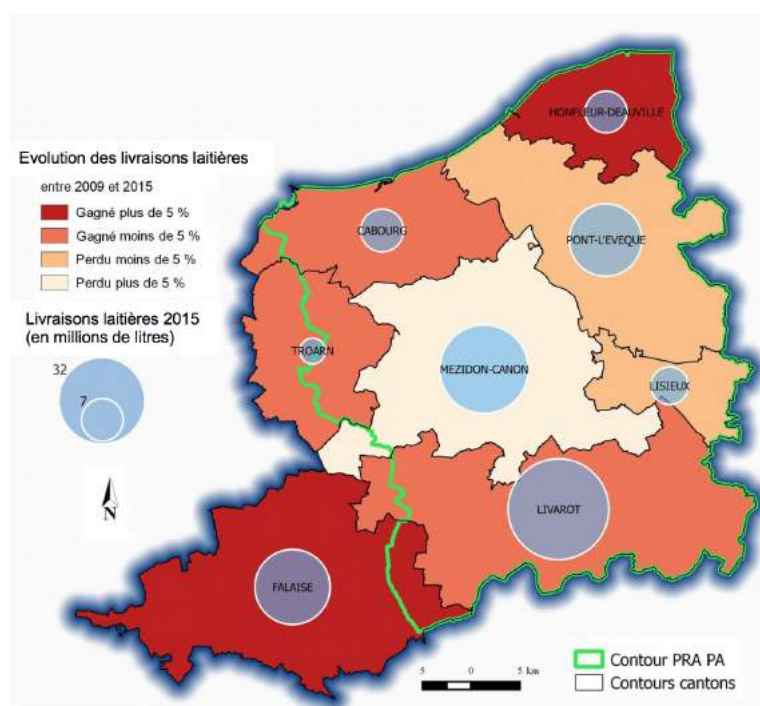
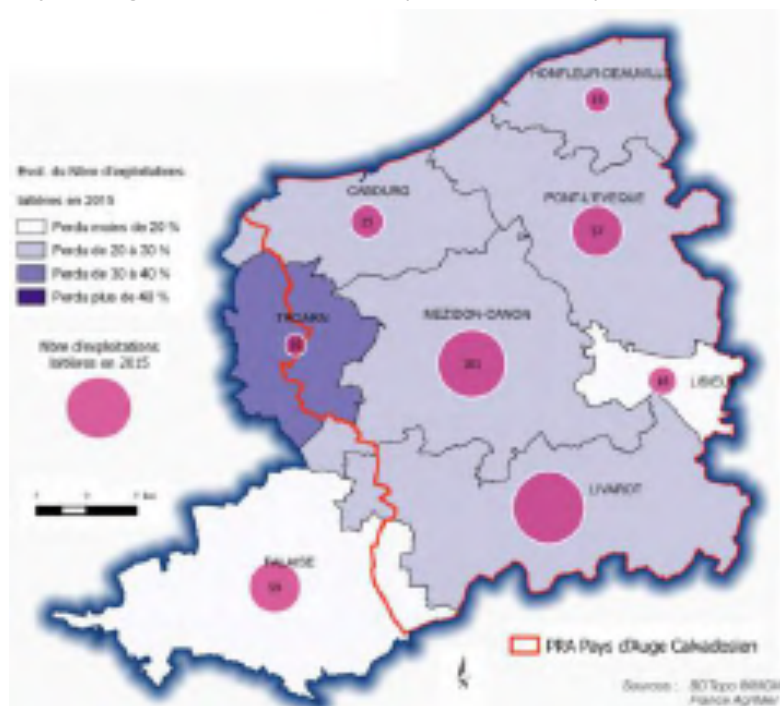
Evolution des effectifs bovins déclarés à la PAC entre 2004 et 2014 (Source : DDTM).



La production laitière

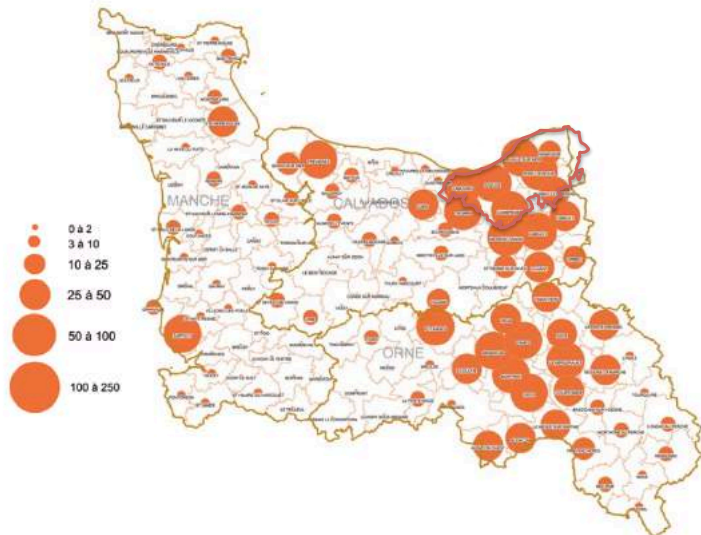
La PRA du Pays d'Auge représente 18% de la production laitière du Calvados en 2015. Cette production a reculé de 5% entre 2010 et 2015. Plus de 60% de la production laitière se trouve sur les cantons de Livarot et de Mézidon-Canon, mais les cantons de Cabourg et de Honfleur-Deauville voient leur production augmenter. En revanche, le nombre d'exploitations laitières entre 2010 et 2015 diminue sur l'ensemble du territoire (baisse de 114 unités).

Evolution de nombre d'exploitations laitières et des livraisons laitières sur la PRA Pays d'Auge entre 2010 et 2015. (Source : DDTM)

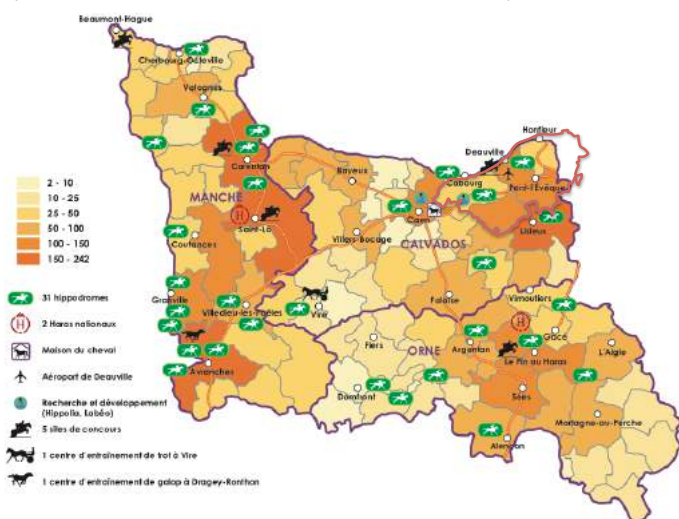


La filière équine

Répartition des emplois au sein de l'ancienne région Basse-Normandie en 2013
(Source : Conseil des Chevaux de Basse-Normandie)



Répartition des entreprises de la filière équine au sein de l'ancienne Basse-Normandie en 2014
(Source : Conseil des chevaux de Basse-Normandie)



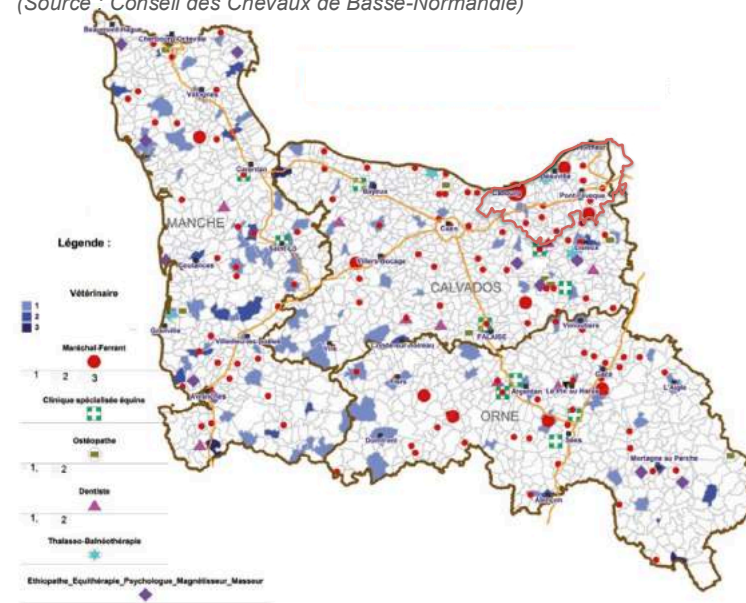
Les activités équestres occupent une place de choix au sein de l'économie du Calvados (2 261 éleveurs notamment en 2012 dans le département selon Calvados stratégie (dont 66% de pur sang et de trotteurs)) et plus particulièrement au sein du territoire du Nord Pays d'Auge, reconnu internationalement pour ses savoir-faire locaux en lien avec le domaine équestre.

De nombreuses entreprises se sont développées autour d'activités connexes à la filière équine, centrées sur :

- La santé ;
- Les équipements, infrastructures pour le cheval et le cavalier ;
- L'alimentation ;
- Les services (assurance, presse spécialisée, informatique,...).

Localisation des professionnels de la santé et du bien-être équin au sein de l'ancienne région Basse-Normandie en 2014

(Source : Conseil des Chevaux de Basse-Normandie)



Classement des 10 premiers départements en terme d'élevage et de production de cheval
(Source : IFCE, 2015 ; Traitement : EAU)

Rang	Département	Nombre de naissances en 2015	Nombre de produits immatriculés en 2015						Total
			Pur sang	Trotteur français	Selle français	Autre sang	Trait	Anes	
1	Calvados	1 515	1 366	1 735	379	285	51	22	3 838
2	Manche	1 314	194	1 125	993	446	94	41	2 893
3	Orne	1 391	1 087	2 268	125	289	133	5	3 907
4	Mayenne	811	202	1 365	56	161	123	3	1 910
5	Maine-et-Loire	641	274	435	83	320	92	15	1 219
6	Pyrénées-Atlantiques	637	88	14	26	535	1 436	51	2 150
7	Cantal	554	5	1	20	104	913	11	1 054
8	Sarthe	540	220	628	88	246	125	22	1 329
9	Loire-Atlantique	499	145	186	180	298	145	1	955
10	Côte-d'Armor	459	75	63	97	208	377	0	820

Principales ventes de yearlings « de sélection » dans le monde en 2015
(Source : IFCE, 2015 ; Traitement : EAU)

Lieu et date de vente	Deauville (Août 2015)			Keeneland (USA) (Sept. 2015)			Kildare (Irlande) (Sept. 2015)			Newmarket (GBR) (Oct. 2015)		
	2015	% évol 2014-2015	% évol 2005-2015	2015	% évol 2014-2015	% évol 2005-2015	2015	% évol 2014-2016	% évol 2005-2016	2015	% évol 2014-2017	% évol 2005-2017
Nombre de yearlings PS achetés en vente de sélection	127	2	-15	292	21	-22	372	4	10	372	11	-25
Montant des achats de yearlings PS en ventes de sélection (en €)	31 407 000	9	86	80 469 367	38	-49	38 931 500	0	6	118 383 601	11	36
Moyenne (en €)	247 299	7	118	272 580	14	-35	104 655	-4	-4	318 235	0	82

Les ventes de yearlings dites de « sélection » sont des ventes de jeunes chevaux rigoureusement sélectionnés sur leurs origines et aptitudes, considérés comme de probables futures élites des courses. Les résultats de ce type de ventes dans le monde servent d'indicateurs pour comparer les marchés des principaux pays producteurs de Pur sang et apprécier les tendances du marché mondial.

Avec 2 800 à 3 900 naissances en 2015 (selon l'Institut français du cheval et de l'équitation), les trois départements bas-normands comptent parmi les quatre plus gros producteurs de chevaux avec les Pyrénées-Atlantiques. Le Calvados se démarque comme étant le 1^{er} producteur de Pur sang, l'Orne est le 1^{er} producteur de Trotteur français, et la Manche domine en Selle-français.

L'aéroport de Deauville-Normandie, spécialisé dans le transport de chevaux, ainsi que la présence d'un établissement de vente aux enchères, confèrent à Deauville la place de 4^{ème} capitale mondiale des ventes de pur-sang.

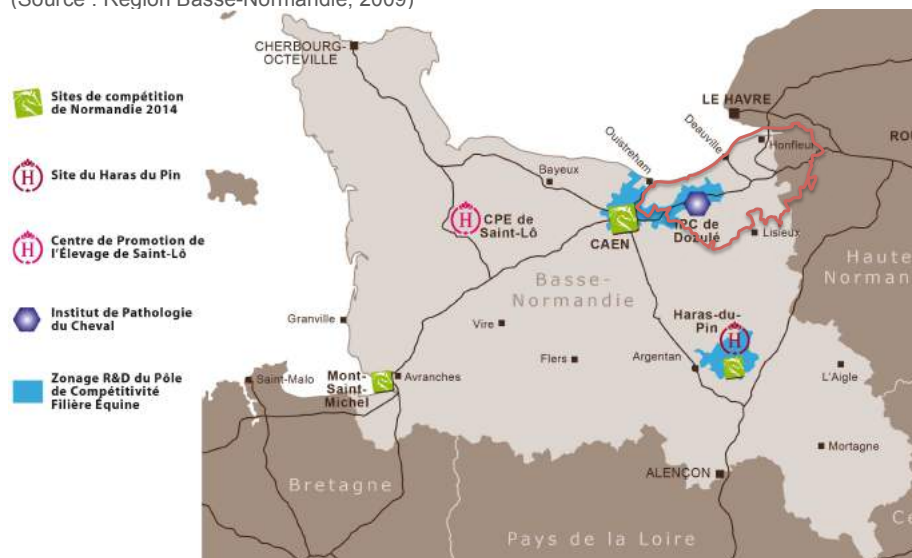
Après deux années 2013 et 2014 en amélioration, les ventes pour l'année 2015 suivent la même tendance : les prix moyens et les chiffres d'affaires sont en hausse à l'exception de Kildare (Irlande) dont le prix moyen est en baisse (-4%) malgré un chiffre d'affaires stable.

La vente de Deauville enregistre une légère hausse du chiffre d'affaire par rapport à 2014 (+9%), tout comme en prix moyen (+7%). Par rapport à 2005, ces hausses sont en revanche particulièrement élevées aussi bien concernant le chiffre d'affaire que le prix moyen de vente (+86% et +118%).

Ventes aux enchères à Deauville



Projets structurants de la filière équine au sein de l'ancienne région Basse-Normandie
(Source : Région Basse-Normandie, 2009)



Etablissements de formations qualifiantes ou diplômantes
(Source : Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, 2013)



Parmi les principaux sites « structurants » régionaux liés à la filière équine, deux sont localisés au sein du Nord Pays d'Auge :

- Le laboratoire de Pathologie équine à Goustranville près de Dozulé (30 personnes) ou Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices (CIRALE) dont les activités visent à contribuer à améliorer la santé des chevaux au travers d'activités concernant la maîtrise des risques sanitaires liés aux maladies infectieuses et parasitaires des chevaux.

- La création d'un campus équin est en projet autour du site avec le regroupement des activités équestres de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, avec pour objectif de créer une « Silicon Valley » du cheval ;

- Le Pôle International du cheval à Deauville, créé en 2010 sur 8 ha et offrant un panel d'activités avec :
 - L'école d'équitation ;
 - Des pensions de chevaux ;
 - Des évènements de portée planétaire.

Pôle International Cheval à Deauville



CIRALE à Goustranville

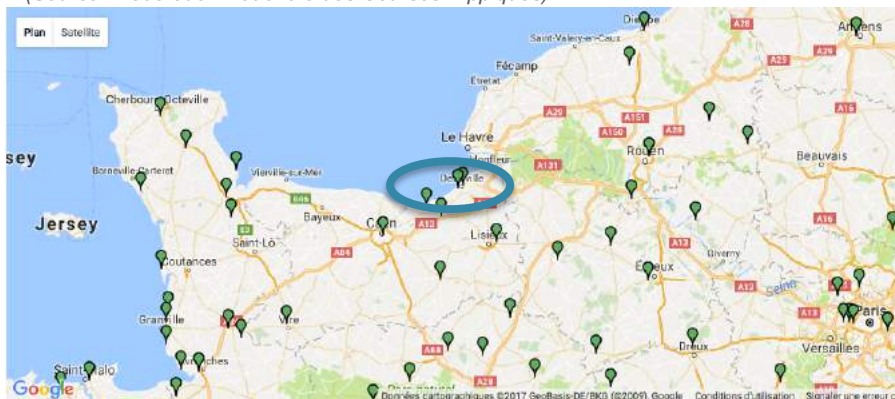


Avec ses 40 hippodromes, la Normandie est la 2^{ème} région française après les Pays-de-la-Loire en nombre d'hippodromes (source : Fédération Nationale des Courses Hippiques, 2014).

4 hippodromes sont localisés au sein du territoire du Nord Pays d'Auge :

- 2 à Deauville (41 réunions en 2015) :
 - l'hippodrome « La Touques » : 4^{ème} de France en terme de fréquentation (34 252 entrées payantes en 2014), derrière les 3 hippodromes parisiens de Vincennes, Longchamp et Auteuil. Sa superficie est de 75 ha dont 20 ha de pistes sur les bords de la Touques, avec 3 pistes (ligne droite, piste ronde extérieure, piste ronde intérieure), capacité d'accueil de 10 000 places, dont 2 000 en tribune.
 - l'hippodrome « Clairefontaine » : 9^{ème} de France en terme de fréquentation. superficie de 40 ha dont 18 ha de piste (piste plate, de haies, de steeple, de trot), capacité d'accueil de 7 000 personnes, dont 700 places en tribune.
- Cabourg (33 réunions en 2015) : piste homologuée de 1 275 m. 17^{ème} de France en terme de fréquentation.
- Dozulé : hippodrome de 3^{ème} catégorie régionale, avec piste en herbe de 1 075 m.

Localisation des hippodromes au sein du SCoT et dans son environnement proche
(Source : Fédération Nationale des Courses Hippiques)



Classement des hippodromes français selon le nombre de réunions en 2015
(Source : Sous direction du développement rural et du cheval, Ministère de l'Agriculture ; Traitement : EAU)

Hippodrome	Nombre de réunions organisées en 2015
Vincennes	156
Cagnes-sur-Mer	80
Marseille	78
Lyon Parilly (Bron)	67
Enghien	57
Toulouse	50
Chantilly	43
Deauville	41
Vichy	40
Auteuil	38
Cabourg	33
Le Croisé-Laroche (Marcq-en-Baroeuil)	33
Bordeaux Enc. (Le Bouscat)	32
Nantes	31

Hippodrome de la Touques à Deauville



Hippodrome de Cabourg



Hippodrome de Dozulé



Itinéraires de la Normandie à Cheval

(Source : Comité Régional de Tourisme de Normandie)



De nombreux parcours de randonnées équestres permettent de sillonner la région normande, et plus particulièrement les départements de la Manche, l'ouest du Calvados et le nord-ouest de l'Orne jusqu'aux Haras du Pin.

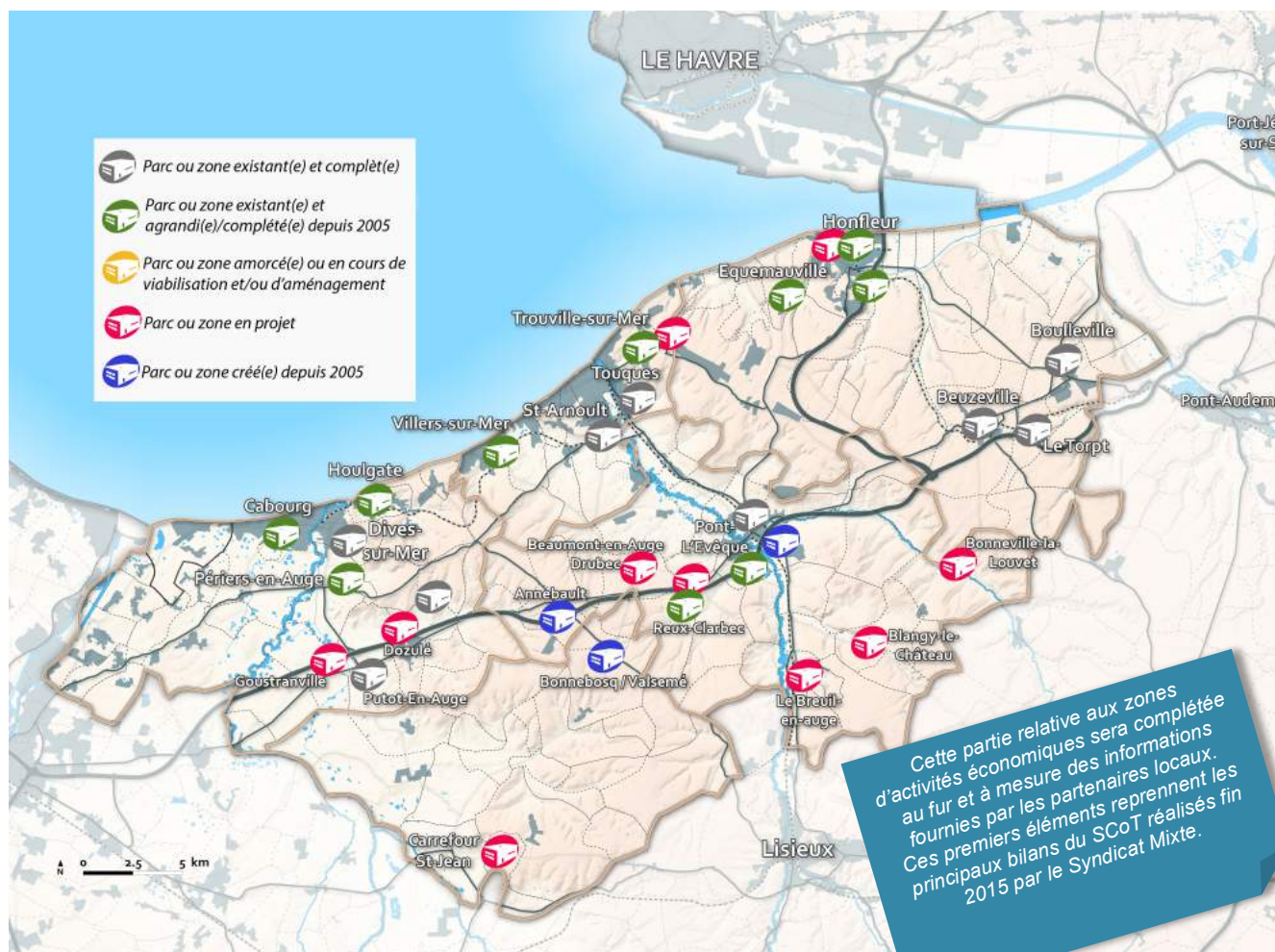
Le territoire du Nord Pays d'Auge reste éloigné de ces grands itinéraires de randonnées, et propose une offre limitée de parcours de randonnées équestres.

À proximité de Pont-l'Évêque, la voie verte permet d'effectuer des ballades à cheval.

9. LES ZONES D'ACTIVITES

Localisation des zones d'activités

(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d'Auge ; Traitement : EAU)



Le développement économique du territoire s'est longtemps concentré sur le littoral avec 3 pôles :

- Cabourg – Dives-sur-Mer avec zones industrielles et commerciales ;
- Trouville – Deauville avec zones commerciales et artisanales ;
- Honfleur avec, sur la plaine alluviale, une zone industrialo logistique et, sur le plateau une zone artisanale.

Le redéploiement a permis au rétro littoral d'engager à son tour son développement et sa diversification économiques, en particulier sur les pôles de Reux (activité cidricole) et Pont-l'Évêque qui ont connu un véritable essor ces 5 dernières années, mais aussi sur Annébault, dont la zone artisanale a accueilli en quelques années une vingtaine d'entreprise. Dozulé a engagé la commercialisation d'une zone artisanale de 5 ha sur laquelle les premières entreprises sont en cours d'installation.

Le développement économique de l'arrière-pays apparaît pour sa part moins dynamique (parc de Bonneval, Carrefour Saint-Jan, le Breuil-en-Auge)...

Cette partie relative aux zones d'activités économiques sera complétée au fur et à mesure des informations fournies par les partenaires locaux. Ces premiers éléments reprennent les principaux bilans du SCoT réalisés fin 2015 par le Syndicat Mixte.

3 projets structurants de développement économique doivent marquer la décennie à venir du Nord Pays d’Auge :

- Le Village des Marques sur la plaine estuarienne de Honfleur ;
- Le pôle de compétitivité autour de la filière équine à Goustranville ;
- Le pôle agro touristique autour de la filière cidricole à Pont-l’Evêque.

Les travaux menés par le Syndicat Mixte du Nord Pays d’Auge permettent de dresser un premier état des lieux des surfaces utilisées sur la dernières décennies pour le développement économique et les surfaces mobilisables à court ou plus long terme dans les ZA communautaires...

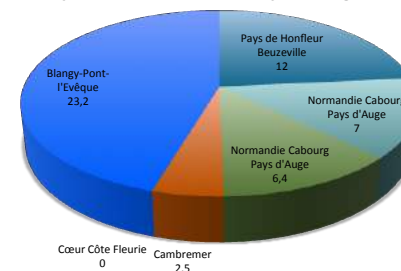
Le Parc d’Activités Honfleur-Calvados (ZA non communautaire) représente à lui seul une soixante d’hectares.

45% des surfaces mobilisées pour le développement économique dans des ZA communautaires au cours des 10 dernières années sont localisées sur le secteur de Pont-l’Evêque.

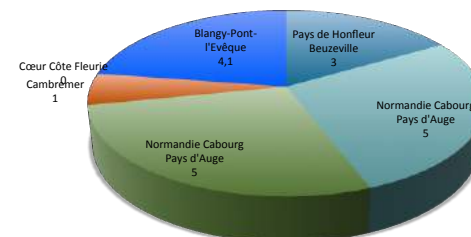
Surfaces des zones d’activités communautaires du SCoT
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d’Auge, Calvados Stratégie ; Traitement : EAU)
(en gris : les ZA non communautaires)

EPCI	Espaces utilisés 2005-2015	Surfaces mobilisables à court-moyen terme	Surfaces programmées aux PLU (long terme)
Normandie Cabourg Pays d’Auge	7 ha (La Vignerie) + 5,5 ha (ZAC Cabourg)	5 ha (La Vignerie)	9 ha (La Vignerie) +11 ha (ZAC Cabourg)
Normandie Cabourg Pays d’Auge	4,7 ha (ZA Annebault) +1,7 ha (case commerciales Périers-en-Auge, RD400)	5 ha (Dozulé)	7 ha (Putot-en-Auge) 40 ha (Goustranville)
Normandie Cabourg Pays d’Auge	2,5 ha (Parc de Bonneval)	1 ha (Parc de Bonneval)	5 ha (Parc de Bonneval) 2,5 ha (Carrefour St Jean)
4CF	4 ha (La Croix Sonnet) +0,8 ha (Villers-sur-Mer)	4 ha (Villers-sur-Mer)	27 ha (La Croix Sonnet)
Blangy-Pont-L’Evêque	4,8 ha (Reux-Clarbec) +17 ha (ZA de Launay + ZA du Grieu) +1,9 ha (Clinique vétérinaire) +1,4 ha (Le Breuil-en-Auge)	2,6 ha (Clarbec) 1,5 ha (Le Grieu) 0,5 ha (Mont Gripon)	4 ha (Parc du Grieu) 3 ha (Bonneville la Louvet) 2,7 ha (Blangy-le-Château) 2,5 ha (Beaumont-en-Auge) 5 ha (Le Breuil-en-uge)
Pays de Honfleur Beuzeville	12 ha (La Fossierie) +3,5 ha (Equemauville)	14 ha (Village des Marques) 25 ha (plateforme logistique) + 3 ha (La Fossierie) +1,3 ha (Equemauville)	60 ha (Parc d’activités Honfleur-Calvados) + 6 ha (extension La Fossierie)
Total surface	66,8 ha, dont : 51,1 ha dans ZA communautaires ; 15,7 ha dans les autres ZA	62,9 ha, dont : 18,1 ha dans ZA communautaires ; 44,8 ha dans les autres ZA	184,7 ha, dont : 111,2 ha dans ZA communautaires ; 73,5 ha dans les autres ZA

Surfaces utilisées pour le développement économique dans les ZA communautaires par EPCI (2005-2015)
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d’Auge ; Traitement : EAU)

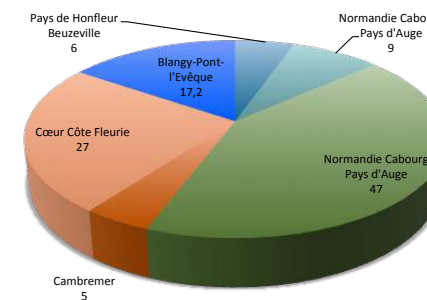


Surfaces mobilisables à court ou moyen terme pour le développement économique dans les ZA communautaires par EPCI
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d’Auge ; Traitement : EAU)



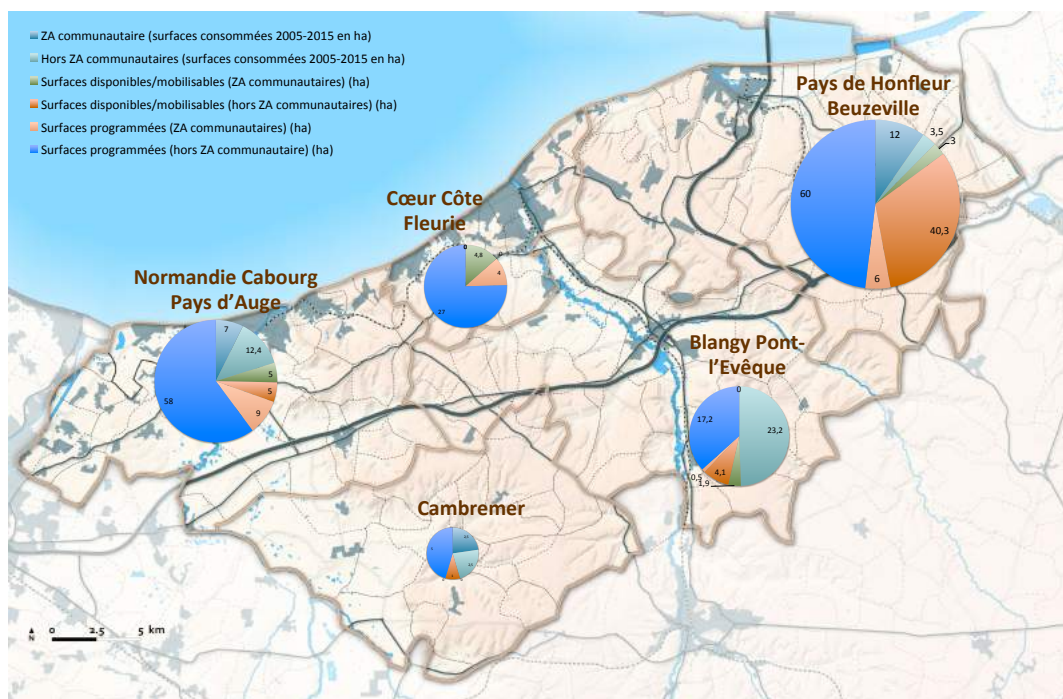
* hors PA Honfleur-Calvados)

Surfaces programmées à moyen terme et long termes pour le développement économique dans les ZA communautaires par EPCI
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d’Auge ; Traitement : EAU)



* hors PA Honfleur-Calvados)

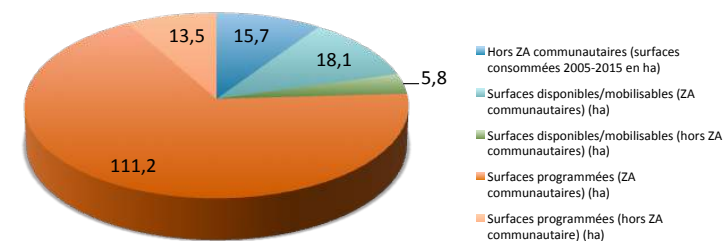
Dynamique et potentiel de développement économique au sein des EPCI
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d'Auge ; Traitement :EAU)



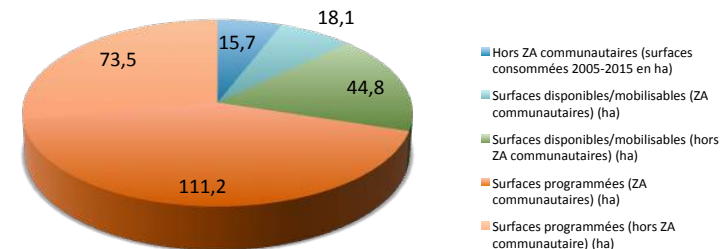
18 hectares de surfaces dans des zones d'activités communautaires mobilisables immédiatement.

Une centaine d'hectares de réserves foncières pour du développement économique dont 38% sur le littoral, 46% sur le rétro littoral et 16% dans l'arrière-pays (source : Syndicat Mixte Nord Pays d'Auge).

Dynamique et potentiel de développement économique au sein du SCoT
(hors parc d'Activités Honfleur Calvados)
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d'Auge ; Traitement :EAU)



Dynamique et potentiel de développement économique au sein du SCoT
(Parc d'Activités Honfleur Calvados inclus)
(Source : Syndicat Mixte Nord Pays d'Auge ; Traitement :EAU)



10. ELEMENTS GLOBAUX D'EVOLUTION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE : LA VALEUR AJOUTEE ET LE MODELE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Ces trois facteurs conjugués constituent en quelque sorte une synthèse de l'activité du territoire, avant tout marquée par une croissance particulièrement rapide pour la dernière période.

Evolution de la valeur ajoutée totale du Nord Pays d'Auge de 1999 à 2014 – En millions d'Euros
(Source : INSEE ; traitement E.A.U./PROSCOT, 2017)

Définition : valeur ajoutée (VA)

Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire, c'est-à-dire des consommations correspondant aux biens et services consommés dans le cours de la production.

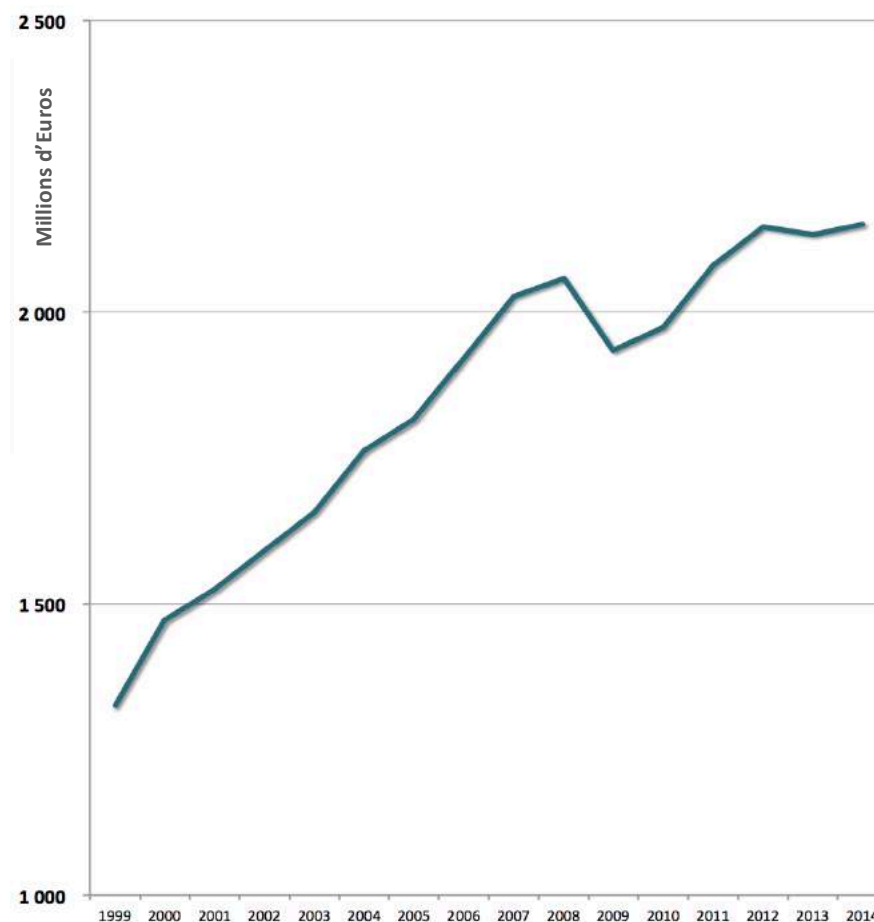
Dans une entreprise industrielle, par exemple, la valeur ajoutée est égale aux ventes moins les matières premières et les autres facteurs de production.

La valeur ajoutée, qui intègre donc les salaires, permet de mesurer de façon homogène la création de richesse par une entreprise quelque soit son secteur d'activité, industriel ou de services, marchand ou non marchand.

La valeur ajoutée (qui mesure le mieux la richesse créée dans le territoire) a augmenté de 1 324 à 2 150 millions d'Euros de 1999 à 2014, soit une multiplication par 1,62, tandis que la Région de Basse-Normandie, pour la même période, ne connaissait qu'une progression de 1,38 (ce qui constitue une performance un peu inférieure à la moyenne nationale) ;

Cet accroissement s'explique par :

- L'inflation, qui représente 32 % de 1999 à 2013 ;
- L'accroissement de la productivité par emploi, particulièrement élevée dans les services et surtout dans la construction ;
- L'accroissement du nombre des emplois (+ 21,8 % sur le total de la période).



Le détail de cette valeur ajoutée à l'échelle du SCoT et des EPCI est illustratif :

Valeur Ajoutée - EPCI et Nord Pays d'Auge - Unité : Euro - Source : INSEE - Traitement : PROSCOT, 2017

1999	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	TOTAL
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	14 300 200 €	40 210 609 €	17 617 283 €	73 693 551 €	40 244 023 €	186 065 666 €
CC Cœur Côte Fleurie	8 766 518 €	27 012 068 €	24 356 534 €	245 075 991 €	99 199 950 €	404 411 061 €
CC de Cambremer	10 513 997 €	2 838 396 €	4 724 801 €	15 772 217 €	9 221 656 €	43 071 067 €
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	13 222 588 €	69 493 394 €	21 719 436 €	171 652 051 €	84 651 221 €	360 738 690 €
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	9 902 379 €	69 919 153 €	21 646 183 €	138 175 408 €	91 052 661 €	330 695 784 €
SCoT du Nord Pays d'Auge	56 705 682 €	209 473 620 €	90 064 237 €	644 369 218 €	324 369 511 €	1 324 982 268 €

2008	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	TOTAL
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	16 718 392 €	34 558 521 €	35 638 348 €	134 590 149 €	82 682 938 €	304 188 348 €
CC Cœur Côte Fleurie	8 769 365 €	34 542 580 €	43 995 120 €	386 445 562 €	162 113 096 €	635 865 722 €
CC de Cambremer	11 037 279 €	4 727 964 €	9 603 742 €	22 322 865 €	14 333 690 €	62 025 539 €
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	15 457 425 €	113 121 531 €	46 993 070 €	257 932 559 €	148 160 581 €	581 665 165 €
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	8 257 916 €	74 368 248 €	36 096 795 €	206 233 314 €	149 092 926 €	474 049 198 €
SCoT du Nord Pays d'Auge	60 240 376 €	261 318 842 €	172 327 075 €	1 007 524 448 €	556 383 231 €	2 057 793 972 €

2013	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	TOTAL
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	16 472 828 €	35 514 882 €	36 032 169 €	136 485 594 €	81 374 318 €	305 879 791 €
CC Cœur Côte Fleurie	9 500 979 €	32 604 469 €	41 045 641 €	369 568 406 €	166 394 279 €	619 113 773 €
CC de Cambremer	12 467 202 €	4 546 173 €	11 946 783 €	22 332 214 €	20 717 090 €	72 009 461 €
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	14 627 538 €	109 965 469 €	49 071 891 €	271 082 869 €	206 792 232 €	651 540 000 €
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	9 978 628 €	81 348 913 €	43 029 483 €	211 890 116 €	155 527 009 €	501 774 149 €
SCoT du Nord Pays d'Auge	63 047 175 €	263 979 906 €	181 125 967 €	1 011 359 198 €	630 804 928 €	2 150 317 174 €

Valeur Ajoutée - Nord Pays d'Auge par filières - Unité : Euro - Source : INSEE - Traitement : PROSCOT, 2017

Poids des différentes filières dans la valeur ajoutée totale du SCoT	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	TOTAL
1999	4,28%	15,81%	6,80%	48,63%	24,48%	100,00%
2008	2,93%	12,70%	8,37%	48,96%	27,04%	100,00%
2013	2,93%	12,28%	8,42%	47,03%	29,34%	100,00%

En pourcentage, les évolutions montrent une diminution sensible de la part de l'agriculture au fil des années, tout comme celle de l'industrie.

Le tertiaire marchand (transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières, tourisme « marchand » : hôtellerie, restauration) connaît une stagnation à la baisse, au contraire de la construction et des services non-marchands (éducation, santé, action sociale, administration...) qui présentent une croissance non négligeable.

Ces analyses recourent celles de l'évolution de l'emploi du territoire, mais également celle de la « productivité apparente du travail » (ou valeur ajoutée par emploi) : de ce point de vue, la progression de la filière « construction » et de celle liée aux services non-marchands a été plus rapide que la moyenne, cette valeur s'ajoutant au nombre global d'emplois de la filière, lui également en accroissement.

On constate, cependant, que la progression globale et par filière de la valeur ajoutée a été nettement moins forte après 2008 : effet conjoncturel de la crise, ressentie plus rapidement dans les activités touristiques (notamment au travers de la proportion et de la durée des contrats à durée déterminée).

Compte-tenu de l'importance de ces questions dans le Nord Pays d'Auge, il a semblé nécessaire de pousser l'analyse au-delà des catégories et filières classiques, pour analyser le plus finement possible la réalité du fonctionnement et de la « trajectoire » économique du territoire et pour identifier les facteurs sur lesquels le SCoT peut jouer pour décider d'une orientation économique du territoire.

Une **approche nouvelle** a été choisie, qui part d'un double constat à propos du territoire du SCoT :

- de prime abord, l'économie locale est dominée par des revenus tirés du tourisme marchand et des résidences secondaires, c'est-à-dire par des flux économiques engendrés par des consommateurs et des investisseurs qui disposent de revenus acquis en-dehors du territoire ;

- au sein de ces flux d'origine externe, il y a lieu de distinguer le tourisme des résidences secondaires :
 - **Le tourisme que nous appellerons « marchand »** (car il n'appartient pas au domaine de l'investissement, mais de la consommation) est une activité exportatrice (à l'échelle du territoire), classique du point de vue de la production de services : le tourisme marchand ne présente pas de différences fondamentales avec d'autres activités exportatrices, sinon que les clients viennent tous de l'extérieur et que l'action des touristes retentit, de façon distincte, sur toutes les activités locales et pas seulement sur les secteurs généralement considérés comme touristiques comme l'hôtellerie ou la restauration.
 - **Le résidentiel secondaire est une activité à base de consommation** (qui retentit pareillement sur toute l'activité locale) **et d'investissement**, et dont la plupart des aspects économiques, à part le fait que les résidents viennent tous de l'extérieur du territoire et que les durées de séjour sont plus faibles, sont très proches de ceux des résidents principaux.

Ces problématiques aboutissent à distinguer deux catégories et quatre sous-catégories :

- **La production de biens et de services, elle-même répartie en production hors tourisme et en tourisme marchand ;**
- **Le résidentiel, qui se décompose en résidentiel principal et résidentiel secondaire.**

L'intérêt de cette distinction dans le cadre d'un SCOT est qu'au-delà de leurs aspects purement économiques, ces catégories correspondent à des utilisations de l'espace spécifiques : occupation dense pour la production et occupation lâche pour le résidentiel (principal et secondaire), avec la particularité des campings, activité de faible densité spatiale.

En effet, dans le cadre d'un SCOT, l'objectif de la construction d'un modèle économique territorial est de lier les approches économiques et les approches spatiales, ce qui revient à analyser et si possible à quantifier les approches foncières et économiques de l'aménagement du territoire.

Méthodologie

L'analyse part l'analyse des activités de chaque commune du SCoT, réparties selon les 4 fonctions indiquées lorsque l'activité pouvait être rattachée principalement à une de ces fonctions.

Les activités non directement rattachables ont été finalement ventilées comme la somme des activités rattachables de leur classe.

Au final, la totalité des emplois et des établissements des communes concernées est donc ventilée selon ces quatre catégories fonctionnelles, sans recouvrement de catégorie, et sans retraitement.

Des contrôles de cohérence sont effectués en fonction des données disponibles.

La valeur ajoutée de chaque catégorie fonctionnelle est obtenue par affectation à chaque classe de la productivité apparente du travail en Euros sur la base d'une extrapolation des données régionales.

Il s'agit donc dans ce dernier cas d'une estimation, elle aussi confrontée à des tests de cohérence.

Les résultats de l'agrégation de ces différentes activités du territoire en fonction de ces 4 sous-catégories (*production hors tourisme, tourisme marchand, résidentiel principal, résidentiel secondaire*) sont différents de ceux fournis par l'analyse classique et permettent de mieux cerner la réalité du fonctionnement d'un territoire où les flux (de personnes, notamment) sont très importants

Le tableau de la page suivante fournit la répartition des emplois totaux du territoire en 1999, 2008 et 2013 :

Emplois (CDI+CDD) - unité : nombre d'emplois - Source et traitement : PROSCOT, 2017

Année	PRODUCTION HORS TOURISME		TOURISME		FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE		FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1999	5 189	17,06%	9 041	29,72%	6 782	22,29%	9 408	30,93%	30 420	100,00%
2008	5 194	14,31%	11 574	31,88%	8 503	23,42%	11 034	30,39%	36 305	100,00%
2013	4 902	13,23%	11 825	31,91%	9 241	24,93%	11 095	29,94%	37 063	100,00%

difficultés de marché lorsque des résidences secondaires sont transformées en résidences principales (isolation et qualité thermique, obsolescence de certaines « maisons de famille », etc...

- Naturellement, c'est au détriment de la fonction productive (industrie, services aux entreprises) que se réalisent ces évolutions, avec cependant, fait notable, une relative résilience du nombre d'emplois, les emplois industriels perdus (243 de 1999 à 2013) étant presque compensés par une stabilité des emplois de services aux entreprises.

- En nombre d'emplois, la réalité touristique du territoire se manifeste très clairement : le tourisme marchand et non-marchand (résidences secondaires) représente environ 60 % des emplois, en accroissement (de 60,65 % à 62,27 %) de 1999 à 2008 et en très léger recul après 2008.

Ces chiffres traduisent la maturité d'une fonction touristique qui fournit au Nord Pays d'Auge la majorité de ses emplois et constitue de fait, la locomotive économique du territoire.

- Au sein de cet ensemble, la fonction résidentielle secondaire diminue légèrement, en lien, sans doute, avec la diminution relative des mises en chantier de résidences secondaires au sein de l'effort constructif territorial.

- La fonction résidentielle principale progresse un peu plus nettement, ce qui traduit des phénomènes de péri-urbanisation à partir de Caen et du Havre, aux extrémités ouest et est du territoire.

Ces changements s'accompagnent de phénomènes de concurrence entre usages principaux et secondaires des résidences, qui s'accompagnent de

Le tableau ci-dessous montre les mêmes grandeurs économiques en valeur ajoutée :

Valeur Ajoutée - unité : K€ - Source et traitement : PROSCOT, 2017

Année	PRODUCTION HORS TOURISME		TOURISME		FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE		FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE		TOTAL	
	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%	Valeur ajoutée	%
1999	240 287	18,14%	405 037	30,57%	303 495	22,91%	376 164	28,39%	1 324 982	100,00%
2008	296 614	14,41%	672 496	32,68%	509 755	24,77%	578 930	28,13%	2 057 794	100,00%
2013	299 551	13,93%	711 309	33,08%	550 311	25,59%	589 146	27,40%	2 150 317	100,00%

Le tableau montre que la productivité du travail de la production hors tourisme et du tourisme marchand est un peu plus élevée, tandis que celle de la fonction résidentielle l'est un peu moins, ce qui explique sa part plus faible dans l'ensemble.

Néanmoins, il faut remarquer que le tourisme marchand et non-marchand représente au global, à l'échelle du Nord Pays d'Auge, une valeur ajoutée de 1,3 milliards d'Euros.

Ce chiffre, si l'on accepte le positionnement du territoire du Nord Pays d'Auge comme un « espace touristique », représente un des chiffres les plus élevés de la façade Manche-Atlantique (*à titre de comparaison, et pour un territoire plus restreint comptant 72 000 habitants, la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique à La Baule représente une valeur ajoutée touristique totale de l'ordre de 700 millions d'Euros*).

- **Cette analyse fonctionnelle du territoire permet donc à la fois de comparer les grandes fonctions entre elles, quant à leur poids respectif, mais encore d'isoler les « variables motrices », celles qui sont plus indépendantes des autres, variables motrices qui constituent autant de leviers à la disposition des décideurs pour construire un projet de territoire.**

De ce point de vue, le territoire, évidemment touristique et « mature » de ce point de vue, présente une fonction productive en diminution, mais également une fonction résidentielle principale en accroissement sensible, plus net avec l'extension du périmètre du SCOT, mais également avec un périurbanisation croissante (effet du Pont de Normandie et de la proximité de Caen).

GOUVERNANCE

Le Conseil régional de Normandie

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a renforcé le rôle des régions en matière de développement économique au travers notamment de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises, aux entreprises de tailles intermédiaires, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, et également en matière de formation.



La Région soutient les secteurs économiques d'excellence avec en particulier l'agro-alimentaire, l'automobile, l'aéronautique et spatial, la chimie-pharmacie-cosmétique, la production d'énergies, la filière équine, la logistique, la construction navale et le nautisme, le numérique.

Une future agence régionale de l'attractivité est en cours de création, visant à faire de la Normandie une marque reconnue dans tous les domaines (économie, santé, culture, formation, agriculture, recherche, tourisme, sport,...).

La nouvelle politique agricole de la Région Normandie

Au cours de l'année 2016, 12 chantiers agricoles ont été mis en place sur différentes thématiques, en co-construction avec les acteurs agricoles pour dresser l'état de situation, réfléchir sur les axes d'actions à mettre en place et identifier les outils et leviers permettant d'atteindre les objectifs visés.

Cette large concertation a permis à la Région de déterminer un programme de priorités et d'actions concrètes qui doivent répondre aux besoins exprimés par les agriculteurs. Avec un objectif majeur : créer les outils d'accompagnement nécessaires à la réalisation des projets de l'ensemble des agriculteurs normands (création d'activité, développement, diversification, nouvelles pratiques...) sur tout le territoire régional.

Cette nouvelle politique agricole régionale, qui entrera en vigueur en 2017, s'articule autour de 8 enjeux :

- 1) Mieux accompagner l'installation des jeunes agriculteurs
 - Aider les jeunes agriculteurs à bien préparer leur projet ;
 - Faciliter la recherche d'un site d'installation ;
 - Accompagner le démarrage d'activité pour sécuriser le projet.
- 2) Développer l'entreprise agricole normande
 - Développer l'approche stratégique économique globale dans les exploitations ;
 - Diversifier l'activité agricole.
- 3) Valoriser les produits agricoles normands
 - Accompagner les filières de qualité ;
 - Valoriser la production normande.
- 4) Encourager les nouvelles pratiques agricoles
 - Sécuriser les évolutions de pratiques agricoles par des aides individuelles
 - Accompagner les conversions en et vers l'agriculture biologique.
- 5) Renforcer les organisations de producteurs
 - Renforcer et soutenir le fonctionnement des organisations de producteurs ;
 - Appuyer les initiatives de regroupement, coopération et mutualisation.
- 6) Renforcer les compétences et développer l'emploi agricole salarié
 - Valoriser la réalité des métiers de l'agriculture
 - Prévoir l'emploi agricole de demain en Normandie
 - Adapter les compétences professionnelles tout au long de la carrière.

- 7) Développer l'innovation agricole en Normandie
 - Fédérer les acteurs de l'innovation, rendre plus accessible l'ensemble des outils financiers et mieux les articuler entre eux.
- 8) Contractualiser sur des sujets transversaux
 - Mettre en place des partenariats sur 5 thématiques transversales.

Le schéma inter-régional de développement touristique des Régions de Basse-Normandie et de Haute-Normandie

La Normandie a fixé, dès 2008 et entre les deux anciennes Régions de Haute et Basse Normandie, les lignes directrices de sa stratégie touristique à horizon 2020. Celle-ci s'est traduite par une Schéma Régional de Développement Touristique s'articulant autour de 6 axes majeurs décomposés en objectifs et actions.

- **Axe 1 : Une Normandie formée, organisée et mobilisée**
 - Objectif 1 : Mettre en valeur et optimiser les ressources humaines
 - Action 1 : Renforcer la pertinence des formations
 - Action 2 : Valoriser les métiers du tourisme et des loisirs
 - Objectif 2 : Aider les réseaux d'acteurs régionaux et inter-régionaux
 - Action 3 : Soutenir les réseaux régionaux au travers de nouveaux principes de conventionnement
 - Objectif 3 : Promouvoir une nouvelle gouvernance : clarifier le « qui fait quoi »
 - Action 4 : Renforcer l'efficacité des structures d'accompagnement par une réflexion spécifique
- **Axe 2 : Une Normandie réactive et synonyme de qualité**
 - Objectif 1 : Amplifier les actions en faveur de la qualité pour renforcer la professionnalisation
 - Action 5 : Poursuivre et amplifier les actions en faveur des démarches qualité
 - Objectif 2 : Accompagner l'adaptation des établissements touristiques aux attentes du public

- Action 6 : Aider les entreprises touristiques à mieux connaître leurs publics et leurs attentes
- Actions 7 : Accompagner la qualification et le développement de l'hébergement touristique
- Objectif 3 : Encourager l'innovation dans l'accueil et le management des équipements et des services
 - Action 8 : Favoriser l'innovation et l'ingénierie de projet des entreprises et des collectivités

- **Axe 3 : Une Normandie accueillante**
 - Objectif 1 : Promouvoir une nouvelle culture d'accueil en Normandie : Bienvenue en Normandie / Welcome to Normandy
 - Action 9 : Valoriser l'accueil des touristes aux portes d'entrée de la Normandie
 - Action 10 : Elaborer un Plan régional pour l'accueil
 - Action 11 : Faire des Normands les premiers ambassadeurs de la Normandie
 - Objectif 2 : Favoriser l'accueil des familles avec enfants
 - Action 12 : Encourager le développement d'une offre touristique de qualité adaptée aux familles
- **Axe 4 : Une Normandie attractive et rayonnante**
 - Objectif 1 : Miser sur une politique volontariste en faveur du développement durable
 - Action 13 : Concilier développement touristique et préservation de la qualité et de la diversité des paysages
 - Objectif 2 : Mobiliser les actions des Régions autour des sites majeurs et des deux

thématiques de notoriété mondiale : la Bataille de Normandie et l'Impressionnisme

➤ Action 14 : Accompagner les sites majeurs dans la définition et la mise en œuvre de plans de management adaptés aux besoins des visiteurs

➤ Action 15 : valoriser la Bataille de Normandie (Débarquement, Reconstruction) à l'échelle de la Normandie :

- Action 15 A : Etablir une charte éthique du tourisme de mémoire
- Action 15 B : Elaborer un plan de conservation du patrimoine naturel, matériel et immatériel lié à la Seconde guerre Mondiale en Normandie
- Action 15 C : Mieux qualifier l'offre des sites et musées de la Bataille de Normandie et améliorer la médiation

➤ Action 16 : Elaborer une stratégie de valorisation de l'impressionnisme à l'échelle de la Normandie

○ Objectif 3 : Encourager avec les Départements la structuration des filières porteuses et le développement touristique de la vallée de la Seine

➤ Action 17 : Valoriser les itinéraires identitaires de la Normandie

➤ Action 18 : Soutenir les stratégies de développement des filières prioritaires

○ Objectif 4 : Favoriser la découverte par les touristes des richesses artistiques et culturelles

➤ Action 19 : Encourager l'innovation dans la médiation culturelle des sites et des lieux de visite

➤ Action 20 : Evènements culturels ou sportifs

○ Objectif 5 : Poursuivre une politique de promotion dynamique et fédératrice pour tous les acteurs touristiques de la Normandie

➤ Action 21 : Poursuivre la stratégie marketing du CRT de Normandie

■ **Axe 5 : Une Normandie accessible**

○ Objectif 1 : Améliorer l'accès des touristes à la Normandie

➤ Action 22 : Améliorer l'accès à la Normandie des touristes en transports collectifs

○ Objectif 2 : Favoriser la circulation des touristes en Normandie

➤ Action 23 : Penser tourisme dans l'élaboration des offres de transport et dans la coordination des différents transports en commun

➤ Action 24 : Améliorer les conditions d'accueil et d'information dans les transports

■ **Axe 6 : Une Normandie solidaire**

○ Objectif 1 : Rendre accessible la Normandie aux publics les plus larges en aidant à surmonter les obstacles physiques et financiers

➤ Action 25 : Tourisme et handicap : étendre la démarche à l'échelle des territoires

➤ Action 26 : Inciter à une meilleure utilisation des dispositifs existants d'aide au départ

➤ Action 27 : Poursuivre la rénovation du parc de tourisme social et associatif.

Le Comité Régional de Tourisme de Normandie (CRT)

Le CRT de Normandie, issue de la Loi du 3 janvier 1987 dont les dispositions confient aux CRT tout ou partie de la politique du tourisme de la région, exerce 2 missions essentielles :

- La promotion de la destination en France et à l'étranger
- L'observation économique de l'activité touristique.

Le Comité InterConsulaire de Normandie (CLIC)

Cette association de Loi 1901 réunit les réseaux des Chambres d'Agriculture, des Chambres de Commerce et d'Industrie et des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en Normandie.

Le CLIC Normandie porte essentiellement deux missions ayant pour but de professionnaliser le tourisme normand :

- Le Tourisme de Découverte d'Entreprise, dans lequel le CLIC intervient pour :
 - Sensibiliser, conseiller, accompagner les entreprises
 - Qualifier les visites d'entreprise
 - Inciter et aider les entreprises à se moderniser
 - Promouvoir les visites d'entreprise et favoriser leur mise en marché.
- Le programme de Formation Continue Tourisme se voulant être un dispositif dédié aux acteurs du tourisme et destiné à :
 - Favoriser la mise en œuvre du Schéma Régional de développement Touristique et préparer les grands événements
 - Accompagner les acteurs du tourisme dans les pratiques innovantes et qualifiantes
 - Professionnaliser les acteurs du tourisme rural pour lisser les flux sur les territoires
 - Accompagner la mise en œuvre des programmes locaux de formation.

Normandie Qualité Tourisme

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Normandie et la Région mènent conjointement une démarche visant à faire de la Normandie une destination qualité.

En agissant auprès d'adhérents, ces partenaires optimisent les prestations et la visibilité des professionnels labélisés.

Cette démarche entend satisfaire la clientèle touristique par des prestations conformes aux exigences normatives de la profession en termes d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité pour les personnes handicapées et d'accueil.

Le Plan de Développement Touristique du Calvados 2010-2015

Ce plan constitue un cadre de référence dessinant l'ambition en matière touristique poursuivie par le Département du Calvados.

Il se compose d'objectifs et de sous-objectifs opérationnels :

- **Objectif opérationnel 1.1: Améliorer la qualité et renforcer l'offre d'hébergements marchands**
 - Objectif 1.1.1 : Améliorer le parc hôtelier
 - Objectif 1.1.2 : Soutenir et diversifier l'hôtellerie de plein air
 - Objectif 1.1.3 : Améliorer l'accueil des camping-cars hors terrains de campings
 - Objectif 1.1.4 : Développer les meublés de tourisme labellisés
 - Objectif 1.1.5 : Accompagner le développement des chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France Charmance
 - Objectif 1.1.6 : Soutenir les autres formes d'hébergement
- **Objectif opérationnel 1.2: Diversifier, adapter et faciliter l'accès à l'offre de loisirs**
 - Objectif 1.2.1 : Développer l'offre loisirs et sports nature

- Objectif 1.2.2 : Favoriser la création et la modernisation des équipements d'accueil, de loisirs et lieux de visite
- Objectif 1.2.3 : Soutenir les initiatives et encourager l'innovation
- Objectif 1.2.4 : Réaliser un schéma départemental de signalisation touristique
- **Objectif opérationnel 2.1: Valoriser les territoires**
 - Objectif 2.1.1 : Accompagner l'ingénierie territoriale, organiser les territoires et mutualiser les moyens
 - Objectif 2.1.2 : Mettre en œuvre une politique de villages de caractère
 - Objectif 2.1.3 : Prospector et accompagner les investisseurs
- **Objectif opérationnel 2.2: Promouvoir une image dynamique et renouvelée**
 - Objectif 2.2.1 : Elaborer un code de marque
 - Objectif 2.2.2 : Privilégier l'outil internet et les nouvelles technologies
- **Objectif opérationnel 2.3: Développer une politique événementielle**
 - Objectif 2.3.1 : Créer un événement fédérateur
 - Objectif 2.3.2 : Soutenir les manifestations emblématiques
- **Objectif opérationnel 3.1: Conquérir de nouvelles clientèles et fidéliser la clientèle existante**
 - Objectif 3.1.1 : Réaliser un nouveau plan marketing
 - Objectif 3.1.2 : Développer un marketing affinitaire
 - Objectif 3.1.3 : Impliquer les habitants dans la promotion du Calvados
 - Objectif 3.1.4 : Contrôler la qualité de l'offre et mesurer la satisfaction de la clientèle
 - Objectif 3.1.5 : Poursuivre l'observation et renforcer la veille stratégique
- **Objectif opérationnel 3.2: Faciliter la mise en marché et la commercialisation de l'offre**

- Objectif 3.2.1 : Mettre en place une plate-forme de réservation en ligne

Le Comité Départemental du Tourisme de l'Eure (CDT)

Véritable metteur en scène de la politique départementale en matière touristique, le CDT de l'Eure oriente ses actions autour de trois grands axes :

- Développer l'offre et les filières prioritaires
- Animer et accompagner les acteurs
- Renforcer l'image touristique et la mise en marché de l'Eure.

Le Comité Départemental du Tourisme du Calvados (Calvados Tourisme)

Calvados Tourisme prépare et met en œuvre la politique touristique du Calvados en lien avec le plan départemental de développement touristique.

Ses missions suivent quatre axes de travail :

- Accompagner le développement touristique du territoire :
 - Aide technique, accompagnement et conseil auprès des collectivités, aide au montage de projets, assistance et expertise auprès des acteurs privés
 - Organisation et qualification de l'offre touristique (montage de produits, suivi et valorisation de labels, marques et démarches qualité, classement des meublés...
 - Observation de l'activité touristique.
- Promouvoir la destination :
 - Elaboration du plan marketing et des plans d'actions en liaison avec le CRT

- Gestion et diffusion de l'information
- Campagnes de communication, salons, relations presse.
- Faciliter la mise en marché de l'offre touristique :
 - Mise en place d'une plate-forme de disponibilités et de réservations sur internet
 - Prospection commerciale et démarchage auprès des prescripteurs de groupes et organisateurs de voyages.
- Animer et fédérer les acteurs :
 - Mise en réseau des prestataires et coordination des initiatives ; aide à l'organisation des territoires ; animation des filières thématiques nautisme, sports et loisirs nature.

Le pôles de compétitivité Hippolia à Caen

Hippolia

Ce cluster équin, l'unique en France dédié à cette filière, regroupe 3 structures dédiées à la recherche et à l'innovation. Il focalise ses actions autour de trois thématiques prioritaires et porteuses d'un fort potentiel d'innovation :

- La santé et la performance du cheval ;
- Les matériaux ;
- Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).



Transactions Electroniques Sécurisées (TES) à Caen

Ce pôle de compétitivité porte sur les techniques électroniques, informatiques et télématiques permettant d'effectuer des échanges d'informations de manière sécurisée. Son objectif est de faire émerger des projets d'innovations numériques collaboratifs, notamment dans les secteurs de l'e-santé, le tourisme numérique, la collectivité connectée et l'agriculture connectée.



Nov@log au Havre

Pôle de compétitivité sur la logistique regroupant plus de 90 acteurs sur les régions Normandie et Ile-de-France.



Mov'eo à Rouen

Pôle de compétitivité en R&D Automobile et Transports implanté sur les régions Normandie et Ile-de-France regroupant près de 400 acteurs. Ce sont de grands industriels, des PME de haute technologie, des structures de recherche prestigieuses, des acteurs territoriaux et de l'écosystème de l'innovation, des réseaux européens. Son territoire représente plus de 70% de la R&D automobile française.



Les pôles de compétitivité français (Source : CGET, 2014)



Le Conseil des chevaux de Normandie

Le Conseil des Chevaux est né en Normandie de la volonté des professionnels de la filière de s'organiser régionalement pour l'avenir. Il a un rôle d'interface entre les professionnels du cheval en Normandie (les associations représentatives) et les institutions publiques et privées (collectivités et services de l'Etat). Ses principales missions consistent à :



- Un développement économique régional :
 - Accompagnement des porteurs de projets : Equi-Projets ;
 - Formations, colloques et journées d'informations pour les professionnels ;
 - Représentation des professionnels dans les grandes instances de la SAFER, de la MSA,...
 - Connaissance technico-économique de la filière équine.
- Une attractivité territoriale :
 - Développement d'un circuit touristique professionnel autour du cheval ;
 - Mise en scène des savoir-faire des produits de la filière équine normande ;
 - Engagement dans la démarche de qualité pour l'environnement et le bien-être animal EQUURES.
- Un développement international :
 - Centre de commercialisation NORMANDY HORSE BUSINESS CENTER
 - Prospection à l'étranger ;
 - Aide à l'export ;
 - Représentation de la filière à l'international.
- Une promotion de l'excellence de la filière équine normande :
 - Actions de visibilité de la filière équine, participation à des salons ;
 - Diffusion de connaissances : références technico-économique, chiffres clés de la filière ;
 - Organisation de colloques.

Silver Normandie

Ce collectif vise à l'organisation et la promotion de la filière silver économie en Normandie sous l'impulsion de la Région. La démarche de Silver Normandie se construit autour de 3 axes principaux :



- Le comité régional de filière Silver Normandie : élabore et pilote un plan d'actions, favorise l'émergence d'un véritable écosystème réunissant et orchestrant les différents acteurs du réseau ;
- Silver Normandie Entreprises : des entreprises locales innovantes, mobilisées et compétitives, dont les savoir-faire représentent un réel atout tant pour l'économie locale que pour l'export international ;
- Silver Normandie HUB : des marchés pilotes grâce à un living lab en réseau, les entreprises peuvent tester leurs produits et services, promouvoir leur offre, atteindre les utilisateurs locaux et se voir proposer un accompagnement marketing personnalisé.

La Normandy French Tech

L'objectif du label « Métropole French Tech », attribué par l'Etat, est d'identifier en régions les écosystèmes dynamiques en matière de start-ups sur le territoire, et de susciter une dynamique dans toute la France pour faire du pays un accélérateur de start-ups.



Sur le territoire national, 13 écosystèmes sont labellisés « Métropoles French Tech », parmi lesquels, depuis juin 2015, « Normandy French Tech », regroupant les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre.

Ces trois métropoles ont pour objectif de fédérer les acteurs de l'écosystème numérique sur le territoire normand et de développer sa visibilité à l'international, notamment en se focalisant sur 3 axes d'innovation que sont :

- Smart city : la ville, porté par Caen-la-Mer ;
- Smart industry : l'usine, porté par Rouen ;
- Smart Port & Logistic : le port : porté par Le Havre.

Cette initiative ouvre la porte à d'autres projets tels que « Horse-n Tech », projet porté par le pôle de compétitivité Hippolia et qui vise à créer un écosystème dédié aux start-ups de la filière équine en Normandie.

Ecosystèmes labellisés « Métropoles French Tech »
(Source : French Tech)



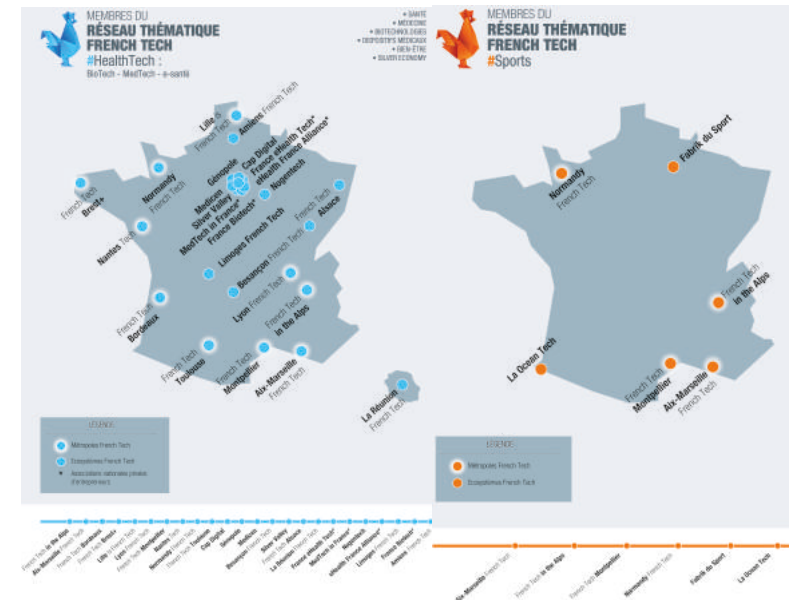
La mission French Tech a identifié les secteurs d'activités les plus dynamiques en termes de startups, permettant la création des Réseaux Thématiques

Pour l'écosystème de startups d'un territoire, rejoindre un Réseau Thématique permet d'intégrer une dynamique nationale avec une vision internationale.

Parmi les 9 réseaux nationaux identifiés, la Normandy a intégré les réseaux :

- « #Health Tech : #BioTech #MedTech #e-sante : secteurs de la santé, médecine, biotechnologies, dispositifs médicaux, bien-être, silver economy ;
- #Sports : secteurs des services sportifs, évènementiel sportif, expérience sportive enrichie, textiles connectés, tracker individuels, coaching, etc.

Réseaux thématiques auxquels appartient la « Normandy French Tech »
(Source : French Tech)



Les Conseils départementaux du Calvados et de l'Eure

Les Conseils Départementaux du Calvados et de l'Eure

Afin d'accueillir de nouvelles entreprises et aider celles qui existent à continuer à grandir, les Départements ont activé plusieurs dispositifs incitatifs et collaborent avec les acteurs économiques de la région. Ils financent ainsi des aides aux entreprises et à l'emploi aux côtés de la Région.



Le soutien et le développement de l'emploi constituent une orientation majeure des politiques départementales.

Le Département accompagne la création et le développement des entreprises au travers notamment :

- du fonds départemental d'aide aux TPE ;
- du plan nautique départemental, qui définit les orientations et les actions à mener pour un réel développement économique des activités nautiques (mise en place de pépinières nautiques, création d'un centre régional « éco-nautique » dédié à la déconstruction et au recyclage des bateaux de plaisance hors d'usage ;
- du plan agricole et rural (cf détails ci-dessous) ;
- du plan de développement touristique (cf détails ci-dessous) ;
- de l'aménagement des ports, parmi lesquels sur le territoire du SCoT ceux de Dives-sur-Mer-Cabourg-Houlgate, Deauville-Trouville et Honfleur ;

Le Plan Agricole et Rural du Calvados (2013-2017)

Le Plan Agricole et Rural département (P.A.R.) est l'expression de la politique du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, en mettant en avant une vision stratégique d'ensemble du territoire agricole au travers de ses ressources et ses acteurs.

3 objectifs prioritaires sont déclinés en 11 défis et planifiés dans le temps.

- Inciter aux pratiques agricoles durables :

- Gérer durablement le foncier agricole ;
- Maintenir la sécurité et le bon état sanitaire à la ferme ;
- Préserver l'environnement et les ressources en eau.

- Conforter le dynamisme agricole :
 - Soutenir l'emploi agricole ;
 - Soutenir les filières bovines ;
 - Promouvoir la filière équine ;
 - Accompagner la filière cidricole.
- Valoriser la profession agricole :
 - Participer à la vie institutionnelle agricole ;
 - Accompagner les jeunes vers l'agriculture ;
 - Promouvoir l'agriculture et ses produits de qualité ;
 - Améliorer l'offre de services d'accès aux nouvelles technologies dans les territoires ruraux.

Les chambres consulaires

La CCI et la CMA mettent en place des outils de développement des entreprises, d'accompagnement dans la création, la transmission et la reprise d'entreprises, de formation, de prospection et de gestion des infrastructures.

Les agences de développement économique

Calvados Stratégie

Les missions du comité d'expansion économique du Calvados relèvent de l'accueil et de prospection de nouvelles entreprises au travers de la promotion économique du territoire, l'accueil et



l'accompagnement des investisseurs, l'assistance technique aux collectivités et le développement d'outils au service des entreprises (Bourse des Locaux, site internet, géoservices,...).

Eure Expansion

L'agence de développement économique du département de l'Eure soutient les entreprises locales ou candidates à l'implantation dans chaque étape de leur projet de développement. Ses missions et ses compétences s'articulent autour de quatre axes majeurs :



- Accueillir les entreprises et les accompagner dans leurs démarches d'implantation ;
- Soutenir le recrutement des compétences rares ;
- Animer la vie économique du département et faciliter la mise en réseau des entrepreneurs locaux ;
- Conseiller et assister les collectivités locales dans la mise en œuvre de stratégie de développement du territoire.

Les associations d'entreprises

AREA Normandie

L'association régionale des entreprises alimentaires de Normandie rassemble de nombreux acteurs de la filière alimentaire normande. Elle a pour principales missions l'animation et la valorisation de la filière alimentaire, la recherche collective de performances, et la défense d'intérêts communs.

Les Communautés de Communes

La loi NOTRe redistribue les compétences en matière de développement économique. Si la région devient « chef de file » en matière de développement économique, l'intercommunalité sera l'acteur opérationnel majeur du développement économique pour son territoire. Cette modification entraîne des conséquences lourdes en matière de transferts, mais permet la mise en œuvre d'une politique cohérente à l'échelle des communautés de communes du territoire.

Les dispositions relatives aux aides à l'immobilier d'entreprises ont notamment été modifiées. Les EPCI sont compétents pour attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise. Ces aides peuvent prendre la forme de prêt, d'avance remboursable ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché.

Pour améliorer l'attractivité de leur territoire, les EPCI de Cœur Côte Fleurie et de Blangy-Pont-l'Évêque ont créé leur agence d'attractivité (au travers d'une Société Publique Locale fusionnant notamment les offices de tourisme communaux) ainsi que leur marque de territoire autour des noms Deauville et Pont-l'Évêque.

Des projets d'envergure métropolitaine engagés

- Calvados-Expérience à Pont-l'Évêque développé par Spirit France leader mondial du marché du Calvados: consistant à la création d'un site touristique d'envergure autour de l'histoire de la Normandie et du Calvados ;
- Le déploiement du pôle cheval de Goustranville (CIRALE) en Campus / CHU vétérinaire qui renforcera la position internationale du site et l'excellence du Nord Pays d'Auge dans la filière équine. Ce projet ouvre des opportunités de développement d'activités connexes en lien direct avec le Cirale, mais aussi de services résidentiels (étudiants vétérinaires et chercheurs...) et des activités plus indirectes s'appuyant sur l'image et l'attractivité du Campus (enjeu de soutenir le rayonnement du Campus).

SYNTHESE

ATOUTS

Economie générale

- Alors qu'elles s'érodent dans de nombreux tissus économiques locaux, les activités productives se maintiennent au sein du SCoT, semblant avoir été moins exposées aux effets conjoncturels au cours des dernières années.
- Des écosystèmes économiques régionaux et départementaux relativement développés sur lesquels capitaliser pour faciliter l'émergence de synergies entre acteurs locaux ainsi que la dynamisation de certaines filières (exemple sur le numérique ou la silver économie).
- La mise en place de démarches d'attractivité et de compétitivité territoriale au travers de nouvelles structures mutualisées (SPL à Cœur Côte Fleurie ou à Blangy-Pont-l'Évêque) ou de marques de territoriale (Deauville, Pont-l'Évêque).
- Le SCoT apparaît comme un territoire de services aux populations, mais aussi aux entreprises, ce que démontre la ventilation des emplois par fonction économique (activités de culture-loisir, gestion,...). Cette dimension à la fois marchande et non marchande embrasse une pluralité de compétences et de niveaux de qualification qui donnent au territoire une force économique plus enclin à absorber certains chocs conjoncturels.
- Des pôles d'emplois de renommée suprarégionale regroupant ¼ des emplois du territoire (Honfleur et Deauville).
- Un maillage de pôles d'emplois rétrolittoraux (Beuzeville, Pont-l'Évêque, Dozulé,...) permis grâce à leur proximité avec l'autoroute A13 desservant les métropoles caennaise et rouennaise ainsi que l'A29 vers Le Havre.

- Des indicateurs du niveau d'activité au sein du SCoT (taux d'activité, taux d'emploi ou taux de chômage) qui témoignent d'une économie locale en « meilleure santé » que la moyenne départementale ou normande.
- Un poids des CSP+ inférieur aux moyennes départementales et régionales.
- Un niveau de revenu particulièrement élevé sur le littoral.

Commerce

- Une vitalité du commerce et un poids significatif dans l'économie du fait :
 - d'un fort pouvoir d'achat de la part des consommateurs, dont une partie de résidences secondaires avec des habitants originaires de la capitale ;
 - d'une croissance démographique ou tout du moins d'un taux de présence élevé à mettre en lien avec dynamisme démographique

Tourisme

- Une activité touristique qui évolue globalement de manière « autonome » aux cycles économiques et qui tend à renforcer son poids dans l'économie du territoire du SCoT.

Aussi, cette activité agit comme un levier de développement au service de l'emploi et des créations d'entreprises.

- Des évènements majeurs (Festivals, salons...) et des équipements culturels, de loisirs et sportifs qui transcendent l'activité touristique sur le littoral, alors que le rétro-littoral et l'arrière pays se focalisent davantage sur une « culture » du terroir au travers du calvados et d'autres produits locaux, voire de la découverte d'une identité augeronne plus intimiste que sur le littoral.

La complémentarité entre ces « aires » de vie touristique est un atout pour une offre plurielle à destination des touristes, agissant comme un levier déterminant pour l'irrigation du développement économique au sein du périmètre du SCoT.

Le diversité des produits touristiques augerons donnent à avoir des expériences variées pouvant créer les conditions minimales à du tourisme de séjour auprès d'une clientèle hétérogène : famille, jeune, sénior, touriste d'affaires...

- Le territoire bénéficie de la présence d'infrastructures de communication majeures qui facilitent l'accès au territoire par fer, air, mer et terre. La combinaison de ces éléments est un atout dans la cadre du rapprochement physique avec des bassins de consommation plus ou moins proche : Francilien, Grand Ouest, Royaume-Uni et Europe du Nord.

Agriculture

- Une variété d'agriculture de qualité (AOP, IGP,...) et de nombreux agriculteurs biologiques, vecteurs de la notoriété du Nord Pays d'Auge. L'agriculture, par ses signes de qualité et par la filière équine est une filière d'excellence, ainsi qu'un important pourvoyeur d'emploi.

FAIBLESSES

Economie générale

- Si l'économie présentielle crée de nombreuses sources d'emplois, la durée des contrats y est souvent plus courte et le niveau des rémunérations moins élevé dans certaines de ces fonctions. Ces emplois ne permettent pas toujours à ceux qui les occupent une activité à l'année, à moins de consentir à une certaine forme de mobilité professionnelle, ou à une pluriactivité sur l'année qui exige l'acquisition de compétences plurielles.
- Une localisation des emplois majoritairement concentrée sur les espaces littoraux.
- Une faible attractivité du territoire par l'emploi témoignant du niveau d'attractivité des métropoles caennaise et rouennaise.
- Des inégalités en matière de ressources de ménages.
- Un niveau de formation globale de la population légèrement inférieur aux autres territoires.
- Une augmentation du nombre de foyers allocataires du RSA dans l'ensemble des territoires du SCoT.

Tourisme

- Des outils de formation continue existants, destinés aux professionnels, mais pas aux jeunes actifs qui doivent parfaire leurs études en dehors du territoire.
- Or, la constitution d'une véritable filière touristique à l'échelle du territoire passe par la présence d'espaces de formation, qui du reste, permettrait d'alimenter les besoins des entreprises liées au tourisme par un vivier de professionnels formés, polyglottes, habitués des usages numériques.

- Le positionnement haut-de-gamme de Deauville, Cabourg et autres stations balnéaires du territoire, met en évidence un littoral se vivant comme un produit de luxe. Cette image d'exceptionnalité du littoral est annonciatrice de sa gentrification, contrairement à l'arrière pays, dont la tonalité normande est plus tranchée. Aussi, la manière d'aborder la question touristique amène à repenser l'équilibre territorial pour éviter toute forme de césure entre le Nord et le Sud du territoire.
- Si la présence des voies de communication autoroutières, aériennes, maritimes et ferrées existe, il reste tout de même à améliorer l'accessibilité externe du territoire par des liaisons ferrées plus performantes, notamment par le TGV, ne pouvant que renforcer les liens très forts entre l'Île-de-France et la Normandie. Il en va de même pour l'aérodrome de Deauville, qui devra monter en puissance afin de ne pas créer de rupture de charge pour les touristes, d'affaires notamment, et ainsi accroître le potentiel concurrentiel en termes d'accessibilité de la destination de Deauville et du territoire plus généralement.
- La dichotomie littorale – arrière-pays se retrouve dans la couverture numérique et de téléphonie mobile, ce qui peut amoindrir les usages liés aux nouvelles pratiques touristiques dans le cœur de ce dernier espace.

DEFIS

Economie générale

- Une économie présentielle avérée, mais dont la granulométrie montre un tissu de services plus varié que l'on pourrait le pensé, avec des services destinés aux entreprises productives qui tirent leur épingle du jeu. Le positionnement sur des niches : silver économie, filière équine,... agissent comme des supports à ces activités.

Néanmoins, le territoire doit répondre à une reconfiguration des compétences de ces actifs pour répondre au déficit technologique afin de garantir l'accès à des qualifications et formations toujours plus complexes dans ces activités présentes : maison intelligente, marketing territorial, e-tourisme, e-commerce, e-santé,...

- Une réalité productive, certes moins nette, mais pose la question de son maintien dans un contexte d'interface géographique entre Le Havre et Caen et d'hinterland présentiel de ces 2 grandes aires urbaines normandes.....
- Le processus de « littoralisation » des activités économiques observées au sein du territoire du SCoT, est consécutive de la croissance urbaine et du développement touristique des zones côtières.

Cette tendance correspond dans certains cas, à un abandon de « l'hinterland », résultant d'une densification résidentielle du littoral conjuguée à une régression du poids démographique et économique des espaces plus éloignés des bords de mer.

La « maritimisation » de l'économie locale a valorisé les littoraux (Honfleur et Deauville en sont l'illustration) qui sont devenus des lieux particulièrement actifs et attractifs à une échelle suprarégionale au regard du phénomène « littoral » auprès des touristes et des résidents en quête d'aménités territoriales fortes (équipements, culture, loisirs, paysages,...).

- La réussite économique du territoire sera portée par sa capacité à mettre en œuvre les conditions nécessaires à son développement foncier, mais aussi et surtout immobilier.

En effet, il en va de l'accroissement de la capacité d'autonomie du territoire par l'emploi par un développement de l'entrepreneuriat local privé pour l'arrivée d'actifs en fin de carrière en vocation d'un nouvel élan à leur activité professionnelle.

Toutefois, la diffusion du tissu entrepreneurial devra répondre à une problématique de diffusion du développement pour équilibrer les disparités littorale-réto littorales.

- Le territoire devra à l'avenir fournir un nombre et une qualité d'équipements et de services, dont le commerce et le transport, toujours plus importants. En effet, la gentrification du territoire, portée par les CSP+, tend à cela. Néanmoins, il se doit d'assurer une mixité sociale afin de nourrir l'ensemble de son tissu économique.

Commerce

- Une organisation entre les différents pans commerciaux pour un équilibre de l'offre entre commerce de centre, de bourgs et villages et zones commerciales de périphérie qui ne s'adressent pas aux mêmes cibles et par conséquent aux mêmes revenus (habitants, résidences secondaires, touristes, entreprises...).

- Le développement de l'offre commerciale du SCoT devra s'opérer en veillant à mettre en lien une politique de stationnement et de desserte en transport public adéquate.

Tourisme

- La poursuite d'une politique de promotion touristique dynamique nécessite de fédérer les différents tourisms (balnéaire, loisirs, historique,...) en valorisant les multiples espaces normands (littoral, campagne, espace urbain,...).
- Par l'intermédiaire d'internet, les TPE/PME peuvent déployer de nouvelles activités et connaître une notoriété qui dépasse les frontières locales. Par exemple, les sites de mise en relations entre particuliers dopent l'offre d'hébergement touristique, particulièrement au sein des territoires rétro littoraux plus ruraux, souvent dépourvus d'hôtels ou de campings. Permettant d'accueillir des touristes, ce type de location apporte du même coup des retombées économiques aux commerces locaux.
- Face à la montée de la concurrence, tant sur le tourisme d'affaires que sur le tourisme de loisirs, la force d'une destination repose sur la qualité de ses équipements, de son accessibilité, de ses capacités d'hébergements et de leur diversité, de son image.

La transversalité de la politique touristique est certes connue, mais elle doit être mise en œuvre dans une logique économique en rapport aux avantages compétitifs qu'offre la destination de Deauville et du Nord Pays d'Auge en général.

Aussi, la prospective reviendrait à se poser les questions suivantes :

- Qu'est-ce qui différencie le Nord Pays d'Auge des autres concurrents ?
 - Quelle clientèle capter à l'avenir, pour quels aménagements compétitifs ?
- Le littoral bénéficie d'une couverture médiatique et d'un niveau d'équipements plus élevé que l'arrière-pays. Le SCoT est l'occasion de repenser les grands équilibres spatiaux au travers de ses atouts emblématiques. En cela, le tourisme

peut jouer un rôle dans l'irrigation des flux économiques entre le littoral, le rétro-littoral qui se positionne comme sa base arrière et l'arrière-pays.

La notion d'identité augeronne est certainement à exploiter, comme l'est actuellement la destination Normandie, afin de renforcer les liens entre ces trois entités, qui chacune possède des caractéristiques qui leur sont propres, mais, du reste, complémentaires.

Aussi, cette identité peut être un élément fédérateur capable de maximiser les retombées économiques des différentes formes de tourisms praticables sur l'ensemble du territoire.

Aussi, le SCoT pourrait être un moment fort pour interpeller les acteurs du développement autour de la question :

- Quelles accroches entre la mer et la terre pour un territoire perçu à 360° par le touriste ?

À travers cette question, il s'agit d'apporter une réponse permettant de susciter l'intérêt pour le touriste de vivre des expériences multiples et renforcer le tourisme de séjour sur le territoire.

- La problématique de l'hébergement, perçue différemment entre le littoral et l'arrière-pays suscite une réflexion à avoir dans le cadre d'une analyse en prospective. Aussi, la question de la sectorisation du territoire d'un point de vue touristique pourrait se poser, sans pour autant négliger des vases communicants porteurs de complémentarités.
 - Quel type de clientèle et pour quel secteur ?
 - Quelle offre touristique en matière d'hébergement et pour quelle clientèle ?

Derrière ces interpellations, il s'agit de mettre en place une offre diversifiée et innovante, à des prix eux-mêmes divers, pour atteindre une clientèle plus large: famille,

sénior, jeunes... dont les pratiques touristiques évoluent, avec un budget plus contraint.

- ↳ Dans un souci de lisibilité de l'offre touristique à grande échelle, les moyens de communication et la manière de communiquer sont clairement posés.
 - Faut-il créer une marque touristique regroupant les sites transcendant les limites administratives ?

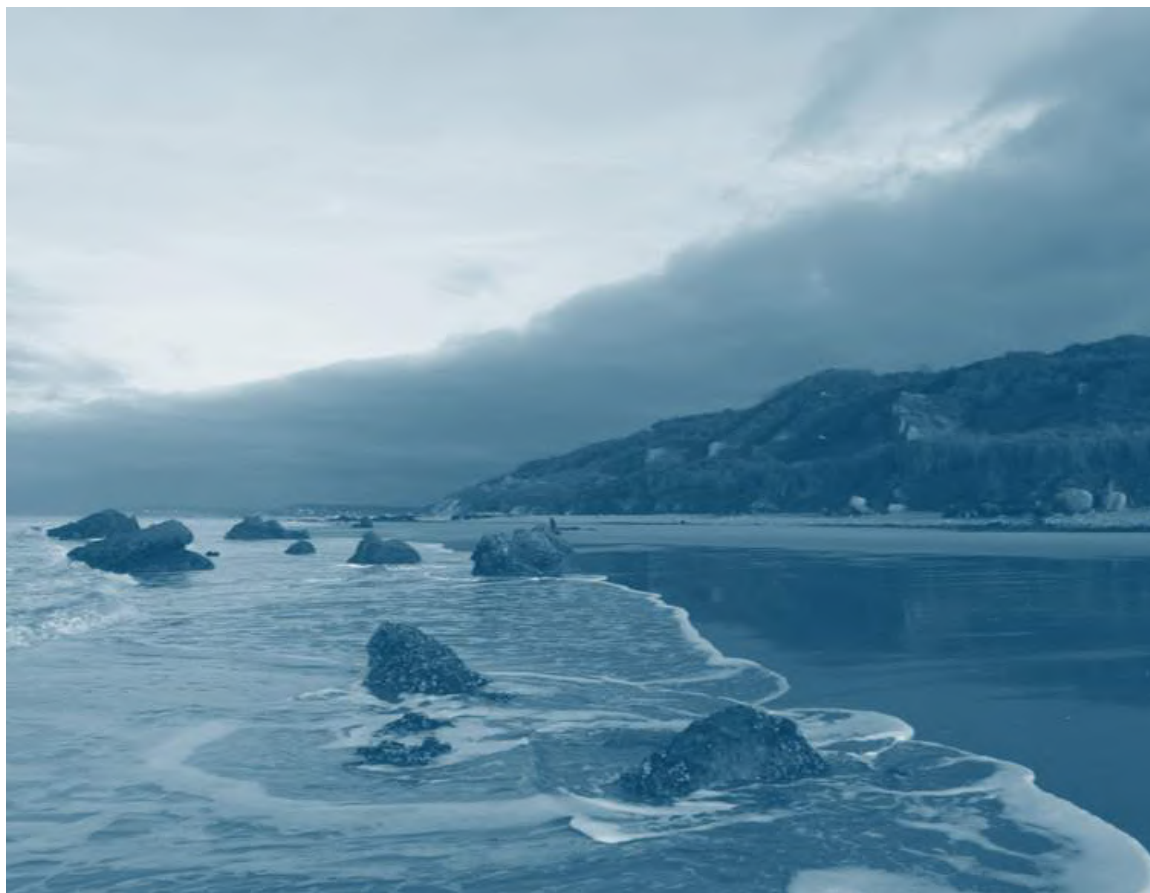
La communication étant le « nerf de la guerre » sur la thématique touristique, les moyens de renforcer la force de frappe du territoire dans une logique d'action collective optimisée permettrait de mutualiser les coûts inhérents du marketing pour une lecture plus simplifiée de l'offre.

Agriculture

- ↳ La transition numérique permet d'accompagner une transition agricole et, avec des moyens peu coûteux, d'optimiser la production, notamment sur le plan environnemental. Cependant, les entreprises de ces territoires, si elles veulent largement profiter de cette transition, notamment dans la modernisation de leur mode de distribution et dans l'élargissement de leur zone de chalandise, ont souvent besoin d'un accompagnement ou de formations.
- ↳ Par l'intermédiaire d'internet, les TPE/PME peuvent déployer de nouvelles activités et connaître une notoriété qui dépasse les frontières locales. Avec l'économie collaborative notamment, l'agriculture traditionnelle peut « se réinventer », en mutualisant les bâtiments, véhicules, matériels agricoles... Cette économie permet en effet de mieux valoriser un capital souvent sous-utilisé (logement, véhicule, matériel agricole,...). Les externalités positives potentielles de son développement méritent une attention spécifique de la puissance publique.

CAHIER 3

Equipements et mobilités



Equipements et mobilités

OBSERVATOIRE

Equipements

- 1 : Le niveau d'équipements
- 2 : Les équipements et les services

Transports et infrastructures

- 3 : Les infrastructures routières
- 4 : Le réseau ferré
- 5 : La voie aérienne et les ports
- 6 : Les transports en commun et modes doux
- 7 : Les mobilités domicile-travail
- 8 : La couverture numérique

GOVERNANCE

SYNTHÈSE

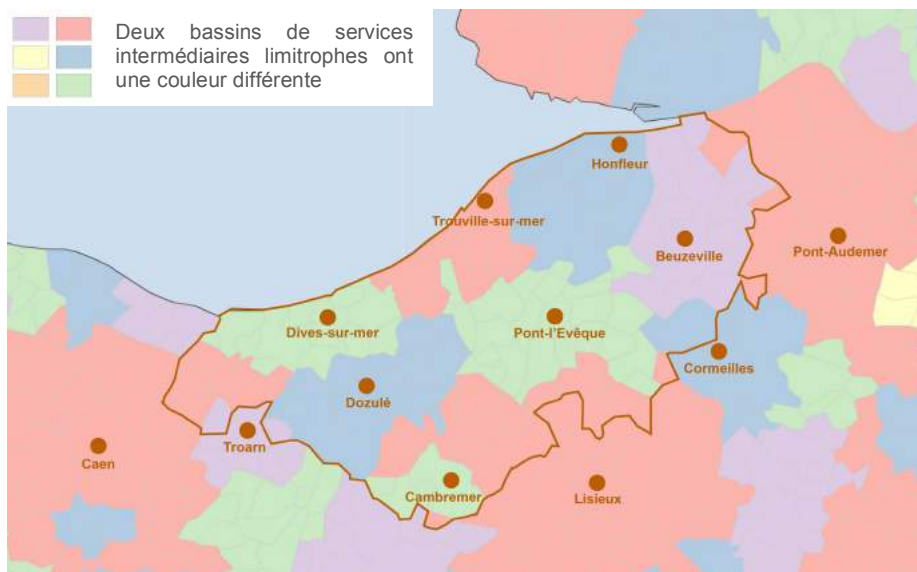
OBSERVATOIRE

1. LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS

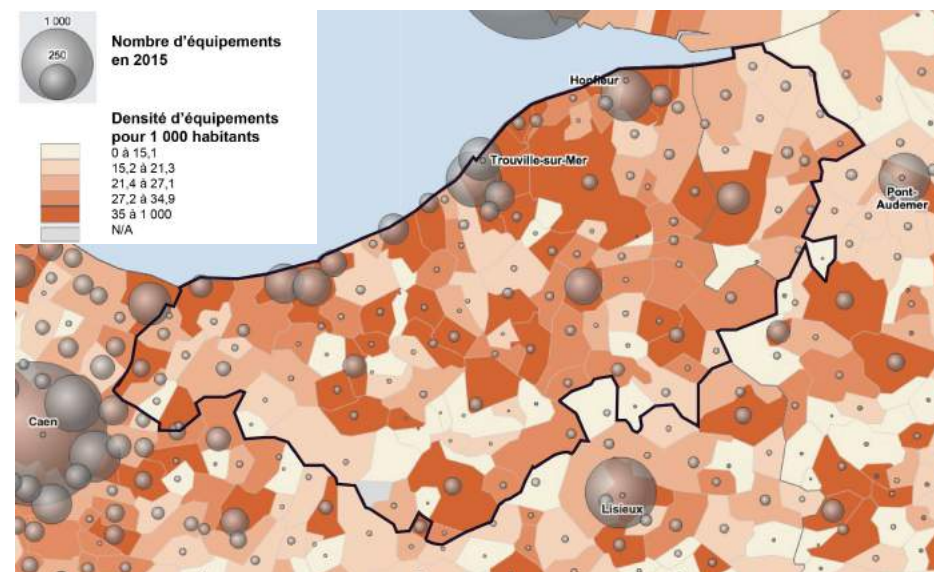
7 bassins de services intermédiaires, et une offre dense d'équipements

Le bassin de services intermédiaires dispose d'au moins 7 services intermédiaires sur la gamme de l'INSEE (équipements concurrentiels et non concurrentiels, de santé et d'éducation).

Les bassins de services intermédiaires du SCoT en 2012
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Nombre d'équipements en 2015, et densité pour 1 000 habitants au sein du SCoT
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

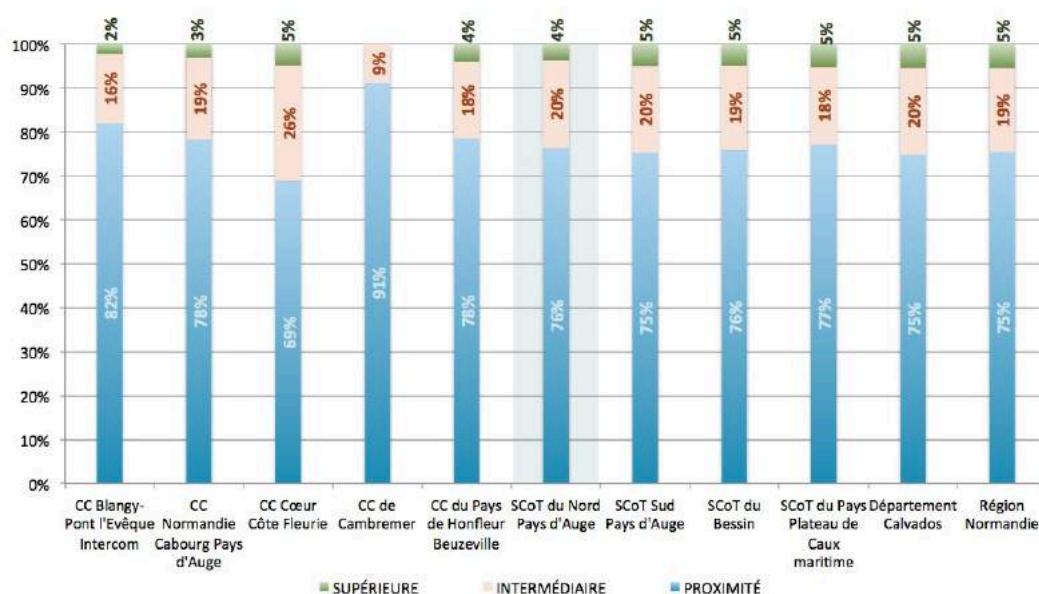


Le territoire comprend 7 bassins de services intermédiaires internes, reflétant les bassins de vie de proximité qui animent le SCoT : celui de Dives-sur-mer, Deauville / Trouville-sur-mer, Honfleur, Beuzeville, Pont l'Evêque, Cambremer et Dozulé. Il s'agit d'espaces vécus par les habitants du SCoT sous le prisme de la présence de services participant du rayonnement de certaines communes.

D'autres bassins de services dont la commune principale se situe hors du SCoT s'étendent également au sein du territoire : celui de Caen, Troarn, Lisieux, Cormeilles et Pont-Audemer, ce qui témoigne des liens quotidiens entre des espaces du territoire et les bassins limitrophes.

L'offre d'équipements du territoire

Niveau de gamme des équipements dans le SCoT en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



Niveau de gamme des équipements dans le SCoT en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

Gamme d'équipements	PROXIMITÉ			INTERMÉDIAIRE			SUPÉRIEURE		
	Nb	Part dans le SCoT	/10 000 hab	Nb	Part dans le SCoT	/10 000 hab	Nb	Part dans le SCoT	/10 000 hab
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	489	15%	290	94	11%	56	13	8%	8
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	877	27%	298	208	24%	71	35	22%	12
CC Cœur Côte Fleurie	935	28%	461	357	41%	176	66	42%	33
CC de Cambremer	156	5%	274	15	2%	26	0	0%	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	846	26%	282	189	22%	63	43	27%	14
SCoT du Nord Pays d'Auge	3 303	100%	323	863	100%	84	157	100%	15
SCoT Sud Pays d'Auge	1 690		224	442		59	112		15
SCoT du Bessin	1 714		216	436		55	111		14
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	1 421		208	324		47	96		14
Département Calvados	15 800		229	4 176		61	1 153		17
Région Normandie	69 999		210	17 706		53	5 092		15

Avec une densité d'équipements de 42,3 équipements pour 1 000 habitants sur l'ensemble du SCoT, toutes gammes confondues, le territoire se voit doté d'une offre très satisfaisante. A titre de comparaison, le Calvados compte en moyenne 30,6 équipements pour 1 000 habitants.

L'offre d'équipements très élevée en secteur littoral s'articule avec une offre fournie mais plus ciblée sur les fonctions de proximité dans l'arrière-pays :

- Les équipements de proximité sont répartis de façon équilibrée sur le territoire et attestent d'un bon niveau de l'offre : la densité d'équipements de proximité pour 10 000 habitants est supérieure à la moyenne départementale dans tous les secteurs du SCoT, et est relativement similaire entre les EPCI, hors Cœur Côte Fleurie qui détient l'offre la plus dense.
- La part des équipements de proximité, bien que nettement dominante dans l'ensemble des territoires (76% au sein du SCoT), s'avère plus élevée dans les territoires plus ruraux (CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom ; CC de Cambremer), où le nombre d'équipements de gamme supérieure demeure modeste (respectivement 13 et 0).
- Une large majorité des équipements intermédiaires et supérieurs du territoire se concentre dans la zone littorale. En outre, la CC de Cœur Côte Fleurie regroupe respectivement 41% et 42% de l'offre en équipements intermédiaires et supérieurs du SCoT. Elle offre en outre 33 équipements supérieurs pour 10 000 habitants, soit une densité près de 2 fois supérieure à celle de la moyenne départementale (17) et équivalente au centre urbain de Caen (36).

La vocation des équipements supérieurs est pour l'essentiel en lien avec les fonctions touristiques / résidentielles et équestres du territoire (casinos, Cirale, CID...) ; l'offre de cette gamme d'équipements étant limitée dans les autres domaines telle que la formation post-bac (on compte un BTS tourisme à Deauville).

Le nombre d'équipements de gamme supérieure au sein du SCoT et aux alentours
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



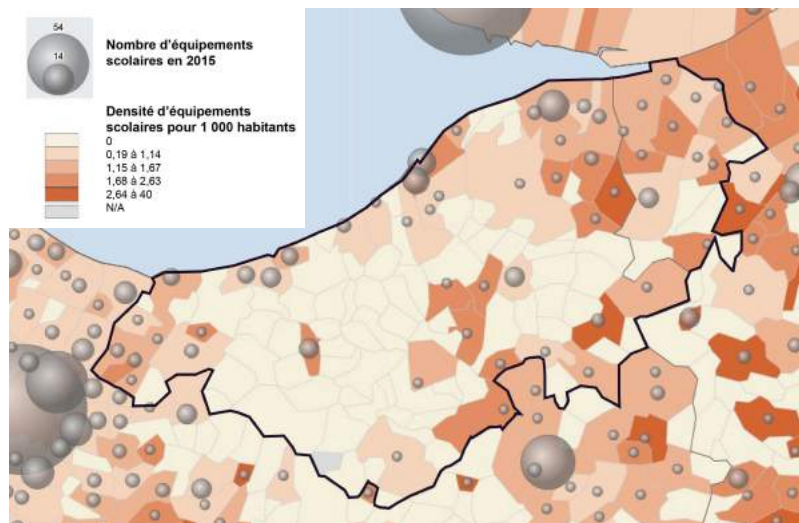
Les établissements scolaires

Enseignement : école maternelle, école élémentaire, collège, lycée, lycée d'enseignement général et/ou technologique, lycée d'enseignement professionnel, lycée d'enseignement agricole, centre de formations d'apprentis.

Niveau d'équipements en matière d'enseignement en 2015 : nombre et densité pour 10 000 habitants
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	2	1,2	6	3,6	1	0,6	0	0,0
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	6	2,0	14	4,8	4	1,4	1	0,3
CC Cœur Côte Fleurie	1	0,5	11	5,4	4	2,0	3	1,5
CC de Cambremer	0	0,0	3	5,3	0	0,0	0	0,0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	3	1,0	11	3,7	3	1,0	1	0,3
SCoT du Nord Pays d'Auge	12	1,2	45	4,4	12	1,2	5	0,5
SCoT Sud Pays d'Auge	8	1,1	46	6,1	11	1,5	7	0,9
SCoT du Bessin	9	1,1	42	5,3	10	1,3	4	0,5
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	9	1,3	28	4,1	6	0,9	3	0,4
Département Calvados	127	1,8	322	4,7	81	1,2	51	0,7
Région Normandie	636	1,9	1 497	4,5	400	1,2	220	0,7

Les équipements scolaires et de formation en 2015 : nombre et densité pour 1 000 habitants
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



2. LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

Si le littoral et la partie est du territoire sont bien dotés en équipements scolaires, l'arrière-Pays comprend moins d'équipements de formation et d'enseignement.

En effet, la présence des lycées et collèges est étroitement liée à la présence d'un bassin de population, ce qui explique le contraste entre frange littorale (4 collèges et 3 lycées au sein de la CC Cœur Côte Fleurie) et arrière pays (1 collège au sein de la CC Blangy Pont l'Evêque Intercom).

Suite au lycée cependant, la très faible offre de formation post-bac contraint les jeunes à quitter le territoire pour accéder à une offre de formation élargie. Le territoire entretient donc des liens étroits avec les agglomérations environnantes, mieux pourvues en équipements scolaires supérieurs, en particulier Caen et Le Havre.

La santé et l'action sociale

Action sociale : garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domicile ou ambulatoires.

Etablissements de santé : ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissements de santé de court, moyen et long séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.

Services médicaux et paramédicaux : orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin omnipraticien, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino-laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.

A l'échelle du SCoT, l'offre d'équipements de santé s'avère moins élevée que la moyenne du Calvados, avec une densité de 54,5 équipements pour 10 000 habitants contre 57 à l'échelle départementale.

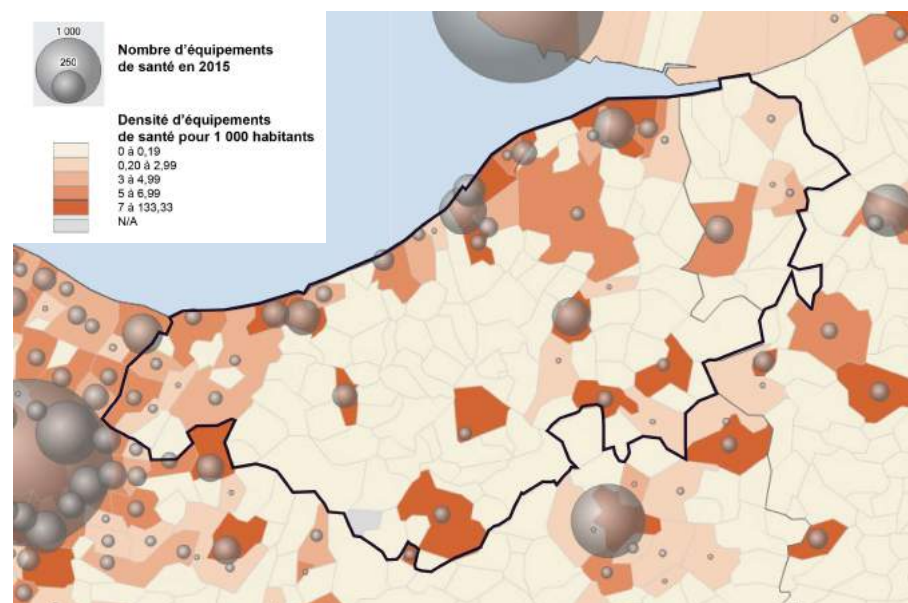
Niveau d'équipements en matière de santé en 2015 : nombre et densité pour 10 000 habitants
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

	Action sociale		Etablissements de santé		Fonctions méd. et paraméd.		Ensemble santé	
	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab	Nb	/10 000 hab
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	17	10,1	7	4,2	49	29,1	73	43,3
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	22	7,5	20	6,8	106	36,1	148	50,4
CC Cœur Côte Fleurie	20	9,9	19	9,4	131	64,6	170	83,8
CC de Cambremer	3	5,3	2	3,5	13	22,8	18	31,6
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	14	4,7	22	7,3	112	37,3	148	49,4
SCoT du Nord Pays d'Auge	76	7,4	70	6,8	411	40,2	557	54,5
SCoT Sud Pays d'Auge	55	7,3	54	7,2	253	33,5	362	48,0
SCoT du Bessin	70	8,8	55	6,9	278	35,1	403	50,9
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	53	7,8	43	6,3	214	31,3	310	45,4
Département Calvados	536	7,8	512	7,4	2 884	41,8	3 932	57,0
Région Normandie	2 295	6,9	2 462	7,4	12 585	37,8	17 342	52,1

Mais cette moyenne recouvre de fortes disparités locales :

- La CC Cœur Côte Fleurie comprend de nombreux équipements de santé, avec une moyenne de 83,8 équipements pour 10 000 habitants, en lien notamment avec le vieillissement prononcé de la population.
- La CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom est quant à elle largement pourvue en équipements d'action sociale (densité de 10,1, en particulier en ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées et des enfants handicapés).
- Les autres EPCI demeurent en deçà de la moyenne départementale, la moins dotée étant la CC de Cambremer. La CC Normandie Cabourg Pays d'Auge bénéficie cependant de l'offre élargie de Caen, à l'ouest.

Niveau d'équipements en matière de santé en 2015 : nombre et densité pour 10 000 habitants
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

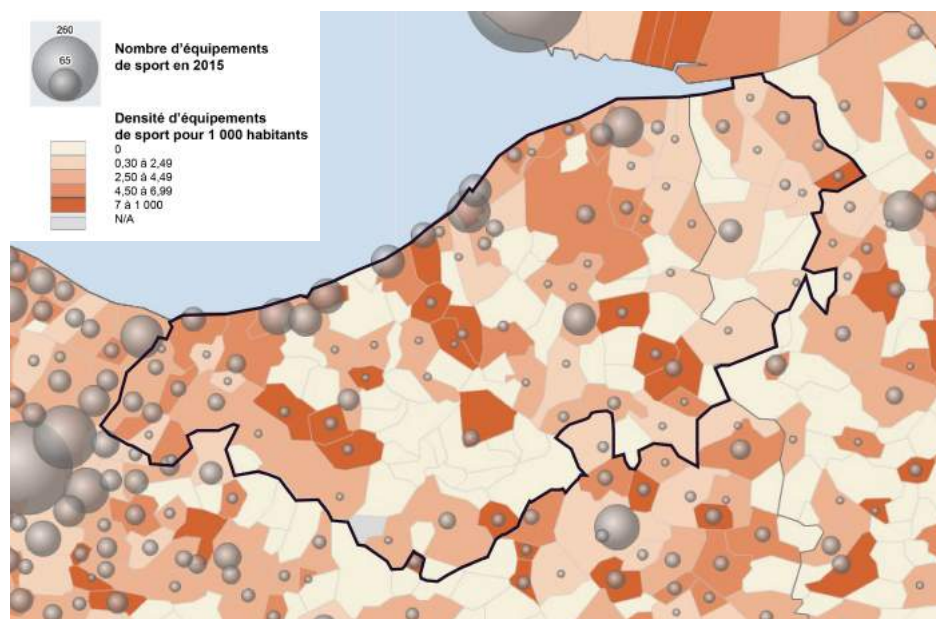


Le sport, la culture et les loisirs

Niveau d'équipements en matière de culture, sports et loisirs en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

	Bassin de natation	Boulodrome	Tennis	Athlétisme	Salles spécialisées	Terrains de grands jeux	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	Salles multisports (gymnase)	Théâtre	Cinéma	Musée	Centre équestre	Sports nautiques	Baignade aménagée	Port de plaisance - Mouillage	Boucle de randonnée
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	0	6	4	1	1	5	1	2	0	1	1	13	1	0	0	7
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	4	12	12	4	8	19	1	9	0	3	0	11	3	3	4	4
CC Cœur Côte Fleurie	4	15	8	2	5	7	3	5	1	4	2	8	3	1	2	5
CC de Cambremer	0	3	2	0	0	3	0	2	0	0	0	3	0	0	0	1
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	2	12	4	0	4	16	2	7	0	1	2	7	0	0	1	8
SCoT du Nord Pays d'Auge	10	48	30	7	18	50	7	25	1	9	5	42	7	4	7	25
SCoT Sud Pays d'Auge	2	22	17	2	7	31	2	14	2	3	4	25	0	0	0	19
SCoT du Bessin	2	38	28	5	4	46	3	16	0	4	5	10	1	0	4	25
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	3	72	30	4	7	40	1	17	1	3	1	7	2	3	0	4
Département Calvados	37	258	198	42	80	343	33	183	11	32	23	121	18	4	13	119
Région Normandie	152	1 540	1 019	184	414	1 622	149	808	51	103	92	454	63	24	20	269

Nombre d'équipements sportifs et densité pour 1 000 habitants en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



L'offre d'équipements de sports, culturels et de loisirs est particulièrement satisfaisante et variée sur le territoire. En témoigne une densité moyenne de 21 équipements pour 10 000 habitants du SCoT, contre 18 à l'échelle départementale.

- Sur le littoral, de nombreuses activités nautiques sont proposées (7 ports de plaisance, 7 espaces de sports nautiques),
- Le cheval est également très présent au sein du SCoT, avec pas moins de 42 centres équestres recensés (soit 35% de l'offre départementale) ; les CC de Blangy-Pont-l'Évêque Intercom et Cambremer regroupant 38% de l'offre totale du territoire.
- Les terrains de golf (9 au sein du SCoT), tout comme les équipements culturels, sont quant à eux concentrés sur le littoral.
- 25 circuits de randonnée maillent également le territoire, en lien avec les différentes véloroutes départementales.
- Des équipements culturels et sportifs de niveau métropolitain à Deauville : le CID, Pom's...

Les services aux particuliers

Services aux particuliers : banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agence postale, réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, charpentier, serrurier, plombier, couvreur, chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant, agence immobilière, soins de beauté, police, gendarmerie, centre de finances publiques, pompes funèbres, contrôle technique automobile, école de conduite, vétérinaire, blanchisserie, teinturerie, pôle emploi, location d'automobiles et utilitaires légers, agence de travail temporaire.

Le Nord Pays d'Auge se démarque clairement par une offre étoffée de services aux particuliers, avec une densité de 251 équipements en moyenne pour 10 000 habitants, ce qui le place nettement en tête des territoires de comparaison. Les communes du SCoT se trouvent donc largement en capacité de gérer les échelles et besoins de proximité de ses habitants, touristes et autres usagers, caractéristique d'une façon normande de vivre le territoire :

- 214 agences immobilières, en lien avec la demande de résidences secondaires,
- 63 banques et caisses d'épargne,
- Un artisanat très représenté, notamment dans le domaine du bâtiment : 154 maçons, 231 plâtriers et peintres, 157 électriciens...

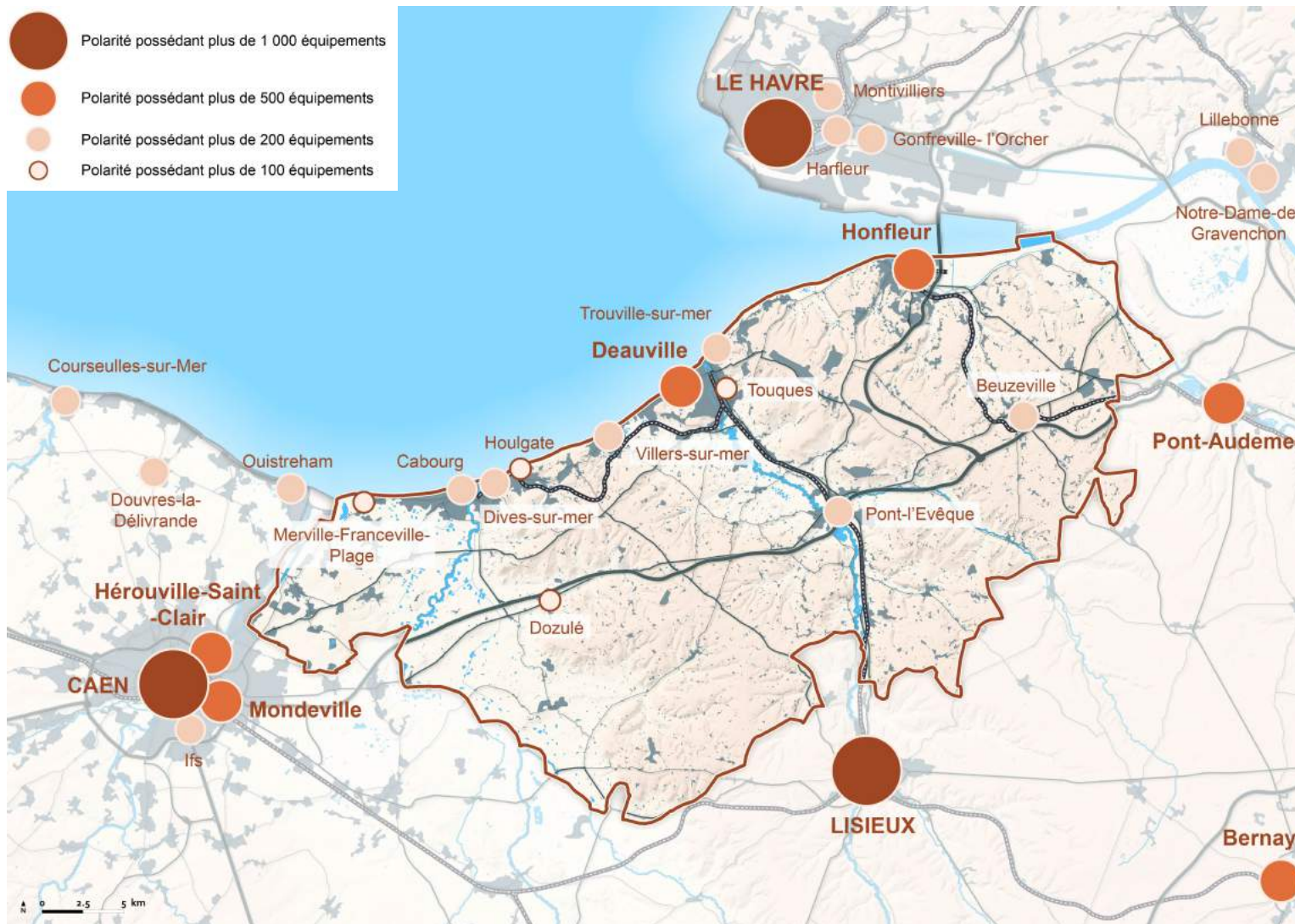
Niveau d'équipements en services aux particuliers en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

	Nombre	Densité pour 10 000 habitants
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	411	244
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	652	222
CC Cœur Côte Fleurie	723	356
CC de Cambremér	113	198
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	664	221
SCoT du Nord Pays d'Auge	2 563	251
SCoT Sud Pays d'Auge	1 295	172
SCoT du Bessin	1 208	152
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	955	140
Département Calvados	11 353	165
Région Normandie	48 876	147

Niveau d'équipements en services aux particuliers en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)

	Police	Gendarmerie	DGFIP	DRFIP	DDFIP	Réseau de proximité pôle emploi	Banques, caisses d'épargne	Pompes funèbres	Bureau de poste	Relais poste	Agence postale	Réparation auto et de matériel agricole	Contrôle technique auto	Location auto-utilitaires légers	École de conduite	Maçon	Plâtrier, peintre	Menuisier, charpentier, serrurier	Plombier, couvreur, chauffagiste	Électricien	Entreprise générale du bâtiment	Coiffure	Vétérinaire	Agence de travail temporaire	Restaurant	Agence immobilière	Blanchisserie teinturerie	Soins de beauté
CC Blangy-Pont l'Evêque Intercom	0	2	0	4	0	0	6	4	1	0	5	19	2	0	4	33	41	54	61	31	12	27	11	0	52	25	4	13
CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	1	1	0	2	0	0	15	6	8	1	2	25	2	1	12	30	54	72	46	11	51	10	1	165	55	8	17	
CC Cœur Côte Fleurie	1	2	0	3	0	0	26	4	5	1	2	21	3	3	12	33	73	36	58	28	18	48	9	4	198	91	14	30
CC de Cambremér	0	1	0	0	0	0	3	1	1	1	2	4	0	0	0	17	10	20	20	7	2	4	1	0	16	3	0	0
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	1	2	0	1	1	1	13	2	4	2	2	27	4	1	11	41	53	86	64	45	18	37	11	3	159	40	5	30
SCoT du Nord Pays d'Auge	3	8	0	10	1	1	63	17	19	5	13	96	11	5	39	154	231	252	275	157	61	167	42	8	590	214	31	90
SCoT Sud Pays d'Auge	1	5	0	8	0	1	31	14	9	2	8	95	12	6	24	124	111	147	125	91	26	111	32	12	180	46	15	59
SCoT du Bessin	0	8	0	9	0	1	33	9	14	0	11	79	9	2	15	80	105	122	141	72	19	102	24	9	241	52	13	38
SCoT du Pays Plateau de Caux maritime	0	7	0	8	0	1	31	6	9	3	9	92	9	4	19	76	60	103	107	64	24	87	20	5	138	25	9	39
Département Calvados	6	40	0	67	0	11	361	104	108	18	58	733	85	45	184	816	980	1080	1212	714	255	950	176	110	2008	616	141	475
Région Normandie	54	201	0	165	153	57	1792	485	466	150	237	4011	388	202	865	3759	3808	4665	4909	2975	1399	4497	772	543	7600	2087	527	2109

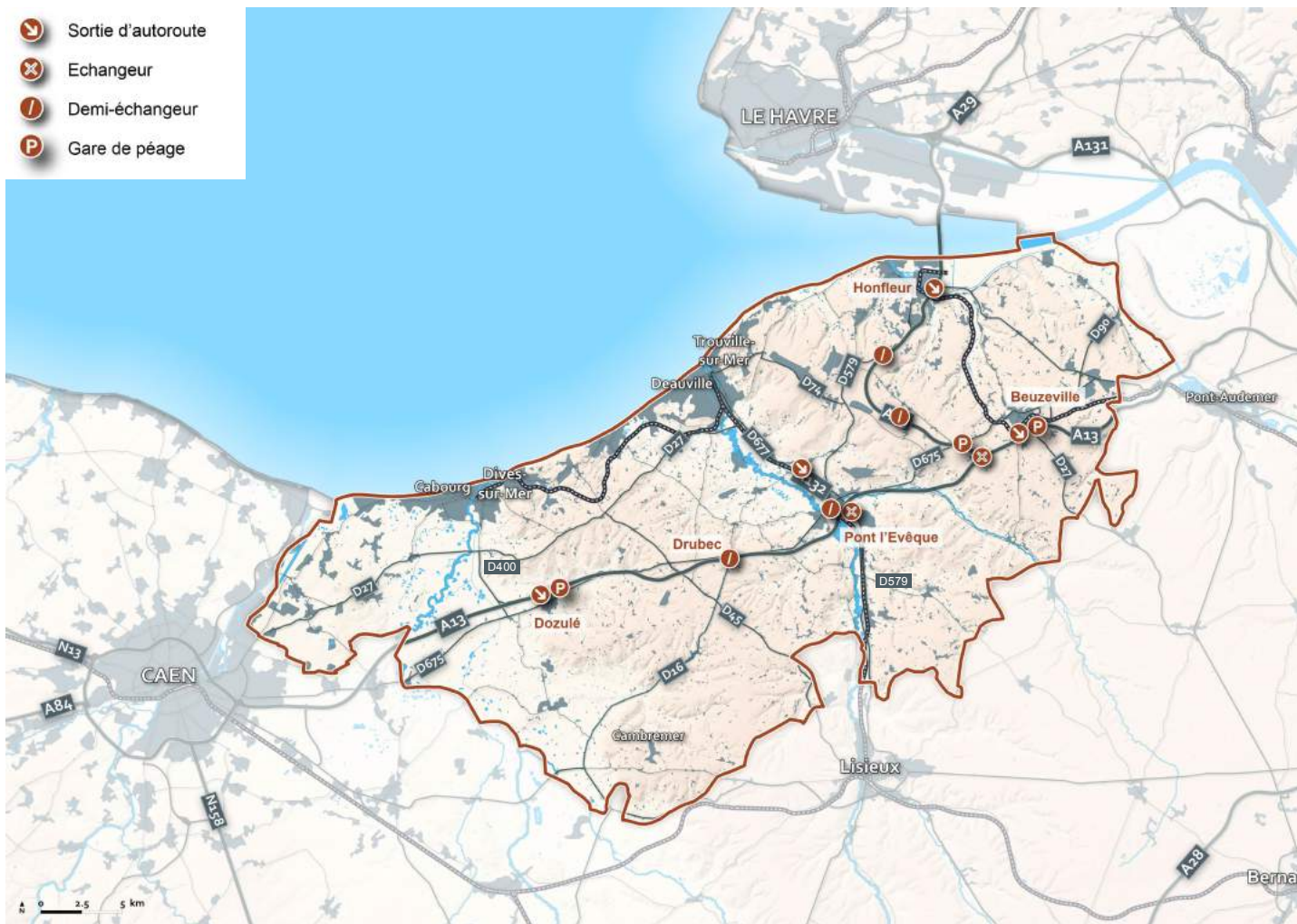
La structuration des pôles d'équipements dans et autour du SCoT du Nord Pays d'Auge en 2015
(Source : BPE 2015 INSEE ; traitement : EAU)



3. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Le réseau routier et autoroutier du SCoT
(Source : IGN ; traitement : EAU)

-  Sortie d'autoroute
-  Echangeur
-  Demi-échangeur
-  Gare de péage



Le réseau routier et autoroutier majeur

■ L'architecture globale du réseau

Le réseau routier et autoroutier principal est orienté est-ouest ; celui-ci s'inscrivant dans un réseau plus large maillant Paris – Rouen - Le Havre – Caen qui contribue à cette orientation locale spécifique. L'autoroute A13 constitue ainsi la dorsale majeure traversant le territoire d'est en ouest à partir de laquelle l'A132, l'A29 et les départementales 400, 677 permettent un haut niveau de desserte du littoral qui lui aussi est orienté est-ouest.

Cette architecture des infrastructures majeures particulière au Nord Pays d'Auge conduit au global à un réseau routier ne facilitant pas les relations nord-sud au sein du SCoT ni les accroches aux grands axes du sud du département. En effet, sur ce dernier point, en dehors la D 579 reliant Pont-l'Évêque à Lisieux, les autres départementales D45 et D16, bien qu'essentielles, offrent une connectivité « plus indirecte » au sud du Calvados du fait de leur organisation en étoile.

En outre, cette difficulté de liaison nord-sud est accentuée par le faible pouvoir de diffusion à partir de l'A13 du demi-échangeur de la Haie Tondue. Toutefois, ce dernier est amené à évoluer vers un échangeur complet ; ce qui permettra d'améliorer l'irrigation du sud du territoire et ses liens externes tant en termes de mobilités que pour les échanges économiques.

■ Les autoroutes A13, A132 et A29 / les départementales 400 et 677

L'« autoroute de Normandie », historiquement la première en France, fait aussi partie de l'autoroute des estuaires dans sa portion entre l'A29 et Caen qui concerne le SCoT. Elle permet un accès aisé aux agglomérations proches et à Paris. Ainsi, via l'A13, Pont l'Évêque se situe :

- A 35 minutes de Caen pour 48 km,
- A 1h de Rouen pour 82 km,
- A 2h13 de Paris, pour 188 km. (Source : *Viamichelin*)

Par ailleurs, l'A13 est connectée à l'A132, via l'échangeur de Pont-l'Évêque – Lisieux, pour desservir la Côte Fleurie, et notamment Deauville-Trouville-sur-mer. Sur ce tronçon et la D677 qui le prolonge la circulation est saturée lors des vacances et des week-ends prolongés. Plus à l'est, l'A13 coupe l'A29 à Beuzeville, permettant de rejoindre Honfleur. L'autoroute devient ensuite N1029 et passe le Pont de Normandie jusqu'au Havre. Enfin, la D400 assure une connexion efficace A13 / Littoral.

A Beuzeville et Dozulé, il existe deux barrières de péage à système ouvert (paiement direct sans ticket).

Les départementales 513, 16, 27, 45, 675, 579

En relai du réseau majeur routier et autoroutier, le territoire bénéficie d'un maillage de départementales structurantes dont la hiérarchisation s'inscrit dans les difficultés de connexion nord-sud du territoire explicitées ci-avant, mais aussi dans des enjeux liés aux trafics ou aux usages de ces voies.

- La D513 qui constitue la route littorale est le support pour l'accès et les mobilités côtières l'amenant à recevoir des trafics importants en particulier l'été avec des saturations notamment entre Dives et Houlgate. Cette infrastructure se poursuit vers l'ouest constituant un artère importante pour les mobilités domicile-travail entre Normandie Cabourg Pays d'Auge et l'agglomération caennaise.
- La D27 qui est la route littorale « de l'intérieur » permettant la liaison entre la D677 et la D400 constitue un axe important pour l'accès au littoral « alternatif à la D513 » mais aussi pour les mobilités est-ouest de proximité évitant l'usage de l'A13 ou de la D675 ainsi que pour articuler les connexions vers le sud du territoire via la D45.
- La D45 effectue la liaison entre la D27 et Lisieux tout en intersectant la D16. Malgré son orientation nord-ouest / sud-est, elle constitue une des principales connexions nord-sud du territoire.
- La D16, est le 3ème axe après la D575 et la D45 permettant une connexion nord-sud au sein du SCoT et reliant le territoire à l'axe Lisieux Caen. Il revêt un intérêt aussi pour la desserte du secteur de Cambremer et son irrigation économique.
- La D 675 longe l'A13 sur l'essentiel de son parcours. Elle constitue un axe interne du territoire pour des mobilités de proximité mais aussi pour des

déplacements en alternative à l'A13 entre les principaux pôles urbains de l'arrière-pays (Beuzeville, Pont-l'Évêque, Dozulé) tout en étant en accroche avec Pont-Audemer et Caen. Cet axe revêt ainsi plusieurs fonctions et natures trafics.

- La D579 relie Lisieux à l'A29 en passant par Pont-l'Évêque et St-Gatien des Bois. Elle constitue la principale accroche du territoire au sud du Calvados. Malgré les mesures prises, sa section Pont-l'Évêque / St-Gatien des Bois est souvent utilisée comme shunt par les poids-lourds pour rejoindre l'A29.

Au-delà des points précités, ces départementales sont utilisées pour de multiples motifs de déplacements internes au SCoT et servent notamment aux mobilités agricoles ainsi qu'à d'autres professionnels, en particulier les artisans. Aussi est-il relevé un besoin de coordination entre les collectivités concernant les règles de polices pour la circulation des poids-lourds afin de permettre à ces professionnels de réaliser des parcours adaptés à leur activité.

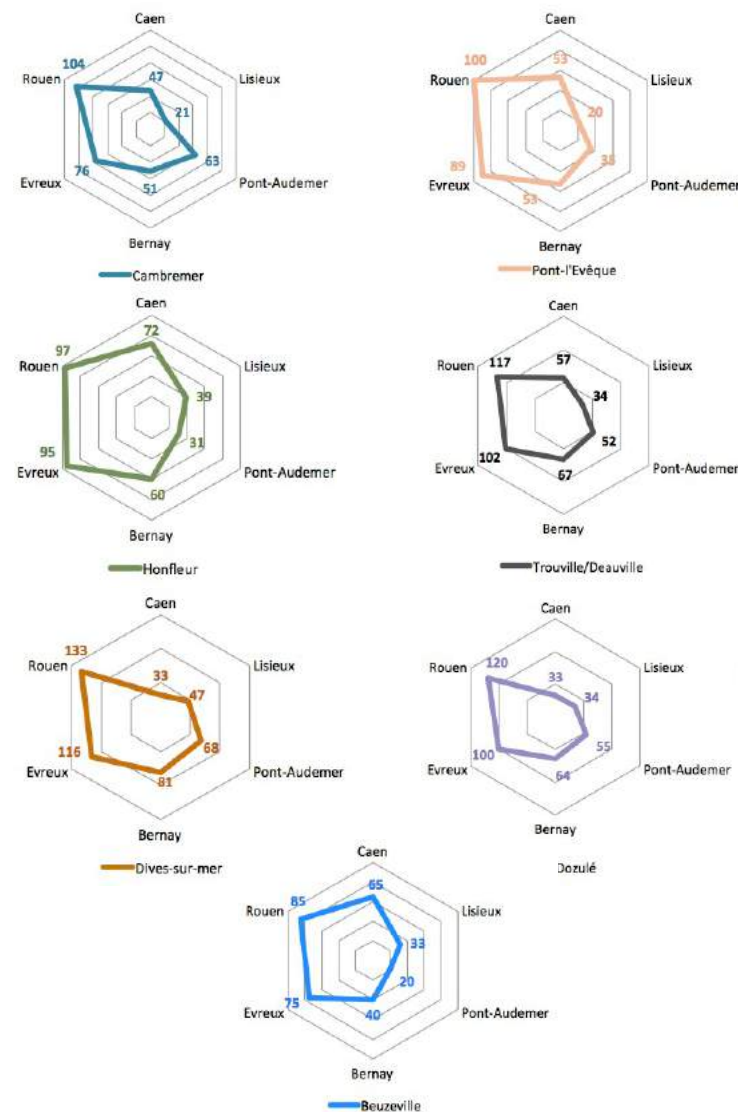
L'accessibilité du territoire

Les temps de parcours calculés depuis différents pôles du territoire demeurent relativement faibles, ce qui témoigne d'un bon maillage du SCoT, et d'une proximité aux bassins de vie et d'emploi voisins. *NB : La ville du Havre n'a pas été retenue au cours de l'analyse de l'accessibilité du fait d'un temps de trajet trop long, l'itinéraire évitant les péages, donc le Pont de Normandie.* De même, les isochrones calculées depuis les gares voyageurs du territoire, à savoir Dives-Cabourg, Trouville-Deauville et Pont l'Évêque, montrent que le SCoT bénéficie d'une bonne desserte de ces 3 points d'entrée sur le territoire, qui facilitent alors les flux.

L'accessibilité en 10 minutes de voiture depuis les 3 gares voyageurs du territoire (Source : Géoportail ; traitement : EAU)



L'accessibilité externe du territoire vers les agglomérations environnantes en minutes en évitant les péages (Source : Viamichelin ; traitement : EAU)



L'état du trafic routier

L'A13 constitue sans conteste l'un des axes structurants de la Normandie. Le trafic journalier observé sur cet axe en témoigne, étant estimé entre 30 000 et 90 000 véhicules. L'autoroute draine en effet les flux en provenance de Caen et de Rouen, et notamment un important trafic poids-lourds, en lien avec les zones d'activités du territoire.

Les voies départementales du SCoT sont elles-aussi très fréquentées (entre 5 000 et 10 000 véhicules/jour), en particulier au nord du territoire (D27, D400, D45, D579). L'accès au littoral, l'architecture du réseau routier (cf. ci-avant) ainsi que la connexion entre les principaux espaces économiques (Honfleur, Pont l'Evêque, Deauville/Trouville) expliquent ces fortes fréquentations.

L'arrière pays est quant à lui légèrement à l'écart des flux, bien que connecté. Les D16 et D45, comme en témoigne la fréquence des flux (entre 1 000 et 5 000 véhicules par jour), joue cependant un réel rôle de connexion entre le nord et le sud du territoire.

Dans son ensemble, le Nord Pays d'Auge se distingue nettement de la région de Lisieux, au trafic bien plus faible, nettement moins intégré dans les flux.

La D27 est empruntée par des flux d'intensité inégale. Trois sections de la route sont davantage employées : entre la D513 et D400, à proximité de la D45, et entre la D20 et la D677. Le rôle actuel de la D27 est donc de permettre des connexions entre les grands axes desservant Cabourg et Dives-sur-mer à l'ouest, à la sortie de Caen, et Trouville / Deauville à l'est à la sortie de l'A132. Son rôle pour organiser les flux vers le sud du SCoT via la D45 est aussi visible, mais reste partiel.

L'état du trafic routier (VL et PL) sur le territoire du SCoT
(Source : Conseil Départemental du Calvados – 2014, Conseil Départemental de l'Eure - 2014)



4. LE RESEAU FERRE

Le réseau ferré en Nord Pays d'Auge et dans son environnement en 2016
(Source : Réseau ferré de France ; traitement : EAU)



- Ligne mixte électrifiée à voie unique
- Ligne mixte électrifiée à double voie
- Ligne mixte électrifiée à voies multiples
- Ligne mixte non électrifiée à voie unique
- Ligne mixte non électrifiée à double voie
- Ligne mixte non électrifiée à voies multiples
- Ligne mixte en construction ou en travaux à 1 ou 2 voies
- Évitements
- Ligne fret électrifiée à voie unique
- Ligne fret électrifiée à double voie
- Ligne fret électrifiée à voies multiples
- Ligne fret non électrifiée à voie unique
- Ligne fret non électrifiée à double voie
- Ligne fret non électrifiée à voies multiples
- Gare de triage
- Ligne non exploitée
- Numéro de ligne
- Gare et autre point d'arrêt
- Gare de grande agglomération
- Capitale régionale
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Ville, commune
- Agglomération
- Limite de région
- Limite de département
- Aéroport
- Port maritime

Digue entre Houlgate et Dives-sur-Mer



Gare de Pont-l'Evêque



Gare de Dives-Cabourg



Carte postale de la gare de Honfleur



- La ligne 390 relie Trouville-Deauville à Lisieux, en passant par Pont-l'Evêque. Cette ligne, mixte électrifiée (depuis 1996) à voie unique, est une antenne de la ligne de Mantes-la-Jolie à Cherbourg (ligne 366). Elle assure un trafic exclusivement de voyageurs à destination de la Côte Fleurie, et suit le cours de la Touques jusqu'aux deux stations balnéaires. En termes de fréquences, hors saison estivale, la ligne voit circuler 3 à 4 trains Corail en AR par jour, à destination ou en provenance de Paris-Saint-Lazare. Les TER sont quant à eux plus nombreux, avec au minimum 9 AR journaliers en semaine. La durée du trajet de Lisieux à Trouville-Deauville est de 20 minutes.
- La dernière traverse le territoire à l'est, et relie Honfleur à la gare de Glos-Montfort à Glos-sur-Risle (ligne 377-375) et assurait un trafic voyageurs mais aussi de marchandises. Elle n'est cependant plus exploitée.

Aucune ligne LGV ne dessert la Normandie à ce jour.

Trois lignes ferrées maillent le territoire :

- La ligne 379 relie Dives-Cabourg à Trouville-Deauville, par la côte. Ouverte en 1884, cette ligne mixte non électrifiée à voie unique a été créée pour développer les activités touristiques et assure un trafic exclusivement de voyageurs. Elle continuait jusque la gare de Médizon, avant d'être partiellement déclassée en 1938. Des travaux de modernisation ont été menés en 2006-2007 (rehaussement des quais, modification des courbes pour augmenter la vitesse, mise aux normes des passages à niveaux). La durée d'un trajet Dives-Cabourg – Trouville-Deauville est de 30 minutes, et 4 trains par jour font ce trajet en moyenne, de 11h44 à 19h51.

5. LA VOIE AERIEENNE ET LES PORTS

L'aéroport Deauville-Normandie

Le territoire bénéficie de la desserte par l'aéroport Deauville-Normandie, implanté sur la commune de Saint-Gatien-des-bois (à 9km de Deauville) : atout de premier plan pour l'accessibilité internationale du territoire et ses filières économiques touristiques et équinés.

On peut en effet souligner au-delà des vols commerciaux destinés au tourisme d'agrément, l'aviation liée aux activités équestres (hippodrome de Deauville, ventes de yearlings, transport de poulinières) et aux affaires (aviation de congrès, en lien avec le CID de Deauville et le parc hôtelier du territoire). Ainsi, sur une piste de 2 550 mètres, l'aéroport peut recevoir un trafic moyen courrier (Croatie, Finlande, Cap Vert...), des lignes régulières (vers Londres et Héraklion), des charters, du fret pour chevaux (une centaine de chevaux par an arrivent par avion sur le territoire du SCoT), et de l'aviation privée.

En 2015, 149 130 passagers ont voyagé via cet aéroport, et 2 349 mouvements commerciaux ont été enregistrés ; ce qui en fait le 1^{er} aéroport normand (et le 37^{ème} aéroport français) et révèle une croissance des flux de passagers de plus de 30% par rapport à 2014, notamment grâce au développement d'une nouvelle ligne low cost qui à elle seule a transporté 25 000 passagers en 2015.

Destinations accessibles depuis l'aéroport Deauville-Normandie
(Source : Site de l'aéroport)



L'aéroport de Caen-Carpiquet connaît lui aussi une croissance des flux voyageurs entre 2014 et 2015 : + 12% pour un total de 129 000 passagers embarqués en 2015. Ces 2 aéroports concentrent près de 95% du volume de passagers transportés à l'échelle de la région Normandie.

Depuis 1990, l'établissement est géré par la CCI Seine Estuaire. En 2016 un premier rapprochement des sites aéroportuaires de Deauville-Normandie et Caen-Carpiquet a été engagé au travers de la mise en place d'une direction technique commune (ce qui favorisera certaines mutualisations d'équipements et services).

En termes d'accès, l'aéroport est doté d'un parking pouvant accueillir plus de 1 000 voitures, des autocars à destination de Deauville, du Havre et de Caen sont disponibles, et ainsi que des navettes et taxis à la sortie de l'aéroport.

Les ports du Nord Pays d'Auge

Le littoral du Nord Pays d'Auge est équipé de plusieurs ports pour lesquels il convient de distinguer :

- le port de Honfleur à destination industrielle, de la pêche, de la plaisance, mais aussi positionné sur l'accueil de croisières ;
- les autres ports de Trouville, Deauville, Dives-Cabourg-Houlgate et Merville-Franceville (port de mouillage) positionnés sur la plaisance, parmi lesquels ceux de Trouville et de Dives-Cabourg-Houlgate accueillent également des activités de pêche.



■ Le port de Honfleur

Avec plus de 365 000 tonnes transportées en 2013 (source CCI) relevant de vracs principalement solides dont les produits forestiers qui est une spécialité du port, le transit de marchandises à Honfleur représente moins de 6% du fret régionale. La fermeture de Miroline et BTT ont impacté à la baisse le flux de transit que connaissait le port jusqu'en 2008. Pour autant, l'arrivée de la plateforme logistique de Concerto Développement et les tendances récentes semblent inscrire l'activité fret du port dans une stabilité à la hausse des flux. En outre, si l'on ne tient compte que du fret hors ferries, Honfleur est le 4ème port normand derrière Le Havre, Caen-Ouistreham (580 000 tonnes en 2015) et Dieppe Disposant de 3 quais, dont un embranché fer, le terminal maritime et fluvial de Honfleur :

- s'inscrit également dans un système logistique estuarien permettant des liaisons fret par barges directes avec les ports du Havre et Radicatel. Ce service logistique en articulation avec Le Havre valorise la place du port de Honfleur à la fois maritime et fluvial avec un potentiel d'irrigation des flux de marchandises vers le sud de la Normandie notamment.
- s'accompagne de plateformes logistiques avec un potentiel de développement dans le cadre du Parc Honfleur Calvados-Normandie.
- accueille une activité de croisières maritime et fluviale en croissance qui affiche en 2016 :
 - plus de 45 escales de croisières maritimes avec une hausse de 5% du nombre de passagers de croisières accueillis par rapport à 2015 (23 217 croisiéristes en 2015) ;
 - plus de 160 escales de croisières fluviales pour 23 105 passagers accueillis (accueillis également dans le port de plaisance).

En outre, le port de Honfleur regroupe :

- Les activités de pêche dans son avant port ;
- La plaisance ainsi que des vieux gréements tout au long de l'année dans le vieux bassin.

Le port de Honfleur constitue ainsi l'entrée maritime majeure du territoire, avec un nombre croissant de croisières s'inscrivant dans des parcours internationaux et le long de l'axe Seine, une connexion ferrée, un potentiel de développement logistique, des liens logistiques fonctionnels avec le port du Havre, et une accessibilité élevée au réseau routier principal.

■ Les autres ports du Nord Pays d'Auge

Les espaces portuaires du Nord Pays d'Auge regroupent près de la moitié de la capacité départementale en termes de places pour la plaisance (incluant également le port de plaisance de Honfleur – cf. également thématique économie du présent document).

À l'image des tendances observées à l'échelle de l'ancienne région Basse Normandie, la capacité d'accueil des ports du territoire du SCoT pour la plaisance est restée stable durant les dernières années ; les évolutions ayant surtout porté sur des travaux d'amélioration des infrastructures (quai, écluse, dragage...) et des services : notamment dans les ports de Dives-Cabourg, de la Marina et du bassin Morny à Deauville... Dans ce sens, le port de Dives-Cabourg-Houlgate fait l'objet d'importants travaux devant s'achever courant 2017 afin de renouveler des équipements portuaires mais aussi de revoir les aménagements environnants pour valoriser la pratique de la plaisance.

La qualité de service, mais aussi les liens « ville-port » de manière générale constituent en effet un levier majeur pour l'attractivité des espaces portuaires, mais aussi des pratiques nautiques et maritimes. Ces dernières s'inscrivent dans un domaine du tourisme très concurrentiel appelant des enjeux renouvelés d'attractivité et d'affirmation dans le paysage touristique global.

Les infrastructures majeures du territoire du SCoT : synthèse
(Sources : Fond IGN, RFF, géoportail ; traitement : EAU)



6. LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MODES DOUX

Le transport interurbain

Les réseaux de transports en commun dans le Calvados et en Eure, sur le territoire du SCoT
(Sources : Eure-en-ligne.fr, busverts.fr ; Traitement : EAU)



Plusieurs lignes du réseau de transport urbain « Bus verts », géré par le Département du Calvados, traversent le territoire du SCoT :

- D'est en ouest, le Nord Pays d'Auge est desservi par deux lignes régulières : la ligne 20, qui longe le littoral depuis le Havre jusqu'à Caen, et la ligne 36, qui relie Pont l'Evêque à Caen, en passant par Dozulé. Une ligne express (39Ex) permet également de relier Le Havre à Caen en passant par le rétro-littoral.
- Du nord au sud, une seule ligne régulière (ligne 50) traverse le SCoT, à l'est du Havre jusqu'à Lisieux, en traversant Pont l'Evêque. La desserte nord-sud du territoire en sa partie centrale est donc relativement limitée.
- Des lignes complémentaires viennent compléter le maillage.

La partie du territoire située en Eure est quant à elle traversée par deux lignes gérées par le Conseil Départemental : la ligne 900 Pont-Audemer – Le Havre (en fonctionnement de 6h30 à 19h30), et la ligne 380 Evreux – Honfleur (en fonctionnement de 5h30 à 20h30), toutes deux passant par Beuzeville.

- Quatre lignes de bus permettent ainsi une connexion au Havre (deux lignes est-ouest sur le littoral et suivant l'axe de l'A13 ; et deux lignes nord-sud, l'une passant par Honfleur et Pont l'Evêque et l'autre par Beuzeville), appuyant ainsi les liens entre le territoire et la métropole du Havre, comme le montrent les mobilités domicile-travail.

En terme de fréquences, les lignes 20 (en fonctionnement de 6h10 à 20h10), 36 (en fonctionnement de 6h20 à 19h) et 380 réalisent une dizaine d'allers-retours journaliers, en semaine (environ 1 bus toutes les heures). La ligne 50 (en fonctionnement de 7h40 à 19h) passe moins souvent, avec 7 AR quotidiens ; tandis que la ligne 900 ne réalisent que 2 AR par jour, et ne circule pas le dimanche et les jours fériés. La ligne express « prestobus » n°39 (en fonctionnement de 7h10 à 20h20) effectue 3 AR journaliers en semaine (2 le dimanche et les jours fériés) et permet de relier Le Havre et Caen en 1h40.

Le transport scolaire

Des lignes de bus complémentaires permettent de desservir les établissements scolaires du SCoT. Il s'agit des lignes « à trois chiffres » au sein du réseau « Bus verts » (à savoir les lignes 120, 150, 151, 154, 158, 159)
 Dans l'Eure, le transport scolaire se fait via les lignes régulières.

Le transport à la demande

■ Appelobus

Ce service des Bus Verts du Calvados constitue une offre supplémentaire de transport lors des heures creuses de la journée, sur une dizaine de lignes régulières. Les réservations se réalisent au plus tard la veille du départ, et peuvent se faire par internet.

■ Accèobus

Ce service de porte à porte, mis en place par le Conseil Général du Calvados, a pour vocation d'assurer les déplacements pour les personnes dont le handicap ne leur permet pas d'accéder aux lignes régulières. Il est donc destiné uniquement aux personnes en fauteuil roulant, ou titulaires d'une carte européenne de stationnement ou de cartes « macarons CIG » / « plaques CIG », ou d'une carte d'invalidité « cécité étoile verte » ou « canne blanche ». Il est assuré sur l'ensemble des lignes régulières Bus Verts, pour un tarif identique, de 7h30 à 19h30 du lundi au vendredi, et de 9h à 19h30 le week-end et les jours fériés.

■ Taxibus

En partenariat avec les artisans taxis, ce service vient en complémentarité des lignes régulières et est destiné aux communes rurales. 495 communes du département bénéficient de ce service.

Le co-voiturage

Sur le territoire du SCoT, il existe une aire de covoiturage, l'aire de Coudray-Rabut, au niveau de l'échangeur A132-RD579, à proximité de Pont-l'Évêque. Cette aire, réalisée en 2013, propose 20 places.

Pour favoriser le recours au covoiturage sur le territoire, le département de l'Eure met à disposition des usagers le site www.covoiturage27.net.

De même, à l'échelle haute-normande, les deux départements ont lancé une plateforme commune de covoiturage : www.covoiturons.info.

Les modes doux

Les parcours cyclables du territoire
(Source : Calvados tourisme)



Le territoire du SCoT dispose de différents parcours cyclables sur son territoire :

- La véloroute Saint-Arnoult – Saint-André d'Hébertot (4) emprunte de petites routes dans la vallée de la Touques et passe par Pont-l'Évêque.
- La véloroute Cabourg – Mézidon-Canon (11) relie la Côte Fleurie au Marais de la Dives, par le « chemin de l'anguille », au milieu des marais.
- La véloroute de Caen (8) à la côte relie l'agglomération à la Côte de Nacre et à la Côte Fleurie, en proposant différents itinéraires. L'un de ces itinéraires mène les cyclistes jusqu'à Cabourg, où ils peuvent continuer vers Mézidon-Canon, via l'itinéraire précédent.
- La véloroute de Courseulles-sur-mer à Cabourg (3) longe la côte de Nacre puis le début de la Côte Fleurie pour arriver à Cabourg.

Les quatre itinéraires existants sur le SCoT sont à la fois constitués de routes partagées, de pistes cyclables, mais aussi de sections de voies vertes (voir ci-dessous, définitions du Conseil Départemental).

Voies vertes : Voies aménagées en site propre, réservées aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, rollers et cavaliers lorsque le revêtement le permet. Elles sont aménagées sur des anciennes voies ferrées ou des chemins de halage. Elles offrent ainsi un très faible dénivelé.

Pistes cyclables : Pistes aménagées en site propre le long des routes. Voies réservées à la pratique du vélo, elles assurent de bonnes conditions de sécurité et de confort.

Routes partagées : Itinéraires empruntant essentiellement des petites routes à faible circulation. La prudence est recommandée.

Ces itinéraires servent aussi bien aux habitants du territoire qu'aux touristes, permettant la confection de parcours découverte du territoire. Le Département, dans le schéma vélo départemental, expose son ambition d'étoffer le maillage, en créant notamment une nouvelle véloroute allant de Pont l'Évêque jusqu'à Lisieux (voir partie gouvernance ci après).

Si l'Eure dispose de plus de 130 km de voies vertes, le territoire du SCoT n'est pas concerné par ces itinéraires sur sa partie est (Canton de Beuzeville). Des espaces de location de vélos existent cependant pour promouvoir ce mode de déplacement.

7. LES MOBILITES DOMICILE-TRAVAIL

Les migrations professionnelles : des connections affirmées avec les agglomérations voisines

Les mobilités pendulaires en 2013 sont en défaveur du SCoT : plus d'actifs habitant le Nord Pays d'Auge quittent le territoire pour travailler ailleurs (12 524 personnes) que d'actifs venus de l'extérieur pour travailler au sein du SCoT (8 935).

Origine et destination des actifs du SCoT en 2013 (>50 personnes)
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)

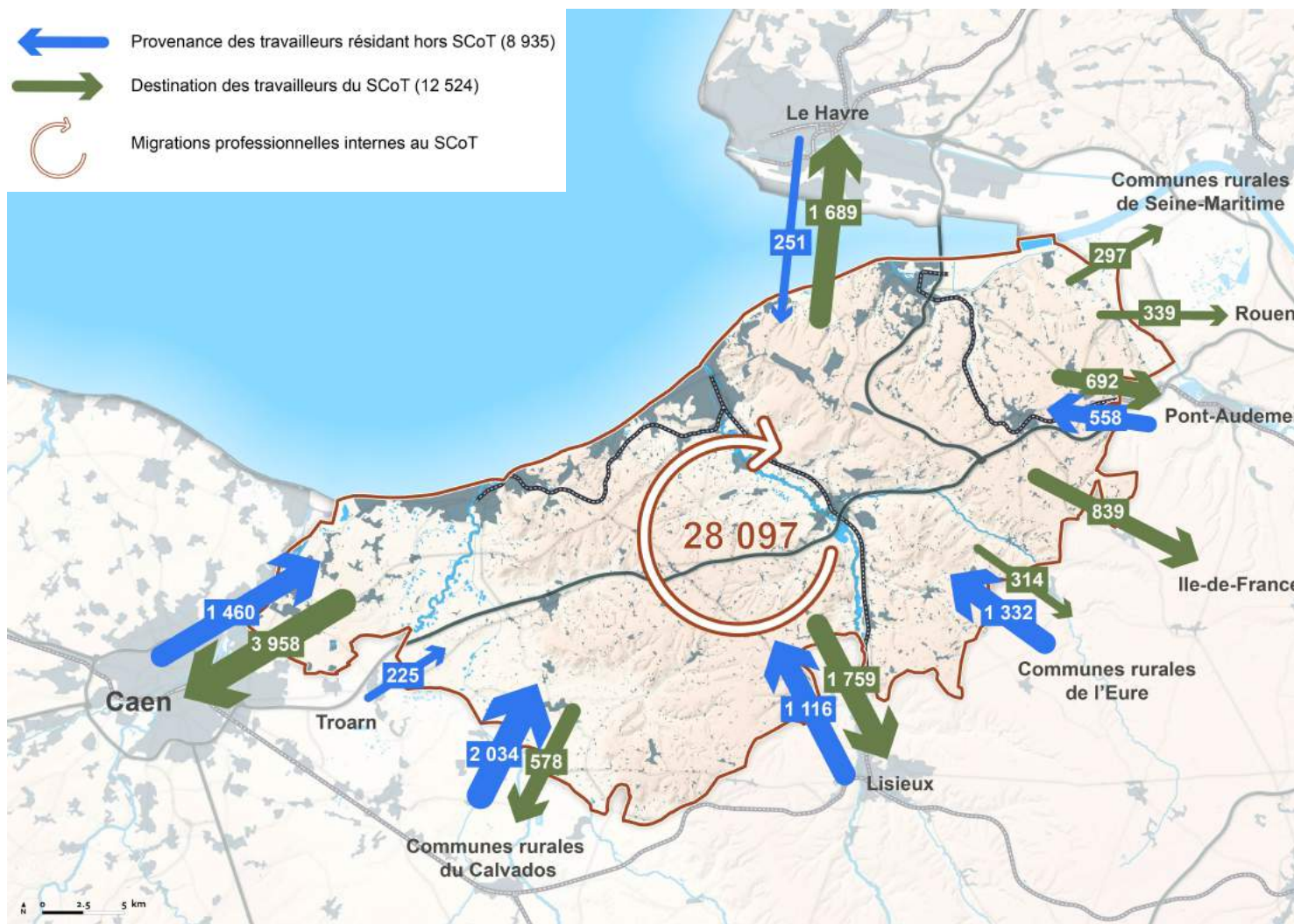
Origine des actifs habitant hors SCoT en 2013	Nombre de personnes	Destination des actifs habitant le SCoT en 2013	Nombre de personnes
Normandie, dont	8 470	Normandie, dont	11 289
Calvados, dont	5 721	Calvados, dont	7 442
Communes rurales	2 034	Caen	3 958
Caen	1 460	Lisieux	1 759
Lisieux	1 116	Communes rurales	578
Troarn	225	Blainville-sur-Orne	188
Médizon-Canon	104	Troarn	173
Ouistreham	102	Ouistreham	171
Argences	94	Argences	133
Blainville-sur-Orne	81	Douvres-la-Délivrande - Luc-sur-Mer	132
Douvres-la-Délivrande - Luc-sur-Mer	62	Seine-Maritime, dont	2 198
Saint-Pierre-sur-Dives	59	Le Havre	1 689
Hermanville-sur-Mer	50	Communes rurales	297
Eure, dont	2 067	Lillebonne	74
Communes rurales	1 332	Eure, dont	1 530
Pont-Audemer	558	Pont-Audemer	692
Rouen	75	Rouen	339
Seine-Maritime, dont	486	Communes rurales	314
Le Havre	251	Bernay	70
Communes rurales	156	Manche	68
Manche, dont	122	Orne	51
Communes rurales	74	Autres régions, dont	1 179
Orne, dont	74	Ile-de-France	839
Communes rurales	50	Etranger	56
Autres régions, dont	466	Total	12 524
Ile-de-France	188		
Total	8 935		

L'attractivité résidentielle du territoire est alors confirmée, mais moins sa position de pôle d'emploi. Ce sont en effet surtout les agglomérations voisines de Caen, Lisieux et Le Havre qui ont tendance à capter les flux sortants (respectivement 3 958 et 1 759 actifs). Les emplois du SCoT attirent cependant des actifs venus des communes rurales alentours (de l'ordre de 2 000 personnes).

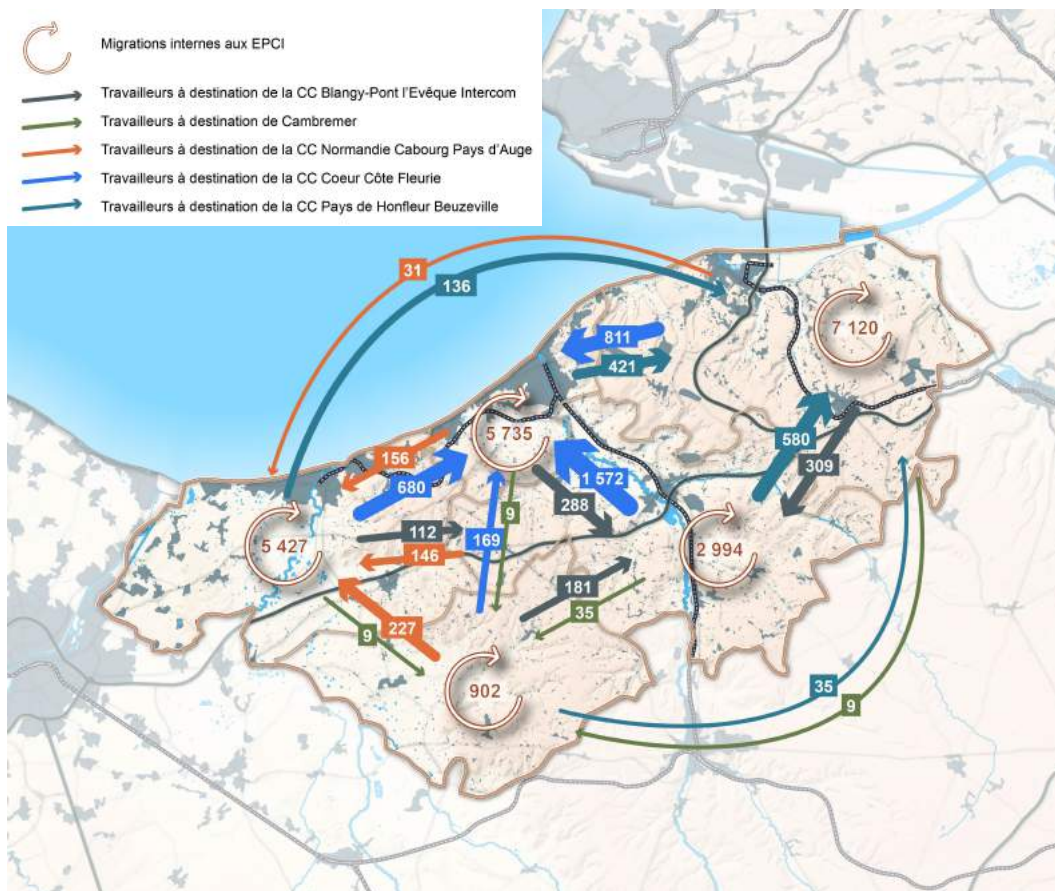
Il convient également de souligner les liens qu'entretient le territoire avec l'Ile-de-France : si 188 de ses actifs viennent travailler en Nord Pays d'Auge, 839 actifs du SCoT effectuent quotidiennement le trajet vers l'Ile-de-France.

En interne au territoire, les actifs sont également mobiles, même si la majorité des trajets se réalisent au sein des mêmes EPCI. La CC Cœur Côte Fleurie demeure par exemple attractive vis-à-vis des autres EPCI du SCoT, en captant 3 232 habitants des autres CC du SCoT, ce qui témoigne de la présence de pôles d'emplois au sein de l'intercommunalité. A contrario, la CC de Cambremer ne capte que 62 actifs en provenance des autres EPCI du SCoT.

Mobilités domicile-travail entre le SCoT et ses territoires voisins en 2013
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)



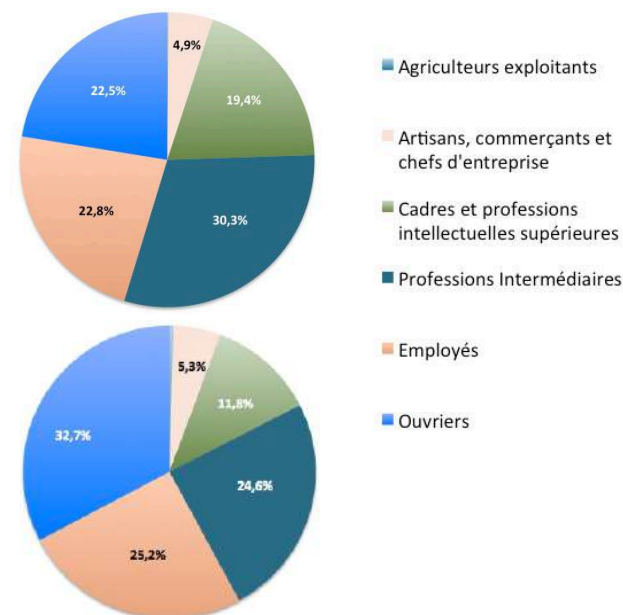
Migrations professionnelles internes au SCoT Nord Pays d'Auge
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)



Des profils d'actifs différenciés entre les entrées et sorties sur le territoire

Le profil des actifs travaillant hors du SCoT diffère de celui des actifs accueillis par le territoire. En effet, près de la moitié des habitants du SCoT travaillant ailleurs sont cadres et professions intellectuelles supérieures, ou professions intermédiaires (respectivement 19,4% et 30,3%), en lien avec les pôles d'emplois tertiaires que représentent les agglomérations voisines de Caen et du Havre. Ce sont davantage des ouvriers et employés (32,7% et 25,2%) qu'accueille le SCoT. Les ouvriers et employés accueillis (5 174) compensent légèrement les départs des mêmes CSP (5 669). La part des agriculteurs exploitants mobiles est quasiment nulle, et celle des artisans gravite autour de 5%, aussi bien pour les entrées que pour les sorties sur le territoire.

CSP des actifs vivant dans le SCoT mais n'y travaillant pas (haut) et CSP travaillant dans le SCoT mais vivant à l'extérieur du territoire (bas)
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)



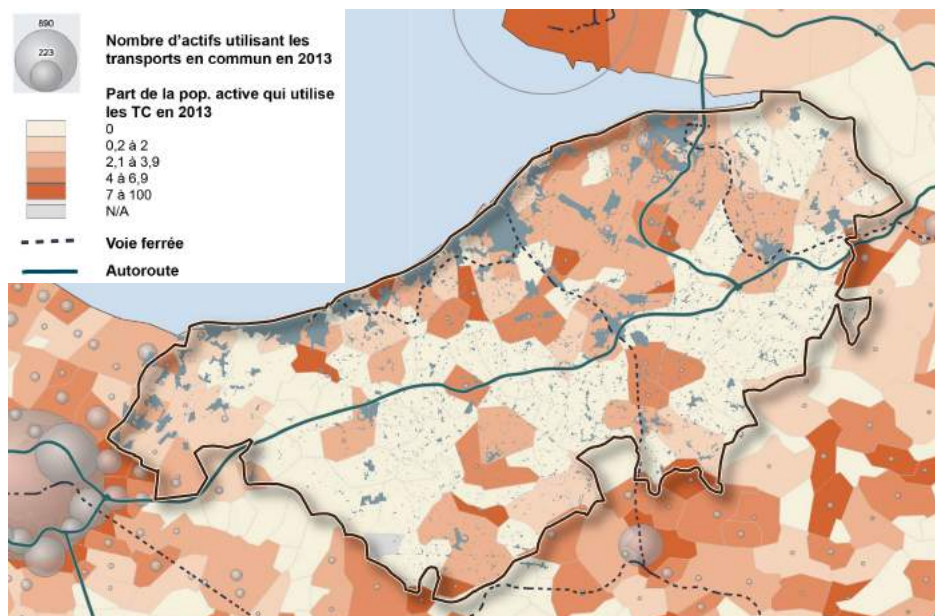
Les modes de transport des travailleurs

Comme dans tous les territoires ruraux, et en particulier au sud du territoire, l'automobile demeure le moyen de transport le plus utilisé au sein du SCoT. Les lignes TC sont davantage utilisées sur le littoral, desservie par le train longeant la côte et le maillage de routes départementales déployé sur le nord du territoire. Le maillage TC, et donc leur utilisation, demeurent cependant plus faibles dans la partie centrale du territoire.

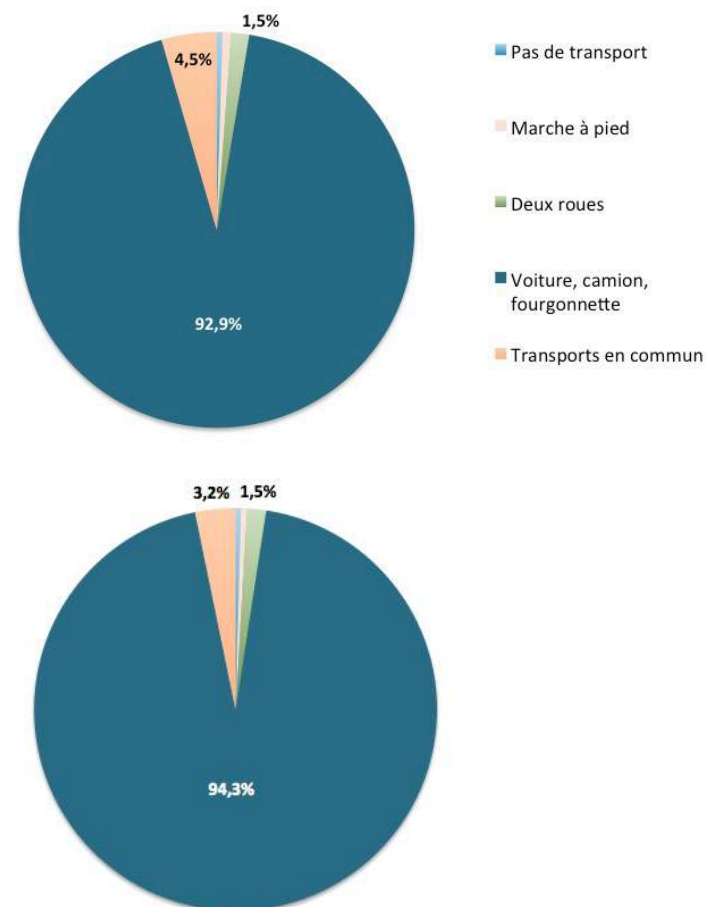
Les entrées et sorties d'actifs au sein du SCoT se fait quasi-essentiellement via l'usage de la voiture individuelle (respectivement 94,3 et 92,9% des actifs). Les transports en commun sont légèrement plus plébiscités par les actifs quittant le SCoT (4,5%, soit 564 personnes) que pour ceux se déplaçant pour y venir travailler (3,2%, soit 288 personnes). Cette différence s'explique notamment par l'origine des travailleurs, en provenance majoritairement des communes rurales, globalement moins bien desservies par les réseaux de TC.

La carte ci-dessous appuie cette observation : dans les espaces les plus ruraux, les transports en commun sont moins utilisés que dans les espaces plus urbains.

Part de la population active utilisant les transports en commun en 2013
(Source : INSEE ; traitement : EAU)



Mode de transport des actifs vivant dans le SCoT mais n'y travaillant pas (en haut) et ne vivant pas dans le SCoT (en bas)
(Source : INSEE, fichier MIGPRO ; traitement : EAU)

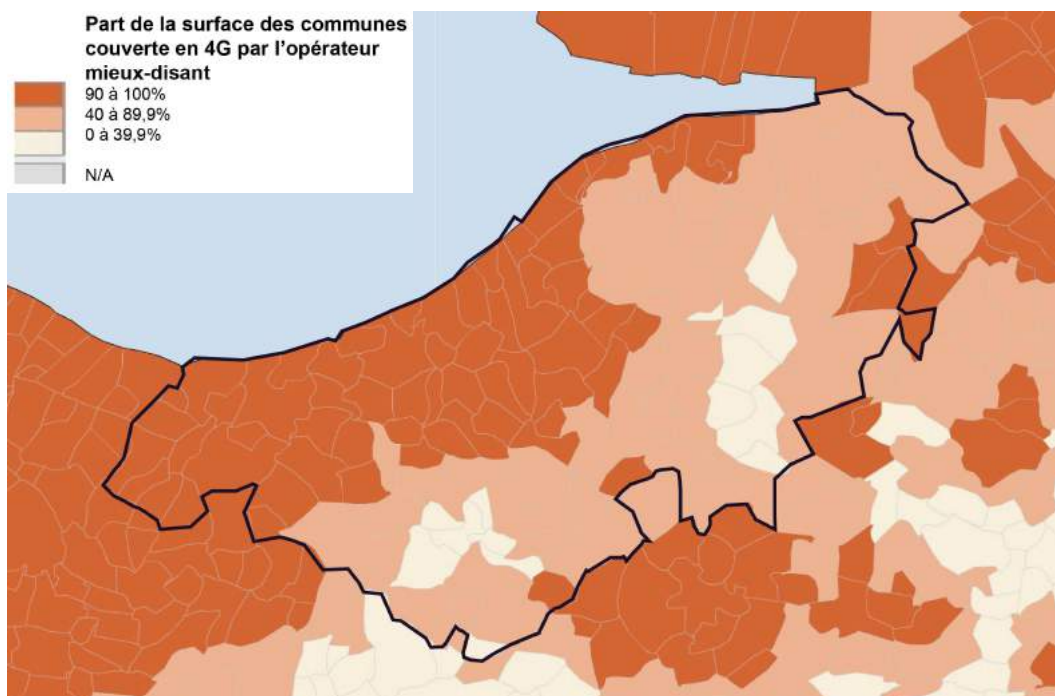


8. LA COUVERTURE NUMERIQUE

La téléphonie

En termes de téléphonie mobile, le territoire du SCoT est globalement très bien couvert en 4G. Certains zones dans l'arrière-pays sont cependant moins couvertes : 24% de Léaupartie, seulement 2% de la commune de Blangy-le-Château...

Part des surfaces des communes couvertes en 4G par l'opérateur mieux disant
(Source : INSEE 2016 ; traitement : EAU)



Couverture 2G/3G/4G dans trois communes du SCoT
(Source : ARCEP)



L'internet haut débit et la fibre

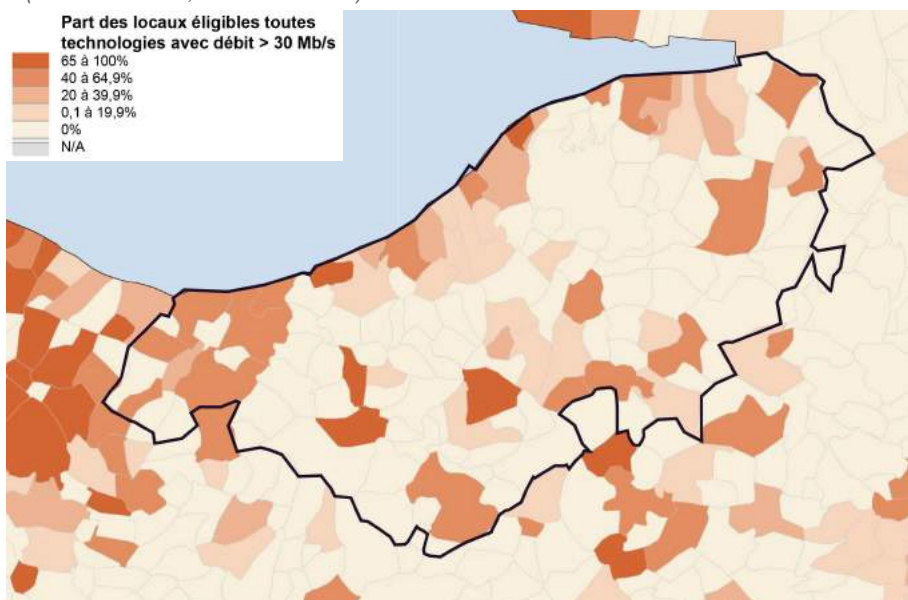
Sur la quasi totalité du territoire du SCoT, les entreprises et résidents ont la possibilité de bénéficier d'un débit supérieur à 3 Mb/s, via la DSL, le câble ou la fibre. Quelques espaces en cœur ou aux franges du SCoT n'ont cependant pas encore leur territoire couvert.

Pour un débit supérieur (ici > 30 Mb/s), les écarts sont plus marqués entre les communes : les communes littorales sont nombreuses à bénéficier du haut débit. Le rétro littoral et l'arrière-pays sont globalement moins bien équipés, même si quelques communes font exception (65% de Bonnebosq et Beuvron-en-Auge sont couverts ; 87% de Dozulé).

En matière de très haut débit, la CC Cœur Côte Fleurie se démarque par le déploiement de son réseau « Cœur de Fibre » en mesure de proposer aujourd'hui une connexion à 100% de sa population. Sur le reste du territoire, le réseau départemental « Fibre-Calvados » dont le déploiement implique 3 types de travaux a abouti la première étape consistant à la mise en place du réseau de collecte.

Part des locaux éligibles toutes technologies (DSL, câble et Fibre FttH) à un débit supérieur à 30Mb/s

(Source : INSEE ; traitement : EAU)

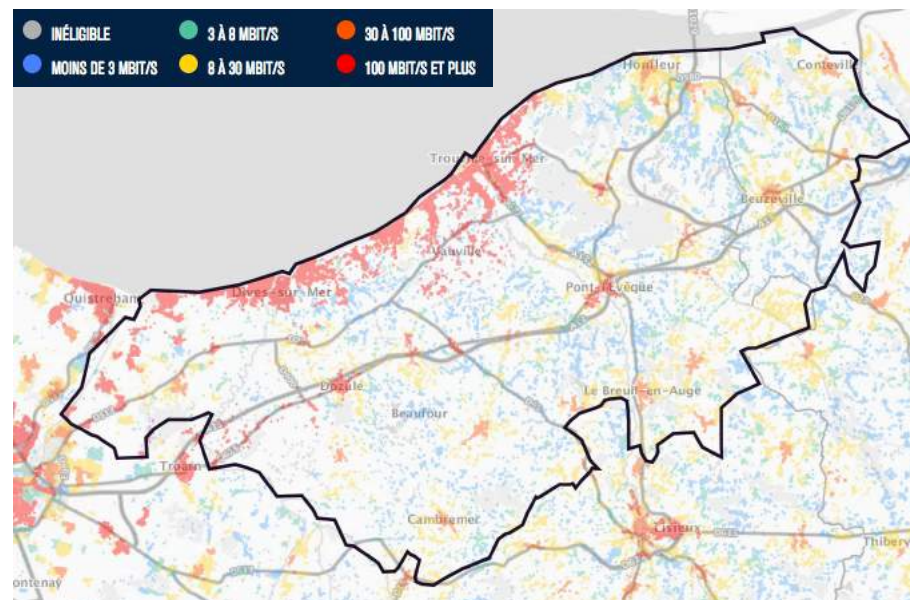


Les 2 autres étapes, visant au déploiement du réseau de desserte et à la commercialisation sont en cours.

L'état d'avancement et la programmation de ce déploiement révèle que les communes littorales de Cabourg Normandie Pays d'Auge, du secteur de la vallée de l'Orne, les centres de Pont-L'Évêque et de Dozulé, ainsi que les parcs d'activités sont éligibles au 100 Mb/s et plus (état constaté en décembre 2016) ; la commercialisation étant en cours.

Éligibilité aux différents débits sur le territoire du SCoT en décembre 2016

(Source : Observatoire France THD ; traitement : EAU)



Il révèle également que (cf. carte ci-après : planning des travaux FTTH – CD 14 – novembre 2016) :

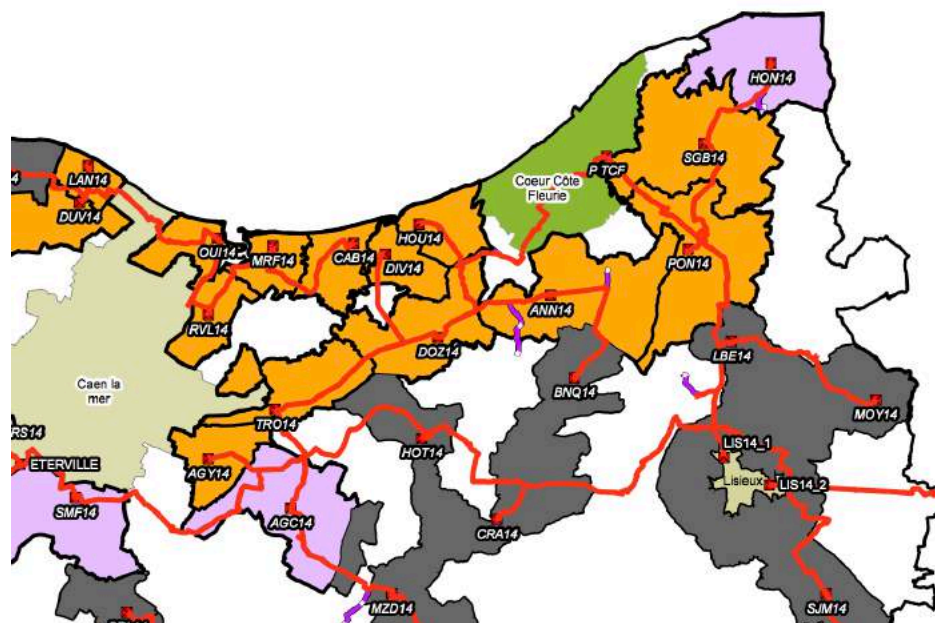
- Les secteurs de Cambremer (secteur CRA 14), Bonnebosq (secteur BNQ14) et du Breuil en Auge (secteur LBE14) devraient faire l'objet de travaux de desserte courant 2017 ;
- Le secteur de Honfleur est en cours d'aménagement du réseau de desserte, la commercialisation devant s'engager courant le 2nd semestre 2017.

Il existe quelques secteurs en zone blanche pour lesquels la desserte s'effectuera dans une phase ultérieure du programme de déploiement départemental (les échéances actualisées ne sont pas connues précisément). Ces secteurs concernent essentiellement quelques communes rurales localisées au nord de Cambremer, dans les marais de la Dives et de la Touques, ainsi que des communes en frange est de la CC Blangy Pont-l'Évêque Intercom (secteur de Blangy-le-Château...). Dans l'attente du déploiement fibre des solutions transitoires seront définies, en Wifi Outdoor par exemple pour les communes dont le réseau DSL ne permet pas du 3/4 Mb/s.

Ainsi, si le déploiement de la fibre est à l'œuvre dans le territoire, avec en outre des secteurs comme Cœur Côte Fleurie en pointe sur le sujet, la commercialisation (raccordement au logement avec offre opérateur internet) constitue un enjeu pour la mise en THD effective du Nord Pays d'Auge. Cette commercialisation s'effectuant progressivement devrait cependant pouvoir s'accélérer et afficher à court moyen terme un bon niveau de raccordement des logements et entreprises. Enfin, la révolution numérique implique une infrastructure THD opérante ; c'est une composante essentielle. Mais elle appelle aussi une réflexion à développer sur à la fois :

- les nouveaux usages du numérique en réponse aux mutations des modes de vie, de travail et d'une certaine manière d'occuper et pratiquer un territoire (télétravail, bi-résidence, tourisme connecté, services aux personnes, smart-city, circuits-courts...),
- les réseaux intelligents (objets connectés, THD à la machine) avec un enjeu de cohérence (mutualisation, interopérabilité) avec le réseau fibre.

Planning des travaux FTTH
(Source : CD 14 – novembre 2016)



GOVERNANCE

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Calvados (2015)

Paru en 2015, le PCET du Calvados vient compléter l'Agenda 21 du Département, et notamment ses mesures concernant l'efficacité énergétique et la mobilité durable, afin de lutter contre le changement climatique. Ce document décline 12 mesures concrètes, répartis en deux objectifs et 4 défis :

OBJECTIF 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

- Défi 1.1 : Inciter les acteurs du territoire à réduire leur impact carbone,
- Défi 1.2 : Faire évoluer le département pour réduire son impact carbone.

OBJECTIF 2 : S'adapter au changement climatique

- Défi 2.1 : Connaître les risques et saisir les opportunités liées au changement climatique,
- Défi 2.2 : Limiter la vulnérabilité du Calvados au changement climatique.

Concernant les mobilités, le PCET met en avant l'objectif d'amélioration des pratiques de transport, en :

- Participant au programme de déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques dans le Calvados du SDEC Energie (Service public de l'Energie dans le Calvados).
- Soutenant les collectivités et les entreprises du Calvados – hors Caen-la-Mer – dans la mise en œuvre des PDE/PDA des collectivités et entreprises du Calvados (achat de véhicules électriques, mise en place du Gaz Naturel Véhicule, de parkings vélos couverts...)

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Basse Normandie (2013)

Réalisé en décembre 2013, le SRCAE propose une stratégie (déclinée en 40 orientations et 198 recommandations) pour lutter contre la précarité énergétique, contenir l'étalement urbain, favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques dans les filières vertes, faire face à la hausse des coûts de l'énergie. En particulier, concernant les mobilités, le document dresse 5 orientations dans un territoire principalement tourné vers le routier :

T1 : Développer une offre alternative à l'autosolisme afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les particuliers.

T2 : Développer une offre alternative au transport routier de marchandises afin de limiter les coûts sociaux, économiques et environnementaux pour les entreprises.

T3 : Coordonner les engagements et les actions des acteurs du territoire bas-normand pour mettre en place un système cohérent de transports durables.

T4 : Mobiliser et réorienter les financements afin d'être en capacité de développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers.

T5 : Développer la connaissance (flux de déplacements, facteurs explicatifs, bonnes pratiques) et la diffuser auprès des décideurs normands comme soutien à la prise de décision et vers la population comme sensibilisation et éducation à la mobilité durable.

Le document met en avant les principaux leviers d'actions pour le territoire dans le domaine des transports :

- L'efficacité énergétique des transports
- La diminution des déplacements contraints, accompagnée du développement du télétravail et du covoiturage,
- La transformation des modalités de déplacement, davantage tournées vers des modes de transport sobres et propres (transports en commun, développement du fret maritime et modes doux)
- L'émergence de nouvelles sources et vecteurs d'énergie alternatifs (biométhane carburant, véhicule électrique et hybride...)

Dans le scénario cible régional, les consommations d'énergie du transport diminuent de 13% de 2009 à 2030 ; et les émissions de GES diminuent de 22% entre 2009 et 2020.

Le SRCAE de Haute Normandie (2013)

Le diagnostic du SRCAE souligne que les véhicules particuliers constituent près de 77% du trafic régional, et que le transport routier est à l'origine de la majorité des GES, avec 12% des émissions régionales (contre 2% pour les autres modes de transport). 58% des émissions proviennent des véhicules particuliers.

Ainsi, le document fixe les orientations suivantes :

- Pour le transport de voyageurs, une diminution de 23% de la consommation d'énergie finale, de 27% des émissions de GES, de 44% des émissions de PM10 de 2005 à 2020. L'atteinte de ces objectifs passera par une densification et un renforcement de la mixité des pôles, une augmentation de 20% de l'usage des transports en commun dans les connexions avec des zones denses, un accroissement de l'usage des modes doux, le développement des nouvelles mobilités (avec un objectif de doublement du taux de passagers des trajets en voiture) et un accompagnement des progrès technologiques.
- Pour le transport de marchandises, une diminution de 9% de la consommation d'énergie finale, de 11% des émissions de GES, de 32% des émissions de PM10 et de 23% des émissions de NOX de 2005 à 2020. Cela passera notamment par un trafic fer et fleuve représentant 25% à l'horizon 2020, une amélioration de 15% des performances énergétiques du transport routier, une meilleure organisation logistique dans le but d'améliorer la performance énergétique.

Les orientations du document dans le domaine des transports
(Source : SRCAE Haute Normandie)

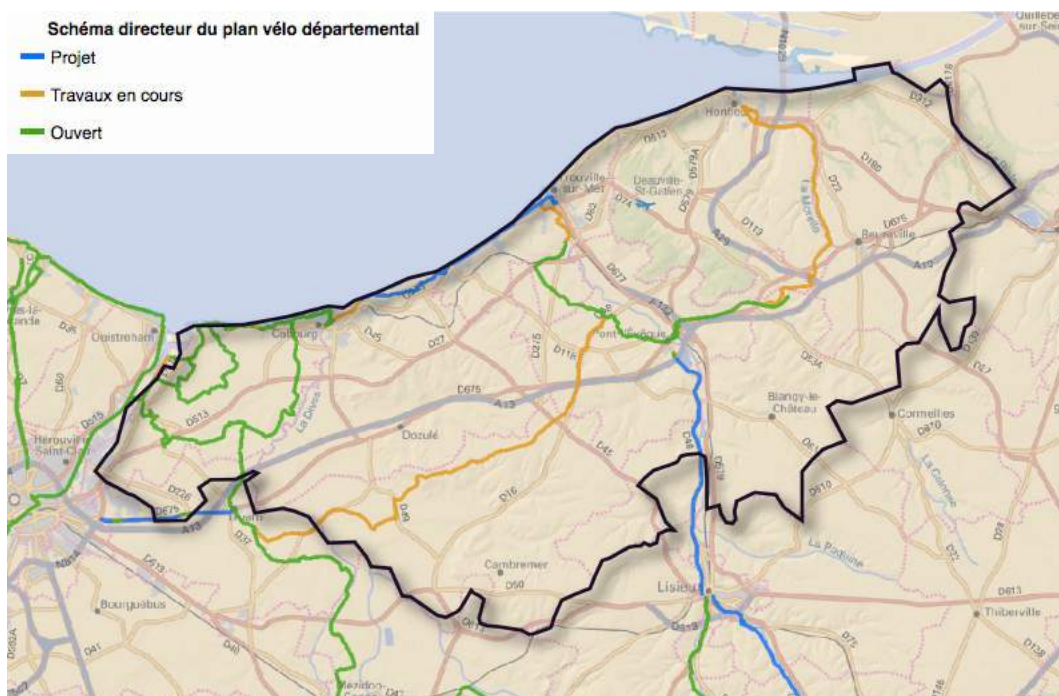
Transports Voyageurs	TRA 1	Limitier l'étalement urbain, densifier des centres urbains et centre-bourgs et permettre une plus grande mixité sociale et fonctionnelle
	TRA 2	Aménager la ville et les territoires pour développer les modes actifs
	TRA 3	Favoriser le report modal vers les transports en commun
	TRA 4	Limitier les besoins de déplacements et réduire l'usage individuel de la voiture
Transports marchandises	TRA 5	Favoriser le recours prioritaire à des véhicules moins émetteurs et moins consommateurs
	TRA 6	Favoriser le report modal du transport de marchandises vers les modes ferroviaire, fluvial et maritime
	TRA 7	Réduire les impacts énergétiques et environnementaux du transport routier
Transports routiers	TRA 8	Organiser et optimiser la logistique urbaine
	TRA 9	Réduire les risques de surexposition à la pollution routière

L'Agenda 21 du Calvados (2012)

En terme de mobilités durables, et en lien avec le PCET qui le complète, l'Agenda 21 du Calvados met en avant différentes actions :

- Action 20 : Inciter les entreprises et administrations à mettre en place des plans de mobilité, afin de réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail.
- Action 33 : Favoriser les réseaux solidaires de transport de proximité, à destination des publics en difficultés et aux personnes à mobilité réduite.
- Action 38 : Encourager la mise en place de plans de déplacements dans les collèges.
- Action 64 : Créer une centrale de mobilité afin de faciliter la mobilité des usagers sur le territoire.
- Action 65 : Créer un ticket unique de transport dans le Calvados
- Action 66 : Promouvoir l'offre existante de transports alternatifs dans le Calvados.
- Action 68 : Favoriser les déplacements doux, en mettant en œuvre le plan vélo départemental, proposant une offre départementale cohérente et homogène de circuits de randonnée...
- Action 69 : Soutenir l'utilisation du cheval par les collectivités, en facilitant le développement de la traction animale pour l'amélioration du service public.
- Action 70 : Soutenir l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire dans le Calvados, dans le cadre du projet de l'axe Seine Paris-Le Havre.
- Action 71 : Soutenir le transport alternatif de marchandises et les plateformes multimodales.
- Action 72 : Développer le covoiturage, via l'aménagement d'aires de covoiturage dans le département
- Action 73 : Adapter l'offre des bus verts, en développant les lignes express, améliorant le cadencement des bus verts...
- Action 74 : Favoriser le développement de l'intermodalité

Schéma directeur du plan vélo départemental – état de juillet 2015
(Source : Géocalvados – CG du département)



Le plan vélo départemental du Calvados

Source : CG du Calvados

Afin de développer la pratique du vélo-loisir, le Conseil Général a lancé un plan vélo en 2004, créant un vaste réseau d'itinéraires cyclables, sur 700 kilomètres. 300 km ont déjà été réalisés, dont 100 sous forme de voies vertes.

7 axes d'actions ont été retenus au sein de ce plan :

- Assurer un itinéraire continu sur l'ensemble des 120 km du littoral du Calvados, ainsi qu'un axe nord-sud traversant la Suisse normande. Inscrits au schéma régional, ces itinéraires ressortent comme une priorité départementale.
- Créer des liaisons structurantes départementales et des continuités vers le sud, pour desservir les principaux sites naturels et touristiques et se connecter aux départements voisins.
- Développer des liaisons ville / mer, en reliant le littoral aux principaux pôles urbains et touristiques.
- Sécuriser des sorties d'agglomération où se concentrent de nombreux accidents.
- Répondre aux besoins dans les collèges, en facilitant l'accès des élèves et le stationnement des vélos.
- Accompagner les collectivités locales pour la création de boucles cyclables de proximité.
- Communiquer et promouvoir le plan vélo, pour le faire vivre et valoriser les itinéraires.

En projet, des liaisons entre Pont l'Evêque et Lisieux, pour compléter l'itinéraire rejoignant la Cote Fleurie ; et un tronçon rejoignant Trouville et Dives-sur-mer, le long de la côte. Ces boucles cyclables pourraient avoir un réel impact touristique, créant des parcours sur l'ensemble du SCoT.

La Seine à vélo

Source : IAU

Un itinéraire cyclable continu de 430 km le long de la Seine est en projet à l'horizon 2020, traversant 7 départements. La véloroute lierait Notre Dame de Paris au port du Havre, pour un développement intégré des territoires, entre mobilités, tourisme, économie, amélioration de l'écosystème du fleuve.

47% du trajet est déjà praticable, mais sur des tronçons qu'il s'agit aujourd'hui de relier entre eux. Pour obtenir le label véloroute, l'itinéraire cyclable devra être accompagné de services à destination des cyclistes (vendeurs-loueurs, réparateurs...).

Projet d'itinéraire cyclable Paris-Le Havre
(Source : IAU)



Les Dérailleurs

Source : Dérailleurscaen.net

Cette association, créée en 1990, œuvre pour la promotion du vélo dans le département du Calvados. L'objectif initial de sa création était la transformation de l'ancienne voie ferrée Caen-Condé-sur-Noireau, le long de la vallée de l'Orne, en piste cyclable. Aujourd'hui, l'association s'intéresse plus largement au développement du vélo comme moyen de transport en milieu urbain, sans perdre de vue le vélo-loisir.

Le projet de passerelle Ouistreham – Merville-Franceville-Plage

Source : CC Normandie Cabourg Pays d'Auge

Une passerelle piétons-cycles de 400 m de long est envisagée d'ici à 2019 au dessus de l'estuaire de l'Orne. L'extrémité de la pointe du Siège et le club nautique de Merville-Franceville seraient ainsi reliés.

Observatoire Social des Transports (OST) Normandie

Source : *tableau de bord 2016 de l'OST Normandie*

Depuis 2015, cet organisme regroupe les OST bas et haut normands, chargés de réaliser des tableaux de bords annuels afin de présenter les données et informations à l'échelle régionale en matière de : trafic, immatriculations, accidents du travail, accidents de la route, emploi, formations, tenue des registres, contrôle des transports et programme « objectif CO2 » (voir ci-après).

La charte et le label CO2

Source : objectifCO2.fr

Dans le cadre de la charte de 2008, les entreprises de transport routier s'engagent, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO2, en mettant en œuvre un plan d'actions visant 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux. En Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010.

Issu de la Charte « Objectif CO2 » de 2008, le label CO2, lancé en mars 2016 en Normandie, a pour objectif de valoriser les entreprises de transport routier de marchandises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale. Cette démarche est portée par le MEEM, l'ADEME et les organisations professionnelles au sein de chaque région. Au printemps 2016, on recense une entreprise normande labellisée.

Les objectifs du label sont les suivants :

- Valoriser les entreprises de transport les plus performantes en matière de gestion et de maîtrise des émissions de CO2
- Accroître la lisibilité du dispositif afin d'inciter de nouveaux transporteurs à s'engager dans des démarches de réduction de leurs émissions de CO2,
- De manière générale, créer un cercle vertueux pour l'ensemble de la profession.

Le projet de prolongement de l'A13

En attente d'acceptation, le projet de prolongement de l'A13 vers Bayeux et Cherbourg permettrait de relier directement ces deux villes à Paris, en passant par Caen. Il reprendrait le tracé de l'actuelle RN13, d'ores-et-déjà aménagée en 2x2 voies.

La remise en activité de la desserte ferroviaire de Honfleur depuis Pont-l'Évêque

L'étude d'une remise en activité de la desserte ferroviaire de Honfleur depuis Pont-l'Évêque était envisagée notamment dans le cadre de la DTA estuaire de la Seine.

Ce barreau déclassé et transformé en voie verte supposerait des travaux importants pour rétablir la liaison ferrée avec un budget estimé autour de 140 M€ par RFF, une somme a priori rédhibitoire aujourd'hui.

Projet de la LNPN et sections prioritaires identifiées
(Source : Réseau ferré de France ; traitement : EAU)



Le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN)

Source : SNCF Réseau

Ce projet vise 3 objectifs principaux :

- Améliorer la qualité de service : régularité, ponctualité, confort par la séparation des voies de circulation des trains normands et franciliens,
- Augmenter la fréquence et le nombre de dessertes ferroviaires, y compris pour le fret grâce à la capacité apportée par la ligne nouvelle et libérée sur le réseau existant,
- Réduire les temps de parcours par une vitesse de circulation de 200 à 250 km/h sur la ligne nouvelle.

La LNPN sera réalisée en deux phases. Le projet prioritaire, à mettre en œuvre est composé de 3 sections de ligne nouvelle : Paris-Mantes, Mantes-Evreux, et Rouen-Yvetot. Ils permettront de résorber durablement les bouchons ferroviaires franciliens et rouennais.

Le projet est aujourd'hui en phase d'études préalables à l'enquête d'utilité publique (EPEUP).

D'une manière générale ce projet est amené à développer les dynamiques d'échanges normandes avec l'Île-de-France et donc à soutenir et accroître le poids de l'espace Seine dans les flux nationaux et européens ; espace auquel le Nord Pays d'Auge appartient. Sur un prisme plus ciblé, il permettra aussi au territoire du SCoT de fiabiliser ses connexions avec Paris (plus qu'à ne gagner en temps de parcours avec la capitale). Ce dernier point contribue à l'amélioration d'une qualité de services associée aux pratiques touristiques, mais aussi aux pratiques d'affaires, et aux mobilités tant des habitants permanents que des bi-résidents.

Le SDTAN du Calvados

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Calvados a été élaboré en 2011 pour construire un projet d'aménagement numérique partagé et cohérent à l'échelle du département à l'horizon 2025. Il s'agit donc d'un outil de cadrage de la montée en débit des territoires, qui favorise la cohérence des actions menées par les acteurs publics et les investisseurs privés, sur le moyen-long terme.

Deux temps de déploiement du RIP sont évoqués :

- Première phase de 5 ans pour la couverture FttH d'au moins 50% des logements résidentiels,
- Deuxième phase de 10 ans pour une couverture FttH maximale et un complément éventuel avec de technologies THD alternatives.

Le projet Fibre Calvados

Source : *site du département*

Lancé en 2010, le programme national très haut débit a comme objectif de couvrir la France en très haut débit d'ici à 2022, via la création de réseaux d'initiative publique, venant compléter les initiatives privées qui se concentrent sur les espaces les plus denses. Le département du Calvados s'est très vite engagé dans cette démarche. Fibre Calvados, réseau public FTTH du département, a ainsi pour objectif de permettre une connexion très haut débit (au delà de 100 Mbit/s) à l'ensemble des entreprises et habitants du territoire.

Le projet Fibre Calvados s'appuie sur deux technologies réseau, à savoir la fibre (FFTH) et la radio (wifi-outdoor), utilisée prioritairement dans les espaces où la ligne téléphonique ne permet pas d'obtenir, en ADSL, un débit minimal de 3 ou 4 Mbit/s. Le calendrier de déploiement comprend trois phases, dont la première se terminera à fin 2017.

La première phase a pour objectif de permettre le raccordement de plus de 180 000 prises optiques au réseau fibre (soit les $\frac{3}{4}$ des logements visés à terme). Les 2 phases suivantes pour la couverture intégrale du département fera l'objet en 2017 d'une actualisation des échéances de programmation.

La CC Cœur Côte Fleurie : le projet Cœur Fibre

Source : *Coeurfibre.fr*

En 2010, cette intercommunalité a mis en œuvre un réseau très haut débit qui peut être considéré comme la pointe avancée de ce que le département souhaite mettre en place. En 3 ans, l'ensemble des entreprises et la quasi-totalité des foyers ont été raccordés à la fibre.

Une interconnexion sera assurée entre les deux réseaux publics Fibre Calvados et Cœur Fibre, sans besoin d'intervention du RIP départemental sur le territoire de 4CF.

La SCORAN de Basse Normandie

La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique pour la Basse Normandie a été élaborée en 2010. Le document concerne principalement les infrastructures numériques, mais prend également en compte les questions liées à la formation et au développement des usages et des services permis par le THD.

Dans ce cadre, la Région a recensé plus de 200 sites d'intérêt régional à raccorder aux réseaux à Très Haut Débit (sites des services publics, établissements d'enseignement et de santé, zones d'activités, sites touristiques), que les SDAN doivent intégrer à l'échelon départemental.

L'IDEM (Initiative, Démocratie, Echange, Mutualisation)

Cet observatoire numérique a été développé en Basse Normandie, avec pour objectif de soutenir l'aménagement numérique du territoire. En 2016 a été lancé un appel à projets aux collectivités régionales pour financer les projets dans ce domaine, de l'émergence au déploiement. Le programme IDEM propose un travail collectif sur 3 axes : acculturation, formation et montage de projets.

SYNTHESE

ATOUTS

- ↘ Des bassins de vie de proximité et un périmètre de SCOT qui se correspondent globalement reflétant :
 - une irrigation en services de proximité sur l'ensemble du territoire avec un rôle affirmé des pôles urbains de Honfleur, Beuzeville, Deauville-Trouville, Pont-L'Évêque, Cambremer, Dozulé et Dives/mer.
 - quelques liens de fonctionnement de proximité partagés avec Lisieux en frange sud du SCOT et de manière plus localisée avec Caen et Pont-Audemer.
- ↘ Un territoire qui bénéficie d'un niveau d'équipements très élevé en fonction du tourisme, mais également dans l'arrière- pays.
 - Un maillage dense d'équipements de proximité et de services aux particuliers (agences immobilières, secteur du bâtiment...) traduisant la vitalité de l'espace résidentiel nord augeron.
 - Une offre élevée et répartie d'équipements sportifs, en particulier autour des pratiques nautiques (littoral) et du cheval (tout le territoire), qui témoignent des marqueurs identitaires et touristiques forts du territoire. Cette offre favorise aussi des mises en réseau à l'échelle du SCoT propice aux complémentarités littoral / arrière-pays pour l'extension des espaces touristiques et la diversification des services de loisirs.
 - Des équipements métropolitains en fonction du tourisme de premier plan dans le pôle deauvillais.
- ↘ Un réseau d'infrastructures assurant une accessibilité de haut niveau des pôles urbains du territoire (A13, A132, A29, RD677, gares,...) et un projet de demi-échangeur complétant celui existant de la Haie Tondue qui renforcera le pouvoir de diffusion de l'A13 (économique et en termes de mobilités).
- ↘ Un déploiement de la fibre à l'œuvre dans le territoire, avec en outre des secteurs comme Cœur Côte Fleurie en pointe sur le sujet et des espaces d'activités connectés, mais une couverture THD impliquant la poursuite active de

la commercialisation, ainsi que dans l'arrière-pays en particulier la finalisation du réseau de desserte. Des réflexions engagées sur les usages numériques à Cœur Côte Fleurie.

- ↘ Des connexions internationales via l'aéroport de Deauville-Normandie qui constituent un atout de premier plan pour le territoire ;
- ↘ Le port de Honfleur, principale entrée maritime et fluviale du Nord Pays d'Auge. A l'articulation avec le port du Havre et de l'Axe Seine, ce port bien connecté au réseau d'infrastructures accueille :
 - un flux croissant de croisières maritimes et fluviales ;
 - une fonction fret qui se maintient et des services logistiques en lien avec Le Havre.
- ↘ Des mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture en développement dans le SCoT (transport à la demande pour les entreprises, covoiturage facilité via la création d'aires, projet de véloroute et voies douces), mais aussi autour du territoire (Seine à Vélo...).
- ↘ Des espaces portuaires dotés d'une capacité d'accueil importante pour la plaisance et ayant bénéficié de travaux de qualification. Pour autant, les pratiques nautiques et maritimes s'inscrivent dans un domaine du tourisme très concurrentiel appelant des enjeux renouvelés d'attractivité et d'affirmation dans le paysage touristique global.
- ↘ Une attractivité des emplois du territoire pour les communes rurales de l'Eure et du Calvados, en particulier pour les ouvriers et employés. Le SCoT du Nord Pays d'Auge joue donc un rôle polarisant pour ces communes limitrophes.

- Des migrations domicile-travail très amples vers Caen, mais aussi Le Havre et Lisieux : de nombreux actifs travaillent dans ces 3 pôles et choisissent d'habiter dans le territoire ; ce qui confirme l'attractivité résidentielle du Nord Pays d'Auge mais aussi son insertion croissante dans son environnement proche.

FAIBLESSES

- Dans le domaine de la santé, la densité moyenne d'équipements du territoire est moins élevée que celle relevée à l'échelle départementale. L'offre structurante s'appuie principalement sur celle des secteurs littoraux du SCoT et des grandes agglomérations voisines.
- Une offre limitée d'équipements pour la formation supérieure, y compris dans le tourisme, une des filières économiques d'excellence du territoire.
- Des réseaux routier et en transport collectif (TC) structurant moins développés au sud de l'A13, et une faiblesse des liaisons entre les secteurs nord et sud du territoire ; ce qui ne facilite pas les échanges économiques internes entre ces secteurs ni ceux vers le sud du département ;
- Un réseau routier départemental supportant des types de trafics très différents (transit, agricole, de proximité, touristique...) impliquant une réflexion sur la hiérarchisation et la vocation des axes routiers.
- Une prédominance de la voiture individuelle dans les mobilités et peu de liaisons TC adaptées aux motifs de déplacements domicile-travail, impliquant des réflexions des moyens de déplacements plus durables adaptés au contexte rural, en particulier entre le littoral et l'arrière-pays mais aussi vers les axes importants de communications : axe est-ouest reliant à Caen, Pont-Audemer et Le Havre.
- Si plus de 56% des actifs habitant le territoire y travaillent, le bilan des entrées et sorties quotidiennes des actifs du SCOT montre que :
 - Ce sont en majorité des cadres et professions intermédiaires qui vivent en Nord Pays d'Auge et travaillent à l'extérieur : vers Caen, Le Havre, Lisieux et même Paris ;

- Ce sont en majorité des employés et ouvriers qui vivent hors du SCOT mais travaillent dans le Nord Pays d'Auge.

Cette tendance met aussi en évidence les enjeux de mobilités attractives pour les actifs vers les pôles d'emplois du territoire et autour du SCOT en particulier Caen et Le Havre, mais aussi sur l'accessibilité résidentielle du territoire pour des personnes travaillant dans le Nord Pays d'Auge.

DEFIS

Le maillage :

- Une organisation territoriale favorisant à la fois élargissement et montée en gamme des services et en même temps une bonne irrigation du territoire ; ce qui suppose de déterminer un réseau de polarité intermédiaire pour bien irriguer l'espace rural.
- Les complémentarités littoral / arrière-pays du point de vue des équipements, à vocation élargie intégrant le tourisme, et les besoins liés au vieillissement.

Les domaines d'équipements et de services :

- Une offre trop peu dense de formations supérieures, qui ne favorise pas le maintien des jeunes ni le soutien des filières économiques liées.

Le territoire pourrait se positionner sur des secteurs de formation de niche (équitation, tourisme, silver économie, événementiel), en lien avec ses spécificités, afin de se démarquer, en complémentarité des pôles de formation voisins.

- Des équipements de santé et d'action sociale à conserver et à adapter aux attentes de demain (diversité de la demande pour les jeunes, mais aussi les seniors et accessibilité de l'offre), autant en termes d'hébergement que de services.

Les flux et mobilités :

- Le territoire bénéficie d'une bonne inscription dans les flux routiers, qu'il s'agit cependant d'optimiser, surtout en période estivale (congestion à la sortie de l'A13, gestion des flux à proximité du littoral). Cette bonne desserte interroge notamment le potentiel avenir logistique du territoire, entre Caen et Le Havre, dans un contexte de métropolisation, mais elle est aussi aussi les liens économiques internes au territoire.
- La question des mobilités, et notamment vers et depuis les métropoles du Havre et de Caen, est d'ailleurs l'un des enjeux de demain pour affirmer un territoire en interface avec les espaces voisins, en complémentarité avec leurs dynamiques (notamment économiques), mais aussi en lien avec de nouveaux axes majeurs de flux (Axe Seine, Ouistreham...). Un réseau de transports en commun plus dense, aux horaires correspondant aux périodes travaillées, ainsi que le développement de moyens de mobilités touristiques entre les territoires permettraient notamment de renforcer ces liens.
- Les déplacements des poids-lourds constituent un véritable enjeu aujourd'hui : les routes desservant les parcs d'activités sont parfois peu adaptées, et les arrêts communaux limitant le passage des poids-lourds complexifient l'itinéraire. A terme, ces contraintes routières peuvent alors affaiblir l'attractivité économique du territoire, en compliquant la desserte des nouvelles entreprises au sein du territoire. Les mobilités doivent alors être pensées en lien avec les poches économiques, mais aussi artisanales et commerciales (village de marques à Honfleur) du territoire. Et les différents modes de déplacements (poids lourds, voiture individuelle, modes doux...) doivent être pensés de manière à éviter les conflits d'usage et sécuriser les flux.
- La voiture individuelle étant le mode de déplacement prégnant sur le territoire, il convient aujourd'hui de continuer à atténuer son impact sur les émissions de gaz à effet de serre, en encourageant les mobilités alternatives et les modes doux (transport à la demande, extension des parcours cyclables sur les espaces non

littoraux, nouvelles formes de covoiturage, mobilités électriques...). Les parcours modes doux créés doivent être pensés selon une logique de « boucles » connectées les unes aux autres, et de nœuds d'intermodalité mettant en lien les principaux attracteurs touristiques et les centres-bourgs.

- Des connexions numériques (FTTH) à généraliser à l'ensemble du SCoT, afin de gagner en attractivité globale (économique, résidentielle, touristique), et ne pas cliver le territoire sur cette question, entre les secteurs urbains denses et ruraux. La révolution numérique implique une infrastructure THD opérante ; c'est une composante essentielle. Mais elle appelle aussi une réflexion à développer sur à la fois :
 - les nouveaux usages du numérique en réponse aux mutations des modes de vie, de travail et d'une certaine manière d'occuper et pratiquer un territoire (télétravail, bi-résidence, tourisme connecté, services aux personnes, smart-city, circuits-courts...),
 - les réseaux intelligents (objets connectés, THD à la machine) avec un enjeu de cohérence (mutualisation, interopérabilité) avec le réseau fibre.

CAHIER 4

Paysages



Paysages

OBSERVATOIRE

Les motifs paysagers

- 1 : L'assise paysagère
- 2 : Le paysage d'inscription
- 3 : Les motifs paysagers et dynamiques paysagères

Le paysage bâti

- 4 : Lecture historique de l'occupation spatiale
- 5 : Structuration des bourgs
- 6 : Patrimoine architectural
- 7 : Les lisières urbaines

GOVERNANCE

SYNTHÈSE

OBSERVATOIRE

Relief en Nord Pays d'Auge
(Source : IGN ; traitement : EAU)



1. L'ASSISE PAYSAGERE

Une alternance de plateaux bosselés et de vallées

Le Nord Pays d'Auge se distingue par un relief atypique de cuesta, composé d'un vaste plateau traversé par trois larges vallées (la Dives, la Touques en son centre, et la Risle à son extrémité est). A l'ouest, l'escarpement occidental du Pays d'Auge le longe, surplombant les marais de la Dives.

Ce relief est à l'origine de la tonalité paysagère si propre au Pays d'Auge, avec ses collines bosselées, ses mailles bocagères structurantes et ses prairies grasses, dues à la forte présence de l'eau.

Le long du littoral, les Falaises des Vaches Noires, accessibles uniquement à marée basse, marquent la côte de Cabourg à Villers-sur-Mer ; tandis que la section littorale allant de Villers-sur-Mer à l'estuaire de la Seine est plus plane, ponctuée de larges plages propices à la promenade (plage du Butin à Honfleur, Grande Plage de Trouville-sur-Mer...)

Le réseau hydrographique du territoire
(Source : Géoportail ; traitement : EAU)



Un chevelu hydrographique dense

Les trois cours d'eau principaux (la Dives, la Touques, et la Morelle, affluent de la Risle) qui irriguent le territoire sont accompagnés de tout un réseau d'affluents, nombreux, qui participent du caractère verdoyant du Pays d'Auge.

Les vallées sont larges et, à proximité du littoral, se transforment en espaces de marais, inondés au cours de la période hivernale, espaces de transition vers la mer.

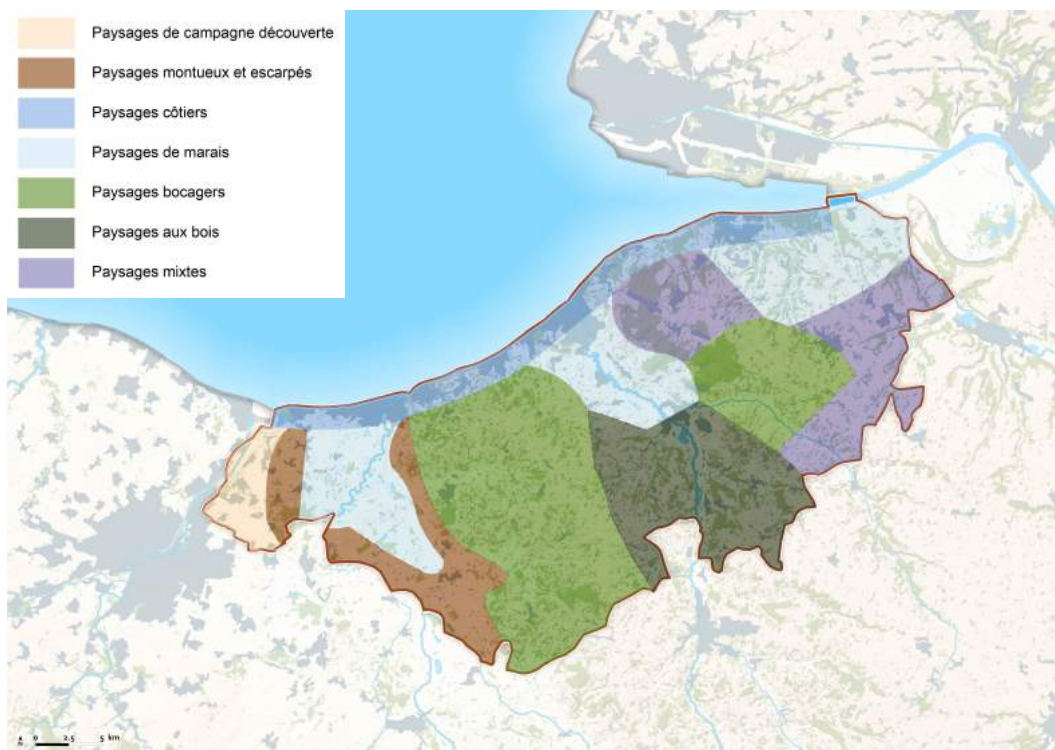
Les anciennes zones de gravières ou de sablières à proximité des cours d'eau ont souvent été transformées en étangs, ponctuant ainsi le territoire de différents plans d'eau, en écho à la mer.

Cette omniprésence de l'eau a fortement marqué le développement du territoire : les herbes grasses ont par exemple été propices à l'élevage, qui domine encore aujourd'hui le modèle agricole du SCoT.

De même, les développements urbains au sein du territoire se sont faits en tenant compte du réseau hydrographique (implantation des villages sur les « îles » des marais de la Dives, marais de la Touques drainés pour la construction de Deauville...). L'eau fait donc partie intégrante de l'histoire du territoire.

2. LE PAYSAGE D'INSCRIPTION

Les ensembles paysagers du SCoT : une variété de paysages
(Source : Atlas paysager de la DREAL ; traitement : EAU)



Six ensembles paysagers pour une variété d'ambiances

Les paysages côtiers, entre vues immenses vers la mer et perspectives courtes vers la terre. Sur le territoire du SCoT, un littoral marqué par les falaises :

*La côte Fleurie,
Les falaises argileuses des Vaches Noires*

Les paysages mixtes, un mélange du bocage et des plaines ouvertes, résultats des usages des terres :

*Le Pays d'Auge tabulaire,
Le Lieuvin*

Les paysages aux bois, une silhouette dense et massive fixée par le relief :

La grande vallée augeronne de la Touques

Les paysages de marais, des « îles en creux », le long des cours d'eau du SCoT :

*Les marais de la Touques,
Les marais de la Dives
La vallée de la Risle*

Les paysages bocagers, des enclos de taille variable, nourrissant l'image normande :

Le Pays d'Auge septentrional

Les paysages montueux et escarpés, à même de créer de nouvelles perspectives paysagères :

L'escarpement occidental du Pays d'Auge

■ La Côte Fleurie

S'étendant de l'Estuaire de la Dives (Cabourg) jusqu'à l'Estuaire de la Seine (Honfleur), la Côte Fleurie se caractérise par un paysage creusé à l'est par les vallons de la Morelle, de l'Orange et des ruisseaux d'Honfleur et de Barneville. La large vallée de la Touques, qui passe au milieu, sépare les villes de Deauville et de Trouville-sur-mer en rejoignant la mer. Plus à l'ouest, le Mont Canisy se détache à Tourgéville.

La Côte Fleurie est donc faite d'une succession de bocages et de marais, perceptible depuis le littoral, et dans laquelle de nombreux peintres (Vallotton, Courbet) puisèrent leur inspiration. La renommée de la Côte Fleurie s'est accentuée depuis le début du XIXème siècle, quand, grâce à son accessibilité, elle devint un lieu de villégiature prisé des parisiens. La ville de Deauville remplaça vite 240 hectares de dunes et de marais au cours du Second Empire, édifiant de nombreux hôtels et habitations luxueuses.

13 communes la composent : (d'ouest en est) Villers-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Benerville-sur-Mer, Tourgéville, Deauville, Trouville-sur-Mer, Villerville, Cricqueboeuf, Pennedepie, Equemauville, Honfleur, La Rivière-saint-Sauveur, Ablon.

Menaces : Cette entité paysagère, à la renommée si importante, voit cependant ses paysages menacés. L'urbanisation rapide de ces espaces et la pression foncière qui s'y exerce ont un impact sur le rivage, entraînant une modification de tracé, source d'érosion et de sédimentation marine. Par ailleurs, les falaises de la Côte Fleurie sont fragiles, exposées aux glissements et aux éboulements.

Enfin, en termes patrimoniales, les constructions baroques du XIXème siècle marquant le début de la balnéarisation du territoire se juxtaposent aujourd'hui à des lotissements peu qualitatifs, rompant avec les matériaux traditionnels normands et dissolvant alors l'identité architecturale de la Côte Fleurie. Des AVAP ont cependant été mises en place sur trois communes de la Côte Fleurie (à Deauville, Trouville-sur-mer et Villers-sur-mer) dans un objectif de préservation du patrimoine.

Rivage de Normandie (1866) – Gustave Courbet



Honfleur et le Pont de Normandie



■ Les falaises argileuses des Vaches Noires

Source : office de tourisme de Villers-sur-Mer

Entre Villers-sur-Mer et Houlgate, ces falaises couvrent 71 hectares, et dépassent les 100 mètres d'altitude. Succession de ravins et d'éperons, elles datent de l'époque du jurassique. Les falaises d'argiles et de marnes sont surmontées d'une couche de craie, à leur sommet.

Ce site d'exception, classées ZNIEFF de type I, n'est visible que depuis la plage, et à marée basse. Leur accès est aujourd'hui interdit, par décret de classement en « site d'intérêt scientifique et paysager du département du Calvados », en 1995.

Les falaises se situent sur les communes de Houlgate, Gonneville-sur-Mer, Auberville et Villers-sur-Mer.

Les falaises des Vaches Noires



■ Le Pays d'Auge tabulaire

Ces paysages ouverts, de par la qualité de leurs sols favorables à la culture céréalière, contrastent avec le bocage augeron voisin. La prairie permanente a cependant progressivement remplacé les labours, depuis plus d'un siècle, et les sols ont davantage été utilisés pour l'élevage bovin. Cette modification des usages s'est accompagnée d'une fermeture des paysages, avec un développement des haies bocagères et des vergers hautes-tiges.

Un retour au labour est cependant observé depuis 20 ans, le machinisme et l'augmentation de la surface des parcelles entraînant un arasement des haies ; les anciens vergers ont été remplacés par de vastes vergers basses-tiges.

Cette entité paysagère s'étend sur le plateau de Honfleur, entre la forêt de Saint-Gatien et la vallée de la Morelle. Les larges parcelles cultivées jouxtent des avancées d'enclos, de vergers et de fermes, en haut de chaque vallon. La desserte permise par l'A29 favorise un développement de l'urbanisation, notamment à Gonneville-sur-Honfleur.

Le plateau de Honfleur à Genneville



■ Le Lieuvin

Entre la Risle et la Touques, ce plateau s'étend de l'estuaire de la Seine et la vallée de la Charentonne et se caractérise par une campagne ouverte, quadrillée par un bocage ponctué de villages. La partie nord du plateau du Lieuvin, située sur le territoire du SCoT, est composée de vallées verdoyantes où l'élevage prédomine, contre des cultures céréalières au sud. Les versants plus abrupts se couvrent de vergers. L'habitat est diffus et se dissimule dans le bocage, donnant l'image d'une campagne habitée.

Comme le Pays d'Auge tabulaire, la plaine du Lieuvin a connu il y a un siècle un passage tardif du labour, sur d'étroites parcelles, à l'élevage bovin. Cette tendance s'inverse aujourd'hui, avec un retour vers les céréales, phénomène marquant surtout le sud du plateau, qui jouxte le Pays d'Ouche.

Autour de Beuzeville, les aménagement routiers (échangeurs sur l'A13 ; carrefours et giratoires sur la RN178 et la RD675) se sont accompagnés d'un développement commercial fort, atténuant le caractère rural du territoire.

Menaces : Le Lieuvin voit progressivement son bâti se banaliser, avec de nouvelles constructions peu diversifiées et en rupture avec l'identité normande, des lotissements de faible densité créant de l'étalement urbain et déconnectés des centralités... Les fonds de vallée s'enfrichent tandis que le bocage se voit progressivement détruit au sud.

■ La grande vallée augeronne de la Touques – au sud de Pont-l'Evêque

Créant une tranchée ouverte et lumineuse de 70 m de hauteur environ au sein du plateau de craie, la Touques est bordée de part et d'autres par des versants boisés. Les affluents la rejoignant ouvrent d'étroites brèches dans la pente. La vallée s'étend sur 800 mètres environ, et les villages se sont implantés le long des routes départementales encadrant le lit majeur de la Touques (RD579 et RD45). Les scènes bocagères et les pommiers que l'on retrouve sur les versants rappellent l'appartenance au Pays d'Auge. Autour de Pont-l'Evêque, l'habitat se développe vigoureusement.

Menaces : L'épaississement de certaines haies obstrue les perspectives visuelles et entraîne une perte de netteté du paysage. Parallèlement, la destruction de vergers amenuise le caractère arboré des espaces, qui perdent en richesse.

Petit vallon regroupant prairies et structures bocagères, au nord du Lieuvin



Vallée de la Touques à Coquainvilliers



■ Les marais de la Touques

Au nord de Pont l'Evêque, cette basse vallée marécageuse, formée au quaternaire, s'inscrit dans un cadre dissymétrique, entre les vallons à l'est, qui s'élèvent à 180 mètres, et les terrasses de 40 mètres à l'ouest, au relief plus doux. Les inondations hivernales des parcelles permettent leur utilisation pastorale, lorsque l'eau se retire. Mises à part les agglomérations de Deauville-Trouville et Touques (qui existent depuis un siècle), et de Pont l'Evêque, les marais se caractérisent par une absence d'habitat rural, un lacs de ruisseaux et de fossés qui découpe des herbages nus.

■ Les marais de la Dives

A l'est du territoire du SCoT, les îles (basses collines) et les étendues inondables composent le paysage singulier des marais de la Dives, issu de la double sédimentation de la mer et des vallées augeronnes. Au fil des saisons s'y succèdent verts pâturages et zones inondées. Le marais constitue un ensemble complexe, où s'imbriquent différentes séquences paysagères (bocage, peupleraies, marais à tertres et à fermes, gabions), permettant une succession d'espaces ouverts et fermés, et donc une richesse des paysages.

De nombreux travaux d'aménagement furent menés à bien afin d'évacuer plus rapidement les eaux d'inondations (canaux de drainage, endiguements, plantations de peupliers...), et recomposèrent le foncier des marais.

La Dives reçoit à la fois les rivières augeronnes occidentales (Vie, Dorette, Doigt, Ancre) et les rivières de la Plaine de Caen (Laizon, Muance), ce qui entraîne des crues hivernales très importante dans la section de son lit.

Si les marais étaient autrefois uniquement utilisés pour la production de fourrage pour les bovins, ils sont aujourd'hui également utilisés dans la production de bois et pour la chasse, entraînant la multiplication des arbres (et une certaine fermeture des perspectives ouvertes) et des plans d'eau des gabions, utilisés pour la chasse des oiseaux migrateurs.

Menaces : La déprise agricole atténue la netteté du paysage (les haies s'épaississent et des fourrés à ronciers apparaissent car les vaches ne les broutent plus) ; un éclaircissement du paysage obstrue sa lisibilité, en le rendant trop vaste. Les nouveaux usages des sols, comme la chasse et la production de bois, ont un impact certain sur les paysages et leur qualité.

Prairies pâturées – Marais de la Touques



Marais de Goustranville



■ La vallée de la Risle et ses marais

La Risle a creusé dans les plateaux crayeux de l'Eure une large vallée, encadrée par des coteaux boisés, jusqu'à l'estuaire de la Seine. Elle concerne une toute petite partie du SCoT, au nord est. A l'aval, dans le périmètre du SCoT, la plaine alluviale est large (elle s'étend sur 2 kilomètres) et aérée, avec de nombreuses villes et villages en alternance avec de vastes prairies bocagères entourées de haies arborées. Les extrémités des coteaux, la Pointe de la Roques et le Mont Courel, forment les deux têtes de pont dans l'estuaire de la Seine de la vallée de la Risle, où les marais prennent une place dominante. Cette association prairies / marais permet le développement d'une biodiversité très riche.

Ponctuellement dans la vallée, on retrouve de petites unités industrielles, héritées du XIXème siècle, où la force hydraulique de la Risle était fortement exploitée. Aujourd'hui, l'eau est davantage utilisée pour les loisirs, comme en témoigne le développement des bases de loisirs et centres nautiques sur les étangs, anciennes exploitations de gravières et de sablières.

Les villes restent quant à elles discrètes, dissimulées dans la végétation foisonnante.

Menaces : Le remembrement de certaines parcelles et le manque d'entretien des haies entraînent une claire destructuration du maillage bocager. Il existe sur cet espace un équilibre fragile, à préserver, entre les zones d'épanchement des crues, les zones urbanisées, les surfaces cultivées et les prairies humides. Enfin, la pression urbaine forte au sein de la vallée menace de créer des lignes continues d'urbanisation.

■ Le Pays d'Auge septentrional

Un réseau dense de vallons dissèque ce plateau, à l'origine de reliefs originaux, où bocage herbager et vergers trouvent leur place. C'est ce paysage qui nourrit l'image de la Normandie traditionnelle. Les vallons entaillant le plateau atteignent souvent 100 mètres de profondeur, et leur fond est peu élargi. La faible accessibilité des pentes des vallées à la charrue a privilégié le développement de l'herbage enclos de haies, tandis que les champs labourés jalonnés de quelques alignements de pommiers couvrent le plateau. Les plateaux, par leurs champs ouverts en herbe et leur maille bocagère lâche, rompent ainsi avec l'impression d'intimité des pentes.

Cette partie du terroir augeron, où plusieurs échelles de paysage s'imbriquent, offre alors à la fois des vues ouvertes sur de vastes tableaux et des ambiances plus intimes d'enclos. Les bourgs occupent les têtes de vallons ou campent sur le rebord des plateaux.

Marais de St-Samson de la Roque, à la confluence de la Seine



Les haies luxuriantes et les vergers de Dubrec



Ce paysage augeron évolue pour trois raisons :

La périurbanisation de la Côte Fleurie, qui a généré un important développement des résidences secondaires et a contribué à préserver une identité architecturale augeronne forte ;

L'axe de circulation de la RN175 doublé par l'A13 qui facilite la périurbanisation peu soignée de Caen et Lisieux et a causé la destruction de nombreuses haies ;

L'évolution agricole qui s'est traduite par un recul des vergers sur les prairies et une suppression des haies liée au développement du maïs-fourrage.

■ L'escarpement occidental du Pays d'Auge

Sur plus de 60 kilomètres, le Pays d'Auge dresse une cuesta de 100 mètres de dénivelé. Un réseau de haies, suivant les courbes de niveau, rythment l'élévation de l'escarpement. Sur le territoire du SCoT, 4 promontoires naissent du passage de vallées perpendiculaires à l'escarpement, et dominent un étroit piémont au delà duquel s'étendent les marais de la Dives.

Menaces : Le manque d'entretien des espaces, en arrière pays du littoral touristique et urbanisé, amène à un épaissement des haies, des vergers incomplets, et des friches à ronciers, ce qui altère l'organisation paysagère de l'escarpement sur la section du SCoT.

Beuvron-en-Auge



Abandon du coteau à Notre Dame d'Estrées



Haras à Victot Pontfol



Les unités paysagères du SCoT et les éléments naturels notables
(Source : Atlas paysager de la DREAL ; traitement : EAU)

Paysages côtiers

- 1 La Côte Fleurie
- 2 Les Vaches Noires

Paysages mixtes

- 3 Le Pays d'Auge tabulaire
- 4 Le Lieuvin

Paysages aux bois

- 5 La vallée de la Touques

Paysages de marais

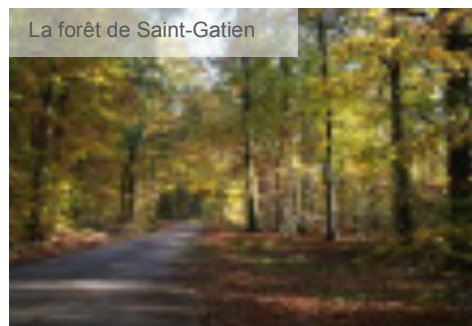
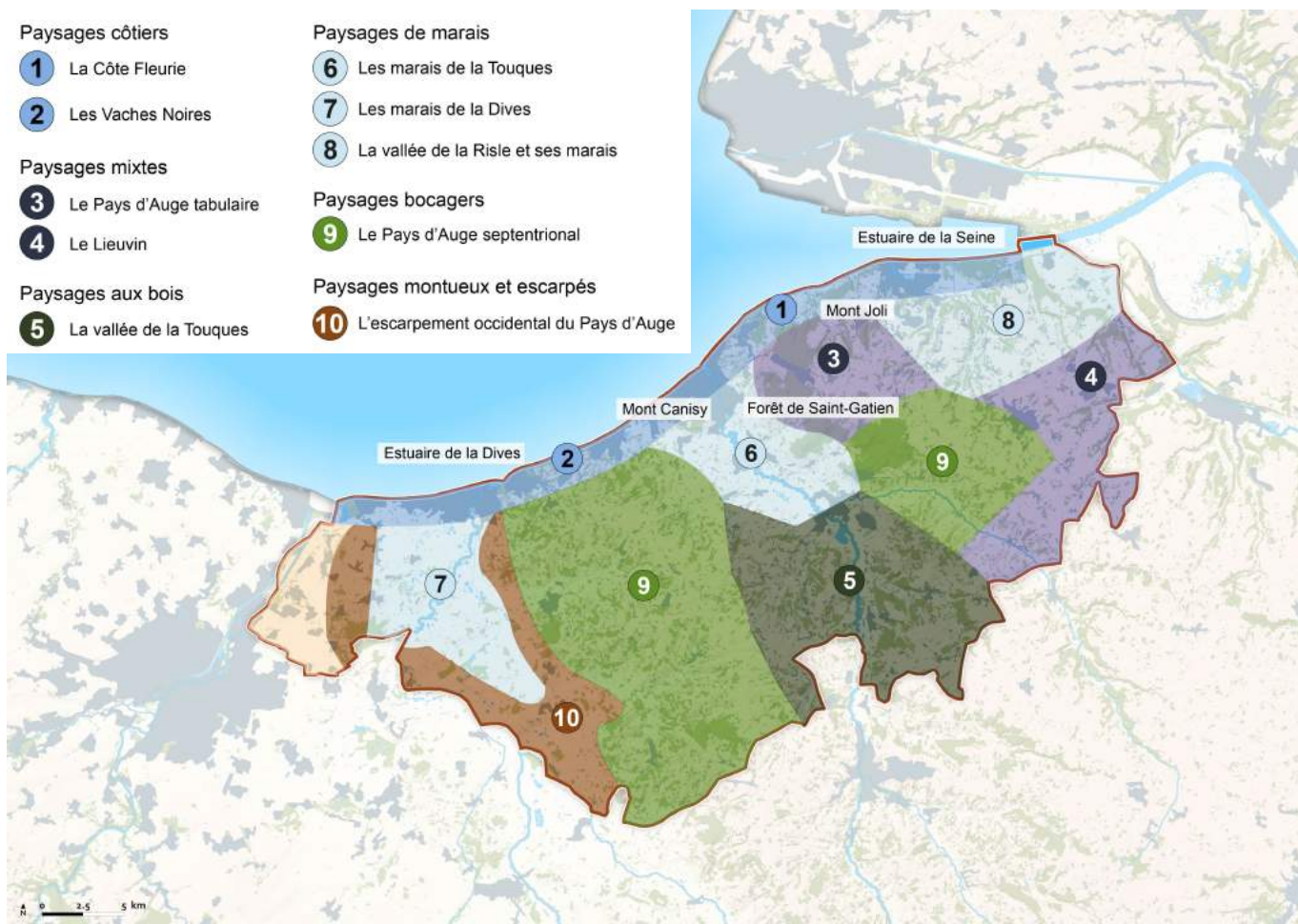
- 6 Les marais de la Touques
- 7 Les marais de la Dives
- 8 La vallée de la Risle et ses marais

Paysages bocagers







- 9 Le Pays d'Auge septentrional

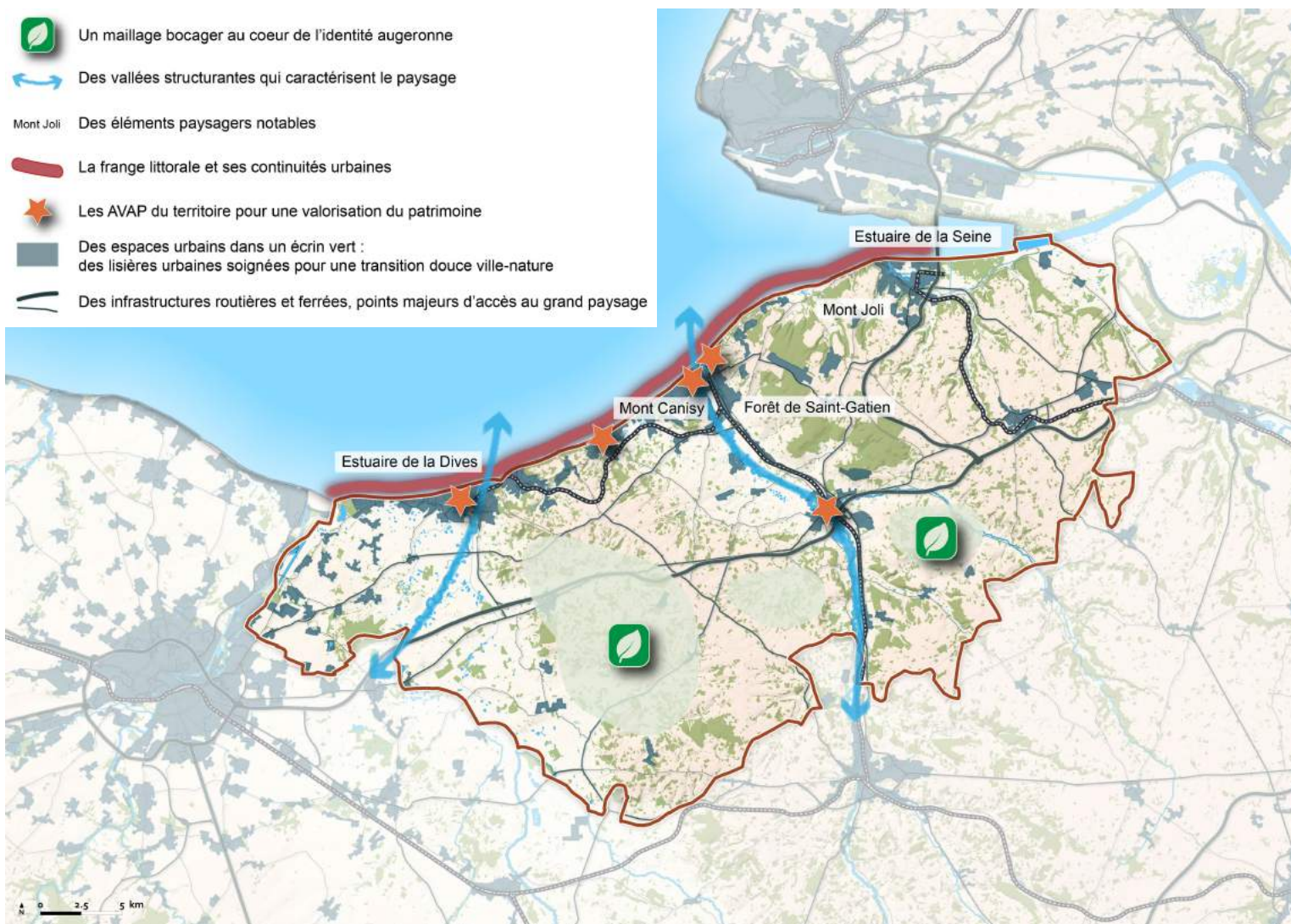
Paysages montueux et escarpés

- 10 L'escarpement occidental du Pays d'Auge



Des paysages en évolution
(Sources : DREAL, IGN ; traitement : EAU)

-  Un maillage bocager au coeur de l'identité augeronne
-  Des vallées structurantes qui caractérisent le paysage
- Mont Joli Des éléments paysagers notables
-  La frange littorale et ses continuités urbaines
-  Les AVAP du territoire pour une valorisation du patrimoine
-  Des espaces urbains dans un écrin vert :
des lisières urbaines soignées pour une transition douce ville-nature
-  Des infrastructures routières et ferrées, points majeurs d'accès au grand paysage



Des motifs paysagers typiques au Pays d'Auge, encadrés par la Plaine de Caen et le Lieuvin
(Source : Géoportail – RGP 2012 ; traitement : EAU)



Les types de végétation du SCoT en 2016 : une prédominance des feuillus, des haies et des vergers
(Source : BDTopo ; traitement : EAU)

Type de végétation	Surface SCoT (ha)
Bois	823,6
Forêt de conifères	669,9
Forêt de feuillus	11 292,1
Forêt mixte	582,6
Forêt ouverte	597,6
Haie	7 494,6
Lande ligneuse	640,9
Peupleraie	714,5
Vergers	5 462,9
TOTAL	28 278,7

3. LES MOTIFS PAYSAGERS ET DYNAMIQUES PAYSAGERES

■ Le bocage

Le plateau augeron se caractérise par ses parcelles bocagères, aux mailles plus ou moins resserrées. Ce paysage participe fortement de l'image traditionnelle du Pays d'Auge, et plus largement de la Normandie, terre d'élevage. Ces réseaux de haies denses ont cependant tendance à se déstructurer sur certaines parties du territoire, au profit de surfaces cultivées (céréales...), sur des parcelles remembrées. Les difficultés de certains éleveurs à se maintenir expliquent en partie ces changements d'usage des sols, impactant les paysages. Mais ces évolutions paysagères sont progressives et les haies dominent encore nettement le paysage : en 2016, près de 7 500 ha de haies couvrent le SCoT.

■ Les vergers

Les vergers font également partie de l'identité paysagère du Pays d'Auge. Les anciens vergers, de petite taille et composés de pommiers hautes tiges, sont progressivement remplacés par des vergers plus compacts, regroupés, de pommiers basses tiges. On retrouve notamment de nombreux vergers au sein des vallées, ou, plus clairsemés, sur les pentes. Ils représentent près de 5 500 ha au sein du SCoT en 2016.

■ Les surfaces boisées

Des bois et forêts ponctuent le territoire du SCoT, couvrant 14 000 ha au total. L'immense forêt de Saint-Gatien notamment, qui entoure l'aéroport, constitue l'espace forestier le plus vaste du Calvados (2 690 hectares). Cette forêt est classée en ZNIEFF de type II et est majoritairement constituée de hêtres et de chênes. Le motif arboré se retrouve aussi le long des routes mais aussi sur les crêtes, couronnant de bois (hêtres, chênes) les larges vallées de la Touques et de la Dives.

Evolution 1950-2016 de l'occupation du sol sur les communes de Surville et Coudray-Rabut : une disparition progressive des vergers et un maillage bocager plus lâche
(Source : IGN)



Les deux photographies aériennes des communes de Surville et de Coudray-Rabut, au nord de Pont-l'Evêque, témoignent d'un étiolement progressif (mais sectorisé) du bocage, même si les haies demeurent bien présentes dans le paysage. Quelques remembrements de parcelles, pour de plus grandes surfaces céréalières, sont observables d'une photographie à l'autre.

A contrario, au sein des vallons, les haies peuvent s'épaissir à cause d'un manque d'entretien, et les ronces s'y développer, donnant une impression de flou au paysage.

On peut également observer la disparition de nombreux vergers, replantés de manière condensée et en basses tiges, impactant fortement le paysage augeron.



Evolution 1950-2016 de l'occupation du sol au nord de Montreuil-en-Auge : une progression des surfaces boisées
(Source : IGN)



Les surfaces boisées ont quant à elles tendances à très légèrement s'étendre, comme l'illustre par exemple la progression forestière entre 1950 et 2016 sur la commune de Montreuil-en-Auge.
Ci-contre, la RD289 passant au sein de la dense forêt de Saint-Gatien.

Les fonds de vallées ont quant à eux tendance à s'enfricher : le recul de l'élevage entraîne un manque d'entretien de ces espaces peu accessibles. Les vaches ne broutant plus les mauvaises herbes, celles-ci s'étoffent et le paysage perd en netteté.



4. LECTURE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION SPATIALE

Une structuration urbaine intrinsèquement liée à la géographie du territoire

C'est dans sa géographie que le Pays d'Auge, à la portée identitaire et historique pourtant très forte, trouve son unité. La multitude de vallons en bordure de la Dives et de la Touques, ainsi que le développement d'un dense maillage bocager par la pratique généralisée de l'élevage au XVIIème siècle, sont à l'origine d'un paysage morcelé, où les villages de taille réduite se sont installés les uns à côté des autres.

Le morcellement du territoire a en effet favorisé l'implantation d'un habitat rural dispersé, où ont été construites de modestes églises romanes, et de nombreux manoirs, représentant les petits fiefs du territoire.

Carte de Cassini : une fragmentation du territoire
(Source : Géoportail ; traitement : EAU)



Les villes et villages se sont développés autour du commerce des produits locaux, et notamment du fromage et de la pomme. La place du marché structure le bourg, et s'y déroulent les animations villageoises.

A partir du XIXème siècle, le développement des infrastructures routières et ferrées permettra de relier les communes entre elles et à certaines de s'imposer sur le territoire, comme Pont l'Evêque, stratégiquement située entre Lisieux et Deauville.

Village de Branville



Des marais peu hospitaliers, jusqu'au début du XIXème siècle

A proximité du littoral, les marais de la Dives et de la Touques, inondés en partie au cours de l'hiver, n'ont pas été urbanisés jusqu'au début des années 1800.

La station balnéaire de Trouville s'est en effet développée à partir de 1825, et devient progressivement un lieu de villégiature apprécié de la nouvelle bourgeoisie française, étant accessible via le réseau routier (puis autoroutier à partir du milieu du XXème siècle) et ferré (trains depuis Paris vers le Havre).

La création de nouvelles colonies balnéaires par des investisseurs a également concerné les villes de Cabourg (par Durand Morimbeau en 1853) et Villers-sur-Mer (par Felix Pigeory en 1856).

La commune de Deauville, originellement construite sur les hauteurs du mont Canisy, commence à accueillir quelques années plus tard des baigneurs, en provenance de Trouville. Conscient du potentiel de la commune, l'investisseur Olliffe achète 240 hectares de marais, drainés de 1860 à 1864. S'y édifie alors un nouveau Deauville, en contrebas de la vieille ville. Le plan de la nouvelle ville est directement inspiré des principes parisiens du baron Haussmann, et le « pont de l'Union », inauguré en 1861, relie Trouville à Deauville. L'activité de la commune, à l'origine dédiée à l'agriculture et aux céréales, devient alors essentiellement touristique.

Les communes de Deauville et de Trouville : photographie aérienne aujourd'hui, et carte de l'état major (1820-1866)



Une urbanisation éclair du littoral, un arrière pays plus préservé

- Un déséquilibre entre littoral et communes plus en retrait

Avec le rapide phénomène de balnéarisation, le Nord Pays d'Auge s'est développé selon des dynamiques internes différentes, avec des communes littorales élargissant fortement leurs capacités d'accueil touristique, et un rétro-littoral et un arrière pays connaissant une croissance plus modérée. Le front de mer « domestiqué », présentant des continuités bâties (mis à part les coupures d'urbanisation liées à des espaces remarquables : falaises des vaches noires, marais...), contraste alors avec les villages du rétro-littoral et de l'arrière-pays, inscrits dans leur bocage intime.

- Mais un phénomène nouveau de rattrapage de la part des communes du rétro littoral

Les communes littorales arrivent à saturation de leurs capacités de développement, dans un contexte de pression foncière et immobilière forte. Un phénomène nouveau de redéploiement sur le rétro littoral (Pont l'Evêque, Dozulé, grâce à la desserte permise par l'autoroute A13) s'observe alors, tandis que les communes de l'arrière Pays (CC de Cambremer par exemple) conservent une tonalité résolument rurale et plus préservée, tout en ayant une dynamique démographique positive (Cambremer, Blangy-le-Château).

La partie Est du territoire (Canton de Beuzeville) est l'espace du SCoT ayant connu la dynamique d'urbanisation la plus forte au cours de la dernière période.

Tourgeville – un littoral domestiqué



Pont-l'Evêque



Blangy-le-Château



Les développements récents : évolution de quelques communes du nord pays d'auge

■ Les communes littorales : Deauville, Trouville, Honfleur

Au cours des 10 dernières années, le développement urbain des communes littorales, contraint, s'est réalisé via de petites opérations ponctuelles, étendant légèrement le tissu urbain vers l'intérieur des terres.

Le relief particulier de ces espaces, couplé au prix élevé du foncier et de l'immobilier, explique le ralentissement de la construction au sein des communes littorales.

La comparaison des photographies aériennes témoigne en effet de la faible modification des tâches urbaines au cours des 10 dernières années.

■ Dozulé

Le bourg de Dozulé s'est originellement développé autour de l'actuelle RD675 reliant Caen et Rouen. Une partie du village fut brûlée en 1945, mais son essor reprit dans les années 1950, encouragé par la desserte de l'A13 qui passe au nord de la commune.

La commune s'est alors fortement étoffée, et continue d'accueillir de nouvelles opérations résidentielles, comme le récent lotissement rue Jamin, au nord est de la commune.

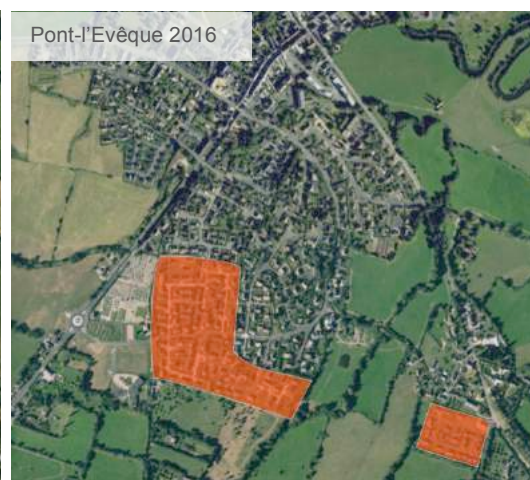


■ Développements résidentiels entre 2000 et 2016

■ Pont l'Evêque

Comme Dozulé, la ville de Pont l'Evêque s'est structurée autour de l'actuelle RD675, reliant Caen et Rouen. La localisation de la commune, au carrefour entre les deux grandes agglomérations, et la Côte Fleurie, a favorisé son développement, qui s'amplifie aujourd'hui.

Ces dix dernières années, la commune de Pont l'Evêque s'est ainsi progressivement étendue vers le sud, de nouveaux lotissements ayant remplacé d'anciennes surfaces agricoles.



Pont l'Evêque – rue de Géfosse



■ Cambremer

Contrairement aux communes du rétro-littoral, la commune de Cambremer connaît un développement très maîtrisé ces 10 dernières années. Aucune grosse opération résidentielle n'a été menée, sinon quelques constructions ponctuelles, sur des terrains de taille importante.



■ Beuzeville

Le tissu urbain de Beuzeville était très lâche au début des années 2000. Ces dernières années, le développement de la commune s'est davantage réalisé au sein de l'enveloppe, afin de relier des espaces déjà urbanisés et combler les délaissés existants. De nombreuses dents creuses demeurent cependant aujourd'hui.



L'emprise bâtie du territoire aujourd'hui

Comme en témoigne la carte, les développements urbains ont été plus forts sur le littoral, domestiqué sur presque toute sa longueur, et le long des axes de communication principaux (entre Pont-l'Évêque et Deauville / Trouville-sur-mer notamment).

Les continuités bâties sur le territoire du SCoT
(Source : fond IGN ; traitement : EAU)



L'arrière-pays demeure quant à lui constitué de petits bourgs, inscrits dans des écrans verts. L'habitat normand est effectivement traditionnellement dispersé, les habitations composant avec le paysage vallonné, jouant avec le relief et les perspectives, entraînant alors des espaces bâtis « étalés » par tradition.

- Il s'agit alors de penser des développements urbains à même de conserver cette « teneur normande », de se greffer sur un tissu villageois diffus dans un paysage préservé, tout en veillant à consolider les centralités urbaines et à préserver les terres agricoles et naturelles (voir appel à idées « Habiter le Pays d'Auge au XXIème siècle »).

■ Les formes urbaines : au sein des terres

Le territoire du nord pays d'auge est très varié, composé d'un littoral à l'urbanisation récente, d'un rétro-littoral en plein essor, et d'un arrière-pays à la tonalité très rurale. Au sein des terres, les villages se sont structurés suivant les principaux axes de communication, et demeurent marqués par l'activité tournée autour de l'élevage, qui a donné lieu dans la plupart des cas à une urbanisation diffuse, dispersée.

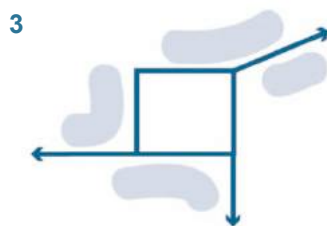
Trois types de formes urbaines peuvent être distingués sur le territoire :



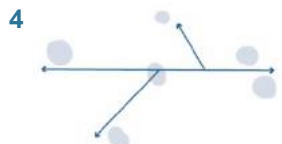
1. **Les bourgs-rue** : le bâti s'y implante de part et d'autre d'une rue ancienne, colonne vertébrale du tissu urbain, souvent développée à partir du tracé d'anciennes grandes voies de communication. Les voies secondaires ne sont bordées que par quelques constructions très éparées. *Le bourg de Beuvron-en-Auge est composé d'une rue unique, la RD49, de part et d'autre de laquelle s'aligne le bâti. L'Eglise Saint-Martin, au nord est, se situe légèrement en retrait de l'axe routier.*



2. **Les bourgs-carrefour** ou 3. **les bourgs-place** : organisés autour d'un croisement ou d'une place centrale, ces bourgs comprennent un cœur de village, composé dans la majorité des cas de l'Eglise et de son parvis. *Le centre de Beaumont-sur-Auge s'est initialement installé au croisement des RD118 et RD58. Le tissu s'étend aujourd'hui vers le sud est, avec le lotissement longeant le chemin du moulin. Le bourg de Genneville, bien qu'ayant un tissu moins dense, s'est lui aussi structuré autour de la place de l'Eglise, qui marque le cœur de village.*



4. **Les bourgs-hameaux** : compte-tenu de son histoire liée à l'élevage, de très nombreux villages au tissu dispersé parsèment le SCoT : le bâti est éparpillé, sans véritable centre. *Fourneville est composé d'un agrégat de hameaux, dispersés, hérités du passé agricole de la commune.*



5. STRUCTURATION DES BOURGS

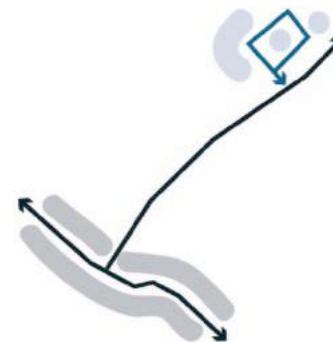


■ Les extensions : au sein des terres

Concernant les développements urbains, ils peuvent également se réaliser suivant différentes formes, que l'on observe sur le territoire du nord pays d'auge :

• Les opérations en « impasse »

Elles constituent des poches d'extension urbaine qui ne communiquent pas avec le système de voiries préalablement existant. L'urbanisation s'organise sur un parcellaire autour d'une voie principale qui irrigue le lotissement.



• Les extensions en continuité du tissu urbain existant



• Les extensions en discontinuité du tissu urbain existant

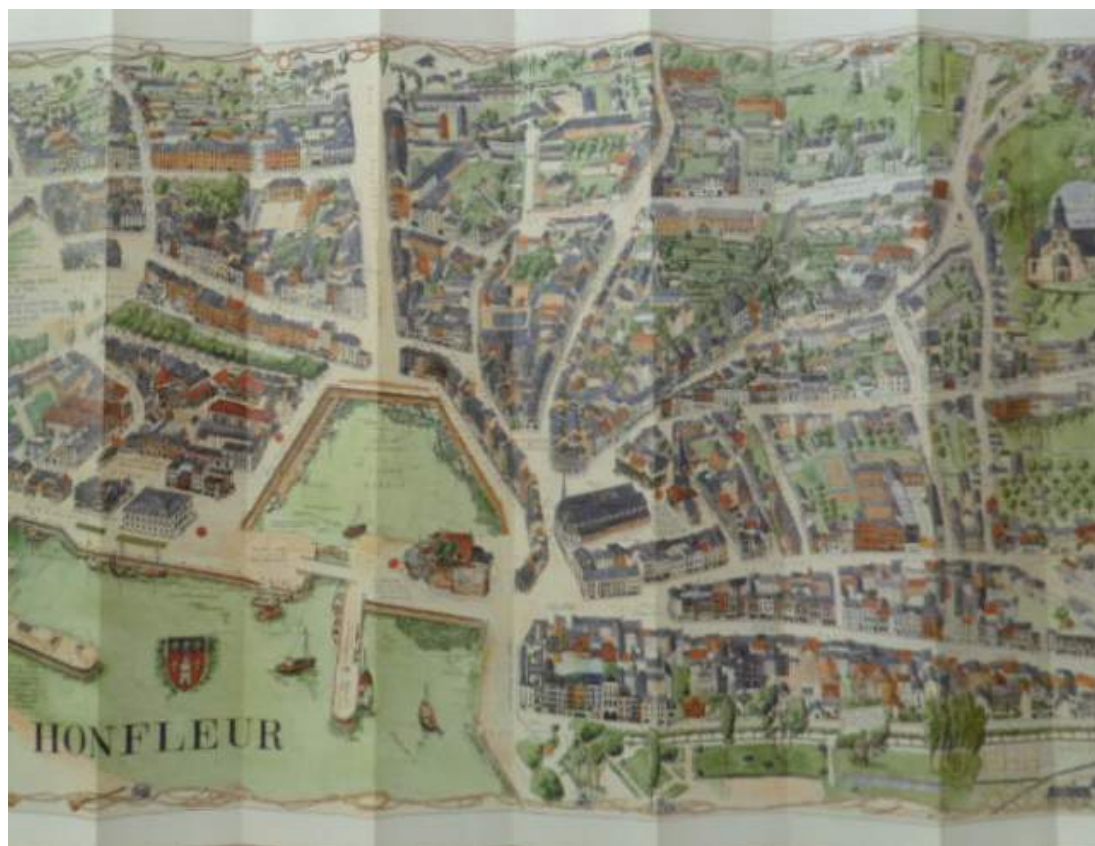
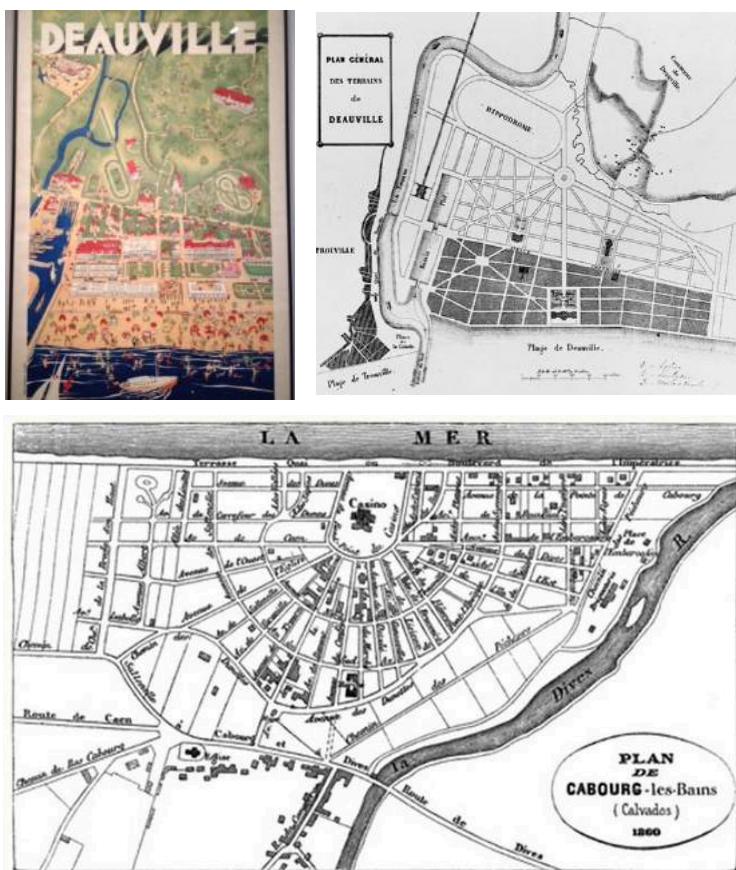
Il s'agit d'opérations isolées du cœur de bourg et plus généralement de l'enveloppe urbaine, entourées d'espaces agricoles ou naturels.

■ Les formes urbaines et les extensions : les communes littorales

Les communes situées sur le littoral ne peuvent pas être incluses dans les typologies précédentes, leur urbanisation ayant été liée à l'activité portuaire ou au développement des stations balnéaires de la Côte Fleurie, parfois réalisée à partir de plan ad hoc, comme Deauville ou Cabourg, dans l'optique de créer des villes entièrement dédiées à la villégiature.

De même, le développement aujourd'hui de ces communes est plus contraint (voir chapitre précédent), au vue de la loi Littoral, du relief dans lequel le tissu s'inscrit, et du prix plus élevé du foncier. L'extension du tissu se réalise la plupart du temps sous forme de vastes lotissements, composés de propriétés plus ou moins importantes, vers l'intérieur des terres.

Plans d'urbanisation de Deauville, Cabourg et Honfleur



6. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'architecture normande « typique »

A base de torchis et de bois, les maisons normandes se sont construites à partir des matériaux présents dans la région. Dès le Moyen-Age, les villages étaient ainsi caractérisés par des maisons et manoirs en pan de bois, qui, au fur et à mesure des siècles, gagne en rigueur et symétrie.

Le patrimoine remarquable de cette époque est avant tout religieux : de modestes églises romanes marquent les villages. Les vastes halles en pans de bois – comme celle de Dives-sur-mer, classée au titre des monuments historiques – rappellent le dynamisme des ports et bourgs de marchés à partir du XVIIème siècle, et indiquent le cœur de l'animation villageoise.

Au cours de la Renaissance, les châteaux qui parsèment le territoire ont quant à eux été édifiés en pierre. La brique se retrouve également dans quelques constructions civiles anciennes. En périphérie des centres bourgs, de grand haras s'étendent, constitués d'importantes demeures ainsi que de vastes prairies bordées de lices blanches.

Le bâti vernaculaire du Nord Pays d'Auge se caractérise par des constructions aux volumes simples recourant à des matériaux et techniques constructives diversifiés (pans de bois, torchis, brique, pierre, essentes...) qui s'expriment dans le paysage par un éventail large de couleurs. Si durant les années 70 et 80 les réhabilitations se sont parfois écartées des techniques anciennes amenant à modifier l'esprit d'origine du bâti, elles ont cependant contribué d'une certaine façon à maintenir ce patrimoine. De nos jours, les réhabilitations sont plus attentives au mode constructif ancien et les savoir-faire traditionnels sont toujours présents sur le territoire. En revanche, le coût constitue un facteur parfois bloquant si non retardateur aux projets de restauration ; ce qui interpelle la question de la préservation du bâti ancien en particulier dans les hameaux ruraux.

Le centre bourg de Beuvron-en-Auge



Des matériaux et des couleurs



Eglise romane de Putot-en-Auge



Halles marchandes de Dives-sur-Mer



L'architecture des communes littorales

- Un tissu récent, aux styles architecturaux variés

Les stations balnéaires du SCoT, et en particulier les communes situées sur la Côte Fleurie, se sont édifiées au cours du XIXème siècle. Le contexte de leur construction est donc originale : au sein de ces lieux de villégiature, l'un des objectifs était d'afficher sa réussite sociale. Ainsi, sur de vastes terrains, les villas deviennent des objets de démonstration, reflétant l'ambition de leur propriétaire.

Différents genres architecturaux se côtoient alors : classiques, historicistes, pittoresques, exotiques, régionalistes...

Les constructions modernes jouxtent des bâtiments cumulant les références augeronnes, comme l'hôtel Normandy à Deauville. De nouveaux matériaux et des techniques innovantes sont également expérimentées, comme sur la gare de Trouville-Deauville, ouverte en 1931.

- Des opérations touristiques impactant le paysage

Le succès touristique du littoral normand a mené les communes à développer de nouveaux équipements ou quartiers dédiés à l'accueil de voyageurs ou résidents secondaires : Port Guillaume à Dives-sur-Mer, urbanisation sur le Mont Canisy...

Ces nouveaux espaces changent la tonalité du paysage bâti, en rentrant parfois en rupture avec les développements urbains traditionnels.

Source : EIE du SCoT de 2005

Port Guillaume à Dives-sur-Mer



Les hauteurs bâties du Mont-Canisy



Hôtel Normandy à Deauville



Gare de Trouville-Deauville, par J. Philippot



Le patrimoine industriel

Au XVIIIème siècle, le Pays d'Auge prend son essor industriel, d'abord le long des cours d'eau avec le développement des moulins à tan, foulon et grains ; puis par des activités industrielles de plus grande ampleur (filatures...), comme à Pont-l'Evêque.

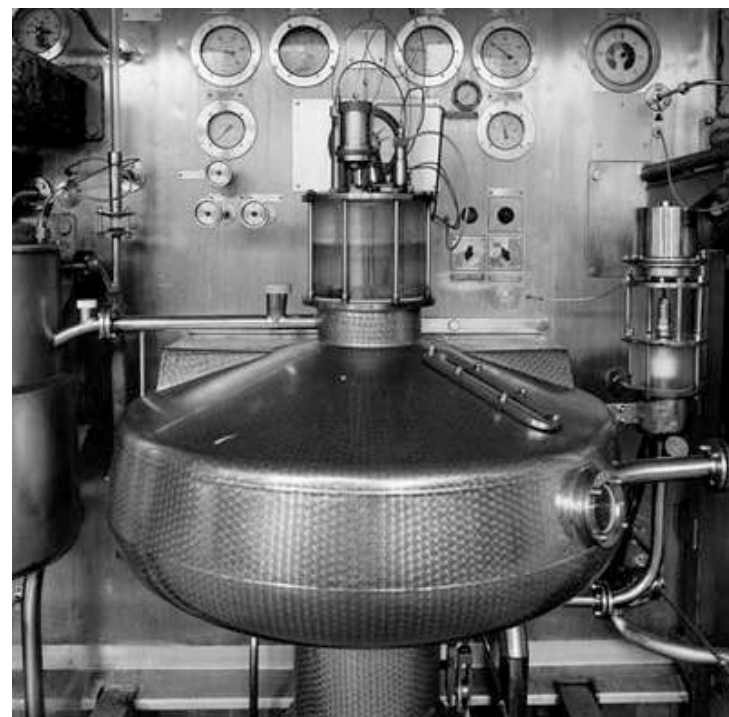
L'industrie agro-alimentaire se développe davantage au XIXème siècle, liée à l'élevage laitier et aux vergers. A partir de 1880, de grandes familles font connaître leur nom par des laiteries ou des fromageries (Lepetit, Lanquetot, Bisson). Les cidreries et distilleries se développent également vers 1885.

Profitant d'une progressive ouverture sur la mer, scieries (Honfleur), industries chimiques (Ablon, Honfleur, La Rivière Saint Sauveur) et métallurgiques (Dives-sur-Mer) s'implantent en Nord Pays d'Auge et marquent le territoire d'un patrimoine industriel bâti aujourd'hui très riche.

Honfleur – Usine de fibre de bois puis de menuiserie Duchesne



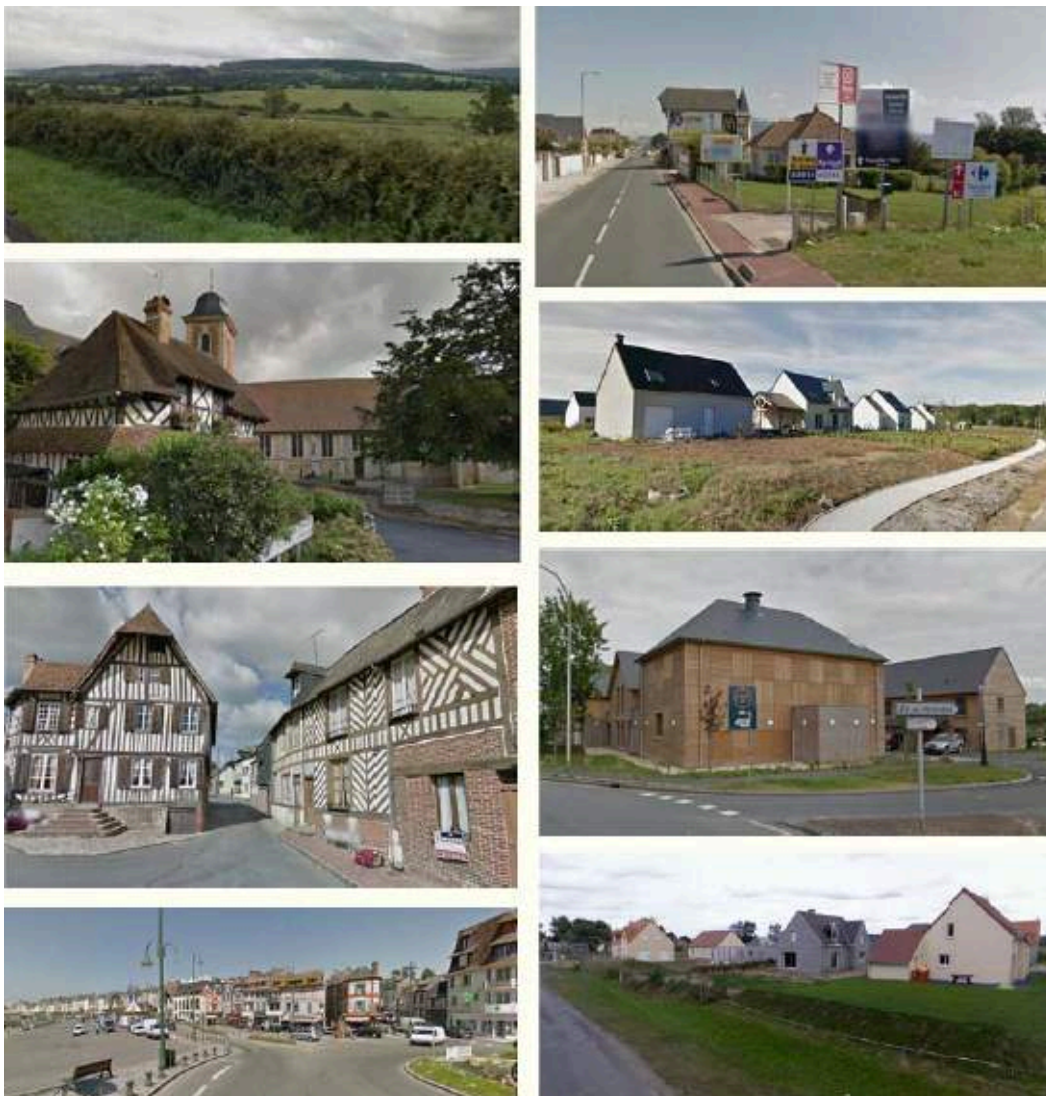
Ablon – Usine de production de la nitroglycérine



Honfleur – Scierie puis usine liée au travail du bois Isoroy



Des nouvelles opérations (à droite) en rupture avec le bâti traditionnel (à gauche)
(Source : Bilan et constats des enjeux du SCoT – Novembre 2015)



Des nouvelles opérations résidentielles, questionnant l'identité architecturale normande

La singularité et la diversité des paysages du territoire sont une force, au fondement de l'image et de l'attractivité (notamment touristique) du Nord Pays d'Auge. L'architecture typique normande, entre pans de bois, brique et pierre, fait partie de cette essence même du territoire.

Cette identité architecturale se voit cependant menacée, en témoignent le développement d'opérations urbaines en totale rupture avec la tonalité augeronne. Certaines parties du territoire s'engagent alors vers une banalisation de leur paysage bâti, avec des logements standardisés, un affichage publicitaire très présent, des lotissements déconnectés des centres urbains.

- Il s'agit alors de trouver une harmonie entre bâti ancien, traditionnel, et formes architecturales plus contemporaines, sans pour autant figer le patrimoine (voir appel à idées « Habiter le Pays d'Auge au XXIème siècle »).

Les AVAP du SCoT




Sur le territoire du SCoT, 5 Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sont recensées, afin de promouvoir et protéger le patrimoine remarquable d'une commune : à Cabourg (23 février 2004), Deauville (29 mars 2005), Villers-sur-mer (19 juin 2009), Pont-l'Evêque (2 mars 2007) et Trouville-sur-mer (23 mai 1997).

Ces centres-bourgs, aux caractères patrimoniaux forts, coïncident également avec des espaces touristiques attractifs, entre villes nées de la balnéarisation du siècle dernier, et Pont l'Evêque, aux rues moyen-âgeuses et aux maisons à pans de bois. La préservation de ce patrimoine constitue donc également un moyen pour le territoire de préserver ses atouts touristiques.



Les édifices classés ou inscrits

Les édifices classés ou inscrits, jardins et AVAP sur le territoire du SCoT
(Source : datagouv – liste des immeubles protégés au titre des MH 2015 ; traitement : EAU)

-  AVAP
-  Jardin recensé par le Comité des Parcs et Jardins de France
-  Nombre d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques par EPCI



Jardins du Pays d'Auge – Cambremer



Parc Calouste Gulbenkian – Benerville-sur-mer



Sur le territoire du SCoT, on dénombre 210 édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques :

- 12 se trouvent dans l'Eure, et 198 dans le Calvados
- Ils se répartissent sur 71 communes du SCoT

Quelques communes concentrent un certain nombre de monuments classés ou inscrits, et en particulier la ville d'Honfleur, avec 59 monuments historiques, suivie par Pont-l'Evêque avec 17 bâtiments recensés.

Il s'agit majoritairement d'un patrimoine religieux (églises, abbayes, chapelles, couvent), ou d'un patrimoine bâti civil (châteaux, manoirs, villas, ferme, maisons à pan de bois).

Commune	Nombre d'édifices classés ou inscrits au titre des MH
Honfleur	59
Pont-l'Evêque	17
Dives-sur-mer	7
Touques	6
Hotot-en-Auge	5
Trouville-sur-mer	5
Cambremer	4
Tourgéville	4

Au sein du SCoT, deux jardins ont été recensés par le Comité des Parcs et Jardins de France, dont un est labellisé Jardin Remarquable :

- Les jardins du Pays d'Auge (privé), à Cambremer, bénéficiant du label,
- Le Parc Calouste Gulbenkian (public) – domaine des enclos, à Benerville-sur-mer, qui s'étend sur 33 hectares.

Manoir des vallées – Barneville-la-Bertran



Villa Strassburger - Deauville



Ancienne prison – Pont l'Evêque



Eglise de Grandouet – Cambremer



Phare de Fatouville – Fatouville-Grestain



La qualité des entrées de ville

- Les lisières résidentielles
- La place de la végétation

La présence de haies denses permet d'instaurer un rapport avec la nature pour une transition douce vers un paysage plus urbain. Les premières habitations sont ainsi juste devinées avant que leur présence ne s'affirme progressivement.

Saint-Arnoult – Allée des Bruyères (ouest)



Les premières maisons se situent parfois en retrait de la voie principale, permettant là aussi une transition douce, aérée et verte, vers le centre-ville

Pont-l'Évêque – Route de Trouville (nord ouest)



7. LES LISIERES URBAINES

Lorsque le paysage est plus nu, moins intime, les premières habitations sont plus visibles. Des alignements d'arbres bordant la route peuvent accompagner l'entrée dans le tissu.

Cabourg – D513 (sud ouest)



Malgré la présence de la végétation, abondante, la densité des habitations, leur proximité à la route, ainsi que l'usage de matériaux peu qualitatifs, peuvent donner un caractère brutal aux entrées de ville.

Bavent – D236 (nord)



- Des entrées plus franches dans le centre-bourg

Certains villages du territoire s'étendent sur de petites surfaces ; le centre-bourg est alors apparent quasiment dès l'entrée de ville. Les prairies d'élevage et les espaces de culture mêlés au bâti traditionnel de centre-bourg donnent une tonalité rurale et charmante à ces communes.



A proximité du littoral, le tissu urbain est plus continu, ce qui aboutit à des entrées de ville nécessairement plus urbaines, où le bâti est plus dense ou alignés sur rue dès la lisière.



■ Les lisières économiques

Les espaces commerciaux d'entrées de ville peuvent se traduire par de grosses entités, qui durcissent la perception première de la ville, mais un maintien de la végétation (plantations sur les bordures des routes, fleurs sur les carrefours giratoires) peut cependant atténuer la lourdeur du bâti.



Afin d'atténuer l'effet « bloc » des zones d'activités en entrée de ville, le relief peut être utilisé, afin que les lignes d'horizon dépassent le bâti, qui ne s'impose alors pas à l'arrivant sur le territoire.



L'usage de matériaux et de couleurs n'entrant pas en rupture avec le paysage environnant, et en lien avec l'identité architecturale normande permet également d'accroître la qualité des espaces économiques en lisière.

- Une gestion qualitative des entrées de ville est un enjeu fondamental pour un territoire touristique et aux qualités paysagères fortes comme le Nord Pays d'Auge. Les questions d'intégration paysagère, d'affirmation d'une identité bâtie et de cohérence sur l'ensemble du territoire doivent guider l'aménagement des lisières urbaines, ces dernières « donnant le ton à l'ambiance du territoire ».

Les supports extérieurs publicitaires, d'information et de pré-enseignes :

La gestion des supports extérieurs publicitaires, d'information et de pré-enseignes qualifie également les entrées de ville, mais aussi plus généralement la perception du paysage proche, et parfois lointain.

Indépendamment des aspects normatifs applicables en matière de type, d'implantation et de taille de ces supports découlant des règles nationales et/ou de règlements locaux de publicité, ici l'analyse vise à identifier leur la place et implications dans le paysage du territoire. Cette place et cette implication des supports extérieurs dépendent de 2 critères essentiels :

- Leur forme et leur récurrence / densité dans le paysage ;
- Leur contexte paysager d'inscription (ouvert, fermé, urbain, périurbain, rural) et leur articulation avec d'autres signalétiques, mobiliers urbains ou infrastructures impactant différemment la lecture ou le brouillage du paysage : autrement dit, l'enjeu de perception du paysage.

Constats généraux :

- A l'échelle du territoire, l'espace occupé par les supports extérieurs publicitaires, d'information et de pré-enseignes est faible et n'altère pas la perception globale de la tonalité rurale du territoire ni de ses aspects authentiques ou qualitatifs.
- Pour autant, le paysage du Nord Pays d'Auge, outre ses caractéristiques exceptionnelles tenant à la richesse de ses motifs, se révèle aussi par la finesse et les nuances particulièrement soignées de ses séquences paysagères.

Il s'agit ainsi d'identifier les appuis à la réflexion pour les supports extérieurs s'inscrivant dans des configurations urbaines et séquences clefs de perception du paysage du territoire. L'analyse à l'échelle du territoire montre que les questions soulevées par ces supports extérieurs impliquent :

- pour l'essentiel du paysage de proximité en entrée de ville et en centre urbain. Ce sujet interpelle ainsi l'échelle d'aménagement locale (une rue, une intersection de voies...) en lien avec la qualification des espaces publics (mobiliers urbains,...), des perspectives urbaines et donc plus généralement avec l'insertion de la publicité et de l'information extérieure dans les rapports qu'entretient le bâti avec l'espace public.
- 3 séquences paysagères particulières se développant autour de grands axes routiers du territoire inscrits dans des entités de qualité du paysage nord augeron. Compte tenu des flux importants que ces axes reçoivent (donc des

axes attractifs pour le développement publicitaire et des pré-enseignes) et des implantations existantes de supports extérieurs, ces séquences impliquent une attention sur le long terme afin que l'évolution de la publicité n'entre pas en conflit avec la valorisation du paysage à laquelle le territoire est très attaché, voire améliore la situation.

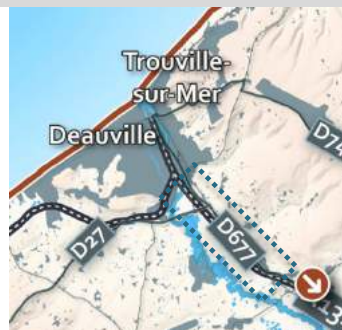
Ces 3 séquences appelant cette attention particulière sur le long terme concernent :

- la D 677 entre Canapville et Deauville ;
- la D 400 / Entrée d'agglomération de Dives sur mer ;
- la D 580 à la Rivière Saint Sauveur s'inscrivant dans l'entrée de l'espace urbain de Honfleur.

La D 677 entre Canapville et Deauville

Enjeu de perception du paysage :

- séquence paysagère fermée de grande qualité avec de multiples motifs paysagers urbains (bâti, mobilier urbain,...) et végétaux (haie, arbre d'alignement, jardins privés,...) ;
- quelques fenêtres visuelles sur le paysage lointain (marais de la Touques) ;
- un des accès majeur au littoral.



Notons que la CC de Cœur Côte Fleurie a engagé la mise en place d'un règlement local de publicité à l'échelle du territoire intercommunal et qui intègre donc cet axe jusqu'à Touques et St-Arnould.

Constat sur la place des supports extérieurs / type de problématiques pouvant constituer matière à réflexion :

- Affichages fréquents de petites dimensions reposant sur des supports très disparates (sur bâti, sur clôture privée, sur poteau dédié en accotement routier) dans un contexte où les motifs paysagers sont déjà très nombreux et divers.
- Densité d'affichage nettement plus forte en entrée de zone agglomérée, où certains bâtis traditionnels sont le support de grandes pré-enseignes.
- Proximité d'affichages disparates avec d'autres signalétiques « normalisées ».
- Proximité de pré-enseignes grand format sur des perspectives donnant sur le paysage lointain (marais).



La D 400 / Entrée d'agglomération de Dives sur mer

Enjeu de perception du paysage :

- séquence paysagère ouverte de grande qualité (Marais de la Dive...) et composée de motifs paysagers naturels très lisibles et représentatifs du territoire, puis entrée dans la zone agglomérée par un espace d'activité et commercial ;
- un des accès majeur au littoral.

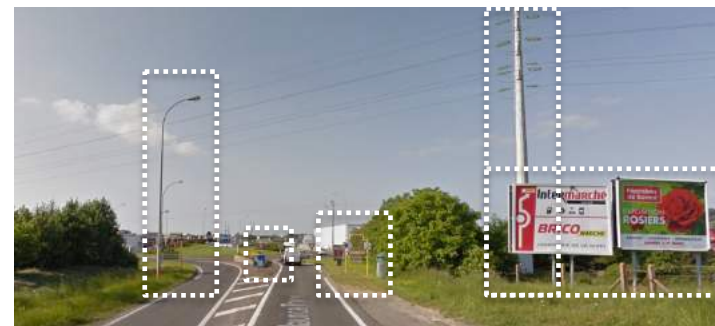


Constat sur la place des supports extérieurs / type de problématiques pouvant constituer matière à réflexion :

- quelques pré-enseignes de petite dimension et en recul de la route, s'inscrivant dans un secteur non bâti aux covisibilités lointaines importantes. L'impact visuel est limité, mais dépendant du maintien d'une densité et d'une taille faible des pré-enseignes.



- Proximité de mobiliers urbains, pilonnes, grandes pré-enseignes, signalétiques d'informations locales, et signalétiques routières.



- Fréquence de grandes pré-enseignes (en contexte de parc d'activité/commercial constituant l'entrée de ville). Toutefois, les supports sont unifiés et leur couleur blanche est proche des teintes du bâti environnant ; ce qui atténue les impacts visuels.



La D 580 à la Rivière Saint Sauveur s'inscrivant dans l'entrée de l'espace urbain de Honfleur

Enjeu de perception du paysage :

- séquence paysagère en contexte urbain ouvert impliquant une présence végétale importante en pied des côtes boisées dominant l'estuaire de la Seine, mais fortement modifiée par des infrastructures structurantes : l'A29, voie ferrée Honfleur-Beuzeville, la D580 elle-même qui est à 2 fois 2 voies.
- un des accès majeur à Honfleur.



- Densité et diversité des supports de signalétique, d'enseignes et pré-enseignes, en contexte d'entrée urbaine marquée par une grande perspective.



Constat sur la place de la publicité / type de problématiques pouvant constituer matière à réflexion :

- quelques pré-enseignes de grande dimension en recul de la route et mobiliers urbains pour l'information (MUPI). L'impact visuel est limité car le paysage d'inscription ici se compose de motifs aux lignes fortes mais simples et lisibles et les supports des pré-enseignes sont séquencés et unifiés sans disproportion par rapport aux autres motifs paysagers. Le caractère limité de cet impact dépend cependant du maintien d'une densité faible des pré-enseignes en contexte végétal dominant.



Autres pistes de réflexions à l'échelle de l'aménagement local :

Les photographies ci-après n'ont pas vocation à identifier ce qui relève des bonnes ou des mauvaises pratiques, mais à illustrer les sujets de réflexion proposés compte tenu de spécificité du Nord Pays d'Auge.

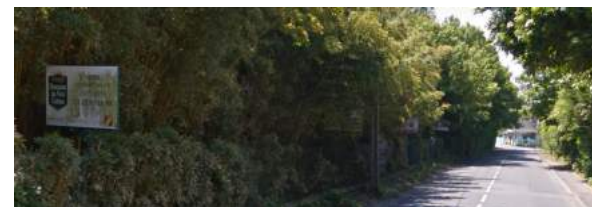
- Supports pour l'information événementielle.



- Mise en scène de l'information et des pré-enseignes concernant les sites d'exception, touristiques ou culturels.
- Place et proximité des signalétiques routières, publicités et pré-enseignes.



- Efficacité et insertion de l'affichage en lien avec les types de clôtures et plantations.



- Accord des typologies des pré-enseignes et signalisations d'informations locales avec l'esprit des lieux.



- Place des pré-enseignes grand-format en centre-ville.
- Proportions des pré-enseignes et du bâti à proximité.



- Mobilier urbain pour l'information en parc d'activités.



- Mobilier urbain et vue sur une grande perspective paysagère.



- Harmonisation des mobiliers urbains.



L'insertion paysagère des infrastructures

■ Le faisceau ferré

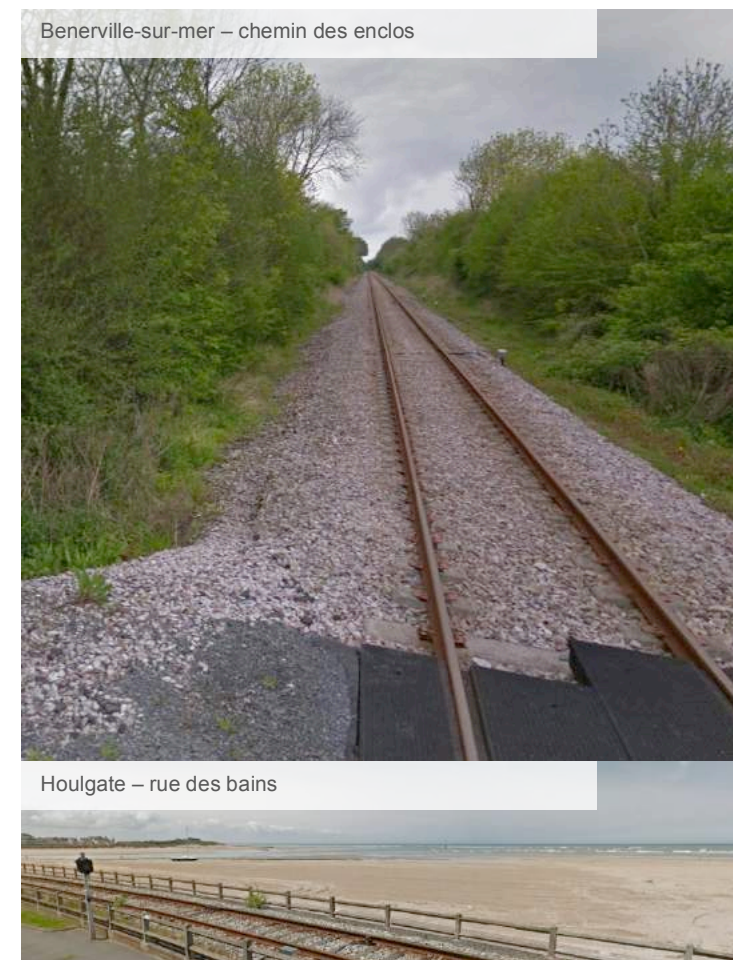
A Pont l'Evêque, le passage du train donne l'occasion de petits ponts en brique qui parsèment la ville. Des aménagements (plantations...) peuvent accompagner ces ponts, et procurent un charme supplémentaire à la commune.



A d'autres endroits, la voie ferrée passe à travers champs et prairies, et ne faisant pas l'objet d'infrastructures lourdes, est à peine perceptible depuis les routes du territoire.



Le faisceau ferré du littoral, au trafic assez faible et quasi essentiellement touristique, ne fait pas non plus l'objet d'aménagements lourds. Avec une dense végétation le bordant ou offrant des vues sur le bord de mer, son intégration paysagère est globalement soignée.



■ L'autoroute A13

Jouant avec le relief vallonné du nord pays d'auge, l'autoroute traverse le cœur du territoire d'est en ouest, tantôt en léger surplomb, tantôt en léger remblai. Son adaptation générale au relief du territoire permet d'atténuer les effets de rupture potentiels de l'infrastructure et de s'intégrer au paysage.



Des alignements d'arbres sur un ou deux côtés de l'infrastructure permettent de rendre son passage plus discret. La végétation parfois dense qui l'encadre peut donner un caractère « intime » à la voie.

Les ouvertures sur le paysage environnant donnent à voir les vergers ou prairies, façonnant l'image normande. L'infrastructure nous permet alors d'entrer dans la Normandie intime, sans s'y imposer.



A proximité des échangeurs de l'autoroute (Pont-l'Evêque ; Dozulé), l'intégration paysagère peut se révéler plus délicate au vue de la largeur des voies.

Pont l'Evêque – A13/D579



Echangeur de Dozulé



GOVERNANCE

Pays d'Auge Expansion (n'existe plus depuis 2017)

Ce territoire regroupait 209 communes et comprenait une grande partie du territoire du SCoT, mises à part les franges ouest (ancienne CC de Cabalor) et est (ancien Canton de Beuzeville). Dans son périmètre était également inclus le sud Pays d'Auge, allant bien au delà de Lisieux.

Depuis sa création en 1995, le Pays mettait en avant l'identité augeronne qui unit l'ensemble du territoire, son paysage bocager et ponctué de vergers, ses larges vallées et la richesse de son patrimoine.

Cette structure est à l'origine d'une charte de développement durable et d'un agenda 21 (voir ci-après), déclinant plusieurs orientations pour le Pays d'Auge, pour la valorisation de son patrimoine et de ses savoir-faire.

Les missions de Pays d'auge Expansion pouvaient être organisées en 4 grands domaines d'action :

- Le tourisme et le patrimoine : Obtention des labels « Pays d'Art et d'Histoire » en 1999, « Pays d'Accueil Touristique » en 2010,
- L'aménagement numérique : Obtention du label « Pôle d'Excellence Rurale » en 2011 sur la question du télétravail et de l'implantation de télécentres,
- La cellule Europe, avec un programme LEADER 2014-2020 (qui suit le précédent programme 2009-2013) sur la maîtrise de l'énergie,
- L'économie, l'agriculture et la ruralité : PER sur les filières locales de qualité et les circuits courts, le Pays se chargeait de la coordination du Festival des AOC de Normandie, et œuvre pour le maintien de l'activité agricole : observatoire foncier et Programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL) en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs

La Charte de développement durable du Pays d'Auge (2004-2015)

Ce document fondateur du Pays pose les jalons de l'action de Pays d'Auge Expansion – n'existant plus depuis 2017 - jusqu'en 2015. Le projet de territoire était exprimé en 4 axes :

- Stimuler la compétitivité de notre économie
- Mieux former la population et développer l'emploi
- Miser sur la forte identité de notre territoire
- Asseoir le Pays d'Auge dans le XXIème siècle

L'Agenda 21 du Pays d'Auge

Par le biais de 19 projets, l'objectif de l'agenda 21 (réalisé par Pays d'Auge Expansion – structure disparue en 2017) est d'anticiper les grands défis du XXIème siècle, et notamment de d'adapter le modèle de développement du territoire aux crises écologiques et économiques mondiales : engagement en faveur d'une agriculture durable et de qualité (Pôle d'excellence rurale, circuits courts de proximité), économies d'énergies et recours aux énergies renouvelables (programme LEADER), NTIC (réseau de télécentres en Pays d'Auge, pépinières d'entreprises THD, et télétravail)...

L'Agenda 21 du Calvados

Adopté en 2012, ce programme compte 99 actions, répondant à ces 6 objectifs :

- Renforcer l'économie responsable dans le Calvados
- Assurer la solidarité entre les habitants du Calvados
- Offrir aux jeunes et aux familles les conditions de la réussite
- Bien vivre dans le Calvados : *dans ce chapitre sont évoquées de nombreuses actions pour la valorisation du patrimoine*
- Développer des moyens de communication durables
- Un conseil général exemplaire

La Charte paysagère de quatre Cantons du Pays d'Auge (2002)

Réalisée par le CAUE du Calvados sur les cantons de Blangy-le-Château, Cambremer, Dozulé et Pont l'Evêque, cette charte a été engagée pour atteindre 4 objectifs :

- Créer un inventaire de paysages,
- Utiliser l'inventaire comme référence à des schémas paysagers d'ensemble, utiles à l'élaboration des documents d'urbanisme et à l'appréciation paysagère des permis de construire,
- Mettre en place des actions d'amélioration des paysages,
- Contribuer à l'animation culturelle et à la sensibilisation des habitants.

Les enjeux et fragilités communs au territoire exposés par la charte sont un préalable à une action concertée entre les quatre cantons concernés.

Les CAUE du Calvados et de l'Eure

Institués en 1977, les CAUE ont pour mission de « promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement », via la transmission d'informations, des actions de sensibilisation, de conseil et de formation. Les CAUE 14 et 27 travaillent tous deux sur la question de l'étalement urbain, en promouvant les opérations soucieuses d'une économie d'espace et d'une bonne intégration paysagère. Des études sur la densité sont notamment produites par ces deux structures.

L'observatoire des CAUE est un outil de recensement au niveau national de la production architecturale urbaine et paysagère. Les démarches des acteurs sont choisies et mises en valeur par le CAUE, pour la qualité de leur conception, leur caractère innovant, leur valeur d'usage.

Les AVAP

Les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (anciennes ZPPAUP depuis juillet 2015) ont pour objectif de préserver et mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales de certains milieux remarquables. Différentes zones y sont délimitées, auxquelles s'appliquent des prescriptions et obligations (matériaux, interdictions de modifier l'aspect...). Il existe 5 AVAP au sein du SCoT, à Cabourg, Deauville, Pont l'Evêque, Trouville-sur-mer, et Villers-sur-mer.

La plantation de haies bocagères par le département du Calvados

Le Département s'implique dans la création ou la restauration de haies via des aides aux collectivités, exploitants, associations et particuliers. Pour être éligible à ces aides, le porteur de projet doit prévoir des plantations sur une longueur cumulée supérieure à 300 mètres sur des parcelles non urbanisées et non urbanisables.

Aides pour la plantation ou la reconstitution de haies bocagères en 2015

	Nombre de dossiers	Linéaire (ml)	Montant (€)
Collectivités	10	11 372	67 400
Agriculteurs	9	10 099	21 350
Particuliers et associations	11	7 509	16 500
Total	30	28 980	105 250

L'appel à idées « Habiter le Pays d'Auge au XXIème siècle »

La consigne première de cet appel à idées, lancé par Pays d'Auge Expansion et le CAUE du Calvados, était de renouveler les formes urbaines du territoire sans pour autant tourner le dos à l'identité architecturale, paysagère, urbaine augeronne, et en répondant aux enjeux de développement durable. Le Pays d'Auge se caractérise historiquement et géologiquement par :

- Un paysage varié, façonné par des cours d'eau et des vallons, aux sols propices au développement de l'élevage et de la culture de pommiers à cidre
- Des haies bocagères, marqueurs de l'identité augeronne
- Un habitat dispersé et quelques bourgs, « campagne peu urbanisée,
- Des villages rues, structurés autour de l'église et de son cimetière
- Une architecture spécifique et identitaire, marquée par les pans de bois, la terre, la pierre calcaire et le silex.

Deux cas concrets ont été soumis au choix des candidats : un terrain de 3,18 ha entre deux lotissements existants à Saint-Cyr du Ronceray, et un nouveau programme de logements en cœur de bourg, préservé, à Manneville-la-Pipard.

Les deux projets lauréats sont les suivants :

- A Saint Cyr du Ronceray, « une pomme pour deux, vie et évolution du verger habité » : une réflexion est portée sur la relation entre espaces privés (dont les surfaces sont limitées pour éviter la consommation de terres agricoles et de ressources) et espaces publics, qui doivent être plus aisément appropriables collectivement. Au sein du quartier créé, un processus de densification progressive du bâti est pensé, et un espace public fédérateur est programmé à l'endroit du verger existant, qui est alors mis en valeur. La conception des maisons s'inspire des longères observées dans la région.
- A Manneville-la-Pipard, « la lisière habitée » : l'équilibre entre l'habité et le grand paysage a guidé le projet. Un grand espace vierge de toute urbanisation est conservé, et le bâti se concentre près des poches déjà urbanisées, en venant densifier le site sur ses lisières. Le projet est très économe en espace, avec peu de voiries, et un réseau piéton-cycles est pensé pour lier le projet au centre existant. Les typologies de logements proposées sont variées et denses, reposant sur le principe de mutualisation. La longère et la maison bourgeoise y sont réinterprétées.

Saint-Cyr-du-Ronceray : Comment imaginer passer d'un tissu pavillonnaire à une nouvelle densité respectueuse de son environnement ?



Manneville-la-Pipard : Comment imaginer de nouvelles entités capables de se greffer sur un tissu villageois diffus et dans un paysage préservé ?



Les Règlements Locaux de Publicité

Ces documents de planification de la publicité et des enseignes ont pour but d'adapter la réglementation nationale pour la publicité (RNP) aux caractéristiques des territoires en permettant l'institution de règles plus restrictives que le RNP. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie, et par ce biais l'attractivité du territoire.

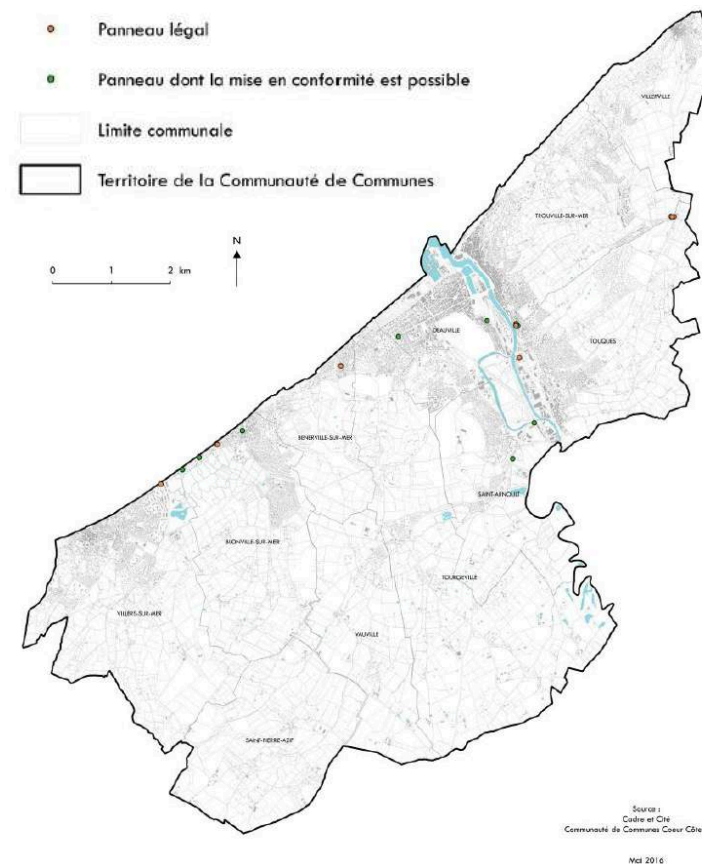
■ Le RLP intercommunal de la CC Cœur Côte Fleurie

Un RLPi est en cours d'élaboration au sein de l'EPCI, avec les objectifs suivants :

- Avoir une démarche de protection des paysages et du cadre de vie sur un territoire dont l'économie est fortement liée au tourisme tout en s'équilibrant avec le développement économique,
- Donner une cohérence d'ensemble au traitement de la publicité sur le territoire des 11 communes du territoire communautaire,
- Limiter l'impact de la publicité sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, tout en permettant certains dispositifs de manière adaptée à l'environnement du territoire (AVAP),
- Contribuer à la mise en valeur des entrées de ville et assurer la qualité visuelle et paysagère des principaux axes structurants,
- Valoriser les principaux monuments historiques, notamment en réglementant les enseignes dans les périmètres concernés.

Les panneaux légaux ou dont la mise en conformité est possible selon le RLPi de Cœur Côte Fleurie

(Source : Diagnostic du RLPi Cœur Côte Fleurie)



SYNTHESE

ATOUTS

- Une importante variété de paysages, entre bocages, marais, forêts, falaises ou grandes plages, qui participent de l'attractivité forte du nord pays d'auge. Des différents paysages naissent différents usages (élevage, nature, production céréalière, vergers, espaces de loisirs), attirant touristes et résidents. Le patrimoine naturel du territoire constitue donc un capital patrimonial valorisable.
- Une diversité des ambiances proposées, le nord pays d'auge réalisant la synthèse entre un littoral « urbain » prisé et très animé, et un arrière-pays rural, davantage préservé, au sein d'une trame bocagère intime. Sur l'ensemble du territoire, la qualité du cadre de vie est au cœur du mode de vie augeron,
- Un patrimoine architectural identifié comme normand : pans de bois, brique et pierre, à l'origine d'une identité forte et valorisée
- Une préservation de ce patrimoine architectural, en partie liée à la présence de nombreuses résidences secondaires : réhabilitation d'anciennes fermes, attention particulière portée à la qualité du cadre de vie et à l'esthétique des constructions...

FAIBLESSES

- Une richesse paysagère demandeuse d'une gestion différenciée des espaces, qui fait parfois défaut, et qui, couplée à une modification des usages, peut menacer la qualité des espaces : enrichissement des fonds de vallées, destructuration du bocage, disparition des vergers, fermeture des paysages...
- Une forte pression foncière, notamment sur les espaces littoraux, très contraints,
- Un déplacement de cette pression foncière du littoral vers l'intérieur des terres, à même de modifier la tonalité rurale du territoire.
- Des développements urbains parfois en décalage avec l'identité architecturale du territoire impliquant des ruptures avec la tonalité vécue augeronne.

DEFIS

- ↘ Les paysages augerons et l'identité du territoire sont intrinsèquement liés. La renommée du nord pays d'auge se fonde en grande partie sur son littoral, son bocage, ses vergers, et ses productions associées (cidre, fromages). Ces espaces se doivent donc d'être valorisés et préservés, étant au cœur de l'identité normande augeronne, à la fois vécue localement et véhiculée à l'international.
- ↘ La valorisation des paysages passe par une gestion différenciée des espaces, donc une nécessité de collaboration entre les différents acteurs du territoire, pour une attractivité globale.
- ↘ La préservation des paysages ne doit pas signifier pour autant leur sanctuarisation. L'enjeu est davantage de trouver l'équilibre entre développement résidentiel, économique et des activités sportives, de loisirs et touristiques (randonnée, golf, équitation), et la préservation de la qualité et la diversité paysagère du territoire. Cela passe notamment par une bonne gestion amont des impacts des activités développées pour ne pas impliquer de dégradation / d'appauvrissement paysager (désorganisation du bocages ; disparition des vergers ; enrichissement des fonds de vallées pour cause d'un manque de gestion...), mais aussi par une bonne prise en compte des enjeux d'adaptation du patrimoine bâti vernaculaire pour mieux répondre aux attentes de confort et d'usage de l'habitat d'aujourd'hui et rester ainsi un patrimoine vivant.
- ↘ En particulier, la préservation du littoral, en lien avec son attractivité touristique, constitue un enjeu fort du territoire. Il est aujourd'hui en pleine mutation : si Deauville et Trouville se font ensabler, les falaises de Villers-sur-mer reculent. Le territoire doit aujourd'hui s'adapter à ces évolutions paysagères, et une gestion durable du trait de cote peut être réfléchi en partenariat avec les territoires voisins.
- ↘ Il s'agit également de penser les développements urbains de demain : les capacités d'accueil du littoral arrivent à saturation, ce qui entraîne un redéploiement (d'intensité hétérogène) de l'urbanisation sur le rétrolittoral. Il est alors nécessaire de veiller à gérer ces dynamiques d'urbanisation, en y conciliant développement et qualité du cadre de vie. Le patrimoine est en effet l'un des leviers de l'attractivité touristique du Nord Pays d'Auge, comme en témoignent les 5 AVAP mises en place sur le territoire, qui s'impose alors comme « territoire à haute qualité paysagère et environnementale » entre Caen et le Havre.
- ↘ La qualité des paysages environnants les bourgs implique la nécessité de penser les lisières urbaines, pour des transitions douces vers les centres urbains, en harmonie avec les paysages. Les entrées de ville, qu'elles aient une vocation résidentielle, économique ou récréative, doivent donc faire l'objet d'un traitement qualitatif, passant notamment par un équilibre construction / végétation, une gestion de la publicité et des enseignes, une réflexion sur les silhouettes urbaines... pour marquer une identité dans l'aménagement qui soit spécifique, harmonieuse et identifiable. Les coupures d'urbanisation permettant d'éviter les linéaires continus permettent de rythmer les paysages et d'identifier clairement les entrées de ville, en les rendant plus lisibles.